



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

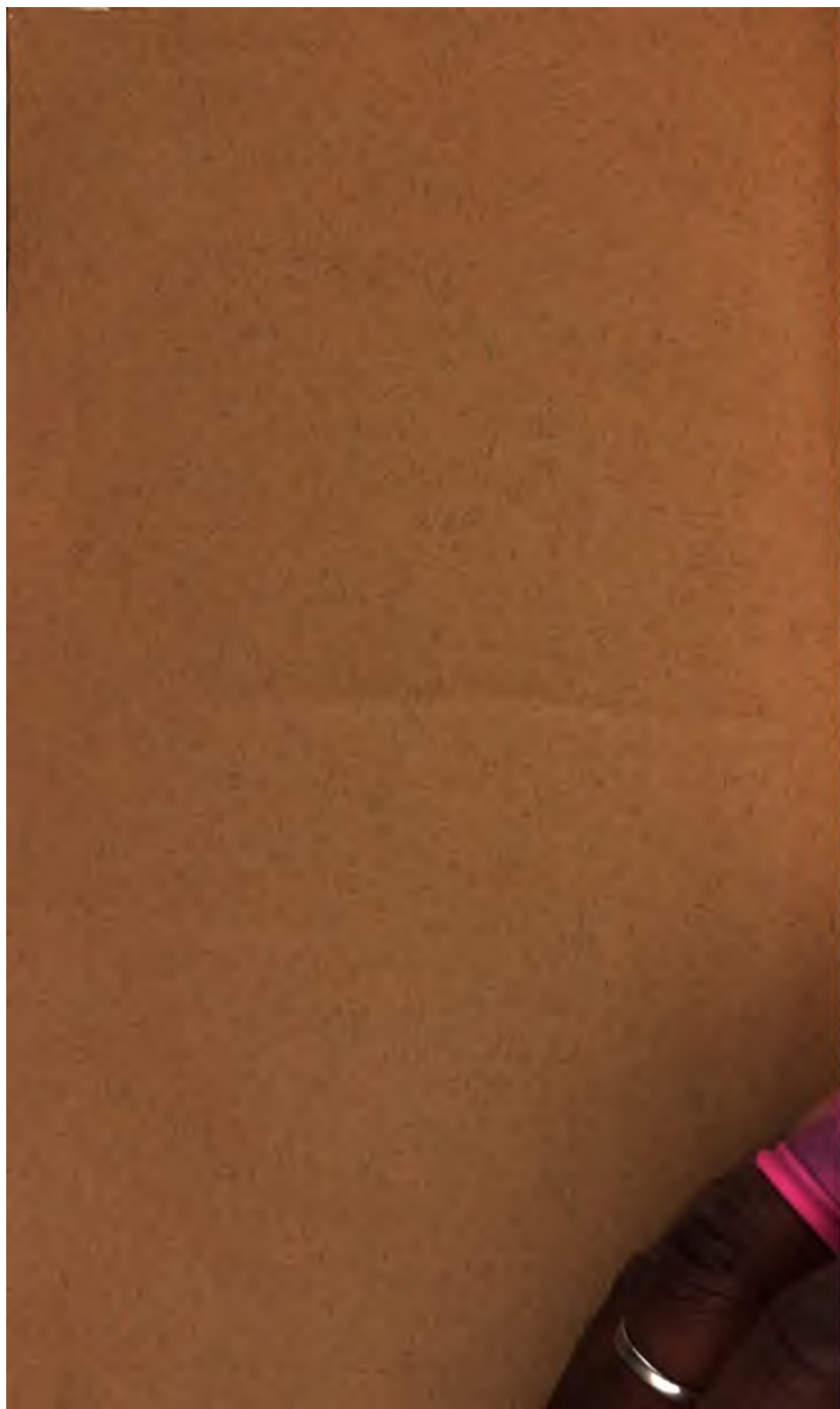
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**HISTOIRE**  
**DE JOSEPH II.**

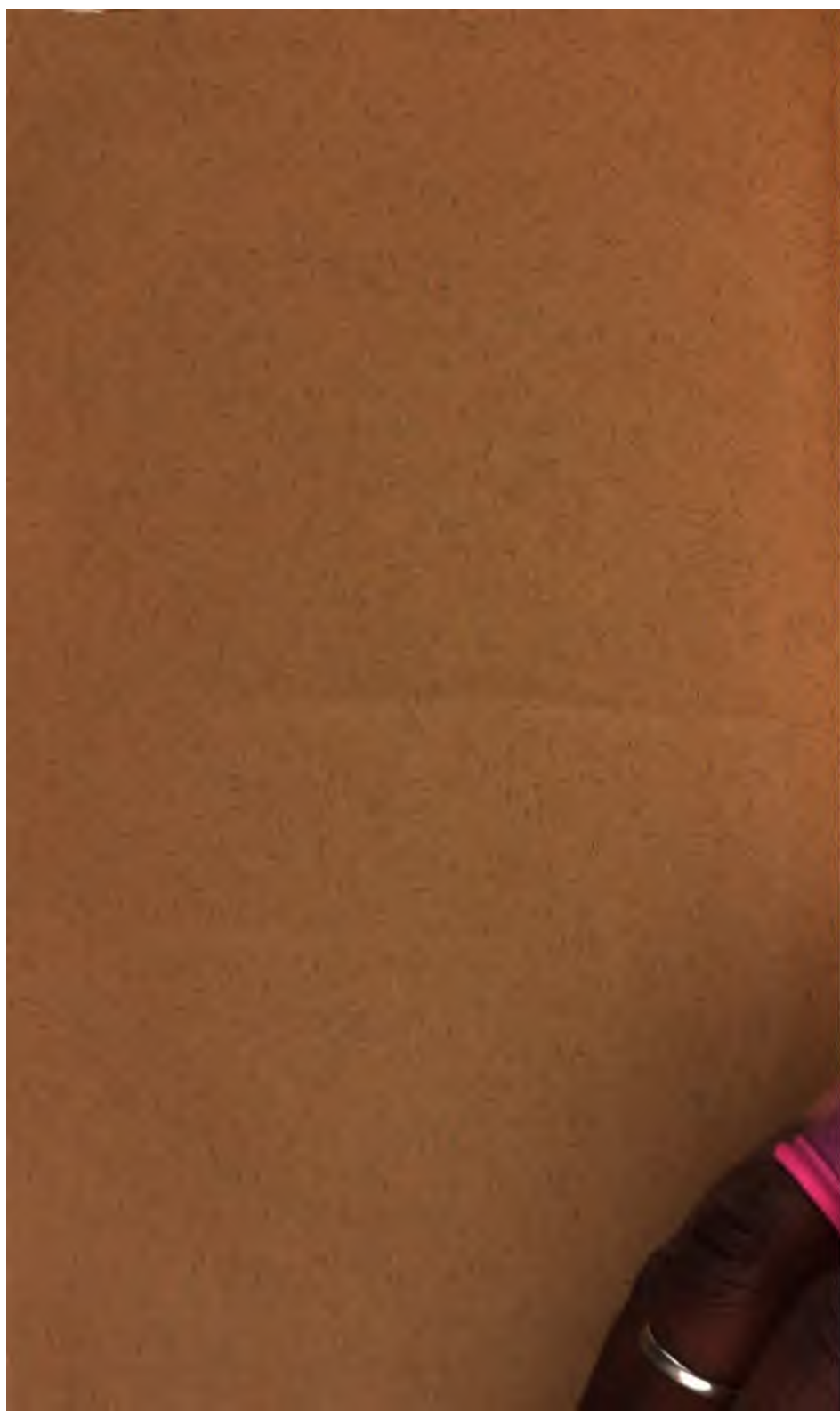


-P13

1853













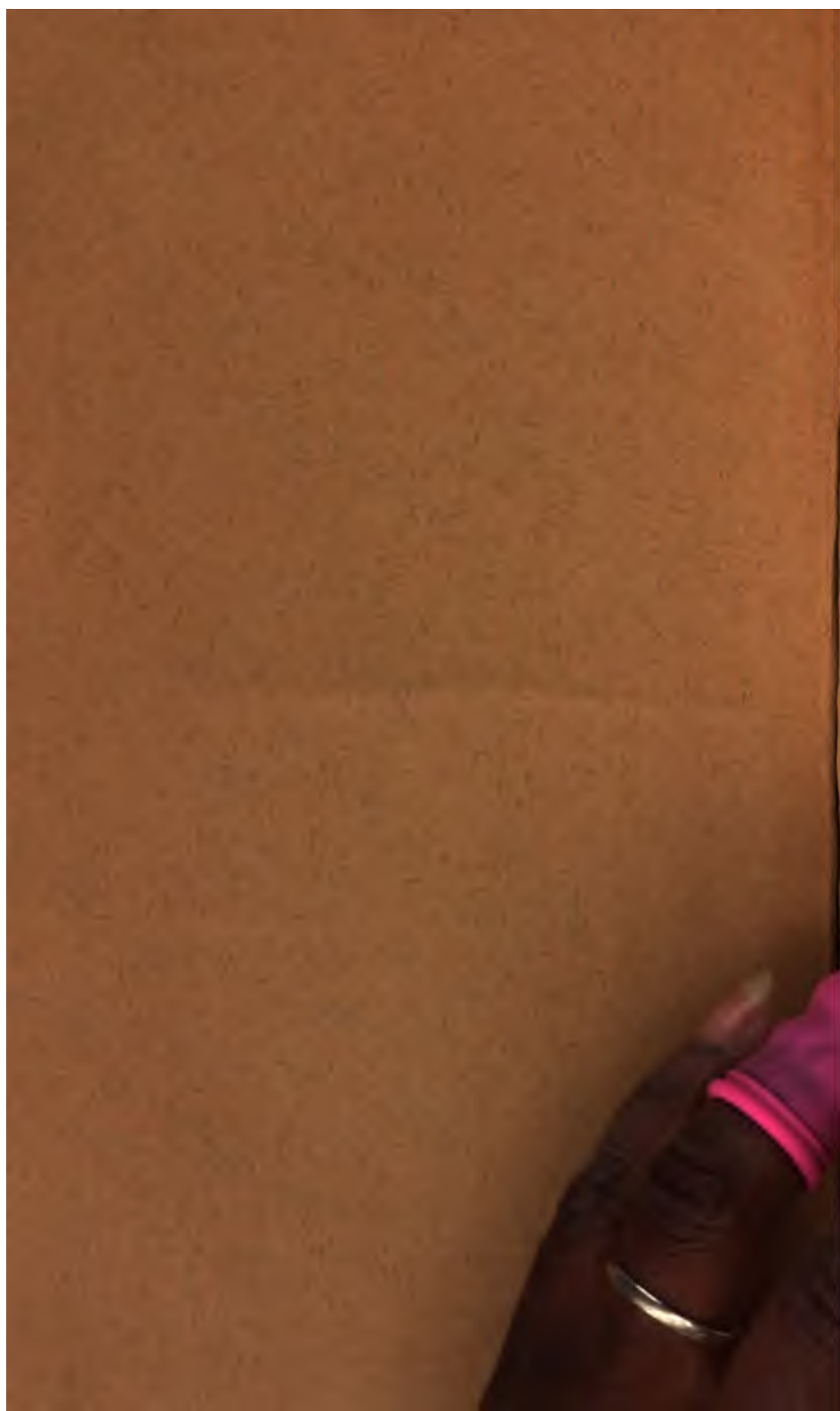
DB

74

.P13

1853







Quel lien avait amené et retenait sous une même main, à l'avènement de Joseph, tant de populations profondément divisées par la nature, les mœurs, la religion ?

Au milieu de quels événements s'était éteinte la ligne mâle des héritiers de Rodolphe de Habsbourg, quand Joseph II recueillit leur héritage ?

La première de ces questions nous reporte au milieu du douzième siècle.

L'érection du margraviat d'Autriche en duché date de 1156. En l'élevant ainsi dans la hiérarchie des fiefs impériaux pour un des margraves de la Maison de Bamberg, qui les possédait depuis le commencement du dixième siècle, Frédéric Barberousse avait stipulé qu'à défaut d'hoir mâle, le duché<sup>1</sup> ferait retour au domaine de l'Empire. Il y rentra en 1245, par le décès de Frédéric le *Belliqueux*, mort sans enfants dans une bataille contre Béla IV, roi de Hongrie. La Maison de Bamberg avait possédé l'Autriche près de deux cent cinquante ans. L'un de ses ducs est ce Léopold qui, en 1192, pour venger l'affront reçu devant Saint-Jean-d'Acre, arrêta traitreusement Richard *Cœur-de-lion*, au retour de la Palestine, et le vendit à l'empereur Henri VI. Le dernier rejeton de cette Maison, dite la première Maison d'Autriche, un

<sup>1</sup> Frédéric autorisa les ducs d'Autriche à prendre, dans les Diètes de l'Empire, rang comme archiducs, mais immédiatement après les électeurs : deux siècles plus tard, ils se faisaient de cette faveur un droit au titre d'archiduc.

des neveux du dernier duc, expirait à Naples, en 1268, sur l'échafaud de l'infortuné Conradin.

A cette époque, les empereurs de la Maison de Souabe, Frédéric II surtout, venaient de faire peser sur l'Allemagne l'action d'un pouvoir énergique, et de tenter sur l'Italie le vasselage de l'Empire.

L'Allemagne ne voulait plus de pareils maîtres.

Pour l'Italie, ou plutôt pour Rome, cette haute personification des intérêts, des prétentions de l'Italie, l'Empereur ne pouvait être qu'un vassal du Saint-Siège.

A Frédéric II, dans ses dernières années, à Conrad IV son fils, les électeurs ecclésiastiques et l'ordre d'Innocent II avaient opposé Guillaume, comte de Hollande, que la fin prématurée de Conrad laissa, jusqu'en 1256, seul maître de l'Empire.

Après Guillaume, deux candidats étrangers à l'Allemagne partagèrent encore les suffrages des électeurs : Richard de Cornouailles, fils de Jean *Sans-terre*, et Alphonse, roi de Castille, petit-fils de Philippe, l'un des compétiteurs de Frédéric II à l'Empire.

Ni l'un ni l'autre ne devaient en effet gêner l'ambition des grandes familles allemandes, et inquiéter l'Italie.

Durant quinze années, Richard ne parut en Allemagne que quelques instants, pour payer un vain titre des concessions que lui imposaient les électeurs; retenu en Espagne par des troubles intérieurs, Alphonse ne s'y montra jamais.

A la mort de Richard, il n'y eut pas d'élection. Cet

inter règne et les quinze années précédentes, pendant lesquelles le pouvoir impérial s'annihilait aux mains des vicaires des deux derniers empereurs absents, avaient été mis à profit, en Allemagne, comme en Italie. Princes souverains, villes dites impériales, tous s'étaient empressés de briser le lien féodal qui les rattachait à l'Empire.

En Italie, dès 1265, Urbain IV avait donné à Charles d'Anjou le titre de vicaire de l'Empire en Toscane. Ce titre, sans valeur réelle pour celui auquel Rome le conférait, était pour elle une sorte de manifestation de sa suprématie. Le redoutable frère de saint Louis, placé à Naples par les papes sur le trône de Frédéric II, teint du sang de Conradin, ne devenait-il pas une sorte de menace que Rome, après l'excommunication, tenait en réserve contre tout empereur disposé à ressaisir un point d'appui sur le sol italien ?

Au reste, comme l'Empire, le Saint-Siège venait de subir une vacance de trois ans.

Alphonse de Castille demanda au nouveau pape de confirmer son élection. Grégoire X refusa, déclarant que, si l'Allemagne tardait plus longtemps à faire son choix, il nommerait d'office un empereur.

Cette hautaine injonction aux électeurs, ce besoin altier d'une élection sérieuse et définitive, s'expliquent donc par les circonstances.

« *Volunt imperatorem,* » écrivait l'évêque d'Olmütz au Pape, « *sed potentiam abhorrent.* »

Un empereur ! Ils s'y résignent, mais pourvu qu'il



soit faible et que ce ne soit qu'un nom. Car avec un empereur de fait, avec une main ferme, il faudrait, ici subir des restitutions, là de nouveau ployer le genou.

La puissance, surtout imposée par l'Italie ! D'une part, c'était l'influence sacerdotale, la supériorité de Rome que les électeurs laïques voulaient repousser : ils se rappelaient Frédéric II excommunié deux fois par Grégoire IX, et les exigences incessantes de la papauté. De l'autre, un comte palatin, un duc de Saxe, un marquis de Brandebourg, un roi de Bohême voulaient se soustraire à la prépondérance des trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne. Mais tous unanimement redoutaient un commun maître.

Telle était, à la Diète de Francfort, la disposition des esprits. Les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, Louis le *Sévère*, comte palatin, y comparurent en personne ; Ottokar II, roi de Bohême, Henri, duc de Bavière, par des ambassadeurs.

Quelques années auparavant, l'archevêque de Mayence, Werner <sup>1</sup> de Falkenstein, allant recevoir ses bulles à Rome, avait été escorté, à travers les Alpes, par le comte de Habsbourg. A son retour, Werner avait encore trouvé chez le comte la plus cordiale

<sup>1</sup> A une époque où les juifs, objet d'une animosité fanatique, étaient livrés aux plus affreux supplices, sous prétexte de profanation des hosties consacrées, d'empoisonnement des puits, et d'immolation des enfants, ce sage prélat, résistant à l'entraînement général, se borna à les expulser de son électorat.

hospitalité ; il s'était promis de n'être point ingrat, et tint parole.

On présenta quatre candidats : Alphonse de Castille ; Ottokar, roi de Bohême ; Rodolphe, comte de Habsbourg, landgrave<sup>1</sup> du Sundgaw et de la Haute Alsace ; un comte de Goritz.

Alphonse et le comte de Goritz furent tout d'abord écartés.

Ottokar, de race slave, de race ennemie de l'Allemagne, était en outre trop puissant.

Par son père Albert IV de Habsbourg, mort, vers 1240, en Palestine, Rodolphe descendait des comtes d'Alsace, souche commune des ducs de Lorraine ; par sa mère, Anne de Kybourg, il était parent éloigné de Frédéric qui l'avait tenu sur les fonts de baptême. Armé chevalier, en Italie, par ce prince sous lequel il avait fait ses premières armes, après avoir ensuite servi en Allemagne dans les armées d'Ottokar, avec le titre de maréchal<sup>2</sup> du palais, il était revenu ha-

<sup>1</sup> Le titre de landgrave ne remonte qu'au dixième siècle ; les possessions et l'autorité qui y étaient attachées, à cette époque, avaient peu d'importance. L'Alsace alors était partagée en deux landgraviats, le Haut et le Bas, Sundgaw et Nordgaw.

<sup>2</sup> *Marescalus, Marscalous, etc. Equiso, curator vel præfectus equorum, ex Germ, march vel marach, equus, et schalch, potens, magister, ut est apud Rhenan., lib. 2 Rer. Germ.; vel famulus, minister, ut apud Cluver. in Germanicâ antiq., lib. 1, cap. 8. Anonymus de nominibus Germanorum : Marschalcus : nullum nomen fædius est corruptum per Italas vel scriptores. Est enim id, quod mehler, seu major, et stalher, qui est magister equitum, ab equitatibus gubernandis : et dicendum ac scribendum fuit merstalhere, id est, major,*

biter les domaines que sa famille lui avait laissés en Suisse, dans la Haute Alsace, à Kybourg et en Souabe. Puissant dans ses montagnes d'Argovie, dans la Suisse allemande, où Zurich, Uri, Unterwald et Schwitz l'avaient choisi pour leur préfet ou commandant militaire, il était bien faible et bien pauvre auprès du roi de Bohême, dont les états s'étendaient des bords de la Baltique jusqu'à l'Autriche, que ce prince avait enlevée à un duc bavarois créé par Guillaume de Hollande, jusqu'à la Carinthie et la Carniole, qu'il avait achetées à Ulrich, leur duc.

La Bohême, que Frédéric *Barberousse* éleva, en 1158, du rang de simple duché au titre de royaume<sup>1</sup> (deux ans après l'époque où il faisait de l'Autriche un duché), exerçait alors sur l'Allemagne la prépondérance qu'y avaient tour à tour obtenue la Bavière et la Souabe. Des deux concurrents, le plus pauvre devait être et fut élu : *Volunt imperatorem, potentiam*

*superior, summus magister equitum, qui est hodie titulus Ducis Electoris Saxonie : ac si non fuisset vox ea corrupta, non esset opus nunc addere archlegmarschalk; sed merstallerr, dedisset id, quod Erg vel Arohi, cum significet summum magistrum equitum. Quasi vero marschalei vox non ab ipsis Francie incupabilis nota esset. Lex salica : Si quis majorem, infertorem, sancionem, mariscalcum, stratorem,.... occiderit, etc. Lex Alemann., tit. 79, § 4.*

Si marcalcus, qui super 12 caballos est, occiditur, solid. componatur. DU CANGE, *Glossarium ad scriptores medie et infime latinitatis.*

<sup>1</sup> Le titre de roi conféré, le 13 janvier 1158, pendant la Diète de Ratisbonne, était personnel à Wladislas.

Ce n'est qu'à dater du couronnement de Prémislas, en 1198, que cette dignité exista en Bohême sans interruption.

*abhorrent*. Il est vrai aussi que le plus pauvre avait été le plus habile.

Pendant les délibérations de la Diète, avec l'appui de l'archevêque de Mayence, Rodolphe s'était ménagé le concours de l'électeur laïque le plus influent, le comte palatin de Bavière. On eût pu le croire exclusivement préoccupé d'une querelle avec l'évêque de Bâle, qu'il assiégeait dans cette ville. Mais sans doute le comte de Habsbourg n'était pas resté étranger aux manœuvres qui firent de Louis de Bavière l'arbitre de l'élection. Déjà la décision, approuvée à l'unanimité par la Diète, malgré les protestations des représentants d'Ottokar et d'Alphonse, était connue au camp de Bâle, quand le comte de Pappenheim, maréchal de l'Empire, y vint la notifier.

Devant l'envoyé de la Diète, Rodolphe parut hésiter; mais, vingt jours après, l'archevêque de Mayence le couronnait à Aix-la-Chapelle.

Au moment où les grands feudataires de l'Empire devaient recevoir une nouvelle investiture, ils tentèrent de différer la prestation de l'hommage, sous ce prétexte que le sceptre de Charlemagne ne se trouvait pas dans le trésor de la cathédrale: « Ceci, qui est l'image de Dieu, votre maître et le mien, peut en servir, » dit alors Rodolphe en saisissant sur l'autel le crucifix, devant lequel toutes les têtes s'inclinèrent.

L'interrègne avait cessé.

Né en 1218 au château de Limbourg, dans le Brisgaw, il avait alors cinquante-cinq ans. Marié depuis

vingt-sept, sa femme, fille d'un comte de Hohenberg, lui avait donné trois filles et sept fils. Deux de ses filles épousèrent immédiatement, l'une, selon la promesse faite avant l'élection, le comte palatin, l'autre le duc de Saxe.

Pendant que des mesures prudemment sévères, en arrêtant les exactions, les brigandages, les usurpations de territoire dont l'interrègne avait été l'occasion, pourvoyaient au premier besoin de l'Allemagne, le nouvel empereur demandait à Grégoire X son appui « pour l'Empire, plus encore que pour lui-même. »

Repoussant, comme la Diète, les protestations d'Ottokar et d'Alphonse de Castille, Grégoire confirma l'élection, aux conditions souscrites en 1220, par Frédéric II, envers Innocent III : ainsi, promesse de ne point toucher au domaine de l'Église et aux fiefs qui en relevaient, surtout à ceux de Naples et de la Sicile que Rome avait donnés à Charles d'Anjou ; promesse de rendre au Saint-Siège l'héritage de Mathilde ; promesse surtout de se croiser pour la Terre-Sainte.

En 1275, ces conditions furent de nouveau ratifiées à Lauzanne. Rodolphe s'y engagea à se faire, l'année suivante, couronner à Rome ; et il reçut des mains de Grégoire la croix que le pontife portait lui-même en Palestine, quand le suffrage des cardinaux l'avait appelé à la chaire de saint Pierre. Grégoire obtint du roi de Castille sa renonciation à ce vain titre d'empereur, dont il se décorait depuis 1257. Il laissa à Charles d'Anjou celui de vicaire de l'Empire en Toscane.

L'Empire ne pouvait plus être contesté à Rodolphe. Une seule résistance restait à vaincre, celle d'Ottokar.

À la pacifique intercession de Grégoire X, le roi de Bohême avait répondu par la défense au clergé bohémien de payer la dîme.

Sommé trois fois par Rodolphe de venir à Augsbourg lui prêter hommage devant la Diète, sommé par la Diète elle-même non-seulement de prêter hommage, mais de rendre au domaine impérial l'Autriche, la Carinthie et la Carniole, « Je ne dois rien à Rodolphe, » dit-il; je lui ai payé ses gages. » Ottokar ajoutait que l'Empire n'avait aucun droit sur son patrimoine, sur ses acquisitions, sur ses conquêtes. Mis au ban de l'Empire, il fit pendre les hérauts qui lui avaient signifié l'arrêt.

Le défi ainsi jeté, il essaya toutefois d'attirer à lui cette noblesse allemande qui ne l'avait pas voulu pour chef.

Tandis que le Brandebourg, la Saxe, le Palatinat, la Haute Bavière, la Souabe, répondent à l'appel de Rodolphe; tandis que les Alsaciens et les Suisses accourent sous sa bannière, le dévouement de Mainard, comte du Tyrol, est affermi par l'union de l'un de ses fils à la famille impériale. En Hongrie, un traité avec Ladislav, petit-fils de Béla, qu'Ottokar a dépouillé d'une partie de ses états, le mariage d'une autre fille de Rodolphe et du frère de Ladislav, préparent une puissante diversion. En Carinthie, en Styrie, les populations sont excitées à la révolte contre Ottokar, que

vient d'excommunier l'évêque de Salzbourg, frère du duc, qui avait vendu ces deux provinces au roi de Bohême.

Toutes les troupes d'Ottokar étaient concentrées sur Töpel, en avant de Prague. L'Autriche, couverte par l'alliance de Henri de Bavière, n'avait reçu que des garnisons moins destinées à repousser une attaque qu'à contenir le pays irrité des vexations des Hongrois.

Rodolphe propose à Henri, pour gendre, Albert son fils aîné, pour bru l'une de ses filles avec la portion de l'Autriche qui touche à Passau. Dès que cette offre acceptée a mis les Bavaurois dans ses rangs et lui a ouvert la vallée du Danube, il y entre à la tête de toutes ses forces, s'empare des points qui commandent la rive droite du fleuve, rallie le duc de Tyrol, auquel la Styrie et la Carinthie viennent de se soumettre, investit Vienne, et, avant que du fond de ses montagnes Ottokar ait pu secourir cette ville, il la force à capituler. Puis, repassant sur la rive gauche du Danube, Rodolphe marche à la rencontre des Bohêmes.

Seul contre toute l'Allemagne, n'osant, avec des troupes que découragent les succès de l'armée impériale, jouer le reste de ses états dans une bataille dont les chances sont désormais trop inégales, le roi de Bohême demande au vainqueur ses conditions : il s'y soumet, et recevra l'investiture de la Bohême et de la Moravie sous une tente, en présence des seuls électeurs. La cérémonie aura lieu près de Vienne, dans l'île de Camberg.

Triste autorité que celle d'un empereur aux pieds duquel un des électeurs de l'Empire rougissait d'être aperçu par ses sujets ! d'un empereur qui consentait à cacher sous sa tente la prestation d'hommage de ce roi dont il avait été le maréchal ! C'est pourtant à ce prix qu'il avait dû acheter la paix avec un de ses grands officiers ! Il ne s'était pas senti la force d'exiger l'hommage au grand jour, en 1278, cinq ans après son élection !

Ottokar, pour humilier du moins la simplicité de Rodolphe par la splendeur d'une pompe royale, arrive éblouissant d'or et de pierreries ; mais il ne remporte pas même cette dernière victoire : « Le roi de Bohême a » souvent ri de mon pourpoint gris, dit Rodolphe ; au- » jourd'hui c'est à mon pourpoint gris de rire de lui. »

En effet, au moment où Ottokar se prosterne devant l'Empereur, les rideaux du pavillon s'abaissent, et tout à coup, aux yeux du peuple et des soldats qui bordaient le Danube, apparaît, à genoux, le fier monarque, tenant ses mains jointes entre les mains de celui qu'il avait si souvent appelé son maître d'hôtel, et dont il allait devenir l'échanson <sup>1</sup>.

Ottokar rend donc au domaine impérial l'Autriche, la Styrie, la Carniole ; à l'évêque de Salzbourg, la Carinthie ; à Ladislas, tout ce que lui avait cédé Béla.

<sup>1</sup> Quelques auteurs attribuent cette sorte de coup de théâtre à un ouragan.

Au reste, le fait a été contesté, et l'on doit convenir qu'il est peu d'accord avec la modération et la réserve habituelles de Rodolphe.



Le mariage, cette grande habileté de la future Maison d'Autriche, intervient au traité : Venceslas, héritier présomptif de Bohême et âgé seulement de huit ans, épousera l'une des six filles de Rodolphe; un fils de l'Empereur s'unira à la fille d'Ottokar, avec une dot garantie par la partie de l'Autriche située au delà du Danube.

Affermi dans la possession du pouvoir, Rodolphe s'établit à Vienne, où il appela de Habsbourg toute sa famille. L'Autriche, depuis la mort du dernier duc de la Maison de Bamberg, avait beaucoup souffert des diverses dominations sous lesquelles elle avait passé, lieutenants de l'Empire, comtes bavarois, lieutenants des rois de Hongrie et de Bohême. L'Empereur consacra deux années à rétablir l'ordre dans les parties du duché cédées à Henri de Bavière ou à Ottokar.

Aux villes, aux habitants de la campagne, il accorda des privilèges : à la noblesse, ruinée surtout par le roi de Bohême, il offrit des secours d'argent.

Mais les dons gratuits demandés au clergé, mais les taxes levées sur le peuple, excitèrent des murmures. L'Allemagne, qui avait vu, avec plaisir, l'abaissement d'Ottokar, s'effraya de la vigueur du bras qui venait de le briser. Dans ces mécontentements, dans ces craintes, le monarque vaincu crut trouver les chances d'une revanche méditée depuis le jour de sa soumission; car ils lui assuraient, sinon l'appui, du moins la neutralité de ceux-là même qui, deux ans auparavant, avaient aidé à l'abattre.

Tous les efforts de l'Empereur pour prévenir une rupture furent inutiles.

Plusieurs clauses du traité conclu à Vienne n'avaient pas encore été remplies : Ottokar refusa nettement leur exécution. Pressé de l'y contraindre, Rodolphe fait appel à l'Empire. Personne ne répond, pas même ses gendres, les électeurs de Brandebourg et de Saxe; pas même l'électeur palatin, qu'il vient de nommer son vicaire général. Henri de Bavière se déclare hautement pour Ottokar, dont l'armée, grossie des renforts que lui fournissent la Poméranie, la Pologne, la Bulgarie, paraît sur la frontière d'Autriche.

Vienne, déclarée ville impériale, a promis, en cas d'attaque, une énergique résistance : Rodolphe, avec les levées faites à la hâte dans le duché et les autres provinces conquises, avec ses Suisses et ses Alsaciens accourus sous la conduite de l'évêque de Bâle, avec les Hongrois de Ladislas, marche résolûment à l'ennemi. Des traîtres lui offrent d'assassiner son implacable ennemi : indigné, Rodolphe avertit le roi de Bohême, et lui propose une réconciliation. Mais celui-ci repousse, avec arrogance, ce loyal avis, comme une ruse. On en vient aux mains, et, le 26 août 1278, après une lutte sanglante sur les bords de la Morava, entre Weidensdorf et Jedensberg, à la frontière de l'Autriche et de la Hongrie, les Bohémiens sont mis en déroute, laissant leur roi parmi les morts. Les trésors d'Ottokar, ses états, sa famille, tombent au pouvoir du vainqueur. Un traité de paix, signé à

Iglau, avec le margrave de Brandebourg, tuteur de l'héritier de la couronne de Bohême, met les frais de la guerre à la charge de cette couronne, confirme la renonciation d'Ottokar, pour lui et les siens, à toute prétention sur l'Autriche, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, et stipule de nouveau le mariage du jeune prince avec la fille de Rodolphe.

Henri de Bavière fut obligé d'échanger, contre quelques villes, au choix de l'Empereur, la partie de l'Autriche qui lui avait été cédée avant sa dernière défection.

Ainsi, complètement reconquis, le duché restait sans maître réel.

Trois prétendants le réclamèrent : une petite-fille du dernier duc de la Maison de Bamberg, Louis de Bavière, le comte de Tyrol. Rodolphe acheta les droits de la princesse, et remit indéfiniment les deux autres réclamations à la décision de la Diète de l'Empire. Au sein des états du duché, obéissance fut solennellement promise au possesseur que désignerait Rodolphe, et provisoirement, dans une Diète générale à Nuremberg, il indiqua Albert, son fils aîné. Les actes, en vertu desquels Guillaume de Hollande et Richard de Cornouailles avaient disposé de ce grand fief, furent cassés.

L'évêque de Salzbourg étant mort en 1279, la Carinthie était aussi rentrée au domaine impérial.

Enfin, en 1282, une Diète, tenue à Augsbourg, délégua la possession de l'Autriche, de la Styrie, de

la Carniole, aux deux fils de l'Empereur, Albert et Rodolphe. Le comte de Tyrol reçut la Carinthie. Ces délégations furent, en 1286, solennellement ratifiées par tous les princes de l'Empire. Albert resta exclusivement chargé de l'administration de l'Autriche. Déjà les comtes de Habsbourg avaient pris rang parmi les plus puissantes Maisons de l'Allemagne.

Des promesses faites, en 1275, par Rodolphe à Grégoire X, aucune n'avait été réalisée : Rodolphe ne s'était point fait couronner à Rome ; vainement la Palestine l'avait attendu ; le Saint-Siège n'était pas en possession de l'héritage de Mathilde.

Grégoire était mort en janvier 1276. Dans les quatorze mois suivants, trois papes avaient passé sur le trône pontifical. Après la défaite d'Ottokar, Rodolphe, du fond de l'Autriche, somma, en 1279, plusieurs villes de Romagne et de Toscane de lui rendre hommage. Les premières ayant obéi, Nicolas III, quatrième successeur de Grégoire, déclara l'Empereur violateur de ses engagements envers le Saint-Siège, avec menace d'excommunication si ces engagements n'étaient pas remplis. Rodolphe, dans sa jeunesse, avait, en 1250, pour un couvent brûlé à Bâle, encouru, de la part d'Innocent IV, un premier anathème dont, vingt ans plus tard, ses compétiteurs à l'Empire s'étaient fait une arme contre lui. Il sentit qu'au moment où sa hardie prépondérance en Allemagne excitait tant de jalousies et d'inquiétudes, l'inimitié de Nicolas pouvait lui nuire autant que lui avait servi l'affection de

Grégoire. Entre l'affermissement de son pouvoir dans cette même Allemagne, entre l'établissement de sa Maison en Autriche, et une lutte contre l'Italie, où de si puissants empereurs avaient succombé, où l'autorité impériale d'ailleurs devait être encore plus précaire qu'en Allemagne, il n'hésita pas, et abandonna ce qu'il avait promis en 1275, se contentant, en échange, du titre de sénateur de Rome que Nicolas lui conféra pour une année, et de la renonciation de Charles d'Anjou au vicariat de l'Empire en Toscane. Comme dédommagement, Charles reçut l'investiture des comtés de Provence et de Forcalquier, deux fiefs impériaux dont, à la mort du dernier comte, son beau-frère, il s'était emparé sans l'aveu de l'Empire, sans égard aux droits de Marguerite, femme de saint Louis, et l'aînée de la reine de Naples. Ces dispositions, un projet de mariage, entre la dernière fille de Rodolphe et le petit-fils de Charles d'Anjou, les scella. Pour Rodolphe, de telles fiançailles devenaient plus qu'un gage de paix : par sa mère, sœur de Ladislas, l'allié de l'Empereur, le jeune prince napolitain apportait, dans la famille impériale, un titre éventuel à la couronne de Hongrie. Quand le successeur de Nicolas, Martin IV, voulut, en 1280, rendre au roi de Naples son titre de vicaire de l'Empire, Charles, tout entier alors à ses projets sur Constantinople, le refusa ; mais les Vêpres siciliennes l'arrêtèrent dans sa marche. Quelques années après, Rodolphe vendit aux cités italiennes qui voulurent bien la payer, une indépendance que l'Empire n'était plus

en mesure de leur contester. Plusieurs se refusèrent à ce marché.

En Suisse, comme en Italie, quelques villes avaient été, pendant l'inter règne, enlevées au domaine impérial, entre autres Morat, usurpée par les comtes de Savoie. Rodolphe les réclama, et moitié par force, moitié par l'intervention du pape Martin IV, elles lui furent rendues.

Au delà du Rhin, le comte palatin de Bourgogne, autre grand feudataire de l'Empire, avait prêté hommage à Philippe le *Bel*, roi de France. Assiégré dans Besançon par Rodolphe, le comte se reconnut son vassal, et alla recevoir, à Bâle, l'investiture de ses états.

L'année suivante, l'Empereur reçut l'hommage du comte d'Alost, de Hainaut et de Zélande.

Voilà pour la dignité extérieure de l'Empire.

A l'intérieur, la main de Rodolphe n'était pas moins ferme.

Aussitôt élu, son premier soin, comme on l'a vu, avait été le rétablissement de l'ordre en Allemagne. Électeurs ecclésiastiques et séculiers, princes souverains, ducs ou comtes, villes libres, impériales ou sujettes, tout fut sévèrement ramené à l'observation des lois de l'Empire trop longtemps oubliées. Vingt-neuf têtes des plus nobles familles, impitoyablement abattues dans la seule Thuringe, parce que ces familles avaient organisé les bandits qui désolaient l'Al-

lemagne<sup>1</sup>; soixante-quinze châteaux ou donjons réparés, en une seule année, comme repaires de ces bandits, attestent le trouble profond de la paix publique proclamée, à Mayence, dès 1235 par Frédéric II, et la vigueur avec laquelle Rodolphe en poursuivit le rétablissement, dès qu'à son tour il l'eut annoncée, en 1281.

La Bohême, opprimée par le margrave de Brandebourg, avait, en 1283, imploré l'assistance de l'Empereur; Rodolphe, après avoir débarrassé Venceslas de son farouche tuteur, fit célébrer à Egra, deux ans plus tard, le mariage du jeune prince et de l'une de ses filles; mariage convenu, dès 1276, avec Ottokar. En même temps Venceslas reçut l'investiture de la Moravie, et, bientôt, celle de la Silésie, de la Lusace: le titre d'électeur de l'Empire, enlevé à son père, et la dignité de grand échanson, devinrent le prix de sa renonciation solennelle à toute prétention sur l'Autriche.

Dans la même année, une insurrection éclate en Hongrie contre Ladislas: ce faible roi périt assassiné par des étrangers qu'il avait appelés à son secours. Comme il ne laissait pas d'enfants, Rodolphe déclare que la Hongrie, fief impérial, a fait retour à l'Empire, et il l'adjuge à Albert, son fils, tandis qu'en Italie,

<sup>1</sup> On intercédait en faveur des condamnés, on rappelait leur haute naissance: « Non, » répondit l'Empereur, « ce ne sont point des nobles, ce sont d'exécrables brigands, ceux qui oppriment le pauvre et troublent la paix publique. La vraie noblesse est loyale, humaine et juste; elle n'offense et ne dépouille personne. »

son gendre, le petit-fils de Charles d'Anjou recevait de Nicolas IV la couronne vacante. Mais le vœu des Hongrois ayant désigné André III, petit-fils d'un de leurs anciens monarques, Rodolphe n'insista pas pour Albert, et laissa au Pape le soin de défendre son propre choix.

Berne, ville impériale, s'était depuis longtemps placée sous la protection des comtes de Savoie. Rodolphe, en 1283, ne l'avait pas réclamée; cinq ans après il se ravisa, et, sur son refus d'hommage, l'assiégea en personne. Mais le courage des Bernois le força d'abandonner un siège où Albert devait échouer encore après lui.

Depuis son élection, Rodolphe avait porté seul tout le poids des affaires de l'Empire, et cette unité d'action explique l'énergie d'un pouvoir dont on avait cru qu'il n'userait pas. En outre, dans les actes nombreux de son administration, il avait presque toujours pris le simple titre de roi des Romains, sans doute pour ne pas ajouter, par l'éclat du nom d'Empereur, à l'irritation du mécompte de ceux qui l'avaient choisi pour chef. Quand les grandes Diètes conféraient ce titre à un autre que l'Empereur, il devenait, pour le prince qu'elles en avaient revêtu, une sorte de promesse d'élection à l'Empire.

En 1291, Rodolphe le demanda, en faveur d'Albert son fils, à une Diète qu'il avait, tout exprès, convoquée à Francfort. Son grand âge motivait assez ce partage volontaire de la dignité impériale; mais un



pareil père avait rendu Albert trop redoutable : la Diète ajourna. A soixante-douze ans l'ajournement était significatif : Rodolphe en fut profondément blessé.

L'âge et les fatigues avaient altéré la santé du vieil empereur. Après une courte visite à ses domaines héréditaires de Suisse et d'Alsace, à ses anciens compagnons d'armes, il voulait se rendre en Autriche, pour aider Albert à calmer une révolte ; ses médecins lui conseillèrent le repos. « Il faut alors, » leur répondit-il, « que j'aille à Spire, voir mes devanciers!... » Et, quelques jours plus tard, Rodolphe reposait à Spire, dans le caveau des empereurs.

Il était mort, à Germersheim, le 15 juillet 1290, dans les sentiments d'une piété fervente, plein d'amour et de reconnaissance pour ce Dieu qui, selon son expression habituelle, l'avait élevé, du chaume de Habsbourg, au trône de l'Empire<sup>1</sup>.

Longtemps l'Allemagne regretta en lui ce qu'elle avait appelé sa *loi vivante* (*lex animata*). Quand elle se sentait blessée par les actes despotiques de plus d'un de ses successeurs : « Ah! s'écriait-elle, ce n'est pas » la loyauté de Rodolphe! » Cette voix du peuple, cet éloge auquel on ne peut rien ajouter, expliquent les grandes choses de son règne. Le respect du droit, dans

<sup>1</sup> Rodolphe est la tige de toutes les maisons souveraines existantes vers le milieu du dix-huitième siècle. Le P. Barre a calculé (*Journal des Savants*, mars 1752) que Louis XV descendait de ce monarque de plus de cinquante manières.

un temps où la force seule gouvernait, est un trait particulier de la vie toute guerroyante de Rodolphe; il caractérise l'habile et prévoyante politique mêlée à toutes ses opérations militaires. Devant cet invariable esprit de justice, on lui pardonnait une administration sévère. A cette rigidité, d'ailleurs, il avait toujours allié la simplicité extérieure et la douceur des manières, deux mérites qui font surtout vivre, dans la mémoire des masses, la popularité des grands noms.

Rodolphe avait près de six pieds de haut, la taille élancée, la tête petite, le nez long et aquilin, le teint pâle; il était presque chauve. Modeste en ses vêtements, humain, affable, d'un accès facile, il possédait, au plus haut degré, le charme de la parole; une religion charitable et douce l'animait.

Un jour, des soldats écartaient de lui des pauvres : « Laissez-les approcher, » leur dit-il, « je n'ai pas été » nommé chef de l'Empire, pour être séquestré du » reste des hommes. »

Une autre fois, étant à la chasse, il rencontra un prêtre qui portait le Viatique. Le chemin était mauvais; l'Empereur mit pied à terre, et donna son cheval au prêtre, en disant qu'il lui siérait mal de s'en servir, tandis que celui qui portait le corps de Jésus-Christ serait à pied.

Un interrègne de près d'une année suivit sa mort. Son fils, Albert d'Autriche, convoitait la couronne. Mais, parmi les électeurs, sa cupidité, son orgueil lui

avaient fait plus d'un ennemi ; sa puissance les effraya tous.

Un autre prince, Adolphe <sup>1</sup>, ne possédant au plus que la moitié du comté de Nassau, unissait à un brillant courage une rassurante médiocrité de fortune. C'était là, pour un candidat, un très-grand avantage ; et son cousin, l'archevêque de Mayence, l'exploita si activement auprès des électeurs, il manœuvra avec tant d'adresse, que, l'élection lui ayant été déferée, Adolphe fut nommé par lui. Zèle, au reste, peu désintéressé ; car, sous un prince jeune et qui lui devrait le trône, l'archevêque espérait gouverner.

Adolphe, vaillant chevalier, se montra inhabile monarque. En s'efforçant d'étendre, par des actes arbitraires, les domaines de sa Maison, il ne tarda pas à indisposer les électeurs. Bientôt le même archevêque de Mayence mit à l'abattre autant d'ardeur que naguère à l'élever.

Ces fautes devenaient des armes pour Albert : il s'en servit. Sûr de l'appui du prélat, ce prince gagna le roi de Bohême, les électeurs de Cologne, de Saxe et de Brandebourg. Ce fut à Prague, au couronnement même de Venceslas, durant des fêtes splendides où cent quatorze mille chevaux furent nourris aux dépens de l'hôte royal, que s'organisa, contre Adolphe, un plan de déposition.

Pour conjurer le péril et calmer les esprits, Adolphe tempère la rigueur de son gouvernement intérieur ;

<sup>1</sup> De la branche de Wisbaden et de Weilbourg.

au dehors il renouvelle son alliance avec André, roi de Hongrie, et se lie étroitement avec l'archevêque de Salzbourg.

Mais dans une Diète, tenue à Mayence la même année, on dresse contre lui une ample liste de griefs. Sommé de comparaître et de répondre, l'Empereur refuse ; il est déposé : Albert est élu à sa place.

Cependant la défection ne s'était pas étendue partout : les électeurs de Cologne, de Trèves, les deux frères palatins, un grand nombre d'autres princes, tout le corps des villes d'Empire, restaient fidèles à Adolphe. Le monarque déchu prend les armes. Sans attendre son infanterie, il attaque Albert, avec sa cavalerie seule, à Gelheim, près de Worms. Comme la haine, la lutte fut terrible. Albert avait inventé une sorte de poignard dont il arma des fantassins d'élite, en leur ordonnant de frapper les chevaux, et de marcher droit à son rival. Les cavaliers d'Adolphe furent culbutés. Les deux empereurs se joignent au fort de la mêlée. « Ou ma couronne ou ta vie ! » s'écrie Adolphe. « — Le ciel va décider ! » répond Albert, et frappé d'un coup de lance au visage, roulant sous son cheval abattu par le choc, Adolphe a perdu la couronne, la vengeance, la vie.

Il importait à Albert de ne laisser aucun doute sur la validité de son élection, de n'être empereur qu'en vertu d'un titre incontestable. Renonçant donc à ses droits acquis à Mayence, et déposant le sceptre impérial, il se fait élire, une seconde fois, à Francfort, le

24 août 1298, et couronner à Aix-la-Chapelle, par Wichbold, archevêque de Cologne.

Boniface VIII, l'un des papes qui portèrent le plus loin les prétentions du Saint-Siège, refusa d'abord de reconnaître l'élection, alléguant qu'Albert avait assassiné son souverain légitime, et qu'il avait épousé une femme de sang de vipère<sup>1</sup>, la fille de la veuve de Conrad IV. Mais son vrai motif était l'intime liaison d'Albert et de Philippe le *Bel*. A peine élu en effet, Albert avait conclu, à Strasbourg, un traité avec le roi de France, et marié Rodolphe, son fils, à Blanche, fille de Philippe.

Or, les démêlés de Boniface avec le monarque français, dans les affaires duquel il s'était imprudemment immiscé, remontaient à 1296; ils devinrent cette hostilité violente qui devait se terminer par les scandaleuses scènes d'Anagni et par d'indignes violences contre la personne du souverain pontife fugitif.

S'arrogant même la qualité de vicaire général de l'Empire, Boniface donna aux ambassadeurs d'Albert leur audience de congé, l'épée au côté, la couronne de Constantin le Grand sur la tête, en leur disant : « *Io, son Cesare, io l'Imperadore*; C'est moi qui suis César, c'est moi qui suis l'Empereur. » Ensuite il somma les électeurs de Mayence et palatin de déposer Albert, et de procéder à une élection nouvelle.

Mais, quelques années plus tard, très-embarrassé

<sup>1</sup> *Sanguine viperali.*

de ses différends avec la France, et dans l'espoir de le détacher ainsi de Philippe, Boniface reconnut l'Empereur<sup>1</sup>. Payant cette déférence par une plus grande encore, ce prince reconnut de son côté « que l'Empire avait été transféré des Grecs aux Allemands » par le Saint-Siège; que les électeurs tenaient leur droit du Pape, comme de lui aussi les empereurs et les rois tenaient le droit du glaive. »

L'altier pontife triomphait : ce fut alors qu'il ceignit la tiare papale de la seconde couronne.

Cette concession d'Albert était en pure perte, car, bientôt Boniface, qui, en moins de trois années, avait donné les empires d'Orient et d'Occident, et mis en interdit le royaume de France, mourut, un mois après être rentré à Rome.

L'ambition d'Albert ne s'était point fait attendre. Déjà ses armes avaient arraché aux principautés riveraines du Rhin plusieurs concessions importantes : réclamant la Hollande, la Zélande et la Frise, comme fiefs de l'Empire, il les attaqua, mais sans succès.

Il lui fallait pourtant une proie.

Se tournant vers la Bohême, à deux reprises Albert est repoussé. La mort, à défaut de la victoire, lui vient alors en aide : Venceslas IV ayant cessé de vivre, son fils, à peine âgé de dix-sept ans, achète la paix au prix de quelques concessions, et rend hommage pour la Bohême et la Pologne.

<sup>1</sup> Bulle du 30 avril 1303.

Mais bientôt, Venceslas V est assassiné à Olmutz, au moment où il marchait sur la Pologne pour chasser Vladislav Lokietek, dépossédé de la couronne des Sarmates en 1300, après quatre ans de règne, par une Diète polonaise, remplacé par Venceslas IV, et rétabli sur le trône en 1305 par le parti contraire à Venceslas. L'assassinat du jeune roi fut imputé à Albert; son ardeur à s'emparer de la Bohême motive le soupçon. Mais si l'intérêt fut la cause du crime, Vladislav, aussi bien qu'Albert, peut l'avoir commis.

Les États du royaume ayant élu Henri, duc de Carinthie, beau-frère du dernier roi, Albert s'empare du pays, et déclare, à la Diète de Nuremberg, que l'ancienne famille royale manquant d'hoirs mâles, la succession lui appartient en vertu du traité d'Iglau<sup>1</sup>. Poussant ainsi son fils aîné Rodolphe sur le trône, il le marie, en secondes noces, à la reine Élisabeth de Pologne, veuve de Venceslas IV. Mais ce jeune prince meurt dans la même année, règne trop long, si l'on considère les actes qui le troublèrent; et, malgré les efforts d'Albert pour faire élire son second fils Frédéric, Henri de Carinthie prend une couronne que les États lui avaient déjà décernée.

En 1293, Adolphe de Nassau ayant acheté du landgrave Albert la Thuringe, avec l'argent de l'Angleterre, les États, indignés de ce scandale qui dépouillait une postérité légitime pour établir et avantager le fils d'une concubine, avaient refusé de le recevoir: de là

<sup>1</sup> De l'année 1282.

une guerre interrompue par la mort d'Adolphe. En 1307, Albert reprend la lutte contre Frédéric le *Mordu*. Le prix du honteux marché avait été payé; il en revendiquait les clauses. Mais cette fois la justice triompha : les Impériaux furent défaits dans les sanglantes journées de Lucca et de Borna, près d'Altenbourg.

Albert se disposait à une éclatante revanche, quand tout à coup un cri de liberté appela son attention sur un autre point.

A cette époque l'Helvétie était divisée en petites souverainetés, en baronnies, en villes impériales, comme Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse; en seigneuries aux mains du clergé, en petits cantons qui se gouvernaient démocratiquement, quoique dépendants de l'Autriche, tels que Schwitz, Uri et Unterwald. A la tête de ces souverainetés diverses étaient les comtes de Savoie et de Habsbourg. Élevés à l'Empire, ceux-ci acquirent le droit de nommer, dans tous les lieux relevant de la juridiction impériale, des baillis pour administrer la justice criminelle.

Cédant aux ambitieuses instances d'Albert, Rodolphe avait un moment aspiré à la souveraineté des seigneuries ecclésiastiques et des baronnies. Ainsi la maison de Kybourg lui céda la ville de Fribourg, l'abbaye de Murbach, la ville de Lucerne, etc. Alarmés de ces extensions, Uri, Schwitz, Unterwald, s'engagèrent à ne jamais reconnaître une juridiction étrangère. Le sage Rodolphe, respectant cette opposition d'hommes jaloux de leur indépendance, et qui lui



avaient rendu de si grands services, confirma tous leurs privilèges ; cet acte fut ratifié par Adolphe. Les esprits étaient donc rassurés.

Mais à peine Rodolphe eut-il fermé les yeux, qu'Albert songea à s'emparer des cantons libres de l'Helvétie. Nouvelles alarmes parmi eux, assemblée générale, réorganisation de leur ligne défensive ; ils embrassèrent la cause d'Adolphe. Après une telle manifestation, l'avènement d'Albert devenait pour les cantons une menace, un péril. Bientôt des députés étant venus solliciter, auprès de l'Empereur, la confirmation de leurs privilèges, Albert, pour toute satisfaction, annonça qu'il allait modifier la forme de leur gouvernement.

Mais, trop habile pour brusquer cette exécution sans avoir préparé les voies, l'Empereur étend ses acquisitions et son influence en Suisse. Une fois ces hommes libres traqués comme dans un réseau, il propose aux cantons d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, de se laisser incorporer à l'ancien patrimoine des comtes de Habsbourg. Une telle offre ne pouvait qu'être rejetée avec indignation : Albert ordonne à ses baillis ou préteurs de contraindre, à force de vexations, les Suisses à la révolte, se réservant de les dompter ensuite.

Ce fut alors qu'au Grütli, petite prairie du canton de Schwitz, entre Brunnen et Milterstein, au bord du lac des Quatre-Cantons, naquit, le 13 octobre 1307, avec la protection de Dieu, la première ligue des

Suisses, sous le patriotique effort de Werner Stauffacher, de Walter Furst, d'Arnoul Melchtal, tous trois inconnus jusqu'alors, depuis tous trois immortels.

Furieux de leur rapide triomphe, Albert accourt, disperse cette héroïque insurrection, et se croit à la veille de l'anéantir; mais l'anniversaire du jour où, dix années auparavant, il avait tué Adolphe, devait lui être fatal.

Depuis longtemps Jean, neveu d'Albert, réclamait en vain son héritage en Souabe. Irrité de tous ces refus, il résolut, avec quatre seigneurs, Walter d'Eschenbach, son gouverneur, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm et Conrad de Tegelfield, la mort de son oncle.

Mais, soit que l'occasion ou l'audace eussent manqué, le jour fixé n'avait pas vu le crime. Le remords entraîna même l'un des conjurés au tribunal de la confession : la pénitence fut de prévenir Albert; celui-ci, croyant que son neveu voulait l'effrayer, reçut l'avis sans y croire.

Le 4<sup>or</sup> mai 1308, après la messe, Jean supplia instamment l'électeur de Mayence et l'évêque de Constance de plaider encore sa cause auprès d'Albert. L'Empereur manda le jeune prince, et lui indiqua, comme terme de son attente, l'issue de la guerre de Bohême. Le rappelant bientôt, il lui offrit des chevaux superbes. On se mit à table, et un page apporta des fleurs. Alors Albert se leva, distribua les couronnes, et donna la plus belle à son neveu, en ajoutant :

« Prends cette parure, elle sied à ton âge, et laisse-moi les soins du gouvernement. » Jean fondit en larmes, jeta la couronne avec indignation, et l'arrêt de mort fut irrévocablement prononcé. S'approchant des trois conjurés : « Il va monter à cheval avec une faible suite, » leur dit tout bas le jeune prince.

Cependant Albert se dirigeait sans crainte vers Rheinfelden, où Élisabeth, sa femme, avait rassemblé les troupes. Dans son cortège étaient Jean et ses complices. Arrivés, le 4<sup>er</sup> mai 1308, au passage de la Reuss, près de Windisch, les conjurés, sous prétexte d'alléger le bateau, séparèrent le monarque de sa suite; son fils Léopold resta sur l'autre rive.

Tandis qu'Albert, arrivé sur ses domaines héréditaires, traversait lentement, et le cœur joyeux, les campagnes qui s'étendent au pied des monts que domine Habsbourg, et où brilla l'antique Vindonissa, tout à coup Jean s'élança : « C'est trop attendre ! » s'écrie-t-il ; et, pendant qu'Eschenbach arrête le cheval de l'Empereur par la bride, « Tiens, » dit son neveu en lui enfonçant sa lance dans la gorge, « voilà » le prix de l'injustice. » Balm lui fend la tête, Eschenbach le frappe au visage, Wart demeure stupéfait. Albert pousse un grand cri, et tombe noyé dans son sang. Les assassins, les lâches s'enfuient. Une pauvre femme accourt et s'efforce de relever l'Empereur, mais en vain : le puissant fils de Rodolphe de Habsbourg expire entre les mains d'une mendicante, qui étanche ce sang impérial avec des haillons.

Dix ans plus tôt, Albert avait tué Adolphe ! mais du moins en brave, dans une bataille. Avant comme après ce prince, aucun roi ou empereur d'Allemagne n'a péri de la sorte. C'est là une des gloires du caractère national.

Dispersés par la peur ou par le remords, les meurtriers ne se revirent plus. Tous finirent misérablement. Jean ne devait mourir qu'en 1313, à Pise, confiné dans un couvent d'Augustins ; Balm, à Bâle, dans un couvent de religieuses ; Eschenbach, en Wurtemberg, sous la bure des pâtres qu'il porta trente ans ; Wart fut roué sur le lieu même de l'attentat. Sa malheureuse femme, Adélaïde de Sargens, prise avec lui dans le château, vit mourir son enfant de faim, en prison ; son lait s'était tari. Elle-même, après s'être échappée du cachot le jour de l'exécution de son mari, fut témoin de ses tortures, et revint expirer de douleur à la porte de l'église.

Agnès, veuve d'André III, roi de Hongrie, et fille de l'Empereur, éleva, sur le théâtre du crime, l'abbaye de Königs'felden <sup>1</sup>. Vengeance noble et pieuse, si des flots de sang ne l'eussent souillée !

On a prétendu qu'assistant, avec son frère Léopold, au supplice de soixante-trois vassaux de Balm, cette princesse, au milieu des cris des malheureux qui

<sup>1</sup> « Madame, » répondit un vieil ermite à Agnès, qui lui offrait un asile, « ce n'est point servir Dieu que de verser le sang innocent, » et d'élever des monastères avec les dépouilles des familles ; on le verra par la compassion et l'oubli des injures. »

protestaient de leur innocence, osa répéter, avec une atroce ironie, la légende de sainte Élisabeth : « A présent, je me baigne dans la rosée de mai. »

Sans aucun doute, Albert valut mieux que sa réputation ; soit préjugé, soit passion, les historiens n'ont pas été justes envers lui. Tout en flétrissant son arrogance avide, ses vices et ses usurpations, ils auraient dû parler aussi de ses talents guerriers, de ses vertus domestiques, de sa fermeté dans l'exercice du pouvoir suprême, de son habileté à maintenir la tranquillité publique.

Les cinq fils d'Albert<sup>1</sup> succédèrent à toutes ses possessions, mais sans les partager. Aux termes de l'acte d'investiture et du pacte de famille, Frédéric eut l'administration des provinces autrichiennes. Quant aux domaines en Souabe, en Alsace et en Suisse, Léopold, vu le bas âge de ses trois jeunes frères, les gouverna. Sur ces deux têtes reposaient donc alors les destinées de la Maison d'Autriche.

Le trône impérial demeura six mois vacant. Frédéric le *Bel*, duc d'Autriche, fils aîné d'Albert, et Charles de Valois, frère de Philippe le *Bel*, roi de France, se le disputaient avec une égale ardeur. Tous deux échouèrent. Philippe avait, sans scrupule, contraint le pape Clément V, siégeant à Avignon, de recommander vivement son frère aux trois électeurs ecclésiastiques : mais le souverain pontife se serait bien gardé

<sup>1</sup> Il avait eu d'Élisabeth vingt enfants, dont six fils. Rodolphe, qui devint roi de Bohême, était mort avant son père.

d'appuyer une aussi formidable candidature. Tout en obtempérant, par une démarche ostensible, aux instances de l'altier monarque, il exhorta secrètement les trois électeurs à repousser l'influence française, et à élire, le plus tôt possible, Henri, comte de Luxembourg, frère de l'électeur de Trèves : cet avis prévalut. C'est le premier empereur nommé par six électeurs seulement, tous six grands officiers de la couronne : les archevêques de Mayence, Trèves et Cologne, chanceliers ; le comte palatin, de la Maison de Bavière d'aujourd'hui, grand maître ; le duc de Saxe, de la Maison d'Ascanie, grand écuyer ; le marquis de Brandebourg, de la même Maison d'Ascanie, grand chambellan.

Châtier les assassins d'Albert, et confirmer les privilèges des Suisses, tels furent les premiers actes du nouvel empereur : c'était bien débiter.

A la Diète de Spire, pour la première fois, les électeurs se partagèrent en trois collèges, électeurs, princes, villes.

Henri sut faire passer la couronne de Bohême sur la tête de son fils : nouvel échec pour les princes autrichiens.

Impatient de relever l'Empire en Italie, il franchit les Alpes. Guelfes et Gibelins désolaient tout : la cause de l'Empereur et des Papes n'était plus qu'un prétexte : la lutte et les haines vivaient de ville à ville, de maison à maison. Seulement, parmi les Gibelins, subsistait encore une ombre de respect pour les em-

pereurs, tandis que les Guelfes, soutenus par les rois de Naples, n'aspiraient qu'à une entière indépendance.

Maitre de Milan, Henri y est couronné roi d'Italie avec un diadème d'acier, l'antique couronne lombarde ayant été mise en gage par les Torre, vicomtes de Milan. De là il marche sur Rome, théâtre de meurtres et de pillages : mais déjà Robert, roi de Naples, s'était emparé de la cité Léonine<sup>1</sup> et du Vatican. Ne pouvant l'en chasser, Henri se fait couronner, le 29 juin 1312, dans l'église de Latran, par les trois cardinaux que Clément V avait exprès envoyés d'Avignon.

Chaque jour est ensanglanté par un combat. Alors le même Clément V, qui venait de travailler au couronnement de Henri, lui ordonne, comme au premier vassal du Saint-Siège, de mettre bas les armes et de se réconcilier avec le roi de Naples. Loin de tendre la main, par ordre, au roi de Naples, Henri se brouille avec le Pape, qui aussitôt se jette dans le parti des Guelfes.

Quoique affaibli par le départ des princes d'Allemagne, qui s'étaient retirés après le couronnement, Henri poursuit la guerre; plusieurs villes toscanes tombent en son pouvoir. Une Diète s'ouvre à Pise. Elle met Robert de Naples au ban de l'Empire, comme complice des rebelles, comme ayant empêché le sacre

<sup>1</sup> La portion de Rome située à droite du fleuve; ses habitants sont les *Transteverini*.

solennel de son souverain Henri VII. A peine instruit de cet arrêt, Clément V prend le royaume de Naples sous sa protection et lance l'anathème contre quiconque oserait attaquer Robert.

De son côté, l'Empereur s'avance à la tête de ses troupes ; mais, au moment de relever la majesté de l'Empire, il tombe malade, et meurt d'une fièvre pestilentielle à Buonconvento, en Toscane. Dans la crainte sans doute de calomnier la peste, on aima mieux calomnier un prêtre ; et le bruit se répandit qu'un dominicain, Bernard de Montepeluciano, confesseur de Henri, l'avait empoisonné en lui administrant la communion. Une déclaration authentique de Jean de Bohême, fils de l'Empereur, a fait justice de cette abominable imputation.

La mort de Henri VII rendit l'espoir du trône aux princes autrichiens. Argent, intrigues, Frédéric, surnommé le *Beau*, à cause de la noblesse de ses traits, et Léopold, ne négligèrent rien. Celui-ci avait servi le défunt empereur avec autant de courage que de fidélité : en Italie surtout, son dévouement chevaleresque s'était signalé. Pour reconnaître tant de loyaux services, Henri l'avait fiancé à Catherine de Savoie, nièce de sa propre femme. Une fois la route du trône ouverte, Léopold dirigea toutes ses forces, toute son influence vers l'élection de son frère.

La cause de Frédéric semblait gagnée ; Louis de Bavière s'était même formellement engagé à ne point entraver ce choix : mais le parti anti-autrichien n'était



pas non plus demeuré inactif ; et, contre toute attente, malgré la foi promise, Louis de Bavière, après un interrègne de quatorze mois, fut élu à Francfort, tandis que Frédéric l'était aussi tout près de là, à Saxe-hausen. L'archevêque de Trèves sacra Louis à Aix-la-Chapelle ; l'archevêque de Cologne sacra Frédéric à Bonn. Puis les deux compétiteurs en appelèrent au Pape qui succéderait à Clément V, et aux armes. Jean XXII devait les mettre d'accord en cassant les deux élections ; mais cette bulle ne parut qu'en 1323.

Tandis que Frédéric marchait contre Louis, Léopold menaçait l'Helvétie. Les Suisses s'étaient ligués pour la Bavière : n'était-ce pas défendre leur liberté contre l'Autriche ?

Déjà Léopold, se vantant de *fouler bientôt aux pieds ces paysans*, et portant avec lui des cordes pour garrotter leurs chefs, croyait saisir ses victimes ; mais quatre cents pâtres d'Uri, trois cents d'Unterwald et sept cents de Schwitz, héros improvisés, écrasèrent, à Morgarten, ces fiers chevaliers tout bardés de fer. A dater du 15 novembre 1315, la servitude disparut pour jamais de ce noble sol.

Ayant vainement ensuite investi Soleure, Léopold signa un armistice avec les trois cantons.

Débarrassés sans gloire de cette guerre sans justice, les ducs d'Autriche se tournèrent contre Louis ; durant deux années, l'Allemagne s'épuisa sur les champs de bataille.

Enfin Louis triomphe à la sanglante journée de

Muhldorff. Frédéric est fait prisonnier avec son frère Henri. Dès lors il n'y eut plus qu'un empereur.

Conduit d'abord au château de Trausnitz et remis ensuite au roi de Bohême, Henri ne redevint libre qu'après la renonciation formelle des princes autrichiens à tout droit sur la Bohême.

Jusqu'à ce moment, le successeur de Clément V était resté neutre entre Louis V et le duc d'Autriche. Mais tout à coup, profitant de la faiblesse dont la victoire de Muhldorff avait frappé les deux rivaux, Jean XXII, à titre d'arbitre, brise la double élection, se proclame vicaire de l'Empire, ordonne à Louis de Bavière de déposer les armes avec sa couronne, et de s'en rapporter à la décision suprême du Saint-Siège. Louis essaye de la prière, mais en vain ; alors les États et l'Empereur en appellent du Pape à un Concile général.

Frédéric meurt ; ses frères cherchent à susciter un nouveau concurrent. Mais Louis, instruit de leurs menées, accourt d'Italie en Allemagne, et, cédant au domaine autrichien les villes impériales de Willingen, de Brisach, de Rheinfelden, de Neubourg, il paye de ce prix le repos et l'union de l'Empire.

Bientôt Henri, duc de Carinthie, comte de Tyrol et roi titulaire de Bohême, étant mort sans enfants, le duché de Carinthie échet aux ducs d'Autriche, du chef de leur mère Élisabeth. De là l'implacable haine de Jean, roi de Bohême, contre l'Empereur ; de là bien des maux pour l'Allemagne.

Benoît XII avait succédé à Jean XXII. Moins altier que son prédécesseur, il eût transigé ; mais les cardinaux français et provençaux l'en empêchèrent. Avait-il donc oublié la menaçante animosité de Philippe de Valois, du roi de Bohême et du roi de Naples contre l'Empereur ? En se réconciliant avec leur adversaire, n'allait-il pas attirer sur sa propre tête toutes leurs inimitiés ! Benoît effrayé retira sa promesse, et refusa, par peur, comme Jean eût refusé par orgueil.

Irritée des inflexibles prétentions du Saint-Siège, la Diète de Reuss <sup>1</sup> déclara solennellement, par une pragmatique sanction, que tout prince, élu empereur à la pluralité des suffrages, devait être considéré et obéi comme empereur légitime, nonobstant le défaut de consentement des papes ; en outre que tout ecclésiastique qui soutiendrait le contraire serait poursuivi et puni pour crime de lèse-majesté. Cette grave décision fut confirmée dans la diète de Francfort.

Benoît XII étant mort, Clément VI, avec la tiare, prend l'esprit de quelques-uns de ses prédécesseurs. Rien de plus humiliant que les conditions imposées par lui à l'Empereur. Louis en réfère aux États assemblés. Tous, électeurs, princes, villes, s'indignent de l'affront fait au chef de l'Empire.

La menace avait été impuissante : Clément recourt à l'intrigue : une nouvelle assemblée électorale ayant déclaré l'Empire vacant, élit le fils aîné du roi de Bo-

<sup>1</sup> Petite ville de l'archevêché de Cologne, sur le Rhin, au-dessous de Coblenz.

hême, Charles, margrave de Moravie. Mais la Diète de Spire, tous les états de la Haute Allemagne et la plupart des villes se liguent pour la défense du légitime empereur, pour le droit contre la fraude. D'ailleurs quel intérêt pouvait inspirer un prince qui, dégradant la majesté de l'Empire, achetait du Pape, par les plus honteuses concessions, une couronne usurpée?

Alors la guerre éclate entre Louis et l'anti-empereur : celui-ci est battu partout. Mais un accident le débarrasse de son redoutable adversaire. Louis, en poursuivant un ours à la chasse, tombe de cheval et meurt.

Louis V est le dernier empereur d'Allemagne qui ait soutenu les droits de l'Empire sur l'Italie : moins persécuté par la cour d'Avignon, il eût triomphé.

Après lui, Charles IV occupe seul enfin un trône tant convoité : on a dit de ce prince qu'il avait ruiné sa Maison pour acquérir l'empire, et ruiné l'Empire pour élever sa Maison. Un de ses successeurs le qualifiait avec raison de : *fléau de l'Empire, exitium imperii*.

Depuis plusieurs années, Frédéric le Bel, cette doubleur d'empereur, ses frères aussi, Henri et Léopold, avaient cessé de vivre. Ces morts profitaient à la Maison d'Autriche ; car, toutes prétentions à la couronne étant éteintes, le principal litige avec le chef de l'Empire disparaissait.

En 1330, comme on l'a vu, les villes impériales de Willingen, de Brisach, de Rheinfelden et de Neubourg étaient devenues domaines de l'Autriche. Par

cette cession, Louis de Bavière avait arrêté les menées des frères de Frédéric.

Ces trois princes n'ayant pas eu d'enfants, les états autrichiens appartinrent à leurs deux frères, Albert et Othon, hommes énergiques, habiles, parfaitement d'accord; peu à peu l'union entre eux et l'Empereur devint plus intime : chaque fois même que ce monarque devrait se rendre en Italie, ou passerait la forêt de Thuringe, Othon serait son vicaire en Allemagne.

De 1331 à 1334, on voit la Carinthie échoir aux ducs d'Autriche, du droit de leur mère Élisabeth.

Othon était mort, laissant deux fils, Léopold et Frédéric; Albert en eut la tutelle, et administra en même temps tous les états autrichiens. Impatient d'accroître la puissance de sa Maison, il réclama pour ses pupilles, vers 1340, la Basse Bavière, Henri, leur oncle, étant décédé sans enfants mâles. Mais l'Empereur, plus pressé encore, le devança. De là une vive inimitié entre les deux familles; elle s'amortit sous les querelles survenues entre les Maisons de Bavière et de Luxembourg pour la possession du Tyrol.

Jusqu'au dernier moment Albert était resté fidèle à Louis de Bavière. Ce prince n'étant plus, Albert adopta la cause du nouvel empereur, et réconcilia même la Bavière avec le Luxembourg. Aussi son influence politique allait-elle toujours grandissant.

Mais tandis qu'Albert étendait et consolidait ses possessions du côté de l'Autriche, trois petites républiques, qui déjà avaient humilié l'orgueil de sa famille,

ne craignaient pas d'en morceler les anciens domaines en Suisse.

Tranquille en Allemagne, Albert, tout paralysé qu'il était, prit les armes pour réprimer en personne ces mouvements. Mais, malgré ses efforts, la ligue suisse demeura debout.

On raconte de lui un trait touchant. Il assiégeait Bâle, lorsqu'un tremblement de terre renversa presque entièrement la ville. A ce fléau se joignit un horrible incendie : tout était donc en ruines. Un des conseillers du duc d'Autriche l'exhortant à suivre la voie que lui ouvrait la nature : « A Dieu ne plaise, s'écria Albert, » que je veuille frapper ceux que visite la main du » Tout-Puissant. » Et il aida les habitants à relever leurs demeures.

Ce prince, après une administration de vingt-huit ans, mourut à Vienne le 16 août 1358. Partout, excepté en Suisse, il avait mérité le surnom de *Sage*.

En vertu du pacte de famille que venait de confirmer son père, et qui assurait l'indivisibilité des états autrichiens, en confiant leur administration à l'aîné des fils, Rodolphe prit les rênes du gouvernement; son règne fut court, mais glorieusement mémorable.

Jamais le Pape n'avait approuvé le mariage de Louis de Bavière et de Marguerite Maulstach, héritière du Tyrol. Aussi leur union était-elle considérée comme illicite, et Meinhard, leur fils, comme illégitime. A force de démarches et d'instances, Rodolphe parvint à faire légitimer par le Saint Père ce jeune prince, au-

quel il maria sa propre sœur. C'est en reconnaissance d'un tel service que Rodolphe obtint de Marguerite Maulsach la cession immédiate du Tyrol. Mais il fallait encore l'approbation de l'Empereur, succès difficile ; car, malgré le mariage de Rodolphe avec la fille de Charles, une mutuelle jalousie multipliait les contestations entre les Maisons d'Autriche et de Luxembourg. Rodolphe néanmoins réussit ; et non-seulement l'Empereur, confirmant la donation faite par Marguerite, accorda l'investiture du Tyrol ; mais encore il accéda au pacte de famille du prince autrichien, par la réversion réciproque de leurs états et des siens, à défaut de postérité masculine.

De ce succès même naquit une guerre, la Maison de la Basse Bavière s'opposant à cette cession du Tyrol. Déjà les deux armées étaient en présence, quand la médiation du Pape suspendit les hostilités, circonstance toute favorable à l'Autriche. La même année, Rodolphe et ses frères conclurent avec Albert IV, comte de Goritz, une convention qui plus tard réunit aux possessions autrichiennes les comtés de Goritz et de Gradiska.

Doué d'une valeur brillante, illustre par ses hauts faits de chevalerie, Rodolphe n'était ni moins ambitieux ni moins habile. Aussi, sachant combien la pompe des titres frappait l'esprit des peuples et amplifiait la puissance, il se parait de tous ceux que ses prédécesseurs avaient portés ou seulement même réclamés. Un splendide appareil de royauté l'environnait. C'est lui qui, offensé de la préséance qu'un ar-

ticle de la Bulle d'Or donnait aux électeurs sur les autres princes de l'Empire, prit, en vertu de la concession faite par Frédéric *Barberousse* aux ducs d'Autriche de la ligne de Bamberg, le titre d'archiduc palatin. Mais une telle tendance ne tarda pas à alarmer le chef de l'Empire et les électeurs. Plusieurs fois Charles le cita devant la Diète, avec injonction de renoncer aux titres et armes qu'il s'était arrogés. Rodolphe, supprimant alors le titre de palatin, conserva celui d'archiduc, que plus tard l'empereur Frédéric III confirma dans la Maison d'Autriche.

A la suite de contestations entre les ducs d'Autriche et les patriarches d'Aquilée, Rodolphe obtint un décret de l'empereur contre Louis, patriarche régnant, lui enleva plusieurs places et investit Butri, sa résidence. Le prélat n'obtint la paix qu'en cédant, sans retour, avec ces conquêtes, les possessions de son siège en Styrie, en Carinthie et dans la Carniole, comme aussi en recevant garnison et juge autrichiens dans la capitale du Frioul.

En 1364, Albert IV, comte de Goritz, ayant légué aux ducs d'Autriche ses états qui comprenaient quelques portions de la Carniole, le tout fut réuni à l'Autriche, de même que l'Istrie et Moëdling.

Honorant le courage des Suisses, appréciant leur mâle et loyal caractère, Rodolphe conclut avec eux une trêve, qui fut ensuite prolongée, et dont il respecta scrupuleusement les stipulations.

Ce prince s'était rendu en Italie, pour assister au



mariage de son frère Léopold avec Virida, fille de Barnabas Visconti, alliance qu'il avait négociée pour étendre plus tard son influence au delà des monts. Mais, atteint d'une fièvre inflammatoire, il mourut à Milan, le 27 juillet 1365, âgé de vingt-six ans. Habile dans l'art de gouverner, ami des sciences et des lettres à une époque d'ignorance, ce prince fonda, à Vienne, la seconde université que connût encore l'Allemagne. Bienfaiteur de l'Église, sans être l'esclave du clergé, Rodolphe éleva la majestueuse cathédrale de Vienne, réprima le brigandage, maintint la paix publique et protégea le commerce. On lui doit le célèbre pont de Ripperschweyl, à l'extrémité méridionale du lac de Zurich, gigantesque communication avec les contrées voisines des Alpes.

Un frère de Rodolphe, Frédéric, ayant été tué à la chasse <sup>1</sup> par le baron de Potendorf, une seconde fois, toute la fortune de l'Autriche reposait sur deux princes, l'un de dix-sept et l'autre de quinze ans, Albert et Léopold.

Leur premier soin fut d'obtenir la possession du Tyrol, clef de sûreté pour le passage d'Allemagne en Italie. Un traité, conclu à Scharding, entre eux et la Bavière, leur donna cette place d'armes escarpée, ses mines fécondes, sa population belliqueuse et fidèle.

Mais trop de différence existait entre Albert et Léopold pour que leur union fût durable. L'un était paisible, doux, religieux, lettré; l'autre, ambitieux,

<sup>1</sup> 10 déc. 1362.

solennel de son souverain Henri VII. A peine instruit de cet arrêt, Clément V prend le royaume de Naples sous sa protection et lance l'anathème contre quiconque oserait attaquer Robert.

De son côté, l'Empereur s'avance à la tête de ses troupes ; mais, au moment de relever la majesté de l'Empire, il tombe malade, et meurt d'une fièvre pestilentielle à Buonconvento, en Toscane. Dans la crainte sans doute de calomnier la peste, on aima mieux calomnier un prêtre ; et le bruit se répandit qu'un dominicain, Bernard de Montepeluciano, confesseur de Henri, l'avait empoisonné en lui administrant la communion. Une déclaration authentique de Jean de Bohême, fils de l'Empereur, a fait justice de cette abominable imputation.

La mort de Henri VII rendit l'espoir du trône aux princes autrichiens. Argent, intrigues, Frédéric, surnommé le *Beau*, à cause de la noblesse de ses traits, et Léopold, ne négligèrent rien. Celui-ci avait servi le défunt empereur avec autant de courage que de fidélité : en Italie surtout, son dévouement chevaleresque s'était signalé. Pour reconnaître tant de loyaux services, Henri l'avait fiancé à Catherine de Savoie, nièce de sa propre femme. Une fois la route du trône ouverte, Léopold dirigea toutes ses forces, toute son influence vers l'élection de son frère.

La cause de Frédéric semblait gagnée ; Louis de Bavière s'était même formellement engagé à ne point entraver ce choix : mais le parti anti-autrichien n'était

pas non plus demeuré inactif ; et, contre toute attente, malgré la foi promise, Louis de Bavière, après un interrègne de quatorze mois, fut élu à Francfort, tandis que Frédéric l'était aussi tout près de là, à Saxe-hausen. L'archevêque de Trèves sacra Louis à Aix-la-Chapelle ; l'archevêque de Cologne sacra Frédéric à Bonn. Puis les deux compétiteurs en appelèrent au Pape qui succéderait à Clément V, et aux armes. Jean XXII devait les mettre d'accord en cassant les deux élections ; mais cette bulle ne parut qu'en 1323.

Tandis que Frédéric marchait contre Louis, Léopold menaçait l'Helvétie. Les Suisses s'étaient ligués pour la Bavière : n'était-ce pas défendre leur liberté contre l'Autriche ?

Déjà Léopold, se vantant de *fouler bientôt aux pieds ces paysans*, et portant avec lui des cordes pour garrotter leurs chefs, croyait saisir ses victimes ; mais quatre cents pâtres d'Uri, trois cents d'Unterwald et sept cents de Schwitz, héros improvisés, écrasèrent, à Morgarten, ces fiers chevaliers tout bardés de fer. A dater du 15 novembre 1315, la servitude disparut pour jamais de ce noble sol.

Ayant vainement ensuite investi Soleure, Léopold signa un armistice avec les trois cantons.

Débarrassés sans gloire de cette guerre sans justice, les ducs d'Autriche se tournèrent contre Louis ; durant deux années, l'Allemagne s'épuisa sur les champs de bataille.

Enfin Louis triompha à la sanglante journée de

roi de Hongrie, une promesse de la réversion de cette couronne, pour le cas où le prince qui la portait mourrait sans enfants mâles. De concert avec Sigismond, il assiégeait Znaym, tombée au pouvoir de Sackoschia, quand tous deux furent empoisonnés dans un repas par des agents de ce seigneur morave. Sigismond recouvra la santé; Albert se fit porter à Closter-Neubourg, où il mourut, à peine âgé de vingt-sept années.

Son fils, connu plus tard sous le nom d'Albert V, n'avait alors que sept ans : Guillaume en prit la tutelle, et, jusqu'en 1406, époque de sa mort, gouverna l'Autriche avec sagesse et courage.

Ici l'hostile espérance de l'empereur Charles IV commence à se réaliser : la Maison d'Autriche, en discorde, va s'ébranler.

En effet, n'étant plus contenus par Albert IV ni par Guillaume, les autres princes autrichiens s'abandonnèrent à toutes leurs ambitieuses jalousies. Dès lors, il y eut deux lignes bien distinctes, l'Albertine et la Léopoldine; plus tard cette dernière se partagea en deux branches, celle de Styrie, celle de Tyrol.

Léopold III, Ernest, dit de *Fer*, et Frédéric IV divisèrent entre eux les états de Léopold II. A titre d'aîné, Léopold eut les possessions d'Helvétie, de Souabe et d'Alsace; à Ernest, la Styrie, la Carniole, la Carinthie; à Frédéric, le Tyrol.

Dégoûté des expéditions lointaines par sa mésaventure en Italie, Léopold III ne s'occupait plus que d'af-

fares intérieures, lorsque la mort de Guillaume mit entre ses mains la tutelle d'Albert et l'administration de l'Autriche. Mais la régence étant réclamée par Ernest et par Frédéric, Léopold fut contraint de s'associer Frédéric, le plus violent, le plus ambitieux des deux compétiteurs. De là deux factions rivales, n'ayant d'autre but que d'exploiter, à leur profit, la jeunesse d'Ernest; de là des troubles toujours croissants, et, jusqu'à la mort de Léopold, en 1411, une dévorante anarchie.

Mais, après ces périlleuses épreuves, le moment était venu où la Maison d'Autriche allait retrouver sa force, et briller d'un nouvel éclat.

Déclaré majeur par l'empereur Sigismond, bien qu'il n'eût que quinze ans à la mort de son oncle Léopold, Albert comprit aussitôt et pratiqua les devoirs du rang suprême. Quand Sigismond, son beau-père, eut cessé de vivre, en instituant pour légataire universel le jeune duc d'Autriche, trois couronnes, en une année, celles de Hongrie, de Bohême, de l'Empire, ceignirent la tête d'Albert, tête assez forte pour les bien porter.

Depuis Albert I<sup>er</sup>, huit princes avaient passé sur le trône impérial : un fils de ce prince, Frédéric III ; quatre de la Maison de Luxembourg, Henri VII, Charles IV, Venceslas, Sigismond ; un prince de Bavière, Louis V ; un comte palatin, Robert.

Rendu ainsi à l'Autriche, le sceptre n'en devait plus sortir de longtemps :

Albert, par respect pour un serment, crut d'abord devoir refuser l'Empire. En effet, les Hongrois, se rappelant l'ardente animosité de Sigismond à Constance, contre les Hussites, l'odieux parjure qui avait livré aux flammes Jean Hus avec Jérôme de Prague, et combien les préoccupations de l'Empire détournèrent ce prince des intérêts de leur patrie, avaient fait jurer à Albert de ne jamais accepter ce haut rang. Mais les États du royaume l'ayant relevé de sa promesse, Albert céda aux instances des électeurs. Dans l'administration intérieure de l'Allemagne, il montra une rare sagesse : grâce à lui, une foule d'abus disparurent ; les prétentions des juges furent restreintes, et le mystérieux, le terrible pouvoir des tribunaux secrets de la Westphalie, tempéré. Pour supprimer le droit de guerre appartenant à chaque prince, Albert traça une division de l'Empire en *Cercles*, généreuse et patriotique ébauche achevée bientôt par Maximilien I<sup>er</sup>.

Au dehors, sa politique ne fut pas moins habile, soit avec le Pape, soit avec le Concile de Bâle, dont les querelles menaçaient le repos de la Chrétienté. Trois papes avaient été reconnus par diverses puissances de l'Europe : Grégoire XII, élu à Rome ; Jean XXIII, à Bologne ; Benoît XIII, à Avignon. Le Concile de Constance les déposa tous les trois, et mit fin au schisme d'Occident, en donnant au monde chrétien un seul pape, Othon Colonna, qui, sous le nom de Martin V, rendit à l'Église son unité, à l'Italie

le repos, à Rome sa splendeur. Pour assurer l'exécution de ses sages réformes, Martin avait convoqué un Concile à Bâle. Mais Eugène IV, son successeur, l'ayant dissous, en convoqua un autre, qui d'abord se rassembla à Ferrare, puis à Florence, et se déclara contre celui de Bâle. Sommé de comparaître, Eugène, n'ayant tenu compte de l'injonction, fut déposé par les pères du Concile, qui élurent à sa place Amédée, de cette noble Maison de Savoie, d'où sont sortis tant d'hommes remarquables ! Également sollicité par les deux Conciles et les deux papes qui briguaient son appui, Albert agit avec sa prudence accoutumée. Approuvant, par un acte intitulé *Concordat de la nation allemande*, les réglemens stipulés à Bâle pour la réforme de l'Église, mais inaccessible aux avances des deux partis, il garda, entre eux, une absolue neutralité, et préserva ainsi l'Empire et ses états des troubles inséparables d'une telle intervention <sup>1</sup>.

L'Allemagne était calme, et la Bohême pacifiée ; mais un déluge de barbares menaçait l'Europe. Les deux grandes blessures de Nicopolis et de Sémendria saignaient encore, quand parut Amurat II, digne petit-fils de Bajazet.

Déjà la Servie, déjà le pays des Ratzes sont au pouvoir des Turcs. Forcé de suspendre le cours de ses bienfaisantes réformes, Albert marche au secours de la Hongrie : tels étaient le mauvais vouloir de la noblesse et l'épuisement des peuples, qu'à peine si l'Em-

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

pereur avait pu réunir 24,000 hommes ; voilà la faible armée avec laquelle il va lutter contre les 150,000 guerriers d'Amurat. Peut-être son héroïque courage eût-il suppléé au nombre ; mais les maladies et la trahison paralysent tous ses efforts ; c'est d'Amurat lui-même qu'il apprend les parjures intrigues de quelques nobles mécontents ; ainsi démasqués, les traitres poussent l'armée à la révolte ; les soldats se dispersent, et le chef de l'Empire, atteint par une contagion mortelle, le corps brisé, l'âme en deuil, expire, à quarante-trois ans, le 17 octobre 1439, dans un petit village de Hongrie : déplorable événement pour ses sujets, pour l'Allemagne entière, pour l'Europe. Un tel homme eût triomphé de l'anarchie, de la guerre civile, des Turcs.

Né quatre mois après la mort de son père, et pour cela surnommé le *Posthume*, Ladislas, héritier du duché d'Autriche, fut proclamé roi de Hongrie en naissant, et élu roi de Bohême en 1454.

On déféra la régence à l'empereur Frédéric.

Souverain, à dix-sept ans, de la Hongrie, de la Bohême, de l'Autriche, un long avenir de puissance et de gloire lui semblait promis ; la Chrétienté rassurée croyait trouver enfin un rempart contre les Turcs. Mais Ladislas ne se montra pas digne d'une telle espérance.

Tandis que les Ottomans assiégeaient Belgrade, il s'enfuit à Vienne, laissant à Jean Huniade Corvin et au franciscain Jean Capistran la gloire de les chasser.



Ce fut alors qu'on appliqua au libérateur de Belgrade ces paroles de l'Évangile : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.*

Et comment, le héros n'étant plus, Ladislas acquitta-t-il envers sa mémoire la dette sacrée de l'univers chrétien ? En faisant décapiter le fils de Huniade, bien qu'il eût juré, sur la sainte Eucharistie, de ne pas poursuivre en lui le meurtrier du comte de Cilly, son grand-oncle ; en stimulant, du haut d'un balcon, la lenteur du bourreau dont le bras faiblissait devant une semblable tête !

A cette nouvelle, toute la Hongrie éclate en malédictions. Craignant un soulèvement, Ladislas, sous prétexte de son mariage avec Madeleine, fille de Charles VII, roi de France, quitte le royaume pour se rendre en Bohême. Mais au milieu de tous les préparatifs de fête, une maladie mortelle l'enlève, à dix-huit ans, en trente-six heures. Devant une fin si prompte, on parla de poison ; Georges Podiébrad, comme successeur immédiat de Ladislas, fut soupçonné. Mais ce n'est point au crime, c'est à la peste qu'il dut la couronne.

Frédéric IV, quatrième fils de Léopold II, et tige de la branche autrichienne du Tyrol, était né en 1384. Après un partage entre son frère Ernest et lui, Frédéric s'établit à Inspruck. Son caractère entreprenant le compromit bientôt avec les évêques de Coire et de Trente, et avec quelques abbés de ses terres, qu'il maltraitait. Traduit par eux, en 1415, au Concile de

Constance, il embrassa la cause du pape Jean XXII, que le Concile voulait déposer ; favorisant même son évasion, il le conduisit à Schaffhouse, d'où tous deux se portèrent à Neubourg, sur le Rhin. Irrité de cette démarche, l'empereur Sigismond mit Frédéric au ban de l'Empire ; le Concile l'excommunia ; on le déclara ennemi de l'Église et traître à l'Empereur ; ses sujets furent déliés de leur serment de fidélité. Tout l'Empire prit les armes.

Bientôt les Suisses, excités par Sigismond et par le Concile, enlevèrent à Frédéric l'Argovie, les comtés de Habsbourg, de Lentzbourg, Mellingen, Bremgarten, les districts adjacents et le comté de Bade.

Néanmoins, avec du courage, Frédéric eût pu rétablir ses affaires. Revenus de leur première consternation, beaucoup de ses vassaux osèrent envoyer une déclaration de guerre à l'Empereur lui-même ; aussi fidèles que braves, les Tyroliens, les habitants de la Forêt-Noire, brûlaient de venger leur souverain. Frédéric pouvait compter sur l'argent du Pape, sur les secours des ducs de Bourgogne et de Lorraine, comme sur l'influence, à défaut de force matérielle, d'Ernest son frère et d'Albert son cousin ; mais malheureusement il ne pouvait pas compter sur lui-même. C'était une de ces pauvres natures que la prospérité enivre, que l'infortune abat.

Sourd à la voix de l'honneur et aux instances du Pape, autant que docile aux timides conseils de son parent le duc de Bavière, et du burgrave de Nurem-

berg, il consumma sa honte, en mai 1415, à Constance. Là, à genoux devant l'empereur Sigismond, en présence des ambassadeurs d'Italie, des principaux pères du Concile, des plus puissants princes de l'Empire, il demanda humblement pardon à l'Empereur, s'engagea à lui abandonner tous ses domaines depuis le Tyrol jusqu'au Brisgaw, à lui livrer la personne du pape Jean, et à rester lui-même en otage jusqu'à l'entier accomplissement de ses promesses.

« Révérends pères, » dit alors Sigismond sur son trône, en prenant la main de Frédéric, « vous con-  
» naissez la puissance du duc d'Autriche : jugez, par  
» ce spectacle, de ce que peut un empereur d'Alle-  
» magne. »

Frédéric mourut vingt-quatre ans après cette déchéance morale, sans avoir arraché aux Suisses leurs conquêtes, sans avoir acquis d'autre renommée que celle d'un malheur sans gloire.

Sous le règne de Sigismond, son fils <sup>1</sup> et son successeur, la Maison d'Autriche perdit toutes ses possessions en Helvétie.

A la suite d'un violent démêlé entre lui et Nicolas de Cusa, cardinal-archevêque de Brixen, les deux parties avaient été citées à Rome : au lieu de s'y rendre, Sigismond poursuivit son adversaire les armes à la main, et le fit prisonnier, le jour même de Pâques, dans le château de Praunck.

<sup>1</sup> Issu d'un second mariage avec Anne, fille de Frédéric, duc de Brunswick.

Aussitôt Pie II l'excommunia, en excitant les Suisses à s'emparer de ses états; jamais conseil ne fut suivi avec plus de déférence.

Touché des malheurs de son cousin, l'empereur Frédéric III s'efforça de le réconcilier avec le Saint-Siège. Le Pape demeurait inflexible. Frédéric s'étant humilié jusqu'à embrasser les genoux du Légat, l'anathème fut enfin levé. Mais les Suisses n'en conservèrent pas moins ses dépouilles.

Réduit, en 1468, à acheter d'eux une paix honteuse, Sigismond, qui ne pouvait payer la somme stipulée, résolut de recommencer la guerre. Pour lier à sa cause Louis XI, dont le père avait eu à lutter contre les confédérés, il vint en France, mais sans succès. Se tournant alors vers Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne, il lui engagea le comté de Ferrette, le Sundgaw, l'Alsace, le Brisgaw, les quatre villes forestières. Pour Charles, qui n'aspirait qu'à s'étendre du côté de la Suisse et à ériger son duché en royaume, l'occasion était favorable. Mais l'habile Louis XI ne tarda pas à enlever au duc de Bourgogne l'appui de Sigismond : la conduite atroce des officiers bourguignons dans les domaines engagés, et les révoltantes exactions du gouverneur Pierre Hagenbach contribuèrent puissamment à cette résolution. Le 11 juin 1474, il traita donc avec les Suisses, par l'entremise du roi de France, et s'allia avec eux contre le duc de Bourgogne. Trois ans après, Charles, déjà deux fois terrassé, à Granson et à Morat, par ces héroïques mon-

tagnards, périsait sous leurs coups dans une bataille devant Nancy, justifiant, jusqu'à la fin, son surnom de *Téméraire*.

Ce fut ainsi que Sigismond rentra en possession de ses domaines, engagés au duc de Bourgogne.

Malgré de fréquents démêlés avec l'empereur Frédéric, il lui offrit un asile quand ce monarque eut été chassé d'Autriche par ce même Mathias Corvin, frère de l'infortuné Ladislas. Pour mieux sceller la réconciliation, n'ayant pas d'enfants, il adopta Cunégonde, fille de Frédéric ; son insensé projet était de la donner en mariage à Albert, duc de Bavière, avec la réversion du Tyrol. Mais, justement indignés, ses sujets se révoltèrent, saisirent ses revenus, rachetèrent les possessions qu'il avait engagées, et le réduisirent à une modique pension. Frédéric avait hautement repoussé l'idée d'un tel mariage. Enfin, le 16 mars 1490, Sigismond remit à l'archiduc Maximilien, son cousin, l'administration de tous ses états, moyennant une pension viagère de cinquante-deux mille florins, et l'entretien de sa maison.

Ce fut là, sans contredit, l'acte le plus sage de tout son règne, comme, six ans après, sa mort, à Inspruck, en fut l'événement le plus heureux pour ses sujets.

Avec Ladislas *Posthume* qui n'était pas marié, et avec Sigismond sans enfants, s'était éteinte la ligne masculine des branches Albertine et Tyrolienne d'Autriche : il ne resta plus que la Styrienne, dont la tige fut Ernest, troisième fils de ce Léopold, tué à la ba-

taille de Sempach. A cause de sa force de corps et de volonté, on le disait de *Fer*. Cymburge, sa femme, fille de Ziemovitz, duc de Mazovie, n'était pas moins remarquable par sa vigueur physique; selon une tradition populaire, sa main pouvait lui servir de marteau pour enfoncer un clou, et c'est d'elle que les princes autrichiens ont tenu leur lèvre épaisse et saillante. Après un pèlerinage à la Terre Sainte, Ernest avait fixé sa résidence à Gratz, capitale de la Styrie.

Dans deux mémorables occasions, en 1415, quand l'empereur Sigismond, après avoir mis Frédéric au ban de l'Empire, voulut s'emparer du Tyrol, et en 1418, lorsque, exploitant la fuite de Frédéric, l'Empereur l'eut de nouveau frappé de la même peine, Ernest lui opposa la plus énergique résistance, non certes par attachement pour son frère, mais dans l'intérêt de sa Maison et de sa propre puissance.

Il mourut en 1424, laissant deux fils, Frédéric et Albert. De ce Frédéric, l'un des plus tristes princes connus, sortit, sans interruption jusqu'à l'extinction de la ligne masculine en Charles VI, une longue postérité d'empereurs.

A peine majeur, Frédéric, comme son père, était allé visiter le Saint Sépulcre; à son retour, il gouverna, conjointement avec Albert, la Styrie, la Carinthie, la Carniole; et en 1440, les électeurs l'appelèrent au trône des Romains, que Louis, landgrave de Hesse, venait de refuser. Ce refus n'est pas le seul dont l'histoire fasse mention : c'est que depuis longtemps l'Em-

pire était comme une épouse sans dot : il lui fallait un riche mari.

Une fois en possession de ce titre splendide que Frédéric avait hésité à accepter, son premier ennemi sera son frère, qui, pour obtenir un état indépendant, prendra les armes et envahira la Carniole. Ce moyen réussira à Albert : avec les caractères faibles, la violence est d'un infaillible succès.

Dans la querelle d'Eugène IV et du Concile de Bâle, Albert, comme le collège électoral, avait gardé une sage neutralité : Frédéric, au lieu de suivre leur exemple, se hâta de notifier son élection au Pape, en le priant de suppléer, par la plénitude de sa puissance apostolique, à ce qu'elle pourrait avoir de défectueux. Eugène, qui croyait trouver là une occasion d'entraîner l'Allemagne entière dans son parti, accorda tout ; alors Frédéric se fit couronner à Aix-la-Chapelle ; mais la nation germanique ne reconnut Eugène pour légitime pape qu'en 1446.

Deux couronnes manquaient encore à Frédéric, celles de Lombardie et de l'Empire. En 1452, il se met en route pour les recevoir toutes deux à Rome ; car Milan, aux mains de François Sforce, l'attirait peu. Attaqué par des voleurs, Frédéric arrive, presque sans vêtements, dans cette capitale du monde chrétien où il venait chercher l'hermine royale et un manteau d'empereur. Sacré, le 15 mars, roi de Lombardie par le pape Nicolas V, trois jours après il reçut, ainsi qu'Éléonore de Portugal, le diadème des Césars, et

termina cette cérémonie en armant chevaliers, sur le pont du Tibre, Albert son frère, Ladislas son pupille, et trois cents jeunes seigneurs.

Frédéric se hâta de partir, à la grande satisfaction de Nicolas V, qui jamais ne l'avait laissé seul un moment. Peut-être le souverain pontife craignait-il qu'un jeune monarque, uni par les liens du sang et de l'amitié au roi de Naples, ne voulût, comme plus d'un de ses prédécesseurs, s'emparer de Rome et proclamer les droits de l'Empire sur le patrimoine de saint Pierre.

Marié à Sienne, l'Empereur n'avait pas encore voulu consommer son mariage, tant il craignait qu'un enfant conçu en Italie n'eût le cœur et l'esprit italiens. Mais cédant, à Naples, aux pressantes instances du roi Alphonse, il affronta la chance tant redoutée, non sans s'être préalablement muni de nombreux préservatifs contre les sortilèges et maléfices.

C'est vers cette époque que Frédéric ratifia le célèbre concordat germanique qu'il avait dressé en 1447 avec le cardinal Carvajal, légat du Pape, puis fait approuver, le 19 mars 1448, par Nicolas V, et accepter, la même année, par la Diète d'Aschaffembourg ; concordat qui souleva en Allemagne les plus vives réclamations. On lui reprochait le sacrifice de tous les droits de l'Église nationale.

En créant, à Ferrare, duc de Modène le marquis Borso d'Est, Frédéric ne voulut pas donner des égaux aux aînés de sa Maison : aussi, pour bien assurer à ceux-ci la prééminence, érigea-t-il, par lettres patentes



du 6 janvier 1453, l'Autriche en archiduché. Tant de prérogatives furent même attachées à cette dignité, qu'il fallait être empereur pour être plus qu'un archiduc.

Tandis que Frédéric élevait ainsi sa dynastie, l'empire d'Orient s'écroulait. Le pied sur l'héroïque cadavre du dernier Constantin, Mahomet II inscrivait, parmi les ruines de Constantinople en feu, la date sanglante de 1453.

Mais comme pour compenser ce désastre, la Providence envoyait l'imprimerie à la terre. Trois bourgeois, Guttemberg et Furst, de Mayence, Schœffer<sup>1</sup>, de Gernsheim (Hesse-Darmstadt), ont changé la face du monde.

Cependant, grâce à la nonchalance de Frédéric, le désordre et les abus allaient toujours croissant. Les électeurs, de plus en plus mécontents, s'assemblèrent, en 1467, d'abord à Nuremberg, ensuite à Francfort, le menaçant, s'il ne s'appliquait pas mieux aux affaires de l'Empire, d'élire un roi des Romains qu'ils chargeraient du gouvernement. En même temps, ils lui exposaient les griefs du Corps Germanique contre le Saint-Siège<sup>2</sup>. Mais ces réclamations furent vaines; son délié secrétaire, Æneas Sylvius, qui bientôt allait devenir le pape Pie II, fit avorter tous les projets de réforme.

Au reste, s'agissait-il de ses intérêts personnels,

<sup>1</sup> On lui attribue la substitution des poinçons aux matrices fondues.

<sup>2</sup> Le cahier de ces griefs a été conservé.

Frédéric savait vaincre ce déplorable engourdissement. En 1458, Ladislas *Posthume*, roi de Hongrie, de Bohême et d'Autriche, étant mort, l'Empereur convoita ces deux royaumes électifs, ainsi que les provinces allemandes. Mais à cette prétention, Guillaume, duc de Saxe, et Casimir, roi de Pologne, tous deux gendres de l'empereur Albert II, opposent les droits de leurs femmes. D'ailleurs, les Bohémiens, les Hongrois peuvent-ils hésiter? Les uns, par un choix libre et unanime, mettent à leur tête l'illustre Georges Podiébrad; les autres, le dernier fils du grand Huniade, Mathias Corvin.

Quant à l'Autriche, Frédéric n'est pas plus heureux : il se voit contraint de la partager avec son frère Albert et son cousin Sigismond. Furieux de sentir cette riche succession lui échapper, Frédéric refuse de rendre aux Hongrois la couronne de saint Étienne, dont il s'était emparé pendant la minorité de Ladislas. Mathias lui déclare la guerre. Enfin, vers 1464, en échange de soixante mille florins, il restitue cette relique vénérée, et conclut avec lui un traité de succession éventuelle pour le royaume de Hongrie.

Jusqu'à la Diète de Nuremberg en 1467, les princes s'étaient toujours assemblés dans la salle des électeurs; alors, pour la première fois, on sépara les États de l'Empire en trois Collèges : les Électeurs, les Princes, les Villes.

Dans l'année 1469, Frédéric fit un pèlerinage à Rome : son vrai motif c'était d'aviser avec le pape

Paul aux moyens d'armer l'Empire contre Podiébrad. Mais Georges mourut au moment où la diète de Ratisbonne songeait à l'élire roi des Romains. Une même pensée avait déjà préoccupé les électeurs réunis à Égra. Frédéric III n'était plus pour l'Empire un chef, mais un fardeau : tous n'aspiraient qu'à le déposer.

Sa Maison trouva dans un mariage une ample compensation à tous les affaiblissements d'un tel règne. En mourant, Charles le *Téméraire* n'avait laissé qu'une fille, la célèbre Marie de Bourgogne. Louis XI la demanda pour le Dauphin Charles VIII : il invoquait les promesses faites par le duc de Bourgogne après la paix de Neuss. Mais le duc de Clèves, qui aspirait lui-même à cette alliance, fit échouer la négociation ; de là pour l'Europe une guerre de deux cents ans. Louis XI n'était pas de ces prétendants qu'un refus décourage : il s'empara de la Bourgogne, d'une grande partie de la Picardie, et des comtés de Flandre et d'Artois, comme de fiefs ouverts, dévolus à la couronne de France.

Pendant ce temps, une démarche solennelle avait lieu à Gand, au nom de l'archiduc Maximilien, fils de l'Empereur. La princesse l'ayant agréée, les États des Pays-Bas, dans une assemblée tenue à Louvain, donnèrent leur consentement. Alors le duc de Bavière, épousant l'héritière de Bourgogne par procuration, entra un moment dans le lit nuptial, armé de toutes pièces au bras droit et à la cuisse droite, une épée nue couchée entre la princesse et lui. Maximilien arriva

ensuite à Gand, mais en si mince équipage, que Marie dut l'habiller à neuf. Il avait alors dix-huit ans.

Cependant la guerre continuait. Assiégée dans les Pays-Bas, Marie appelait à elle Maximilien, et Maximilien ne pouvait la secourir. Sourds à ses instances, les princes allemands ne songeaient qu'à leur propre cause. Venir en aide à l'époux de Marie de Bourgogne, c'eût été augmenter la puissance du fils de l'Empereur, peut-être même de son successeur à l'Empire. Or le même esprit subsistait toujours : *Volunt imperatorem, potentiam abhorrent.*

Enfin, c'est hors de l'Empire que Maximilien est réduit à chercher des auxiliaires pour défendre les états de sa femme : ayant trouvé appui à Liège, l'ennemie, la rivale industrielle de la France, le 7 août 1480, il défait les troupes de Louis XI à Guinegatte, lieu fatal aux Français, car Guinegatte devait les voir une seconde fois fuyant devant Henri VIII, à la célèbre journée des *Éperons*, et vaincus encore par Maximilien empereur, mais pourtant simple volontaire dans l'armée anglaise, avec une solde de cent écus par jour.

Cette bataille n'avait rien décidé : on négocia. Sous les auspices d'un légat du pape Sixte IV, une trêve de deux ans fut conclue.

Au milieu de tous ces événements, que devenait l'Empereur ? Faute d'hommes, faute d'argent, faute surtout d'énergie, il était condamné au triste rôle de spectateur. Mais du moins, en donnant Marie de Bourgogne à son fils, Frédéric avait préparé l'avenir. Quel-

ques années après, le 16 février 1486, Maximilien fut élu roi des Romains. Comme Frédéric prévoyait l'opposition du roi de Bohême, l'élection avait été aussi prompte que secrète; et avant même que Ladislas ne sût qu'on délibérait, Maximilien était proclamé. Indigné, il protesta en se préparant à la guerre; mais une transaction termina le différend. Pour s'excuser de l'irrégularité commise, les électeurs promirent que désormais les privilèges de la Bohême seraient respectés : alors Ladislas reconnut Maximilien.

Tandis que, par un mariage, l'Empereur élevait ainsi sa Maison, il allait se trouver sans états, presque sans asile. La guerre avait recommencé entre lui et le roi de Hongrie. Mathias s'empare de Vienne, et Frédéric court chercher un refuge au fond de l'Allemagne. Avec une suite de quatre-vingts personnes, il errait de couvent en couvent, répétant sans cesse : *Rerum irrecuperandarum, summa felicitas, oblivio. Oublier ce qu'on ne peut plus recouvrer, voilà le bonheur suprême*; comme si la résignation était une vertu de roi!

Maximilien montrait un autre caractère. Attaqué à la fois dans les Pays-Bas par ses propres sujets et par les Français, l'époux de Marie de Bourgogne, le père de Philippe le *Beau*, le roi des Romains, prisonnier à Bruges, n'avait retrouvé la liberté qu'en promettant le départ de quelques troupes allemandes recrutées à grand'peine, et la paix avec la France.

Durant sa captivité, ce prince désarmait, par sa douceur sans faiblesse, par son courage sans jactance,

ses plus fougueux ennemis ; libre, loin de manifester aucun ressentiment, il appela sur les insurgés l'indulgence paternelle.

Tranquilles du côté des Pays-Bas, Frédéric et Maximilien songeaient à recouvrer l'Autriche. Ils s'adressèrent à la Diète de l'Empire. Mais autant les princes allemands avaient mis de zèle à délivrer le roi des Romains, autant les querelles privées d'une Maison de plus en plus redoutable les touchèrent peu : toute intervention fut donc refusée. Le roi de Hongrie offrait d'évacuer l'Autriche moyennant cent vingt mille ducats. Mais l'Empereur avait foi aux astrologues : or ceux-ci avaient prédit que le monarque hongrois mourrait dans l'année ; par économie et par indolence, il attendait donc. Quant à Maximilien, moins crédule et moins patient, il traita avec Mathias, et obtint, non sans peine, le consentement de son père. La paix fut proclamée : une entrevue devait avoir lieu ; mais la mort de Mathias ne permit pas de ratifier le traité.

Ici les hautes qualités de Maximilien brillent d'un vif éclat. Invoquant, devant la Diète de Hongrie, le pacte de famille, il réclame la couronne ; mais Ladislas, roi de Bohême, l'emporte sur lui. Maximilien prend les armes, chasse, en six semaines, les Hongrois de l'Autriche, et fond sur leur propre pays. Le 7 novembre 1461, les deux souverains règlent, à Presbourg, les conditions de la paix. Ladislas renonce à toutes les conquêtes de Mathias en Autriche, et est reconnu roi de Hongrie. Ce titre, Maximilien pourra

aussi le prendre. Une somme de cent mille ducats l'indemniserait des frais de la guerre : le pacte de famille est renouvelé.

Entre les mains du père, tout avait dé péri : tout renaît entre les mains de l'actif, du vaillant Maximilien.

Est-ce seulement son exemple qui inspira deux actes de vigueur exceptionnelle à Frédéric? ou plutôt n'est-ce pas son influence directe? L'année précédente, le vieil empereur avait repris le Tyrol au duc de Bavière, auquel Sigismond d'Autriche l'avait cédé, et fait rentrer dans le domaine de l'Empire Ratisbonne également usurpée par la Bavière.

Bientôt un cruel affront vint allumer le courroux de Maximilien contre la France. Veuf depuis sept années, il venait d'épouser par procureur, en 1489, Anne héritière de Bretagne : Charles VIII, roi de France, casse d'autorité le mariage, épouse sa vassale, et renvoie l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien, jusqu'alors élevée en France comme reine future<sup>1</sup> : coup d'autant plus cruel pour le fils de Frédéric, qu'il avait refusé la main de Béatrix, douairière de Hongrie, et qu'un tel mariage lui eût assuré ce royaume.

Doublement exaspéré, Maximilien, dont l'Angleterre irrite à propos le ressentiment, demande du secours aux Diètes de Coblentz et de Constance. Vaines instances : les États ne lui accordent que fort peu de troupes et pas d'argent. Déjà il s'est emparé d'Arras,

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions du traité d'Arras.

mais les ressources lui manquent. La guerre devenant donc impossible, on signe un traité à Senlis. Charles VIII rend ses conquêtes d'Artois, et Maximilien renonce à Anne de Bretagne.

Revenu en Autriche, bientôt Frédéric avait abandonné à son fils l'administration de tous ses domaines : c'est là son unique ressemblance avec Charles-Quint.

L'année suivante, après un règne de cinquante-trois ans, le plus long depuis Auguste, l'Empereur mourut à Lintz.

Certes bien des torts pèsent sur sa mémoire, et, pour tout dire en un mot, il déconsidéra la puissance. Mais il faut reconnaître aussi que l'Empire dut à Frédéric plusieurs institutions utiles. Jusqu'à lui, non-seulement, sous le moindre prétexte, les hostilités éclataient entre souverains et villes, mais les plus minces seigneurs, mais des fédérations d'artisans et de domestiques imitaient ce déplorable exemple. Le droit de défi ou de guerre fut restreint; la levée du contingent, soumise à des formes régulières. La paix publique reçut de puissantes garanties. Si avec tous ses défauts Frédéric contribua efficacement à la grandeur de sa Maison, c'est qu'il suppléait à l'énergie par la patience.

Enfin un prince digne de son rang honorait le trône impérial : l'Allemagne changea bientôt de face.

Avant 1477, nulle animosité n'avait existé entre la France et la Maison d'Autriche. Mais le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne, la rupture



du mariage avec Anne de Bretagne, et l'injurieux renvoi de l'archiduchesse Marguerite, les animèrent d'une haine qui dura trois siècles : des flots de sang inondèrent l'Europe.

Considéré comme le premier potentat de la Chrétienté, et servi par des rois, Maximilien pouvait à son gré conférer la dignité royale; néanmoins il n'avait guère du pouvoir que l'éclat extérieur. Ce splendide cortège de chambellans, d'échansons couronnés qui, dans les grandes solennités de l'Empire, l'entouraient respectueusement; ces rois, ces électeurs, lui étaient au moins égaux, sinon supérieurs en puissance. Bien que succédant aux droits de ses prédécesseurs sur les fiefs impériaux de l'Allemagne et de l'Italie; bien que sa juridiction s'étendît sur les vastes contrées dépendantes de l'Empire, Maximilien ne possédait pas, comme chef du Corps Germanique, la moindre portion du domaine des anciens empereurs. Quels étaient ses revenus? Les dons gratuits de la Diète; et quant à son autorité comme arbitre suprême de la justice, elle se trouvait restreinte par la juridiction particulière de chaque électeur et de beaucoup de princes dans leurs états.

En fait de titre fastueux, Maximilien n'avait donc rien à désirer; en fait de puissance réelle, beaucoup à recouvrer ou à conquérir. Il le tenta, mais les événements dominèrent sa volonté.

En effet, une ardente fermentation commençait alors l'ébranlement des esprits, Religion, guerre, commerce,

littérature, gouvernement, tout tendait à se reconstituer. En quelques années, l'Imprimerie, la Réforme, la Poudre à canon, la Boussole, le Nouveau-Monde! Quels épisodes dans l'histoire! Quels éclairs dans la nuit des siècles!

L'ère des révolutions modernes s'était ouverte : le genre humain, cet infatigable marcheur, semblait doubler le pas. Du haut de son trône impérial, Maximilien assista aux premiers labeurs de ce vaste enfantement.

C'est à Inspruck qu'il apprit la mort de son père. Une horde de Turcs ravageait la Carniole et la Styrie; s'élançant contre eux, il les met en fuite : noble et digne événement.

Mais bientôt celui qui avait été l'époux de Marie de Bourgogne donne sa main à la nièce de Ludovic Sforce, dit le *More*, empoisonneur de Jean Galéas son pupille, et usurpateur à Milan. Une dot de cinq cent mille florins paye cette honteuse alliance. En retour, Maximilien accorde à Ludovic Sforce l'investiture du duché de Milan; c'était s'ouvrir un accès dans les affaires d'Italie. En même temps, il est vrai, Ludovic achetait contre Maximilien l'appui de Charles VIII qui s'empressait d'accepter son argent. Parmi les princes d'Allemagne, à la vue de leur chef suprême descendant jusqu'à une famille de si triste origine, l'indignation fut grande.

Après son mariage, Maximilien avait remis, à Louvain, entre les mains de l'archiduc Philippe son fils, le gouvernement des Pays-Bas.

Cependant les armes françaises prospéraient en Italie; les progrès de Charles VIII devenaient menaçants. Déjà même, le 31 décembre 1495 au soir, ce prince était entré dans Rome, aux flambeaux, revêtu d'une armure de guerre, en conquérant; et le pape Alexandre VI avait été soumis aux plus dures conditions. De là, après avoir parcouru le royaume de Naples, Charles était revenu dans cette capitale, décoré de tous les ornements impériaux.

Pour écarter le danger, une confédération secrète s'organisa entre le Pape, l'Empereur, le duc de Milan, le roi d'Aragon, la république de Florence. Maximilien convoqua une Diète à Worms. Certes l'occasion de recouvrer les fiefs d'Italie était belle : mais comment tirer les États de leur torpeur? Perpétuelles invasions des Turcs<sup>1</sup>, brillants avantages des Français, rien ne les toucha. Toute leur attention était concentrée sur les maux de l'intérieur; ils cherchèrent, par des réglemens efficaces et définitifs, à y remédier. Alors fut élaborée la fameuse constitution pour la paix publique. Mais, circonstance bizarre et qui peint bien l'époque, tandis que la Diète délibérait sur l'abolition du droit de défi, Claude de Battré, gentilhomme français, arriva à Worms, défiant, lui seul, tous les Allemands. Un chevalier répond à l'appel, s'élance en champ clos, visière baissée, et terrasse le provocateur : le chevalier, c'était l'Empereur lui-même !

Alors aussi on institua une Chambre Impériale, pour

<sup>1</sup> Onze, durant le règne de Frédéric III !

prononcer souverainement sur toutes les questions civiles entre les états de l'Empire, et sur toutes les causes criminelles intéressant la paix publique; Chambre transférée successivement de Francfort-sur-le-Mein à Worms, à Nuremberg, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Esslingen, à Spire, à Wetzlar.

La Diète voulut même organiser un Conseil de Régence (*Reichs-Regiment*); mais Maximilien parvint à annuler une mesure qui ne tendait à rien moins qu'à détruire son autorité ! Tout ce que l'assemblée put réaliser de son projet, c'est que l'Empereur ne conclurait plus d'alliance, au nom du Corps Germanique, sans le consentement de la Diète.

Vers le même temps, Maximilien, en mariant son fils Philippe à Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille, élevait au plus haut degré la fortune de sa race. Ce jour-là, les couronnes d'Espagne entrèrent dans la Maison d'Autriche.

Charles VIII venait de mourir; Louis XII le remplaçait. L'Empereur, renouvelant ses prétentions sur le duché de Bourgogne, l'envahit avec une armée d'Allemands et de Suisses. Mais, au milieu de la campagne, ceux-ci l'abandonnent. L'année suivante, il leur déclare la guerre, échoue dans huit combats, et, sous la médiation du duc de Milan, traite avec eux, à Bâle.

En 1500, la Diète d'Augsbourg, pour assurer la tranquillité publique et l'exécution des arrêts de la Chambre Impériale, divisa l'Allemagne en six Cercles,

ceux de Bavière, de Franconie, de Saxe, du Rhin, de Souabe, et de Westphalie. Bientôt, à l'instar de la Chambre Impériale, Maximilien créa, pour ses états héréditaires, un Conseil permanent : telle fut l'origine du Conseil Aulique.

Impatient de relever, au delà des monts, l'autorité de l'Empire, ce prince voulut recevoir la couronne dans la ville même des Césars. En 1508, il se mit donc en marche. Arrivé à Trente, Maximilien demanda aux Vénitiens passage sur leurs terres, et l'obtint, à condition de ne pas se faire suivre par son armée.

Cette condition valait un refus. Maximilien met le Doge et la République au ban de l'Empire.

Essayant de la force, il pénètre jusqu'à Vicence ; mais, repoussé par l'Alviane, général vénitien, et par Trivulce, gouverneur de Milan pour la France, il essuie une défaite complète sur le territoire de Capoue. Venise enlève à l'Autriche l'Istrie et le Frioul.

Le voyage de Rome devenait impossible. Pour rapporter en Allemagne, sinon une couronne, du moins un titre, Maximilien prit solennellement le nom d'*empereur élu*, se le faisant donner dans tous les actes publics et particuliers. Satisfait de la modestie de cette qualification, le pape Jules II la confirma par une bulle expresse.

Représenté, le 10 décembre de la même année, par sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, Maximilien conclut, avec les ambassadeurs du Pape, de Louis XII, de Ferdinand, roi d'Aragon, la célèbre

ligue de Cambrai contre les Vénitiens. Mais il s'en détache dès 1512, et en organise une autre avec le Pape, l'Espagne, l'Angleterre, contre la France. Ce fut alors qu'on vit le chef de l'Empire volontaire dans une armée anglaise.

Maximilien n'avait pas, un seul instant, perdu de vue l'agrandissement de sa Maison; en 1515, il conclut le mariage de Louis, prince de Hongrie et de Bohême, avec sa petite-fille, Marie d'Autriche, et celui de la princesse Anne de Hongrie avec son petit-fils Ferdinand.

Après la bataille de Marignan, François I<sup>er</sup>, en une campagne, s'était emparé de tout le Milanais. Pour lui arracher cette belle proie, Maximilien, en 1516, descend par le Trentin : faute d'argent, les Suisses à sa solde se soulèvent. Craignant d'être livré par eux à l'ennemi, il s'enfuit. Tel fut le résultat final de la ligue de Cambrai.

Comme on le voit, la pénurie financière de Maximilien explique souvent la mobilité de ses déterminations. Ne pouvant exécuter un plan, il en changeait.

Mais tandis qu'en Europe tout tendait à l'unité monarchique, la vieille unité religieuse de l'Occident allait se rompre. Au principe d'autorité dont on avait abusé, se substituait le principe d'examen dont on devait bien plus abuser encore : Luther venait d'apparaître, secouant sur le monde cette robe de moine révolté, dont chaque pli contenait une révolution.

Au reste, il avait bien choisi son temps. Le concor-

dat de 1122, entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II, en introduisant dans l'Allemagne les élections canoniques, n'avait plus laissé à l'Empereur que le droit des premières prières. Rome alors commença à nommer aux bénéfices; bientôt les plus riches prébendes d'Allemagne furent grevées de réserves, de provisions, de grâces expectatives. Avec plus d'énergie personnelle, et s'il n'eût pas été dominé par son favori *Æneas Sylvius*<sup>1</sup>, Frédéric III pouvait, s'appuyant sur le Concile de Bâle, restaurer les libertés de l'Église Germanique. Mais il n'en eut pas même la pensée : c'est ce qu'attestent les concordats de 1448. Néanmoins, par un usage modéré de ses droits, le Saint-Siège les aurait peut-être rendus tolérables aux états d'Allemagne. Loin de là, l'abus devint tel que de vives plaintes furent déferées au chef de l'Empire, mais toujours en vain. A l'infraction du concordat se joignaient d'autres griefs : ce qui blessait le plus les états, c'étaient les exactions du clergé italien en Allemagne. Princes séculiers, princes ecclésiastiques même, tous étaient épuisés; au nom du Pape, on trafiquait scandaleusement des indulgences. Sous Alexandre VI et Léon X, l'abus fut à son comble; l'Allemagne fit tous les frais du jubilé de 1500, comme elle alimentait la construction de Saint-Pierre de

<sup>1</sup> C'est en parlant de ce singulier maître qu'il disait aux princes d'Allemagne : *Quamvis Fridericum imperatorem et regem vestrum esse fateamini, precario tamen ille imperare videtur; nulla ei potentia est : tantum ei paretis quantum vultis; vultis autem minimum.*

Rome : cinq cent mille ducats étaient prélevés annuellement.

Tout donc favorisait l'audace du Réformateur.

« Le monde, disait Luther <sup>1</sup>, est un grand jeu de » cartes composé d'empereurs et de princes. Voici » quelques siècles que le Pape gagne toutes les par- » ties : c'est à son tour de perdre. Dieu bat les cartes, » et prenant dans le paquet la plus humble de ces » cartes, le moine Luther, il s'en sert comme d'un » *atout* pour battre le Pape, conquérant des rois. Lu- » ther, c'est l'*atout* de Dieu. »

Maximilien ne haïssait pas les idées neuves et hardies; désirant d'ailleurs une digue aux invasions de l'autorité spirituelle, il avait observé, sans trop de peine, les premières attaques. Mais bientôt il changea de sentiment, et pressant Léon X, qui lui-même n'avait d'abord vu dans tout cela qu'une querelle de moines, de mettre un terme à de dangereux débats, il lui offrit sa coopération, et convoqua la Diète d'Augsbourg.

Cité devant elle, Luther comparait, défend sa doctrine en présence du légat, cardinal de Gaëte, s'évade ensuite pendant la nuit, laissant un acte dans lequel il en appelle du Pape mal informé au Pape mieux informé, du tribunal de Léon X à un Concile libre et général, et rentre triomphalement dans Wittemberg.

Cependant Maximilien, malgré sa démarche auprès du Pape, ne s'intéressait plus que fort peu à toute

<sup>1</sup> *De conversione ad clericos*, § 20.



cette lutte ; d'autres intérêts le préoccupaient. Sans attendre même l'arrivée de Luther, il avait prononcé la dissolution de la Diète, et était sorti d'Augsbourg. Depuis longtemps sa santé déclinait ; durant les quatre années qui précédèrent sa mort, son cercueil, ce dernier compagnon, le suivait partout ; souvent même Maximilien lui adressait la parole. Atteint d'une fièvre lente, il alla demander à la Haute-Autriche un air plus favorable, et s'adonna au plaisir de la chasse, son exercice favori. Mais une dysenterie l'emporta. Près de mourir, l'Empereur avait ordonné qu'aussitôt après l'instant suprême, on lui coupât les cheveux, on arrachât ses dents pour les broyer, puis les brûler en public, et que son corps fût exposé toute une journée, afin de mieux témoigner du néant des grandeurs humaines.

Brave, juste, actif, dévoué à sa patrie, ami des lettres, éloquent<sup>1</sup>, tel fut Maximilien. Mais deux taches déparaient ce noble caractère : une mobilité d'esprit, une prodigalité extrêmes. De là des projets effleurés à la course, et de sages entreprises abandonnées, faute d'argent.

Pendant longtemps, il avait même voulu être pape, joignant de plus à l'ambition du pontificat celle de la canonisation.

Néanmoins, dans ces expéditions aventureuses, dans

<sup>1</sup> Circonstance singulière ! Maximilien, qui fut un des hommes les plus habiles dans l'art de persuader par le charme du langage, n'avait commencé à parler qu'à dix ans : jusqu'alors on l'appela le *muet*.

ces entreprises non calculées sur les ressources, tout ne fut pas à blâmer. Chef d'un vaste empire, il fallait bien que, comme Charlemagne, Maximilien en parcourût sans cesse les diverses parties, portant la main partout où l'autorité impériale était menacée, partout où s'offrait l'occasion d'étendre et d'assurer cette autorité. Mais, mieux établi, Charlemagne avait, sur la Germanie et sur la France, une action qui manquait à un simple archiduc d'Autriche : aussi, par le pouvoir comme par le génie, est-il resté sur la scène du monde un être à part.

Malgré ses fautes, malgré ses défauts et ses détracteurs, Maximilien occupe dans l'histoire une place éminente. On peut le considérer comme le second fondateur de la Maison d'Autriche. Ayant réuni, à force de courage et d'habileté, les états divisés de sa famille, ce prince régna sur la florissante Bourgogne, dot de Marie, sa première femme; sur l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, Goritz, le Frioul, les frontières welches. En mariant son fils à Jeanne, infante d'Espagne, il fit entrer la monarchie espagnole dans les états autrichiens; et légua, par l'union de son petit-fils l'archiduc Ferdinand avec Anne, fille de Ladislas, les couronnes de Hongrie et de Bohême à sa postérité.

Ces judicieux mariages ont inspiré à Mathias Corvin, dit-on, la célèbre épigramme :

*Bella gerant alii; tu, felice Austria, nube :  
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.*

Sous beaucoup d'aspects, Maximilien se montra vraiment supérieur à ses contemporains : c'est à lui que l'Empire dut sa constitution, ses lois organiques.

Six mois d'inter règne suivirent sa mort.

Plus que jamais, la couronne impériale excitait l'ardente convoitise des souverains ; car on commençait à comprendre tout le parti qu'en pourrait tirer un homme habile et entreprenant, soit en étendant sa domination en Italie, soit en exploitant ailleurs sa prééminence parmi les princes chrétiens.

Peu de temps avant sa mort, Maximilien, jaloux de conserver cette dignité dans la Maison d'Autriche, avait vivement désiré pour successeur son petit-fils Charles, roi d'Espagne. Mais n'ayant pas été couronné par le Pape, formalité alors essentielle, il n'était considéré que comme *empereur élu* ; jamais les chancelleries d'Italie et d'Allemagne ne lui donnèrent que le titre de roi des Romains.

L'histoire d'ailleurs n'offrait aucun exemple d'un roi des Romains recevant un successeur de son vivant : aussi les Allemands refusèrent-ils à Maximilien une innovation contraire aux constitutions et à l'usage.

Cette dignité, vainement sollicitée d'avance, le petit-fils de Maximilien, archiduc d'Autriche et roi d'Espagne, la brigua ouvertement, dès que son grand-père eut fermé les yeux.

Ce petit-fils devait être Charles-Quint, né, comme pour mieux se l'approprier, avec un siècle dont il voulut faire son premier sujet.

Mais en même temps se présentait un concurrent non moins actif, non moins ardent au but. C'était la destinée de Charles et de François I<sup>er</sup> d'être toujours rivaux.

Déjà roi d'Espagne et de Naples, Charles, par sa puissance, alarme l'Empire; il le sait, mais se rassure en songeant à toutes les différences qui existent entre le caractère, les mœurs, le gouvernement des Français et des Allemands. Ce qui lui inspire le plus de confiance, c'est la situation même de ses états héréditaires : ne sont-ils pas pour l'Empire une digue naturelle contre le flot ottoman ? Or l'ambitieux Sélim II préoccupait alors vivement l'Europe.

De son côté, François couvre l'Allemagne de ses émissaires.

« Il est bien temps, disent ceux-ci, de prouver aux  
» princes de la Maison d'Autriche que la couronne  
» impériale, élective et non héréditaire, n'est point  
» l'exclusif patrimoine d'une seule, d'une arrogante  
» famille. A une époque et dans un pays où des dis-  
» sentiments religieux enflamment les esprits, il faut,  
» à la tête des affaires, un monarque déjà éclairé par  
» l'âge et l'expérience. Est-ce un jeune prince, n'ayant  
» encore débuté sur aucun champ de bataille, qui  
» luttera avec avantage contre Sélim vieilli dans la  
» victoire ? Tandis que le vainqueur des Suisses est là  
» avec sa vaillante épée, prêt à réunir l'impétueuse  
» cavalerie française à la solide infanterie allemande,  
» pour atteindre le Turc jusqu'au cœur de son empire ! »

Ils insistent sur l'incompatibilité de Charles avec une des constitutions fondamentales de l'Empire qui exclut du trône impérial tout prince possédant la couronne de Naples. Enfin, à les entendre, les prétentions de Charles sur le duché de Milan menacent l'Italie d'un ébranlement général ; le contre-coup en agitera l'Allemagne.

A l'appui de ces raisonnements, des deux côtés l'or circule en abondance.

Certes une telle lutte était de nature à éveiller l'attention des autres princes de l'Europe : car l'élévation d'un de ces redoutables concurrents compromettrait gravement l'indépendance générale. Tous auraient donc dû se réunir contre le danger commun. Soit faiblesse, soit jalousie réciproque, soit inhabileté, il n'en fut pas ainsi.

Les Suisses, par haine pour la France, embrassèrent les prétentions du roi d'Espagne : ils croyaient ainsi se venger de Marignan.

L'intérêt de Venise eût été de lutter contre la double candidature ; mais le ressentiment l'emportant sur la politique, elle se déclara pour le roi de France <sup>1</sup>.

De tous les souverains, le plus intéressé à combattre la suprématie de François, comme celle de Charles, et le plus en état de faire obstacle à leur ambition, c'était Henri VIII, roi d'Angleterre. Mais ce tigre couronné, qui égorgea deux de ses six femmes, et fit périr dans les supplices soixante-douze mille victimes pour les

<sup>1</sup> ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint.*

forcer à croire ou à ne croire pas, tyran aussi fantasque que sanguinaire, manquait de persévérance, de coup-d'œil, de sang-froid. En revanche, la vanité tenait une large place dans sa tête. Il se mit sur les rangs. Mais son ambassadeur, fêté par les princes allemands et par le nonce du Pape, ne tarda pas à lui enlever toute espérance de succès. Seulement, il attribuait ce revers au retard de la candidature, précaution adroite qui, en sauvant l'amour-propre de Henri VIII, protégeait la personne du négociateur. En effet, content de sa démonstration, et jugeant sa gloire satisfaite, Henri n'insista pas et attendit, témoin assez indifférent, l'issue du débat. Aux mains d'un tel empereur, que fût-il advenu de l'Allemagne, de ses luttes religieuses ? Entre l'échafaud et le bûcher, les bourreaux eussent manqué à leur tâche.

Un seul prince, Léon X, observait les deux prétendants en homme qui les comprenait bien. Convaincu que l'un ou l'autre choix ne pourrait qu'être funeste à l'indépendance du Saint-Siège, au repos de l'Italie, peut-être même à la liberté de l'Europe, il devait, sans toutefois s'attirer leur trop facile vengeance, évincer Charles et François. Rôle périlleux, supérieurement conçu, mais mal rempli : le nonce ne fut pas digne du Pape.

Enfin, les électeurs s'assemblèrent à Francfort ; c'étaient Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence ; Herman, comte de Wied, archevêque de Cologne ; Richard de Greffenklaw, archevêque de Trèves ; Louis,

roi de Bohême; Louis, comte palatin du Rhin; Frédéric, électeur de Saxe, Joachim 1<sup>er</sup>, marquis de Brandebourg.

Limiter le pouvoir des empereurs, telle avait toujours été la tendance du Corps Germanique : or, dans les circonstances actuelles, la Diète ne pouvait élire l'un des deux monarques, sans violer ce principe salutaire, sans compromettre gravement les plus chers intérêts de la commune patrie. Pour sortir d'embarras, elle offrit ses suffrages à l'électeur de Saxe, Frédéric, surnommé le *Sage*, qui, bien digne de ce nom, refusa la couronne; c'était la mériter. « Oui, sans doute, » dans les temps paisibles, » disait-il, « il nous faut » un empereur qui ne soit pas assez fort pour envahir » nos privilèges; mais ce qu'il nous faut, lors du » danger, c'est un chef en état de veiller à notre sû- » reté. Aujourd'hui l'empire turc, aux ordres d'un » valeureux sultan favori de la victoire, nous menace, » prêt à fondre sur l'Allemagne; jamais encore la haine » de ces barbares n'a été aussi redoutable. Des cir- » constances nouvelles réclament de nouvelles me- » sures; et ce serait nous perdre que de rester opiniâ- » trément attachés à un principe excellent en lui-même, » mais funeste en ce jour. Des mains plus puissantes » que les miennes doivent recevoir le sceptre impé- » rial; et j'ajoute que pour tout autre prince de l'Alle- » magne le fardeau serait trop pesant. Nul parmi nous » ne serait en état de tenir tête au terrible ennemi » qui s'avance. Que faire donc? Recourir à l'un des

» deux rivaux, car chacun d'eux pourra nous dé-  
 » fendre. Mais comme le roi d'Espagne est né en  
 » Allemagne <sup>1</sup>, qu'il est membre et prince de l'Empire  
 » par la succession de son grand-père, et que ses  
 » états bordent la frontière la plus exposée aux in-  
 » cursions des Turcs, ses titres à la couronne impé-  
 » riale me semblent mieux établis que ceux d'un  
 » prince étranger à notre langue, à notre sang, à notre  
 » pays. D'après ces raisons, je vote pour Charles <sup>2</sup>. »

Un tel exemple entraîna l'assemblée; le 26 juin, cinq mois et dix jours après la mort de Maximilien, Charles fut élu.

Mais pour frein, et sans se contenter d'une promesse verbale, on lui imposa une capitulation formelle <sup>3</sup>; c'était comme la grande charte des privilèges de l'Empire.

Charles avait appris, à Barcelone, son triomphe avec une joie profonde, et d'un front impassible. Dès lors cette jeune ambition conçut le vaste roman de gloire et de domination qui devait agiter l'Europe,

<sup>1</sup> C'est-à-dire dans les Pays-Bas, à Gand.

<sup>2</sup> Pénétrés de l'importance d'un semblable service, les ambassadeurs du roi d'Espagne envoyèrent à Frédéric une somme d'argent considérable. Mais celui qui venait de refuser une couronne s'abaisserait-il à vendre son suffrage?

Les ambassadeurs l'ayant prié de permettre au moins qu'ils distribuassent entre ses courtisans une partie de la somme qui lui était destinée, « Je ne puis, répondit Frédéric, les empêcher de recevoir ce qu'on leur offrira; mais quiconque aura accepté un seul florin sera dès le lendemain chassé. »

<sup>3</sup> ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint.*



émouvoir l'Afrique, et finir dans un cloître. Mais occupée de trop d'objets à la fois, elle ne pourra en suivre constamment aucun.

Se révélant dès le premier pas, le nouvel empereur n'envoya point d'ambassade au Souverain Pontife pour obtenir son agrément, et lui prêter le serment d'obéissance usité depuis Othon IV. Léon X n'était-il pas d'ailleurs le partisan, l'allié de François I<sup>er</sup>, avec lequel ce pape avait signé, en 1515, un concordat fameux par les oppositions qu'il souleva en France ?

L'exemple a fait loi. Dans la suite nul empereur n'a rendu cet hommage au Saint-Père; et quand Pie IV somma Maximilien II de revenir à l'antique usage, il ne fit qu'essuyer l'affront d'un refus éclatant.

En même temps, comme roi d'Espagne, Charles prenait, dans tous ses actes et édits, le titre de *Majesté*, porté par les empereurs depuis Honorius et Théodose, et il l'exigea de ses sujets. A l'homme qui méditait une monarchie universelle ne fallait-il pas les plus hauts témoignages de respect ?

L'Allemagne avait pris ses précautions contre son chef; l'Espagne crut devoir prendre les siennes; elle craignait de n'être plus un jour, entre les mains de quelque vice-roi, qu'une province de l'Empire : Charles, avant de s'en éloigner, dut la déclarer indépendante.

Impatient de commencer son opiniâtre duel avec François, avant tout, sous prétexte d'une visite à Catherine sa tante, il va à Douvres, se lier contre le roi de France à ce Henri, le plus cruel despote d'Eu-

rope, si Christiern II n'eût pas vécu alors. Le nouvel empereur n'est couronné, à Aix-la-Chapelle, qu'à son retour.

Cette même année 1520, une autre souveraineté prit aussi possession de l'Allemagne; la Réforme avait gain de cause : Luther triomphait de Léon X.

Le 6 janvier 1521, Charles présida en personne sa première Diète à Worms. La Chambre Impériale et le Conseil de Régence y furent rétablis; Charles nomma deux vicaires, non de l'Empire, mais de l'Empereur : l'un Ferdinand, son frère, l'autre, le comte palatin, avec vingt-deux assesseurs.

Déjà il avait cédé à Ferdinand l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, toutes leurs dépendances, et bientôt le Tyrol, ainsi que les états situés en Souabe et en Alsace.

Dès lors la Maison d'Autriche fut divisée en branche espagnole et branche allemande : pour chef; l'une eut Charles-Quint; l'autre, Ferdinand.

A cette même Diète, deux évêques, celui d'Hildesheim et celui de Minden, et les ducs de Brunswick et de Lunebourg, sommés de comparaître, n'en n'avaient tenu compte; mis au ban de l'Empire, ils avaient ri de cet arrêt, et continué entre eux la guerre. Les lois étaient impuissantes; le fils de Maximilien n'avait encore, à cette époque, que l'autorité de son père et de son grand-père.

Entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, la situation d'un pape devenait embarrassante : Léon X traita presque en

même temps avec l'un, auquel il promettait Naples, en se réservant Gaëte; avec l'autre, pour chasser les Français d'Italie, donner le Milanais à François Sforze, et Ferrare au Saint-Siège. Le haut but de Jules II avait toujours été *di cacciare i barbari d'Italia* : Léon X ne pouvait plus prétendre qu'à s'appuyer sur leurs querelles réciproques. On a sévèrement qualifié sa politique : mais lui était-il possible d'en adopter une autre ?

Les premières hostilités éclatèrent en 1521. L'année suivante, Lautrec, gouverneur du Milanais pour la France, vaincu à la Bicoque, perd tour à tour Milan, Pavie, Lodi, Parme, Plaisance. Léon X meurt : Charles place sur le trône pontifical Adrien d'Utrecht, son précepteur : c'était presque s'y placer lui-même.

Sans finances, comme Maximilien, car l'Empire ne lui donnait rien, l'Espagne peu de chose, les mines du Mexique n'envoyaient pas encore un produit bien réglé, et il guerroyait tout à la fois vers les Pyrénées, vers la Picardie, et en Italie : Charles emprunte de l'argent en Angleterre, se ligue avec Henri VIII, avec Venise, Lucques et Florence, contre la France, qu'il partage en idée. Traître envers sa patrie, traître envers son roi, le connétable de Bourbon passe au service de l'Empereur; et à Pavie, François I<sup>er</sup> perd tout, *fors l'honneur*.

Charles était à Madrid, quand la nouvelle de tous ses bonheurs lui arriva; François prisonnier suivait de près le message. Dissimulant sa joie, l'Empereur interdit toute manifestation publique d'allégresse :

« Les Chrétiens, dit-il très-haut, ne doivent se réjouir » que des victoires qu'ils remportent sur les Infidèles. »

Après Cannes, Annibal n'avait pas su profiter de sa propre victoire : Charles ne sut pas profiter du triomphe de ses généraux. La fortune l'appelait : si, à la tête de cinquante mille hommes, il lui eût répondu en achevant la conquête de l'Italie, en envahissant la France, l'Europe était à lui. Et cela, dans un moment où la Réforme grandissait en Allemagne, où peuples et princes, sous le drapeau de Luther, travaillaient à leur indépendance ! Cette inaction est inexplicable.

Une fois libre, et impatient d'effacer l'affront du traité de Madrid, François I<sup>er</sup> signe, avec le pape Clément VII, avec l'Angleterre, Venise, Florence et les Suisses, la *Sainte Ligue*. Les effets ne répondront point à la menace.

Manquant d'argent, le connétable de Bourbon promet à ses soldats, près de l'abandonner, le pillage de Rome. Mais il est tué à l'assaut ; l'exécution sacrilège ne s'en accomplit qu'avec plus de fureur ; Goths et Vandales s'étaient montrés moins impies, moins féroces.

Tandis qu'en son nom on assiégeait le Pape dans le château Saint-Ange, Charles, toujours en Espagne, ordonnait des processions pour la délivrance du Souverain Pontife ; mais nul ordre ne vint arrêter la licence des vainqueurs, et la profanation des choses saintes ; triste hypocrisie d'un empereur, d'un chrétien !

Tout semblait conspirer l'humiliation de Rome.

Irrité de la *Sainte Ligue*, Charles, dans un virulent manifeste dont l'Allemagne fut inondée, reprocha à Clément VII son ambitieuse fourberie. Forts de cette attaque, et apprenant de si haut à ne plus respecter l'autorité pontificale, alors tous les opposants redoublèrent d'audace ; Luther trouva là un puissant auxiliaire. En Suisse, Zuingle soulevait Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Glaris et Appenzel ; la Suède, le Danemark, l'Angleterre, embrassèrent la Réforme ; en France même, Calvin arbora son drapeau.

D'un autre côté, les Turcs s'avançaient toujours. A Mohacz, cette nouvelle journée de Warua, presque toute la noblesse hongroise avait péri sous le cimetière de Soliman ; le jeune Louis, roi de Hongrie et de Bohême, s'était noyé dans un marais.

De ce désastre devaient sortir pour l'Autriche deux couronnes.

L'archiduc Ferdinand ayant réclamé, à titre d'héritage, la Hongrie et la Bohême, les États, pour concilier les pactes de famille et le droit national d'élection, le choisirent.

Cependant il fallait arrêter les Ottomans et prendre, quant aux affaires de l'Église, un parti définitif. Deux Diètes furent successivement convoquées à Spire.

Écrasés à Franchusen en 1525, les Anabaptistes reparaissent à Wurtzbourg. L'électeur palatin les bat : ils renaissent à Utrecht.

En 1529, la nouvelle Diète de Spire prononce

contre eux la peine de mort. La liberté de conscience est accordée jusqu'à la tenue d'un Concile général, à la réserve du dogme de Luther sur la Cène, qu'on défend de pratiquer et d'enseigner.

Protestation des Luthériens : de là le nom de Protestants, qui du reste ne leur fut donné généralement qu'en 1541. C'est Ferdinand qui avait présidé la Diète et prononcé les divers arrêts. La position critique du régent, comme archiduc d'Autriche, motivait les concessions faites aux Protestants.

La Hongrie ravagée, les Turcs avaient pénétré dans ses états jusqu'à Vienne : la ville ne dut son salut qu'à la valeur de Philippe le *Belliqueux*, frère de l'électeur palatin.

Depuis 1521, Charles n'avait pas quitté l'Espagne, y recevant, au fond de ses palais, toutes les avances de la fortune.

Enfin il arrive en Italie : un traité signé à Barcelone l'a réconcilié avec le Pape. Le chef suprême de la Chrétienté le couronne roi de Lombardie et empereur.

De retour en Allemagne, Charles ouvre, le 13 juin 1530, la fameuse Diète d'Augsbourg. Les Luthériens présentent leur confession rédigée par Melancthon ; Zuingle, la sienne. Elles sont rejetées ; le Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, pour avoir embrassé les nouvelles doctrines, est mis au ban de l'Empire.

Dans une autre Diète, à Cologne, l'Empereur fait élire Ferdinand, son frère, roi des Romains. Les Protestants refusent de reconnaître le nouveau monarque.

Princes et villes se liguent à Smalkalde, dans le comté de Henneberg <sup>1</sup>. François I<sup>er</sup> adhère à l'*Union* ; le roi d'Angleterre promet de suivre cet exemple.

En 1532, Charles, menacé par les Turcs, révoque les condamnations prononcées contre les Protestants, et leur accorde tout. Appuyé par eux, comme par le Pape, il peut opposer cent mille hommes aux Ottomans, qui déjà s'étaient avancés jusqu'à Gratz en Styrie, où le sauveur de Vienne, l'intrépide comte palatin, Philippe, les arrête.

Mais, l'année suivante, toujours pressé de se débarrasser des affaires de l'Empire, et laissant au nouveau roi des Romains le soin de contenir l'Allemagne, il retourne en Espagne.

Son départ devint le signal d'autres troubles.

Ulric, ce duc de Wurtemberg, chassé, dépossédé de ses états, en 1519, par la ligue de Souabe, demande à celle de Smalkalde sa réintégration. Toujours en action, François I<sup>er</sup> l'appuyait secrètement. Dans la Diète de Wurtemberg, Ferdinand est sommé, comme archiduc d'Autriche, de rendre le duché vendu à Charles-Quint. La restitution se faisant attendre, Philippe le *Magnanime*, landgrave de Hesse, à la tête d'une armée levée avec l'argent de François I<sup>er</sup>, s'empare du duché, et le rend à Ulric. Une autre armée, envoyée par Ferdinand, sous la conduite de l'électeur palatin, est battue. Ferdinand ratifie la réintégration d'Ulric, mais sous la condition que, déclaré fief mas-

<sup>1</sup> Cercle de Franconie.

culin d'Autriche, le Wurtemberg, à défaut d'héritier mâle, fera retour à l'archiduché.

En 1534, les Anabaptistes, expulsés des Pays-Bas et de la Saxe, s'emparent de Munster, et élisent pour roi Jean Bocold, tailleur de Leyde.

Cette même année, Charles, jusqu'alors peu préoccupé de gloire militaire, parut pour la première fois à la tête de ses troupes. Sans s'illustrer par de grandes victoires, il força néanmoins Soliman à la retraite. Peu de temps après, comme jaloux d'inscrire son nom sur les ruines de Carthage, et de rendre, en vainqueur, à la patrie d'Annibal, la visite guerrière du héros africain à l'Espagne, Charles alla chasser de son repaire le fameux Hayraddin Barberousse. La délivrance de trente-deux mille esclaves chrétiens consacra la prise de Tunis : expédition, au reste, plus brillante par son audace chevaleresque que féconde en résultats politiques. C'est trois siècles plus tard que, sur le sol d'Afrique, après la merveilleuse apparition de 1798, devaient descendre encore une fois d'autres conquérants, et y planter à jamais le drapeau de la France.

Charles revint en Sicile et à Naples, suivi des heureux qu'il avait affranchis, cortège digne d'un grand empereur. Tous, grâce à sa munificence, purent regagner leur patrie; en chantant ses louanges, ils portèrent bonheur à sa renommée.

Alors ce prince régnait à la fois sur les Pays-Bas, sur Naples, la Sicile, la Sardaigne, les états autri-



chiens en Allemagne, sur les duchés de Milan et de Novare, qu'il avait conquis.

Soliman était repoussé; Charles avait donné un roi à Tunis, et fermé l'Italie à François I<sup>er</sup>. Enfin, comme si cette vaste domination eût encore été trop étroite pour un tel maître, la terre connue recula ses limites : devant lui s'ouvrit un Nouveau Monde.

Du haut de tant de gloires, l'Empereur, sur les instances des Protestants, demande à Paul III, successeur de Clément VII, la convocation d'un Concile général. Trente est désigné pour siège de l'assemblée. En accédant au vœu des Protestants, Charles travaillait sourdement à les désunir.

En 1536, défaite des Anabaptistes près de Munster; leur prophète-roi, Jean de Leyde, et ses principaux complices, promenés dans une cage de fer, sont déchirés ensuite avec des tenailles ardentes et brûlés vifs. Le Luthéranisme se fortifie en Allemagne.

L'année suivante les Turcs reparaissent en Hongrie; Ferdinand est battu entre Bude et Belgrade; heureusement les vainqueurs s'arrêtent. En 1529, la révolte des Gantois subit un terrible châtement. C'est Charles qui l'inflige en personne à sa ville natale, après avoir traversé la France, hôte confiant du monarque qu'il avait si durement emprisonné à Madrid, et qu'à Paris il abusait par de fallacieuses assurances.

En 1543, George de Saxe, prince de Misnie et de Thuringe, meurt, déshéritant son frère Henri, luthérien zélé, et ses neveux, s'ils ne rentrent point dans

la religion de leurs pères. En ce cas, il donne ses états à la Maison d'Autriche. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, prennent parti pour les princes ainsi dépouillés. A la voix de Luther, la Misnie, la Thuringe embrassent la religion nouvelle.

Vainement Charles s'efforce de dissoudre la ligue de Smalkalde. Il ne peut en détacher qu'Albert de Brandebourg. Sans cesse inquiété en Hongrie par les Turcs, il avait publié, le 8 juillet 1541, un *Inhalt* ou *Interim* qui, en attendant la décision du Concile, garantissait à tous le libre exercice de leur croyance.

Cette liberté de conscience, l'Empereur, selon qu'il était bien ou mal avec le Pape et les Turcs, la concédait ou la révoquait.

Une armée impériale vient assiéger dans Bude le compétiteur que Soliman y opposait à Ferdinand d'Autriche. Elle est battue, et les Turcs occupent la Hongrie.

Ferdinand offre un tribut : à cette proposition, Soliman répond par l'ordre de renoncer à toute prétention sur la Hongrie et de lui faire hommage de l'Autriche ; humiliante injonction que dévore le frère de l'Empereur.

Au lieu de marcher sur la Hongrie et de l'arracher aux Turcs, Charles se rend en Italie ; de là, il débarque à Alger ; vainqueur, il eût soumis tous les états barbaresques à l'Espagne ; mais que deviendrait l'Empire ainsi abandonné ? Charles ne s'en préoccupe point.

Toujours et partout l'intérêt espagnol effaçait à ses yeux l'intérêt allemand. Une tempête dissipa ce rêve. Un illustre volontaire avait accompagné l'expédition, le conquérant du Mexique, Fernand Cortez.

L'Allemagne était en feu : la ligue de Smalkalde, pressant de toutes parts les princes catholiques, chassait de ses états le duc de Brunswick. Comme ses alliances, les armements de François I<sup>er</sup> menaçaient l'Italie et les Pays-Bas : partout Charles-Quint se trouvait en échec.

Le 28 janvier 1545, à la demande de l'Empereur, le Concile de Trente s'ouvrit. Le moment et le lieu étaient bien choisis. Le moment : Charles, en effet, battu à Cerisoles, glorieuse revanche française de Pavie, avait signé le traité de Crespy : par un article secret, François lui promettait tout son concours pour mettre un terme au schisme de Luther, et pour soutenir les décrets du Concile qui allait s'assembler : de plus, une trêve de cinq ans venait d'être signée entre son frère, comme roi de Hongrie, et Soliman le *Magnifique*.

Le lieu : Trente étant près de l'Allemagne et sur les confins des possessions autrichiennes, l'Empereur pouvait espérer une grande influence sur les décisions du Concile. Mais les Protestants ayant refusé de s'y rendre, l'assemblée fut suspendue.

L'empereur toutefois n'avait pas perdu son temps : la division régnait dans le camp réformé. Deux événements mémorables signalèrent l'an 1546 : la mort

de Luther, et, comme pour célébrer ses funérailles, la naissance des guerres de religion.

Le 24 avril 1547, Charles gagne sur la ligue de Smalkalde la bataille de Muhlberg ; fait prisonnier, condamné à mort par Charles seul, sans le concours des États, Jean Frédéric de Saxe ne conserve la vie, ne recouvre la liberté, qu'en perdant son électorat. Tout en écrasant les Protestants par ses armes, l'Empereur affectait de la modération envers les vaincus. A son entrée dans Wittemberg, il s'étonna qu'on eût suspendu l'exercice du culte luthérien, et visitant la tombe du Réformateur, il interdit toute insulte : « Je » ne fais point la guerre aux morts, » dit-il ; « qu'il » repose en paix, il est déjà devant son juge. »

La ligue de Smalkalde était détruite, mais la religion protestante debout. L'Empereur chercha à ramener les religionnaires dans le sein de l'Église, résultat autrement difficile qu'un triomphe sur les champs de bataille.

Le 15 mai 1548, dans la Diète d'Augsbourg, aidé de deux évêques catholiques, et d'Agricola <sup>1</sup>, théologien luthérien, il publia le fameux *Intérim*, formulaire de foi et de discipline, en vingt-six articles, prescrit en attendant la décision du Concile. C'était une transaction : aussi, tous, Catholiques et Protestants, d'accord sur ce point, la rejetèrent-ils. De part et d'autre on la compara à l'Hénotique <sup>2</sup> de Zénon, à l'Ecthèse

<sup>1</sup> D'Eisleben, comté de Mansfeld.

<sup>2</sup> De *ἐνώτης*, *unité*. Cédant aux instances d'Acacius, patriarche de

d'Héraclius <sup>1</sup>. Les Luthériens qui s'y soumièrent reçurent le nom d'*Adiaphoristes*, indifférents.

D'autres mesures proposées par l'Empereur n'obtinrent pas plus de succès. Quoiqu'il eût environné l'assemblée d'un immense réseau de troupes, il ne put faire élire son fils roi des Romains. Ce fut durant cette même Diète que les Pays-Bas devinrent partie intégrante du Corps Germanique, sous le nom de Cercle de Bourgogne.

Entouré des hommages du monde, l'altier potentat semblait au comble de la puissance ; ses embarras, au contraire, se compliquaient de jour en jour.

En 1551, pour assurer l'unité de sa vaste monarchie, il avait engagé Ferdinand à céder le titre de roi des Romains et l'hérédité impériale à Philippe son fils, chargé par lui, en 1549, du gouvernement de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois. Il voulait donner à l'Empire un chef qui, maître de l'Espagne et de l'or du Nouveau-Monde, pût contenir les princes protestants, et faire tête aux Bohémiens révoltés, aux Turcs menaçants. Mais c'était aussi diviser d'intérêt les deux branches de la Maison d'Autriche. De là une

Constantinople, l'empereur Zénon avait, en 482, ordonné, par un édit, l'union des catholiques et des eutychéens. Mais, par sa nature même, l'union ne se décrète pas. Aussi de violentes disputes s'allumèrent-elles dans l'empire grec, et à leur suite la persécution.

<sup>1</sup> En faveur des *Monothélites*, qui s'appuyaient sur le *Monophysisme*. Tandis que ce triste empereur ne se préoccupait que de querelles théologiques, Damas, Jérusalem, la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine tombaient au pouvoir des Turcs.

rupture entre les deux frères. Sur le refus de Ferdinand, Charles avait demandé sa déposition et l'élection de son fils. Mais ce vœu, les électeurs le repoussèrent ; ceux du Palatinat, de Saxe et de Brandebourg se liguèrent même contre l'Empereur avec Henri II de France.

C'est qu'un prévoyant instinct de conservation commençait à révéler le dernier mot de cette insatiable ambition. Les Protestants sentaient bien que l'hypocrite tolérance de l'*Intérim* ne tarderait pas à leur être enlevée ; quant aux Catholiques, pénétrant les arrière-pensées de Charles, ils comprenaient enfin que l'aider à terrasser les Luthériens, c'était se préparer un commun maître.

En outre, Catholiques et Protestants, tous s'indignaient à la vue du landgrave de Hesse et du vénérable électeur de Saxe, insolemment traînés, de ville en ville, en triomphe par Charles-Quint.

D'une part, de nobles martyrs de la liberté germanique : à eux le respect, la reconnaissance ; de l'autre, le despotisme espagnol : à lui la haine.

Aussi tout à coup, au moment où Charles, croyant toucher au but, surveillait, à Inspruck, le concile de Trente, et méditait de gigantesques projets contre la France et la Turquie, Maurice, qu'il avait fait électeur de Saxe, Maurice qu'il attendait comme allié, jette le masque, paraît en ennemi à la tête d'une armée, et marche sur le Tyrol, tandis qu'héritier du trône et des ressentiments de François I<sup>er</sup>,

Henri II<sup>1</sup> envahit la Lorraine, et s'unit avec les Turcs contre l'Empereur.

De son côté, Soliman s'avance, à marches forcées, sur la Hongrie.

Charles-Quint reçut, à neuf heures du soir, ces tristes nouvelles. Peu s'en fallut même qu'il ne fût surpris dans Inspruck. Par une nuit orageuse, en proie aux douleurs de la goutte, il s'échappa presque seul, porté en litière, à travers des chemins impraticables, et gagna péniblement Villach, en Illyrie. Maurice, après avoir livré au pillage le palais de Charles-Quint, se hâta de rejoindre Ferdinand à Passaw, où étaient assemblés les ambassadeurs de l'Empereur, le duc de Bavière, les évêques de Saltzbourg, d'Eichstadt et de Passaw, les ministres des électeurs absents, les députés des princes, villes et bourgs principaux de l'Empire.

Un même danger avait réconcilié les deux frères. Ferdinand, au nom de Charles, Maurice, au nom de tout le corps protestant, ouvrirent la négociation. Mais on ne put s'entendre, et Maurice, reprenant les armes, assiégea Francfort. Bientôt les Protestants dictèrent les conditions du traité de Passaw. Charles-Quint venait de céder : c'était le premier pas vers l'abdication.

Tandis que Maurice, après avoir ainsi humilié l'Em-

<sup>1</sup> Ce prince s'était donné, en plein Parlement et même sur des monnaies, le titre de *vengeur de la liberté germanique et des princes prisonniers; libertatis germanicæ et principum captivorum vindex*. Sur son manifeste apparaissait, entre deux poignards, le bonnet de la liberté.

pereur, l'humilie de nouveau en l'allant défendre en Hongrie contre les Turcs, Charles, tristement rassuré du côté de l'Allemagne, rassemble une armée formidable, et entreprend le siège de Metz, que défend François, duc de Guise. Mais la fortune, *qui n'aime point les vieillards*<sup>1</sup>, l'avait abandonné.

Trente mille hommes périssent devant la place par le fer, le feu, la contagion. Charles lève le siège, et se dédommage, au printemps, de cet échec, sur Therouanne, dans les Pays-Bas, qu'il rase de fond en comble, exploit plus digne d'un Gengis-khan que d'un monarque européen.

Ruiné malgré les trésors du Mexique, l'Empereur se voit réduit à emprunter deux cent mille écus d'or à Cosme de Médicis, duc de Florence : l'importante principauté de Piombino et l'île d'Elbe, futur asile d'un bien autre César, sont livrées en gage. Vers l'Italie, une révolte lui enlève Sienne. Le pape Paul IV, son irréconciliable ennemi, se ligue avec la France pour conquérir le royaume de Naples, et excommunie Ferdinand, qui, l'année précédente, devenu acquéreur de la Transylvanie, avait sur un soupçon fait assassiner l'évêque de Waradin, Martinusius, nouveau waivode.

Le sceptre du monde échappe à ses mains affaiblies.

La pacification de Passaw réclamait une confirmation solennelle. En l'absence de Charles, retenu à Bruxelles par la goutte, Ferdinand ouvre la mémo-

<sup>1</sup> Tristes paroles de Charles-Quint sur lui-même.



rable diète d'Augsbourg ; sa modération habile y rapproche les esprits.

La liberté de conscience est garantie aux Luthériens, mais aux Luthériens seuls, à l'exclusion des autres sectes. Ferdinand stipule, au grand déplaisir des Protestants, et fait adopter la célèbre *Réserve ecclésiastique* ; clause en vertu de laquelle tout bénéficiaire catholique, ayant embrassé la nouvelle religion, perd son bénéfice, qui dès lors est censé vacant et retourne à la disposition des collateurs.

Tous les États signèrent le recez de cette Diète, le 25 septembre 1555.

Aussitôt Paul IV, considérant comme un empiétement sacrilège les concessions faites à la Réforme, menaça Charles-Quint s'ils n'annulaient le recez, et le roi des Romains, de les excommunier. En même temps, pour anéantir la puissance autrichienne en Italie, il proposait à Henri II l'organisation d'une nouvelle *Sainte Ligue*.

Mais tandis que l'horizon politique se chargeait de nuages, et que ce trône, si laborieusement élevé, semblait prêt à s'écrouler dans une tempête, Charles déçut toutes les haines, déjoua tous les calculs, et s'empara encore une fois de tous les esprits. Miné par le mal, atteint d'une pieuse mélancolie, affligé de la conduite irrespectueuse d'un fils dénaturé, qui, déjà possesseur des couronnes de Naples et de Milan, convoitait hautement les Pays-Bas; découragé par les revers, par ses vains efforts pour l'extirpation de la

Réforme, et pour assurer le sceptre impérial à Philippe; vieillard avant le temps, Charles assemble les États à Bruxelles, le 25 octobre 1555, et remet les Pays-Bas à son fils. Le 13 janvier, il lui cède l'Espagne, le Nouveau-Monde, toutes ses provinces héréditaires. Après avoir rappelé, dans une harangue pompeuse, ses immenses travaux depuis l'âge de dix-sept ans, ses guerres en Europe et en Afrique, ses victoires, surtout ses luttes, ses sacrifices pour la cause sacrée de la religion : « Je vous laisse un pesant fardeau, » ajoutait-il avec amertume; « car depuis que je l'ai mis sur mes épaules, pas une heure de ma vie n'a été exempte de soucis et d'inquiétudes. »

Le 7 septembre suivant, il envoie, de Sudbourg en Zélande, le sceptre impérial et la couronne à son frère Ferdinand, avec l'acte de sa renonciation à l'Empire; s'embarque à Flessingue pour l'Espagne, aborde à Laredo en Biscaye, se jette à genoux en baisant la terre, et s'écrie : « Nu je suis venu au monde, et nu je reviens à toi, mère commune des hommes. Je te voue mon corps; c'est le seul moyen de reconnaître les biens dont je fus comblé; » il se retire au monastère de Saint-Just dans l'Estramadure, et bientôt celui qui avait troublé l'univers de sa renommée meurt au fond d'une cellule.

Après un splendide drame de quarante-cinq années, le grand acteur quittait la scène, comme il l'avait remplie, extraordinairement. Vertus et défauts, tout fut remarquable dans Charles-Quint. Mieux partagé que

ses prédécesseurs, il avait pour points d'appui l'Espagne et les Indes : l'Archimède couronné souleva le monde <sup>1</sup>, mais ne put le soutenir.

Par l'extension de la prérogative royale, il avait, nuit et jour, travaillé à rendre les rois d'Espagne absolus. Ses efforts ne furent pas infructueux; mais la constitution germanique, se retremant dans les dangers même qui la menaçaient, acquit, durant ce redoutable règne, sa plus grande force. Ce fut alors que les divers états de l'Europe, contraints par son incessante ambition à des efforts sans relâche, acquirent plus de vigueur dans leur organisation intérieure, connurent leurs ressources et apprécièrent ce dont ils étaient capables. Alors aussi, à l'union et à l'isolement des puissances succédèrent des rapprochements intimes, et bientôt un vaste système politique, où chacun prit son rang <sup>2</sup> : de là l'équilibre européen.

Mais cette prépondérance de sa Maison et de l'Empire que Charles venait de constituer, Richelieu allait bientôt la déplacer au profit de la France.

Son immense héritage, Charles l'avait partagé d'avance; à son frère Ferdinand <sup>3</sup>, tige de la branche allemande de la Maison d'Autriche, les couronnes germaniques : à son terrible fils, Philippe II, tout le reste.

<sup>1</sup> A l'apogée de sa puissance, la volonté de Charles avait régné sur 43,770 lieues carrées, ou 4,984,355 myriamètres.

<sup>2</sup> ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*.

<sup>3</sup> Né à Alcalá, le 40 mars 1503; roi de Hongrie et de Bohême en 1527; élu roi des Romains en 1530; empereur, en 1558.

Successeur de Charles-Quint, Ferdinand avait envoyé au Pape le grand chambellan Gusmann, pour lui annoncer son élection. Mais Paul IV ne daigna pas admettre l'ambassadeur en sa présence, tant il s'indignait qu'on eût osé prendre le titre d'empereur avant d'en avoir obtenu la permission du Saint-Siège. N'appartenait-il pas au Pape seul de déposer les empereurs ou de recevoir leur abdication<sup>1</sup>? L'abdication de Charles était donc radicalement nulle. Seul aussi il pouvait absoudre Ferdinand de son traité avec les Protestants. D'ailleurs, selon encore l'altier pontife, des électeurs entachés d'hérésie n'avaient pu faire un empereur. Que Ferdinand, renonçant à l'Empire, s'en rapportât à la suprême décision du Saint-Siège, tel était l'*ultimatum* romain. Gusmann revint avec cette réponse, non toutefois sans avoir protesté contre de si arrogantes prétentions.

Deux ans plus tard, Paul n'étant plus, Pie IV faisait un tout autre accueil aux envoyés de l'Empereur. Mais ses efforts, comme ceux de Ferdinand, pour emmener les Protestants au Concile de Trente, furent inutiles.

La réunion des deux religions occupa constamment le sage et habile chef de l'Empire. Après avoir obtenu du Pape, pour l'archiduché d'Autriche, la communion sous les deux espèces<sup>2</sup>, il avait chargé le savant Cas-

<sup>1</sup> *Ejeratio est privatio imperii.*

<sup>2</sup> Sous cette condition qu'il serait toujours enseigné par les prêtres que le calice n'est pas nécessaire aux laïques.

sander<sup>1</sup> d'exposer les articles sur lesquels les deux religions étaient d'accord, et, quant aux autres, de préparer un formulaire qu'on pourrait respectivement adopter.

Mais la mort arrêta l'Empereur dans ses projets de conciliation : il emporta au tombeau la paix de l'Église germanique.

Ce prince avait changé l'organisation de la Cour Aulique, réformé la monnaie, amélioré toutes les institutions destinées au maintien de la tranquillité publique, favorisé l'étude des langues orientales en Allemagne, encouragé les savants avec une noble munificence, et fait imprimer, à ses frais, pour la distribuer dans les missions de l'Orient, une belle édition du *Nouveau Testament* en syriaque. Il entretenait avec Érasme, qui avait tracé le plan de son éducation, une active correspondance. Plein de goût et d'érudition, sachant l'espagnol, le français, l'italien et l'allemand, possédant à fond la littérature classique, il avait une connaissance générale des sciences et des arts, se délectait à la lecture des auteurs grecs, et vivait dans une sorte d'intimité avec César et Cicéron.

Fidèle aux traditions de famille, Ferdinand n'avait

<sup>1</sup> *Consultatio de articulis fidei inter Papistas et Protestantas controversis.*

Né en 1545, dans l'île de Cadsant, à l'embouchure de l'Escaut (et peut-être est-ce de là qu'il a tiré son nom), Georges Cassander fut un des plus doctes et des plus judicieux théologiens du seizième siècle. Voué tout entier à la recherche de la vérité, il unissait à un vaste savoir une admirable tolérance. En lui l'esprit et le caractère se trouvaient à la même hauteur.

pas négligé l'extension de ses possessions : successivement il s'enrichit du Wurtemberg, de l'Autriche Inférieure et Intérieure avec l'Alsace, de la Hongrie et de la Croatie, de la Bohême, d'une grande partie de la Silésie, de la Moravie et de la Lusace, de la seigneurie de Thengen. Plus tard, il est vrai, ce prince dut céder le Wurtemberg au duc Ulric, et une portion de la Hongrie orientale aux Turcs.

C'est sous son règne que tous les évêchés enclavés dans les électors de Saxe et de Brandebourg furent sécularisés.

Par son mémorable testament du 4<sup>or</sup> juin 1543, Ferdinand appelait ses filles à hériter des royaumes de Hongrie et de Bohême, à défaut des hoirs de ses fils : de cette disposition devait sortir, en 1740, la prétention de Charles VII sur ces royaumes, du chef de l'archiduchesse Anne, fille de Ferdinand 1<sup>er</sup>, mariée à Albert V, duc de Bavière.

La division de la Maison d'Autriche en deux branches avait rassuré les princes allemands. Tel était même l'ascendant personnel de Ferdinand sur les cœurs, que, sans peine, il fit élire roi des Romains Maximilien son fils.

Peu de temps auparavant, ce jeune prince avait été couronné à Prague, comme héritier du royaume de Bohême, et l'année suivante à Presbourg, comme futur roi de Hongrie. Par un bonheur inouï, Ferdinand vit donc, sur la tête de son successeur, ces trois couronnes que les souverains autrichiens s'étaient

toujours efforcés de réunir. Sans cesser d'être électif, l'Empire était devenu héréditaire.

Fils du dernier empereur et d'Anne, héritière de Hongrie et de Bohême, empereur lui-même en 1564, Maximilien II, quoique élevé en Espagne avec Philippe II, s'empressa de reprendre l'œuvre paternelle, la fusion des deux religions. Un moment il avait songé à embrasser le luthéranisme, tant étaient profondes les impressions produites en lui par son premier instituteur Wolfgang Séverin, Silésien très-attaché en secret à la Réforme.

Élu roi des Romains le 24 novembre 1562, Maximilien avait été couronné, contre l'usage, à Francfort, le 30 du même mois. Dans cette cérémonie, nulle des formalités prescrites par la Bulle d'Or de Charles IV ne fut omise. Ainsi, l'électeur de Brandebourg, comme Grand Échanson, étant monté à cheval, alla prendre, sur une table posée au milieu de la grande place, un bassin d'or avec une serviette, rentra dans la salle du festin, et présenta à laver à l'Empereur et au roi des Romains. Le bassin, la serviette, le cheval, furent remis au comte de Zollern, à qui ils appartenaient, en vertu d'un ancien droit. Ensuite l'électeur de Saxe, Grand Maréchal, montant aussi à cheval, courut vers un monceau d'avoine dont il remplit un boisseau d'argent, et le boisseau ainsi que le cheval furent remis à Frédéric de Pappenheim, vicaire du Grand Maréchal. Ceci accompli, l'électeur palatin, comme Grand Maître d'hôtel, vint à cheval, à la cuisine, prit deux plats,

et, de retour à la salle du festin, descendit de cheval, déposa les deux plats sur la table de l'Empereur; l'électeur de Saxe portait devant lui un grand bâton. Le cheval avec les plats d'argent furent donnés au vicaire palatin. Ensuite parurent les trois électeurs ecclésiastiques : comme Archichanceliers de l'Empire, ils présentèrent les sceaux, que l'Empereur leur passa autour du cou.

Sur la place, un bœuf entier, farci de plusieurs autres animaux, fut rôti. On en servit un morceau sur la table du roi des Romains; le reste alla au peuple.

Comme les dispositions religieuses de Maximilien étaient bien connues, autant les Catholiques avaient redouté son avènement, autant les Protestants le désiraient. Mais, déterminé par les plus puissantes considérations, le nouvel empereur resta dans le sein de l'Église, déclara hautement qu'il professait le Catholicisme, et conserva tous les établissements ecclésiastiques, sans toutefois s'écarter jamais de la plus généreuse tolérance.

« A Dieu seul appartient l'empire sur les consciences. » Tel fut l'invariable principe de toute sa conduite.

Sa première Diète eut lieu à Augsbourg. Les deux partis s'y étaient rendus en foule, animés d'une égale haine. Maximilien, qui sentait tout ce qu'il y aurait de périlleux à entamer d'abord les discussions religieuses, commença par demander un vote de secours contre les Turcs, qui occupaient plus de la moitié de la Hongrie, secours immédiatement et abondamment



accordé pour trois années consécutives, à l'unanimité des suffrages <sup>1</sup>.

On venait de se réunir sur un même terrain : c'était beaucoup. Laissant venir alors les questions religieuses, l'Empereur se renferma dans le rôle d'impartial médiateur, inspira peu à peu des sentiments plus modérés, proclama sa ferme résolution de maintenir la pacification religieuse, et prévint ainsi toute entreprise des partis. Ce ne fut pas là l'unique fruit de cette sagesse : effrayé d'abord des tendances de Maximilien, mais rassuré par sa modération, le Pape lui fit remettre, vers la fin de la Diète, 50,000 ducats pour frais de la guerre contre les Turcs.

De tous les états de ce prince, le seul que, pendant son règne pacifique, la guerre ait dévasté, ce fut la Hongrie. A peine sur le trône, il dut, provoqué par les agressions de Jean Sigismond, poursuivre les hostilités commencées sous Ferdinand I<sup>er</sup>. Au cœur de l'hiver, Swendy, l'un de ses généraux, entre en campagne, reprend, sur le prince de Transylvanie, Tokai, Kovar, Erdad et Bathor. En même temps, des ambassadeurs venaient, au nom de Maximilien, offrir au Sultan les arrérages du tribut, et demander la continuation de la trêve conclue avec Ferdinand. Mais Soliman II ne cherchait qu'un prétexte pour attaquer : ses conditions furent donc telles que, ne pouvant les accepter sans déshonneur, l'Empereur se prépara énergiquement à repousser une invasion imminente. En

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

effet, dès le printemps de 1566, Soliman s'avancit à la tête de forces considérables. Mais déjà Swendy, pour contenir les Transylvains, avait pris position sur la Teysse ; avec un second corps, l'archiduc Charles couvrait l'Illyrie ; enfin, l'Empereur en personne, campé avec 80,000 hommes aux environs de Raab, surveillait les mouvements des Turcs. Après l'héroïque défense de Sigeth, Soliman, maître enfin de cette place, meurt, le 4 septembre suivant. Son successeur, Sélim II évacue la Hongrie et revient à Constantinople. Alors Maximilien, qui n'avait plus affaire qu'avec Jean Sigismond, usant sagement du succès de ses armes, propose la paix au Sultan, qui l'accepte. Une trêve, conclue en 1568, stipulait que, de part et d'autre, chacun conserverait ce dont il était en possession ; clause aussi avantageuse qu'honorable pour l'Empereur, qui, ne perdant que Sigeth et Giula, étendit sa domination de la Teysse aux frontières de la Transylvanie. Bientôt, Jean Sigismond étant mort, tous les domaines de Hongrie retournèrent à Maximilien.

C'est en 1566 que, sous le nom *Gueuo*, avait surgi la première ligue flamande et hollandaise contre le despotisme espagnol.

Deux ans plus tard, Maximilien accorda aux protestants d'Autriche le libre exercice de leur religion, et envoya en Espagne son frère Charles, archiduc de Gratz, pour adoucir Philippe en faveur des Pays-Bas, dont les princes protestants d'Allemagne fomentaient l'insurrection. Le duc d'Albe demanda à l'Empereur

de lui livrer le prince d'Orange : Maximilien répondit que cette question devait être déferée à la Diète chargée de la juridiction suprême des Pays-Bas, et resta en dehors de la lutte contre l'Espagne.

Maximilien avait toujours été d'une complexion délicate; sentant ses forces décliner avant le temps, il songea sérieusement à assurer ses états à sa postérité. Dans une Diète tenue à Presbourg (1572), Rodolphe, son fils aîné, fut couronné roi de Hongrie. Quant à la Bohême, le droit d'élection n'y étant pas encore considéré comme entièrement abrogé, l'Empereur agit avec une grande circonspection. Pour ne pas blesser les susceptibilités de ses sujets, ni renoncer au droit de succession héréditaire établi par Ferdinand I<sup>er</sup>, il tint, en personne, à Prague, une Diète solennelle, à laquelle il présenta Rodolphe comme devant régner un jour sur la Bohême. Touchée de cette déférence, l'assemblée approuva par un vote unanime, et Rodolphe fut couronné, le 22 septembre 1575. Quelques semaines plus tard, le même prince fut, à l'unanimité encore, élu roi des Romains, et couronné à Ratisbonne.

Issu, par les femmes, du sang de Jagellon, Maximilien voulut faire entrer aussi dans sa famille la couronne de Pologne, jointe, par Sigismond-Auguste, à celle de Lithuanie, et proposa son fils Ernest; mais le duc d'Anjou, frère de Charles IX, l'emporta. Lorsque Henri renonça au trône de Pologne pour celui de France, qui devait lui coûter la vie, Maximilien présenta de nouveau son fils; mais, à son grand éton-

nement, un parti nombreux le choisit lui-même, et il fut proclamé roi par le Primat : le décret d'élection rendait, en termes formels, un éclatant hommage à ses vertus, à ses talents, à sa conduite conciliatrice et bienfaisante. Mais la joie de Maximilien fut de courte durée : un autre parti excité par les Turcs et par les puissances ennemies de l'Autriche, élut Étienne Bathori, wai-vode de Transylvanie, qui signa, en toute hâte, une capitulation devant laquelle l'Empereur avait hésité, et régna avec gloire.

C'est à Ratisbonne, pendant la Diète, le 12 octobre 1576, que Maximilien rendit son âme à Dieu.

Son plus bel éloge est dans l'accord des historiens d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, d'Autriche. Catholiques et Protestants, tous célèbrent à l'envi sa bonté, sa tolérance; tous bénissent en lui un *Titus chrétien*.

Beau-père de Charles IX, il avait, du haut de son trône, énergiquement exprimé toute son horreur pour la Saint-Barthélemi; et quand, retournant de Pologne en France pour y régner, Henri de Valois passa à Vienne : « Il n'y a pas de plus grand crime pour les princes, lui dit le sage monarque, que de tyranniser la conscience de leurs sujets. Loin d'honorer le Père commun de tous les hommes, en répandant le sang des hérétiques, ils s'exposent aux traits de la vengeance divine; et tandis que, par de semblables moyens, ils aspirent à gagner des couronnes dans le ciel, ils s'exposent à perdre justement leurs états sur la terre. »

Rodolphe II, son fils aîné, lui succéda.

Déjà couronné, du vivant de son père, roi des Romains, de Bohême et de Hongrie, à ces royaumes ce prince joignit l'Autriche; il en héritait seul, ses frères n'ayant eu que des apanages. Alors, pour la première fois, la souveraineté exclusive de cet archiduché, depuis qu'il était entré dans la Maison de Habsbourg, s'établissait sur la primogéniture. La consécration de ce droit d'aînesse devint très-profitable à la Maison d'Autriche<sup>1</sup> : au lieu de partages affaiblissants, c'était l'unité.

Plus que jamais, dans les graves circonstances qui pesaient sur l'Allemagne, il eût fallu un chef habile, un hardi guerrier : elle n'eut qu'un pitoyable empereur.

En 1579, les conférences de Cologne, entre le duc d'Arschott, député des Pays-Bas, et Charles d'Aragon, duc de Terra-Nuova, ambassadeur d'Espagne, pour terminer les troubles sous la médiation des quatre commissaires impériaux<sup>2</sup>, cessèrent après sept mois; le 4 février, fut conclue la mémorable Union d'Utrecht, d'où allait sortir la république hollandaise.

Cependant le feu des discordes religieuses soufflait avec violence : trois communions chrétiennes se persécutaient. Tel fut d'abord l'effet de la fameuse *Formula concordiae*, ébauchée, dans un synode à Maulbronn par les théologiens de Wurtemberg, et terminée

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la maison d'Autriche*.

<sup>2</sup> Les archevêques de Trèves et de Cologne, l'évêque de Wurtemberg et le duc de Juliers.

par les docteurs saxons au couvent de Bergen, près de Magdebourg; formulaire qui, plus tard, n'en devint pas moins le grand livre symbolique des Luthériens. Dans leur aveugle acharnement, ceux-ci et les Calvinistes repoussèrent le calendrier Grégorien, parce que l'astronome Louis Lilius l'avait rédigé sous les auspices du pape Grégoire XIII.

Les Flamands avaient chassé leur gouverneur, l'archiduc Mathias, frère de l'Empereur. Vainement, à la Diète d'Augsbourg, en 1582, Rodolphe voulut-il intéresser le Corps Germanique à sa querelle.

Bientôt la Maison d'Autriche subit un humiliant échec : Étienne Bathori étant mort, les deux concurrents au trône, Maximilien, frère de Rodolphe II, et Sigismond, fils de Jean roi de Suède et de Catherine de Pologne, sœur du roi Sigismond-Auguste, en viennent aux mains. L'archiduc est battu à Bitschin en Silésie, et fait prisonnier. Par le traité de Beuthen, il renonce à toutes prétentions sur la Pologne; on le relâche, sans autre rançon que cet acte de faiblesse.

Dix-sept ans plus tard, l'Empereur, comme archiduc d'Autriche, transige, à Prague, avec les ducs de Wurtemberg. Le nœud vassalitique, contracté en 1534, leur est remis; le Wurtemberg redevient fief immédiat de l'Empire; la seule expectative qui reste aux Archiducs sur cette succession, c'est l'extinction de la Maison ducale.

Tandis que les Diètes s'efforçaient de pacifier la religion et de remédier au désordre toujours croissant,

Rodolphe, subissant les conséquences de sa triste éducation, s'enfonçait davantage dans de creuses études; l'alchimie et l'astrologie judiciaire faisaient ses délices. A force de travail, il était parvenu à couvrir de ridicules le manteau d'empereur.

La mort de son oncle, l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, l'enrichit des belles et importantes possessions de ce prince.

L'année suivante, par un traité conclu à Prague avec Simon Bathori, prince de Transylvanie, Rodolphe le reconnut indépendant, ami de la Hongrie et son allié contre les Turcs, mais sous la condition qu'à défaut de mâles du nom de Bathori, la principauté serait réunie au territoire hongrois.

Rodolphe avait cédé à son frère, l'archiduc Mathias, l'Autriche et la Hongrie.

Dans cette décadence de la Maison d'Autriche, tous les regards se tournaient vers Mathias, tant l'incapable monarque semblait prendre à tâche de lui faire un beau rôle!

Mais une bien autre crise menaçait cette puissance. Arbitre de l'Europe, maître de la plus belle armée du monde, Henri IV, devenu l'âme de l'*Union Évangélique*, s'appréta à marcher en Allemagne, quand le vil couteau d'un lâche assassin trancha sa vie.

Cependant les divisions continuent dans la famille impériale. Pour placer l'archiduc Léopold, de la branche de Styrie, sur les trônes de l'Empire et de Bohême, à l'exclusion de Mathias, Rodolphe s'entend avec les

Espagnols. Mais, en 1611, Mathias s'empare de la Bohême, et les États lui décernent la couronne.

Réduit à implorer la diète de Nuremberg, l'Empereur demande aux États d'Allemagne l'aumône d'un revenu quelconque ; il ne reçoit d'eux qu'un refus, avec d'humiliants reproches sur son insouciant inertie.

Alors une sombre mélancolie s'empara du malheureux monarque. Effrayé des sinistres avertissements du célèbre astronome Tycho-Brahé, qui l'avait engagé à se défier de ses proches, il devint inabordable. Pour le voir, les étrangers se déguisaient en palefreniers ; furtif et singulier lever d'empereur, qui se tenait dans les écuries ! Rodolphe mourut sans obtenir de regrets, mais digne de pitié.

Malheureusement l'éducation avait faussé en lui la nature : confié dès son enfance aux soins d'une mère peu éclairée, il subit ensuite, à Madrid, les irremédiables inconvénients d'un enseignement imposé par le sombre Philippe II. Aussi tout ce qui honore l'esprit humain devint en Rodolphe un travers et le perdit. En outre, né à une époque toute guerroyante, sans aucune aptitude à la guerre, les Protestants, sa famille, les Turcs, enfin tout ce qui l'attaqua par les armes, dut nécessairement avoir gain de cause contre lui.

Néanmoins son indolence ne fut pas telle que Voltaire et d'autres historiens la représentent. Plus d'une fois Rodolphe suppléa par les négociations à la résistance armée. N'y eut-il pas quelque mérite, chez un



prince élevé par Philippe II, à prendre et à garder, contre Philippe II lui-même, l'attitude de Rodolphe dans la grande affaire des Pays-Bas? Ne remarque-t-on pas une certaine énergie dans sa lutte diplomatique contre l'ambition de Mathias, lutte où celui-ci ne triompha qu'à grande peine?

Ce prince, avant l'humeur mélancolique qui absorba toutes ses facultés, n'était pas le même homme. Versé dans l'étude des langues anciennes et modernes, il cultivait la peinture; la zoologie, la botanique, la chimie, les arts mécaniques, lui étaient familiers. Sous ses auspices, Képler et Tycho-Brahé dressèrent les tables appelées, de son nom, *Rodolphines*. Par ses collections d'animaux étrangers, de plantes et de productions rares, il encouragea les progrès de l'histoire naturelle. L'art de fouiller les mines et d'obtenir la fusion des métaux lui doit beaucoup. Aujourd'hui encore ses Antiques et ses tableaux sont l'une des plus précieuses richesses du cabinet de Vienne. En Bohême, il fonda des écoles et imprima à l'éducation une impulsion salutaire. Pelzel, l'historien de ce royaume, prétend même que Prague a trouvé, sous Rodolphe II, son siècle classique, son âge d'or<sup>1</sup>.

Après la mort de Rodolphe, l'Empire put craindre un long, un orageux interrègne, tant se compliquaient les événements! Ainsi, querelles toujours ardentes entre les Catholiques et les Protestants; succession litigieuse de Clèves et de Juliers; débat entre Philippe-Louis,

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

comte palatin de Neubourg, et Jean, duc de Deux-Ponts, relativement à la tutelle de Frédéric V, électeur palatin, débat qui s'aggravait par le luthéranisme de l'un et le calvinisme de l'autre; tentative de la Chambre Impériale pour l'extension de son autorité; ses efforts pour se soustraire à celle des vicaires impériaux. On le voit, les sujets de discorde ne manquaient pas. Néanmoins rien n'altéra la tranquillité publique. Grâce en soient rendues aux Catholiques, qui donnèrent un noble exemple de modération en condamnant les illégales prétentions de la Chambre Impériale, en reconnaissant, malgré la différence de communion, l'autorité suprême des vicaires de l'Empire.

Mathias était enfin empereur, non sans s'être vu imposer le frein d'une capitulation nouvelle. Son couronnement avait eu lieu à Francfort, avec une pompe extraordinaire. Tous les électeurs, excepté celui de Brandebourg, et une foule de princes y assistèrent. On eût dit que tous ces hauts personnages voulaient ainsi prendre solennellement congé les uns des autres dans une visite d'adieu : car depuis ils ne se rassemblèrent plus ainsi.

Mais derrière cet appareil de fêtes veillaient les partis. Pleins de joie et d'espérance, les Catholiques attendaient tout de l'active fermeté du nouvel empereur; les Protestants comptaient sur sa mauvaise santé.

Malgré ses talents, malgré son incontestable aptitude, l'ambitieux monarque prouva bientôt qu'il lui était plus facile d'arracher la couronne à un faible

frère que de contenter les hommes entraînés par lui-même à la révolte, et d'exciter des troubles que de les apaiser. Toutes mains peuvent pousser à une révolution : mais, une fois faite, pour la régler, il faut une main forte et habile.

Sous ce règne, les troubles de la Bohême enfantèrent les longs malheurs de l'Allemagne.

Vers 1616, cédant aux instigations de Philippe III, roi d'Espagne, les archiducs Albert et Maximilien avaient renoncé à l'héritage de Mathias, en faveur de Ferdinand, fils de Charles, duc de Styrie, et petit-fils du premier empereur de ce nom.

Imbu des maximes espagnoles, à Ingolstadt, sous les yeux du duc Guillaume de Bavière fervent catholique, ce jeune prince nourrissait dans son cœur un respectueux, un absolu dévouement à l'unité de l'Église, et regardait comme son premier devoir d'y maintenir ou d'y ramener les esprits par toutes les voies possibles. Il se croyait appelé à restaurer l'ancienne foi : ce fut là le but franc, loyal, patent de tout son règne.

Aussi une pareille transaction n'obtint-elle pas, sans une vive résistance, la ratification des États. Ferdinand ne fut couronné qu'après avoir confirmé par serment les privilèges du royaume et le libre exercice de la religion protestante.

A peine sur le trône, il se mit à l'œuvre; mais les mesures qu'il adopta ne tardèrent pas à exciter de grands mouvements.

Les Catholiques de Bohême ayant détruit plusieurs temples protestants, tout le parti se soulève. Excités par le comte Mathias de Thurn, les chefs courent au château de Prague, se plaignent d'un tel parjure, et jettent par les fenêtres deux conseillers d'État et un secrétaire. Ce dernier conserva, dit-on, durant ce périlleux trajet à travers une grêle de balles, un tel respect pour l'étiquette, qu'arrivé, sans trop de dommage, à son terme, il s'empressa, encore à terre, de demander au baron de Slabata, l'un de ses deux compagnons de voyage, pardon d'avoir pris la liberté de tomber sur lui.

Voici comment, dans une lettre respectueuse à l'Empereur, les insurgés excusaient leur attentat : « Nous » avons, disaient-ils, conformément à une ancienne » coutume nationale, jeté par les fenêtres deux ministres ennemis de l'État, et Fabricius, leur créature et » complice. Cette coutume est justifiée par l'Écriture » sainte, qui nous montre Jézabel ainsi punie pour » avoir persécuté le peuple de Dieu. On retrouve cet » usage chez les Romains et les autres peuples de l'antiquité, qui précipitaient du haut des rochers les » traîtres et les perturbateurs de la paix publique. »

Après cette violence, ils s'emparent du gouvernement, lèvent des troupes, chassent de la Bohême Royalistes et Jésuites, en repoussant les propositions pacifiques de Mathias.

De toutes parts les envoyés de Hollande et de l'Union de Hall attisent l'incendie.

Les électeurs palatin et de Brandebourg conviennent que le premier deviendrait roi de Bohême, le duc de Savoie empereur, et que les principautés ecclésiastiques d'Allemagne seraient également partagées entre les Catholiques et les Protestants.

Ferdinand, élu et couronné roi de Hongrie, fait enlever, à Vienne, le cardinal Klésel, premier ministre de l'Empereur, dont les exhortations sages et bienveillantes contrariaient les conseils violents des Espagnols et ses projets. Le prélat est renfermé dans un château du Tyrol.

Cet audacieux attentat sur la personne d'un membre du Sacré Collège indigna la cour pontificale, et Grégoire XV, à force d'instances menaçantes, obtint la translation du cardinal à Rome. Plus tard même, en 1627, Ferdinand, devenu maître, le rendit à son évêché.

Enfin, soit lassitude générale, soit retour à de meilleurs sentiments, Protestants et Catholiques allaient désarmer ; les conférences d'Egra<sup>1</sup> semblaient annoncer le terme de la crise, quand Mathias mourut ; la discorde reprit son cours.

Depuis longtemps la santé de ce prince déclinait : l'arrogance de Ferdinand, les troubles de Bohême, l'enlèvement de Klésel, la mort de l'Impératrice qu'il chérissait, tant d'humiliations et de douleurs le tuè-

<sup>1</sup> Ville et forteresse de Bohême, à trois lieues des frontières du Haut Palatinat.

rent. Sévère, mais juste expiation des durs traitements qu'il avait infligés à son frère !

Près d'expirer, cet empereur désolé n'osait porter ses regards vers un avenir auquel il échappait par la mort : tant lui apparaissait redoutable pour la Maison d'Autriche, et surtout pour l'Empire, le fanatique despotisme de Ferdinand !

La Capitulation de Mathias offrit, avec celle de ses prédécesseurs, de notables différences. Ainsi les unions électorales de 1519 et 1521 étaient confirmées comme lois fondamentales de l'Empire. L'Empereur fut astreint à recouvrer les fiefs d'Italie. Spécialisant les subsides des États, on les affecta exclusivement au seul usage pour lequel ils seraient accordés. Les procès relatifs à des péages électoraux ne pouvaient plus être portés à un tribunal autre que celui des Sept Électeurs. L'Empereur était obligé de prendre lui-même les investitures des fiefs possédés par l'Autriche ; il lui était enjoint d'appeler dans le Conseil Aulique plus d'Allemands que d'Autrichiens. Enfin cette Capitulation permettait aux électeurs d'élire un roi des Romains quand ils le jugeraient utile au bien général, du vivant de l'Empereur et nonobstant son opposition même ; c'était pour que la couronne impériale ne devint pas héréditaire dans la Maison d'Autriche.

De plus en plus le Corps Germanique prenait ses précautions, en étendant ses garanties : *Volunt Imperatorem, potentiam abhorrent.*

Mais voici un règne qui, grâce à Dieu, ne tint pas

parole. L'ambitieux, l'intolérant Ferdinand II voulait opprimer l'Allemagne : c'est à ses folles tentatives que l'Allemagne dut la tolérance et la liberté.

Après un interrègne gros des malheurs prêts à fondre sur l'Empire, Ferdinand avait été élu à Francfort le 28 août 1619, malgré l'électeur palatin, qui s'était efforcé d'arracher enfin la couronne impériale à la dynastie autrichienne, et avec l'assistance de la France, qu'il paya plus tard d'ingratitude.

Ici se déroulent les longs désastres de la guerre de Trente Ans, drame terrible où figurent, avec tant d'éclat, Banner, Tilly, Horn, Wallenstein, Piccolomini, Mansfeld, Mercy, Maximilien de Bavière, Gassion, Montécuculli, le duc Bernard de Saxe-Weymar, que Turenne proclamait l'un de ses maîtres, Pappenheim, Torstenson, race de héros, génération de fer, née pour les champs de bataille; et par-dessus tous, ce grand Gustave-Adolphe, qui paya héroïquement de sa vie, à Lutzen, l'avenir de l'Allemagne, des Protestants et de sa patrie.

Trois ans après, la paix entre l'Empereur et l'électeur de Saxe est signée à Prague. Mais la France et la Suède continuent la guerre; Ferdinand meurt sans voir la fin de ces luttes sanglantes qui par sa faute avaient agité tout son règne. Il montait devant Dieu chargé d'une responsabilité immense.

Doué des plus brillantes qualités, son heureuse organisation le destinait à la gloire des grands hommes; une mauvaise éducation altéra ce riche naturel; car

le cabinet de Madrid ne développa dans son élève qu'une dévotion intolérante, la soif du despotisme <sup>1</sup>, la chimérique idée d'une monarchie universelle. Sur cette route, Ferdinand eut le malheur de rencontrer plus d'une ressemblance avec son parent Philippe II.

Courageux et résigné dans le malheur, ce prince devenait, dans la prospérité, arrogant, cruel même. Se méfiant de Wallenstein, il le fit assassiner.

Succéder à un monarque qui n'a point su se faire aimer, semble facile ; mais, en héritant de son pouvoir, on hérite aussi des embarras qu'il s'est créés.

Ferdinand III <sup>2</sup> s'en aperçut promptement.

Ce prince n'avait ni les hautes facultés, ni les graves défauts, ni les fanatiques emportements de son père ; une sage tolérance l'animait : aussi son avènement sembla-t-il un gage de paix. Mais cette paix tant désirée, il n'aurait pu l'obtenir qu'à des conditions humiliantes pour la mémoire paternelle, qu'au détriment de sa Maison et de la religion catholique : force donc lui fut de continuer la guerre. Triste héritage qu'il détestait, sans pouvoir le répudier !

Bientôt le fameux duc Bernard de Weymar était

<sup>1</sup> Wallenstein, très-initié aux intentions de son maître, disait souvent qu'il fallait mettre les Électeurs sur le pied des Grands d'Espagne, et réduire les Évêques à la qualité de chapelains de la cour impériale.

<sup>2</sup> Fils aîné de Ferdinand II et de Marie-Anne de Bavière ; né en 1608 ; roi de Hongrie, en 1625 ; roi de Bohême, en 1627 ; élu roi des Romains, en 1636, il succéda à son père, en 1637, âgé alors de 29 ans.



devenu pour lui un ennemi aussi redoutable que Gustave-Adolphe pour Ferdinand II : la mort, comme une alliée fidèle, l'en délivre. Banner périt aussi au milieu de ses conquêtes. En peu d'années, de 1632 à 1644, les trois héros ont disparu.

Néanmoins de tels bonheurs ne l'emportaient pas sur le génie de Richelieu.

Digne élève de Gustave, successeur de Banner, le comte de Torstenson et le maréchal de Guébriant, qui avant longtemps allait recevoir, au siège de Rothweil, une blessure mortelle, battirent les Impériaux près de Wolfenbuttel. Victoires au reste plus brillantes que décisives : l'Autriche restait intacte; la guerre n'y entraînait même pas.

Le 20 novembre 1642, Richelieu meurt, et bientôt nécessairement Louis XIII : l'ombre devait suivre le corps.

Mais de cruelles défaites viennent troubler la joie de Ferdinand; car le grand Condé a ouvert la glorieuse série de ses triomphes. Fribourg, où Turenne était son lieutenant; Nordlingen, où Mercy<sup>1</sup> est tué; Rocroi, tombeau des célèbres infanteries castillane et wallonne, voilà ses débuts. Sur un autre théâtre, Turenne et Wrangel, vainqueurs des Impériaux et de Montecuculli à Sommershausen, près d'Augsbourg, forcent le duc de Bavière de se retirer sur Saltzbourg.

<sup>1</sup> On l'enterra sur le champ de bataille, avec cette épitaphe, qui n'était point une flatterie : *Sta, viator, heroem calcas.*

A tous ces revers Ferdinand opposait une inébranlable fermeté d'âme.

Comme si l'Empereur n'avait point déjà assez d'ennemis, l'habile successeur de Richelieu, Mazarin, et le chancelier Oxenstiern avaient suscité Ragotsky, souverain de Transylvanie. En Bohême, Kœnigsmarck et ses braves Suédois surprenaient Prague.

Déjà Frédéric-Guillaume de Brandebourg, ce futur *Grand Électeur*, s'affranchissait de la dépendance où la cour de Vienne avait tenu son père ; et l'aigle de Prusse, en regardant l'Autriche, agitait ses ailes.

La situation devenait grave. Ferdinand comprit qu'il fallait traiter ou jouer sa couronne.

De son côté, le pape Innocent X travaillait, avec chaleur, à une paix qu'il ne prévoyait pas devoir être si funeste aux Catholiques.

Enfin s'arrêta cette longue et rude guerre : elle avait embrassé quatre périodes, de 1618 à 1625, la période *bohême* ou *palatine* ; de 1625 à 1630, la *danoise* ; de 1630 à 1635, la *suédoise* ; de 1635 à 1648, la *française*. Après sept ans d'efforts, les puissances belligérantes signèrent, à Munster et à Osnabruck, le célèbre traité de Westphalie <sup>1</sup>, l'une des bases fondamentales

<sup>1</sup> La paix de Westphalie se compose de deux éléments : le traité entre la France, l'Empereur et l'Empire, qui fut rédigé à Munster, et celui entre la Suède, l'Empereur et l'Empire, signé à Osnabruck. Mais toutes les stipulations comprises dans l'un sont censées contenues dans l'autre : de là l'unité du traité. C'est à Osnabruck, par l'intervention de la Suède, que les affaires de l'Empire ont été réglées. (SCHœLL, *Histoire des traités de paix*, tome I<sup>er</sup>.)

du droit public européen, l'un des plus mémorables événements de l'histoire moderne.

Il admettait trois religions dans l'Empire, la catholique, la luthérienne et la calviniste, avec égalité de droits, reconstituait l'état politique de la Germanie, donnait l'Alsace à la France, qui dès lors tint <sup>1</sup> les clefs de l'Allemagne et de l'Italie.

Garante des deux traités, cette puissance put désormais intervenir dans les démêlés des princes de l'Empire; en paraissant protéger l'indépendance des plus faibles, elle les gouverna.

Tout ce que gagnait la France, le chef de l'Empire et la Maison d'Autriche le perdirent. Comme empereur, Ferdinand III se voyait enlever une portion considérable de l'autorité que jusqu'alors la loi ou l'usage

<sup>1</sup> Dès lors aussi le cabinet français poursuivait, avec constance, ce grand but : reculer ses frontières jusqu'au Rhin, et réunir à son territoire les Pays-Bas espagnols qui, sous le nom de Cercle de Bourgogne, appartenaient à l'Empire, la Lorraine, ce qui lui manquait encore de l'Alsace, et, autant que possible, tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin. Peuple et roi, tous nourrissaient ces idées d'agrandissement qui ne datent pas de notre temps ni de la période révolutionnaire. L'Empire de Germanie, disait-on, imprimait-on même, l'ancien Empire romain, tel que le posséda Charlemagne, appartenait à Louis XIV et à ses descendants. La chaire sacrée elle-même exaltait ces ambitieuses tendances : « O toi ! » s'écriait l'abbé Colbert, dans un discours à Louis XIV, au nom du clergé français, « toi qui donnes des lois à la mer, aussi bien qu'au continent; qui lances, quand il te plaît, la foudre sur les rives africaines; toi qui abaisces l'orgueil des peuples, et, quand tu le veux, forces leurs souverains de reconnaître, à genoux, la puissance de ton sceptre et d'implorer ta miséricorde, etc. »

Une ardente soif de conquête embrasait tous les esprits.

lui avait attribuée : il était contraint de partager la puissance souveraine avec des princes traités en vassaux par ses prédécesseurs. D'un autre côté pourtant, par l'introduction dans le collège des princes de huit membres nouveaux, presque tous vassaux de l'Autriche, et dont la reconnaissance ou l'intérêt dirigèrent toujours les suffrages, Ferdinand assura à sa Maison une grande influence sur les Diètes d'Allemagne. Mais l'ascendant avait changé de place ; le Corps Germanique subissait une fondamentale transformation ; le principe d'union était ébranlé, l'Empire mortellement frappé au cœur.

Six ans plus tard, la Diète de Ratisbonne consacra définitivement la pacification de Westphalie.

Aussitôt après la paix, la bizarre fille de Gustave-Adolphe, Christine, avait abdicqué en faveur de son cousin Charles-Gustave, prince palatin de Deux-Ponts. Impatient de continuer la gloire de son oncle, Gustave, sous prétexte de l'ancienne querelle de famille touchant la succession au trône, attaqua Jean-Casimir, roi de Pologne, le repoussa jusqu'en Silésie, battit l'électeur de Brandebourg, le força de reconnaître la Prusse ducale pour fief de la Suède, comme à se déclarer contre les Polonais, et, le 30 juillet 1656, écrasa, près de Warsovie, Jean-Casimir, coupable d'y être rentré avec l'appui des Turcs.

Inquiet de voir la Suède détruire ainsi la balance politique dans le Nord, Ferdinand, après avoir vainement demandé des secours à la Diète de députation

alors rassemblée à Francfort, tâcha de réunir par un lien commun les princes intéressés à arrêter les Suédois : une alliance offensive et défensive avec le Danemark et l'électeur de Brandebourg fut donc conclue. Mais, au moment même où son armée allait se mettre en marche, trois jours seulement après la signature d'un traité avec la Pologne, l'Empereur, moins craint et plus regretté que son père, cessa de vivre.

Vingt ans chef de l'Empire, à travers les plus orageuses circonstances, il eut le droit de dire : « Durant tout mon règne, nul n'a pu me reprocher d'avoir commis, en connaissance de cause, une seule injustice. »

Cinq mois plus tard, la Diète électorale s'ouvrit à Francfort. Malgré les efforts de Mazarin pour découronner l'Autriche et placer à la tête de l'Empire son jeune maître Louis XIV, ou du moins l'électeur de Bavière, le second fils de Ferdinand fut élu.

Autrefois Rodolphe de Habsbourg avait été choisi pour sa faiblesse : Léopold fut choisi pour sa puissance. On voulait un chef en état de protéger l'Allemagne contre les Turcs, contre les Suédois, contre les Français. Ce ne fut pas, il est vrai, sans subir de rudes conditions ; car, pour se consoler de leur insuccès, le maréchal de Grammont et M. de Lionne, ambassadeurs de France, firent imposer au nouvel empereur la plus dure, la plus onéreuse Capitulation. Ainsi il lui était interdit de prendre part, soit directement, soit indirectement, à la guerre entre la France

et l'Espagne, pas même comme archiduc d'Autriche; toutes les dispositions du traité de Westphalie s'y trouvaient confirmées, avec l'obligation formelle de maintenir la liberté des dix villes d'Alsace.

On voulait étendre à la guerre du Nord la même interdiction que pour l'Italie, et stipuler que, si Léopold violait un seul article de sa Capitulation, il serait censé avoir abdicqué; mais il sut faire rejeter ces deux propositions.

A la mort de Ferdinand III, l'autorité impériale n'était plus qu'une ombre. Resserrée par le traité de Westphalie dans les plus étroites limites, on l'avait subordonnée à la suprématie des États. Ceux-ci, encore effrayés des souvenirs de Charles-Quint et de Ferdinand II, regardaient les rois de France et de Suède comme les défenseurs de la liberté germanique, comme leur plus sûr rempart contre les ambitieuses tentatives de l'Autriche; et, tandis que l'Allemagne leur accordait toute sa confiance, elle surveillait d'un œil jaloux les empereurs; de leur part, tout devenait suspect. Au delà du Rhin, Louis XIV était plus puissant que le chef de l'Empire.

Charles-Quint et Ferdinand II avaient voulu écraser les états d'Allemagne sous le déploiement de leur puissance : Léopold, par l'étalage artificieux de sa faiblesse, tenta de les ramener à lui. Sixte-Quint de la pourpre impériale, il marcha au pouvoir, déguisé en valétudinaire.

Néanmoins, il faut le dire, ce rôle fut l'œuvre de

ses ministres plutôt que la sienne propre. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, Léopold avait appris plusieurs sciences, mais non celle de régner. Sentant tous les embarras de sa situation et de son inexpérience, cet empereur de vingt ans s'abandonna à la direction de ses conseillers, qui, durant un règne de près d'un demi-siècle, gouvernèrent seuls. La condition vitale de leur pouvoir, c'était de le cacher à ses yeux, et de n'exécuter que par ses ordres leurs propres volontés. Une prompt disgrâce réprimait toute imprudence en ce genre; car ce n'est pas l'énergie qui est ombrageuse, c'est la faiblesse. Léopold ne changeait un ministre que pour se livrer à un autre avec non moins d'abandon. Au reste, presque tous ses choix furent heureux; or, le bonheur constant ressemble fort à l'habileté.

Dirigé par des hommes expérimentés, ce monarque déplaça les terreurs de l'Empire : il sut lui persuader que la Maison d'Autriche, affaiblie, n'était plus à craindre. En même temps, il exagérait les forces de la France. Tout secondait ses efforts : d'une part, Vienne assiégée par les Turcs; les armées et les finances impériales, anéanties; les Hongrois, en pleine insurrection; de l'autre, Louis XIV, à la tête de deux cent mille hommes, couvrant l'Océan de ses flottes et l'Europe de ses triomphes; un tel spectacle parlait assez haut.

Bientôt des réünions menaçantes pour la nationalité germanique, et l'odieux incendie du Palatinat allu-

mèrent la haine dans toute l'Allemagne. Alors il y eut réaction : la France devint le torrent dévastateur ; l'Autriche, la digue ; et l'Allemagne mit autant d'ardeur à se sacrifier pour la Maison impériale que naguère à la combattre. Révolution telle dans les esprits, que la Suède, jadis si formidable aux Ferdinand, perdit presque toute son influence en Allemagne ; encore le peu qu'elle en conserva, ne le dut-elle qu'à son étroite alliance avec l'Autriche <sup>1</sup>.

Voilà le trait caractéristique du règne de Léopold.

Plus d'ardeur et de fierté eussent tout compromis : une politique calme, molle en apparence, mais patiente, gagna cette grande partie si aventurée. Léopold, que le moindre prince avait d'abord pris à tâche de contrarier, gouverna en maître plus absolu que la plupart de ses prédécesseurs.

De 1665 à 1699, il avait réuni à ses possessions les biens de la ligne d'Inspruck, qui venait de s'éteindre, Brieg, Liegnitz, Wolhaw, la Transylvanie, le restant de la Hongrie et l'Esclavonie.

L'organisation militaire <sup>2</sup> et l'administration de la justice durent beaucoup à Léopold ; ce prince établit, tant en matière civile qu'en matière criminelle, des règlements fort sages. On se plaignait du Code Caro-

<sup>1</sup> PFEFFEL, *Abrégé chronologique de l'Histoire et du Droit Public de l'Allemagne*.

<sup>2</sup> En mourant, il laissa un effectif de 74,000 hommes : 29 régiments d'infanterie, 8 de cuirassiers, 6 de dragons, 5 de cavalerie légère, dont 3 de hussards.



lin<sup>1</sup>, rigoureux à l'excès dans ses dispositions pénales : ce prince le supprima. Il substitua la langue allemande au latin, jusqu'alors en usage dans les tribunaux, fit un *Digeste* pour l'Autriche, encouragea l'étude des lois, réforma nombre d'abus, et créa dans la capitale une police régulière.

Favorisé par un heureux concours de circonstances, entouré d'habiles ministres et de grands généraux, le plus indolent des empereurs, depuis Frédéric III, releva donc l'autorité impériale, et rendit à la Maison d'Autriche sa splendeur. On l'a surnommé le *Grand* : appliquée aux événements de son règne, l'expression devient juste ; à son caractère personnel, elle ne serait qu'une maladroite flatterie. Était-il grand l'homme qui ne sut pas trouver de reconnaissance pour Sobieski, glorieux libérateur de Vienne, de l'Empire, de la Chrétienté ?

A cette époque, une sorte de fermentation agitait les familles princières. En 1688, au détriment de la France, qui perdait en Jacques II un allié et un partisan, le prince d'Orange s'établissait sur le trône d'Angleterre. Aidé par Léopold et par le tzar Pierre I<sup>er</sup>, Auguste, électeur de Saxe, obtenait la couronne des Jagellons. A Kœnisberg, le 17 janvier 1704, date funeste pour l'Autriche, l'électeur de Brandebourg devenait Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse.

Aussi, en apprenant la reconnaissance du nouveau roi par Léopold : « L'Empereur, » s'écria le prince

<sup>1</sup> *Carolina lex.*

Engène, « devrait faire pendre les ministres qui lui » ont donné un conseil aussi perfide. » Le grand capitaine semblait prévoir Frédéric II.

Délibéré, par le traité de Ryswik, de toute inquiétude du côté de l'Allemagne, Léopold semblait maître de pousser à son gré ses avantages contre les Turcs; mais ses finances étaient épuisées, et l'ouverture de la succession d'Espagne paraissait imminente : concentrant donc toute son attention sur l'Occident, il arrêta la guerre de Hongrie ; le 26 janvier 1699, la paix de Carlowitz enlevait à la Porte Ottomane la moitié de ses états européens. A dater de ce jour, les Turcs, naguère encore si menaçants, cessèrent d'être à craindre pour la Chrétienté <sup>1</sup>.

C'était comme seul descendant en ligne masculine de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne d'Aragon ; comme fils de Marie-Anne, fille de Philippe IV, et héritière de la monarchie espagnole, en vertu de la renonciation de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et de celle de l'électrice de Bavière, propre fille de l'Empereur, que Léopold réclamait la succession d'Espagne pour son fils Charles. Quels ne furent pas son étonnement, son indignation, en apprenant que Charles II, malgré son affection pour sa famille, avait fait, en faveur d'un prince de la Maison de Bourbon, un testament déjà accepté par Louis XIV ! Arraché ainsi à sa circonspection habituelle, oubliant tous ses embarras, l'Empereur résolut de soutenir ses

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

prétentions les armes à la main. Alors commença cette mémorable lutte dont il ne devait pas voir le terme, car sa mort suivit de près la bataille d'Hochstædt; mais du moins ses yeux se fermèrent sur une victoire.

Le moins actif des souverains qui, depuis Frédéric III, fussent montés sur le trône de l'Empire, Léopold, durant ses trente-huit années de règne, releva l'autorité impériale, et rendit à la Maison d'Autriche un éclat qu'elle commençait à perdre; son flegme lui tint lieu de génie.

Le fils aîné de Léopold, Joseph I<sup>er</sup> <sup>1</sup>, sacré roi héréditaire de Hongrie en 1687, élu, à Augsbourg, roi des Romains en 1690, lui succéda le 5 mai 1705. Par sa Capitulation, il s'engageait à observer toutes les clauses du traité de Westphalie, « excepté dans ce » qui concernait l'avantage de la France. »

L'Allemagne avait beaucoup espéré de Joseph : il remplit cette attente.

Son règne fut court; mais de mémorables événements l'illustrèrent.

Continuant la guerre de la succession, Joseph soutient vivement la cause de son frère Charles; la lutte s'étend, l'Empire est en feu; nobles champs de bataille où brillent Villars, Marlborough, Vendôme, le prince Eugène, Berwick, et plus loin Charles XII, Pierre le Grand!

Mais la victoire d'Almanza couronne définitivement

<sup>1</sup> Ce nom, qu'aucun de ses ancêtres n'avait porté, lui fut donné par son père, qui en avait fait vœu.

**Philippe d'Anjou. Entre la France et l'Espagne, les Pyrénées s'abaissent!**

La politique extérieure ne détournait pas l'Empereur des affaires allemandes. Sous Léopold, la Maison d'Hanovre avait obtenu la dignité électorale; elle dut à Joseph son admission dans le collège des électeurs. Ce prince fit aussi reconnaître toutes les prérogatives de l'électorat de Bohême. Son influence, en 1710, calma les troubles qui agitaient Hambourg. Depuis huit ans, les insurgés hongrois luttèrent contre les forces impériales; vers 1711, ils succombèrent; Joseph reçut leur soumission.

• En Italie, Clément XI, que la France avait fait monter au trône pontifical, conservait pour la Maison de Bourbon une affectueuse gratitude. Son refus de reconnaître roi d'Espagne l'archiduc Charles, avait profondément blessé l'Empereur; peu à peu la mésintelligence s'accrut, à ce point que le comte de Daun dispersa les troupes papales, prit Commachio, assiégea Ferrare, et marcha contre Bologne, tandis qu'une armée menaçait Rome du côté de Naples, et qu'une escadre des puissances maritimes bloquait les ports des états de l'Église. Inébranlable d'abord dans ses résolutions, Clément XI proposa au Sacré Collège une nouvelle translation du Saint-Siège à Avignon; mais, se rendant à l'avis des cardinaux, il céda sur quelques points, et, pour le reste, s'en rapporta à des arbitres.

Doué d'une infatigable activité, brave dans les

combats, prudent au conseil, connaissant à fond l'histoire générale de l'Europe et la constitution des divers pays sur lesquels il régnait, Joseph eût introduit dans ses états d'importantes améliorations ; mais il cessa de vivre, avant la pacification générale, trop tôt pour son pays, trop tôt pour sa propre gloire. Les immenses résultats, attribués si légèrement à l'unique disgrâce d'une favorite en Angleterre, il ne les vit pas.

Au milieu de tant de commotions en Europe, Joseph n'avait augmenté ses états que du duché de Mantoue. A sa mort, une seule tête, l'archiduc Charles, dernier rejeton en ligne masculine, tel était tout l'espoir de la Maison d'Autriche. *Charles III* était en Espagne, défendant vaillamment, à Barcelone, sa couronne d'un jour, quand il apprit la mort de son frère. Parti en toute hâte pour l'Allemagne, il se trouva être, en arrivant, grâce au prince Eugène, *l'empereur Charles VI*, et reçut à Presbourg, l'année suivante, la couronne de Hongrie.

C'est peu de temps après la mort de Louis XIV, au moment où fut conclue la quadruple alliance, que ce prince atteignit son maximum de puissance. Empereur d'Allemagne, et souverain héréditaire de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Bohême, de l'Autriche, de la Styrie, de la Carniole, du Tyrol et du Brisgaw, il venait d'acquérir les royaumes de Naples et de Sicile, le Milanais et les Pays-Bas. Certes, à ne considérer que l'étendue de ses possessions, on l'eût pris pour le

plus puissant monarque de l'Europe; mais la réalité ne répondait pas à ces splendides apparences : l'entretien des places fortes et des garnisons hollandaises absorbait une grande partie des revenus des Pays-Bas; et chaque province ayant ses États et privilèges particuliers, l'autorité du prince rencontrait partout des limites. Quant aux nouvelles acquisitions, leur éloignement et leur peu de force effective en faisaient une charge plutôt qu'un avantage.

La dignité impériale, il est vrai, entourait d'un brillant éclat la Maison d'Autriche; mais comme empereur d'Allemagne, l'autorité de Charles VI était plus nominale que réelle. Dans cette situation, maintenir la paix au dedans et au dehors, suppléer aux revenus par l'économie, effacer les traces de la guerre et des luttes intestines, se vouer ardemment au bien-être intérieur des peuples, tels étaient à la fois et l'intérêt et le devoir du souverain. Malheureusement, pour agir, Charles VI ne consultait pas ses forces : oubliant sa faiblesse réelle, il ne s'inspirait que des souvenirs d'une grandeur passée<sup>1</sup>. De là tant de revers, et un déplorable épuisement de la fortune publique.

Aussi, durant un règne de trente années, plusieurs de ces accroissements de territoires, si laborieusement acquis, avaient disparu; et en 1739, le traité de Belgrade modifia les largesses des traités d'Utrecht, de Rastadt, de la paix de Passarowitz. Néanmoins la

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

monarchie autrichienne restait encore sensiblement agrandie.

Éclairé par les malheurs de sa dernière guerre, Charles VI se préparait à remédier aux désordres des finances et de l'administration militaire; il songeait même à se rapprocher des puissances maritimes; la mort ne lui en laissa pas le temps.

En lui, le 20 octobre 1740, s'éteignit la ligne masculine de la Maison d'Autriche : Existante depuis plus de quatre cents ans, pendant plus de trois siècles elle avait gouverné l'Allemagne.

Tous ces souverains, sauf Charles-Quint, se montrèrent pacifiques.

Leurs conquêtes furent souvent des mariages.

Avec l'amour du bien, Charles VI ne rendit point ses sujets heureux. Ses défauts étaient devenus plus forts que ses bonnes qualités.

Zélé protecteur des sciences et des arts, du commerce et des manufactures, fondateur d'une bibliothèque publique à laquelle il donna celle du prince Eugène; créateur de nombreuses voies de communications entre ses vastes états; réformateur de plusieurs abus dans l'administration de la justice; généreux, mais sans discernement; appliqué, mais sans pénétration, travaillant beaucoup, mais faisant peu; possédant à fond le Droit Allemand, parlant plusieurs langues et surtout le latin; mais, en même temps, très-préoccupé des procès du Conseil Aulique et des minuties de l'étiquette, Charles VI n'était point à sa place sur le trône.

Aussi tout son règne fut-il agité; cette couronne qu'il avait trouvée splendide et glorieuse, il la laissa humiliée.

C'est qu'on l'avait élevé non pour commander, mais pour obéir:

L'élection de Charles VI fut signalée par une modification considérable à la constitution politique de l'Allemagne. Jusqu'alors, les Capitulations avaient été personnelles à chaque empereur : le successeur n'était pas lié par elles. Mais le despotisme de Léopold et de Joseph I<sup>er</sup> ayant donné l'éveil, l'Allemagne prit ses précautions : tout chef de l'Empire dut, à son avènement, signer une Capitulation perpétuelle. Là, les privilèges du Corps Germanique trouvaient une confirmation, et l'autorité impériale des limites. On décida en outre que nul changement n'y serait introduit sans le consentement de la Diète : *Volunt imperatorem, potentiam abhorrent.*

L'acte auquel le défunt empereur avait attaché le plus d'importance, c'était la Pragmatique-Sanction, nouvelle loi de succession pour les états de la Maison d'Autriche.

D'après le pacte de famille établi par Léopold I<sup>er</sup>, et confirmé par ses fils Joseph et Charles, les filles de Joseph devaient posséder les états héréditaires de préférence à celles de Charles, si ces deux princes mouraient sans laisser d'héritier en ligne masculine.

Mais, malgré l'adhésion donnée aux dispositions paternelles, Charles, à peine sur le trône et encore sans



enfants, les changea, en ordonnant, qu'à défaut de postérité masculine, sa succession passerait d'abord à sa fille aînée et à ses descendants, ensuite à ses autres filles et à leurs descendants, selon le droit d'aînesse; en troisième lieu, aux archiduchesses ses nièces, filles de Joseph, et à leurs descendants; enfin, à la reine de Portugal et aux filles de l'empereur Léopold I<sup>er</sup>.

L'Impératrice Élisabeth de Brunswick, peu de temps après la promulgation de ce décret, était accouchée d'un fils qui mourut bientôt. Elle eut ensuite trois filles, dont l'aînée fut l'illustre Marie-Thérèse.

Non content, en mariant ses nièces aux électeurs de Saxe et de Bavière, d'obtenir leur renonciation à toutes prétentions, Charles VI fit reconnaître la Pragmatique-Sanction par les divers états de ses possessions. Pour plus de sûreté encore, il l'avait placée sous la garantie des principales puissances de l'Europe.

Mais, dès que ce monarque, seizième empereur de sa Maison, eut cessé de vivre, on reconnut la justesse prophétique de ces paroles du prince Eugène : « Sire, pour garantir votre succession, une armée de » cent mille hommes vaudrait mieux que cent mille » traités. »

Avant d'aller plus loin, un mot sur les lois fondamentales de la monarchie autrichienne, et sur la constitution politique de l'ancien empire d'Allemagne.

Les lois qui régissent l'ensemble des états héréditaires sont :

1° Le testament de Ferdinand I<sup>er</sup>, daté de 1543, et le codicille de 1547;

2° Le testament de Ferdinand II, daté de 1621, et le codicille de 1635. Cet acte règle le droit de succession, la tutelle et la majorité du successeur; il établit l'intégrité des états autrichiens;

3° La Pragmatique-Sanction de Charles VI, qui confirme ce grand principe de l'intégrité, et règle la succession par droit d'aînesse <sup>1</sup>.

Voilà l'ensemble.

D'autres lois particulières et locales s'appliquent aux diverses parties de ce vaste corps.

Pour l'Autriche, ce sont, depuis 1156, la grande Charte de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>;

Des réglemens de famille déterminant l'âge où le jeune prince peut gouverner, et le choix d'un régent pendant la minorité;

<sup>1</sup> 4° Enfin l'ordonnance de François I<sup>er</sup>, par laquelle ce dernier empereur d'Allemagne se réduit au titre d'empereur d'Autriche; les ordonnances des 4<sup>er</sup> et 6 août 1806, déclarant que le nouvel Empire doit être considéré comme distinct et indépendant des autres états allemands.

A Francfort sur le Mein, dans la salle où figurent les bustes des empereurs, la case occupée par François est la dernière; l'étendue de la galerie n'en comportait pas d'autre. Il n'y avait plus de place pour un successeur, comme si l'architecte avait su d'avance le compte de ces têtes couronnées!

Divers privilèges concédés par plusieurs souverains aux États de l'Archiduché.

Pour la Bohême, l'ordonnance de Ferdinand II (1627), et les déclarations de Ferdinand III (1640). Dans quelles circonstances les États du royaume peuvent élire leur souverain, la forme de l'hommage et la formule du serment; l'inviolable maintien de la religion catholique, apostolique et romaine; le pouvoir de promulguer et d'abroger les lois, conféré au Roi seul; l'organisation des États et les conventions relatives aux mines, cette principale richesse de la Bohême : tels sont les graves intérêts qu'elles régissent.

Pour la Moravie, comme pour la Bohême, une seule loi fondamentale, l'ordonnance de Ferdinand II (1628); les dispositions en sont à peu près les mêmes. Le souverain ne confirme les privilèges des États qu'autant qu'ils ne sont point contraires aux principes fondamentaux de l'Empire.

Dans la Silésie autrichienne, chaque principauté a ses lois particulières.

En Gallicie et en Lodomérie, la loi fondamentale, c'est le traité de cession du 18 septembre 1778.

La Hongrie, royaume à part, ayant son existence distincte, se régit d'après plusieurs lois particulières, telles que :

1° Le pacte fondamental passé, vers la fin du neuvième siècle, entre la dynastie des ducs d'Almus et les Hongrois encore nomades;

2° Le privilège concédé, en 1222, par le roi André II<sup>1</sup>, à la noblesse hongroise;

3° Le diplôme inaugural.

Quant à la Transylvanie, sa constitution reposait sur le diplôme du 4 décembre 1691, que Léopold I<sup>er</sup> fit adopter par les États d'Hermanstadt, le 15 mars 1792.

Depuis l'extinction des Carlovingiens, les empereurs ont toujours été élus, mais rarement hors de la Maison d'Autriche.

A dater de 1427, une exception à cette série de souverains de même sang, c'est Charles VII, électeur de Bavière; encore payait-il bien cher sa douloureuse apparition sur le trône.

Au reste, il faut voir là un fait et non un droit. Le sceptre impérial n'était pas devenu, entre les mains des princes autrichiens, un patrimoine. Chaque empereur promettait même dans sa Capitulation de ne point chercher à le rendre héréditaire.

L'empereur romain était donc le chef, toujours élu, de l'Empire, et son représentant.

Néanmoins, sans manquer à la foi jurée, il lui était permis de solliciter le suffrage des électeurs pour son successeur, mais loyalement, sans employer la violence ni la corruption.

Ainsi, par le *Pactum fœderis et unionis* du 22 mars 1692, entre l'empereur Léopold et l'électeur de Bruns-

<sup>1</sup> Surnommé le *Hiérosolymitain*, depuis sa vaillante campagne en Palestine.

wick-Lunebourg, celui-ci s'engage à ne jamais donner sa voix pour la couronne impériale ni pour celle de roi des Romains, qu'au prince aîné de la Maison d'Autriche; et, ce qui est plus fort, il engage à perpétuité la voix de ses successeurs.

L'intervention du Pape dans les élections impériales fut de bonne heure écartée, les décrets de 1338 et 1340 ayant décidé que l'onction et le couronnement par les mains du Souverain Pontife étaient superflus.

La *Bulle d'Or* exigeait qu'on fit choix d'un prince *juste, bon, utile*.

Les Protestants et les Réformés n'étaient point exclus de la dignité impériale. Le titre II du traité de Westphalie, § I<sup>er</sup>, établit, au contraire, entre les diverses communions chrétiennes, une parfaite égalité.

L'Empereur était élu pour gouverner l'Empire selon les lois fondamentales, pour assurer l'observation des traités des Etats de l'Empire entre eux, et des traités de l'Empire avec les puissances étrangères.

La couronne n'était que la première charge de l'Empire, majesté déléguée avec mandat.

L'Empereur devait assurer à chaque individu, en Empire, la pleine et paisible jouissance de ses droits et privilèges.

Il exerçait le pouvoir de trois manières : ou de sa propre autorité, ou conjointement avec les électeurs et quelques États, ou conjointement avec tous les États réunis.

Les droits que l'Empereur exerçait seul, ou avec

l'assistance d'un autre État, s'appelaient Réserves, *Reservata*, terme impropre, plus applicable aux droits que les électeurs et États se réservaient dans leurs Capitulations.

Un empereur, qui eût voulu soutenir par la violence une prétention contraire aux lois fondamentales, fût devenu ennemi de l'Empire; le recours à la force était permis contre lui.

Bien que sujets, pour certains cas, à la juridiction de la Chambre Impériale et du Conseil Aulique, les États, vassaux de l'Empire et non de l'Empereur, étaient incontestablement souverains. Sentant, pour se soutenir, la nécessité d'être unis et de rester confédérés; ne voulant pas vider par les armes les contestations qui pourraient s'élever entre eux, ils s'étaient, d'eux-mêmes et volontairement, soumis à ces tribunaux. Mais n'avaient-ils pas le droit de battre monnaie? celui de vie et de mort sur leurs sujets? celui d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs? Ne pouvaient-ils pas conclure des alliances et faire la guerre sans consulter les tribunaux?

L'Empire, c'était donc la réunion constitutionnelle d'États souverains, obéissant à un chef électif, dans certains cas déterminés par les lois fondamentales. Chacun d'eux avait une voix à la Diète, *Reichstag*, assemblée suprême, hors de laquelle aucune puissance humaine n'aurait pu établir une loi organique.

Trois collèges distincts composaient la Diète : celui des électeurs, celui des princes, celui des villes, chacun

d'eux s'assemblant, délibérant à part, et prononçant à la majorité des voix. De l'accord des trois colléges sortait un *Placitum* de l'Empire (*Reichsgutachten*). Cette résolution, une fois ratifiée par l'Empereur, prenait l'autorité d'un décret, d'un *Conclusum* (*Reichschluss*).

En même temps, nul ne pouvait priver l'Empereur d'une des prérogatives légalement attachées à sa couronne.

On le voit, le gouvernement impérial n'était, dans sa forme, ni despotique, ni républicain, ni aristocratique : c'était une monarchie mixte et tempérée.

L'élection d'un roi des Romains offrait à l'Autriche le plus sûr moyen de perpétuer le sceptre impérial entre ses mains. Il est vrai que, faite du vivant de l'Empereur, elle devenait réellement illégale. Au seizième siècle, la France, invoquant la *Bulle d'Or* et les lois fondamentales, voulut s'y opposer. Mais l'Autriche l'emporta : les empereurs conservèrent cette puissante influence sur le choix de leur successeur, usage bien contraire sans doute à la liberté des élections, mais qui, d'un autre côté, prévenait les interrègnes si funestes à l'Empire :

La *Bulle d'Or* disait, en termes exprès, qu'on élirait un roi des Romains toutes les fois que la situation de l'Empire l'exigerait absolument.

Ne recevant de son élection que le droit de gouverner l'Empire dans le cas unique où son chef en serait empêché, le roi des Romains ne possédait pas, tant que vivait l'Empereur, la plénitude du pouvoir.

Aucun hommage ne lui était adressé ; nulle autorité ne lui appartenait en propre.

De tout temps, la France a cédé le pas aux empereurs ; dans le quatorzième siècle, elle le disputa au roi des Romains. Ce prince qualifiait de *Majesté* l'Empereur, et n'en était traité que de *Dilectio Vestra*. Sauf celui d'*Invincible*, on lui attribuait les mêmes titres qu'à l'Empereur.

Par État<sup>1</sup> de l'Empire, on entendait un souverain ayant acquis le droit de paraître, de siéger, de voter dans la Diète. Ce droit s'obtenait par élection : ainsi les ecclésiastiques ; par succession : ainsi les laïques ; par privilège : ainsi les villes libres.

On comptait trois collèges ou classes d'États : 1° les électeurs ; 2° les princes, les prélats, les abbesses, les comtes et seigneurs ; 3° les villes libres.

La qualité d'État de l'Empire se perdait de plusieurs manières :

1° Par punition, quand un État était mis au Ban de l'Empire ;

2° Par la conquête ;

3° Lorsqu'un État se détachait lui-même de l'Empire, ou se soumettait à une autre puissance ;

4° Quand, soit par la force, soit en vertu d'une décision des tribunaux, un État en avait dépouillé un autre.

Ce fut sous les Carlovingiens qu'eut lieu la séparation des États en ecclésiastiques et laïques.

<sup>1</sup> BILDWABECK, *État de l'Empire*.



Depuis la division des religions catholique et protestante, il existait en Empire des États catholiques et des États protestants.

A titre égal, les États ecclésiastiques prenaient rang avant les autres.

Sous les Carlovingiens aussi l'hérédité commença à s'établir pour les dignités de duc, de comte, etc.

La charge de comte, *graf*, c'est-à-dire gouverneur d'un district, devint héréditaire sous les empereurs saxons. Depuis, presque toutes les Maisons régnantes d'Allemagne introduisirent la succession par primogéniture : de là les majorats.

Quelques exceptions se maintinrent et amenèrent, avec beaucoup de pactes de famille, beaucoup de confusion.

Quant à la noblesse immédiate, la Chevalerie d'Empire, *Reichsritterschaft*, bien que jamais elle n'ait possédé voix ni séance à la Diète, elle jouissait d'une complète indépendance, et ne relevait que de l'Empereur.

Jadis les États avaient un rang entre eux. Cette prééminence devint la source d'interminables disputes.

La *Bulle d'Or* fixait le rang des électeurs.

Les États de la religion catholique formaient le Corps Catholique; ceux de la religion protestante et réformée, le Corps Évangélique. Tous deux réglaient leurs intérêts religieux dans des assemblées, l'un, sous la présidence de l'électeur de Mayence; l'autre, sous la présidence de l'électeur de Saxe.

Leurs décisions étaient souveraines.

On distinguait les pays de l'Empire en deux classes ; c'étaient ou des allodiaux et des biens de famille possédés en pleine propriété ; ou des fiefs qui, par succession, revenaient, en certains cas, au seigneur féodal.

Presque tout l'Empire était composé de fiefs <sup>1</sup>, tirant leur origine de la monarchie française ; laquelle avait attaché à toutes les charges certains districts, et ces districts devinrent héréditaires dans les familles. Plus tard, les princes, ducs et comtes donnèrent aux gentilshommes qui leur étaient attachés des terres en arrière-fiefs.

Les princes et États de l'Empire prêtaient à l'Empereur le serment de vassal, *Juramentum vassallaticum*. Retenus par ce lien, ils ne pouvaient ni servir ni s'allier contre lui. Contrevenaient-ils à cette obligation ? l'Empereur pouvait les citer à la Diète, et les mettre au Ban.

Un État, mis au Ban de l'Empire pour félonie, était personnellement privé de la souveraineté et de son fief ; sa succession suivait l'ordre légitime. À défaut d'héritier, les fiefs retournaient à l'Empereur.

Outre le Ban, une autre cause ramenait un fief à l'Empereur : c'était l'extinction d'une Maison. Mais telle ne pouvait jamais être la condition d'un État

<sup>1</sup> Jadis les fiefs s'appelaient *bénéfices* : la dénomination de fief, *feudum*, et celle de *lehen*, en allemand, ne furent connues qu'au dixième siècle.

ecclésiastique; car un Chapitre ne s'éteignait pas. Quant au Ban, un prince, un État ecclésiastique avait-il encouru cette punition? Une autre élection du Chapitre le remplaçait après la déposition prononcée par le Saint-Siège. Si, au contraire, la cour de Rome soutenait ce dignitaire, l'Empereur séquestrait ses revenus jusqu'à sa mort,

En matières féodales, les lois fondamentales et les Capitulations imposaient à l'Empereur les obligations suivantes :

1° Ne point mettre d'entraves à l'investiture, et l'accorder sans délai.

2° Ne pas faire sortir les feudataires de l'Empire pour recevoir l'investiture; ne pas même leur occasionner d'inutiles voyages.

3° Recouvrer les fiefs de l'Empire perdus.

4° Les maintenir. Ce soin, d'après le *Conclusum* du 9 décembre 1722, s'étendait jusqu'aux fiefs d'Italie; l'Empereur devait aussi forcer les feudataires d'en venir recevoir l'investiture.

5° Protéger, contre toutes violences, les feudataires et leurs sujets.

6° Ne souffrir qu'aucun tribunal portât atteinte à la souveraineté des feudataires, ni à leur juridiction souveraine sur leurs sujets.

7° Recevoir lui-même ses propres fiefs, et, en cas d'impossibilité, se reconnaître par des *Reversales* État et feudataire de l'Empire.

Autrefois, c'étaient les États qui prononçaient sur

les litiges féodaux. Cette attribution passa plus tard au Conseil de l'Empire (*Reichs Regiment*), et enfin au Conseil Aulique.

Les Électeurs s'appelaient anciennement *Septemviri*, la *Bulle d'Or* ayant fixé leur nombre à sept, par allusion au Candélabre à sept branches du temple de Jérusalem, et aux Sept Chandeliers de l'Apocalypse<sup>1</sup>.

Depuis, il fut porté à neuf.

A quelle date remonte la fondation du collège électoral? Les uns le découvrent avant Tacite<sup>2</sup>; d'autres l'attribuent à Othon le *Grand*, et même à Grégoire X. Là où manque la preuve historique, commence l'obscur domaine des conjectures.

C'étaient les Électeurs qui, après avoir fait choix d'un empereur, dressaient, avec lui, sa Capitulation.

A ce droit suprême ils joignaient d'autres privilèges. Ainsi leur collège, dont l'origine remontait à Frédéric III, était d'un ordre supérieur et séparé des autres États. Ils s'assemblaient entre eux, distinctement, sans nul concours étranger. Comme s'ils eussent pressenti les redoutables tentations d'un tel chef, les électeurs, dans la capitulation de Charles-Quint, s'étaient réservé le droit de convenir, avec l'Empereur, du temps et du

<sup>1</sup> *Septem Electores sacri Imperii per quos velut septem candelabra lucentia in unitate spiritus septiformis sacrum illuminari debet Imperium.*

Dans l'hymne *Veni, Creator*, le Saint-Esprit est appelé *Septiformis munere*.

<sup>2</sup> LIEBHARDT, *In diss. de Electorali collegii origine*. LUDWIG, *Ad Auream Bullam*, tome 1<sup>er</sup>.

lieu où se tiendraient les Diètes : il y était stipulé que l'Empereur n'en pourrait convoquer sans leur consentement.

Parmi les Électeurs, la préséance appartenait aux ecclésiastiques. Le premier de tous était celui de Mayence.

Pour entourer le chef de l'Empire d'une pompe et d'un appareil imposants, on avait créé les Archi-charges. Ainsi, l'électeur de Mayence était Archi-Chancelier et Archi-Chapelain de l'Empire; le roi de Bohême, Archi-Échanson; l'électeur de Saxe, Archi-Maréchal; le margrave de Misnie, Archi-Grand-Veneur; l'électeur de Brandebourg, Archi-Chambellan, et depuis la mort de l'électeur de Bavière, l'électeur d'Hanovre, Archi-Trésorier. L'électeur de Cologne se qualifiait d'Archi-Chancelier d'Italie, et celui de Trèves, d'Archi-Chancelier du royaume d'Arles.

Venaient ensuite les charges héréditaires. Les comtes de Pappenheim étaient Maréchaux héréditaires de l'Empire; les comtes de Limbourg, Échansons héréditaires; et quand leur Maison s'éteignit, en 1713, Charles VI, roi de Bohême, conféra la même charge à Michel-Jean d'Althan. Depuis le seizième siècle, époque où finirent les Seinsheim, les princes et comtes de Hohenzollern furent Chambellans héréditaires.

Dans le même siècle, la Maison de Seldeneck ayant cessé d'exister, la charge héréditaire de Sénéchal passa aux comtes de Walbourg. Les comtes de Zinzendorff étaient, depuis 1625, Trésoriers héréditaires,

et les comtes de Wertarn, Portiers héréditaires de l'Empire.

Deux Ordres religieux, fils des croisades, siégeaient à la Diète, l'Ordre Teutonique et celui de Saint-Jean.

On a vu que, par lettres patentes du 6 janvier 1453, Frédéric IV avait érigé l'Autriche en archiduché. Mais déjà elle en avait pris le titre.

Frédéric lui ayant conféré la dignité royale<sup>1</sup>, elle réclama depuis pour ses ambassadeurs la préséance sur tous les princes d'Empire en personne.

L'archiduc était Avocat et Protecteur des Chapitres de l'Orch, de Trénte et de Brixen; sa souveraineté s'étendait sur ceux de Vienne, de Seckau, de Gurch, de Saint-André et de Laubach.

Par un privilège qu'elle tenait de l'empereur Henri IV, cette Maison paraissait devant le chef de l'Empire précédée du glaive et du drapeau.

Exempte de toute charge envers l'Empire, elle ne devait fournir que douze hommes contre la Hongrie, et les entretenir pendant un mois, fardeau assurément fort supportable. Pour s'en affranchir entièrement, l'Autriche prit un infailible moyen : elle s'empara de la Hongrie même.

Par un autre privilège, un archiduc ne demandait ni ne recevait l'investiture du fief hors de ses états; c'était chez lui qu'il remplissait cette formalité, armé, à cheval, en costume d'archiduc, le sceptre en main, le chapeau ducal sur la tête.

<sup>1</sup> GOLDAER, *Constitutio Imperii*, tome I<sup>er</sup>.

Cette Maison, même après citation à la Diète, n'était pas tenue d'y comparaître.

L'Empire ne pouvait accorder aucun fief en Autriche, circonstance qui donnait à ce pays une homogénéité particulière.

Libre de s'opposer aux décisions du Conseil Aulique et de la Chambre Impériale, elle ne pouvait être assignée par-devant aucune autre juridiction; de plus, pour l'appréciation des prétentions qu'on élevait contre elle, il lui était permis de choisir des arbitres parmi ses vassaux.

Les lois données par les archiducs à leurs sujets défiaient tout contrôle; nulle autorité ne pouvait les annuler.

Autre immense avantage, leurs pays héréditaires formaient un Cercle à part.

De Frédéric II, de Charles-Quint et de Rodolphe II, la Maison d'Autriche tenait le privilège de créer des comtes, des barons, des chevaliers, des nobles et des docteurs; de Charles-Quint, celui de *non appellando*, et de protéger sur son territoire les personnes mises au Ban de l'Empire.

Comme héritière de la Maison de Bourgogne, elle conférait l'Ordre de la Toison d'Or.

Ce n'étaient pas là ses seules prérogatives.

L'Autriche put donc se croire prédestinée dès longtemps aux honneurs héréditaires de l'Empire.

Voici un point important de l'ancien Droit Public

d'Allemagne ; il s'agit du règlement des intérêts communs à tout l'Empire.

Des questions de cette nature ne pouvaient être résolues que devant l'Empereur et les trois Colléges réunis.

Le Traité de Westphalie énumère presque tous ces cas. L'Empereur s'engageait, dans ses Capitulations, à maintenir intacte une aussi précieuse garantie.

En remontant jusqu'à ces mâles réunions d'hommes libres qui délibéraient au sein des forêts de la Germanie ; en descendant, avec le cours des âges, aux Diètes et Diétines de l'Allemagne, on voit que de tout temps il y eut là une patrie.

Assemblées d'électeurs, assemblées de princes, de prélats, de comtes et de villes, une vie puissante animait ce grand corps.

Dès le quatorzième siècle il existait des assemblées de villes : elles avaient lieu de quatre manières :

1° Quand toutes les villes se réunissaient ;

2° Quand les villes d'un seul Cercle ;

3° Lorsque les villes se faisaient représenter par un certain nombre d'entre elles ;

4° Lorsque la réunion se bornait aux seules villes qui l'avaient provoquée.

L'Empire était partagé en dix Cercles : celui d'Autriche, de Bourgogne, du Bas-Rhin, de Franconie, de Bavière, de Souabe, du Haut-Rhin, de Westphalie, de la Haute-Saxe, de la Basse-Saxe.

Mais si les États avaient imposé de sages limites à l'autorité impériale, eux aussi ils se trouvaient conte-



nus dans des bornes non moins prudemment déterminées.

Par le serment féodal, ils juraient d'honorer l'Empereur comme chef de l'Empire, et de ne rien entreprendre contre sa personne ni contre son pouvoir.

Attenter à la personne de l'Empereur, c'était donc commettre le crime de lèse-majesté, comme celui de félonie en attaquant son autorité. Aucun État ne pouvait donner à ses sujets des lois contraires aux lois fondamentales de l'Empire. Toutes sentences des tribunaux supérieurs et de la Diète, tant qu'elles ne blessaient ni les lois organiques ni les constitutions, devenaient obligatoires pour les États et pour leurs sujets.

Telle était même l'autorité des décisions de la Diète, que nul État ne pouvait demeurer neutre dès qu'au nom de l'Empire elle avait déclaré la guerre.

La tranquillité de l'Empire étant un intérêt supérieur à tous les autres, les États, en aucune circonstance, n'avaient le droit de la troubler.

Dans les querelles particulières, au lieu de recourir aux armes, c'était aux tribunaux supérieurs qu'ils devaient s'adresser; jamais il n'était permis à la violence de se substituer à la justice. Cependant la force pouvait repousser tout agresseur, fût-ce l'Empereur lui-même; alors c'était le cas de légitime défense.

Les trois crimes possibles des États étaient ceux-ci :

1° Lèse-majesté envers l'Empereur et félonie envers l'Empire;

2° Perturbation du repos public;

3° Tyrannie envers leurs sujets.

Confédérés pour la défense commune, les États concouraient à ce but par trois sortes de secours :

Par des troupes que chacun entretenait proportionnellement à ses ressources ;

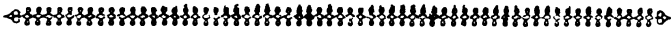
Par des subsides (appelés *Mois romains* depuis les expéditions d'Italie), pour faire face aux dépenses militaires, et par des subventions destinées à l'entretien de la Chambre Impériale.

La matricule de l'Empire assignait à chaque État sa quote-part contributive.

Ces détails, aussi abrégés que possible, étaient nécessaires <sup>1</sup>. Avant de parler de Joseph II, il importait d'indiquer rapidement la vraie situation de l'Empereur, comme souverain héréditaire d'Autriche, comme chef électif de l'Empire.

<sup>1</sup> SCHMETTOW, *Abrégé du droit public d'Allemagne.* — PFERFEL, *Abrégé chronologique de l'Histoire et du Droit Public d'Allemagne.* — WILL. COXE, *Hist. de la Maison d'Autriche.* — HEISS, *Histoire de l'Empire, contenant son origine, son progrès, ses révolutions, la forme de son gouvernement, sa politique, ses négociations, et les nouveaux réglemens qui ont été faits par les traités de Westphalie et autres.*

# HISTOIRE DE JOSEPH II.



## LIVRE PREMIER.

**Mort de l'empereur Charles VI. — Avènement de Marie-Thérèse. — Prétentions de diverses puissances sur la succession de la Maison d'Autriche. — Guerre de 1741 à 1748. — Naissance de Joseph II. — Son éducation. — Victoires de Frédéric; situation critique de Marie-Thérèse; son courage. — Couronnement de l'électeur de Bavière à Francfort. Ses revers, sa mort. — François-Étienne de Lorraine devient empereur. — Paix de Dresde en 1745, et d'Aix-la-Chapelle en 1748. — L'Autriche se détache de l'Angleterre. — Alliance de 1756 entre l'Impératrice-Reine et Louis XV. — Guerre de Sept ans. — Traité d'Hubertsbourg.**

A peine Charles VI a-t-il fermé les yeux, que déjà ce riche héritage, protégé pourtant par le droit naturel, par une pragmatique solennellement confirmative de ce droit, et par la garantie de presque toutes les puissances, divers prétendants le convoitent.

Il s'agit de la Hongrie et de la Bohême, de la Souabe autrichienne, ou Autriche antérieure, de la Haute et Basse-Autriche, de la Styrie, de la Carinthie, de la

Carniole, de la Flandre, du Burgaw, des quatre villes forestières, du Brisgaw, du Frioul, du Tyrol, du Milanais, du Mantouan, du duché de Parme.

Ici, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, allègue les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>, frère aîné de Charles VI; il se fonde sur les lois qui régissent la primogéniture.

Là, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, invoque le testament de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, frère de Charles-Quint. De l'autre côté des Pyrénées, le roi d'Espagne étend ses prétentions sur tous les états de la Maison d'Autriche. Philippe V ne descend-il pas, par la ligne féminine, de la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II?

Louis XV, descendant, en droite ligne, de la branche aînée masculine d'Autriche par la femme de Louis XIII et par celle de Louis XIV, pouvait, autant que personne, élever des prétentions. Mais, concurrent, il aurait toute l'Europe à combattre; arbitre, il peut, avec la moitié de l'Europe, décider de la succession et de l'Empire. Ce dernier rôle lui convient mieux. Puisse-t-il s'y maintenir, et ne pas assumer sur la France, à force de fautes et d'imprévoyances, toutes les charges d'une guerre sans profit et sans gloire!

Mais, de tous les compétiteurs, le plus redoutable, c'est le plus imprévu, c'est le jeune souverain de cette Prusse ducale, si imprudemment érigée par l'Autriche même, depuis quarante ans, en royaume. « Frédéric I<sup>er</sup> avait, par cette vaine grandeur, mis

» un germe d'ambition dans sa postérité, qui devait  
» fructifier tôt ou tard. La monarchie qu'il avait laissée  
» à ses descendants était, s'il m'est permis de m'ex-  
» primer ainsi, une espèce d'hermaphrodite qui tenait  
» plus de l'électorat que du royaume. Il y avait de la  
» gloire à décider cet être <sup>1</sup>. »

Ressuscitant une ancienne prétention sur les duchés de Troppau et de Jægerndorff en Silésie, Frédéric mesure déjà de l'œil l'ennemi que son bras terrassera tant de fois.

Avant d'agir, il envoie à Vienne le comte de Gotter, avec des propositions. Si Marie-Thérèse lui cède la Basse-Silésie, il lui offre, en retour, son assistance armée et cinq millions de livres.

Pour mieux appuyer son négociateur, le Roi quitte Berlin, au sortir d'un bal masqué, entre en Silésie avec vingt bataillons et trente-six escadrons. En même temps, il distribue des mémoires où ses droits sont discutés. Frédéric y déclare qu'il va occuper, pour la Maison d'Autriche, les duchés de cette province; que c'est là, de sa part, une démarche purement conservatoire.

Marie-Thérèse ne voulut pas recevoir le comte de Gotter; avant toute négociation, elle exigeait la retraite des troupes prussiennes. Pressé d'en finir, Frédéric remporta la victoire de Molwitz. Ce premier triomphe, que bien d'autres devaient suivre, fit du camp prussien le centre des négociations.

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, *Histoire de mon Temps*, t. II.

Le petit-fils des électeurs de Brandebourg commençait son grand rôle en Europe.

La cour de Vienne était dans la consternation.

Pour faire face à un tel orage, une jeune reine sans expérience, des ministres sans énergie, ou affaiblis par l'âge, qui voyaient déjà les Turcs en Hongrie, les Hongrois révoltés, les Saxons en Bohême, les Bava-rois aux portes de Vienne, et la France les excitant tous <sup>1</sup>.

Mais cette jeune reine est Marie-Thérèse.

Depuis Charles-Quint, la France regardait la Maison d'Autriche comme son ennemie naturelle; le souvenir de ses provinces longtemps dévastées vivait toujours. Un successeur de François I<sup>er</sup> devait penser sans cesse à la journée de Pavie; un petit-fils d'Henri IV pouvait-il oublier qu'avec les drapeaux de la Ligue, les drapeaux de Philippe II avaient flotté sur les murs de Paris?

L'occasion d'abaisser une vieille rivale était favorable; on la savait, non que le cardinal de Fleury désirât la guerre; la foi des traités, les chances périlleuses des expéditions lointaines, et plus encore peut-être ses quatre-vingt-cinq ans, le retenaient <sup>2</sup>. Mais l'esprit ardent du comte, bientôt maréchal de Belle-Isle, triompha de sa résistance.

Créer et fortifier, avec les dépouilles de l'Autriche, des états secondaires qui, trop faibles pour lutter

<sup>1</sup> *M. Robinson to lord Harrington, oct. 22, 1740.*

<sup>2</sup> *Кочев, Abrégé de l'Histoire des traités de paix.*

contre la France, seraient forcés de suivre son impulsion, tel était le plan de la cour de Versailles.

A la suite d'une négociation avec l'électeur de Bavière, le cabinet français venait de s'engager à mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince. L'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse, la Pologne, la Sardaigne accédaient à cette ligue offensive. Comme il était à craindre que la Russie ne marchât au secours de Marie-Thérèse, on allait l'occuper en excitant la Suède à lui déclarer la guerre. Le démembrement de la monarchie autrichienne une fois décidé, on convint des parts : à l'électeur de Bavière, la Bohême, la Haute-Autriche, le Tyrol et la Souabe autrichienne; à l'électeur de Saxe, la Moravie avec la Haute-Silésie; au roi de Prusse, tout le reste de cette province. Un Infant d'Espagne recevrait la Lombardie. Il ne resterait à la fille des Césars que la Hongrie avec la Basse-Autriche, les duchés de Styrie, de Carinthie, de Carniole et les provinces belgiques.

Jamais encore danger semblable n'avait menacé la Maison d'Autriche : au fond de sa tombe, Richelieu dut tressaillir de joie.

Déjà l'électeur de Bavière, créé, par lettres patentes, lieutenant général du roi de France, s'avance à la tête d'une armée.

Ses partisans poussent jusqu'à trois lieues de Vienne; l'effroi s'y répand. Le Danube se couvre de bateaux emportant des effets précieux : pour soutenir un siège, on détruit presque tout un faubourg; le gouverneur,

comte de Kevenhuller, est sommé de rendre la ville.

Forcée de fuir sa capitale, abandonnée de tous ses alliés, sans troupes, sans argent, sans vrais ministres, Marie-Thérèse, s'interrogeant elle-même, ne désespéra pas de la fortune.

Les Hongrois n'avaient eu que trop à se plaindre de son père et de ses aïeux : elle courut noblement se jeter entre leurs bras. Déjà, lors de son avènement, Marie-Thérèse en prêtant le fameux serment<sup>1</sup> d'André II, aboli par Léopold I<sup>er</sup>, avait conquis les cœurs.

Ayant convoqué une Diète dans le château de Presbourg, elle y parut tout à coup, vêtue de deuil, en costume hongrois, ceinte de l'épée royale, et portant sur sa tête cette révérée couronne donnée à saint Étienne<sup>2</sup> par le pape Sylvestre II.

Après avoir lentement traversé la salle, Marie-Thérèse monta à la tribune d'où le souverain harangua les États. Un profond silence régnait dans l'assemblée. Dès

<sup>1</sup> A l'exception de l'article 34, ainsi conçu : « Si moi, ou quelqu'un » de mes successeurs, à quelque époque que ce soit, nous voulons » enfreindre vos privilèges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette » promesse, à vous et à vos descendants, de vous défendre, sans » pouvoir être traités de rebelles. »

Voltaire (*Siècle de Louis XV*) s'est donc trompé en avançant le contraire ; cette erreur, la plupart des historiens modernes n'ont pas manqué de la reproduire.

<sup>2</sup> Premier roi de Hongrie, mort à Bude, le 15 août 4038. Il avait succédé, en 997, à son père Geysa, quatrième duc de Hongrie. De ce règne mémorable datent de sages réformes, un corps de lois et le plus grand de tous les bienfaits, l'introduction de l'Évangile.



que le Chancelier eut exposé la triste situation des choses en demandant de prompts secours, Marie-Thérèse prit la parole en latin, selon l'usage national. « Le déplorable état de nos affaires, » dit-elle, « nous a portés à entretenir les fidèles États du très-cher royaume de Hongrie de l'invasion de nos provinces héréditaires autrichiennes, des dangers qui assiègent ce royaume, et du remède à employer. La Hongrie, notre personne, nos enfants, notre couronne, tout est menacé. Abandonnée de tous, notre unique refuge, c'est l'éclatante fidélité des États, c'est l'antique valeur des Hongrois. Dans ce péril extrême, nous vous exhortons, vous, États et Ordres du royaume, à délibérer, aussi promptement que possible, sur les moyens de sauver notre personne, nos enfants, notre couronne, et à y recourir sans retard. Quant à nous, en tout ce qui peut rendre au royaume son ancienne félicité et à la nation sa splendeur, les fidèles États et Ordres de Hongrie éprouveront notre bienveillance et notre affection royales. »

Transportés d'enthousiasme à l'aspect de cette jeune princesse, si belle, si malheureuse, si confiante en leur loyauté, tous les magnats et délégués s'écrient en agitant leurs sabres : « *Moriamur pro Rege nostro Mariâ Theresiâ!* Mourons pour notre Roi<sup>1</sup> Marie-Thérèse! »

Jusqu'à ce moment, la Reine était restée calme et

<sup>1</sup> Deux fois déjà, dans les actes publics, des femmes avaient reçu

maitresse d'elle-même : mais attendrie par tant de dévouement, elle fondit en larmes. Alors l'exaltation de l'assemblée fut au comble; chaque Ordre s'étant retiré dans le lieu de ses séances, on vota de grands secours en hommes et en argent.

Bientôt les délégués s'étant réunis au pied du trône, pour recevoir le serment du duc de Lorraine, nommé, du consentement de la Diète, co-régent, une autre scène éclata, non moins touchante. Dès la solennité terminée: « Je consacre ma vie, » s'écrie François, « au royaume, à la reine de Hongrie! » Prenant alors entre ses bras le jeune archiduc Joseph son fils, âgé de six mois, Marie-Thérèse le présente à l'assemblée. Un long cri d'amour lui répond de toutes parts: « Mourons pour la Reine et pour sa famille! mourons pour » notre Roi Marie-Thérèse <sup>1</sup>!

Comme la Diète, la nation entière s'exalte; tout s'ébranle; des bords de la Save, de la Theiss, de la Drave, du Danube, s'élancent des guerriers jusqu'alors inconnus à l'Europe, Croates, Pandours, Esclavons, Waradiniens, Tolpachs; bandes valeureuses et féroces, dont le costume, les armes, la cruauté répandent au loin l'effroi.

Tandis que la Hongrie se lève comme un seul

le titre de *Rex*: Marie d'Anjou, au quatorzième siècle; Élisabeth de Luxembourg, au quinzième.

Tout récemment, moins de vingt ans avant le fait personnel à Marie-Thérèse, Charles VI avait obtenu des États de Hongrie que le droit de succession au trône serait étendu aux femmes.

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

homme, la même ardeur se propage dans toute la monarchie autrichienne. Les soldats abondent : bientôt Vienne, qui avait tremblé un moment, se redresse, grâce au maréchal de Khevenhuller, en état de défense; étudiants et bourgeois rivalisent d'ardeur avec la garnison.

Digne d'inspirer un tel mouvement, Marie-Thérèse semble grandir aussi en courage : elle ranime, en sa faveur, l'Angleterre et la Hollande, agit dans l'Empire, négocie avec la Sardaigne.

Un si haut caractère émut la nation anglaise : les femmes surtout, fières et reconnaissantes de la gloire qui en rejaillissait sur leur sexe, résolurent d'offrir à la jeune reine une somme de 100,000 liv. sterl. La duchesse de Marlborough, veuve du grand capitaine qui avait si glorieusement combattu pour Charles VI, fut l'interprète de ce vœu. Marie-Thérèse, profondément touchée, refusa néanmoins, ne voulant recevoir de subsides que du Parlement.

Dans cet immense péril, ce fut le bras qui avait fait le plus de mal à Marie-Thérèse qui la sauva.

Déjà la division s'était glissée parmi les alliés. Aspirant, avec une égale ardeur, aux dépouilles de l'Autriche, les électeurs de Bavière et de Saxe commençaient à ne pas s'entendre sur les conditions du partage. De son côté, mécontent des hauteurs du maréchal de Belle-Isle, qui traitait les princes allemands comme des vassaux de son souverain; peu rassuré sur le bon vouloir de la France à son égard; inquiet des

prétentions de Charles-Albert, qui, une fois bien établi en Bohême, pourrait revendiquer la Silésie, Frédéric avait accueilli l'entremise conciliatrice de lord Hyndford, ministre d'Angleterre. Secrétaire du Conseil de Conférence, et naguère très-ardent contre le roi de Prusse, Bartenstein ne voyait de salut pour la Maison d'Autriche que dans un prompt accommodement avec ce prince, et Marie-Thérèse, elle-même, maîtrisant son ressentiment, consentit à traiter; lord Hyndford fut donc autorisé à offrir au roi la Basse-Silésie avec Breslaw.

Mais Frédéric ne s'était pas jeté dans la guerre pour se contenter de pareilles propositions. Voici son ultimatum : « Toute la Silésie jusqu'à la rivière de Neiss ; » la ville de ce nom et Glatz ; au delà de l'Oder, les » anciennes limites entre les duchés de Brieg et d'Op- » pelen subsisteront ; Breslaw m'appartiendra ; la reli- » gion demeurera dans l'état où elle se trouve ; point de » dépendance de la Bohême ; une cession à perpétuité. » En retour, nous n'irons pas plus loin ; nous assiége- » rons Neiss pour la forme ; le commandant rendra la » place et se retirera ; nous prendrons tranquillement » nos quartiers d'hiver, et l'armée autrichienne se por- » tera où elle voudra. Que tout soit terminé dans douze » jours. »

Au moment de conclure, la cour de Vienne, trouvant dur de payer une neutralité aussi chère qu'une alliance, hésitait encore ; mais le progrès des armes françaises et bavauroises, l'immobilité du Hanovre, un

mouvement des troupes prussiennes qui força le général autrichien à sortir de Neiss, toutes ces circonstances décidèrent Marie-Thérèse : l'ultimatum fut adopté à Ober-Schnellendorf.

On se promit mutuellement d'envelopper cette convention d'un secret inviolable, et de conclure, autant que possible, un traité définitif avant la fin de l'année.

L'Autriche venait de ratifier une perte douloureuse. Les arrière-pensées de Frédéric ne lui inspiraient aucune confiance, et néanmoins la convention d'Ober-Schnellendorf fut pour elle très-avantageuse; car, momentanément délivrée de son plus actif ennemi, elle put tourner toutes ses forces contre les Français, les Bavaois et les Saxons.

D'abord Marie-Thérèse envoya des forces considérables au secours de Prague menacée par les alliés. Le duc de Lorraine, suivi du feld-maréchal Neuperg, du comte de Khevenhuller et du prince de Lobkowitz, y marchait en toute hâte, quand, à trois lieues de cette capitale, il apprit qu'elle était tombée au pouvoir de l'ennemi. Le même jour, l'électeur de Bavière entra dans Prague en triomphe; proclamé là roi de Bohême, il y institua un gouvernement, et se rendit à Francfort, où se tenait la Diète de l'Empire.

Déjà Charles-Albert avait été couronné archiduc d'Autriche à Lintz; bientôt il fut élu empereur, couronné à Francfort, le 12 février 1742, et prit le nom de Charles VII.

C'était l'apogée de l'influence française. Représentant

d'un roi qui donnait le sceptre impérial, le maréchal de Belle-Isle semblait le premier des électeurs. Ses pleins pouvoirs avaient été remis en français : pour la première fois, la chancellerie allemande renonçait, en sa faveur, au vieux langage de l'empire romain.

Mais que d'infortunes pour Charles VII allaient suivre cette grandeur d'un jour !

En effet, tout changea bientôt de face.

Tandis que Marie-Thérèse, soutenue de son propre courage, des subsides de l'Angleterre, de la Hollande, de Venise, d'emprunts en Flandre, multiplie ses défenseurs et les électrise, les armées françaises, sous des chefs inhabiles, se consomment sans gloire. Détruites en Bavière et en Bohême, il ne leur reste pas même la mâle consolation d'avoir héroïquement succombé dans quelque grande bataille.

Trois fois l'Empereur créé par la France avait été chassé de ses états.

Du fond de l'Autriche la guerre était revenue au Rhin.

Un incident grave compliqua un moment les affaires de Marie-Thérèse : Frédéric, craignant pour la Silésie à la vue des succès de cette princesse, avait rompu la convention d'Ober-Schnellendorf. Par ses ordres, le feld-maréchal de Schwerin s'empara d'Olmütz ; Glatz assiégée fut prise, et lui-même, toujours ardent adversaire de la Maison d'Autriche, il courut à Dresde, espérant réveiller la frivole apathie d'Auguste III. Mais la nouvelle qu'un opéra allait commencer rompit la conférence.

De là, Frédéric vole à Prague, pour y régler un plan de campagne avec le maréchal de Broglie. Ayant rejoint son armée, il s'avance jusqu'à Iglaw, et maître des bords de la Taya, depuis Znaym, où mourut l'empereur Sigismond, jusqu'à Gædingen, petite ville sur les frontières de la Hongrie, fait des irruptions dans la Haute-Autriche ; les hussards de Ziethen poussent jusqu'à Stockerau, à une poste de Vienne.

De leur côté, les Autrichiens ne restaient pas inactifs. Pour couvrir la capitale, dix mille hommes avaient été tirés de la Bavière ; une division hongroise, rassemblée sur les confins de la Moravie, menaça les magasins de l'ennemi dans la Haute-Silésie, où le prince Charles de Lorraine, à la tête de la grande armée, allait pénétrer. Contraint, pour les protéger, de détacher des forces considérables, Frédéric ayant évacué la Moravie, se retira en Bohême, aux environs de Chrudim. Ce fut alors que les Saxons l'abandonnèrent. Vainement, heureux de se débarrasser d'alliés suspects, les engagea-t-il à se joindre aux Français ; ils traversèrent les quartiers prussiens, pour se cantonner dans le cercle de Saatz, sur les frontières de leur électorat.

Frédéric ne fut pas mieux secondé par les Français, qui, maîtres d'Égra <sup>1</sup>, s'étaient avancés jusqu'à Pisek. Tout le poids de la guerre retombait donc sur lui <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sur la place du Marché se trouve encore la maison où Wallenstein fut massacré, en 1634.

<sup>2</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, *Histoire de mon Temps*, t. 1<sup>er</sup>. WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*, tome V.

Dans de si graves conjonctures, réfléchissant au peu d'accord qui régnait entre les alliés, à l'incapacité des généraux de Louis XV, et à la faiblesse des troupes de l'Empereur, le monarque prussien cherchait une issue à ce labyrinthe. Lord Hyndford, qui déjà avait une fois réconcilié les deux puissances, lui parut plus propre que personne à préparer un accommodement.

Mais les temps étaient changés : aussi la cour de Vienne se montra-t-elle moins facile que par le passé. La reddition de Lintz par le comte de Ségur, l'évacuation de la Moravie, la défection des Saxons, de secrètes négociations à Versailles, toutes ces circonstances lui avaient rendu sa fierté : de part et d'autre, on résolut donc de s'en remettre aux chances d'une bataille.

Frédéric fut vainqueur à Chotusitz, et la paix signée à Breslaw <sup>1</sup>.

La Reine de Hongrie céda au Roi de Prusse, en toute souveraineté, la Haute et la Basse-Silésie, avec le comté de Glatz, excepté les villes de Troppau, de Jægerndorff et les hautes montagnes situées au delà de l'Oppa <sup>2</sup>. Les Prussiens se chargeaient de rembourser aux Anglais 1,700,000 écus hypothéqués sur la Silésie.

Comme électeur de Saxe, Auguste III fut compris

<sup>1</sup> Ou du moins les préliminaires. Ce fut à Berlin, le 28 juillet, qu'on signa le traité définitif, dont le roi d'Angleterre se rendit garant.

<sup>2</sup> Petite rivière de Silésie qui prend sa source en Moravie, passe à Jægerndorff, et va se jeter dans l'Oder.



dans le traité; il s'engageait à rappeler les troupes qu'il avait à l'armée française, et à reconnaître la Pragmatique-Sanction.

Tranquille de ce côté, au prix, il est vrai, d'un grand sacrifice, Marie-Thérèse entama des négociations partout où ses ennemis ne dominaient pas exclusivement. Une opinion générale alors en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Russie, en Danemark, c'était que la Maison d'Autriche étant l'unique contre-poids à la Maison de Bourbon, l'indépendance européenne dépendait de son existence. Cette opinion, Marie-Thérèse sut l'exploiter, et bientôt la fortune commença à s'adoucir pour elle.

Dans la Grande-Bretagne, lord Carteret, successeur de Walpole, en qui la Cour de Vienne avait toujours vu sinon un ennemi, du moins un partisan bien froid, était dévoué à la Reine de Hongrie; ses actes le prouvèrent.

En Hollande, malgré l'ambassadeur de France les exhortant à la neutralité, les États-Généraux avaient accordé des subsides considérables.

A Saint-Pétersbourg, la révolution qui mit Élisabeth sur le trône, et le jeune Iwan dans un cachot, favorisait l'Autriche : car le bannissement du feld-maréchal de Munich enlevait au roi de Prusse un puissant ami; et les Russes, excités par l'avènement d'une princesse qu'ils chérissaient, redoublèrent d'efforts contre les Suédois récemment battus à Williamstadt <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Manstein's Memoirs.*

Vers les Alpes, mêmes symptômes rassurants : le roi de Sardaigne, blessé par l'Espagne, qui, pour procurer à don Philippe le Milanais avec le titre de roi de Lombardie, lui laissait, sans compensation aucune, tout le fardeau de la guerre, embrassait la cause de Marie-Thérèse.

Cependant le cardinal de Fleury, ouvrant enfin les yeux, voyait à quel rôle humiliant il avait condamné la France. Affaibli sous l'âge et les infirmités, profondément affligé des maux qui pesaient sur le royaume ou qui le menaçaient, tant d'émotion, en l'ébranlant, accrurent encore sa timidité. Cette triste guerre pesait sur sa conscience, et il s'efforçait de s'en disculper, en rejetant toute la responsabilité sur le maréchal de Belle-Isle. « Bien des gens savent, écrivait-il au comte » de Kœnigsek (qui commandait sous le prince Charles » de Lorraine), combien j'ai été opposé aux résolu- » tions que nous avons prises, et que j'ai été, en quel- » que façon, forcé d'y consentir. Votre Excellence est » trop instruite de tout ce qui se passe pour ne pas » deviner celui qui mit tout en œuvre pour déterminer » le Roi à entrer dans une ligue si contraire à mon » goût et à mes principes. » Et, singulier esprit d'à-propos, la lettre était remise par le personnage même qu'on signalait ainsi, par le maréchal de Belle-Isle !

Pour toute réponse à une dépêche où se peignait si bien la faiblesse du cabinet français, Marie-Thérèse la fit imprimer. Piqué de cette ironique publicité, le cardinal, qui aurait dû être dégoûté de la correspondance,

adressa une seconde lettre au général autrichien, pour se plaindre, en lui disant « qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense. »

L'effet de ces deux démarches fut déplorable : croyant remédier au mal, le cardinal les fit désavouer dans quelques gazettes; c'était combler la mesure.

Des conférences néanmoins eurent lieu.

Renfermé dans Prague, le maréchal de Belle-Isle offrit d'évacuer la place et les territoires de la reine de Hongrie, mais avec armes et bagages. Les généraux autrichiens se montraient favorables à la proposition; Marie-Thérèse rejeta toute idée de paix avec hauteur. « Je ne veux pas accorder de capitulation à l'armée française, dit-elle devant toute sa cour; je défends qu'on me présente ni proposition, ni projet venant du cardinal, tout ce qui m'arriverait de sa part me serait suspect. Qu'il s'adresse à mes alliés : c'est la seule grâce que je lui accorde. »

Comme on annonçait une nouvelle démarche du maréchal : « Je suis bien surprise, » dit-elle encore plus haut, « de la demande du maréchal de Belle-Isle. Il faut être tel que lui pour oser la faire. Afin de soulever l'Allemagne contre moi et m'écraser, il a surpris, par l'argent et par diverses promesses, la religion de presque tous les souverains de l'Empire. En pleine paix, n'a-t-il pas entretenu des espions dans Luxembourg, pour séduire la garnison et embraser la ville? Jamais ni moi ni mes descendants nous ne l'oublierons.

» Je n'ai que trop fait auprès de la cour de France ;  
 » forcée par la nécessité des temps, j'ai oublié ma  
 » dignité royale, au point d'écrire à monsieur le car-  
 » dinal en des termes qui auraient attendri les plus  
 » durs rochers. Il a mis mes prières au rebut. On m'a  
 » répondu que je venais trop tard, et que le Roi  
 » Très-Chrétien avait contracté des engagements qu'il  
 » n'était plus en sa puissance de rompre. J'ai des pièces  
 » originales en main ; elles prouvent qu'on a voulu  
 » allumer le feu aux quatre coins de l'Allemagne, ren-  
 » verser les lois fondamentales de l'Empire, et exciter  
 » ici des séditions. Je transmettrai ces preuves à la  
 » postérité : désormais l'Empire évitera de tomber dans  
 » un piège qui lui ferait recevoir la loi d'une puissance  
 » étrangère. »

Alors eut lieu cette fameuse retraite de Prague qui sauva les débris de l'armée française. Sorti de la place dans la nuit du 18 décembre, et gagnant trois marches sur le prince de Lobkowitz, M. de Belle-Isle sut ramener à Égra, avec tous ses canons, par une route détournée de trente-huit lieues, à travers des marais glacés et des forêts impénétrables, sans autre nourriture qu'un pain gelé, sans autre lit que la neige, treize mille hommes environ. Durant cette marche, la plus douloureuse qu'eût encore affrontée une armée européenne, plus de douze cents hommes périrent de fatigue et de froid. Malade, ne pouvant plus se tenir à cheval, le maréchal se faisait porter sur tous les points, exhortant, du geste et de la voix, ses compagnons

d'armes<sup>1</sup>. Un dévorant typhus attendait à Égra ces braves, dignes pères des héros qui, soixante-dix ans après, déploierent, dans les steppes de Moscou, un courage plus grand encore que leur infortune.

Six mille Français, presque tous malades ou blessés, restaient dans Prague, et le prince de Lobkowitz, irrité de la retraite du maréchal<sup>2</sup>, exigeait qu'ils se rendissent à discrétion; mais Chevert était à leur tête.

« Dites au prince, » répondit-il à l'envoyé autrichien, « que s'il ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, » je vais mettre le feu aux quatre coins de Prague et » que je m'ensevelirai sous ses ruines. » Comme on le savait homme à tenir parole, il fut écouté, et rejoignit l'armée française à Égra.

Chevert n'apparaît-il pas là comme l'héroïque avant-garde de toutes ces gloires plébéiennes qui allaient bientôt immortaliser une France nouvelle ?

Peu de temps après, le cardinal de Fleury sortit, en mourant, des embarras où sa faiblesse avait engagé la France. C'était pour lui la seule issue possible.

<sup>1</sup> Ce sont les rudes fatigues de cette campagne qui commencèrent le long et douloureux dépérissement de Vauvenargues, officier au régiment du Roi.

<sup>2</sup> Tandis que ces mauvais esprits, qui ne savent jamais prendre au sérieux les désastres de leur patrie, et ne sont aptes qu'à trouver du ridicule dans une grande et vaillante infortune, chansonnaient le maréchal de Belle-Isle, un étranger, d'une tout autre nature, il est vrai, portait un jugement plein de justice : « Les dispositions de M. de Belle-Isle étaient bonnes, » dit Frédéric; « le seul reproche qu'on puisse lui faire est de n'avoir pas, dans sa marche, assez ménagé ses troupes. » *Histoire de mon temps*, tome II.

Quatre fois, en de graves circonstances, Fleury déserta le noble et national drapeau d'Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV :

Quand l'Empereur, au mépris des traités, avait établi la Compagnie d'Ostende, le cardinal, au lieu de fomenter le mécontentement de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et de toutes les puissances maritimes ; au lieu, une fois l'Autriche attaquée de toutes parts, de fondre sur elle, prend la parole, instrument aveugle des puissances maritimes, menace l'Empereur si la Compagnie n'est pas dissoute, et épargne ainsi à la Maison d'Autriche une redoutable crise.

En 1734, victorieuse en Italie et en Allemagne, maîtresse de Philipsbourg et des barrières de l'Empire, la France pouvait donner à l'Autriche le coup de grâce : l'occasion était magnifique. Eh bien, le vieux ministre, se contentant de la Lorraine, garantit, politique déplorable, la Pragmatique-Sanction.

Cinq ans plus tard, les Turcs victorieux assiégeaient l'Autriche en péril ; l'Espagne ne demandait que la guerre avec elle ; le roi de Sardaigne, pour s'agrandir, était dans les mêmes dispositions. Que fait le cardinal ? Il déclare à ces deux puissances qu'il s'opposera à toute hostilité contre la cour de Vienne, et, par ses ordres, le marquis de Villeneuve négocie la paix entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de la France ! Tout cela dans un moment où la santé de l'Empereur était fort compromise, et, pour ainsi dire, la veille de sa mort.

Enfin, en 1742, comme si ce n'était pas assez déjà de concessions et d'imprévoyances, tandis que Marie-Thérèse, serrée de près à l'orient par les Turcs, au nord par Frédéric, à l'occident par les armées françaises et bavaroises, se trouvait dans une situation extrême, Fleury, loin de concentrer toutes ses forces sur Vienne, les égare en Bohême, à Prague; Marie-Thérèse respire, et bientôt, Français, Bavaois, tous sont en pleine retraite.

Il était impossible de mieux démolir le glorieux édifice des règnes précédents.

Mais de toutes les fautes du cardinal la plus grave, c'est d'avoir négligé l'armée et la marine.

Vivant, on l'avait trop loué : mort, ses qualités furent méconnues : une exagération remplaça l'autre.

Louis XV annonça dès lors l'intention de gouverner par lui-même; mais il se vantait : la Providence n'avait pas fait de lui un roi.

Bientôt un pouvoir oligarchique, composé d'instruments dociles, remplaça le gouvernement d'un vieillard<sup>1</sup>; le vrai successeur du cardinal fut la duchesse de Châteauroux.

Tandis que la France allait s'affaiblissant pour une cause qui lui était étrangère, Marie-Thérèse s'appropriait toutes les forces enlevées à sa rivale.

Après plusieurs défaites successives, les Suédois ne pouvaient plus continuer la guerre, et la Russie avait

<sup>1</sup> LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle.*

conclu une alliance défensive avec l'Angleterre, toujours favorable à l'Autriche.

Chassé de ses états héréditaires, l'empereur Charles VII errait en Allemagne. De Francfort, théâtre de son élection et son dernier refuge, il put presque entendre le canon de Dettingen et les fanfares du vainqueur. Dans cette journée, tristement célèbre, les dispositions du maréchal de Noailles avaient été très-belles : tout lui présageait un triomphe ; mais l'ardeur irréfléchie du comte de Grammont, son neveu, perdit les affaires. Comme aux funestes batailles de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt, la fougue et l'indiscipline paralysèrent les efforts d'un admirable courage.

Sans ressources au sein de sa ville impériale, l'infortuné Charles VII en était réduit à accepter du maréchal de Noailles une lettre de crédit de quarante mille écus, à se déclarer neutre tandis qu'on le dépouillait !

Égra ayant été reprise, il ne restait plus d'ennemis dans les états de Marie-Thérèse.

Déjà même les alliés avaient songé à démembrer la France.

Tandis que son armée, partagée en trois colonnes, s'avancait dans la direction de l'Alsace, le prince Charles, accompagné du maréchal de Khevenhuller, se rendit à Hanau ; il voulait concerter, avec Georges II, un plan d'invasion.

Pour faciliter au prince Charles le passage du Rhin à Bâle, l'invasion de la Lorraine et de la Franche-



Comté, cinquante mille Anglais, Hanovriens, Hollandais, Hessois, devaient traverser le Rhin à Mayence, et marcher droit sur l'Alsace. Maître de ces provinces, le général autrichien donnerait, pour quartiers d'hiver à ses troupes victorieuses, la Bourgogne et la Champagne. C'est ainsi, qu'avec des provinces françaises, Marie-Thérèse comptait se dédommager de la perte de la Silésie.

Tranquille sur ses possessions en Italie, elle espérait recouvrer Naples; et cette Flandre française, laborieuse conquête des lieutenants de Louis XIV, l'Angleterre et la Hollande lui en offraient le partage.

Trop faible de caractère pour n'être pas toujours du parti des vainqueurs, le roi de Pologne, électeur de Saxe, se montrait aussi ardent à soutenir Marie-Thérèse que naguère à la dépouiller.

Réduit aux dernières extrémités, l'Empereur fit à Georges II des propositions d'accommodement. Entre autres conditions, non moins avantageuses à la cour de Vienne, il renonçait à tout droit sur les états autrichiens, s'engageait même à rompre avec Versailles. Reconnu empereur à ce prix, Charles VII recevrait un subside provisionnel, et recouvrerait ses propres états.

Mais telles n'étaient point les intentions de Marie-Thérèse. Inébranlable dans son ressentiment, elle voulait arracher à Charles VII la couronne impériale et garder la Bavière. D'accord avec les ennemis de lord Carteret, elle fit donc avorter ce plan.

Du côté de l'Italie, la guerre suivait son cours, le comte de Traun y luttait contre le général espagnol de Gages, successeur du comte de Montemar.

Mais Marie-Thérèse, exaltée par ses succès en Allemagne, et perdant trop de vue l'importante alliance du roi de Sardaigne, refusait les cessions promises à ce prince l'année précédente. C'est en vain que Georges II la pressait de remplir ses engagements. « L'Angleterre, » lui répondait-elle, « veut m'entraîner » de sacrifice en sacrifice. Si je cède aujourd'hui, le » peu qui me restera en Italie ne vaudra pas la peine » d'être défendu ; et l'alternative qu'on me laisse, c'est » d'être dépouillée par l'Angleterre ou par la France <sup>1</sup>. »

Irritée de ces obstacles, l'impatience du roi de Sardaigne allait toujours croissant. Enfin, pour dernier argument, il menaça de se joindre aux ennemis de l'Autriche.

De cette menace sortit le traité de Worms <sup>2</sup>.

Charles-Emmanuel y gagnait la ville, avec une partie du duché de Plaisance, le Vigevanese, la portion du duché de Pavie située entre le Pô et le Tessin, et le comté d'Anghiera <sup>3</sup>. Le cabinet de Vienne renonçait aussi à toutes réclamations sur le marquisat de Final engagé aux Génois ; il s'obligeait à tenir sur pied, en Italie, trente mille hommes aux ordres du roi de Sardaigne.

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

<sup>2</sup> 2 Septembre 1743.

<sup>3</sup> Sur le bord oriental du lac Majeur.

La fortune semblait sourire à Marie-Thérèse, rassurée du côté de la Prusse par la paix de Breslau.

Mais comment tromper le vigilant Frédéric ?

Calculant toutes les conséquences du traité qui venait d'unir la Reine de Hongrie, l'Angleterre, la Sardaigne, la Saxe et la Hollande ; alarmé des pressantes avances faites aux puissances du Nord, à la Russie surtout ; suivant pas à pas les progrès de Marie-Thérèse en Allemagne, le monarque prussien doit tout craindre pour lui-même. L'ambition, qui rêve de vastes conquêtes en France et en Italie, renoncera-t-elle à la tentation de ressaisir la Silésie ? Ne fera-t-elle point, par un démembrement, payer cher au vainqueur de Molwitz et de Czaslaw ses triomphes ?

Il faut donc un contre-poids au traité de Worms.

Le 13 mai 1744, Frédéric conclut en secret, à Francfort, avec l'Empereur, la France, l'électeur palatin et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse, une convention, sans vouloir y admettre nombre de petits princes dont la faiblesse n'eût été qu'à charge.

Précédé d'un manifeste, où il déclare ne rien vouloir pour lui-même, mais ne s'être armé qu'afin de rendre au Corps Germanique sa liberté, à l'Empereur sa puissance, et à l'Europe la paix, le Roi de Prusse entre en Bohême avec quatre-vingt mille hommes ; vingt-deux mille Prussiens marchent en même temps sur la Moravie.

Cette invasion sauve l'Alsace à la France.

Bientôt Prague, Tabor, Budweis, Fravenberg, toute

la partie du royaume située à l'orient de la Muldau, sont au pouvoir de Frédéric. Pénétrant en Bavière, le feld-maréchal de Seckendorf rétablit l'Empereur dans sa capitale. L'armée française va rentrer en Allemagne ; la cause de Charles VII semblait triompher.

Mais un mortel engourdissement paralysait les généraux de Louis XV ; l'apathie du maître s'était étendue à ses lieutenants.

M. de Noailles ne sut pas gagner une marche sur le prince Charles de Lorraine, qui repassa tranquillement le Rhin pour arracher la Bohême à Frédéric. Conseillé par l'habile tacticien de Traun, le général en chef autrichien expulsait alors les prussiens de la Bohême, comme il avait fait des Français en 1742 et 1743.

Frédéric, qui naguère menaçait Vienne, dut craindre pour la Silésie.

C'est en vain que le libérateur de l'Alsace appelle les Français à son aide : ceux-ci, préférant, à des conquêtes qu'on devrait restituer plus tard, celle des Pays-Bas, qu'ils espèrent garder, refusent d'acquiescer leur dette. Leurs troupes se trouvaient en Flandre, plus faibles de vingt mille hommes que l'armée de Marie-Thérèse, composée d'Allemands, d'Anglais, de Hollandais : mais Maurice de Saxe les commandait.

Pour compliquer encore les affaires de l'Europe, il ne manquait plus que la mort de Charles VII. Ce triste objet de tant de querelles sanglantes était rentré dans sa capitale : pour trône, un tombeau l'y attendait. Écrasé de chagrins, dévoré de maladies, indigent sur

le trône, insulté sous la pourpre, Charles VII ne cessa de souffrir qu'en cessant de vivre ; le repos commença pour lui le 20 janvier 1745.

Le pompeux cérémonial institué par Charles-Quint présida aux funérailles d'un monarque sans états. Devant ce fantôme d'empereur on porta le globe du monde ; le titre d'*invincible* ne fut pas même épargné à son néant.

Pour héritier, un jeune prince de dix-sept ans, qui ne semblait se rencontrer là qu'afin de perpétuer les malheurs de sa famille !

On croyait généralement que Marie-Thérèse embrasserait cette occasion de paix comme une route ouverte au grand-duc son époux vers le trône impérial. Mais si son ambition voulait la couronne, ses ressentiments voulaient aussi la guerre. Quant au cabinet de Londres, convaincu qu'il aurait meilleur marché de la France par les armes que par un traité, il continua à souffler la discorde. Cette tâche lui était facile. En donnant des subsides à ses alliés, ne leur imposait-il pas la loi ?

A Versailles, pour arracher sans retour la couronne impériale à la Maison d'Autriche, on redoubla d'efforts. Les agents français travaillèrent toutes les cours d'Allemagne ; on voulait faire un empereur à tout prix.

Ici, la France excitait vivement le nouvel électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, à se mettre sur les rangs, à disputer ce trône qui ne lui rappelait que d'amers souvenirs ; là, c'était Auguste II, roi de Po-

logne, électeur de Saxe, qu'elle cherchait à improviser candidat. Une telle offre pouvait séduire ce prince prodigue et vain. Mais, déjà à la solde des Anglais, Auguste n'osa rompre avec eux ni affronter Marie-Thérèse. C'était le second électeur de Saxe qui refusait d'être empereur !

Bientôt, forcé de quitter sa capitale, et craignant de recommencer les infortunes paternelles, le jeune électeur signe, à Fuessen, dans l'évêché d'Augsbourg, le 22 avril 1745, sa renonciation à toute prétention sur les états autrichiens ; il s'engage à garantir la Pragmatique-Sanction, à renvoyer de ses états toutes les troupes auxiliaires ; il donnera au duc de Lorraine son suffrage électoral.

L'attaque du général Bathyani sur les quartiers dispersés des alliés ; la retraite des Bavares au delà de Munich, et la défaite, à Pfaffenhofen, d'un corps français sous les ordres de M. de Ségur, n'ont pas peu contribué à cette détermination.

De son côté, Marie-Thérèse reconnaît valide l'élection impériale de Charles VII, et renonce à tous dédommagements qui pourraient peser sur l'Électeur.

Ce traité avait été précédé de la quadruple alliance conclue à Warsovie, le 8 janvier, entre le roi de la Grande-Bretagne, la reine de Hongrie, le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, et la Hollande, pour le rétablissement de la paix générale <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Aux termes de cette alliance, le roi de Pologne s'engageait, comme électeur de Saxe, à faire marcher en Bohême une armée de

Mais telle avait été jusqu'alors la singulière fortune de Marie-Thérèse, qu'un événement heureux ne marchait pas sans un revers. Ainsi, tandis que le plus cher de ses vœux était exaucé, et qu'enfin impératrice, elle saluait de ses acclamations François, élu <sup>1</sup> à Francfort, Frédéric, déjà vainqueur du prince Charles quelques semaines auparavant à Hohenfriedberg, remportait, à Sorr, un nouveau triomphe. Ainsi, en plaçant sur la tête d'un époux bien-aimé cette couronne qui, depuis plus de trois siècles, était sans interruption dans sa Maison, Marie-Thérèse en même temps perdait la Flandre, enlevée par les armes françaises; et le roi de Prusse la menaçait sérieusement en Allemagne!

Quant à la France, malgré la gloire de Fontenoi et ses brillantes conquêtes, elle avait manqué le premier objet de la guerre : à l'Autriche appartenait toujours le trône impérial.

Poursuivant ses rapides succès, Frédéric était entré à Dresde. C'était là un grand argument en faveur de la paix. Aussi, bien que Marie-Thérèse eût déclaré vouloir vendre le dernier de ses bijoux plutôt que de renoncer à la Silésie, cette princesse accepta la médiation de l'Angleterre, médiation habilement préparée

trente mille hommes, pour défendre ce royaume; le roi d'Angleterre à payer annuellement cent mille livres sterling, et les Hollandais cinquante mille, pour l'entretien de cette armée.

Un autre article obligeait les alliés à défendre l'électeur de Saxe s'il était attaqué. La Russie et la Pologne furent invitées à accéder.

<sup>1</sup> Le 43 septembre 1745.

par Frédéric. La paix fut signée, à Dresde, le 25 décembre 1745.

Pour la seconde fois, le conquérant prussien voyait la Silésie consolidée entre ses mains, et cette possession formellement garantie par l'Angleterre. Il reconnaissait, en retour, le droit de suffrage de la Bohême, et l'élection de François I<sup>er</sup>.

L'Empire avait retrouvé le repos ; mais la guerre continua dans les Pays-Bas, en Italie, dans les deux Indes.

Tout le fardeau restait à la France.

Dès lors la lutte changea d'objet. Contraindre, par ses pertes en Flandre, la Maison d'Autriche à des cessions en Italie, et les États-Généraux à la neutralité, tel devint le but du cabinet de Versailles.

De son côté, Marie-Thérèse ne songea plus qu'à se dédommager sur la France des pertes que le roi de Prusse lui avait infligées.

Déarrassée de ce redoutable adversaire, elle envoya en Italie un renfort de trente mille hommes. Bientôt, dépouillés de toutes leurs conquêtes, battus, le 16 juin 1746, à Plaisance, les Français et les Espagnols durent précipiter leur retraite.

Une circonstance fort imprévue vint favoriser encore les Autrichiens. Le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, fils de Philippe V, ayant tout à coup rappelé son armée d'Italie, les Français repassèrent les Alpes, à la suite des Espagnols, pour se retirer en Provence.



A travers tant de vicissitudes, Louis XV, victorieux en Flandre, ne cessait pas d'offrir la paix ; mais on la repoussait avec la même persévérance.

Pour imposer au mauvais vouloir des cabinets ce bienfait tant souhaité par les peuples, il fallut donc vaincre encore.

Le triomphe de Lawfeld, la prise de Berg-op-Zoom, ébranlèrent enfin ces belliqueux entêtements. « La paix est dans Maëstricht, » disait le maréchal de Saxe, et, en présence de quatre-vingt mille ennemis, Maëstricht fut cerné. Dès lors on se montra beaucoup plus traitable ; les conférences, ouvertes à Breda, en 1746, recommencèrent à Aix-la-Chapelle, en 1748.

Dès le mois de mars, les divers négociateurs arrivèrent dans cette ville. Pour la France, c'étaient le comte de Saint-Séverin d'Aragon et M. de Laporte du Theil ; pour l'Angleterre, le comte de Sandwich et le chevalier Thomas Robinson ; pour l'Impératrice-Reine, le comte de Kaunitz-Rittberg, depuis si célèbre ; pour l'Espagne, don Jacques Masones de Lima y Soto Mayor ; pour la Sardaigne, le comte de Chavanne et le chevalier don Joseph Ossorio ; cinq représentants, le comte de Bentinck, le baron de Wassemaën, le bourgmestre Hasselaër d'Amsterdam, le baron de Borssele, le Grietmann Onno Zvier de Haren, pour la Hollande. Enfin le duc de Modène et la république de Gènes eurent aussi leurs plénipotentiaires : l'un, le comte de Monzone ; l'autre, le marquis François Doria.

Ce congrès ne perdit pas de temps. En effet, Maës-

tricht pris, toute la Hollande eût été ouverte aux Français, et des désastres plus grands que ceux de l'année 1672 eussent menacé la République. Aussi, tous les obstacles qui s'étaient opposés à la conclusion du traité définitif ayant été levés, la paix fut-elle signée le 18 octobre.

Louis XV avait annoncé par son ambassadeur « qu'il » voulait faire la paix, non en marchand, mais en » roi. »

Il tint fidèlement parole : la France stipula tout pour ses alliés, rien pour elle-même.

Relativement à l'Empire ou Corps germanique, la France, après la paix d'Aix-la-Chapelle, était au plus haut point de sa puissance fédérative <sup>1</sup>.

Louis XIV s'était posé l'ennemi de l'Empire : Louis XV en devenait l'arbitre.

Mais que la clause humiliante du traité d'Utrecht, relative au port de Dunkerque, ait été renouvelée, et que l'épée d'un monarque français n'ait point effacé la tache de l'article 17 <sup>2</sup>, en vérité, on ne le conçoit pas. Sur une pareille question, le désintéressement n'est que honte.

Marie-Thérèse, il est vrai, renonçait à ses conquêtes d'Italie ; la Silésie et le comté de Glatz lui échappaient

<sup>1</sup> SÉGUIER, *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.*

<sup>2</sup> Art. 17. « Dunkerque restera fortifié, du côté de la terre, en » l'état où il est actuellement, et, du côté de la mer, il restera sur » le pied des anciens traités. »

de nouveau; elle céda à don Philippe les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; confirmant le traité de Worms, l'Impératrice-Reine ratifiait, entre les mains du roi de Sardaigne, l'abandon du Vigevanese, d'une portion du Parmesan et du comté d'Anghiera. Mais, en revanche, elle recouvrait les Pays-Bas; l'élection de l'Empereur était reconnue, la Pragmatique-Sanction garantie.

Menacée dans son existence, au début même de cette lutte, la Maison d'Autriche se retrouvait enfin à la tête de l'Empire, puissante, incontestée.

Et néanmoins Marie-Thérèse n'était pas satisfaite. L'ambassadeur d'Angleterre ayant sollicité une audience pour lui offrir ses félicitations, cette princesse lui fit répondre que des compliments de condoléance seraient plus de saison, et qu'il l'obligerait en lui épargnant un entretien désagréable pour tous deux<sup>1</sup>.

Ne songeant encore qu'à ses pertes, l'Impératrice-Reine les attribuait, en grande partie, au cabinet de Saint-James; elle s'indignait au souvenir des débats qui s'étaient élevés à Londres sur le contingent et sur les subsides.

Voilà le théâtre sur lequel l'archiduc Joseph allait bientôt monter.

Ce prince était né à Vienne, le 13 mars 1744, à trois heures du matin : ce qui fit dire au grand-duc de Toscane, François de Lorrains, son père, qu'il serait vigilant. Le nouveau-né vérifia la prédiction.

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

Il eut pour parrain un Pape <sup>1</sup>, lui dont les décrets devaient un jour alarmer Rome, et un roi <sup>2</sup> de cette noble Pologne que l'Autriche allait bientôt dépouiller.

Autour de ce berceau grondait une formidable tempête. On eût dit pour Joseph un présage des agitations de son règne.

Trois semaines après sa naissance, Frédéric commençait, à Molwitz, l'éclatante série de ses victoires; comme Marie-Thérèse, sa laborieuse illustration de femme et de reine.

Pour gouverneur, on lui donna le feld-maréchal comte de Bathiany. L'histoire et la géographie devinrent la base des études prescrites. Le jeune prince se complaisait dans la lecture des commentaires de César, cet attachant catéchisme de toutes les âmes énergiques.

Marie-Thérèse avait expressément recommandé qu'on ne mît entre les mains de son fils que des livres solides, judicieux, propres, en éclairant son esprit, à fortifier son âme; et toutes les minuties d'une fausse dévotion furent soigneusement écartées. Le voyant, un jour, pendant sa prière, mollement agenouillé sur un carreau, elle blâma avec force cette délicatesse comme ne convenant ni à l'attitude d'un suppliant, ni à l'énergie d'un prince né pour donner l'exemple. Mais, soit que la vertu sévère de l'Impératrice exagérât elle-même une surveillance de tous les moments, soit que

<sup>1</sup> Benoît XIV.

<sup>2</sup> Auguste II, électeur de Saxe.

le zèle irréfléchi des subordonnés outre-passât ses ordres, l'heureux naturel du jeune prince s'arrêta dans ses développements ; une excessive timidité sembla paralyser les plus brillantes dispositions.

Une autre circonstance contribua aussi à ce changement. Joseph voyait toute la tendresse de Marie-Thérèse et de François se concentrer sur son jeune frère, l'archiduc Charles <sup>1</sup> ; pour lui, il n'y avait que froideur et sévérité. Alors cette âme ardente, se reployant sur elle-même, parut s'engourdir ; mais elle fermentait en silence.

Cependant, à peine en jouissance d'une paix qui devait être si courte, l'Impératrice-Reine s'efforçait de réparer les désastres de la guerre en ranimant l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Fiume, sur le golfe de Quarnerolo <sup>2</sup>, à l'embouchure de la Fiumara ; Trieste, déclarée ville libre par Charles VI, et port franc par Marie-Thérèse, ouvrirent leurs ports à toutes les nations. Des canaux sillonnèrent les Pays-Bas, et les deux Indes purent envoyer leurs richesses jusqu'au sein des villes européennes, comme la Hongrie ses denrées à Ostende. Réparées et multipliées, les grandes routes facilitèrent les communications ; de toutes parts les populations se rapprochèrent ; de là naquirent des intérêts nouveaux, d'utiles industries, de nombreux débouchés.

Tandis que les manufactures de drap, de glaces,

<sup>1</sup> Né en 1745, mort en 1764.

<sup>2</sup> *Flanaticus sinus* des anciens.

de porcelaine, d'étoffes de soie, s'établissaient dans les faubourgs de Vienne, la ville était dotée d'écoles et de collèges; l'enseignement du dessin, de la peinture, de l'architecture, s'organisait. Plusieurs cités obtenaient des universités, des bibliothèques, des observatoires. Le célèbre Van Swieten, pour ouvrir à la médecine et à la chirurgie une ère nouvelle, s'éloignait de la Hollande, sa patrie. Successeur, comme *Poeta Cesareo*, d'Apostolo Zeno, Métastase, depuis 1729, avait quitté sa chère *Romanina*<sup>1</sup>, sa belle Italie; il consacrait à Marie-Thérèse une gloire que le temps n'a pas toute respectée.

En même temps, l'Impératrice-Reine créait à Vienne, à Neustadt, à Anvers, des académies militaires : c'était de la prévoyance. Aux soldats mutilés, aux veuves, aux filles des officiers, elle ouvrait de vastes asiles : c'était de la gratitude.

En un mot, partout s'étendait une main bienfaisante.

Voici le témoignage d'un juge compétent, qui n'était pas un ami.

« Elle mit dans ses finances un ordre inconnu à ses ancêtres, et non-seulement répara par de bons arrangements ce qu'elle avait perdu par les provinces cédées au roi de Prusse et au roi de Sardaigne, mais même augmenta considérablement ses revenus. Le

<sup>1</sup> Ce fut au milieu de ses éclatants triomphes littéraires qu'il apprit la mort de cette fidèle amie. La grande cantatrice lui faisait un legs de 25,000 écus romains; Métastase y renonça en faveur du pauvre et presque inconnu mari de la *Romanina*, Bulgarelli.

» comte Haugwitz devint contrôleur général. Sous  
» son administration, les revenus de l'Impératrice  
» montèrent à trente-six millions de florins ou vingt-  
» quatre millions d'écus. L'empereur Charles VI, son  
» père, possesseur du royaume de Naples, de la Serbie  
» et de la Silésie, n'en avait pas eu autant.

» L'Impératrice avait senti, dans les guerres précé-  
» dentes, la nécessité d'une meilleure discipline; elle  
» choisit des généraux actifs et capables de l'intro-  
» duire dans ses troupes. De vieux officiers, peu pro-  
» pres aux emplois qu'ils occupaient, furent renvoyés  
» avec des pensions, et remplacés par des jeunes gens  
» de condition, pleins d'ardeur et d'amour pour le  
» métier de la guerre. On formait, toutes les années,  
» des camps dans les provinces, où les troupes étaient  
» exercées par des commissaires inspecteurs bien ver-  
» sés dans les grandes manœuvres de la guerre. L'Im-  
» pératrice se rendit elle-même, à différentes reprises,  
» dans les camps de Prague et d'Olmütz, pour animer  
» les troupes par sa présence et par ses libéralités. Elle  
» savait faire valoir, mieux qu'aucun prince, ces dis-  
» tinctions auxquelles on attache tant de prix; elle  
» récompensait les officiers qui lui étaient recomman-  
» dés par ses généraux, excitant partout l'émulation,  
» les talents et le désir de lui plaire. En même temps,  
» se formait une école d'artillerie sous la direction du  
» prince de Lichtenstein. Il porta ce corps à six ba-  
» taillons, et l'usage des canons à cet abus inouï au-  
» quel il est parvenu de nos jours; par zèle pour

» l'Impératrice, il dépensa, pour cet objet, au delà de  
» cent mille écus de son propre bien. Enfin, pour ne  
» rien négliger de ce qui pouvait avoir rapport au mi-  
» litaire, l'Impératrice fonda, près de Vienne, un col-  
» lége où la jeune noblesse était instruite dans tous les  
» arts qui ont rapport à la guerre; elle attira d'habiles  
» professeurs de géométrie, de fortification, de géo-  
» graphie et d'histoire, qui formèrent des sujets capa-  
» bles; ce qui devint une pépinière d'officiers pour  
» son armée. Par tous ces soins, le militaire acquit  
» dans ce pays un degré de perfection où il n'était  
» jamais parvenu sous les empereurs de la Maison  
» d'Autriche, et une femme exécuta des desseins di-  
» gnes d'un grand homme<sup>1</sup>. »

Depuis quelque temps, les liens qui avaient, durant tant d'années, uni l'Autriche et l'Angleterre, se relâchaient; de vives discussions s'étaient élevées entre les deux cours relativement au traité de la Barrière, si nuisible à la prospérité des Pays-Bas.

D'un autre côté, le cabinet de Vienne observait, avec anxiété, la Prusse et sa puissance toujours croissante. Après l'avoir élevée, pour opposer un contre-poids à la Maison de Bourbon, il se voyait, à son tour, menacé par elle, et l'ascendant passait aux mains d'une monarchie récente, naguère simple électorat. Frédéric n'allait-il pas réaliser, à son profit, le vieux plan de la France?

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome IV, *Histoire de la guerre de Sept ans*.



Frappé de ce péril, le comte, depuis prince de Kaunitz, ne songea plus qu'à le conjurer ; pour y parvenir, expédient bien inattendu, il se tourna vers la France.

Déjà, durant les négociations d'Aix-la-Chapelle, des avances avaient été faites à Louis XV. On lui avait secrètement proposé la Flandre et le Brabant, à condition de faire restituer la Silésie. Non découragée par l'insuccès de sa démarche, Marie-Thérèse l'avait elle-même deux fois réitérée : le comte de Kaunitz, alors représentant sa souveraine en France, s'était efforcé d'éteindre des animosités héréditaires et de préparer les esprits à un rapprochement. Or, ce que l'ambassadeur avait commencé, le chancelier s'efforça de l'accomplir.

Telle était l'ardeur de Marie-Thérèse vers cette nouvelle alliance, que, par haine pour Frédéric, la fille des Césars, une glorieuse Impératrice, une chaste épouse, traita d'égale à égale, dans une correspondance familièrement caressante, avec la maîtresse de Louis XV.

Malgré toutes les tentatives du comte de Staremberg, successeur de M. de Kaunitz à Versailles, le succès semblait encore fort incertain, lorsqu'un incident imprévu vint le décider. Blessé, depuis longtemps, des airs de supériorité que la France affectait à son égard ; observant d'un œil attentif les manœuvres de l'ambassadeur autrichien en France ; inquiet de l'indifférence avec laquelle Louis XV voyait arriver le

terme du traité entre la Prusse et lui, Frédéric, qui redoutait d'avoir à lutter contre la Russie et l'Autriche, eut bientôt pris son parti : le 46 janvier, il traita avec Georges II.

Marie-Thérèse fut enchantée de ce résultat, qui devenait un précieux auxiliaire. En effet, exploitant, avec art, les secrets ressentiments de Louis XV, on triompha de toutes les résistances ; les vieilles haines de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint vinrent expirer dans les boudoirs de Babiole<sup>1</sup>, triste autel de la paix ; l'union fut signée, et, le 4<sup>er</sup> mai 1756, tomba la politique de trois siècles.

Imputer ce fatal succès à l'abbé de Bernis<sup>2</sup>, c'était le calomnier : une courtisane détruisit l'œuvre de Richelieu.

Cette rupture avec les puissances maritimes causa à Vienne une sensation pénible. Dans le premier moment, on n'épargna pas à Marie-Thérèse le reproche d'ingratitude : sans l'Angleterre, sans ses subsides, sans ses secours de toute espèce, que serait devenue la Maison d'Autriche ? D'importants personnages, le prince de Colloredo, le confesseur de François, exprimèrent un blâme positif ; plusieurs ministres protestèrent par un significatif silence.

Déjà l'Empereur, quand pour la première fois cette

<sup>1</sup> Maison de campagne de la marquise de Pompadour, située au-dessous de Belle-Vue, près de Saint-Cloud.

<sup>2</sup> Voir les pièces justificatives, lettre A.

question avait été soumise au Conseil, s'était écrié en frappant violemment sur son bureau : « Une telle alliance est contre nature, elle n'aura point lieu. » Ainsi disposé, il n'accorda son consentement qu'après une vive résistance.

Le feld-maréchal Bathiany, gouverneur de l'archiduc Joseph, éprouvait la même répulsion. Inspiré par lui, le jeune prince rappela à sa mère tous les griefs de l'Autriche contre la France. « Quelles garanties, » lui demandait-il, « quelle sécurité peut vous offrir » votre plus implacable ennemie ? » Cette intervention était peu du goût de Marie-Thérèse ; aussi Joseph fut-il réprimandé. Mais déjà se manifestait la ténacité de son caractère ; plusieurs fois, revenant à la charge, il avait supplié sa mère de rester unie à sa véritable, à sa fidèle alliée, la Grande-Bretagne.

Parvenue à liguier contre Frédéric la France, la Russie et le roi de Pologne, électeur de Saxe, Marie-Thérèse avait rassemblé deux armées aux environs de Prague et de Kœniggrætz. Déjà même les Russes se montraient sur les frontières de la Livonie, lorsque le monarque prussien, justement inquiet de ces préparatifs, fit demander à Vienne des explications ; elles furent vagues, évasives. Frédéric n'était pas d'humeur à se contenter d'un style d'oracle : il insista, déclarant connaître le complot ourdi contre lui, et exigeant l'assurance qu'on ne l'attaquerait ni cette année ni l'année suivante.

La réponse hautaine de Marie-Thérèse lui indiqua

clairement qu'en voulant la guerre, on voulait aussi lui laisser tout l'odieux de l'agression.

Se décidant aussitôt, et nullement arrêté par ce vain mot d'agresseur, qu'après tout on ne peut appliquer qu'à celui qui force l'autre à s'armer, ce prince signifie à la cour de Vienne qu'il voit dans sa réponse une déclaration de guerre, envahit la Saxe, s'empare de Leipsick, entre dans Dresde, investit le fameux camp de Pirna, où le roi Auguste s'est réfugié, et gagne sur les Autrichiens la bataille de Lowositz. Les Saxons mettent bas les armes.

Déclaré perturbateur de la paix publique par le Conseil Aulique, Frédéric, pour se justifier, publie les documents saisis dans le palais de l'Électeur et jusque sous les yeux de l'Électrice<sup>1</sup>. Mais rien ne peut dessiller les yeux du cabinet de Versailles. Au lieu de vingt-quatre mille hommes, il en accorde cent mille; faute énorme, qui, de simple auxiliaire, le rend partie principale. Non moins aveugle, la Diète de Ratisbonne fortifie l'Autriche de soixante mille combattants, ardens à détruire le seul contre-poids à la suprématie impériale.

De part et d'autre on redouble d'efforts pour la campagne suivante. A quatre cent mille hommes, Frédéric n'en opposera que cent mille.

Comme plusieurs de ses ennemis ne pourront, vu l'éloignement, commencer leurs opérations que dans

<sup>1</sup> *Mémoire raisonné sur les desseins dangereux des cours de Vienne et de Dresde.*

une saison très-avancée, il se hâte d'entrer en campagne pour frapper un grand coup contre les Autrichiens, et briser ainsi le lien de la confédération.

Dès le mois de mars, tandis qu'on le croit uniquement occupé à mettre Dresde en état de défense, à détruire les ponts de l'Elbe, à tracer des camps dans les environs, Frédéric pénètre en Bohême, s'avance vers Prague à marches forcées, et remporte sur les Autrichiens une victoire mémorable, mais chèrement payée, puisqu'elle lui coûte dix-huit mille hommes et l'intépide Schwérin, tué au moment où, saisissant un drapeau dont il s'enveloppe, le héros septuagénaire s'écrie : « Que les braves me suivent ! »

Prague est bloquée; la famine, terrible auxiliaire des Prussiens, menace cent mille hommes. Mais une lettre de Marie-Thérèse, apportée, à travers mille dangers, par un officier autrichien, les soutient tous, habitants et soldats; un bombardement détruit le quart de la ville, et pas un murmure ne se fait entendre. Néanmoins, cette énergique résignation n'eût pas sauvé la place; et Prague une fois prise, que de désastres pour la Maison d'Autriche! Déjà le récent triomphe de Frédéric venait d'ébranler l'Empire; déjà les princes catholiques avaient fait des ouvertures au vainqueur. La capitale occupée, toute la Bohême, tous les États héréditaires subiraient la même loi; alors Vienne elle-même serait menacée.

<sup>1</sup> Frédéric lui a fait élever une statue sur l'une des places publiques de Berlin.

Mais sur ce point, les choses allaient changer de face.

A peine instruit de l'invasion des Prussiens en Bohême, le feld-maréchal, comte de Daun, traversant la Moravie pour faire sa jonction avec le prince Charles, n'apprit qu'à Bohemischgrad, non loin de Prague, la défaite de ce prince, et s'arrêta pour rallier les fuyards.

Voilà l'homme qui, appelé pour la première fois au commandement, devait, par son habileté supérieure et sa prudence consommée, opposer une digue au torrent prussien.

Craignant que cette armée, qui, chaque jour, s'augmentait, ne troublât ses opérations devant Prague, et ne permît, par ses mouvements, au prince Charles de sortir de la place, le Roi, pour la forcer à la retraite, lui opposa d'abord M. de Ziethen ; et le prince de Bevern, à la tête de vingt-cinq mille hommes, se porta sur Kaurzim<sup>1</sup>, puis sur Kuttemberg, faisant toujours reculer devant lui le maréchal. Celui-ci se retira jusqu'à Haber : mais chaque pas en arrière le rapprochait de ses secours, et lui donnait les moyens d'attirer à lui les débris de la bataille de Prague. Une fois maître de soixante mille hommes, Daun, par un mouvement rapide sur son front, força le prince de Bevern à rétrograder, et, à son tour, marcha en avant pour attaquer le roi de Prusse. En même temps, le prince Charles devait faire une sortie avec toutes ses forces.

<sup>1</sup> Jadis Kurim, et plus anciennement encore Zlicsko. C'est une des plus vieilles villes de la Bohême.

Pénétrant le dessein du maréchal, Frédéric, après avoir laissé une partie de ses troupes sous les murs de Prague, s'était dirigé vers Kollin pour rejoindre le prince de Bevern. Sa position devenait critique ; car il était impossible de s'emparer de Prague sans remporter d'abord une seconde victoire ; et lever le siège en présence de l'ennemi, c'eût été se couvrir de honte. A ces deux grandes raisons d'en venir aux mains, s'en joignait une autre décisive : c'est qu'en gagnant encore une bataille, Frédéric prenait sur les Impériaux une entière supériorité. Déjà ébranlés, les princes de l'Empire l'auraient supplié de leur accorder la neutralité ; les opérations des Français en Allemagne se trouveraient compromises ; les Suédois deviendraient plus accommodants ; le cabinet de Saint-Pétersbourg lui-même ferait des réflexions ; car, vainqueur, le Roi aurait pu envoyer, sans risque, des secours à son armée de Prusse, et même à celle du duc de Cumberland <sup>1</sup>.

Ces calculs étaient justes : mais le sort des armes en décida autrement.

Daun avait retranché ses troupes sur la croupe d'une colline âpre et escarpée, et sous la protection d'une formidable artillerie. Sept fois les Prussiens y montèrent comme à un assaut, sept fois ils furent renversés.

Malgré les plus savantes manœuvres, malgré l'indomptable valeur de ses troupes, et les efforts surhu-

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome IV, *Histoire de la guerre de Sept ans*.

mais de son propre courage, Frédéric fut vaincu à Kollin. Dès lors d'immenses dangers l'enveloppèrent : mais, s'élevant avec le péril, il se montra toujours plus grand que son malheur.

En peu d'instant, Marie-Thérèse avait passé d'une extrême infortune à une situation prospère. Ce premier triomphe contre Frédéric la combla de joie. Accompagnée de l'Empereur, elle alla en personne annoncer à la comtesse de Daun la gloire de son mari. Pour perpétuer le souvenir de cette mémorable journée, l'Impératrice donna de splendides fêtes, fit frapper des médailles, récompensa les troupes, et institua l'Ordre de *Marie-Thérèse*.

Le premier résultat de Kollin fut la levée du siège de Prague.

De leur côté, les Français payaient noblement leur dette d'alliés à Hastenbeck, non loin du célèbre *Idistavisus campus*, où Germanicus, l'an 16 de J.-C., remporta sur Hermann un éclatant triomphe. Mais tandis que le maréchal d'Estrées se couvrait de gloire, une intrigue de cour lui enlevait le commandement.

Bientôt, pour justifier la faveur dont il était l'objet, le maréchal de Richelieu força le duc de Cumberland à signer l'humiliante capitulation de Closter-Severn.

Alors s'ébranla l'alliance des princes de l'Empire avec l'Angleterre et la Prusse. Le duc de Brunswick traita même, abandonnant son territoire à l'armée française, pour toute la durée de la guerre; la Hesse s'appréta à en faire autant. Le cabinet de Versailles



put donc concentrer sur Frédéric tout l'effort de ses armes.

Bientôt Richelieu menace Magdebourg, où la famille royale s'est réfugiée ; une autre armée française, réunie à l'armée des Cercles, s'avance vers la Saxe. Les Suédois fondent sur la Poméranie prussienne ; cent mille Russes, commandés par le maréchal Apraxin, prennent l'offensive. Le brave Winterfeld tué, la Silésie a perdu son défenseur. Traversant la Marche de Brandebourg, le général autrichien Haddick met Berlin même à contribution.

La monarchie prussienne semblait toucher à sa fin ; mais, grâce à Frédéric, des miracles de génie et d'héroïsme la sauvèrent.

A Rosbach, avec vingt-cinq mille hommes, il en met soixante mille en pleine déroute. A Lissa, toujours inférieur de moitié en nombre, il bat le maréchal Daun et le duc de Lorraine. Breslaw et Liegnitz tombent en son pouvoir : Schweidnitz est bloqué. Une réaction s'opère : les princes allemands se tournent de nouveau vers la Prusse et vers la Grande-Bretagne ; dans les sympathies du peuple anglais, Frédéric a pris la place de Marie-Thérèse.

Déjà obérée par les sommes considérables que lui avaient coûté la campagne précédente et le concours de la Russie, l'Impératrice-Reine eut à réparer ses pertes récentes en hommes et en matériel, fardeau énorme pour ses finances ; puis la campagne recommença.

Dès le mois de janvier, le général russe Fermor avait pris Kœnisberg et soumis presque toute la Prusse. Il se disposait, franchissant le Brandebourg, à rejoindre les Impériaux dans la Silésie ou en Saxe. Mais l'armée autrichienne n'avait pu commencer ses opérations qu'en avril, et l'infatigable roi de Prusse agissait déjà. Bientôt, maître de Schweidnitz, Frédéric investit Olmutz, dont le siège fut mal dirigé. Les Autrichiens enlevèrent aux Prussiens un grand convoi, nécessaire aux opérations.

Daun, qui avait remplacé le prince Charles dans le commandement en chef de l'armée, s'étant approché de l'armée prussienne avec des forces supérieures, Frédéric effectua alors son admirable retraite en Bohême. Daun le suivit, mais en tournant vers la Saxe, où l'armée des Cercles avait forcé les vingt mille hommes du prince Henri à se replier sur Dresde. Alors les Russes, arrivés jusque dans la Marche de Brandebourg, bombardaient Custring. Daun, qui espérait, passant l'Elbe à Pilsnitz, prendre en queue l'armée du prince Henri campée près de Dresde, et s'emparer de l'électorat, avait écrit au général Fermor de ne point agir avant qu'un grand coup eût été frappé en Saxe. Mais Frédéric brisa toutes ces combinaisons. Confiant la Silésie au margrave Charles, il s'avance contre les Russes, franchit, en vingt jours, deux cent soixante-dix milles, et écrase l'ennemi à Zorndorf.

De là il vole au secours du prince Henri menacé par Daun, et prend, à Hohenkirchen, un camp mal assuré.

« Si Daun ne nous attaque pas ici, » lui dit le maréchal Keith, « il aura mérité d'être pendu. » — « J'es-  
» père, » répond Frédéric, « qu'il aura plus peur de  
» nous que de la corde. » Mais cette confiance lui de-  
vient fatale.

Surpris pendant la nuit, les Prussiens essuient une perte considérable. Le meilleur ami du Roi, Keith, son beau-frère le prince François de Brunswick, deux de ses pages périssent à ses côtés; le prince Maurice tombe blessé grièvement. Atteint lui-même d'une balle, Frédéric, après avoir plusieurs fois ramené ses troupes à la charge, les rallie, les forme derrière le village enlevé par surprise, et va, en bon ordre, présenter, à une demi-lieue du champ de bataille, le combat à l'ennemi, qui n'ose l'accepter.

Au comble de la joie, l'Impératrice couvrit d'honneurs son général. Une statue fut élevée à Daun. Les États d'Autriche lui votèrent trois cent mille florins pour racheter un bien de famille, la seigneurie de Ladendorf.

Après ce calme et fier défi de deux jours au vainqueur, Frédéric était allé faire lever le siège de Neiss. De là, accourant sur les bords de l'Elbe, il éloigna Daun de Dresde, où ses troupes, d'un instant à l'autre, pouvaient succomber, et prit ensuite ses quartiers d'hiver à Breslaw. Daun prit les siens en Bohême; l'armée des Cercles, en Franconie; les Russes, en Pologne et en Prusse; les Suédois, à Stralsund.

Loin du théâtre des affaires, Joseph suivait, avec

anxiété et d'un regard attentif, l'aigle autrichienne. Né, en quelque sorte, au bruit du canon, se rappelant sans cesse Belgrade perdue par la faiblesse de son aïeul, et la Silésie conquise par l'audace de Frédéric, sa pensée le transportait sur les champs de bataille; il frémissait aux cris de victoire des Prussiens, s'élançait contre le terrible ennemi de sa Maison, et rêvait à son tour le triomphe. Puis l'illusion se dissipant, le jeune prince attristé retrouvait l'isolement, l'inaction. Vainement alors, il réclamait de sa mère le droit commun, le droit de tous, celui de tirer l'épée pour la patrie. Marie-Thérèse demeura toujours inflexible. Conduite imprudente et funeste! Au lieu de comprimer ainsi l'immense activité de corps et d'esprit du futur empereur, il eût fallu lui ouvrir un cours régulier. Faute d'issue, cette ardeur, inquiète, mal à l'aise, n'aspira plus qu'à la liberté; et, quand tout obstacle eut disparu, elle éclata avec emportement, sans pouvoir se maîtriser elle-même.

Blessé des refus maternels, comprenant dès lors tout ce que sa situation, sur la première marche du trône, lui imposait de réserve et de circonspection, l'Archiduc se concentra en lui-même, il attendit, mais bien disposé à prendre sur l'avenir une revanche du présent. Pour consolation, il se plaisait à interroger les Daun, les Lascy, les Landon, à consulter leur expérience, à étudier ces grandes figures guerrières; leurs mâles entretiens devenaient ses campagnes.

Cependant, de plus en plus entraînée dans une voie

fatale, la France se consumait aveuglément en ruineux efforts pour détruire le roi de Prusse. Un nouveau traité venait d'être signé à Versailles, avec l'Impératrice-Reine, le 30 décembre 1758 <sup>1</sup>; le duc de Choiseul signalait ainsi son avènement au pouvoir.

Voici le préambule de ce traité; il mérite d'être cité :

« S. M. T. C. et S. M. l'Impératrice-Reine ayant  
» conclu, le 1<sup>er</sup> mai 1756, un traité définitif d'amitié  
» et d'union, principalement dans la vue d'empêcher  
» que la guerre, allumée sur mer par l'Angleterre et  
» la France, ne se communiquât au continent, et  
» d'assurer, par ce moyen, autant qu'il dépendait  
» d'elles, la tranquillité de l'Europe, n'ont pu voir,  
» sans un extrême déplaisir, qu'un dessein si salutaire  
» ait été traversé par l'invasion injuste de la Saxe et  
» de la Bohême, de la part du roi de Prusse; et que,  
» malgré les communs efforts que S. M. T. C. et S. M.  
» l'Impératrice-Reine ont employés pour arrêter le  
» cours des hostilités, et garantir les lois et les États  
» de l'Empire des dangers dont ils sont menacés, le  
» feu de la guerre, loin de s'éteindre, se soit étendu  
» successivement dans presque toutes les provinces de  
» l'Allemagne, par une suite de mesures concertées  
» par les cours de Londres et de Berlin, et publique-  
» ment annoncées par le traité conclu entre elles, le

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome IV, *Histoire de mon temps*.

Tenu longtemps secret, il n'a été publié qu'en 1795. M. de Ségur en avait donné un extrait dans la *Politique de tous les Cabinets de l'Europe*.

» 11 avril de la présente année, en vertu duquel le  
» roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, s'engage à  
» soutenir, par toutes sortes de moyens, les entre-  
» prises injustes et violentes du roi de Prusse. Tout ce  
» qui a précédé et suivi ces mesures fait voir évidem-  
» ment à quel péril la liberté de l'Europe en général et  
» celle de l'Empire en particulier seraient exposées, si  
» l'on n'employait pas les plus fortes oppositions. Mais  
» comme on ne peut espérer les moyens efficaces, au  
» moins pour rétablir l'ordre et la tranquillité en Alle-  
» magne, que par l'affaiblissement de la puissance  
» pernicieuse du roi de Prusse, S. M. le Roi de France  
» et S. M. I. et R. ont jugé nécessaire de resserrer en-  
» core plus étroitement leur union, par un nouveau  
» traité confirmatif du traité défensif de Versailles, du  
» 1<sup>er</sup> mai 1756, et de convenir entre elles des moyens  
» les plus propres pour forcer l'agresseur à donner aux  
» parties lésées une juste satisfaction du passé et des  
» sûretés suffisantes pour l'avenir, ainsi que pour  
» maintenir le système germanique dans toute sa force,  
» et pour établir solidement le repos public, et surtout  
» celui de l'Allemagne, en réduisant le roi de Prusse  
» dans des bornes qui ne lui permettent plus de trou-  
» bler, au gré de son ambition et de celle de l'Angle-  
» terre, la tranquillité générale et celle de ses voisins. »

Par le second article, la France s'engage à continuer à l'Impératrice-Reine le secours de vingt-quatre mille hommes stipulé par le traité du 1<sup>er</sup> mai 1757, ou, au choix de cette princesse, l'équivalent en argent.

L'Impératrice-Reine ayant déclaré que, pour l'année 1759, elle préfère le secours pécuniaire, la France lui payera deux cent quatre-vingt mille florins par mois. (Art. 3.)

C'est la France qui se charge seule, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1758, des subsides à payer à la Suède, d'après le traité du 22 septembre 1757. (Art. 4.)

Elle aussi soldera en entier le corps de troupes saxonnnes joint aux armées françaises, et le met à la disposition de Marie-Thérèse. (Art. 5.)

Les deux puissances uniront leurs efforts, non-seulement pour rétablir le roi de Pologne, électeur de Saxe, dans ses États, mais aussi pour le dédommager, par une indemnité convenable, de tous les torts et dommages qu'il a soufferts pendant la guerre. (Art. 6.)

La France emploiera en Allemagne une armée de cent mille hommes. (Art. 7.)

Les places et ports d'Ostende et de Nieuport seront confiés à la garde de la France pendant la guerre. (Art. 8.)

Les pays conquis sur le roi de Prusse par l'armée française, seront gouvernés et administrés, au nom de l'Impératrice-Reine, par les commissaires qu'elle y nommera. Mais, à l'exception d'une somme annuelle de quarante mille florins pour les frais de cette administration, les revenus ordinaires et extraordinaires appartiendront à la France. Si l'Impératrice de Russie faisait passer un corps de troupes dans ces pays conquis sur la Prusse, ou si un corps autrichien se joi-

gnait à l'armée française, le Roi leur fera fournir, à ses dépens, les rations ordinaires en pain et en fourrages. (Art. 10.)

Les deux parties contractantes arrangeront, à l'amiable, tous les différends qui subsistent entre elles, tant au sujet des limites des Pays-Bas que pour les dettes de la Lorraine. (Art. 11.)

La France emploiera ses bons offices pour que Marie-Thérèse, à la paix, recouvre toute la Silésie et le comté de Glatz. (Art. 12.)

L'article 13 renferme une promesse solennelle de ne faire ni paix ni trêve séparées.

On le voit, la France liait entièrement ses destinées à celles de l'Autriche !

Pour empêcher que le parti protestant ne prenne ombrage de cette alliance, les deux partis renouvellent les traités de Munster et d'Osnabruck. (Art. 14.)

Marie-Thérèse renonce, en faveur de l'Infant Don Philippe, duc de Parme, et de ses descendants mâles, au droit de réversion sur les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, que le traité d'Aix-la-Chapelle lui avait déferés. (Art. 15.)

La France cherchera à obtenir du roi des Deux-Siciles qu'il renonce à ses prétentions sur les biens allodiaux des Maisons de Médicis et de Farnèse. (Art. 17.)

Le Duc de Parme y renoncera également, ainsi qu'à ses droits sur les territoires de Bozzolo et de Sabionetta. (Art. 18.)



La France emploiera ses bons offices pour faire élire roi des Romains l'Archiduc fils aîné de l'Impératrice-Reine. (Art. 19.)

Les deux parties se concerteront sur la future élection d'un roi de Pologne, et déclarent d'avance leur satisfaction si le choix tombe librement sur un prince de la Maison de Saxe. (Art. 20.)

Tout ce qui, dans le traité non ratifié du 1<sup>er</sup> mai 1757, est dit sur le mariage du fils aîné de Marie-Thérèse avec la princesse héréditaire de Modène, est répété dans l'article 21.

Ainsi devenait offensive l'alliance défensive de 1756. Non content de ce résultat, M. de Choiseul obtint l'accession de la Tzarine <sup>1</sup>.

Cependant la campagne de 1759 venait de s'ouvrir. Tout favorisait Marie-Thérèse; ses troupes étaient nombreuses, aguerries, et Daun leur avait révélé le secret de la victoire. Ses alliés redoublaient de zèle; presque tout l'Empire envoyait son contingent, avec une exactitude extraordinaire. Chaque jour, l'infatigable dévouement du duc de Choiseul, directeur suprême des affaires étrangères, resserrait les nœuds entre Vienne et Versailles.

Aussi, pénétrée du sentiment de ses forces, l'Impératrice menaçait-elle du ban de l'Empire l'électeur de Hanovre, le landgrave de Hesse-Cassel, le prince Ferdinand de Brunswick et les autres alliés de la Prusse, si, rompant tout à coup avec cette puissance, ils ne

<sup>1</sup> SCHÖLL, *Histoire abrégée des traités de paix*, etc.

fournissaient pas leur contingent en hommes et en subsides <sup>1</sup>.

Pour Frédéric, au contraire, le présent n'avait que des dangers, l'avenir des menaces.

Dès le commencement d'avril, le prince Ferdinand, à la tête de quarante mille hommes, avait voulu surprendre les Français dans leurs quartiers d'hiver, à Bergen près de Francfort. Mais le duc de Broglie, ayant rassemblé, en trente-six heures, toutes ses forces, vingt-cinq mille hommes, le repoussa avec perte, et reçut de l'Impératrice le titre de prince, de Louis XV le bâton de maréchal. Alors le maréchal de Contade, réuni à M. de Broglie, poussa les alliés jusque dans la Hesse. Mais, le 2 août, le prince Ferdinand prit à Minden une éclatante revanche. L'armée française battit en retraite jusqu'à Francfort.

Par la supériorité numérique de ses ennemis, Frédéric semblait réduit à une guerre défensive. Néanmoins, au lieu d'observer seulement les Autrichiens, et de n'envoyer contre eux que des détachements qui furent successivement anéantis, il aurait pu d'abord, s'avançant avec toutes ses forces avant l'arrivée des Russes, les terrasser. Ce résultat, Daun l'avait redouté, en n'entrant lui-même en campagne que dans les premiers jours de mai. Le comte de Dohna couvrait le Brandebourg avec vingt mille hommes : au mois de juin, Soltikoff et ses soixante-dix mille Russes le repoussèrent. Le 23 juillet suivant, Wedel fut aussi dé-

<sup>1</sup> *Conclusum* du Conseil Aulique.

fait à Zullichau dans le duché de Crossen. Maître de Francfort-sur-l'Oder, le vainqueur menaçait Berlin.

Frédéric, rassemblant alors toutes ses forces disponibles, marche à l'ennemi, rencontre, à Kunnerdsdorff, près de Francfort-sur-l'Oder, l'armée austro-russe, et avec quarante mille hommes, en attaque quatre-vingt mille. Ce fut une des plus terribles batailles du siècle : vingt mille Prussiens y périrent ; les alliés n'eurent pas moins de vingt-quatre mille hommes hors de combat. « Si je remportais encore une victoire semblable, » écrivait Soltikoff à la Tzarine, « c'est à pied, un bâton à la main, que j'en porterais la nouvelle à Votre Majesté. »

Vainqueur d'abord, Frédéric, au milieu de la bataille, l'avait annoncé par un message à la Reine. Après l'action, « Éloignez de Berlin la famille royale, » lui mandait-il ; « qu'on porte les archives à Postdam, » et que la capitale traite avec l'ennemi. »

Dans cette sanglante journée, son courage avait été admirable. Il eut deux chevaux tués sous lui ; ses habits furent criblés de balles ; on dut l'entraîner hors de la mêlée. Sans le dévouement du major Prittwitz, le héros prussien était tué ou pris. Au reste, si les Russes avaient su profiter de leur succès, c'en était fait des vaincus<sup>1</sup>. Ils n'avaient qu'à donner le coup de grâce.

Mais irrité que les Autrichiens lui eussent laissé tout le poids de la guerre, Soltikoff refusa de concourir

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome V, *Histoire de la guerre de Sept ans.*

aux opérations ultérieures ; plus tard, néanmoins, la réconciliation eut lieu. Mais le lion avait eu le temps de respirer.

Déjà, à la tête de vingt-huit mille hommes, Frédéric couvrait sa capitale et le Brandebourg. Ses belles manœuvres et celles du prince Henri, son frère, empêchèrent la jonction de Daun avec Soltikoff.

Les Prussiens n'avaient pas encore épuisé tous les malheurs de cette campagne. Schmettau capitule à Dresde, heureux à ce prix de sauver sa garnison, son artillerie et sa caisse militaire, mais laissant aux Autrichiens des magasins considérables qui leur permirent de se maintenir en Saxe ; Finck, imprudemment engagé dans les défilés de la Bohême avec dix-sept mille hommes, met bas les armes. Sur un autre point, trois mille hommes aux ordres du général Dierke, en voulant passer l'Elbe, subissent le même sort.

Après tant d'échecs, il semblait impossible que Frédéric se maintint longtemps contre les forces de Daun. Mais le génie du grand capitaine dominait de toute sa hauteur la lente habileté de son adversaire. Le maréchal, n'osant même pas l'attaquer, se retrancha sous le canon de Dresde, pour couvrir cette place, et le Roi, tout mutilé qu'il était, conserva glorieusement la supériorité en campagne.

Par un froid jusqu'alors inconnu à l'Allemagne, les opérations s'étaient prolongées en décembre. Une fois rentré dans ses quartiers d'hiver, Frédéric renouvela ses tentatives à Vienne, à Versailles, à Saint-Péters-

bourg ; mais en vain : l'espoir de l'anéantir exaltait ces trois cours.

En Italie, une diversion soit contre le roi de France, soit contre l'Impératrice-Reine, lui eût été d'un immense secours : Frédéric envoya M. de Cocceii, son aide de camp, auprès du roi de Sardaigne. Mais l'âge avait amorti en ce prince les belliqueux instincts de sa jeunesse ; et de plus, sans alliés, la guerre aurait soulevé contre lui Autrichiens, Français, Espagnols, Napolitains, Parmesans. Rien donc à attendre de ce côté : rien pour Frédéric à espérer que de soi-même.

Dès le mois de mars 1760, il fallut reprendre les armes. « L'état de délabrement où se trouvaient les » troupes l'obligeait à les employer avec beaucoup » de circonspection ; il n'était guère à propos d'agir » par détachements, et, sur toute chose, il fallait se » proposer de faire une guerre serrée. Les régiments » perdus à l'affaire de Maxen, à celle de M. Dierke, » avaient été rétablis à la vérité pendant l'hiver : mais » ce n'étaient ni de vieux soldats, ni des troupes » pour l'usage ; on ne pouvait s'en servir que pour la » montre. Car, que faire d'un ramas d'hommes, moitié » paysans saxons, moitié déserteurs de l'ennemi, » conduits par des officiers qu'on avait engagés par » nécessité, et faute d'en trouver d'autres ? Et encore » les régiments d'infanterie en manquaient-ils au point, » qu'à peine il leur en restait 42, au lieu de 52, qui » est le nombre prescrit par l'ordonnance. Ces incon-

» véniens n'empêchèrent point d'agir, parce que la  
 » nécessité le demandait. Au lieu de se plaindre du  
 » mauvais état des troupes, on ne s'occupa que des  
 » moyens de résister aux ennemis avec plus de vigueur  
 » que jamais <sup>1</sup>. »

La campagne s'ouvre sous de tristes auspices. A Landshut, Laudon taille en pièces dix mille Prussiens; Glatz, cette clef de la Silésie, tombe au pouvoir des Impériaux; Breslaw est investi; les Russes entrent dans Berlin, y lèvent deux millions de rixdalers, repassent l'Oder et ravagent une partie de la Marche.

A peine vainqueur de Laudon à Liegnitz, le Roi, pour voler au secours de sa capitale, avait précipitamment quitté la Silésie. Mais, à son approche, les alliés s'étant retirés, il tourne rapidement vers la Saxe, où Daun le suit, et Frédéric remporte sur les Autrichiens, à Torgau, une sanglante, une décisive victoire.

Ces deux triomphes relèvent le moral de son armée et lui rendent ses provinces avec presque toute la Saxe.

Mais ses ressources étaient épuisées : « Jamais, » écrivait-il au marquis d'Argens, « je n'ai été dans une » situation plus fâcheuse. Croyez qu'il faut encore du » miraculeux pour surmonter toutes les difficultés que » je prévois. Je fais mon devoir dans l'occasion, mais » je ne dispose pas de la fortune; et je suis obligé » d'admettre trop de casuel dans mes projets, faute

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome V, *Histoire de la guerre de Sept ans.*

» d'avoir des moyens d'en former de plus solides. Ce  
» sont des travaux d'Hercule qu'il faut que je recom-  
» mence sans cesse dans un âge où la force m'aban-  
» donne, et où l'espérance, seule consolation des mal-  
» heureux, commence à me manquer. »

Daun venait d'être vaincu, mais sans atteinte à sa renommée : une grave blessure attestait son courage, et pouvait même expliquer sa défaite. Aussi Marie-Thérèse, vraiment grande, vraiment digne de tels serviteurs, l'entoura-t-elle de plus d'honneurs encore après Torgau qu'après Kollin. Quand le feld-maréchal revint à Vienne, elle alla au-devant de lui à la distance de deux milles.

Mais déjà une lassitude extrême pesait sur tous les combattants : la campagne de 1761 en fut empreinte. Meurtri de la lutte, chacun y ménageait ses dernières ressources.

Marie-Thérèse néanmoins, pour écraser enfin Frédéric, tenta, d'accord avec les Russes, un puissant effort. Daun commandait l'armée de Saxe, et Laudon celle de Silésie; il était soutenu d'une grande armée russe, marchant sur Breslaw, sous les ordres de Butturlin, tandis qu'à la tête d'un autre corps, Romanzow, secondé par les flottes russe et suédoise, assiégeait Colberg.

Laissant au prince Henri l'armée de Saxe, Frédéric se chargea de défendre la Silésie. Ne pouvant plus risquer le sort d'une bataille, il s'établit dans le fameux camp de Bunzelwitz, position admirable pour couvrir

à la fois Schweidnitz et Breslaw. Bientôt, faute de vivres, Butturlin, pour rentrer en Pologne, repasse l'Oder, laissant à peine vingt mille hommes sous les ordres de Czernischeff; favorable aux Prussiens, ce général ne prêtait aux Autrichiens qu'un faible concours. En outre, l'impératrice Élisabeth touchait à sa fin, et le grand-duc Pierre, son héritier présomptif, professait pour Frédéric une fanatique admiration. De là une coopération russe beaucoup plus apparente que réelle.

Ainsi contrarié dans ses opérations, Laudon dut regagner les montagnes, et tomba malade de chagrin. Mais à son tour, manquant de vivres, Frédéric s'est éloigné de Neiss : dans la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, l'infatigable Laudon s'empare de Schweidnitz. Il ne reste plus en Silésie aux Prussiens que Glogaw, Neiss et Breslaw. En Poméranie, Colberg tombe au pouvoir des Russes.

Quant au prince Henri, depuis la perte de Dresde, il ne se soutient en Saxe qu'à grand'peine. Comme si ce n'était point assez de tant de désastres, l'Angleterre, qui n'était plus aux mains de lord Chatham, refuse les subsides accoutumés.

Un moment Frédéric parut accablé par l'infortune. Renfermé dans Breslaw, ne se montrant même plus à la parade, il portait sur lui du poison; car on venait de découvrir un complot pour le livrer vivant à ses ennemis. Nulle ressource; plus d'espoir : malgré tant d'efforts du génie et du patriotisme, c'en était donc



fait de la monarchie prussienne, quand la mort d'Élisabeth plaça sur le trône de Russie, au lieu d'une ennemie acharnée, un enthousiaste ami. Mais la paix avec Frédéric ne suffisait pas au dévouement de Pierre III : le Tzar fit marcher au secours de ce prince en Silésie le corps de Czernischeff, qui déjà s'était retiré en Pologne.

Un même changement politique se manifesta à Stockholm.

A l'aide de cette double paix, Frédéric, concentrant toutes ses forces en Saxe et en Silésie, n'eut plus à combattre que les Autrichiens et leurs alliés, les Français, les Saxons, les troupes de l'Empire.

Cependant l'Angleterre avait offert sa médiation à l'Impératrice-Reine. Encore sous le prestige de succès récents, Marie-Thérèse repoussa fièrement cette proposition.

La campagne s'ouvrit donc. Mais le départ des Russes et leur paix avec Frédéric avaient découragé les Autrichiens. De plus, durant l'hiver, la cour de Vienne avait commis la faute de réduire son armée; en outre, une espèce de lèpre mettait hors de service la moitié des régiments; enfin, l'armée de Silésie venait d'être donnée au feld-maréchal Daun. Laudon, qui devait lui remettre le commandement, ne se pressait pas de travailler pour un successeur qu'il détestait. Toutes ces circonstances influèrent puissamment sur les premières opérations. Aussi Frédéric, sans grande opposition, ayant pu réunir toutes ses forces,

se trouva à la tête de soixante-dix mille hommes contre Daun, qui n'en comptait pas soixante mille.

Mais au moment de faire sa jonction avec les Russes et de frapper un coup décisif, une révolution détrône et tue l'infortuné Pierre III; Catherine II déclare Frédéric ennemi héréditaire, irréconciliable de la Russie. Déjà ses commissaires saisissent les revenus de la Prusse royale. Czernischeff vient annoncer au Roi qu'il a reçu l'ordre de rentrer en Pologne.

Tout semble annoncer une rupture imminente. C'est que Catherine craint que Frédéric, en apprenant la catastrophe de Pierre III, n'oblige le corps de Czernischeff à se déclarer pour le Tzar, ou, sur son refus, ne le désarme. En saisissant les deniers de la Prusse, elle prend donc un gage de la conduite du Roi.

Mais ces menaçantes appréhensions étaient sans fondement. Frédéric ne s'opposa point au départ de M. de Czernischeff; seulement il lui demanda un délai de trois jours, et le général russe s'y prêta de bonne grâce.

Ces trois jours, Frédéric les mit à profit.

Daun ignorait encore la révolution de Russie. Le Roi, condamné par les circonstances à la témérité, attaque audacieusement les deux postes redoutables de Burkesdorf et de Leutmannsdorf, en chasse les Autrichiens, force Daun à se retirer jusqu'à Tannhausen, fait ainsi ses adieux aux Russes, investit Schweidnitz, s'en empare, et consolide à jamais entre ses mains la Silésie.

En Saxe, le prince Henri, vainqueur à Freyberg, cueillait le dernier laurier de cette guerre. L'étoile de Frédéric avait retrouvé son éclat.

Catherine, ayant appris que Frédéric avait énergiquement improuvé la dure conduite de Pierre envers elle, refusa de s'unir aux ennemis de la Prusse. Épuisée d'hommes et d'argent, malheureuse sur terre et sur mer, dépouillée de ses colonies, voyant son commerce anéanti, et ses vaisseaux retenus dans ses ports, la France fit des propositions à l'Angleterre, les préliminaires d'un traité entre elle, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal furent signés à Fontainebleau le 4 novembre 1762<sup>1</sup>.

De toutes les puissances belligérantes, il ne restait plus sur le champ de bataille que Frédéric et Marie-Thérèse, comme deux champions abandonnés de leurs seconds dans un combat à outrance<sup>2</sup>.

Réduite à ses propres forces; menacée chez elle par les Prussiens, en Hongrie par les Turcs; voyant, mais sans les partager, le découragement général produit par les mauvais succès de la dernière campagne, la pénurie des finances, l'impossibilité de continuer la guerre, la mésintelligence des généraux, les brouilleries des ministres, la division dans la famille impériale, et la santé chancelante de l'Empereur, la fière

<sup>1</sup> On différa la signature du traité définitif jusqu'à la solution des difficultés existantes entre le roi de Prusse, l'impératrice-reine et le roi de Pologne, électeur de Saxe.

<sup>2</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome V, *Histoire de la guerre de Sept ans*.

Marie-Thérèse, malgré ses profonds ressentiments, dut obéir à la nécessité : sous l'entremise de la Saxe, elle demanda la paix, et enfin le traité d'Hubertsbourg annonça à l'Europe qu'elle allait respirer.

Cette pacification rétablit les choses en Allemagne sur le même pied qu'avant la guerre, et Marie-Thérèse eut la douleur de voir combien était funeste à ses alliés leur attachement pour elle. Ainsi tel était l'épuisement de la Saxe, qu'elle semblait ne devoir jamais se relever; d'énormes contributions pesèrent sur les états d'Allemagne qui avaient embrassé la cause de l'Autriche; l'Espagne renonça à la Floride et à toutes ses possessions sur le continent américain, à l'est et au sud-est du Mississipi; la France perdit la Louisiane, le Canada, le Cap Breton, avec toutes les îles du golfe et du fleuve Saint-Laurent, la Grenade et les Grenadins, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago.

De tant de sang versé, de tant d'or répandu, l'Autriche et la Prusse ne retiraient d'autre avantage que d'avoir mesuré leurs forces, et conçu le salutaire désir de ne plus renouveler une semblable lutte <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

---

## LIVRE DEUXIÈME.

**Mort de François I<sup>er</sup>. — Déjà roi des Romains, Joseph prend le titre d'empereur. — Sa mère lui laisse la direction des affaires militaires. — Son voyage en Italie. — Ses deux entrevues de Neustadt et de Neiss avec Frédéric. — Partage de la Pologne. — Guerre pour la succession de la Bavière. — Paix de Teschen. — Visite de Joseph à la Tzarine, en Lithuanie; son arrivée à Saint-Pétersbourg.**

Réduit, comme on l'a vu, au rôle passif de spectateur, Joseph avait silencieusement observé, du fond de sa retraite, tous les incidents de ce drame mémorable. La paix le trouva sérieux, mal à l'aise dans son inaction forcée, impatient de l'avenir.

A peine âgé de dix ans, il avait épousé l'infante de Parme, Isabelle, petite-fille de Louis XV, femme éminente, dont les sages conseils calmèrent bien des fois en lui une fougue trop prompte à déborder. Joseph la chérissait. « Je souffre, » disait-il souvent, « de » n'avoir qu'un cœur à lui donner. »

Plein de déférence et de gratitude pour cette douce autorité, il réprima toutes ses passions, l'ambition exceptée. En ouvrant à la naissante ardeur de son fils un champ plus vaste, Marie-Thérèse l'eût ainsi modérée. C'eût été un grand bonheur pour Joseph, un plus grand encore pour ses sujets.

Bientôt la force d'âme du jeune prince allait être

soumise à de rudes épreuves. Au sein d'un bonheur sans nuages, la petite vérole lui enleva cette compagne adorée. Dès les premiers symptômes du mal, trop affectueux pour n'être pas dévoué, Joseph s'était enfermé avec elle ; il ne la quitta qu'après l'instant suprême.

Contre une telle douleur, un seul refuge, l'étude : il s'y jeta tout entier.

Deux ans s'étaient à peine écoulés dans cette mélancolique solitude, quand Marie-Thérèse annonça à son fils qu'on allait l'unir à Marie-Josèphe de Bavière, fille de l'empereur Charles VII.

Plus que l'attachement, la politique avait préparé cette alliance, l'Impératrice voulant faire hériter son fils des biens allodiaux du frère de la princesse. En de tels calculs, les chances de félicité intérieure entrent pour fort peu de chose.

Froissé dans ses plus chers souvenirs, Joseph obéit avec résignation ; mais en sacrifiant sa liberté, il garda son cœur. Marie-Josèphe ne trouva que froideur, plus tard même aversion.

Comme sa devancière, la nouvelle archiduchesse mourut de la petite vérole. Alors Joseph dit, pour toujours, adieu au mariage.

Dès la plus tendre jeunesse, il avait contracté d'austères habitudes. Archiduc, empereur, sa vie privée fut constamment irréprochable. Parmi les premiers devoirs des rois, ce prince plaçait le respect et la pratique des bonnes mœurs. Il faut que toutes les familles

puissent regarder le trône sans qu'un mauvais exemple blesse leurs regards : telle était sa maxime. Or ce qu'il pensait, il le pratiqua.

Par un article secret du dernier traité de paix, Frédéric avait promis sa voix au fils aîné de l'Impératrice pour la couronne de roi des Romains. Le 27 mai 1764, Joseph fut élu, sans contestation, à Francfort. Ainsi, naguère prête à s'anéantir, la Maison d'Autriche renaissait florissante; le sceptre impérial se consolidait entre ses mains rajeunies.

Mais quelle est la joie humaine qu'un deuil ne vienne bientôt assombrir? Y a-t-il trône si élevé que la douleur n'y monte?

Tandis qu'on célébrait à Inspruck le mariage de l'archiduc Léopold et de Marie-Louise, infante d'Espagne, tout à coup, au milieu des fêtes et des chants d'allégresse, la mort vint saisir l'Empereur, à peine âgé de cinquante-huit ans, et l'étendre brusquement au tombeau.

Affable, humain, jusqu'à l'héroïsme, ainsi qu'il le prouva, en 1752, dans l'incendie du magasin de salpêtre, et plus tard dans un débordement du Danube; mais indolent et peu apte au rang suprême, François avait mis à éviter l'exercice du pouvoir la même persévérance que d'autres à s'en emparer; les insignes du rang suprême lui étaient un pénible fardeau : heureux de s'effacer devant Marie-Thérèse, ce prince s'était arrangé une sorte de vie privée à l'ombre du sceptre et derrière le trône.

« L'empereur, qui n'osait se mêler des affaires du » gouvernement, » dit Frédéric <sup>1</sup>, « se jeta dans celles » du négoce. Il ménageait tous les ans de grosses » sommes de ses revenus de Toscane, et les faisait » valoir dans le commerce. Il établissait des manufac- » tures et prêtait sur gages. Il entreprit la livraison » des uniformes, des armes, des chevaux et des habits » d'ordonnance, pour toute l'armée impériale. Associé » avec un comte Bolza et un marchand nommé Schim- » melmann, il avait pris à ferme les douanes de la » Saxe; et, en l'année 1756, il livra même le four- » rage et la farine à l'armée du roi de Prusse, qui était » en guerre contre l'Impératrice son épouse. Durant » la guerre, l'Empereur avançait des sommes consi- » dérables à cette princesse, sur de bons nantissements. » Il était, en un mot, le banquier de la cour. »

Si ce prince ne s'était pas aussi complètement effacé, s'il avait su et voulu exercer autour de lui quelque influence, le système politique de l'Europe n'aurait pas été bouleversé; car la France lui était aussi odieuse que la Prusse à Marie-Thérèse. Dans une occasion mémorable, lors du traité de 1756, s'arrachant, comme on l'a vu, à son apathie ordinaire, François I<sup>er</sup> avait énergiquement lutté contre l'Impératrice et son Conseil; cette haine ne s'affaiblit jamais. On trouva, dans ses papiers, cette réflexion : « Le moins de relations » qu'il sera possible avec la France sera le mieux. »

<sup>1</sup> ŒUVRES DE FRÉDÉRIC LE GRAND, tome V, *Histoire de la guerre de Sept ans*.



Protecteur des lettres, François disputait opiniâtrément à la nature ses secrets, et mettait ses connaissances en ce genre au service de sa passion pour l'or. Sous sa direction, des chimistes poursuivaient sans cesse la pierre philosophale; et, à l'aide de verres ardents, il cherchait à former de petits diamants dans un caillou.

Avec autant de bonté que Marie-Thérèse, François avait plus de tolérance religieuse.

L'Impératrice adorait son époux, et, sans murmure, fermait les yeux sur de nombreuses infidélités. Cette mort la plongea dans une affliction profonde. De ses mains royales elle avait préparé elle-même le linceul, ce dernier manteau des empereurs. Jusqu'à son dernier jour, Marie-Thérèse ne quitta plus le deuil; ses appartements restèrent tendus de noir. Souvent elle descendait dans le caveau funèbre où cet époux chéri dormait en attendant l'éternel réveil. Comme pressée de le rejoindre, elle avait fait ouvrir d'avance son propre mausolée; là, à genoux, en prières durant de longues heures, elle se disposait à comparaître aussi devant le Juge suprême.

Mais de telles âmes ne s'affaissent pas sous la douleur : elles s'y retrempent. Puisant dans la religion une inébranlable résignation, et dans le sentiment de ses devoirs un redoublement d'énergie, l'Impératrice ressaisit, d'un bras ferme, le timon des affaires.

Le Roi des Romains prit le titre d'empereur. Son frère Léopold devint grand-duc de Toscane.

François I<sup>er</sup> avait été corégent des royaumes et des

états héréditaires de Marie-Thérèse. Cette princesse appela aux mêmes fonctions le nouvel empereur, en stipulant, ainsi qu'en 1740, qu'elle n'aliénait nullement sa souveraineté personnelle sur tous ces états <sup>1</sup>.

Bientôt elle se démit, en faveur de son fils, de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Saint-Étienne, rétabli depuis peu en Hongrie.

Joseph était assis sur le trône à ses côtés : mais seule elle gouvernait, laissant néanmoins à son fils l'entière direction des affaires de l'armée.

Dès 1762, adoptant le système prussien, l'Empereur organisa la conscription dans tout l'Empire, sauf le Tyrol, la Hongrie, les Pays-Bas et le Milanais. Ardent à poursuivre les abus, il ne tarda pas à introduire dans l'administration militaire une économie, une régularité jusqu'alors sans exemple. Pour atteindre ce but, l'expérience et les lumières du feld-maréchal de Lascy lui furent d'un grand secours.

Originaire du comté de Limerick en Irlande ; fils d'un feld-maréchal au service de Russie, gouverneur de Lithuanie ; neveu d'un autre officier général tué, sous Catinat, à la journée de la Marsaille, le comte de Lascy, né à Pétersbourg, en 1725, était entré de bonne heure au service d'Autriche. Colonel pour sa conduite au siège de Maëstricht, en 1748 ; général major, après la bataille de Lowositz, où il fut blessé et sauva l'armée autrichienne ; lieutenant général et chef d'état-major après Breslaw ; auteur des belles dispositions de la

<sup>1</sup> Comme dernier rejeton de l'ancienne Maison d'Autriche.

bataille de Hohenkirchen; général d'artillerie, l'année suivante, c'est lui qui, à la tête de 15,000 hommes, avait pénétré, en 1760, jusqu'à Berlin. Deux ans plus tard, il était feld-maréchal, et bientôt membre du Conseil Aulique. Plus apte aux calculs de la science qu'au maniement des troupes, Lascy créa le système de fortifications appliqué aux frontières de la Bohême, répara la forteresse de Kœniggrätz, et éleva celles de Théræsiensstadt et de Josephstadt, que tous les hommes de l'art admirent. Mais, dans la suite, son système de lignes et de cordons contre les Turcs et les Français ne produisit que de fâcheux résultats.

La première solennité religieuse à laquelle Joseph assista comme empereur fut celle du 13 septembre; noble et touchante commémoration, où, tous les ans, Vienne, aux pieds des autels, bénissant Sobieski et ses vingt mille Polonais, célèbre sa délivrance. Cette pompe, à la fois pieuse et guerrière, cette imposante réparation de l'ingratitude de Léopold, lui arrachaient des larmes.

De bonne heure, malheureusement, au milieu des plus éminentes qualités, se révélèrent en lui la précipitation peu réfléchie, l'ardeur d'innovation qui devaient un jour lui susciter tant de soucis, troubler son règne et compromettre sa mémoire. Un employé de Saint-Pelten <sup>1</sup> avait enlevé, de la caisse confiée à sa gestion, six cents florins pour soutenir sa nombreuse famille. L'Empereur arrête l'instruction criminelle,

<sup>1</sup> Petite ville de la Basse-Autriche.

pardonne au coupable, et le maintient dans son emploi en doublant ses appointements. Certes, il n'était pas possible de faire un moins judicieux usage du droit de grâce, ni de plus égarer la bonté aux dépens de la justice.

Généreux, libéral, Joseph s'effrayait néanmoins quelquefois des excessives largesses de sa mère, et quand il cherchait à les modérer : « Mais si l'on veut » m'empêcher d'être bienfaisante, il faut me tuer, » lui répondait l'Impératrice.

Toujours en action, ce prince, après avoir inspecté les régiments de Bohême et de Moravie, partit, en 1769, pour l'Italie. Roi nominal des Romains, il lui tardait de voir la grande ombre du Capitole.

Rome alors était dans l'attente : le Conclave assemblé allait donner un successeur à Clément XIII <sup>1</sup>.

Dès qu'il sut l'approche de l'Empereur, le Sacré Collège envoya à sa rencontre l'intendant général des postes, avec de nombreux relais, tandis qu'un fort détachement de cavalerie et d'infanterie se rendait à la villa Médicis, où demeurait le grand-duc de Toscane, arrivé depuis quelques jours, et où Joseph devait aussi se rendre. Mais on renvoya la troupe, en disant que l'Empereur ne viendrait pas avant la soirée du lendemain. Or, dès le matin, à la pointe du jour, ce prince descendait de voiture. Affectant le plus strict *incognito*, il refusa d'avance toutes réceptions officielles.

Sa première visite fut pour l'incomparable monu-

<sup>1</sup> Charles Rezonico, né à Venise en 1693.

ment que Rome catholique pouvait seule concevoir et élever. C'est dans le *Champ Vatican*, sur l'emplacement des jardins de Néron, et, comme pour le purifier, sur le cirque même où le monstre qui devait faire regretter Tibère égorgea tant de Chrétiens, que la basilique de Saint-Pierre déploie toutes les merveilles de la foi, toute la splendeur des arts.

Joseph entra ensuite dans le Conclave. Autrefois les princes n'obtenaient cette faveur qu'en déposant leurs armes à la porte. Mais au dix-huitième siècle, c'eût été un grave contre-sens, un véritable anachronisme, que d'exiger semblable formalité. Deux cardinaux se contentèrent de lui dire : « L'Empereur ne » portant l'épée que pour la défense de la patrie et de » la religion, cette arme ne pourrait être mieux qu'à son » côté. » C'était réserver le droit sans le compromettre.

Ayant aperçu, dans la sainte assemblée, un ecclésiastique vêtu de noir, selon la règle des Cordeliers, et ne devinant pas une Éminence sous ce costume modeste, Joseph lui demanda qui il était : « Un » pauvre prêtre qui porte la livrée de saint François, » répondit humblement l'inconnu. Le pauvre prêtre était Ganganelli, le futur Pape.

Pendant un assez long séjour dans la capitale du monde chrétien, Joseph étudia tous les monuments anciens et modernes avec un enthousiasme d'artiste; pas un homme, pas un objet remarquables n'échappèrent à son ardente curiosité. Dans cette docte inves-

tigation, chacun de ses trois compagnons de voyage avait des attributions particulières; le soir, ils remettaient leurs notes à l'Empereur, qui les revoyait et les classait.

Dans son immense palais le prince Corsini lui offrit un repas de six cents couverts : tel fut le luxe de cette réception, qu'un moment l'Empereur dut se croire chez Lucullus, dans le salon d'Apollon. Seulement, malgré ses incroyables richesses, le fastueux Romain d'autrefois n'aurait pu exposer à l'admiration de son hôte les nombreux chefs-d'œuvre qui peuplent la résidence du Romain moderne. C'est la même demeure appartenant alors aux Riari qu'habita la bizarre fille de Gustave-Adolphe, Christine de Suède <sup>1</sup>.

En gravissant ce Capitole <sup>2</sup> désarmé, il est vrai, de son antique et formidable majesté, mais dont le souverain pontife Paul III et Michel-Ange ont fait un lieu enchanteur; en parcourant les vastes galeries du magnifique palais qu'en 1574 Grégoire XIII éleva sur le mont Quirinal, là où se trouvaient jadis les bains de Constantin; mais surtout en contemplant cette redoutable résidence de Latran, d'où Grégoire VII foudroyait autrefois l'Empire, et qui ne renferme plus

<sup>1</sup> Située sur le penchant du mont Janicule, une charmante *villa* est attenante au palais; et, dans l'endroit le plus élevé, se trouve une maison d'où l'on découvre Rome entière. On croit généralement que là était la fameuse campagne de Jules Martial. Martial, son cousin, a dit : *Hinc septem dominos videre montes, totam licet æstimare Romam.*

<sup>2</sup> Aujourd'hui le *Campidoglio*.

aujourd'hui que des tableaux et des statues, combien de singulières réflexions durent préoccuper le César germanique ! Qu'il y avait loin en effet de ce voyage paisible, de cette visite honorée, aux scènes de Cannossa, à la rude et humiliante pénitence de l'empereur Henri IV, nu-pieds, à peine vêtu, presque sans nourriture, dans une cour, durant trois jours d'hiver, et admis le quatrième seulement au pardon du Souverain Pontife !

Mais en cessant d'être terrible, la papauté n'en est devenue que plus auguste.

Joseph était profondément ému. La puissance des souvenirs, la majesté des ruines, les merveilles du génie moderne, ce grand air de famille, entre la Rome antique et la Rome actuelle, tout saisissait son imagination et dominait son âme. C'est qu'au milieu de ses propres débris, fièrement debout sur ses douze collines<sup>1</sup>, la ville éternelle, avec sa souveraine attitude, est toujours là. Ses vieux temples, les tombeaux de ses grands hommes, son Panthéon, la Croix les protège ; sans elle, ils auraient disparu.

De Rome, Joseph courut admirer Naples, la riante enchanteresse, toujours en habits de fêtes, toujours couronnée de fleurs ; Portici, Resina, qui s'élèvent là où fut Herculaneum, Torre-del-Greco, si souvent ravagée par les laves, et ce phare redoutable, le Vésuve.

<sup>1</sup> Les monts Capitolinus, Palatinus, Quirinalis, Aventinus, Vaticanus, Viminalis, Esquilinus, Janiculus, Cœlius ou Lateranus, Testaceus, Citorius, Pincius.

En descendant du cratère, il alla interroger le linceul de cendres dans lequel, depuis dix-sept siècles, la souterraine Pompeia, à peine entrevue<sup>1</sup>, dormait encore, avec ses dieux, avec ses chefs-d'œuvre et la poussière de ses habitants.

Au retour, il salua la glorieuse patrie du Dante, de Boccace, de Machiavel, de Pétrarque, de Galilée, de Guichardin, d'Améric Vespuce, d'André del Sarto, de Cimabuë, de Brunelleschi, de Lulli, d'une foule d'artistes, de plusieurs papes, de Léon X entre autres, et de tous ces Médicis qui, après avoir été les premiers citoyens de la République, en devinrent les maîtres; *la bella Firenze*, la délicieuse Florence. C'est d'elle que, dans son enthousiasme, un voyageur portugais a dit : « Vraiment, on ne devrait la montrer que le » Dimanche. »

Joseph s'arrêta à Bologne, où Auguste, électeur de Saxe, en échange du trône polonais, abjura le protestantisme. Il y apprit l'élection<sup>2</sup> de Laurent Ganganelli, choix que le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, avait secondé de tous ses efforts.

De là, l'Empereur se rendit à Turin, puis à ces charmantes îles dont la nature n'avait fait que d'arides rochers, et qu'au dix-septième siècle le prince Vitaliano Borromée a délicieusement embellies.

A Milan, laissant la douce indépendance du voya-

<sup>1</sup> Les premières fouilles avaient eu lieu vers 1755; mais ce grand travail ne marcha activement qu'à dater de 1799.

<sup>2</sup> Le 19 mai 1769, après trois mois et quatre jours de conclave.



geur et de l'artiste pour reprendre son rôle d'empereur, Joseph consacrait, chaque matin, deux heures à des audiences publiques. En partant, il alléga de deux cent mille florins l'impôt annuel : adieux dignes d'un bienfaisant monarque.

Malheureusement le même homme descendait parfois à de trop minutieux détails. Ainsi, dans cette dernière ville, visitant les couvents de femmes, et ne trouvant pas les religieuses assez occupées, il leur envoya de la toile pour faire des chemises à ses soldats. Ce petit empiétement sur l'autorité de la Mère-Supérieure n'était-il pas bizarre chez le chef de l'Empire ?

Dans une autre occasion, en Moravie <sup>1</sup>, Joseph,

<sup>1</sup> C'est le 19 août 1769 que cette cérémonie eut lieu. A pareil jour, l'année suivante, sur le même lieu, le prince Wincelas de Lichtenstein consacra un monument destiné à perpétuer la mémoire de cette circonstance.

Voici l'inscription :

*Imp. Cæs. Josepho,  
divi Francisci et M. Theresiæ aug.  
pio filio aug.  
quod is anno M. D. CC. LXIX.  
mense aug. die 19.  
ad excitandam populorum industriam,  
ducto per totum hoc jugerum aratro,  
agriculturam humani generis nutricem  
nobilavit,  
communibus Ordinum Moraviæ votis  
monumentum posuit  
Josephus Wenceslaus, princeps  
à Lichtenstein.*

Quant à la charrue dont le monarque s'était servi, les représen-

pour honorer l'agriculture, laboura solennellement un champ de ses propres mains, imitation sérieusement puérole d'un usage touchant et respectable ailleurs.

Le 29 juillet de la même année, il rentra à Schoenbrunn.

Cependant commençait pour l'héroïque Pologne un drame terrible.

Depuis la mort de Jean Sobieski l'Autriche exerçait dans ce royaume une puissante influence. C'est elle

tants des États de Moravie la reçurent en dépôt. On avait gravé sur le soc l'inscription suivante :

*Præsidente in inclyto Cæsareo  
regio gubernio  
et supremo Marchionatûs Moraviæ  
capitaneo,  
comite Antonio Francisco  
à Strattentach,  
hic loci Brunæ patrios  
sibi penates inhabitante  
die 19 circa  
Quintam Pomeridianam  
proficiscens ad castra Olschana  
prope pagum Clavikowitz,  
Josephus II, Cæsar romanus,  
hoc aratro ruri Andrea  
Truca liras araverat binas,  
gubernante principe Josepho  
à Lichstenstein  
in suo dominio Posowitz  
in perpetuam rei memoriam :  
Hocce aratrum per actuaalem  
ejusdem dominiî directorem,  
Joannem Nep. Ignatium Thomam,  
in proprias statuum Moraviæ  
manus consignante.*

qui, d'accord avec la Russie, avait placé la couronne sur la tête d'Auguste II, électeur de Saxe.

Pour soutenir Auguste III, Charles VI avait perdu plusieurs de ses plus belles provinces, et Marie-Thérèse n'était pas moins bien disposée en faveur d'une maison qui avait tant souffert pour elle.

Aussi, quand Auguste eut cessé de régner et de vivre, Marie-Thérèse voulut-elle continuer son haut et bienveillant patronage. D'abord elle avait songé à Christian-Frédéric, fils d'Auguste; mais comme ce prince ne survécut que peu de temps à son père, et que son fils Frédéric-Auguste, vu son bas âge, n'était pas éligible, l'Impératrice-Reine engagea le prince Xavier, second fils du feu roi, à se mettre sur les rangs.

Mais plusieurs seigneurs polonais élevèrent la même prétention : entre autres, le prince Czartoriski, le comte Branicki, le prince Lubomirski, et ce comte Stanislas Poniatowski, Stolnick Litowski, c'est-à-dire panetier du grand-duché de Lithuanie, que Catherine, encore grande-duchesse, avait honoré d'une affection particulière.

Depuis, dans un moment d'abandon, était-il échappé à la Tzarine de dire que le plus grand bonheur d'une femme serait de couronner son amant? L'authenticité de ce propos, répété bien des fois, est fort contestable. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que des pensées plus hautes inspiraient cette mâle ambition, et que jamais de sentimentales niaiseries n'entravèrent ou ne dirigèrent la fière souveraine. Que voulait Catherine?

Qu'avait voulu avant elle Pierre le *Grand*? Dominer la République. Or, pour cela il fallait donner un roi aux Polonais, et réhabiliter les Dissidents <sup>1</sup>.

Bien plus nombreux en Pologne que les Protestants, les Grecs s'étant adressés à Pierre I<sup>er</sup>, ce monarque exigea la création d'une commission mixte, moitié russe, moitié polonaise, pour examiner les griefs de la noblesse dissidente. Faute de réponse, il allait intervenir les armes à la main, quand la mort l'arrêta. C'est en cet état que Catherine II reprit l'affaire. Mais ajournant la solution religieuse, elle concentra toute son influence sur l'élection royale <sup>2</sup>.

Au reste, en aspirant au même but que son glorieux prédécesseur, la Tzarine n'y marchait pas par le même chemin. Résolue à renverser la dynastie saxonne, c'est à un Piast qu'elle destinait le sceptre. En cela, une grande partie de la Pologne secondait ses vues, car cette succession sur le trône polonais de deux générations allemandes froissait le sentiment national. Si Catherine fixa son choix sur Stanislas, c'est qu'elle ne vit en lui qu'une ombre de roi <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> On appelait ainsi les chrétiens non catholiques romains, Grecs non-unis et protestants, dont la position en Pologne était celle des Catholiques en Angleterre avant le bill d'émancipation.

<sup>2</sup> C<sup>te</sup> A. de SAINT-PRIEST, *Études diplomatiques et littéraires*.

<sup>3</sup> La fable, comme le roman, semblait l'avoir destiné à la couronne. On raconte qu'à sa naissance, une vieille femme s'écria dans le jardin de l'hôtel : « Qu'on prenne garde à cet enfant, la comtesse » accouche d'un roi ! »

Par une bizarre erreur, on se trompa en lui envoyant la plaque de

Mais pour réussir il lui fallait un puissant concours. Or, le rapprochement de la Prusse et de la Russie avait blessé les cours de Vienne et de Versailles : c'était donc sur Frédéric seul que la Tzarine pouvait compter. Encore restait-il entre eux bien des difficultés à résoudre, et la question polonaise allait peut-être les compliquer. Ainsi, sur un même terrain, les deux puissances avaient en vue deux objets très-différents : Catherine ne voulant que dominer la République, il lui suffisait de faire un roi et de soutenir les Dissidents ; toute idée de partage lui devait même être antipathique, car démembrer le territoire, c'était démembrer sa domination personnelle. Quant à Frédéric, une seule idée le préoccupait, l'accroissement de la Prusse. Or, sans partage, pas d'accroissement. C'est pourtant entre deux intérêts si opposés qu'une conciliation devenait nécessaire. Dès le 31 mars (11 avril) 1764, un traité, signé par le comte de Solms, ministre de Prusse à Pétersbourg, et par le comte Panin, ministre des affaires étrangères de Russie, unissait les deux cours. De part et d'autre, on se garantissait mutuellement toutes ses possessions en Europe ; on contractait les obligations suivantes : ne permettre à aucune puissance d'enlever à la république de Pologne son droit de libre élection ; rendre la couronne héréditaire, ou établir le pouvoir absolu, et protéger les Dissidents.

l'ordre de l'Aigle blanc ; c'était celle du Roi même, où il y avait *pro grege*, au lieu du *pro lege* des chevaliers.

Prince de LIGNÉ, *Mémoires et mélanges historiques et littéraires.*

Par une convention secrète, signée le même jour, les deux souverains engageaient leur actif concours à l'élection d'un Piast.

Dans ce traité, le conquérant de la Silésie semblait s'effacer. Au premier coup d'œil, une telle abnégation étonne : mieux étudiée, on en reconnaît toute l'habileté ; par elle, Frédéric préparait plus sûrement le triomphe de sa pensée définitive.

Quoiqu'il bien résolu à ne pas se laisser arrêter dans sa marche, Catherine fit proposer à Louis XV, par son ministre plénipotentiaire, le prince Galitzin, un concert diplomatique sur les affaires de Pologne.

M. de Choiseul présidait alors aux destinées de la France. Ministre très-patriote, quoi qu'en ait dit le grand Frédéric, très-national, très-indépendant de toute influence autrichienne, mais d'une imagination trop vive, d'une présomption trop dédaigneuse, d'une décision trop prompte, tout en n'écoutant que sa loyale conscience, il n'écoutait pas moins ses préventions, partie intégrante de sa conscience. Or, à ses yeux, l'avenir de Catherine ne s'était jamais révélé : Choiseul ne croyait ni au génie de cette femme extraordinaire, ni à la durée de sa puissance : cette erreur décida de sa politique envers la Russie. Aussi le duc ne daigna-t-il pas accepter l'offre du prince Galitzin. C'était là précisément ce que souhaitait Catherine, ainsi débarassée de tout contrôle <sup>1</sup>.

Bientôt la Porte-Ottomane ayant adhéré aux vues de

<sup>1</sup> C<sup>te</sup> A. de SAINT-PRIEST, *Études diplomatiques et littéraires*.

la Russie et de la Prusse, les trois puissances publièrent des déclarations qui, sous forme de recommandations, enjoignaient aux Polonais de n'élire qu'un Piast; un corps russe entra en Pologne; des troupes prussiennes s'établirent sur la frontière, et Stanislas fut élu.

Malgré la présence de l'étranger, révoltant supplice pour l'orgueil national, Varsovie salua de vives acclamations le nouveau roi : c'est qu'enfin une tête polonaise portait la couronne.

Quoique blessée de l'échec de son candidat, le prince Xavier de Saxe, Marie-Thérèse, au milieu de ses menaçants préparatifs, se contenta de rappeler son ministre; mais dès lors elle exploita activement tous les ferments de troubles. Triste exemple que suivit la France.

De leur côté, Catherine et Frédéric étaient loin de s'endormir. Leur activité s'animait d'autant plus que le nouveau roi, bien qu'il dût son élection à la Russie, cherchait, d'une main timide, il est vrai, mais loyalement, à soustraire son pays à ce terrible protectorat, et à réformer les vices de la Constitution; vices précieux pour l'étranger, prétextes de son intervention, source de son déplorable ascendant.

En tout pays, la guerre civile est un fléau moindre que la domination étrangère; car, si elle mutile les corps, du moins elle exalte les âmes sans les corrompre. De ces luttes énergiques l'honneur national sort intact et vainqueur. La France leur doit une des plus attachantes épopées des temps modernes; la

Vendée, avec ses deux drapeaux, n'a-t-elle pas conquis toutes les admirations, inspiré tous les respects ?

Une Diète avait été rassemblée pour examiner les plaintes des Dissidents : violemment brisée par le sabre russe, après l'arrestation des plus marquants Catholiques, un comité la remplaça, et là, sous l'influence de la menace ou de l'or, les vieux abus, le fatal *liberum veto* entre autres, ressuscitèrent ; les Dissidents rentrèrent en partage, sous la garantie de Catherine, de tous les privilèges de la noblesse.

Au commencement de 1768, une Diète extraordinaire confirma ces décisions.

Indignée d'un tel arbitraire, la Pologne frémit ; des corps de Catholiques se rassemblèrent sur les confins de la Turquie et de la Hongrie ; et à la voix du vieux Szlachtych Pulawsky, la Confédération de Bar<sup>1</sup> ayant arboré sa bannière, on en vint aux mains. Les troupes royales furent battues ou passèrent aux insurgés.

C'était là que l'étranger attendait l'infortunée république.

La Russie ayant aussitôt envoyé des renforts, le carnage et la dévastation désolèrent ce pays condamné. Bientôt même s'alluma une guerre de religion : au manifeste catholique des Confédérés, les Dissidents et les Grecs non-unis répondirent par les armes, en Volhynie, en Podolie, dans le palatinat de Kiovie, les prêtres marchaient contre les prêtres, la croix grecque contre la croix latine. Tandis que les paysans de la

<sup>1</sup> Petite ville de Podolie.



Grande-Pologne criaient : « Mort aux schismatiques ! » les paysans ukrainiens massacraient leurs seigneurs.

Un moment, la Confédération de Bar fut formidable : Marie-Thérèse, en effet, par le double entraînement de la religion et de la politique, soutint les Catholiques, et permit aux chefs confédérés d'établir leur quartier général dans ses états. De concert avec la France et la Porte, que M. de Choiseul était parvenu à détacher de l'alliance russe, elle leur fournit des hommes, des armes, de l'argent, et livra passage à des troupes françaises pour se rendre en Pologne. Mais cet appui ne devint pas un concours assez actif ; comme le cabinet de Versailles ne pouvait s'engager dans une guerre lointaine, Marie-Thérèse craignit d'avoir seule à combattre toutes les forces de la Prusse et de la Russie. Malgré leur brillante valeur, les Confédérés, ne pouvant tenir contre la discipline des troupes régulières russes, furent défaits.

Un incident vint compliquer encore la situation, et faire ce qu'en deux années de négociations le duc de Choiseul n'avait pu obtenir. Dans un de ces engagements si fréquents sur les frontières de la Pologne et de la Turquie, des Cosaques poursuivirent les Polonais au delà de la frontière, jusqu'à la petite ville de Doubassar, au delà de Balta et près de Bender ; quelques musulmans furent même massacrés. Travaillé de longue main par les excitations de la France, le Divan vit dans cette incursion un acte d'hostilité contre lui-même, et déclara la guerre à la Russie.

Mais de rapides succès couronnèrent les armes de Catherine.

Déjà l'armée russe, commandée par le prince Galitzin, avait battu les Turcs près de Choczim<sup>1</sup>; la conquête de la Moldavie suivit de près la prise de cette ville. De tels avantages étaient de nature à alarmer les alliés mêmes de Catherine; et à Berlin, on voyait avec anxiété les menaçants progrès d'une aussi redoutable amie.

Ne pouvait-on pas craindre que là aussi, comme en Pologne, l'ambition russe ne voulût un jour imposer des lois?

Les mêmes réflexions s'offraient au cabinet de Vienne.

Frédéric, voyant de plus en plus combien la Russie était intéressée à prévenir le démembrement de la Pologne, sentait aussi combien le concours de l'Autriche était nécessaire à la réalisation de ses vues; avec ce concours, il espérait obtenir, ou du moins forcer le consentement de Catherine.

Devant des appréhensions communes, les vieilles animosités s'effacèrent; un même sentiment rapprocha les deux cours.

Dès l'année 1766, Frédéric avait proposé à Joseph une entrevue : le jeune empereur la souhaitait vivement; mais jusqu'alors Marie-Thérèse et le prince de Kaunitz s'y étaient opposés. Cette fois, il en fut autrement. Du consentement de sa mère, Joseph fit les pre-

<sup>1</sup> Ville forte de la Bessarabie, sur le Dniester.

miers pas : l'entrevue eut lieu, le 25 août 1769, à Neiss, dans cette Silésie tant regrettée.

Entre les deux monarques, il y eut assaut de courtoisie : d'un côté, tout ce que la grâce la plus aimable, tout ce que l'esprit le plus délié peuvent avoir de séductions, fut déployé pour effacer de pénibles souvenirs, pour faire pardonner une gloire si fatale; de l'autre, expansives apparences d'une cordialité sans arrière-pensée, vifs élans d'une admiration sincère, joie reconnaissante d'un jeune homme presque courtoisé par un héros, telle fut l'attitude de Joseph<sup>1</sup> devant le vainqueur de sa Maison.

Voulant garder l'incognito, l'Empereur avait pris le nom de comte de Falkenstein.

Maîtrisant toutes les émotions qu'un tel lieu, en présence d'un tel rival, devaient lui causer, il protesta qu'il n'y avait plus de Silésie pour l'Autriche, mais en subordonnant sa volonté personnelle à celle de sa mère, et en donnant à entendre, avec une adroite réserve, que du vivant de l'Impératrice-Reine il ne lui serait sans doute pas possible de réaliser toutes ses intentions : c'était habilement ménager l'avenir.

Néanmoins il ne dissimula pas que, vu la situation actuelle des affaires en Europe, ni Marie-Thérèse ni

<sup>1</sup> « Ce jeune prince affectait une franchise qui lui semblait naturelle; son caractère aimable marquait de la gaieté jointe à beaucoup de vivacité. Mais avec le désir d'apprendre, il n'avait pas la patience de s'instruire. »

Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome VI, *Mémoires de 1763 jusqu'à 1775.*

lui ne souffriraient que les Russes demeurassent en possession de la Moldavie et de la Valachie. Dans la prévision d'hostilités <sup>1</sup> entre la France et l'Angleterre, Joseph promit une neutralité absolue, et proposa des mesures pour la maintenir en Allemagne. Embrassant une politique nouvelle, il sacrifiait entièrement l'alliance française.

D'un commun accord, Frédéric et l'Empereur déclarèrent que la perturbation vers laquelle l'impétueux duc de Choiseul précipitait l'Europe lui avait entièrement aliéné les deux grandes puissances germaniques, et le cabinet de Versailles fut exclu de tous les arrangements futurs.

Dans cette première entrevue, on parla aussi d'un démembrement possible de la Pologne, mais sans en arrêter les bases. Pour cette fois, il ne s'agissait que de poser la question.

En se quittant, les deux souverains convinrent d'entretenir une correspondance intime, toute confidentielle, et de s'expliquer, sans l'intervention de leurs ministres, sur toutes les contestations qui pourraient s'élever entre leurs gouvernements.

Dès le retour de l'Empereur à Vienne, Marie-Thérèse ayant fait appeler l'ambassadeur de France : « Le » roi de Prusse, » lui dit-elle, « n'a pas osé dire un mot » contre l'alliance ; il a respecté ma façon de penser. »

<sup>1</sup> Déjà l'enlèvement, par les Anglais, d'un vaisseau français près de Terre-Neuve, avait donné lieu à de vives altercations entre les deux cours.

» chant les affaires actuelles. Mon attente a été remplie.  
» Après avoir discuté l'objet qui regardait l'intérêt de  
» l'évêché, l'Empereur me parlant de manière à me  
» faire voir qu'il désirait prolonger l'entretien, je l'ai  
» conduit insensiblement à traiter les points les plus  
» importants de la politique. Il les a saisis en me fai-  
» sant parcourir les sujets qui, en ce moment, donnent  
» le plus d'occupation, savoir : la Pologne, la Suède,  
» l'agrandissement du roi de Prusse, la conduite que  
» tiendra la Tzarine, et ce qu'on peut attendre de  
» l'inertie du Turc.

» Après avoir politiqué avec lui, et souvent contra-  
» dictoirement à ses idées, je me suis rabattu sur la  
» Suède, sur le danger qu'elle courait, danger qui  
» était à craindre après la menace qu'avait faite le roi  
» de Prusse, par écrit, dans une lettre à sa sœur... »  
— « Sans doute, dit l'Empereur, mais vous ne me  
» citez pas cette lettre tout entière : n'avez-vous pas  
» ri à un certain article où il prétend que nous avons  
» un accord qui regarde la Lorraine et l'Alsace? »  
— « Je l'avais ouï dire, Sire, mais ma cour ne m'ayant  
» envoyé qu'un extrait de la lettre, ce projet prétendu  
» sur la Lorraine et l'Alsace n'est venu à ma connais-  
» sance que par une espèce de bruit populaire, et je  
» n'en ai fait aucun cas... » — « Cependant, mon-  
» sieur, vous me croyez fort partisan du roi de  
» Prusse... » — « Je ne puis le croire, Sire, car votre  
» intérêt y est bien contraire; mais j'avouerai à Votre  
» Majesté que je l'ai craint; bien plus, j'ai dû le sus-

» pecter. Vous êtes à la fleur de votre âge, Sire; vous  
» avez consacré votre jeunesse à des occupations sé-  
» rieuses; vous joignez à des talents acquis beaucoup  
» d'esprit naturel; votre caractère particulier vous  
» porte à calculer vos démarches, à vous proposer  
» toujours un but et à donner fort peu au hasard. Vous  
» voulez connaître par vous-même la situation de vos  
» peuples futurs; rien ne vous échappe là-dessus, ni  
» au moral ni au physique. Votre Majesté a l'habitude  
» d'écrire tout ce qui la frappe, de réfléchir sur tout  
» ce qui la touche; qu'on y ajoute son goût pour le  
» militaire, les changements utiles qu'elle a faits dans  
» la tenue des troupes, l'augmentation forcée de son  
» état de guerre : on aura l'idée d'un grand et puis-  
» sant monarque. J'apprends qu'après une ou deux  
» entrevues de Votre Majesté avec le roi de Prusse, il  
» existe, à notre insu, un traité entre Pétersbourg,  
» Vienne et Berlin. C'est un secret impénétrable pour  
» nous; le ministère autrichien s'est voué au silence  
» le plus opiniâtre. Tout ce que je puis découvrir,  
» c'est que le roi de Prusse acquiert un agrandisse-  
» ment dangereux pour la Maison d'Autriche, agran-  
» dissement qu'elle n'aurait pas dû permettre; j'ai dû  
» croire nécessairement qu'il y avait des dédommage-  
» ments promis, et qu'un accord existait sur ce point  
» entre l'Autriche et la Prusse. La politique s'est fati-  
» guée à tâcher de deviner de quel côté allait se porter  
» l'orage de ces forces combinées. Votre Majesté con-  
» viendra que si mon jugement était faux, mes ré-

» flexions étaient justes. » — « Oui, » dit l'Empereur, « vous aviez raison; les apparences étaient contre nous, et cependant nous n'étions que malheureux. Nous nous sommes vus forcés de céder aux circonstances, ne pouvant résister seuls à la Russie et à la Prusse; et ce secret, que nous avons promis de garder, devait effectivement nous rendre suspects. Je vous dirai encore que, si je rends justice d'un côté aux qualités du roi de Prusse, personne ne connaît ses défauts mieux que moi. Son intérêt est son seul guide. Dangereux dans ses moyens, il n'observe nulle fidélité dans ses traités. Semblable à un enfant, il fait tout ce que vous voulez tant que vous tenez à la main la pomme qu'il convoite, et vous plante là dès que vous l'avez accordée à ses instances. Vous voyez avec quelle ouverture, avec quelle amitié je vous parle. Quant aux propos qu'il tient par rapport à l'Alsace et à la Lorraine, ce sont de ses tours et de ses mensonges ordinaires pour tâcher de diviser les esprits; mais celui-là est par trop absurde, car rien ne serait moins à ma convenance que vos deux provinces. Par exemple, si l'on me disait que je serais bien aise de joindre la Moldavie, la Valachie et la Silésie à mes états, l'arrondissement qui en résulterait pourrait accréditer une telle pensée. J'en suis pourtant bien éloigné, et je veux, avant tout, rester fidèle à l'alliance. »

« La conversation, » continue M. de Rohan, « étant tombée sur la Pologne, l'Empereur me dit que les

» trois puissances exigeraient promptement la convo-  
» cation de la Diète, et que si Poniatowski s'y refusait,  
» il s'en repentirait. — « Certainement, répondis-je,  
» vous êtes assez fort pour écraser un homme à terre;  
» il ne peut lutter; mais la guerre peut sortir de sa  
» ruine, et tôt ou tard la Pologne deviendrait pour la  
» Maison d'Autriche une source d'embarras; car j'ai  
» peine à croire que les puissances intéressées à la ba-  
» lance du Nord laissent opérer la destruction totale de  
» ce pays, permettent à ses dominateurs de jouir en  
» paix de ce nouvel agrandissement, et n'aient pas  
» toujours le projet de mettre les choses à peu près  
» dans l'état où elles étaient auparavant. » — Et qui  
» voulez-vous, » interrompit l'Empereur, « qui exé-  
» cute ce projet? Les autres puissances ont aussi leurs  
» occupations. » — « Oui, Sire, mais Votre Majesté  
» et la Czarine connaissent leurs intérêts et le caractère  
» du roi de Prusse; il n'en faut pas davantage pour  
» devoir tout espérer. »

« Comme je craignais de m'expliquer davantage et  
» que j'étais bien aise d'en rester là, je pris la liberté  
» de représenter à Sa Majesté qu'on avait ouvert deux  
» fois la porte du côté de l'Impératrice, et que toute  
» la cour, rassemblée dans le grand appartement, at-  
» tendait depuis plus d'une heure. — « Adieu donc,  
» dit l'Empereur, puisqu'il faut nous quitter; mais  
» c'est à regret; et je souhaite que nous puissions nous  
» retrouver promptement <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Le prince de Rohan au duc d'Aiguillon; Vienne, 40 déc. 1772.



Se résignant, avec une bonne grâce parfaite, à l'humiliante mystification qui pesait sur la France, M. d'Aiguillon ne s'ingénia plus qu'à réprimer toute apparence d'humeur contre la cour de Vienne : désertant la cause polonaise, il fit déclarer aux vaillants et trop crédules patriotes « que le Roi ne pouvait plus se mêler de » leurs affaires; que Sa Majesté ne voulait plus ni » suggérer, ni autoriser leurs déterminations futures, » et que désormais ils n'avaient à prendre conseil que » d'eux-mêmes. »

Telle fut la dernière assistance du cabinet de Versailles à la Pologne.

Triste et honteuse faiblesse qui rabaissait la France au second rang des monarchies; car l'équilibre, si sagement établi par le traité de Westphalie, était rompu, et la force de trois puissances déjà redoutables s'accroissait considérablement, tandis, d'un autre côté, que la conquête de l'Inde donnait à l'Angleterre une énorme prépondérance. De plus, au droit des gens on substituait le droit de convenance, c'est-à-dire la force à la justice, l'usurpation au droit <sup>1</sup>.

La conduite de Marie-Thérèse, en ces graves circonstances, prouve bien tout ce que, même dans ses plus beaux types, la nature humaine peut réunir de contradictoire.

Ainsi, en la dépouillant, l'Impératrice pleurait sur la Pologne. Avant le partage, elle n'avait tenu aucun compte des sages conseils de son ami, le prince de

<sup>1</sup> SÉGUR, *Mémoires*, etc.

Saxe-Hildburghausen : le partage consommé, elle le contraignit, à force d'insistance, à rompre le silence qu'il s'était imposé, et alors d'austères vérités réveillèrent sa conscience. « Oui, » lui répondit Marie-Thérèse, « j'ai été séduite, entraînée; ma situation est » cruelle, le chagrin me tue : ma seule consolation est » dans la droiture de mes intentions, dans la constance » de mes efforts pour empêcher un résultat auquel j'ai » été forcée de prendre part. » — « J'ai sept petits » enfants, » disait-elle un jour au comte de Barck, ministre de Suède, « Marie-Thérèse est heureuse ; » l'Impératrice-Reine ne l'est pas. J'ai de cruels chagrins, comte de Barck ; vous ne pouvez les ignorer ; » ils sont d'une nature très-sensible et portent sur un » sujet trop délicat <sup>1</sup>... » Puis, comme cédant à une oppression intérieure : « Comte de Barck, l'affaire de » Pologne me désespère... C'est une tache à mon » règne!... » Le ministre étranger ayant répondu qu'il n'appartenait point aux particuliers de prononcer en de telles matières, et que les souverains ne devaient de comptes qu'à Dieu, l'Impératrice, jusqu'alors assise, se leva précipitamment et étendit la main vers le ciel en s'écriant : « C'est aussi le juge que je crains!... » Fort embarrassé de son rôle, le diplomate aurait volontiers décliné l'honneur d'une telle confiance. Mais se taire n'était guère possible, car le silence eût pu sembler à Marie-Thérèse plus accusateur encore que ses propres paroles. D'une voix timide, Barck se borna

<sup>1</sup> Il s'agissait de l'empereur Joseph.

à émettre le vœu de voir ces débats terminés. « Oui, » reprit tranquillement l'Impératrice, redevenue calme et sereine, « tout cela finira, je crois, avec l'*uti possidetis*<sup>1</sup>. »

La conscience avait disparu : l'intérêt et l'ambition seuls dominaient.

Plus vers le Nord et l'Orient grandissait l'ascendant de la Russie, et plus aussi le cabinet français cherchait à ressaisir son influence trop longtemps abdiquée. Une occasion lui sembla heureuse. Le prince royal de Suède était à Paris quand mourut son père. Par des engagements secrets avec ce jeune prince, le duc d'Aiguillon s'efforça de concourir à une révolution qui devait restaurer l'autorité royale. Un plein succès couronna la hardiesse de Gustave III; en peu d'heures, le 49 août 1772, l'aristocratie fut vaincue; mais, vingt ans plus tard, le monarque expia son triomphe sous le plomb meurtrier d'Ankarstroem.

Cette révolution, qui arrachait la Suède aux influences étrangères, excita chez Catherine un vif ressentiment. Frédéric, par son traité avec la Russie, s'était engagé à soutenir la forme de gouvernement établie en Suède depuis 1720. Le nouvel état des choses le plaçait donc lui-même dans une situation fort délicate vis-à-vis de son ambitieuse alliée. Il employa la cour de Vienne, dont l'influence conciliatrice sut calmer la Tzarine. Mais la principale cause de ce résul-

<sup>1</sup> Prince de Rohan au duc d'Aiguillon, 9 novembre 1772.

C<sup>te</sup> A. de SAINT-PRIEST, *Études diplomatiques et littéraires.*

tat fut l'énergie des Turcs : leur opiniâtre résistance aux dures conditions qu'on voulait leur imposer attira toute l'attention de Catherine.

Les événements de Suède n'avaient que bien peu retardé la consommation du partage. Ce fut le 2 septembre qu'une déclaration du comte de Stackelberg, ministre de Russie, annonça en ces termes, à Varsovie consternée, la résolution des trois puissances :

« Pour ramener la tranquillité et le bon ordre en » Pologne, et y établir, sur un fondement solide, l'an-  
 » cienne constitution de cet État, et les libertés de la  
 » nation,..... empêcher la ruine et la décomposition  
 » arbitraire du Royaume, et satisfaire leurs justes  
 » prétentions sur plusieurs possessions de la Républi-  
 » que, elles arrêtaient et déterminaient, pour leurs  
 » droits et prétentions légitimes (que chacune d'elles  
 » justifierait en temps et lieu), de prendre un équiva-  
 » lent qui y fût proportionné, et de se mettre en pos-  
 » session effective des parties de la Pologne les plus  
 » propres à établir dorénavant entre elles une limite  
 » plus naturelle et plus sûre; Leurs Majestés l'Impéra-  
 » trice-Reine, l'Impératrice de Russie et le Roi de  
 » Prusse, renonçant à tous les droits, demandes,  
 » prétentions et répétitions de dommages et intérêts  
 » qu'elles pouvaient avoir à former sur les autres pos-  
 » sessions et sujets de la République, etc. »

Vainement Stanislas et la nation eurent-ils recours aux seules armes des faibles, aux mémoires, aux réfutations, aux contre-déclarations; ce n'était plus là que

le *tehum imbelles sine ictu*. Alors éclata une nouvelle péripétie : Marie-Thérèse, jusqu'à ce moment restée sur le troisième plan, parut au premier, et requit le Roi de convoquer une diète; les ministres de Prusse et de Russie firent la même démarche; on voulait couvrir d'une apparence de légalité un *arrangement définitif* entre la République et les trois puissances.

C'est le 19 avril que s'ouvrit cette assemblée *in extremis*. Soutenue par le Roi, la plupart des nonces s'opposèrent au démembrement. Mais l'arrêt était prononcé sans retour : armés de tous les pouvoirs, résolus à toutes les extrémités, les plénipotentiaires des trois cours menacèrent Stanislas de briser sa fragile couronne, d'emprisonner sa famille, et de livrer Varsovie aux horreurs du pillage. Quant aux membres de la Diète, promesses et présents leur furent prodigués. Dompnés à la fin, sans forces intérieures, sans assistance étrangère, les Polonais baissèrent la tête et se soumirent. Stanislas lui-même, après s'être écrié devant l'ambassadeur anglais : « On me couperait » plutôt la main que de me faire signer l'acte de partage, » se résigna : il prouvait de nouveau, en ne sachant pas noblement descendre du trône, combien peu il avait été digne d'y monter.

Alors la Diète fut dissoute; elle laissait à des délégués spéciaux le pouvoir d'accepter la nouvelle et fatale constitution imposée par les puissances, et d'adhérer au traité de partage : c'est-à-dire que, du même coup, en mutilant le royaume, on l'infectait d'un virus mortel.

Pour motiver ses réclamations, Marie-Thérèse exhumait certains droits surannés des couronnes de Hongrie et de Bohême; à l'entendre, ses prétentions sur la Séverie, la Podolie, la Volhinie, la Pokucie, la Russie-Rouge, la Petite-Russie, etc., étaient incontestables. Néanmoins, à titre d'équivalent modéré, elle voulut bien se contenter de la Russie-Rouge, de la Galicie, d'une portion des palatinats de Cracovie, de Sandomir, de Lublin, de Beltz, de Volhinie, et de Podolie. Ainsi fut réunie aux états autrichiens, sous les anciens noms de royaume de Galicie et de Lodomerie, une vaste et fertile contrée, avec plus de 2,500,000 âmes, et les fécondes mines de sel de Willitska, qui produisaient annuellement plus d'un million cent mille livres tournois.

Voilà comment se vérifiait cette douloureuse prédiction de Jean Casimir, quittant le trône pour une cellule de moine : « Je prévois les malheurs qui menacent » notre patrie; et plutôt à Dieu que je fusse un faux » prophète ! Le Moscovite et le Cosaque se joindront » au peuple qui parle la même langue qu'eux, et » s'approprièrent le Grand-Duché de Lithuanie. Les » confins de la Grande-Pologne seront ouverts au » Brandebourg, et la Prusse elle-même fera valoir les » traités ou le droit des armes pour envahir notre » territoire. Au milieu de ce démembrement de nos » états, la Maison d'Autriche ne laissera pas échapper » l'occasion de porter ses vues sur Cracovie. »

Tandis que l'astuce et la violence triomphaient ainsi

du bon droit, de plus nobles exploits étendaient la puissance de Catherine. L'épée victorieuse du feld-maréchal Romanzow avait enfin imposé la paix aux Ottomans, dans son camp de Routchouk-Kaidnargi, à quatre lieues de Silistrie; le grand vizir Mouchsin-zade-Mouhammed alla mourir de douleur à Andrinople.

La Russie ne conservait de ses conquêtes que le territoire de Kinbourn, célèbre depuis par un triomphe de Souwarow sur les Turcs; d'Azoff, avec la grande et la petite Kabardah; de Taganrog, fondée, en 1706, par Pierre le Grand, et où plus tard devait mourir un empereur<sup>1</sup>. Pour mieux préparer l'assujettissement de la Crimée, elle en faisait reconnaître l'indépendance: le passage des Dardanelles lui était ouvert; son pavillon pouvait flotter librement sur toute la mer Noire.

Catherine restituait, il est vrai, la Valachie et la Moldavie; mais, en se réservant la garantie des avantages stipulés par elle en faveur des habitants, elle s'attribuait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des deux principautés.

Tant d'avantages semblèrent, un moment, balancés par la menaçante révolte des Cosaques: mais, tranquille du côté des Turcs, Catherine envoya contre les rebelles toutes ses troupes de Roumélie. Après une lutte sanglante, le faux Pierre III, Pongatchef, vendu, par ses propres compagnons, au prix de 400,000 roubles, fut traîné, dans une cage de fer, à Moscou la Sainte, que naguère encore il menaçait, et roué vif.

<sup>1</sup> Alexandre, décembre 1825.

Ces brillants succès de la Russie, cette marche toujours ascendante, Marie-Thérèse ne les voyait pas sans inquiétude. Au congrès de Fókساني, telle avait été, en faveur des Turcs, la partialité de son plénipotentiaire, le baron de Thugut, qui y exerçait l'office de médiateur, qu'au congrès de Boukharest Catherine n'admit pas de ministre autrichien. Depuis, pendant la dernière campagne, l'Impératrice-Reine fut tout près de renouveler son alliance avec la Porte ; et, après le passage du Danube par Romanzoff, quand Orloff se disposait à franchir le passage des Dardanelles, elle annonça hautement sa ferme résolution de mettre une armée en campagne pour préserver l'empire turc de tout démembrement. Mais si les conquêtes de Catherine inquiétaient Marie-Thérèse, la paix qui les suivit ne la contrariait pas moins, car cette paix augmentait et cimentait la puissance russe. Bientôt, en effet, fière du sentiment de sa force, la Tzarine engagea énergiquement les deux cours à s'en tenir au traité de partage. Allant plus loin encore, elle reprocha au cabinet de Vienne les exactions commises par les Autrichiens en Pologne, et l'Empereur subit l'humiliation de les désavouer. Bientôt même Marie-Thérèse dut restituer des contrées envahies en dehors des termes de l'inique convention.

Elle se dédommagea d'un autre côté : durant les négociations de Kainardji, cette princesse, pour assurer la restitution de la Valachie et de la Moldavie, avait, du consentement des Turcs, fait occuper ce pays par



ses troupes. Un tel projet ne convenait pas à Catherine, qui chercha à en empêcher la réalisation. Mais l'Impératrice-Reine ne se laissait pas facilement décourager : d'un côté, elle sut habilement exploiter les contestations nées entre la Porte et la Russie, à propos de l'indépendance de la Crimée; de l'autre sa condescendante complicité dans le récent partage avait adouci la Tzarine. Le 5 février 1777, la Porte-Ottomane lui céda la Bukowine.

Cependant les relations de la France et de l'Autriche se modifiaient sensiblement. L'exil du duc de Choiseul avait été pour la Tzarine une bonne fortune; car l'influence de ce ministre à Constantinople, déjà si hostile à la Russie, aurait pu se retrouver à Varsovie, à Stockholm. Ne semblait-il pas probable aussi qu'un jour il fomenterait contre Catherine la jalousie de Marie-Thérèse?

Le mariage du Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette fut l'adieu de M. de Choiseul à l'Autriche. Sa chute avait suivi de près cette quatrième alliance entre les deux Maisons. Dès lors, à Versailles, le parti anti-autrichien reprit le dessus.

Autant M. de Choiseul avait resserré l'alliance avec la cour de Vienne, autant le duc d'Aiguillon, son successeur, travailla à se rapprocher de la Prusse.

Accusée par la cour de Versailles, la cour de Vienne, pour se justifier, répondit que, n'ayant pu prévenir le démembrement, elle n'y avait pris que la moindre part, et que son but unique avait été de contenir l'avi-

dité de la Prusse et de la Russie. Allant plus loin, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, reprocha au duc d'Aiguillon ses démarches auprès de Frédéric, et dit que sa souveraine, ainsi abandonnée, n'avait pu agir autrement qu'elle ne l'avait fait.

Exaspéré, d'Aiguillon mit tout en œuvre pour dévoiler la duplicité du cabinet autrichien, et associer la France à son irritation personnelle. Bientôt, à la veille même du partage, il voulut opposer aux puissances copartageantes le contre-poids d'une alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Sardaigne.

Lord Rochefort reçut même de lui la proposition d'envoyer dans la Baltique une escadre anglo-française.

Mais le froid accueil fait à cette offre, et l'insuccès de tous ses efforts, ne tardèrent pas à prouver au duc la fatale inévitabilité du partage.

Louis XV mort, on se refroidit de plus en plus. Vainement l'Autriche avait compté sur l'ascendant d'une jeune souveraine, belle et parée de toutes les séductions. Louis XVI, pieusement docile, même sur le trône, aux volontés de son père, s'était hâté d'accorder sa confiance au comte de Maurepas<sup>1</sup>, constant adversaire du parti autrichien.

<sup>1</sup> Telle était la frivolité de cet étourdi octogénaire, qu'au moment même où la fortune trahissait sur mer les vaillants efforts de nos amiraux : « Savez-vous, disait-il, ce que c'est qu'un combat naval? » Je vais vous le dire : Deux escadres sortent de deux ports opposés;

Le jour même de son avènement, un mémoire d'une haute importance avait été remis, par l'ordre prévoyant du Grand-Dauphin, au jeune roi. Là se trouvaient énumérés tous les malheurs nés, pour la France, du traité de Versailles : l'Autriche y apparaissait comme une ennemie naturelle ; la nécessité d'un nouveau système y était démontrée.

Pour se maintenir au pouvoir, le duc d'Aiguillon, s'il se fût rendu justice, aurait moins compté sur lui-même que sur sa parenté avec le comte de Maurepas : mais le neveu ne sauva pas le ministre. Le comte de Vergennes, recommandable par ses succès au congrès de Hanovre, comme par ses ambassades à Constantinople et à Stockholm, fut placé aux Affaires Étrangères. Dès son entrée au département, il entretint, à l'insu de la Reine, une correspondance avec le Roi, et renouvela, en secret, d'amicales relations avec Frédéric <sup>1</sup>.

Tendre la main aux puissances de second ordre, soutenir la Prusse, afin de conquérir et de perpétuer l'influence française en Allemagne, empêcher tout agrandissement de l'Autriche, et isoler l'Angleterre

» on manœuvre, on se rencontre, on se tire des coups de canon, on abat quelques mâts, on déchire quelques voiles, on tue quelques hommes, on use beaucoup de poudre et de boulets ; puis chacune des deux armées se retire, prétendant être restée maîtresse du champ de bataille ; elles s'attribuent toutes deux la victoire ; on chante, de part et d'autre, le *Te Deum*, et la mer ne reste pas moins salée. »

<sup>1</sup> « Je connais bien toutes les cours, » disait le nouveau ministre en arrivant de Suède, « excepté celle de Versailles. »

du continent, tel devint l'esprit du cabinet de Versailles.

C'était la consécration du retour aux grandes vues de Richelieu.

Dès lors on vit la France, appuyant l'Autriche dans les petites choses, l'arrêter aussitôt qu'elle voulait s'étendre.

Louis XVI resta toujours fidèle à ce principe.

Il avait pour Marie-Thérèse autant de respect que de tendresse; mais l'Empereur, son beau-frère, ne lui inspirait aucune sympathie: c'est à lui seul qu'il imputait l'alliance de l'Autriche avec la Russie, le partage de la Pologne, et l'acquisition de la Bukowine<sup>1</sup>.

Ce changement imprévu causa beaucoup d'humeur à Vienne. Vivement blessé, Joseph n'épargnait, dans ses caustiques attaques, ni les ministres de son royal beau-frère, ni la nation elle-même.

Le prince de Kaunitz, toujours si réservé, suivit cet exemple; c'était se poser, devant le futur maître, en courtisan de l'avenir.

Un revirement vers l'Angleterre commença à se manifester.

Telle était, à cette époque, la prospérité de l'Autriche; tel l'accroissement de sa puissance, que les autres états de l'Europe durent en concevoir de l'ombrage. Sous la direction d'habiles généraux, une armée de deux cent mille hommes, parfaitement disciplinée, pouvait, d'un jour à l'autre, et sans épuiser le

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

pays, recevoir des renforts considérables. Quant aux finances, chaque année les revenus excédaient de deux millions de couronnes (écus) la dépense.

Heureuse de la félicité publique, Marie-Thérèse, qui jamais n'avait aimé la guerre, se raffermissait de plus en plus dans les idées d'une politique conservatrice; elle aurait désiré terminer en paix sa glorieuse carrière. Mais telles n'étaient pas les dispositions de son fils : un tout autre besoin que celui du repos le dominait : l'ardent Joseph n'aspirait qu'à reculer les limites de la domination autrichienne. La gloire de Frédéric troublait son sommeil, les succès de Catherine irritaient son ambition; il lui fallait et de nouveaux états, et une renommée personnelle.

Vers l'Orient, Joseph convoitait la Serbie et la Bosnie. Au midi, l'œil fixé sur les possessions vénitienes, il s'appréta à joindre Trieste et le Milanais au Tyrol.

L'Empereur ne bornait pas là ses prétentions. Il comptait bien, après la mort du duc de Modène, dont un archiduc avait épousé l'héritière, revendiquer le Ferrarais en la possession des Papes, et dépouiller le roi de Sardaigne du Tortonais et de l'Alexandrin, comme ayant toujours appartenu aux ducs de Milan.

A l'Occident, la Bavière offrait une proie séduisante : voisine de l'Autriche, c'était un passage vers le Tyrol; avec elle, le Danube devenait un fleuve presque tout autrichien.

En outre, l'Empereur souffrirait-il la réunion de la

Bavière et du Palatinat dans les mêmes mains? L'événement devait bientôt prouver le contraire. Trouvant que cet héritage rendrait l'électeur palatin trop redoutable, Joseph, pour se l'approprier, attendait l'ouverture de la succession.

Portant ses regrets au delà du Rhin, ce prince demandait souvent aussi à l'avenir si l'Alsace et la Lorraine étaient françaises sans retour; tandis qu'au nord, malgré ses gracieuses assurances de Neiss, la Silésie lui semblait toujours un dernier compte à régler avec la Prusse sur quelque champ de bataille.

Tout préoccupé de si vastes desseins, Joseph se laissait quelquefois emporter à d'imprudentes manifestations. Ainsi, vers la fin de 1775, Frédéric ayant ressenti de violents accès de goutte, le ministre autrichien à Berlin se hâta d'annoncer à sa cour qu'atteint d'une hydropisie incurable, le vieux roi ne passerait pas l'année. Aussitôt toutes les troupes impériales furent en mouvement, avec ordre de se concentrer en Bohême. Mais, avant le rassemblement de l'armée, Frédéric se trouva guéri. De telles dispositions n'étaient pas de nature à cimenter l'union des deux cours.

Depuis longtemps Joseph songeait à visiter la France. Il désirait approfondir par lui-même les vrais motifs du changement opéré dans la politique du cabinet de Versailles, et essayer de son influence sur l'esprit de la Reine, sa sœur. Ce voyage, la froideur de Louis XVI et de ses ministres l'avait retardé autant que possible. M. de Vergennes crut devoir même, dans un mémoire

digne d'une sérieuse attention<sup>1</sup>, prémunir le Roi contre la remuante ambition de son beau-frère.

En effet, déjà l'opinion publique interprétait diversement la démarche de l'Empereur. Selon les uns, Joseph, pour resserrer les liens de famille au profit de sa politique, venait demander en mariage madame Élisabeth, sœur du Roi ; selon d'autres, il voulait obtenir du cabinet français son consentement au partage de la Turquie ; dans cette hypothèse, il aurait cédé les Pays-Bas.

L'Empereur, ou plutôt le comte de Falkenstein, arriva à Paris le 18 avril 1777. Sous le prétexte d'une partie de chasse dans la forêt de Bondy, la Reine était venue au-devant de lui, en calèche découverte, avec un élégant cortège. Une pluie battante inonda cet essaim de femmes charmantes, mais sans refroidir leur gaieté.

Durant un séjour de six semaines, sous le voile si transparent de l'incognito, Joseph attira, et, ce qui est plus difficile, sut soutenir la curiosité générale. Seulement un peu d'affectation compromettait une simplicité bien nouvelle et presque étrange au milieu des palais de Louis XIV.

Occupant un appartement modeste dans une maison garnie, souvent l'Empereur sortait en fiacre ou à pied. Tous les monuments publics, tous les établissements dignes d'intérêt, reçurent sa visite. L'Hôtel des Invalides excita son admiration : ils'étonnait que Louis XVI

<sup>1</sup> Voir Pièces justificatives, lettre C.

n'eût jamais vu ce noble asile de la valeur guerrière, ni l'École militaire, son berceau. A l'Hôtel-Dieu, il ne put contenir son indignation. « Cette retraite n'est » pas un bienfait, » dit l'Empereur en remarquant étendus dans le même lit un malade, un mourant, un mort.

Jusqu'alors, le charitable abbé de l'Épée avait recueilli les sourds-muets dans une école spéciale, sans même obtenir l'attention du public ni de la cour. Joseph, surpris de cette ingrate indifférence, signala hautement au respect de tous ce modeste bienfaiteur de l'humanité. En lui offrant son portrait enrichi de diamants, il le pria de lui former un disciple capable d'obtenir, à Vienne, les heureux résultats de sa méthode.

Chez Buffon, Joseph s'annonça modestement comme un disciple du grand naturaliste. Buffon, souffrant et en robe de chambre, voulait prendre un vêtement plus convenable. « Non, non, » lui répondit l'Empereur, « quand un maître reçoit son élève, il ne doit faire » aucune cérémonie pour lui. »

A la cour, son humeur frondeuse ne manquait pas d'aliment ; il s'y abandonnait d'autant plus qu'un secret dépit l'excitait, et que son amour-propre de monarque autrichien souffrait en face des splendeurs de la France. Ainsi, plaisantant son beau-frère sur son goût pour la chasse, il lui conseillait, au lieu de parcourir les bois, de visiter les principales villes du royaume. Ne ménageant pas davantage sa sœur, dans



ses parures, dans ses nouvelles habitudes, dans les fastueuses superfluités qui l'entouraient, Joseph se complaisait à lui rappeler la simplicité de leur éducation première. « Que de choses, » lui disait-il, « dont » nous n'avons pas besoin à Vienne ! »

Quelquefois même, à Versailles, il déconcertait le Roi par d'embarrassantes surprises, en assistant, confondu dans la foule, à son dîner. Chez plus d'un ministre on le vit attendre, dans l'antichambre, son tour d'audience, et exiger que les premiers arrivés passassent avant lui.

Il voulut tout voir, tout jusqu'à madame Dubarry. L'ex-favorite le reçut dans son élégante retraite de Luciennes. Joseph se montra froid, mais poli.

Un jour, dans un cercle nombreux, une dame célébrait, avec enthousiasme, le Congrès américain et l'héroïque persévérance des milices nationales ; Joseph l'écoutait en silence. Blessée de cette réserve : « Qu'en » pensez-vous, monsieur le comte, » lui demanda-t-elle, « et de quel côté vous rangez-vous ? » « Eh ! » mais, madame, » répondit-il, « mon métier à moi, » c'est d'être royaliste. »

Telles étaient déjà, à cette époque, les dispositions de l'opinion publique, que la sympathie pour Joseph s'aiguissait en épigrammes contre la cour. Toute la ville répéta le quatrain suivant :

- « A nos yeux étonnés de sa simplicité,
- » Falkenstein a montré la majesté sans faste ;
- » Chez nous, par un honteux contraste,
- » Qu'a-t-il trouvé ? du faste, et point de majesté. »

Joseph quitta Paris, le 31 mai, peu satisfait du cabinet de Versailles, qui, sur toutes les questions politiques, avait observé une grande réserve. L'accusant d'envie et de mauvais vouloir, il se plaignait qu'on exagérât systématiquement la crainte de son ascendant futur en Europe, pour nuire déjà aux intérêts de la Maison d'Autriche.

De là, il parcourut la Normandie, la Bretagne, la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, la Franche-Comté.

Mais, soit fatigue d'un incognito qui le livrait à une importune curiosité, soit sentiment pénible à l'aspect de Lyon, de Bordeaux, de tant d'autres villes florissantes, réunies sous le même sceptre, tandis que lui, dans son Empire Germanique, il trouvait plus d'un souverain assez puissant pour lui faire la guerre, Joseph manifesta parfois des mouvements d'humeur et même d'injustice. Aussi les provinces furent-elles moins contentes du voyageur couronné que la capitale.

Curieux de voir de près ces nouvelles puissances, il eût accueilli et fréquenté les philosophes : fils respectueux, pour ne pas blesser Marie-Thérèse, il s'abstint de les voir.

Voltaire, leur roi, l'attendait à Ferney, sa capitale, et l'Europe comptait sur l'entrevue des deux souverains : l'Empereur passa sans entrer.

En traversant Berne, Joseph alla visiter le célèbre Haller. Il le trouva luttant contre les infirmités de

l'âge, mais entouré de livres, et continuant ses immenses travaux.

L'Empereur lui ayant demandé s'il s'occupait toujours de poésie : « Des vers ! » répondit l'illustre vieillard ; « ce sont les péchés de ma jeunesse ; il n'appartient qu'à M. de Voltaire de caresser les Muses à » quatre-vingts ans. »

Haller faisait mieux : il sanctifiait son génie par la religion.

Dans une mémorable circonstance, ce grand homme reçut de ses concitoyens un bien doux témoignage de sympathie : Universités et souverains, de toutes parts, on cherchait à l'attirer, et Georges III l'appela avec instances à Götting, dont le grand naturaliste avait fondé la société royale : afin de conserver un tel trésor, le Sénat de Berne, par un décret solennel, mit Haller en réquisition perpétuelle pour le service de la République, et lui créa une charge spéciale, personnelle et viagère.

Joseph revint de ce voyage plus décidé que jamais à fortifier entre ses mains l'unité du pouvoir impérial, et à s'affranchir, en les absorbant autant que possible, de toutes les souverainetés secondaires, groupées autour de son trône électif.

---



## LIVRE TROISIÈME.

Mort de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. — Contestations relatives à sa succession. — Guerre entre Joseph II et Frédéric. — Efforts de l'Impératrice-Reine pour le rétablissement de la paix. — Médiation de la France et de la Russie. — Paix de Teschen. — Tendances de la cour de Vienne à s'éloigner de la France et à se rapprocher de l'Angleterre. — Voyage de l'Empereur à Pétersbourg. — Fin de l'influence prussienne en Russie. — Nomination de l'archiduc Maximilien à la coadjutorerie de Cologne et de Munster. — Maladie et mort de Marie-Thérèse.

Une occasion de tenter l'entreprise ne tarda pas à s'offrir. Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, mourut, le 30 décembre 1777, sans postérité masculine.

Si jamais droits à la totalité d'une succession, sauf les alleux proprement dits, avaient paru incontestables, c'étaient ceux de l'électeur palatin, chef de la branche aînée ou Rodolphine de la Maison de Wittelsbach. Les deux Maisons de Bavière et Palatine descendaient de cet Othon de Wittelsbach qui reçut de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> l'investiture du duché de Bavière, après qu'Henri le *Lion*, duc de Saxe et de Bavière, eut été mis au ban de l'Empire.

Un mariage donna à Louis, fils et successeur d'Othon, le Palatinat du Rhin, ainsi que la dignité électorale. Othon l'*Illustre* lui avait succédé : en mourant, il laissa la Haute-Bavière, avec le Palatinat, à Louis le *Sévère*, son fils aîné, et la Basse-Bavière, à Henri, son second fils. Les états de Louis furent partagés entre ses deux

fil, Rodolphe et Louis; Rodolphe, qui fut électeur palatin, devint la tige de la branche Rodolphine; Louis, le plus jeune, et qui monta ensuite sur le trône impérial, fut duc de la Haute-Bavière : de lui est sortie la branche Ludovicienne.

Les titres de l'électeur palatin, en 1777, reposaient :

1° Sur le droit féodal commun qui l'appelait à la succession, en sa qualité de plus proche agnat et d'héritier féodal du dernier électeur de Bavière, compris comme tel dans la première investiture, leurs ancêtres communs ayant conjointement possédé les deux états avant le traité de partage de 1329, partage duquel date la division de la Maison de Wittelsbach en deux branches;

2° Sur la *Bulle d'Or*, qui, ayant constitué ou sanctionné, dans les Maisons électorales, l'ordre de la succession linéale et le principe de l'indivisibilité, assurait toute la succession à la branche palatine, à défaut de la branche de Bavière;

3° Sur le pacte de confraternité et de succession mutuelle établi entre les deux principales branches de la Maison de Wittelsbach, lors du traité de Pavie, en 1329, pacte plusieurs fois renouvelé par ceux postérieurs de 1524, 1724, 1766, 1771, 1774, et confirmés par les capitulations des empereurs. Aux termes du pacte de 1774, l'électeur de Bavière avait même admis l'électeur palatin à posséder tous les pays compris dans les pactes de succession antérieurs;

4° Sur le traité de Westphalie, dont l'art. IV, § 9

et 40, non-seulement assure à la Maison Palatine la réversion de l'ancienne dignité électorale et du Haut-Palatinat, mais confirme tous ses droits en général, et par conséquent son droit à la succession bavaroise.

De semblables titres paraissaient bien à l'abri de toute contestation; et certes personne n'eût mis en doute leur validité, si trop souvent la justice, si la bonne foi n'étaient pas étouffées sous les sophismes ou par la violence.

A peine Maximilien-Joseph eut-il cessé de vivre, que plusieurs prétentions s'élevèrent.

Du chef de sa mère, sœur du feu électeur, l'électeur de Saxe réclamait toutes les propriétés allodiales, évaluées par lui à quarante-sept millions de florins.

S'appuyant sur l'investiture que Henri, l'un de ses ancêtres, avait obtenue, en 1602, de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, le duc de Mecklembourg-Schwerin demandait le landgraviat de Leuchtenberg.

Mais parmi tous les concurrents, nul plus redoutable que Joseph.

Depuis longtemps, l'Autriche convoitait la Bavière. C'était même afin de pouvoir revendiquer un jour l'héritage allodial de cette Maison, que l'empereur François, en 1765, avait marié son fils à la fille de l'électeur. Mais la princesse étant morte sans enfants, ce titre n'était plus soutenable. D'avance la cour de Vienne avait gagné les ministres de l'électeur palatin et ce prince lui-même, qui, sans postérité légitime, désirait assurer à ses nombreux enfants naturels des établis-

sements avantageux. Or l'Autriche promettait tout, pourvu qu'il lui sacrifiât ses légitimes successeurs, à la tête desquels était le duc de Deux-Ponts.

Les réclamations impériales s'élevaient presque à la moitié de la succession. Ainsi, comme reine de Hongrie, Marie-Thérèse revendiquait tous ceux des fiefs du Haut-Palatinat que, depuis la convention de Pavie, les souverains de ce royaume avaient conférés à la branche de Bavière.

Comme archiduchesse d'Autriche et représentant Albert, elle motivait ses réclamations sur l'investiture de la Basse-Bavière que Sigismond avait conférée. Ne se bornant pas là, mais invoquant un acte de réversion accordé par Mathias, en 1614, et confirmé par les empereurs suivants, elle demandait aussi l'état de Mindelheim, dans la Souabe.

Quant à Joseph, c'était à titre de fiefs masculins dévolus à l'Empire, qu'il réclamait le landgraviat de Leuchtenberg, les comtés de Wolfstein, de Haag, de Shabeck et de Hals, avec d'autres fiefs moins considérables.

L'électeur n'avait pas encore fermé les yeux, que déjà les troupes autrichiennes marchaient vers les frontières. Dès sa mort, avant que les prétentions impériales ne fussent connues, elles envahirent tous les pays et districts réclamés. Le jour même, les portes de Munich avaient été fermées. Pendant cinq jours, personne, sauf un courrier du résident d'Autriche, ne put sortir de la ville.



Marie-Thérèse n'avait consenti qu'avec répugnance à cette mesure ; devant l'idée d'une guerre nouvelle elle se troublait. Déjà trop de sang avait coulé pour sa cause sur les champs de bataille, et parfois, comme un remords, la Pologne assiégeait sa conscience. Arrivée à cet âge où le repos des peuples était devenu un devoir à ses yeux, un besoin pour elle-même, la mère de Joseph n'observait pas, sans de vives sollicitudes, l'ardente ambition qui allait bientôt siéger seule sur le trône.

Quant au prince de Kaunitz, depuis le partage de la Pologne, il semblait s'être identifié avec l'aventureuse politique de l'Empereur. Aussi, tout ce qu'il perdait en prudence, en modération, le regagnait-il en crédit. Les égards dont le comblait son souverain ressemblaient même à des hommages. Échappé naguère à une grave maladie, sa convalescence fut fêtée par l'Empereur comme un événement public, et ses médecins récompensés avec éclat. Le jour anniversaire de sa naissance, Joseph vint, sans être attendu, s'asseoir à la table du vieux ministre, et porter, au milieu de toute la famille, une santé si chère. Mais ce n'était qu'en triomphant des scrupules de Marie-Thérèse que l'habile chancelier pouvait soutenir sa faveur et justifier cette confiance ; il y travailla avec un art patient ; le succès couronna ses efforts. A l'entendre, l'Impératrice n'avait aucune chance de guerre à redouter : pour défendre l'intégralité de la Bavière, la France, l'Angleterre, la Russie, se résoudraient-elles à prendre les armes ? Non, sans doute. Etablissant ensuite que la

juste ambition de son fils et le maintien de la paix étaient parfaitement conciliables, il suppliait Marie-Thérèse de ne pas porter à la grandeur de sa Maison un irréparable préjudice, en laissant échapper, et passer peut-être à des mains ennemies, une proie si longtemps convoitée.

Ainsi assiégée, l'Impératrice céda sur tous les points, mais avec cette condition, que l'électeur palatin donnerait son consentement : c'était à la fois rassurer sa conscience et servir l'héritaire ambition des Habsbourg.

Après quelques réclamations sur les étranges mesures que les autorités autrichiennes s'étaient permises lors de la mort de Maximilien-Joseph, l'électeur palatin était venu à Munich pour y recevoir l'hommage de ses sujets. Mais bientôt une convention, signée par son ministre, le 3 janvier, et ratifiée par lui, le 15, reconnut la légitimité des droits de la Maison d'Autriche. Ainsi se trouvait sacrifié, à une promesse d'établissement en faveur d'un fils naturel, l'héritier présomptif, le duc de Deux-Ponts, issu, en ligne collatérale, de la branche Rodolphine.

Peu de jours après, le 20 du même mois, le prince de Kaunitz remit aux ministres des diverses puissances une note succincte, spécifiant les prétentions de Marie-Thérèse et celles de l'Empereur. Dans sa pensée, cette téméraire usurpation se consommerait impunément. La France? Il comptait sur son concours. La Russie? N'avait-elle pas assez d'affaires du côté de la Crimée? L'Angleterre? L'insurrection de ses colonies l'occupait

entièrement. Quant au roi de Prusse, l'âge de la guerre était passé pour lui ; conserver en paix ses conquêtes, tel devait être son but unique.

Calme, impassible en apparence, Frédéric semblait lui-même confirmer une telle opinion. Mais le vieux roi, loin de s'endormir, s'était déjà entendu avec les cours de Versailles et de Saint-Petersbourg.

Sûr que la France, sans vouloir rompre avec l'Autriche, faciliterait néanmoins tout obstacle à son agrandissement ; tranquille du côté de la Tzarine, car il avait persuadé à Catherine que le moindre changement dans le Corps Germanique serait préjudiciable aux intérêts russes, Frédéric se tourna vers le duc de Deux-Ponts, Charles II, chef de la branche de Birkenfeld.

En effet, dans la carrière de violence où elle venait de s'engager, c'était, sans doute, pour l'Autriche, un pas considérable que d'avoir arraché à l'électeur Charles-Théodore son consentement. Mais afin de valider la convention du 3 janvier 1778, il fallait la ratification du duc Charles.

Bientôt, cédant aux exhortations du monarque prussien, le jeune prince protesta devant la Diète ; il invoquait l'appui de la Prusse et de la France. L'électeur de Saxe suivit cet exemple. Dès lors Frédéric se sentit en position d'intervenir efficacement. C'était vers lui que toute l'Allemagne tournait ses regards avec anxiété ; car il s'agissait de défendre la constitution germanique, et de savoir si le chef de l'Empire en deviendrait l'oppressur.

Le rôle était beau : il convenait au grand homme qui s'en empara.

Avant de recourir aux armes, ce prince engagea une guerre de plume ; il y eut, de part et d'autre, échange fréquent de notes, de lettres, de mémoires.

La Prusse soutenait que, selon le régime féodal et la convention de Pavie, convention confirmée par la *Bulle d'Or* comme par la paix de Westphalie, et renouvelée par des pactes de famille, à la conclusion de deux desquels l'électeur palatin lui-même avait concouru, la succession de Bavière était un tout indivisible et inaliénable. Elle réprouvait, comme absolument contraire aux lois de l'Empire et comme donnant un funeste exemple, l'accommodement fait avec ce prince, sans le consentement du duc de Deux-Ponts, son héritier présomptif. Quant à l'Empereur, qui avait autorisé un acte aussi illégal, et qui après avoir envahi militairement quelques parties de la Bavière, en avait disposé sans l'approbation des États de l'Empire, elle l'accusait d'avoir violé sa Capitulation.

La cour de Vienne, au contraire, invoquant les nombreux échanges et les partages entre les différentes branches de la Maison de Bavière, niait l'indivisibilité de l'héritage. Pour la convention de Pavie, qui jamais n'avait été produite en son entier, elle la révoquait en doute, et prétendait que les pactes de famille subséquents n'avaient pu frapper de dérogation les droits d'une autre Maison. L'argument tiré de la *Bulle d'Or* tombait de lui-même, puisque cet acte

Cette Princesse ignorait donc ce qui s'était passé à Neiss, et le secret avait été bien gardé; sa loyauté ne permet pas d'en douter.

A dater de cette époque, la cour de Vienne proclama tout l'intérêt que lui inspirait la cause des Confédérés. Pour dominer la Généralité (conseil général des Confédérés), on l'invita à s'établir en Hongrie : c'était reconnaître sa légitimité.

Immédiatement la Généralité quitta Biala pour Eperies. Joseph y alla voir les chefs de la Confédération, et les assura de son appui, en leur recommandant par-dessus tout, de n'ajouter aucune foi aux promesses de la France.

Transportés de joie, les Polonais se croyaient vraiment soutenus par l'Autriche et sauvés.

Jusqu'alors Frédéric s'était borné à empêcher, par l'intimidation, les magnats de la Prusse polonaise de se joindre aux Confédérés. Essayant un pas de plus en avant, il fit entrer mille hommes dans Dantzick, puis les retira en désavouant le général qui les commandait. Bientôt la grande concentration des troupes ayant produit une contagion, l'autorité prussienne déclara que c'était la peste, et un long cordon de troupes s'étendit sur la frontière.

L'année suivante, de nouveaux sujets d'alarme vinrent préoccuper la cour de Vienne. L'incendie de la flotte turque à Tchesmé; Bender, célèbre par le séjour forcé et par l'héroïque défense de Charles XII, au pouvoir du comte Panin, et la Valachie conquise, tels

étaient les nouveaux triomphes des Russes. On forma des magasins en Hongrie ; des renforts furent envoyés vers les frontières.

Dans ces circonstances, une seconde entrevue sembla opportune. Elle eut lieu au camp de Neustadt, en Moravie. Frédéric et ses généraux portaient l'uniforme autrichien <sup>1</sup> : « Mon frère, » dit-il à l'Empereur en l'abordant, « j'amène des recrues à Votre Majesté. » Mais la présence du prince de Kaunitz disait aussi que cette visite ne se bornerait pas à des échanges de politesses ou à des généralités. La haute situation du Chancelier et sa prépondérance personnelle ne permettant point qu'il restât étranger à une telle négociation ; seul il allait la diriger ; tel était son désir formel, telle était la volonté de l'Impératrice : Joseph dut y consentir.

Le Roi et le premier ministre eurent donc de longues conférences. Après avoir déclaré que jamais l'Impératrice-Reine ne permettrait aux Russes de passer le Danube, ni d'arriver par des acquisitions au voisinage de la Hongrie, M. de Kaunitz ajouta qu'une seule barrière, l'union de la Prusse et de l'Autriche, pouvait arrêter le torrent qui menaçait l'Europe. Comme à Neiss, la France fut déclarée suspecte au

<sup>1</sup> « Le Roi, par galanterie, s'était mis en blanc, ainsi que sa suite, » pour ne pas nous apporter ce bleu que nous avons tant vu à la guerre ; il avait l'air d'être de notre armée et de la suite de l'Empereur. »

premier chef; on se recommanda envers elle la plus grande méfiance.

La position de Frédéric devenait embarrassante : placé entre son alliance avec la Russie et ses nouvelles relations avec l'Autriche, il tourna habilement la difficulté, en offrant son intervention pour réconcilier les deux cours. Le monarque prussien promit d'engager la Porte-Ottomane à accepter la médiation du cabinet autrichien. Poussant la déférence plus loin, il consentit à communiquer à Vienne toutes les ouvertures que la France pourrait faire à la Prusse. Enfin, pour mieux cimenter la bonne harmonie, on promit réciproquement de terminer à l'amiable les discussions qui ne s'élèvent que trop souvent, sur les frontières, parmi les agents des finances.

Comme tout ceci s'était passé entre le Roi et le prince de Kaunitz seul, Frédéric crut en devoir rendre compte à l'Empereur, qui parut très-sensible à ce procédé.

Le lendemain de la conférence, on reçut à Neustadt des dépêches de Constantinople : le Grand-Seigneur invitait les deux cours de Vienne et de Berlin à se rendre médiatrices entre la Porte et la Russie, et déclarait qu'il n'accepterait de paix que par leur entremise. Joseph, reconnaissant devoir cette médiation aux actives démarches de Frédéric à Constantinople, le remercia avec effusion.

Quant au prince de Kaunitz, à la réception de cette importante nouvelle, il affecta une sorte d'indiffé-

rence : plus sa joie était vive, mieux elle fut dissimulée.

Au reste, d'autres intérêts furent malheureusement débattus aussi dans cette conférence. Là, devant une carte de la Pologne, on arrêta les bases de l'odieux partage. Déjà, comme on l'a vu, sous prétexte d'organiser un cordon sanitaire, grande ressource pour de pareilles iniquités, des troupes prussiennes et autrichiennes avaient pris position. Les spoliateurs étaient prêts à fondre sur leur proie.

Évidemment, les éclatants succès de Catherine lui donnaient le droit d'être fort exigeante. Or, l'Autriche ne voulant, à aucun prix, lui laisser les provinces danubiennes, il fallait lui procurer une compensation, et cette compensation ne pouvait se trouver qu'en Pologne. En s'y adjugeant des parts égales à la sienne, la Prusse et l'Autriche rétabliraient l'équilibre. Jusqu'alors, il est vrai, Catherine avait repoussé cette proposition; mais si elle persistait, une guerre avec les deux puissances devenait fort probable, et tous ses projets sur l'Orient seraient systématiquement contrariés.

Ceci convenu, on se sépara; M. de Kaunitz alla se reposer dans sa splendide villa d'*Austerlitz*, si calme alors, encore si inconnue, que bientôt Napoléon devait immortaliser au nom de la France.

Là, M. Durand, chargé d'affaires de Louis XV, étant venu faire sa cour au premier ministre, « sans le seraskier porteur de la demande de médiation, » lui



dit nonchalamment le prince de Kaunitz, « il n'aurait » pas été question d'affaires à Neustadt ! » A cette sincère communication, il ajouta, pour mieux tromper M. de Choiseul, beaucoup d'autres confidences aussi peu exactes.

Cependant l'aversion de Marie-Thérèse pour la Russie l'entraînait à une démarche bien singulière, à une contradiction vraiment inexplicable chez une si noble femme, chez une si grande souveraine : au moment où toutes les bases du partage venaient d'être discutées, l'Impératrice écrit, de sa propre main, à Stanislas, cet élégant, spirituel et vain simulacre de roi. Elle lui parle de son affection pour lui, de sa bienveillance pour la République. A l'entendre, jamais l'Autriche n'a tourné un regard d'envie vers la Pologne; jamais elle ne permettra un démembrement quelconque.

En entendant de pareilles assurances, on persiste à penser que l'indigne complot avait pu rester un secret entre Frédéric, Joseph et Kaunitz.

Ce n'est pas tout : Marie-Thérèse conclut un traité avec la Porte; elle s'engage, si la Russie ne restitue pas ses conquêtes, si elle persévère dans son système oppressif contre la République, à lui déclarer la guerre. En retour, l'Impératrice-Reine devait recevoir, en quatre paiements, un subside de 10,000 bourses. Ses troupes s'étant même mises en marche, un premier paiement fut effectué.

C'était l'époque où les Confédérés polonais organi-

saient leur patriotique résistance : on les combla de promesses.

En même temps, la cour de Vienne, admettant l'hypothèse où elle attaquerait les Russes partout ailleurs qu'en Pologne, réclamait de Frédéric une entière neutralité.

Mais une proposition de cette nature ne pouvait convenir au monarque prussien ; il la rejeta, et son frère, le prince Henri, après avoir été rendre visite à la reine de Suède, princesse de Prusse, partit pour Saint-Petersbourg<sup>1</sup>. Le motif ostensible du voyage était le désir de revoir la Tzarine, qu'il avait autrefois connue à Berlin ; son but réel était de préparer la paix entre la Porte et la Russie, puis, par l'appât du partage, de rapprocher la Russie et l'Autriche.

« L'écho du canon de Catherine, le son des cloches des  
» églises de Pétersbourg qui annonçaient de continuel  
» *Te Deum*, retentirent jusque dans Versailles. A ce bruit  
» triomphal, les ennemis de M. de Choiseul élevèrent  
» la voix, et irritèrent le ministre au lieu de l'abattre.  
» La fièvre d'activité qui le dévorait, circula plus ar-  
» demment dans ses veines. Par un bizarre effet de la  
» colère, il ne perdit rien de sa perspicacité, mais il  
» ne voulut point en faire usage. Rien dans la con-  
» duite ambiguë des cours de Vienne et de Berlin ne  
» lui avait échappé ; il avait saisi d'un coup d'œil ce  
» que leurs réunions et leurs pourparlers recélaient  
» d'hostile pour la France. D'avance, il avait tout

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives, lettre B.

» prévu, tout deviné : ses dépêches sont remplies  
» d'instructions précises. Mais, dès que l'événement  
» pressenti se fut rapproché, dès qu'il eut passé des  
» conjectures dans les faits, Choiseul s'efforça de ne  
» plus y croire; il se roidit contre son propre juge-  
» ment; il eut recours à des illusions qu'il n'avait pas,  
» et s'efforça de devenir sa propre dupe. Tant qu'il n'y  
» eut aucun rapport ostensible entre Joseph et Fré-  
» déric, tant que ce dernier se tint éloigné des fron-  
» tières de la Prusse polonaise, Choiseul découvrait,  
» indiquait aux agents diplomatiques placés sous ses  
» ordres, les manœuvres des deux cours pour se rap-  
» procher. Il signalait, il dénonçait les appétits secrets  
» de Frédéric, et ses projets de partage. Mais lorsque  
» l'événement l'eut justifié complètement; lorsque, à  
» Neiss, à Neustadt, les nouveaux alliés délibérèrent  
» sur la Pologne; lorsque les envoyés de France à  
» Berlin, à Varsovie, à Pétersbourg, à Constantinople,  
» confirmèrent les prévisions du ministre, et lui en  
» fournirent les preuves justificatives dans leurs dé-  
» pèches; furieux d'avoir eu raison, il gourmanda  
» leur prévoyance, la traita de prématurée, d'intem-  
» pestive, presque de visionnaire. Lui qui avait vu le  
» danger de si loin, il ne voulut plus le reconnaître  
» dès qu'il put le toucher au doigt. »

« Sans doute, » dit-il, » l'Empereur et le roi de  
» Prusse se sont vus, mais ils n'ont point parlé de la  
» Pologne. M. de Kaunitz a protesté de son attache-  
» ment à l'alliance; Frédéric a lancé ses troupes dans

» la Prusse polonaise, mais uniquement pour arracher  
» une contribution aux habitants de Dantzick. On dit  
» que les Russes ont remporté des victoires; c'est un  
» faux bruit. On prétend que les confédérations se dislo-  
» quent et se rompent de toutes parts; il n'en est rien;  
» elles vont chasser les Russes, et balayer la Pologne<sup>1</sup>. »

C'est ainsi que le duc de Choiseul, plaçant lui-même, par dépit, un bandeau sur ses yeux, s'obstinait à ne pas voir ce qu'il avait pourtant si bien prévu. Mais vers cette époque, l'Europe apprit sa chute, et cet exil de Chanteloup qui devint un triomphe.

Pendant un corps autrichien occupait déjà le comitat de Zips<sup>2</sup>, à titre, car il fallait un prétexte, d'ancienne dépendance du royaume de Hongrie, et comme gage de sommes dues par la République.

Catherine alors déclara au prince Henri que, si la cour de Vienne s'appropriait une portion quelconque de la Pologne, les puissances voisines en feraient autant. C'était s'indemniser ainsi aux dépens du plus faible, et faire payer aux Polonais la restitution de la Moldavie et de la Valachie.

Personne ne voulait se donner l'odieux de la première exécution; mais chacun déclarait qu'à la moindre tentative de démembrement, il en ferait autant.

Exploitant ces avides dispositions, le prince Henri conclut, à Pétersbourg, une convention. Il ne s'agissait encore que de la Prusse et de la Russie.

<sup>1</sup> C<sup>te</sup> A. de SAINT-PRIEST, *Mélanges diplomatiques et littéraires*.

<sup>2</sup> Dans le Cercle en deçà de la Theiss (Hongrie septentrionale).

Mais Frédéric se hâta d'en informer le cabinet autrichien.

Prête à signer aussi, Marie-Thérèse hésita : elle craignait d'irriter la France et de briser l'alliance de 1756. Ce qu'elle allait gagner valait-il une semblable chance, et le sacrifice des avantages de ses relations avec la Porte? Plus d'un scrupule aussi alarmait sa conscience. Ce n'était pas sans une sorte d'effroi qu'elle regardait la route où une irrésistible fascination l'entraînait.

D'un autre côté, en n'accédant pas, l'Impératrice-Reine se voyait seule contre Catherine, seule contre Frédéric, sans pouvoir rien attendre de la France<sup>1</sup>, sans rien espérer de l'Angleterre. Une pieuse princesse céda à la plus coupable tentation : le traité définitif de partage fut signé à Pétersbourg, le 5 août 1772.

Dès le principe, M. de Kaunitz s'était imposé un double rôle ; il le soutint jusqu'à la fin. Peu de jours encore avant la déclaration du traité de partage, il niait hautement l'existence de ce traité, et ce ne fut

<sup>1</sup> « Je tiens du prince de Kaunitz, du comte de Cobenzel et de M. de Vergennes, un fait qui me paraît certain : c'est que la cour de Vienne, dès qu'il fut question du partage qui devait donner à la Prusse un accroissement qu'elle redoutait, en prévint la France, et fit entendre qu'elle s'y opposerait, si la cour de Versailles voulait la soutenir. Louis XV alors ne s'occupant que de ses plaisirs et M. d'Aiguillon de ses intrigues, le cabinet autrichien ne reçut point de réponse rassurante, et il aima mieux concourir au partage de la Pologne que de soutenir seul la guerre contre les Prussiens et les Russes réunis. »

Ségur, *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, tome I<sup>er</sup>. — *Mémoire du comte de Broglie aux comtes du Muy et de Vergennes, etc.*, 46 fév. 1775.

qu'en avril (1772) que sans rien dire de positif, il voulut bien se laisser deviner.

Depuis quelque temps cette impénétrable réserve devenait suspecte au prince de Rohan : fatigué de s'épuiser en conjectures et de ne marcher qu'au milieu des ténèbres, l'ambassadeur français voulut enfin savoir à quoi s'en tenir. Arrivant droit au but, procédé qui n'est pas toujours d'une médiocre habileté, il demanda, sans préambule, au premier ministre si le partage de la Pologne était vraiment décidé. Kaunitz eut un moment d'extrême embarras; mais retrouvant bientôt sa hautaine impassibilité, il déclara ne pas devoir répondre à une telle question; qu'entre alliés on ne pouvait se demander certains éclaircissements qui tenaient à des secrets d'État, et qu'un profond mystère devait toujours envelopper. Puis il ajouta d'un ton ironique : « Lorsque la France s'est emparés de la » Corse et du Comtat ; lorsque le roi de Naples est entré » dans Bénévent, la Maison d'Autriche n'a marqué ni » curiosité ni inquiétude. »

#### M. DE ROHAN.

« Veuillez considérer, prince, la disparité des cir-  
» constances. La Maison d'Autriche n'avait aucun in-  
» térêt direct dans les actes que vous me faites l'hon-  
» neur de me rappeler. Que lui importaient en effet,  
» l'occupation d'un rocher stérile ou d'insignifiantes  
» repréailles contre le Pape? Mais ici il s'agit de la  
» Pologne!..... Par les secours pécuniaires que le Roi

» a donnés aux Polonais, avec l'approbation de la cour  
» impériale, ou du moins sans aucune objection de sa  
» part, il a peut-être quelque droit de s'informer des  
» décisions dont la Pologne est actuellement l'objet.  
» Mais un motif plus noble le guide : ces secours n'ont  
» été que l'expression d'un intérêt généreux. Des Fran-  
» çais ont secouru la Pologne; quel sera leur sort? quel  
» sera celui des Confédérés? »

M. DE KAUNITZ.

« Il m'est impossible de le prévoir. Cela dépend  
» d'événements qu'on ne saurait encore calculer.

» Mon Prince, votre mémoire vous trompe; je n'ai  
» jamais approuvé la Confédération; je n'en ai jamais  
» fait le moindre cas; jamais elle n'a eu ni consistance,  
» ni ressource; je n'ai jamais espéré qu'elle pût pro-  
» duire le moindre effet : c'est sur ce ton que j'en ai  
» toujours parlé à M. Durand. Pour ce qui regarde la  
» Pologne, ainsi que le roi de Prusse et l'impératrice de  
» Russie, nous sommes décidés à ne point souffrir que  
» nos voisins s'y procurent un agrandissement qui  
» puisse altérer l'équilibre ou diminuer l'égalité de la  
» balance politique du Nord. C'est en conséquence de  
» ce principe, dont nous ne nous départirons jamais,  
» que nous sommes résolus de faire entrer incessam-  
» ment une armée en Pologne, assez considérable pour  
» imposer aux forces combinées qui s'y trouvent réu-  
» nies, et pour pouvoir, en cas de nécessité, mettre  
» obstacle à des projets d'invasion. D'ailleurs, avant

» ce temps, et très-incessamment, il y aura un Con-  
» grès. Les Turcs probablement ne feront pas beau-  
» coup de difficultés sur le lieu ; la Russie n'y mettra  
» pas d'entêtement. Ainsi, ce premier obstacle sera  
» bientôt levé. Mais il y en a un autre qui offre de  
» grandes difficultés, c'est l'indépendance de la Cri-  
» mée. Catherine II l'exige absolument, et paraît d'au-  
» tant moins vouloir s'en détacher, qu'elle fait, par  
» pure générosité et par amour pour la paix, le sa-  
» crifice de la Valachie et de la Moldavie, que sa posi-  
» tion actuelle la mettrait à portée de conserver à titre  
» de conquête. »

M. DE ROHAN.

« Prince, dans un tel arrangement, n'y aurait-il pas  
» quelque inconvénient, non-seulement pour l'indé-  
» pendance ottomane, mais encore pour les frontières  
» de l'Autriche? »

M. DE KAUNITZ.

« Que faire? Il y a des occasions où il vaut mieux  
» laisser un torrent s'écouler que de lui opposer une  
» digue. La stupidité, la faiblesse des Turcs ont  
» trompé nos espérances; nous n'en pouvons plus  
» rien attendre. »

M. DE ROHAN.

« Ainsi la Porte est obligée d'accéder aux condi-  
» tions que lui impose la Russie? »



## M. DE KAUNITZ.

« Je le crois. » . . . . . « L'incertitude des » négociations, qui vont être promptement entamées, » empêche de prévoir ce que les puissances exigeront » pour les Confédérés. Mais ne parlons plus de ce *mau-* » *vais ramassis*; je ne puis rien pour eux; je ne puis » que les plaindre <sup>1</sup>. »

Vainement l'ambassadeur voulut insister; tous ses efforts échouèrent devant un silence inexpugnable. Comprenant le mutisme et affectant dès lors tous les dehors d'une confiance qui se résigne, « puisqu'il en » est ainsi, dit-il, vous êtes plus instruit que vous ne » voulez le paraître. Je vois qu'il n'y a plus à compter » sur la Confédération... Ne pensez-vous pas, mon » Prince, que nous ferions bien d'engager la Généralité » à faire son accord particulier? » — « Assurément, » répondit avec une vivacité qui ne lui était pas naturelle M. de Kaunitz, devenu tout à coup radieux, « c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Les Confédérés » n'ont plus que deux moyens à prendre : révoquer » l'acte d'interrègne et recourir au roi de Pologne, » qui se chargerait de négocier leur paix; ou, ce qui » serait mieux encore, remettre leurs places entre les » mains des Russes <sup>2</sup>. »

Évidemment tout était dit.

<sup>1</sup> Dépêche du prince de Rohan, avril 1772. Archives des affaires étrangères.

<sup>2</sup> C<sup>o</sup> A. de SAINT-PRIEST, *Études diplomatiques et littéraires*.

Peu de temps après cet entretien, M. de Rohan, sur lequel le duc d'Aiguillon rejetait l'entière responsabilité de sa propre impéritie, tenta quelques récriminations auprès du prince de Kaunitz. Mais celui-ci n'avait plus à feindre : dans son langage, l'arrogance remplaça la réserve.

« La France, » dit-il à l'ambassadeur, « la France » a été la cause première de ces événements. Peut-être » sommes-nous plus affligés qu'elle, mais c'est elle » qui a voulu ce qui s'est passé. Pourquoi, dans l'ori- » gine, sur notre invitation, n'a-t-elle pas parlé avec » fermeté au roi de Prusse? Pourquoi, malgré nos » conseils, M. de Choiseul a-t-il constamment poussé » les Turcs à la guerre?... Voilà la source unique des » maux actuels. La faiblesse des Ottomans devait être » écrasée par la Russie, et c'est vous qui les avez » armés! Qu'avions-nous à faire? Une guerre contre » les forces réunies de la Russie et de la Prusse? Ce » dessein, raisonnable et glorieux avec des secours, » devenait impraticable, insensé sans appui. Pouvions- » nous compter sur le vôtre? Nous auriez-vous sou- » tenus dans cette crise, qui pouvait décider de l'exis- » tence de la Maison d'Autriche? Ce parti écarté, il » n'y en avait que deux autres à prendre : voir, avec » une indifférence stoïque, l'agrandissement de la » puissance russe et prussienne, ou se concerter avec » Frédéric et Catherine pour conserver du moins l'équi- » libre européen par l'accession de l'Autriche à un » partage qu'elle déplorait sans doute, mais qu'il lui

» eût été impossible de prévenir. Le premier parti  
» était aussi humiliant qu'onéreux. Après les efforts  
» que l'Impératrice-Reine et l'Empereur ont tentés  
» pour imposer à leurs voisins; après le sacrifice de  
» sommes immenses à l'espoir de contenir une ambition  
» rivale, ils s'exposaient, par l'inaction, à une ruine  
» financière complète et au mépris, ruine morale, la  
» plus irréparable de toutes.

» Il ne restait donc plus que la détermination à  
» laquelle ma cour s'est arrêtée, quoique avec les plus  
» grands regrets et la plus extrême répugnance. Con-  
» trainte par la force des événements, sans être animée  
» par aucune passion égoïste, elle se contente de s'as-  
» surer des acquisitions proportionnées à celles que  
» fera la cour de Berlin. La balance de l'Europe exige  
» ce dédommagement. Seul il peut maintenir la puis-  
» sance autrichienne dans sa situation naturelle. En  
» conséquence, Leurs Majestés Impériales suivront  
» pas à pas les démarches du roi de Prusse, et feront  
» marcher de front, avec les envahissements de ce  
» prince, leurs justes et antiques prétentions sur diffé-  
» rents districts de la Pologne. »

Comme on le voit, le ton était bien changé; l'accusé se portait accusateur. Ce qu'il y a de fort triste, c'est que dans ces reproches se trouvait plus d'une vérité.

Voulant néanmoins adoucir l'amertume d'un tel langage, M. de Kaunitz, après être rentré, d'un air presque affectueux, dans l'exposé de ses griefs, ter-

mina par ces mots : « Hélas ! mon cher Prince, ceux » qui m'aient doivent me plaindre. »

Après les épanchements du ministre, vinrent ceux de Marie-Thérèse et de Joseph, empreints chacun d'une personnalité différente. Chez l'Impératrice-Reine, une sorte de découragement et la plainte dominaient : « Elle n'avait rien su, on lui avait tout caché ; un en- » chînement imprévu et invincible d'incidents avait » entraîné son consentement ; elle ne l'aurait jamais » donné, même après la conclusion du traité entre » l'impératrice de Russie et le roi de Prusse, si elle n'y » avait vu cette clause : *Nous inviterons la Maison » d'Autriche à se joindre à nous, et si elle s'abstient, » son refus de concours ne nous empêchera pas de pour- » suivre et de passer outre.* Après cela, que faire ? A » quoi se résoudre ? Il n'y avait qu'à céder et à » prendre... Naturellement, je n'ai pu avertir votre » cour de la perplexité de mes pensées et de l'embar- » ras de ma situation. Aussi, pour concilier la vérité » avec une sage réserve, j'ai gardé un silence absolu. » C'est aussi le parti qu'a pris M. de Kaunitz. »

Avec l'Empereur, la conversation fut d'une tout autre nature : « J'ai pris, » écrivit le prince de Rohan au duc d'Aiguillon, « le prétexte d'une lettre qui re- » garde les intérêts particuliers de l'évêché de Stras- » bourg dans ses rapports avec l'Empire, persuadé » qu'à la façon dont l'Empereur me parle à la chasse » et dans toutes les occasions où nous nous rencon- » trons, je pourrais l'amener à un entretien suivi tou-

n'établissait l'indivisibilité que pour les États électoraux ; et lors de sa promulgation , la Bavière n'était pas de ce nombre. Comment la convention faite avec l'électeur palatin serait-elle contraire aux lois de l'Empire, puisque ces mêmes lois laissaient aux États la faculté de s'accommoder, sauf les droits légitimes d'un tiers ? Or, cette faculté ne serait-elle pas anéantie, si un État, étranger au litige, se permettant d'y intervenir, s'instituait arbitrairement juge d'un débat né d'une succession, privilège qui n'appartenait qu'à l'Empereur ? Joseph II, enfin, avait-il violé sa capitulation ? Nullement : 1° parce qu'il lui était impossible de s'opposer à une convention souscrite, conformément à la Bulle d'Or, par l'Impératrice-Reine et l'électeur palatin ; 2° parce que les troupes mêmes du Cercle avaient occupé les fiefs dévolus à l'Empire ; 3° parce que, bien loin d'en avoir disposé sans le concours de l'Empire, l'Empereur ne les avait pas encore conférés, et que l'acte même de prise de possession garantissait expressément les droits d'un tiers.

Joseph offrit ensuite de soumettre ses prétentions à la Diète, écouta, avec un empressement affecté, les réclamations de l'électeur de Saxe, de la Maison de Mecklembourg, du duc de Deux-Ponts, et négocia un accommodement entre eux et l'Impératrice-Reine.

Durant la discussion de cette grave affaire, qui fut à la fin portée devant la Diète de l'Empire, on s'était des deux côtés préparé à la guerre ; bientôt Joseph et

Frédéric allèrent prendre, l'un en Silésie, l'autre en Bohême, le commandement de leurs armées. C'est alors que l'Empereur, ne comptant plus sur le concours de la France, ouvrit une correspondance particulière avec le roi de Prusse. Il espérait endormir, par une négociation, son redoutable adversaire.

Frédéric, ayant reçu du camp impérial une lettre autographe, polie, déferente même, mais qui ne modifiait en rien les prétentions de l'Autriche sur la Bavière, répondit, en ces termes, avec une fermeté pleine de grandeur :

« De Schœnwalde, le 4<sup>e</sup> avril 1778.

» Monsieur mon frère, j'ai reçu, avec toute la satisfaction possible, la lettre que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de m'écrire. Je n'ai ni ministre, ni scribe avec moi ; ainsi, Votre Majesté Impériale voudra bien se contenter de la réponse d'un vieux soldat qui lui écrit, avec probité et franchise, sur un des sujets les plus importants que la politique ait fournis depuis longtemps. Personne, plus que moi, ne désire de maintenir la paix et la bonne harmonie entre les puissances de l'Europe ; mais il y a des bornes à tout, et il se trouve des cas si épineux, que la bonne volonté seule ne suffit pas pour maintenir les choses dans le repos et la tranquillité.

» Que Votre Majesté me permette de lui exposer nettement l'état de la question de nos affaires actuelles. Il s'agit de savoir si un empereur peut disposer, selon sa volonté, des fiefs de l'Empire.

» Si l'on prend l'affirmative, tous ces fiefs deviennent des timars<sup>1</sup>, qui ne sont qu'à vie, et dont le Sultan dispose après la mort du possesseur. Or, c'est ce qui est contraire aux lois, aux coutumes et aux usages de l'empire romain. Aucun prince n'y donnera les mains; chacun invoquera le droit féodal, qui assure ses possessions à ses descendants, et personne ne consentira à cimenter lui-même le pouvoir d'un despote qui tôt ou tard le dépouillera, lui et ses enfants, de ses possessions immémoriales. Voilà donc ce qui a fait crier tout le corps germanique contre la façon violente dont la Bavière vient d'être envahie. Moi, comme membre de l'Empire et comme ayant rappelé la paix de Westphalie par le traité de Hurbertsbourg, je me trouvai directement engagé à soutenir les immunités, les libertés et les droits du corps germanique, les capitulations impériales par lesquelles on limite le pouvoir du chef de l'Empire, afin de prévenir les abus qu'il pourrait faire de sa prééminence.

» Voilà, Sire, au vrai, l'état des choses. Mon intérêt personnel n'y est pour rien; mais je suis persuadé que Votre Majesté me regarderait elle-même comme un homme lâche et indigne de son estime, si je sacrifiais basement les droits, immunités et privilèges que les électeurs et moi avons reçus de nos ancêtres.

» Je continue à lui parler avec la même franchise :

<sup>1</sup> Bénéfices militaires en Turquie. L'autographe porte *timariots*.

» j'aime et j'honore sa personne. Il me sera certaine-  
» ment dur de combattre contre un prince doué d'ex-  
» cellentes qualités, et que j'estime personnellement.  
» Voici donc, selon mes faibles lumières, des idées  
» que je sou mets aux vues supérieures de Votre Ma-  
» jesté Impériale.

» Je confesse que la Bavière, selon le droit de con-  
» venance, peut convenir à la maison impériale; mais  
» comme, d'ailleurs, tout autre droit lui est contraire  
» dans cette possession, ne pourrait-on pas, par des  
» équivalents, satisfaire le duc de Deux-Ponts? Ne  
» pourrait-on pas trouver de quoi indemniser l'élec-  
» teur de Saxe sur les alleux de la succession de Ba-  
» vière? Les Saxons font monter leurs prétentions à  
» trente-sept millions de florins, mais ils en rabattraient  
» bien quelque chose en faveur de la paix. C'est, Sire,  
» à de telles propositions, en n'oubliant pas le duc de  
» Mecklembourg, que Votre Majesté Impériale me ver-  
» rait concourir avec joie, parce qu'elles seraient con-  
» formes à ce que demandent mes devoirs et la place  
» que j'occupe.

» J'assure à Votre Majesté que je ne m'expliquerais  
» pas, avec mon frère, avec plus de franchise que j'ai  
» l'honneur de lui parler. Je la prie de faire ses ré-  
» flexions sur tout ce que je prends la liberté de lui  
» représenter; car voilà le fait dont il s'agit. La suc-  
» cession d'Ansbach <sup>1</sup> y est tout à fait étrangère. Nos

<sup>1</sup> Littéralement extrait de l'édition officielle des *Oeuvres de Frédéric le Grand*, publiée, en MDCCCXLVI, à Berlin.



» droits sont si légitimes, que personne ne peut nous  
» les rendre litigieux. C'est ce Van Swieten qui m'en  
» parla, il y a, je crois, quatre à six ans, et qui me  
» dit que la cour impériale serait bien aise s'il y avait  
» quelque troc à proposer, parce que j'ôterais à sa cour  
» la supériorité des voix dans le cercle de Franconie,  
» et qu'on ne voudrait pas de mon voisinage près  
» d'Éger en Bohême. Je lui répondis qu'on pouvait  
» se tranquilliser encore, parce que le margrave  
» d'Ansbach se porte bien, et qu'il y avait tout à  
» parier qu'il me survivrait. Voilà tout ce qui s'est  
» passé sur cette matière, et Votre Majesté Impériale  
» peut être persuadée que je lui dis la vérité. Quant  
» au dernier mémoire que j'ai reçu du prince Kau-  
» nitz, ledit prince paraît avoir eu de l'humeur en le  
» dressant. La réponse ne pourra arriver ici qu'en huit  
» jours. J'oppose mon flegme à ses vivacités, et j'at-  
» tends, etc. »

Puis, après le protocole d'usage, Frédéric ajouta  
gaiement : « S'il m'est arrivé de manquer au cérémo-  
» nial, j'en fais mes excuses à Votre Majesté Impé-  
» riale; mais, foi d'honneur, à quarante milles à la  
» ronde, il n'y a personne qui pourrait m'instruire. »

Un second courrier apporta en toute hâte, du camp  
impérial, la dépêche suivante :

« De Littau, le 46 avril 1778.

» Monsieur mon frère, » disait l'Empereur, « ... je vois  
» Votre Majesté dans une erreur de fait, et qui change

» entièrement sa longue tirade, mais surtout la question.  
 » Cela m'engage donc, pour le bien de l'humanité, à  
 » la lui éclaircir par cette lettre. Dans tout ce qui s'est  
 » fait en Bavière, ce n'est point l'Empereur qui a agi,  
 » mais l'électeur de Bohême et l'archiduc d'Autriche,  
 » qui, comme, *co-état*, a fait reconnaître ses droits, et  
 » s'est arrangé, par une convention libre et amicale,  
 » avec son co-état et voisin, l'Électeur palatin, devenu  
 » seul héritier des États de la Bavière. Le droit de  
 » s'entendre et arranger avec son voisin, sans l'aveu  
 » d'un tiers, a toujours paru jusqu'à présent un droit  
 » incontestable à quiconque n'est pas dépendant, et  
 » par conséquent tous les princes de l'Empire l'ont  
 » toujours exercé de droit et de fait. . . . . »

« . . . . .

» . . . . . Je crois que Votre Majesté sera con-  
 » vaincue entièrement que le mot de despotisme dont  
 » elle se sert, et que j'abhorre pour le moins autant  
 » qu'elle, est de trop, et que l'Empereur n'a fait autre  
 » chose que de promettre à un chacun qui se plaindra  
 » à lui en bonne forme, et lui fera connaître ses droits,  
 » de lui administrer prompt justice, tout comme Sa  
 » Majesté l'Impératrice-Reine n'a fait que faire valoir  
 » ses droits et les constater par une convention libre;  
 » et elle saura par conséquent, avec tous les moyens  
 » qu'elle a, défendre ses possessions. Voilà le vrai état  
 » de la question, qui se réduit à savoir si quelque loi  
 » de l'Empire empêche un électeur de faire avec son  
 » voisin un arrangement et une convention, sans l'in-

» tervention des autres, qui leur convient mutuelle-  
» ment, ou non. J'attendrai avec tranquillité ce qu'il  
» lui plaira de me répondre ou de faire. J'ai appris tant  
» de choses vraiment utiles de Votre Majesté, que si je  
» n'étais pas citoyen, et que quelques millions d'êtres  
» qui par là en souffriraient ne me touchassent, je  
» lui dirais presque que je ne serais pas fâché qu'elle  
» m'apprît encore à être général. »

» Néanmoins, elle peut compter que le maintien de  
» la paix, et surtout avec elle, que j'aime et honore  
» vraiment, est mon sincère désir, et que quatre cent  
» mille braves gens ne devraient point être employés  
» à s'égorger mutuellement, et cela pourquoi? et à  
» quoi bon? et sans en prévoir surtout de part et  
» d'autre des fruits qui en puissent valoir. Voilà mes  
» sincères réflexions, j'ose les communiquer à Votre  
» Majesté avec toute la cordialité et franchise pos-  
» sible, étant avec la plus haute et parfaite considé-  
» ration, etc., etc. »

Ces lignes, empreintes d'amertume et d'une modestie douteuse, indiquent qu'entre de tels correspondants le seul argument définitif, c'était le canon.

Ennuyé de ce genre de procédure, Frédéric renvoie la discussion à ses ministres. Enfin, pour témoigner de sa modération, il fait à l'Autriche une proposition sage, conciliante. En vertu d'une nouvelle convention qui sera conclue, sous sa médiation, avec la participation du duc de Deux-Ponts et de l'électeur de Saxe, la Maison Palatine abandonnera à l'Autriche

deux districts de la Bavière, sur le Danube et sur l'Inn, l'un contigu à la Bohême, l'autre à l'archiduché. De son côté, l'Autriche cédera à l'électeur le duché de Limbourg, avec la petite partie du duché de Gueldre dont elle était en possession, et comprenant la ville de Ruremonde, ainsi que quelques villages. L'électeur de Saxe obtiendra Mindelheim et Wisensteing, et Marie-Thérèse renoncera au domaine direct de la Bohême sur les fiefs du Haut-Palatinat, comme sur ceux de la Saxe et des margraviats de Franconie attachés à cette couronne par le lien vassalitique.

Une ambition modérée eût accepté cette offre : mais il n'en fut pas ainsi. Alors Frédéric déclara les négociations rompues.

La guerre était devenue inévitable.

Aussitôt, la cour de Vienne réclama, à Versailles, le secours de vingt-quatre mille hommes, stipulé par l'alliance de 1756 <sup>1</sup>. Mais le ministère français répondit, avec raison, que les possessions garanties à Marie-Thérèse par le traité n'étant pas contestées, et la guerre ayant pour objet des acquisitions dont les titres étaient inconnus lors de la conclusion de l'alliance, le *casus fœderis* n'existait pas. Il ajoutait que rien n'autorisait la cour de Vienne à voir, dans cette alliance, un moyen d'agrandissement. D'ailleurs, le roi de Prusse et le duc de Deux-Ponts n'étaient-ils point en droit de réclamer la garantie de la paix de Westphalie,

<sup>1</sup> FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française.*

si incontestablement violée par l'Autriche ? Louis XVI se retrancha donc dans la neutralité.

Le 5 juillet, Frédéric entra en Bohême, à la tête de cent mille hommes, par le comté de Glatz, occupa Nachod, et, s'avancant jusqu'aux bords de l'Elbe, s'établit en face de Joseph.

L'Empereur, commandant, avec le maréchal de Lascy, la principale armée, occupait une position formidable derrière les rives escarpées de l'Elbe. Sa droite s'appuyait à Kœnigingrætz, ville que ses ingénieurs avaient mise en état de soutenir un siège de quelques semaines. Au delà de l'Elbe, et près de Kœnigingrætz, campait un corps de grenadiers, avec quelque cavalerie, dans des ouvrages plus semblables à une ville fortifiée qu'à des retranchements de campagne. De Semonitz à Schurz s'étendait un autre corps de 30,000 hommes, couverts par des fossés de huit pieds de profondeur, de seize de large, bien fraisés, bien palissadés, et de plus, entourés de chevaux de frise qui liaient ensemble les ouvrages séparés. Plus loin se dressait la hauteur de Kukus, qui, commandant la rive septentrionale de l'Elbe, se prolonge, de colline en colline, par Kœnigsaal, vers Arnau; de là cette chaîne de montagnes va se joindre à Hoheneibe et se confondre avec le Riesen-Gebirg <sup>1</sup>.

De triples redoutes défendaient tous les passages de

<sup>1</sup> Montagnes des géants, entre le cercle de Bunzlau en Bohême et la province de Jauer en Silésie; l'une des principales chaînes du système hercynio-carpathien.

l'Elbe. Derrière d'énormes abatis d'arbres faits sur le sommet de ces montagnes boisées, campaient quarante bataillons de réserve, prêts à se porter sur tous les points menacés par les Prussiens. En outre, les bords du fleuve, hérissés de rochers depuis Jaromirtz<sup>1</sup> jusqu'aux montagnes, étaient inaccessibles à l'ennemi<sup>2</sup>.

Cependant le prince Henri, avec une seconde armée, rassemblée dans la Marche de Brandebourg et dans le Magdebourg, avait à l'improviste occupé la Saxe, pour la mettre à l'abri d'une invasion. Cette armée, forte aussi de la jonction des troupes de l'Électeur, s'élevait à cent treize mille hommes. L'avant-garde, aux ordres du célèbre Moellendorf, qui devait être un jour prisonnier de Napoléon, entra en Bohême, et s'avança jusqu'à Commotau, suivie du gros de l'armée.

Cependant le Prince voulait se rapprocher de son frère : rétrogradant donc, il passa sur la rive droite de l'Elbe, et, à travers des routes presque impraticables, à force de constance et d'énergie, il atteignit Gabel sur le Jung-Ferbach, vers les premiers jours d'août.

Le maréchal de Laudon s'étant retiré derrière l'Isar, entre Turnau et Jung-Bunzlau, y prit une position res-

<sup>1</sup> Petite ville sur l'Elbe, en Bohême, célèbre par les bains *Kouk-kousbad*.

<sup>2</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome VI, *Mémoires de la guerre de 1778*.

pectable, d'où il communiquait avec l'armée de l'Empereur.

Profitant de la retraite précipitée du maréchal, le général prussien de Platen s'empara de Leutmeritz, poussa jusqu'à Budin sur l'Egra : son avant-garde atteignit Welwarn, à trois milles de Prague.

L'alarme se répandit dans cette capitale.

Maître du cercle de Leutmeritz, le prince Henri ne put néanmoins opérer sa jonction avec son frère. L'un et l'autre, ils s'étaient vainement efforcés d'entraîner les généraux Lascy et Laudon à une bataille.

Mais bientôt les deux armées allaient manquer de vivres. Le prince Henri commença sa retraite, le 10 septembre, et reentra, avec un ordre parfait, le 2 octobre, en Saxe.

Son digne adversaire, Laudon, blessé de l'inaction à laquelle des ordres supérieurs l'avaient condamné, s'était démis du commandement. Haddick le remplaça.

Quant au Roi, il se replia sur la Silésie. Ce fut dans cette campagne, à son quartier général de Schatzlar, qu'il composa l'éloge de Voltaire, mort le 30 mai 1778.

Ainsi se termina, sans un siège, sans une bataille, sans un combat sérieux, cette singulière campagne où pourtant deux magnifiques armées et les premiers généraux du siècle étaient en présence.

La principale cause de ce résultat inattendu fut la répugnance de Marie-Thérèse à continuer une lutte commencée malgré elle, et sa ferme résolution de conclure la paix à des conditions raisonnables. Négli-

gée par son fils, qui gardait avec elle un silence absolu sur tous les événements militaires, elle s'inquiétait doublement des suites d'une guerre injuste et mal dirigée. Fidèle, dévouée à son empereur, l'armée ne voyait pas en lui un général; la mésintelligence divisait les maréchaux Lascy et Laudon. Dans cette campagne sans batailles, toutes les escarmouches, toutes les petites affaires d'avant-poste furent à l'avantage des Prussiens : sans être vaincues, les armes autrichiennes étaient humiliées. Les cadres de la cavalerie ne se trouvaient point complets : pour y suppléer, l'Empereur voulut, sans convoquer la Diète, faire monter à cheval la noblesse hongroise; mais les magnats, ceux-là même sur lesquels on pouvait le plus compter, s'élevèrent énergiquement contre cette violation des droits du royaume. En Moravie et sur la frontière de la Silésie prussienne, toutes les taxes durent être acquittées une année d'avance. En sus des impôts ordinaires, cinquante pour cent furent perçus sur les propriétaires, vingt sur les paysans, dix sur le commerce et l'industrie; toutes les pensions, tous les traitements, grevés déjà d'une retenue de dix pour cent, en subirent une nouvelle et dans la même proportion. Ne se contentant pas d'assujettir les maîtres de maison à une taxe pour leurs domestiques, le fisc ne craignit pas d'enlever à ceux-ci le dixième de leur salaire; enfin, une retenue pesa sur toutes les pensions au-dessus de cent florins; celles même qu'un testament léguait à un vieux serviteur ne trouvèrent pas



grâce. Voilà les durs sacrifices qu'imposait l'entretien d'un effectif de trois cent mille hommes ; et encore, en écrasant le pays, n'atteignait-on pas le but proposé.

Profondément émue d'un tel spectacle, navrée de douleur à la vue de ses vaillantes armées décimées par le typhus, des campagnes sans culture faute de bras, de tant de familles réduites à la misère, et tendant vers leur souveraine bien-aimée des mains suppliantes, Marie-Thérèse résolut d'en finir avec la guerre, et de prouver à son fils qu'elle était encore l'Impératrice-Reine, et toujours la mère de ses peuples.

Un incident qu'elle n'espérait plus lui vint en aide : la guerre l'emportant sur la politique, le prince de Kaunitz se voyait comme supplanté auprès de l'Empereur par le maréchal de Lascy et par le parti militaire. La reconnaissance n'avait pu le maintenir auprès de Marie-Thérèse, le dépit l'y ramena. Ravie de ce retour, « Enfin, » disait l'Impératrice avec joie, « j'ai retrouvé mon ministre ! »

Ce fut à l'insu de Joseph que, sous le nom d'un secrétaire du prince Galitzin, un diplomate autrichien, le baron de Thugut, se rendit secrètement au quartier général de Frédéric, à Walsdorff, avec mission expresse de dire verbalement « qu'elle était désespérée de voir qu'ils fussent sur le point de s'arracher l'un à l'autre leurs cheveux blanchis par l'âge. » Dans une lettre autographe, on promettait au monarque prussien, comme prix de sa condescendance à tolérer l'usurpation de l'électorat, d'appuyer ses prétentions

à la réversibilité des margraviats d'Anspach et de Bareuth, sous la condition, pourtant, qu'une fois en possession des deux margraviats, la Prusse les échangerait contre le comté de Lusace ou le duché de Mecklémbourg.

La proposition était singulière : Frédéric ne la prit pas au sérieux. Fort de tous les avantages que lui donnaient la justice et la moralité de sa cause, en usant sans en abuser, sa réponse fut digne et calme : la succession éventuelle des margraviats étant un droit imprescriptible de sa Maison et de sa couronne; droit auquel un rescrit impérial ne pouvait ajouter ni force ni valeur, la cour de Vienne ne pouvait rien lui offrir à ce sujet. Au reste, bien loin de songer à ses intérêts personnels, loin de vouloir dépouiller qui que ce fût d'un légitime héritage, il n'aspirait qu'à sauvegarder les libertés du Corps Germanique.

Ensuite, pour ne laisser aucun doute sur sa sincérité, il fit à M. de Thugut des contre-propositions tendantes toutes au maintien et à la garantie des droits de l'Allemagne; princes et peuples, grands ou petits États, tous étaient également protégés.

Le but de la négociation n'était pas atteint. Revenu à Vienne avec une réponse aussi peu satisfaisante, M. de Thugut reparut bientôt au camp prussien, muni de nouveaux protocoles. Mais cette fois le Roi refusa d'entrer en négociation avec lui. Ne parlant au baron désappointé que de la santé de l'Impératrice-Reine, de son respect pour tant de vertus, de son vif regret de

combattre une souveraine vénérée, il l'envoya au couvent de Braunau, où ses ministres étaient réunis.

Là, une réception toute différente attendait M. de Thugut : à la bonne grâce du roi succéda une hauteur presque insultante ; et malgré les concessions de l'envoyé autrichien , malgré l'assouplissement de ses propositions, le comte de Hertzberg, ministre des affaires étrangères de Prusse, se renferma imperturbablement dans les deux déclarations suivantes : 1° on ne traitera que sur la base de l'entière indépendance de la Bavière ; 2° la Maison d'Autriche n'a aucun droit sur cette succession.

Le baron voulut insister, mais autour de lui tout fit silence, et les négociations furent rompues. Soixante ans pourtant s'étaient à peine écoulés depuis que la main des Habsbourg avait introduit dans la famille des rois un électeur de Brandebourg !

Marie-Thérèse fut profondément sensible à cet échec.

« La douleur que l'Impératrice a ressentie en ap-  
» prenant l'effet de ses démarches pacifiques, » écrivit  
M. de Breteuil à M. de Vergennes, « ne saurait être plus  
» marquée, suivant tout ce qui m'en est revenu. La  
» peine de son ministre m'a paru également grande ;  
» tous ses discours avec moi m'ont fait voir une tris-  
» tesse profonde, et plutôt l'abattement qui en est  
» la suite, que la réflexion qui porte à la force.  
» M. le prince de Kaunitz m'a fait le tableau de sa  
» pénible position, et me l'a rendue touchante ; il m'a

» montré une grande espérance dans l'amitié du Roi  
» pour l'Impératrice; il m'a dit qu'il ne chargeait en-  
» core M. de Mercy que de vous instruire de la fin des  
» négociations avec le roi de Prusse; et de vous prier  
» en même temps de venir, d'une manière quelconque,  
» au secours de sa souveraine. Il m'a dit, sans attendre  
» mes réflexions, qu'il voyait, qu'il sentait tous nos  
» embarras avec l'Angleterre, qu'il n'avait pas l'injus-  
» tice de vouloir attirer de préférence notre attention  
» sur les besoins de la cour impériale, mais que nous  
» ne pouvions nous refuser à *voir dans la conduite du*  
» *roi de Prusse les principes et les vues d'un agrandis-*  
» *sement loin de toute proportion*; que si le plan de ce  
» prince acquérait jamais la consistance qu'il était en  
» chemin de lui donner, nous n'aurions bientôt aucun  
» moyen d'arrêter ce qu'il aurait de destructif, bien  
» plus pour l'Empire en général, que pour la Maison  
» d'Autriche en particulier. M. le prince de Kaunitz  
» a conclu de toutes ces réflexions, sans s'expliquer  
» plus clairement, qu'il fallait trouver, dans le resser-  
» rement de nos liens, une digue capable de prévenir  
» tous ces malheurs.

» Mais ce que M. le prince de Kaunitz désirerait le  
» plus, monsieur, et ce qu'il croit qui ferait le plus de  
» bien à la Maison d'Autriche, ce serait que le Roi  
» voulût bien faire écrire à tous ses ministres dans les  
» cours étrangères, une lettre qui reconnût assez le  
» désintéressement de la cour impériale touchant la  
» Bavière, pour détruire la funeste impression qu'a

» faite, suivant le ministre autrichien, dans tous les  
» cabinets de l'Europe et sur l'opinion publique, la  
» lettre du 5 février dernier, par laquelle le Roi a dé-  
» claré n'avoir eu aucune connaissance, ni pris au-  
» cune part à la convention du 3 janvier, entre la cour  
» de Vienne et l'électeur palatin. M. le prince de Kau-  
» nitz ne m'a montré le désir de cette démarche, de  
» la part du Roi, que dans un entretien particulier,  
» et comme suite de conversation familière; ainsi, je  
» n'ai rien à y répondre <sup>1</sup>. »

Ce document prouve avec quelle ardeur le chancelier d'État travaillait à compromettre la cour de Versailles vis-à-vis du roi de Prusse, pour engager la France dans une querelle étrangère <sup>2</sup>.

Quand Joseph apprit la démarche de sa mère, son irritation fut extrême. Elle éclata en lettres violentes; ce désir de la paix, il le qualifiait de faiblesse indigne, de grave atteinte à la majesté impériale; déclarant même que si toute idée d'arrangement n'était pas immédiatement abandonnée, il transporterait sa résidence hors de Vienne, et le siège de l'Empire soit à Aix-la-Chapelle, soit ailleurs.

Essayant une dernière tentative, l'Impératrice-Reine envoya l'archiduc Léopold au camp de l'Empereur; démarche qui n'eut d'autre effet que de désunir deux frères, jusqu'alors en parfaite harmonie.

Dans ces circonstances, il avait bien fallu se rési-

<sup>1</sup> 31 août 1778. — Archives des affaires étrangères.

<sup>2</sup> C<sup>o</sup> A. de SAINT-PIERRE, *Études diplomatiques et littéraires*.

gner à la continuation des hostilités. Mais dès que la campagne fut terminée, l'Impératrice réclama la médiation de la France et de la Russie. Sachant combien les ambitieuses vellétés de Joseph déplaisaient à la cour de Versailles, et quelles impressions peu favorables Louis XVI avait gardées de ce prince, Marie-Thérèse ne négligeait aucune occasion d'entretenir l'ambassadeur français de ses dissentiments avec son fils, et d'en gémir amèrement.

Aussi, au sortir d'une audience M. de Breteuil écrivait-il au comte de Vergennes : « J'ai eu lieu d'être très-  
» satisfait de tout ce que l'Impératrice m'a montré de  
» noblesse, de sagesse et de désintéressement : elle m'a  
» fait voir un désir extrême et exclusif pour la paix ;  
» elle m'a parlé, avec beaucoup de franchise, de son  
» regret d'avoir cédé à l'impulsion ambitieuse de  
» l'Empereur sur la Bavière ; elle m'a avoué qu'elle  
» trouvait l'univers fondé à s'effrayer de ces envahis-  
» sements rapides et successifs ; elle a gémi, pleuré  
» même avec moi de leur cause, et m'a dit qu'elle  
» entrevoyait de grands malheurs pour sa couronne  
» et pour l'Empereur, si la forte leçon qu'il recevait  
» aujourd'hui ne lui apprenait pas la nécessité de con-  
» tenir le feu de ses désirs, et de combiner ses vues  
» avec l'intérêt des autres puissances.

» L'Impératrice ne m'a pas dissimulé combien elle  
» est contrariée dans tous ses principes, et malheu-  
» reuse depuis l'ouverture de la succession de Bavière ;  
» elle m'a répété plusieurs fois que le Roi lui donne-

» rait quelques mois de vie de plus, si son amitié lui  
» procurait bientôt la paix.

» L'Impératrice est convenue, sans que je l'en aie  
» pressée, que le Roi a été fondé, à tous égards, à  
» voir, avec peine, le silence et les mesures de l'Au-  
» triche dans l'affaire de Bavière : elle m'a fait claire-  
» ment entendre qu'il fallait rejeter la faute du fond  
» et de la forme de sa conduite tenue avec nous, au  
» moment de la mort de l'Électeur, sur la légèreté et  
» l'excès de confiance qui accompagnent l'Empereur  
» dans toutes ses entreprises. L'Impératrice m'a dit  
» qu'elle avait prévu tout ce qui est arrivé; et je sais,  
» en effet, que ses justes prédictions sur la succession  
» bavaroise se trouvaient consignées dans deux écrits  
» de sa main, du 3 et du 43 janvier dernier. Elle a  
» déploré l'état forcé où se trouvent toutes les parties  
» de l'administration autrichienne : elle pense que tous  
» les moyens essentiels pour faire et pour contenir la  
» guerre, lui manquent; elle voit le mécontentement  
» général des officiers de son armée; elle sait combien  
» le poids insoutenable des impôts aliène son peuple;  
» mais en me développant toutes ces vérités et la peine  
» qu'elle en éprouve, l'Impératrice m'a fait voir, dans  
» toute son étendue, sa faiblesse et sa soumission aux  
» volontés de l'Empereur. Enfin, cette princesse a  
» achevé de me démontrer qu'elle ne règne et ne ré-  
» gnera plus que de nom.

» Pendant plus d'une heure que j'ai eu l'honneur  
» de passer tête à tête avec l'Impératrice, j'ai beaucoup

» écouté et peu parlé, sans cependant me refuser aux  
» réflexions, qui se sont présentées naturellement, re-  
» latives aux principes qui m'ont paru bons à établir  
» ou à fortifier. J'ai d'ailleurs toujours pris le parti de  
» l'Empereur, quand j'ai été forcé de dire quelque  
» chose en réponse aux discours ainsi qu'aux affections  
» de l'âme de l'Impératrice, échappée en plaintes sur  
» la conduite ou les faux systèmes de son fils. « Je  
» vois bien, » m'a-t-elle dit en terminant cette au-  
» dience, « je vois bien que l'Empereur n'est pas con-  
» tent, et qu'il a un grand fonds de tristesse; mais je  
» ne cherche pas à approfondir si c'est la peine de  
» voir que la paix est mon seul vœu, ou si c'est en  
» l'envisageant, comme moi, sous le jour d'une néces-  
» sité impérieuse à laquelle il faut céder le plus tôt  
» possible. »

Occupée enfin du rétablissement de sa marine, entraînée, par son traité de commerce et d'alliance avec l'Amérique, dans une guerre ardente non moins que dispendieuse contre l'Angleterre, la France, pour tourner toutes ses ressources contre sa formidable rivale, appelait de ses vœux la paix du continent.

Quant à la Tzarine, elle ne se rappelait pas, sans un vif ressentiment, combien le cabinet autrichien l'avait contrariée dans ses démêlés avec la Porte, tandis que Frédéric, en déterminant l'ambassadeur français à conseiller au Divan un arrangement, avait exercé sur l'issue de ces différends la plus heureuse influence.



Déjà, vers la fin de la campagne, Catherine avait fait déclarer, à Vienne et à Ratisbonne, qu'elle se trouverait forcée, bien qu'à regret, de prendre parti dans cette guerre, et qu'elle désirait voir les puissances belligérantes accepter sa médiation. En même temps, pour donner plus de poids à cette proposition, elle envoyait trente mille Russes sur les frontières de la Galicie.

Cette déclaration causa autant de joie à Joseph que de surprise à Marie-Thérèse : l'Empereur, en effet, la paix n'étant pas encore faite avec les Turcs, espérait que Catherine, ainsi occupée, ne pourrait prendre part aux affaires d'Allemagne. Exploitant la perplexité où il voyait sa mère, il en obtint une levée de quatre-vingt mille hommes.

Mais si l'influence belliqueuse ne cessait d'agir, l'influence pacifique ne s'endormait pas davantage : ainsi, avant que la déclaration russe eût été notifiée au cabinet de Vienne, l'Impératrice-Reine avait réclamé les bons offices de Catherine, en la priant de joindre sa médiation à celle de la France. L'offre ayant été acceptée, Marie-Thérèse, après avoir chaleureusement remercié Catherine, entreprit de justifier son invasion de la Bavière, insista sur la modération de sa proposition au roi de Prusse, et terminait sa lettre en disant : « que sans plus rien écouter que le plaisir qu'elle pre-  
» nait à pouvoir déférer aux instances de Sa Majesté  
» Impériale, elle lui abandonnait le choix des moyens  
» de conciliation que, conjointement avec Sa Majesté

» Très-Chrétienne, elle jugerait les plus équitables ou  
» les plus propres au prompt rétablissement de la paix,  
» persuadée qu'elle ne pouvait mettre en de meilleures  
» mains ses intérêts et sa dignité. »

Un tel langage flatta Catherine, qui devint assez indifférente à l'effet de sa récente déclaration, et finit par renoncer au projet de soutenir énergiquement le roi de Prusse.

De son côté, Frédéric, comptant sur l'active coopération de la Russie, et secrètement encouragé par la France, éleva ses prétentions : il demanda l'abandon absolu de toute la Bavière, et quarante millions de couronnes pour l'électeur de Saxe. Mais la Russie, que Marie-Thérèse venait d'adoucir, refusa d'appuyer cette nouvelle exigence ; le cabinet de Vienne la repoussa avec indignation. Quant à la France, elle voulait sagement contenir à la fois et les uns par les autres, Joseph, Catherine, Frédéric, empêcher l'agrandissement de l'Autriche sans l'humilier, et constituer, sur de solides bases, une paix durable.

Dans ces circonstances, le prince Repnin arriva à Breslaw, en décembre 1778, déployant, au nom de la Tzarine, la double qualité de général et d'ambassadeur. Dès le mois de janvier, le représentant de la France à Vienne, M. de Breteuil, lui transmit un plan de pacification générale tel que Frédéric l'avait conçu, et approuvé par Marie-Thérèse.

Ce projet fut immédiatement communiqué aux alliés de la Prusse. Les Saxons se récrièrent : élevant, sur

les alleux de la Bavière, leurs réclamations à la somme de quarante millions de florins, ils prévoyaient, avec douleur, que s'ils en obtenaient six, ce serait beaucoup; de plus, ils demandaient que l'Empereur renonçât à toutes ses prétentions féodales, comme roi de Bohême, sur la Saxe et sur la Lusace. De son côté, le prince de Deux-Ponts s'opposait opiniâtrément à tout démembrement de la Bavière; pour conserver le cercle de Burghausen, il se résignait bien à céder une partie du Haut-Palatinat, mais ne consentait qu'avec une extrême répugnance aux dédommagements que pourrait obtenir l'électeur de Saxe. Afin de satisfaire ses alliés, Frédéric tenta une nouvelle démarche à Vienne, mais en vain : il y rencontra une invincible résistance. Quant à la France et à la Russie, toutes deux elles voulaient la paix, l'une pour se débarrasser de l'Empereur qui lui demandait des secours, l'autre pour ne pas assister les Prussiens de ses troupes. Aussi pressèrent-elles les ministres de Frédéric de n'entraver en rien la pacification générale. Ainsi gêné par deux grandes puissances médiatrices, ne pouvant heurter de front en même temps l'Autriche, la France et la Russie, ce prince voulut pourtant concerter avec Catherine les dernières mesures à prendre; un courrier partit donc pour Saint-Pétersbourg.

Cependant les hostilités avaient continué, malgré la saison, mais sans produire aucun fait d'armes mémorable.

Bientôt arriva la réponse de Catherine : les deux

cours étant parfaitement d'accord, le prince Repnin transmet cet *ultimatum* à M. de Breteuil ; l'Impératrice-Reine en ressentit une vive joie, et l'on songea à rassembler un congrès pour la solution définitive.

Inquiet de ces tendances conciliatrices, Joseph s'efforçait d'entraver les négociations ; au moment même où une suspension d'armes allait être signée, il envoya le général Wallis avec dix mille hommes bombarder Neustadt, espérant pousser ainsi le roi de Prusse à continuer les hostilités. Deux cent quarante maisons furent brûlées, mais la garnison tint ferme. Averti à temps, le général prussien Stutterheim prit l'ennemi à dos vers Branitz ; les troupes cantonnées à Roswalde se portèrent sur un flanc des Autrichiens, et des détachements de Neiss sur l'autre. Ainsi traqué, Wallis ne pouvait rester là plus longtemps sans compromettre toute sa division ; il se retira sur Zuckmantel, et fut chaudement poursuivi.

Malgré cet incident, Frédéric, alors à Silberberg, ordonna, le 4 mars, à ses généraux de régler, avec les généraux ennemis, les conditions d'un armistice, et, le 6, il se rendit à Breslaw, pour conférer avec le prince Repnin. Dès le 10, un congrès s'ouvrit à Teschen, petite ville de la Silésie autrichienne.

Tout étant presque réglé d'avance, on semblait devoir être bientôt d'accord ; néanmoins, plus d'une difficulté surgit à l'improviste ; les prétentions se croisaient vivement, l'œuvre pacifique semblait même compromise, quand arriva la nouvelle du traité de Con-

stantinople. Ce fait seul obtint plus de succès que tous les efforts de la diplomatie. En effet, tant qu'une rupture avait semblé imminente entre la Porte et la Russie, Joseph avait attaché fort peu d'importance à la déclaration de Catherine en faveur de la Prusse et de l'Empire; à ses yeux, ce n'était là que des paroles, rien de plus. La Russie n'était-elle pas assez occupée en Crimée à soutenir le Khan, son protégé, contre le sultan des Turcs, qui voulait le renverser? Pour appuyer chevaleresquement la Prusse, irait-elle déplacer une grande partie des forces dont elle avait besoin ailleurs? Mais la paix, cette paix qu'il redoutait tant, laissait à Catherine toute sa liberté d'action. Maitresse maintenant de l'emploi de ses troupes, elle pouvait envoyer au secours de Frédéric un corps considérable; et alors la Prusse gagnant ainsi une grande supériorité numérique, il deviendrait fort difficile aux troupes impériales de soutenir dignement une campagne. Or, qu'arriverait-il si la guerre traînait en longueur?

C'est donc de cette paix que date efficacement l'ouverture du congrès de Teschen. Dès lors toutes les machines mises en jeu par l'Empereur s'arrêtèrent; l'électeur palatin et son plénipotentiaire s'imposèrent eux-mêmes silence; l'Autriche se montra plus accommodante, et, en moins de quinze jours, tout le monde étant enfin d'accord, la paix fut signée, le 13 mai 1779, heureux anniversaire de la naissance de Marie-Thérèse.

Circonstances singulières! La Maison palatine, pour

les intérêts de laquelle la guerre avait été entreprise, n'y prit aucune part; la Bavière, objet du litige, ne fut point enveloppée dans les hostilités, et l'électeur palatin, qui avait refusé l'assistance du roi de Prusse, dut à la protection de ce monarque le principal avantage de la paix.

Trois traités principaux, n'en formant qu'un seul, furent signés à Teschen :

1° Le traité de paix entre l'Impératrice-Reine et le roi de Prusse; l'électeur de Saxe y figurait.

2° Une convention entre l'Impératrice-Reine et l'électeur palatin, qui réglait le différend sur la succession de la Bavière, et dans laquelle se trouvait compris le duc de Deux-Ponts.

3° Une convention entre l'électeur palatin et l'électeur de Saxe, relative à la succession allodiale réclamée par l'électeur de Saxe.

Joseph y accéda comme héritier et co-régent des états autrichiens; le 28 février 1780, un acte du Corps Germanique les ratifia.

Nul événement de son règne n'avait causé plus de plaisir à Marie-Thérèse que la paix de Teschen; elle le proclama hautement, elle aimait à le répéter.

En apprenant que le roi de Prusse accédait aux propositions des puissances médiatrices : « Je suis ravie de joie, » s'était-elle écriée. « On sait que je n'ai point de partialité pour Frédéric; mais je lui dois pleine justice, et reconnais qu'il a agi noblement. » Il m'avait promis de faire la paix à des conditions

» raisonnables : il m'a tenu parole. C'est pour moi un  
» bonheur inexprimable que de prévenir une plus  
» grande effusion de sang <sup>1</sup>. »

En vérité, l'on a peine à comprendre comment la cour de Vienne s'était engagée avec tant d'imprévoyance dans cette mauvaise affaire de la Bavière. Sa première faute, la plus grave de toutes, fut évidemment d'élever une prétention si peu fondée, si menaçante pour l'indépendance du Corps germanique, et de vouloir opprimer le droit sous le fait. Après cela vinrent les fautes de conduite, de direction. Ainsi, pour n'avoir pas d'ennemis sérieux à craindre, elle eût dû, avant tout, s'entendre avec la France et négocier avec la Prusse; puis, mieux motiver son manifeste, afin de suppléer aux bonnes raisons par des sophismes propres à faire illusion, et d'éblouir l'opinion publique, faute de la convaincre; enfin, il eût fallu adopter un plan de campagne conforme à sa situation politique, c'est-à-dire que n'ayant aucun allié pour la secourir, tandis que Frédéric pouvait compter sur la Russie, sur le Hanovre et sur d'autres princes de l'Empire, l'armée impériale n'aurait pas dû restreindre son plan de défense dans des limites aussi étroites que les bords de l'Elbe. Son système défensif, par rapport à la Saxe et à la Lusace, n'était pas plus judicieux que celui de

<sup>1</sup> *M. M. Keith's Dispatches* (août et septembre 1779), HERTZBERG, *Œuvres politiques*, tome II; WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*; KOCH, *Abrégé de l'Histoire des traités de paix*; FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*.

l'Empereur contre la Silésie. Comment, en effet, protéger des frontières aussi étendues contre un ennemi qui, se jetant sur un seul point avec toutes ses forces, brise, d'un coup de main, tous les obstacles, et porte la confusion parmi des troupes forcées de précipiter leur retraite? C'était donc par une guerre offensive que l'Empereur aurait dû débiter. Alors de deux choses l'une : ou il battait les Prussiens débouchant de Silésie, et ce coup hardi paralysait leurs alliés, ou il était battu, et alors, retrouvant ses postes fortifiés derrière l'Elbe, il pouvait toujours se soutenir, arrêter l'ennemi, et faire une guerre défensive conforme aux vrais principes de l'art.

Du côté des Prussiens, en laissant échapper une occasion unique, l'armée de Saxe manqua de nerf et d'activité : le prince Henri était à Niemes et le roi près de Hohenelbe; une marche sur l'Iser forçait l'Empereur à décamper; et, en se retirant, ce prince ne pouvait convenablement établir son armée que derrière les étangs de Bohldanetz, ou peut-être en prenant le poste de Kuttemberg. Or, dès lors la moitié de la Bohême était perdue pour lui, et, dans cette campagne, la supériorité des Prussiens assurée. C'est cette marche sur l'Iser qui ne fut pas faite <sup>1</sup>.

La principale direction des négociations relatives à la Bavière avait été remise au prince de Kaunitz. Il reçut de Marie-Thérèse les plus affectueux remerciements.

<sup>1</sup> Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome VI; *Mémoires sur la guerre de 1778*.



Après l'Empereur, il était le premier personnage de la monarchie. Ce ne fut pas une de ses moindres habiletés que de marcher si longtemps entre Marie-Thérèse et son fils, sans jamais heurter aucune de leurs susceptibilités, sans blesser des volontés si souvent contraires, effort d'autant plus remarquable qu'il était continu. Durant surtout le récent litige de Bavière, le dissentiment entre l'Impératrice et Joseph rendit cette situation plus difficile encore. Aussi, dès la paix, le Prince avait-il sollicité sa retraite. Mais il dut céder aux instances de Marie-Thérèse et de l'Empereur. Néanmoins, sur sa demande, on créa, pour son ministère, un Vice-Chancelier. Cette dignité fut conférée au comte Philippe de Cobenzel, plénipotentiaire au congrès de Teschen, le même qui depuis figura à Campo-Formio.

Frédéric ! Napoléon ! quelles dates dans la vie d'un homme d'État !

A cette époque le cabinet autrichien manifestait une tendance à modifier sa politique extérieure. Oubliant les conditions honorables dues à la médiation de la France, lors de la paix de Teschen, on ne se rappelait à Vienne que le refus des secours stipulés en 1756, et l'opposition secrète au démembrement de la Bavière.

En toute occasion, Joseph laissait éclater son ressentiment. Avec plus de modération dans son langage, Marie-Thérèse partageait les mêmes dispositions ; mais, par tendresse pour sa fille, elle s'efforçait de fermer

les yeux sur la conduite de son allié, et craignait de se détacher de la Maison de Bourbon, à laquelle des mariages unissaient cinq de ses enfants. Le prince de Kaunitz n'était pas moins mécontent : mais, maître de lui-même, il gardait le silence, craignant, par-dessus tout, d'ébranler cette alliance française, son but constant, et selon lui, son premier titre de gloire.

Ainsi animée de sentiments opposés, la cour de Vienne manifesta de l'irrésolution dans sa conduite : sans rompre avec la France, elle inclinait à se rapprocher de l'Angleterre et de la Russie.

Aussitôt même après la paix de Teschen, elle avait offert à la Grande-Bretagne son intervention, pour terminer la guerre avec la France, incendie allumé d'abord en Amérique, mais que la vieille haine des deux ennemies avait promptement étendu loin de son foyer.

Quand éclata l'insurrection américaine, on fut dupe, à Vienne, de l'apparente neutralité de la France : malgré toute sa perspicacité, le prince de Kaunitz lui-même s'y était trompé. C'est qu'il ne considérait qu'un côté de la question, le principe monarchique à défendre, sans sonder toute la profondeur de la blessure que la France pouvait enfin creuser aux flancs de sa rivale. Or, après tant d'inimitiés invétérées, après tant de luttes séculaires, un gouvernement, excité d'ailleurs par l'entraînement national, ne résiste guère à de telles tentations.

Dans ce mémorable événement d'un grand peuple

à la souveraineté de lui-même, le cabinet autrichien n'avait vu qu'une rébellion : à ce titre, l'antique monarchie française complice d'une insurrection républicaine, lui semblait une monstrueuse anomalie. Non-seulement il interdit tout accès aux envoyés américains, mais tout commerce entre les Pays-Bas et les colonies révoltées fut prohibé. Robert Keith ayant offert à Joseph les remerciements de sa cour, « La cause de l'Angleterre, » lui répondit ce prince, « est celle des souverains ; ils sont tous également intéressés à maintenir la subordination et l'obéissance aux lois dans les monarchies qui les environnent. »

Marie-Thérèse tint le même langage : « Je m'estime heureuse, » dit-elle, « de voir que Sa Majesté Britannique rend justice aux sentiments d'amitié qui m'ont fait défendre toute communication avec les colonies révoltées. J'ai une haute estime pour le roi d'Angleterre, et je désire sincèrement le rétablissement de l'obéissance et de la tranquillité dans toutes les parties de ses états. Mon amitié pour lui et mon attachement héréditaire pour toute sa famille ne se sont jamais démentis, quoique la diversité de nos opinions politiques (diversité dont je ne puis m'empêcher d'imputer la cause au roi de Prusse) ait prévenu un échange plus fréquent de bons offices entre nos deux couronnes. Je me suis efforcée de décider l'affaire d'Ostende de la manière la plus agréable au Roi. Cette affaire est peu de chose ; mais Sa Majesté Britannique me rendra sûrement la justice de croire qu'elle

» m'aurait trouvée aussi favorablement disposée pour  
» un objet de plus grande importance <sup>1</sup>. »

L'offre d'intervention entre la France et l'Angleterre était restée sans succès. Mais l'Autriche n'en persista pas moins dans ses caressantes avances ; car, pour disposer Catherine en sa faveur, elle comptait sur les ministres de Georges.

Bientôt ce fut l'Empereur en personne qui alla traiter ce grand intérêt à Pétersbourg même. Voici dans quelles circonstances :

Marie-Thérèse avait établi deux de ses fils puînés ; à Léopold, le grand duché de Toscane ; à Ferdinand, le gouvernement de Milan, et, de plus, par suite de son mariage, l'expectative du duché de Modène.

Maximilien, qui, seul ne possédant que son rang de prince du sang impérial, avait pris les Ordres, postulait les coadjutoreries de Cologne et de Munster. Mais deux redoutables oppositions contrariaient ses vues : la France ne voulait pas que l'électorat échût à un prince de Maison aussi puissante ; néanmoins, malgré les représentations du comte de Vergennes, la reine Marie-Antoinette avait obtenu le consentement de Louis XVI. Mais l'élection du jeune archiduc n'en fut pas moins traversée par la Prusse, qui usa de toute son influence sur les Chapitres de Cologne et de Munster. La Russie pouvait aussi beaucoup de ce côté. Il importait donc d'obtenir son concours, et par-dessus tout

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*. Sir R. Keith to lord Stormont.

de détruire l'ascendant que Frédéric exerçait à Saint-Pétersbourg.

Depuis la paix de Hubertsbourg, ce prince, à force de déférence et d'égards flatteurs, avait su conquérir l'affection de Catherine. Deux fois, pour cimenter son crédit, il avait envoyé auprès d'elle son frère Henri, heureux négociateur du mariage du Grand-Duc et de la princesse de Wurtemberg.

C'est l'obtention de ce double et important résultat que Joseph allait tenter.

Précisément alors Catherine s'appretait à visiter ses nouvelles acquisitions en Pologne : l'occasion d'un voyage semblait naturelle.

Joseph témoigna au prince Galitzin, ambassadeur russe à Vienne, son ardent désir d'exprimer lui-même, de vive voix, à la grande souveraine du Nord, toute son admiration. Flattée de cet hommage, et voyant, dans le concours de l'Autriche, un sûr moyen de réaliser ses projets contre les Turcs, Catherine désigna, avec joie, Mohilew <sup>1</sup>, en Lithuanie,

<sup>1</sup> Jamais, quoi qu'on ait pu croire et supposer, jamais l'Autriche n'eût consenti à la destruction de l'empire ottoman. Ce qui a pu tromper, c'est la condescendance de Joseph pour la Russie. Mais, en ne s'opposant point à la conquête de la Crimée, Joseph ne songeait qu'à enlever au roi de Prusse l'alliance des Russes qui avaient fait échouer ses projets sur la Bavière. Toute sa pensée était là. Loin d'être disposé à plus de complaisance pour Catherine : « Bien des fois » les turbans ont mis l'Autriche en danger, » répétait-il souvent ; » mais la situation deviendrait bien autrement périlleuse si les cha- » peaux russes régnaient à Constantinople. » Sévra, *Politique de tous les cabinets*, etc.

pour lieu de l'entrevue. L'incognito avait été convenu : le 25 mai l'ambassadeur autrichien, comte de Cobenzel, présenta à la Tzarine le comte de Falkenstein. Joseph avait d'avance étudié son rôle : il le remplit, d'un bout à l'autre, avec une irréprochable habileté. Déguisant, sous le voile de la franchise, une délicate et spirituelle adulation ; applaudissant, avec un abandon calculé, aux rêves ambitieux de Catherine, et, sans la promettre, laissant espérer sa coopération, il inspira à cette princesse un véritable enthousiasme. Le fantasque, l'altier Potemkin céda au même prestige.

Sur les instances de Catherine, Joseph la suivit à Saint-Pétersbourg, où il séjourna jusqu'à la fin de juillet. Ce temps fut mis à profit.

Une si favorable réception confondit le parti prussien et son chef, le comte Panin, premier ministre, ancien gouverneur du Grand-Duc, ennemi déclaré de l'Angleterre et de la Maison d'Autriche, tout dévoué à Frédéric et à la cour de Versailles. Vainement ils avaient d'abord voulu empêcher le voyage de l'Empereur ; plus tard, mais avec aussi peu de succès, ils s'efforcèrent d'alarmer Catherine, en ne l'entretenant que de l'ambition immodérée de ce prince, et de ses menaçants projets si habilement cachés sous les dehors de la franchise et de la simplicité<sup>1</sup>. Une fois bien établi dans la confiance de Catherine et de son puissant favori, Joseph, pour consolider son influence à Pétersbourg, cultiva particulièrement l'amitié du ca-

<sup>1</sup> WILL. COXE, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

binet britannique. « Renversons, lui disait-il, le parti » prussien, et je vous seconderai de tous mes efforts. »

L'Angleterre connaissait trop bien les sentiments de Frédéric envers elle pour manquer cette occasion de détruire l'ascendant de ce redoutable adversaire, et de renouer ses relations avec l'Autriche. L'Empereur trouva donc dans l'ambassadeur, sir James Harris <sup>1</sup>, un très-actif comme un très-habile auxiliaire, et bientôt il atteignit le but désiré. Durant ce difficile travail, Joseph soutint constamment le succès de son début. « Madame, » dit-il à la Tzarine en prenant congé d'elle, « je me suis montré à » vos yeux tel que je suis, sans recourir à l'artifice. » Votre Majesté Impériale peut donc bien juger de » mon caractère et de ma nature. A peine serai-je » éloigné, on s'efforcera, j'en suis sûr, de me calomnier, de me noircir auprès d'elle. Aussi osé-je la » supplier de ne pas croire à de malveillants rapports, » et de ne s'en rapporter qu'à son propre jugement. » Flatter m'est odieux, mais, pour rendre hommage » à la vérité, il me faut pourtant dire que Votre Majesté Impériale m'a paru bien supérieure à sa renommée. Le peu de jours que j'ai eu le bonheur de » passer auprès d'elle sera pour moi la plus heureuse, » la plus instructive époque de ma vie. »

Catherine ne put entendre ces paroles sans verser des larmes, et quand Joseph s'avança pour lui baiser la main, elle le serra affectueusement entre ses bras.

<sup>1</sup> Depuis, lord Malmesbury.

Depuis, il s'établit entre les deux souverains une correspondance intime; l'heureuse impression du voyage ne s'effaça plus.

Peu disposé à se laisser éconduire d'une position laborieusement conquise, Frédéric, pour regagner le terrain perdu, envoya à Pétersbourg son neveu, le prince royal de Prusse. Mais le choix du négociateur ne devait faire courir aucun danger aux souvenirs laissés par Joseph. Nullement pressée d'entrer en rapports avec lui, Catherine le retint plusieurs jours à Riga, et, sous divers prétextes, différa l'entrevue jusqu'au 27 août. De part et d'autre on fut mécontent. A l'exemple de la souveraine, la noblesse avait fêté l'Empereur : toujours à son exemple, elle ne montra que froideur au prince prussien. Naturellement timide et embarrassé, Frédéric-Guillaume, devant un tel accueil, devint plus gêné encore; sa tenue ne fit que confirmer Catherine dans ses dispositions.

Aussi la Tzarine ordonna-t-elle à tous ses ministres près les diverses cours d'Allemagne, de seconder les vues de l'Autriche, et l'archiduc Maximilien fut élu coadjuteur de Munster.

Avant de fermer les yeux, Marie-Thérèse vit donc rétablir les anciennes relations de sa Maison avec la Russie.

Cependant cette noble vie touchait à son terme. Depuis longtemps, l'Impératrice s'affaiblissait, quand, le 29 novembre 1780, l'hydropisie se déclara avec des symptômes annonçant une fin très-prochaine. Ses der-



nières souffrances étaient atroces : elles ne purent troubler sa pieuse résignation. Une seule crainte la préoccupait : c'était de perdre, si sa tête s'égarait, ce calme chrétien envoyé par le ciel.

Après avoir été administrée, et une fois les préparatifs du solennel départ accomplis, Marie-Thérèse, rassemblant autour d'elle toute sa famille, lui adressa les plus tendres, les plus fermes adieux. « Mes chers » enfants, » dit-elle, « je suis munie des sacrements » de la Sainte Église, et je sais qu'il n'y a plus d'es- » pérance de guérison. Vous devez vous souvenir » avec quels soins, quelles sollicitudes feu l'Empe- » reur votre père et moi nous avons travaillé à votre » éducation, combien nous vous avons toujours aimés, » combien nous nous sommes attachés à vous pro- » curer ce qui pouvait faire votre bonheur.

» Comme tout ce que j'ai au monde vous appartient » de droit, » ajouta-t-elle en regardant Joseph, « je ne » puis en disposer. Mes enfants seuls m'appartiennent » et seront toujours à moi. Je vous les remets ; soyez » leur père ; je mourrai tranquille, si vous me pro- » mettez d'avoir soin d'eux en tout et partout. »

Adressant ensuite la parole à ses autres enfants, elle continua ainsi : « Regardez dorénavant l'Empereur » comme votre souverain ; obéissez-lui, respectez-le » comme tel ; suivez ses conseils, mettez en lui toute » votre confiance, aimez-le sincèrement, afin qu'il ait » tout sujet de vous accorder ses soins, sa bienveil- » lance, son amitié. »

Puis elle leur donna sa bénédiction. Tous fondaient en larmes ; leur douleur éclatait en sanglots. « Je crois, » dit-elle alors d'un air calme, « que vous feriez bien de » passer dans une autre chambre pour vous remettre. »

Chaque fois que Marie-Thérèse revenait d'un évanouissement, toujours dominée par le sentiment du devoir, elle s'occupait, avec son fils, des soins du gouvernement. La veille même de sa mort, elle signa toutes les dépêches, écrivit au prince de Kaunitz pour le remercier de ses longs et fidèles services, et chargea le comte Esterhazy, chancelier de Hongrie, de transmettre à la nation les témoignages de sa reconnaissance, pour l'attachement et l'assistance qu'elle en avait reçus.

Dans la nuit du 28 au 29, elle avait longtemps entretenu Joseph d'intérêts bien chers à son cœur de mère et de chrétienne, lui recommandant une étroite union avec ses frères et sœurs, le conjurant d'avoir toujours l'œil ouvert sur les besoins des malheureux, et de ne jamais s'écarter de la religion de ses pères.

Comme il l'invitait au repos : « Dans quelques heures, » lui répondit-elle, « je dois comparaitre au jugement de » Dieu, et vous voulez que je puisse dormir ! »

« Si je désirais l'immortalité, » disait-elle peu d'instants avant d'expirer, « ce ne serait que pour soulager » les malheureux. »

Jusqu'au dernier moment, sa lucidité d'esprit, sa sérénité furent inaltérables. Une telle mort était digne d'une telle vie.

C'est le 29 novembre 1780, que cette grande âme remonta au ciel.

Pour épargner à ses enfants d'aussi tristes soins, Marie-Thérèse avait d'avance réglé elle-même ses funérailles, avec prière à tous de n'y point assister.


Selon l'étiquette de la cour de Vienne, le corps aurait dû être porté à sa dernière demeure par des chambellans. Mais, comme il était d'une grosseur excessive, l'Impératrice avait ordonné qu'on le plaçât sur un char. Le 3 décembre au soir, ainsi conduite à l'église des Capucins, elle fut déposée à côté de l'époux qu'elle avait tant aimé. D'après ses ordres, on ne prononça point d'oraison funèbre.

A l'imposant prestige du rang suprême, Marie-Thérèse avait uni une beauté remarquable : dans sa jeunesse, le diadème fut sa moindre parure. Son port était plein de grâce et de dignité. Mais avec les années elle prit un extrême embonpoint. En 1767, la petite vérole, contractée en soignant la seconde femme de son fils, commença l'altération de ses traits ; plus tard, une chute de voiture la défigura. De tant d'avantages, sa physionomie n'avait conservé qu'une inaltérable expression de bonté.

Six fils et six filles étaient nés de son mariage avec François-Étienne de Lorraine. Neuf d'entre eux survécurent à leur mère : 1° Joseph II, son successeur ; 2° Léopold, grand-duc de Toscane et plus tard empereur ; 3° Ferdinand, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et possesseur, par suite de son mariage

avec Marie-Béatrix, fille d'Hercule Renaud, duc de Modène, du droit de réversion sur les duchés de Modène, de Reggio et de la Mirandole; 4° Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, coadjuteur de Munster et électeur de Cologne; 5° Marie-Anne, abbesse de Prague et de Clagenfurth; 6° Marie-Christine, mariée à Albert de Saxe, dernier fils d'Auguste III, roi de Pologne, et immortalisée par le ciseau de Canova; 7° Marie-Élisabeth, abbesse d'Inspruck; 8° Marie-Amélie, femme de don Ferdinand, duc de Parme; 9° Marie-Charlotte-Louise, femme de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles; 10° Marie-Antoinette, dauphine, reine de France et martyre.

Après un règne de quarante et un ans, Marie-Thérèse emportait avec elle le respect de l'Europe, l'amour de ses sujets, et le doux, le glorieux surnom de : *Mère de la patrie*.



## LIVRE QUATRIÈME.

Avènement de Joseph. — Son système de gouvernement. — Ses réformes. — Aspect général de l'Europe. — Démêlés de l'Empereur avec la Hollande; Traité de Fontainebleau. — Joseph se rapproche de plus en plus de la Russie. — Ses projets sur la Turquie; opposition de la France. — Nouvelle tentative, par Joseph, d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas; opposition de Frédéric. — *Confédération Germanique*. — Le pape Pie VI à Vienne. — Mort de Frédéric. — Second voyage de l'Empereur en France. — Voyage de Joseph avec la Tzarine en Crimée; Stanislas Poniatowski à Kanev. — Insurrection des Pays-Bas. — Retour de Joseph à Vienne.

Ici commence pour Joseph une ère nouvelle.

Contenu jusqu'alors par l'autorité de l'Impératrice et par l'ascendant d'une mère, il va, désormais affranchi de toute entrave, se trouver seul en face de sa propre omnipotence; ce danger, il ne l'aura pas assez redouté. On le verra, emporté par la passion du bien, trop confiant dans les solitaires méditations de sa jeunesse, dans son étude approfondie du droit public et des économistes, ne s'appuyant que sur la droiture de ses intentions et sur l'énergie de son caractère, expérimenter au hasard, sans tenir compte des races, des temps, des lieux, des résistances; imprudentes tentatives qui, en ébranlant ses couronnes, en exaspérant les peuples, en aliénant leurs cœurs, troubleront sa vie, l'épuiseront même avant le temps, et compromettront une mémoire respectable à tant de titres.

Il n'y a qu'entre les mains de Dieu que l'homme soit une argile : Joseph ne s'en souviendra pas assez.

Ces aventureuses tendances d'un jeune monarque absolu, l'Europe les observait attentivement : elle attendait ses actes avec une impatiente curiosité.

Touchés de sa simplicité, si bien en rapport avec leurs habitudes nationales, heureux de redire mille traits de bonté du souverain, ses sujets saluaient de leurs vœux et de leur affection cette ère nouvelle. Pour eux, sous bien des rapports, c'était toujours Marie-Thérèse, mais avec d'autres vues. En outre, bien que, par un heureux privilège, l'esprit autrichien soit naturellement peu enclin à la nouveauté, Joseph était un changement, et partout le changement a quelque attrait.

Dès son avènement <sup>1</sup>, l'esprit du règne qui commençait se manifesta dans les plus simples circonstances. Ainsi, jusqu'alors l'entrée du *Prater* n'avait été permise qu'aux personnes de distinction. Une fois maître, ce prince l'accorda à tout le monde. Comme la haute noblesse réclamait, s'indignant à l'idée de

<sup>1</sup> Il écrivit alors au prince de Kaunitz : « Jusqu'à présent, je n'ai  
» su être qu'un fils obéissant; et voilà à peu près tout ce que je savais.  
» Par le coup le plus mortel, je me trouve à la tête de mes états,  
» et chargé d'un fardeau que je reconnais beaucoup au-dessus de mes  
» forces.

» Ce qui me rassure, c'est la persuasion, mon prince, que, me  
» continuant vos sages conseils et vos bons avis, je me trouverai es-  
» sentielllement soulagé dans cette tâche difficile et importante....

» C'est pour vous en requérir de mon mieux que je vous adresse  
» cette lettre. »

subir le voisinage du *menu peuple*, des *gens de rien* :  
 « Hé! messieurs, » répondit l'Empereur, « si moi aussi  
 » j'avais la manie de ne vouloir me trouver qu'avec  
 » mes égaux, il ne me resterait qu'un parti à prendre,  
 » ce serait de m'enfermer et de vivre seul dans le  
 » caveau des Capucins, où reposent mes ancêtres.  
 » J'aime les hommes parce qu'ils sont hommes, et je  
 » n'ai pour eux d'autre préférence que celle due à leur  
 » mérite. Grâce à Dieu, mon estime n'est pas réservée  
 » à ceux-là seulement qui ne comptent que des princes  
 » parmi les aïeux. »

Les habits de cour, alors en usage, furent immédiatement supprimés, et les génuflexions prohibées, cet hommage n'étant dû qu'à la Divinité.

Avant Marie-Thérèse, la Noblesse et le Clergé ne contribuaient que très-faiblement aux charges publiques.

Ce fut en 1754, que cette princesse, pour réduire ces énormes privilèges, soulager l'habitant des campagnes, et organiser un nouveau système d'impôt, ordonna une évaluation générale des terres. L'estimation des biens-fonds de la Noblesse et du Clergé fut faite par leurs propriétaires eux-mêmes, *sub fide nobili et sacerdotali*; celle des terres des paysans, par les employés du cadastre. Ceux-ci, il est vrai, vérifièrent ensuite les déclarations des Nobles et des Ecclesiastiques; mais ce contrôle sur des hommes puissants était-il vraiment libre? Le but ne fut pas rempli.

Toutes les propriétés ayant été partagées en huit

classes, d'après leur fertilité, et selon leur rapport durant une durée moyenne de dix années, on établit, comme base générale, que les terres seigneuriales payeraient annuellement le centième de leur valeur totale, et les autres terres le cinquantième; ce qui, en estimant l'intérêt de l'argent à 5 pour 100, taxait les propriétés seigneuriales à 15, et les propriétés sujettes à 30.

Mais une stricte justice ne préside pas toujours à de pareilles opérations. Néanmoins, comme la proportion adoptée pour base était modérée, ce système subsista un demi-siècle<sup>1</sup> : Joseph n'eut pas le temps d'y porter la main.

Le bonheur du peuple préoccupa constamment Marie-Thérèse. Mais, circonspecte autant que bienveillante, c'est pas à pas qu'elle avait marché.

La fougue de Joseph ne pouvait se ployer à cette lente allure : concevoir et exécuter, c'était pour lui une seule et même chose.

D'ailleurs, il faut le dire, dans sa tête fermentaient de tout autres idées. Il ne méditait rien moins qu'une monarchie nouvelle. Depuis longtemps un vaste projet dominait sa pensée : effaçant toute diversité de lan-

<sup>1</sup> Jusqu'en 1803. A cette époque, pour le paiement de la contribution foncière, toute distinction entre les terres des seigneurs et celles des paysans a disparu; vers la fin de 1817, l'empereur François II a fait exécuter un cadastre général où figurent toutes les propriétés, sans exception, même celles de la Couronne. *Recherches sur l'état actuel de la Monarchie autrichienne, rédigées à Vienne, vers la fin de 1849.*



gages, toute variété de coutumes, toute distinction de provinces, le fils de Marie-Thérèse voulait un empire homogène, invariablement soumis à l'unité administrative, et aussi par la contiguïté des territoires, à l'unité géographique; une centralisation puissante était son rêve. Mais, pour conquérir ces résultats, il fallait d'abord briser le joug féodal, émanciper les esprits, modifier les mœurs, imprimer aux arts, aux sciences, à l'agriculture, à l'industrie, une impulsion créatrice; il fallait préparer, de longue main, des rapprochements entre des populations diverses, et ces échanges de territoires qui le préoccupaient à juste raison; il fallait enfin, et là se trouvait le danger, toucher à des constitutions nationales, briser des coutumes sanctionnées par les siècles et chères aux peuples. Plusieurs règnes eussent à peine suffi à la tâche.

Cette immense transformation, Joseph crut pouvoir l'accomplir à lui seul; et aussitôt, comme pour réparer le temps perdu, l'impatient travailleur se mit à l'œuvre.

Supprimant les nombreuses juridictions particulières, il divisa la monarchie autrichienne en treize gouvernements : 1° la Galicie; 2° la Bohême; 3° la Moravie avec la Silésie autrichienne; 4° la Basse-Autriche; 5° l'Autriche intérieure ou la Styrie, la Carinthie et la Carniole; 6° le Tyrol<sup>1</sup>; 7° l'Autriche antérieure ou les possessions de Souabe; 8° la Transylvanie<sup>2</sup>; 9° la Hongrie avec le banat de Temes-

<sup>1</sup> Partie orientale de la *Rhétie* des anciens.

<sup>2</sup> Cette portion de l'ancienne Dacie Trajane, abandonnée par Auré-

war<sup>1</sup>; 40° la Croatie; 41° la Lombardie; 42° les Pays-Bas; 43° les comtés de Göritz et de Gradiska, avec Trieste.

Cette grande division ainsi établie, chaque gouvernement fut partagé en Cercles; chaque Cercle, régi par un magistrat appelé Capitaine. A ce fonctionnaire étaient spécialement confiés l'exécution des lois et le protectorat des paysans, ces deux grands intérêts si chers à Joseph. Dans chaque siège de gouvernement, l'Empereur institua une Cour de justice, séparée en deux Chambres, l'une pour la Noblesse, l'autre pour la Bourgeoisie. L'appel des jugements était déféré à une seconde et à une troisième Cour; le Tribunal Suprême de Vienne prononçait en dernier ressort. Quant à la police, elle résidait entre les mains d'un magistrat subordonné au Commandant Militaire et au Gouverneur Général, présidents des tribunaux. Quatre Départements composaient le Gouvernement: au premier appartenait la Politique; au second, l'Administration Civile; au troisième, la Justice; au quatrième, la Guerre.

Au-dessus de tous les fonctionnaires civils et militaires, siégeaient, à Vienne, les Chanceliers d'État;

lien, appartint ensuite aux Goths, aux Huns, aux Avars, aux Hongrois, et ne rentra définitivement sous la domination autrichienne qu'en 1699. Voir pièces justificatives, lettre D.

<sup>1</sup> Capitale du Banat du même nom que les Turcs cédèrent à l'Autriche, en 1718, par la paix de Passarowitz; Soliman II s'en était emparé en 1554. C'est aujourd'hui le chef-lieu du Comitat de Temesch, sur la Béga, et le siège du Commandement Général des Confins militaires hongrois.

leurs décisions n'étaient soumises qu'à l'approbation de l'Empereur.

Un seul impôt devait remplacer les impôts partiels.

Certes, en simplifiant ainsi les rouages du gouvernement, en faisant disparaître une multitude d'offices judiciaires et féodaux qui ne servaient qu'à ruiner, à molester les peuples, en abolissant les servitudes personnelles, les chasses réservées, les corvées, Joseph opérerait un grand bien ; mais ce bien réalisait-il toutes les espérances permises, dès qu'en l'absence de tout contre-poids, la loi suprême de l'État, c'était l'unique, l'absolue volonté du souverain ?

Les États Provinciaux avaient disparu : à leur place, quelles garanties, quel contrôle ? Toujours et partout cette volonté du maître, sans intermédiaires, sans autre règle, sans autre limite qu'elle-même. Or, quels que puissent être le génie d'un homme et son dévouement à l'humanité, isolé et comme perdu dans ces hautes régions, tôt ou tard, le vertige doit l'atteindre.

Aussi, tout à coup dépouillées de privilèges séculièrement protecteurs, les provinces jetèrent-elles les hauts cris. « Les corvées étaient des droits réels, les » dîmes des copropriétés ; leur suppression soudaine » portait donc atteinte à des possessions reconnues <sup>1</sup>. » Quant à la taxe unique, le peuple n'en retira pas tous les avantages que promettait la théorie, car, en certains pays, elle s'éleva jusqu'à soixante pour cent du produit net.

<sup>1</sup> CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*.

Préservé, grâce à sa prudente mère, de l'aveuglement matérialiste et de cette fausse philosophie qui, au nom de la raison, a tant fait de mal à l'esprit humain, Joseph eut néanmoins le malheur de se créer à lui-même, sur un terrain sacré, de redoutables écueils. Aussitôt après avoir proclamé dominante dans ses états la foi catholique, il imposa aux institutions religieuses de radicales modifications, et, sans déclarer officiellement la guerre à l'autorité du Pape, porta de rudes coups au Saint-Siège.

Déjà diverses circonstances semblaient avoir préparé une crise : ainsi, Marie-Thérèse, qui n'accorda jamais la liberté des cultes à ses sujets invoquant en vain la paix de Westphalie, et qui seulement permit aux dissidents de l'Autriche, de la Styrie, de la Carinthie d'émigrer en Transylvanie, Marie-Thérèse elle-même était entrée dans la voie des réformes : pour obvier aux inconvénients qui pouvaient résulter des legs pieux, elle défendit à tout ecclésiastique d'assister à la rédaction d'un testament, et réduisit le nombre des religieux des deux sexes, en fixant à vingt-cinq ans accomplis l'émission des vœux ; une taxe de dix pour cent que, sous le nom de droit de mitre, tout abbé, nouvellement nommé, prélevait sur ses vassaux, fut supprimée, ainsi que le droit d'asile dans les églises et couvents ; contenue, il est vrai, par l'autorité civile, l'Inquisition subsistait encore à Milan : Marie-Thérèse l'abolit, et supprima la Société des Jésuites, dont les biens furent affectés à l'instruction publique.

On attribua cette dernière mesure à l'influence de M. de Kaunitz et aux instances de Van Swiéten, premier médecin de l'Impératrice et directeur général des études. Des hommes imbus de nouvelles maximes les remplacèrent. Un ouvrage, où, du commencement à la fin, les droits du prince prévalaient contre ceux du sacerdoce, le *Jus ecclesiasticum* de Van Espen, était très-répandu en Allemagne. Là aussi un prélat catholique, évêque suffragant de la métropole de Trèves, Jean-Nicolas de Hontheim, excitait vivement l'opinion publique dans le même sens; son premier ouvrage (sous le pseudonyme de *Justinus Febronius*): *De statu præsentis Ecclesiæ et legitimâ potestate romani Pontificis*, traduit dans toutes les langues de l'Europe, fit grand bruit. Stoch et Oberhauser unissaient leurs efforts aux siens. Grande était déjà la fermentation, quand un Nonce, envoyé pour la première fois en Bavière, y vint exercer la juridiction. Aussitôt les princes de l'Empire en prirent ombrage; réunis à Ems (duché de Nassau), les quatre principaux prélats de l'Allemagne, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Salzbourg, conclurent <sup>1</sup> à la nécessité de changer la forme du serment, de réduire les taxes pontificales, et d'enlever au Nonce toute immixtion dans les affaires ecclésiastiques. Plusieurs prélats adhérèrent à cette déclaration. Les doctrines devinrent bientôt des actes, et, sans égards aux réclamations du Pape, on célébra des mariages en vertu

<sup>1</sup> *Punctuation d'Ems.*

de dispenses accordées par les évêques. Une foule d'écrivains discutèrent, contestèrent les droits du Saint-Siège; celui d'Eybel, entre autres, *Qu'est-ce que le Pape?* produisit une vive sensation. L'institution d'un concile national fut même, dit-on, proposée à l'Empereur, afin de rendre inutiles les appels à Rome et les envois d'argent. Croyant assurer par là leur indépendance, les princes ecclésiastiques ne prévoyaient pas qu'ils creusaient eux-mêmes l'abîme où, vingt ans plus tard, s'engloutirait leur puissance territoriale<sup>1</sup>.

Tel était l'état des choses, quand un auxiliaire bien autrement puissant, quand Joseph vint donner à ce mouvement des esprits son impétueux concours.

Déterminé à concentrer dans sa main toutes les forces de la monarchie, il ne tolérait pas les rapports de ses sujets avec Rome; dans son système, les libertés ecclésiastiques ne pouvaient trouver place. Ainsi, les évêques reçurent l'injonction de ne reconnaître d'autres bulles que celles transmises par le gouvernement; les recours à Rome pour les affaires réservées furent supprimés, et les évêques autorisés à donner les dispenses pour cause de parenté. Voulant nommer les prélats en Lombardie, comme il les nommait dans les autres pays de sa domination, Joseph manda au gouverneur qu'il se croyait autorisé à disposer de tous les bénéfices ecclésiastiques. Conformément à cette doctrine, l'Empereur, sans en informer le corps municipal ni la cour de Rome, nomma l'archevêque de Milan. Le Pape s'en

<sup>1</sup> CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*.

étant plaint, Joseph renvoya le bref comme rédigé en termes peu convenables. Exerçant sur tous les évêchés une autorité sans limites, il en érigea de nouveaux, en réunit d'anciens ; les plus riches virent restreindre leurs revenus. Toute subordination des monastères envers les chefs résidant à l'étranger, cessa, attendu que chaque fondation devait être régie par des provinciaux dépendant de l'évêque, et qu'à toutes il était interdit d'envoyer des députés à des Chapitres tenus en pays étranger, comme aussi d'avoir des étrangers pour chefs ; désormais le voyage de Rome ne devait être permis à aucun moine. Supprimant les Ordres voués à la vie contemplative, les Chartreux, les Carmélites, les Olivetains, les Camaldules, les Clarisses, les Capucins, dont les biens furent attribués au fisc, puis les Bénédictins, les Prémontrés, les religieux de Cîteaux, les moines de Saint-Paul, les Dominicains, les Trinitaires, les Servites, les Franciscains, Joseph détruisit deux mille vingt-quatre monastères, et n'en épargna que sept cents. Encore son intention était-elle, dit-on, de ne conserver que les Piaristes. Les Ordres tolérés durent se livrer à l'enseignement. A l'exception des Ursulines et des Dames de la Visitation, qui trouvèrent grâce parce qu'on y instruisait la jeunesse, presque tous les couvents de femmes disparurent. Des hôpitaux, des écoles, des casernes les remplacèrent. Ainsi chassés de leurs maisons, réduits à d'insuffisantes pensions, les religieux des deux sexes tombèrent dans une déplorable indigence.

Devenu l'administrateur suprême du temporel de l'Église, Joseph constitua, avec les biens confisqués, un fonds de religion, qui servit, en partie, à augmenter le nombre des curés. Une seule école de théologie, à Pavie, remplaça les grands séminaires de Lombardie, jusqu'alors dirigés par les évêques; là aussi fut transféré le Collège Germanique de Rome.

Allant plus loin encore, l'Empereur prohiba les pèlerinages, réduisit le nombre des fêtes, enleva leurs riches ornements à plusieurs saintes images, les offrandes votives aux églises, ne permit plus de processions qu'à l'époque des Rogations et de la Fête-Dieu, avec défense d'y porter des statues et de trop grandes bannières; prescrivit les heures où l'on sonnerait les cloches, où l'on ouvrirait les églises, et fit composer, pour la jeunesse, un catéchisme politique et moral. Il se proposait de mettre la liturgie en langue vulgaire.

Le comte d'Herberstein, évêque de Laybach, en Carniole, secondait ardemment ces réformes: patron des nouveaux canonistes, il avait excité de vives plaintes: un rescrit impérial, du 27 novembre 1784, célébrant son zèle, le proposa en exemple aux autres évêques. Encouragé par cet auguste suffrage, M. d'Herberstein voulut s'en montrer de plus en plus digne. Dans une lettre pastorale, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, il détermina, en prétendant s'appuyer sur la tradition, les droits du Prince, des Évêques, du Pape; et, dans cette classification, le pouvoir impérial



n'avait certes pas à se plaindre de la part qui lui était faite. Tous les décrets de Joseph trouvèrent en ce prélat un infatigable panégyriste.

Joseph ordonna aussi une nouvelle traduction de la Bible en langue allemande. Jusqu'à cette époque, l'Allemagne n'avait connu que la version faite par Luther, durant sa retraite au château de Wartbourg<sup>1</sup>, près d'Eisenach ; vaste travail qui n'a rien perdu de sa popularité classique. En s'y livrant, Luther n'avait songé qu'à la révolution religieuse ; mais agitateur en tout, il accomplit une révolution littéraire.

Joseph voulait aussi supprimer dans l'Empire tout droit diocésain étranger. S'emparant des biens possédés en Autriche par des évêques du dehors, il fonda des évêchés nouveaux.

Aux réclamations qui s'élevaient de toutes parts, le prince de Kaunitz opposait invariablement les mêmes paroles : « Toutes considérations doivent céder devant » un système reconnu conforme au bien des sujets et » à la prospérité de la monarchie. »

Quant à l'Empereur, inflexible dans l'accomplissement de son œuvre comme dans ses opinions, il répondait au supérieur d'un couvent, qui lui soumettait ses scrupules : « Eh bien ! allez-vous-en là où il n'y a » point de pareilles prescriptions. » Et à un évêque qui, après lui avoir adressé un long discours sur ses

<sup>1</sup> Séjour, pendant longtemps, des Landgraves de Thuringe. C'est là, qu'en 1207, eut lieu le célèbre tournoi poétique, où parurent les plus célèbres *Minnesingers*.

propres devoirs, lui demandait ses instructions : « L'instruction est que je veux être obéi <sup>1</sup>. »

On l'a dit, avec raison : « Sous le règne de Joseph II, l'Autriche sortait du Catholicisme sans entrer dans le Protestantisme. »

Frédéric avait sur les réformes de tout autres idées : aussi écrivait-il à d'Alembert : « L'Empereur continue ses sécularisations sans interruption : chez nous, chacun reste comme il est, et je respecte le droit de possession, sur lequel la société est fondée. » Il appelait Joseph *son frère le Sacristain*.

Déjà l'instruction publique avait attiré toute l'attention de Marie-Thérèse ; avant elle, ce grand besoin national était entièrement négligé, et le peuple, abandonné à lui-même, passait pour l'un des plus ignorants de l'Europe. Voulant doter son vaste empire de ce bienfait, elle établit, en 1774, un système unique d'éducation ; ce fut, pour les écoles primaires, la méthode dite *littérale et par tablettes* : méthode à laquelle on a reproché, sans injustice, d'être machinale. Dans tout l'Empire, en effet, chaque jour, à la même heure, tous les élèves recevaient la même leçon, avec les mêmes explications, sans égard à l'aptitude des uns et à l'incapacité des autres. Mirabeau appelait cela *donner des uniformes aux âmes*.

Mais en même temps que Marie-Thérèse créait un élément d'instruction publique dans ses états, elle craignait de mettre le peuple en contact avec des lumières

<sup>1</sup> CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*.

qu'il ne lui semblait pas encore en état de recevoir. De plus, sa piété personnelle lui inspirait d'insurmontables préventions contre les travaux récents des philosophes et des protestants du nord de l'Allemagne. Que fit alors cette princesse? Elle résolut d'isoler l'Autriche au milieu de l'Europe philosophique ou protestante. Une censure sévère fut donc établie. Mais à travers cette épaisse muraille, une foule de mauvais romans, d'ouvrages frivoles s'introduisirent; nourriture toujours malfaisante, mais surtout pour des esprits dépourvus d'autres aliments.

Quelques années avant Joseph, les écoles publiques de Bohême comptaient quatorze mille élèves environ; sous ce prince, le nombre s'en éleva à cent dix-sept mille. En 1779, il n'y avait dans toute la Basse-Autriche que trente et un mille deux cent trente et un étudiants; en 1810, ce nombre monta à cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quarante-cinq.

Jusqu'à la dissolution de leur Société, les Jésuites avaient seuls dirigé les écoles latines. Les Pioristes leur succédèrent en 1773.

Réformateur de l'État, il importait à Joseph d'éclairer la route dans laquelle il poussait ses sujets. A l'avènement de ce prince, Vienne ne possédait que sept imprimeries. Encourageant l'esprit de recherche et d'examen, l'Empereur élargit le champ de l'étude. De nombreux auteurs, jusqu'alors à l'*index*, devinrent accessibles. Une main souveraine ouvrit la carrière, et ce fut du trône même que partit le cri d'*En avant*. Mais

après un si léthargique engourdissement, comment marcher? Aussi fallut-il du temps à ces captifs, subitement délivrés, pour se reconnaître et s'orienter dans ce monde nouveau. Incapable de prendre part au mouvement intellectuel qui signalait la naissance d'une littérature nationale en Allemagne, l'Autriche se sentait en arrière de son époque, et l'intime sentiment de sa faiblesse découragea ses premiers efforts. Elle ne commença réellement à donner signe de vie, à prendre foi en elle-même, que sous le règne de l'empereur François II.

Et pourtant une aurore littéraire avait lui de bonne heure dans cette contrée : ses premiers poètes datent de six à sept siècles, et les *Nibelungen*, comme le *Service des dames (Frauendienst)* d'Ulrich de Liechtenstein, passent pour des œuvres autrichiennes. Un long silence suivit ces chants; puis, vers la fin du dernier siècle, s'ouvrit une nouvelle ère poétique, grâce à Sonnenfels, au satirique Blumauer, à Alxinger, surnommé l'*Horace autrichien*, au lyrique Mastalier, à Buttler, Agenzoff, aux poésies sacrées de Denis.

Quant aux beaux-arts, l'Autriche n'a produit, il est vrai, qu'un grand peintre, Mengs, appelé le *Raphael de l'Allemagne*<sup>1</sup>; mais quelle couronne musicale! que de chefs-d'œuvre! Mozart, Gluck, Haydn, Beethoven<sup>2</sup>, Gelinek, Eybler, Veigel, Haendel!

<sup>1</sup> Né à Aussig, en Bohême, en 1728, mort à Rome en 1779.

<sup>2</sup> Bien que Gluck soit né dans le Haut-Palatinat, et Beethoven à

C'est sous Joseph II que l'Université de Vienne, fondée en 1364, a reçu son organisation actuelle.

Avant lui, les cours des universités et des gymnases étaient également gratuits. Ce prince soumit tous ceux qui voudraient les suivre aux taxes suivantes : *Ecoles triviales*, 3 florins; *normales*, 10; *gymnases*, 12; *cours de philosophie*, 18; de *médecine*, 30; de *droit*, 30; le cours de *théologie* resta gratuit<sup>1</sup>.

Bientôt Joseph porta son esprit novateur au cœur même des familles; là encore se manifesta une bien regrettable précipitation. Ainsi, dépouillé de son plus saint caractère, du caractère religieux, le mariage ne fut plus qu'un contrat. Par une conséquence nécessaire, on facilita le divorce; les enfants naturels devinrent habiles à succéder. C'était enfreindre à la fois la loi divine et la loi morale, saper la famille, désorganiser l'ordre civil, et jeter brusquement la société hors de ses voies régulières.

Non moins que le mariage, la puissance paternelle eut ses mutilations. Après l'abolition du droit d'aînesse, le père ne conserva même pas l'usufruit des biens de son fils : il n'était plus que son tuteur.

Comme la mort nivelle tout, et que les hommes sont enfin égaux dans la tombe, on interdit les sépultures somptueuses; riches et pauvres, paysans et seigneurs, tous, pétris du même limon, durent être in-Bonn, électorat de Cologne, leur long séjour à Vienne les a faits autrichiens.

<sup>1</sup> *Recherches sur l'état actuel de la monarchie autrichienne, rédigées à Vienne, vers la fin de 1819.*

humés avec la même simplicité, ensevelis dans un même linceul, c'est-à-dire dans un sac <sup>1</sup>.

Nul, avant l'âge de vingt-trois ans, ne put s'éloigner; une *taxe des absents* atteignait les propriétaires voyageurs; le séjour à l'étranger se prolongeait-il? la confiscation frappait les biens; des peines graves punissaient l'émigration, et les magistrats qui ne l'avaient pas empêchée.

Joseph, heureusement, décrétait aussi d'autres mesures que celles-là.

Il ouvrit un asile aux orphelins, aux enfants pauvres, et appela de France ces pieuses filles de Saint-Vincent-de-Paul, si héroïquement dévouées au soin des malades.

Son édit contre la mendicité est fort remarquable : Tous les mendiants devaient être arrêtés, les infirmes conduits dans des hospices spéciaux, les valides devant des tribunaux qui leur donneraient du travail, et les enfants des deux sexes gardés à vue jusqu'à la découverte de leurs familles.

Si les parents avaient engagé ces enfants à mendier, ou si, pour les retenir, ils avaient manqué de vigilance, on les punissait; si, au contraire, ils étaient hors d'état de veiller à leur éducation, une retraite les recueillait, et l'État se chargeait d'eux.

Couvrant d'une sollicitude paternelle les malades indigents, l'Empereur disposa, dans les salles bien aérées d'un vaste hôpital, plus de quatre mille lits.

<sup>1</sup> Ordonnance du 23 août 1784, révoquée en 1785.

Service médical, laboratoire, pharmacie, régime hygiénique, tout y était parfaitement organisé.

Il n'existe pas dans les différentes parties de la domination autrichienne une ville que Joseph n'ait embellie ou réparée : pour n'en citer qu'un exemple, entre tant d'autres, Lemberg (patrie de Stanislas Leczinski) lui doit ses écoles, des cours de physique et d'anatomie, deux séminaires, l'un pour l'Église latine, l'autre pour l'Église grecque-romaine, une riche bibliothèque et de nombreuses améliorations matérielles.

Informé de l'énergie avec laquelle Jean de Dillon avait, dans le comté de Meath, en Irlande, défendu la cause des Catholiques opprimés, l'Empereur lui conféra, pour lui et ses descendants, la dignité de baron du Saint-Empire.

De ses innovations, il en est une qui a survécu, et dont la postérité reconnaissante lui tiendra éternellement compte ; c'est son *Édit de Tolérance*, du 13 octobre 1781. A diverses reprises, il en étendit même les bienfaites conséquences. Dès lors, tous les membres des églises grecque et protestante obtinrent le libre exercice de leur culte, tous les Chrétiens, à quelque communion qu'ils appartenissent, furent déclarés égaux en droit ; toute agrégation de trois mille âmes put édifier un temple, sous l'unique condition de fournir des fonds suffisants pour l'entretien d'un ministre et le soulagement des pauvres.

Là, il était dans le véritable esprit de l'Évangile ; là, il provoquait des bénédictions. Mais pourquoi ne

s'être pas borné à la tolérance? pourquoi tant de téméraires invasions dans un monde qui ne relevait pas de César?

La presse venait d'être émancipée : une fois en possession de ses nouveaux droits, elle en usa largement. Un déluge de pamphlets, de conseils, de systèmes, inonda le gouvernement; mais à force de lumières, au lieu de l'éclairer, on l'eût aveuglé.

Quant à l'Empereur, incessamment contrarié par d'opiniâtres résistances, il entendait, de toutes parts, des plaintes, des murmures, et s'y résignait stoïquement. La chaire sacrée elle-même retentit plus d'une fois d'amères doléances. Lorsqu'on le pressait de mettre un terme à ces clameurs : « Et mon *Édit* sur la » *Tolérance*? » répondait-il.

Le satirique François Kratter venait d'écrire un virulent libelle intitulé : *Lettres sur l'état présent de la Galicie*. On hésitait à l'imprimer, et l'Empereur fut consulté : « Pourquoi non, » répondit Joseph, « si ces » traits ne sont dirigés que contre moi? J'en ai bien » d'autres à supporter. »

N'était-ce pas un curieux spectacle que ce monarque absolu, ébauchant de lui-même, dans l'entière plénitude de sa volonté personnelle, tous les plans que, quelques années plus tard, en France, l'Assemblée Constituante allait réaliser<sup>1</sup>?

La législation générale ne pouvait pas échapper à l'attention de Joseph.

<sup>1</sup> Caraccioli, *Vie de l'empereur Joseph II.*



Comme dans la plupart des autres contrées de l'Europe, le Droit Romain s'était répandu, depuis des siècles, en Allemagne et dans les états allemands de la Maison d'Autriche. Néanmoins l'ascendant du régime féodal, et les usages locaux, dès longtemps appropriés au génie, aux convenances de chaque nation, n'en avaient pas permis la prédominance générale et complète. C'était même beaucoup moins une législation régnante qu'une grave autorité, à l'aide de laquelle on éclairait la nuit des coutumes, ou l'obscurité de lois peu à peu et une à une établies.

Nécessairement aussi la diversité des religions, des mœurs, des climats, dut enfanter des codes généraux ou particuliers. De là, au premier rang, le Code de Saxe et de Souabe, *Sachsen und Schwaben Spiegel*; le Droit Impérial, *Kaiserrecht*; le Droit du Pays et des Villes, *Land und Stadtrecht*.

Durant plusieurs siècles, l'Autriche n'eut donc ni une législation, ni une jurisprudence, si l'on peut s'exprimer ainsi, personnelles. Sa règle la plus sûre, elle la trouvait dans des lois étrangères, dans le Droit Romain surtout; car les coutumes locales s'étaient effacées; les lois générales ou particulières avaient disparu; celles qui les remplacèrent successivement ne recevaient aucune promulgation. Appliquées en silence, elles agissaient de même, et se faisaient sentir, sans se révéler. En outre, nulle méthode parmi elles, nulle coordination systématique : c'était un inextricable chaos, *rudis indigestaque moles*.

Cependant les années s'écoulaient, et plus on marchait à travers ces ténèbres, plus on sentait le besoin d'y porter la lumière.

Après mille efforts de patience laborieuse, une énorme compilation avait surgi; mais les plus intrépides, les plus clairvoyants jurisconsultes osaient à peine s'engager dans ce labyrinthe.

Enfin, sous l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, grâce aux infatigables travaux du conseiller François de Quarient, parut un code particulier, *Codex Austriacus*<sup>1</sup>. Toutes les ordonnances rendues depuis Ferdinand I<sup>er</sup> y étaient alphabétiquement relatées. Plus tard, en 1752, deux autres volumes, suite de l'ouvrage, donnèrent, l'un les ordonnances de 1524 à 1720, qui ne figuraient pas dans le *Codex Austriacus*, ou qui ne s'y trouvaient qu'inexactement rapportées; l'autre, la suite des ordonnances, depuis 1721 jusqu'à la mort de l'empereur Charles VII.

Marie-Thérèse avait senti de bonne heure la nécessité de lois claires, connues, invariables. Jalouse de donner à sa nation un véritable Code, elle institua à Brunn, en 1753, une Commission chargée de rassembler d'abord toutes les lois de la Monarchie. Rappelons, à son éternel honneur, que cette grande princesse s'était hâtée d'abolir dans tous ses états la torture.

Plus tard, en 1777, le conseiller d'État, baron de Poeck, réunit dans un système chronologique

<sup>1</sup> Marcel de Serres, *Voyage en Autriche, ou Essai statistique et géographique sur cet empire*, tome I<sup>er</sup>.

toutes celles promulguées sous Marie-Thérèse, jusqu'en 1770.

Mais le recueil était incomplet, en ce sens que les lois rendues depuis cette époque jusqu'à la mort de l'Impératrice n'y étaient pas comprises.

M. de Kropatscheck remplit la lacune.

Ce grand travail fut continué, avec ardeur, sous Joseph II. Pour atteindre le but, on suivit la seule marche rationnelle, en séparant des lois criminelles les lois civiles, en ne confondant plus les lois d'ordre général et d'application permanente avec les règlements transitoires et de circonstance.

Mais l'ensemble de ces matériaux était loin encore de constituer une codification complète.

On persista à publier les lois décrétées depuis l'avènement de Joseph <sup>1</sup>.

Après avoir subi plusieurs modifications, la Commission créée par Marie-Thérèse cessa d'exister, sans avoir accompli toute sa tâche. Deux de ses principaux membres, de Bolger et d'Azoni, continuèrent néanmoins, à Vienne, sous les auspices du gouvernement, le vaste travail entrepris à Brunn, et toujours selon le même plan. Ainsi, les trois grandes divisions de ce code général étaient *Personæ*, *Res*, *Obligations*, les Personnes, les Choses, les Obligations.

D'Azoni étant mort en 1760, M. Zænker reprit la rédaction du Code Civil, tandis que M. de Holger donnait tous ses soins au Code Criminel.

<sup>1</sup> Ce recueil alla jusqu'à l'année 1797; mais on ne l'imprima pas.

Enfin, l'entreprise fut terminée en 1767.

Mais était-ce bien un code qu'une compilation en plusieurs volumes in-folio, sans un principe fondamental, sans une liaison systématique? Chargé d'en faire l'extrait, le savant de Horteg acheva sa tâche, pour le Code Civil, en 1782. Vers la même époque, une commission spéciale s'occupait du Code Criminel.

Il faut remarquer qu'aucun étranger ne fut appelé à cette collaboration. En effet, des jurisconsultes nationaux seuls peuvent être bien initiés aux vrais besoins du caractère national.

Joseph, malgré tant d'efforts, ne put doter ses états d'un code universel et complet.

Pour se dédommager de cet insuccès, il abolit la peine de mort. Mais, plus tard, se rappelant le passage de l'Écriture où il est dit que l'homme qui se sert du glaive doit périr par le glaive, il crut devoir rétablir ce châtiment contre les assassins<sup>1</sup>.

Cependant la législation civile recevait de notables améliorations. Ainsi, sous ce prince, les titres suivants, *Burgerliche Gerichte*, *Concours Ordnung*, *Taot Ordnung*, *Ehepatent*, *Jurisdiction und Gerichtstandt*, *Gesetzliche*

<sup>1</sup> Dans le *Code Criminel* de 1803, la peine de mort reparut pour six espèces de crimes : 1° la haute trahison, 2° la révolte, 3° le meurtre, 4° les blessures mortelles faites en commettant un vol, 5° les incendies, 6° les falsifications du papier-monnaie. Mais, en 1819, ce supplice cessa d'être applicable aux contrefacteurs du papier-monnaie, quand ils ne s'étaient pas servis d'instruments fabriqués exprès ou de caractères imprimés.

*Erbfolge Ordnung*, etc., furent achevés. C'étaient là des résultats essentiels : néanmoins la première partie du Code Civil ne parut qu'en 1786.

L'administration des finances ne préoccupait pas moins l'Empereur.

Ses revenus, l'Autriche les tire en grande partie de son territoire et de sa consommation intérieure ; c'est là un immense avantage sur la plupart des puissances commerçantes.

Asseoir l'impôt de la manière la plus équitable, introduire un système uniforme dans la perception, tel fut le constant désir de Joseph ; vers 1784, ce désir commença à se réaliser. L'année suivante, on s'occupa du cadastre et de la mesure des terres. Néanmoins, malgré l'impulsion communiquée, le nouveau mode ne devint applicable qu'au commencement de 1790.

Mais qu'arriva-t-il ? Faute de connaissances spéciales chez les agents employés à cette opération, les évaluations avaient été tellement inexactes, les données si vagues, que l'égalité relative, espérée par le prince, devint impossible. Le système fut abandonné par ses successeurs. Moins odieux que tout autre, l'impôt territorial était, à cette époque, vivement réclamé en France : dans les états de Joseph, il excita de violents murmures.

Longtemps la Banque de Vienne fut une simple caisse du gouvernement, fondée et soutenue par lui pour faciliter le payement de ses dettes. Dans ses rap-

ports avec le commerce, elle tendait moins à lui venir en aide qu'à le soumettre davantage à la dépendance du pouvoir. Léopold, son fondateur en 1703, lui assigna immédiatement un revenu de quatre millions de florins, somme élevée, l'année suivante, à cinq millions. En 1714, Charles VI l'augmenta encore, et attribua à la Banque la perception de divers produits de l'État, tels que le sel, le tabac, le timbre et les douanes.

En 1753, cet établissement reçut une modification notable : M. de Chotek, chargé alors de l'organisation des finances, créa, pour la gestion de la Banque, une administration spéciale, qui prit l'entière direction des affaires : dès lors les magistrats de la ville n'eurent plus qu'à apposer leurs noms.

Cependant les revenus de la Banque inspiraient une confiance qu'augmentait encore l'exactitude de ses paiements. Bientôt les capitaux qu'elle recevait furent déclarés non susceptibles de confiscation (excepté pour le crime de lèse-majesté). De plus en plus favorisée, ses effets obtinrent l'exemption de toute taxe. Ainsi, lorsqu'en 1778 toutes les propriétés furent taxées, cette mesure n'épargna que les billets de banque. Depuis, les fonds des hospices, des hôpitaux, des églises, durent être placés à la Banque. Enfin, Joseph II prohiba tout placement de fonds sur particuliers à un intérêt plus fort que 4 pour 100, et tout placement quelconque à l'étranger<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Aujourd'hui, la Banque de Vienne est une simple caisse de commerce, une caisse de comptes courants, escomptant des effets, rece-

Le sage Rosny avait dit : « Le labourage et le » pastourage, voilà les deux mamelles dont la France » est alimentée, les vraies mines et trésors du Pé- » rou. »

Or, Joseph voyait aussi dans la production du sol le principe de la richesse publique, et l'un de ses premiers soins fut l'abolition de la servitude féodale. Le célèbre édit de 1784, en changeant la nature de l'impôt foncier, tendait surtout à l'affranchissement des paysans. Avant lui, la plus lourde charge de l'impôt pesait sur eux : depuis, ils se sont trouvés, peu à peu, moins onérés que les seigneurs. On a même vu, toutes les fois que les intérêts de ces deux Ordres étaient en contact, le gouvernement traiter les paysans avec une remarquable prédilection.

Joseph a donc été, en Autriche, le père de l'agriculture.

De tout temps, les Juifs ont considéré le gouvernement autrichien comme leur protecteur en Allemagne, et sont venus, en grand nombre, s'abriter à l'ombre de ce pouvoir tutélaire. Très-aptés au commerce, ils n'ont jamais témoigné le moindre goût pour l'agriculture.

vant des dépôts, faisant des prêts et émettant des billets payables à vue. Elle est la propriété absolue des actionnaires qui l'ont formée par leurs mises ; c'est eux qui nomment le directeur, les douze censeurs d'escomptes, le secrétaire et les employés subalternes. Le gouvernement s'est réservé la nomination du gouverneur et du vice-gouverneur ; en outre, un commissaire impérial assiste à toutes les séances du conseil, sans voix délibérative, mais pour veiller à l'observation des réglemens.

*Recherches sur l'état actuel de la Monarchie Autrichienne.*

Toute tentative d'impulsion dans cette voie avait même échoué. Essayant un nouvel effort, Joseph II leur donna, en Galicie, des terres considérables, avec des bestiaux et les instruments de labourage nécessaires : ils étaient partagés en deux colonies, Nouvelle Jérusalem et Nouvelle Babylone. Malgré tant de moyens de succès, tout dépérit bientôt entre leurs mains ; il fallut les remplacer par des colons allemands.

Pour tirer un meilleur parti de leur sagacité naturelle, l'Empereur, non content de faciliter de plus en plus, aux Juifs, l'exercice des arts et métiers, leur ouvrit aussi les écoles et les universités. Il les admit aux droits de bourgeoisie, mais sans leur permettre encore de devenir propriétaires.

L'industrie manufacturière doit beaucoup à Joseph. L'Archiduché était resté étranger au grand mouvement commercial des quatorzième et quinzième siècles. Vers les premières années du dix-huitième, Charles VI, débarrassé de ses guerres avec les Français et les Turcs, voulut créer tout à coup, dans sa monarchie, l'industrie manufacturière et le commerce. Aussitôt parut une foule de lois et règlements ; mais ces mesures, souvent contradictoires, se détruisaient les unes les autres. Une Compagnie du Commerce Oriental ayant été organisée, l'Empereur lui assigna des fonds considérables. Pour exciter les riches propriétaires à s'y intéresser, il attribua à la Compagnie le commerce exclusif des bestiaux, et prohiba toute importation de cette nature. Quelques années plus



tard, éprouvant lui-même le besoin d'argent, Charles VI préleva, avec une parfaite sécurité de conscience, 2,300,000 florins sur les produits futurs de l'entreprise! Un tel régime eut bientôt tué la Compagnie Orientale, avec la plupart des autres établissements commerciaux, et ruiné les actionnaires.

On l'a vu plus haut, l'empereur François I<sup>er</sup> s'était fait lui-même marchand et fournisseur. A son instigation, les plus grands seigneurs suivirent ce fâcheux exemple, et les particuliers, faute de capitaux suffisants, n'osèrent aborder la concurrence.

Marie-Thérèse, en 1752, créa un Conseil Supérieur de Commerce, avec des Chambres Provinciales en relevant. Six Chambres Spéciales furent aussi organisées : une à Fiume, pour l'introduction des denrées coloniales; une à Tameswar, pour l'exportation des grains et de la laine en France et en Italie; une à Santschatz, pour cette même exportation en Turquie; deux à Vienne, pour l'envoi des toiles de Bohême en Amérique, et pour l'échange des divers objets manufacturés contre les marchandises du Levant; une enfin à Kilia-Nova, pour la Mer Noire. Chacune d'elles se trouvait ainsi en rapport avec les principales Compagnies de commerce.

Mais vingt-quatre ans s'étaient à peine écoulés, que, de toutes ces compagnies, celles de Fiume et de Kilia-Nova restaient seules debout.

C'est sous Marie-Thérèse que commença le régime prohibitif; de 1769 à 1770, la mesure devint presque

générale. Néanmoins quatre ans plus tard, comme on s'apercevait que les manufactures indigènes ne pouvaient pas subvenir à tous les besoins de la consommation intérieure, l'importation de plusieurs articles fut permise, en les grevant toutefois de droits très-élevés.

Vers 1775, parut un nouveau tarif de douanes plus modéré que le précédent, mais chargeant de droits considérables l'exportation de plusieurs denrées. Ainsi l'agriculture était sacrifiée à l'intérêt manufacturier.

Au point de vue industriel et commercial, le long règne de Marie-Thérèse, si glorieux d'ailleurs, ne fut qu'une série d'essais impuissants, contradictoires, dangereux même. Au lieu d'asseoir le commerce sur l'aisance du peuple, on voulait, à toute force, l'établir sur la fortune des seigneurs; et, déplorable aveuglement! toute controverse était interdite : une censure sévère arrêtait les moindres écrits propres à répandre d'utiles connaissances.

Joseph avait sérieusement étudié les ressources de ses états<sup>1</sup>, et leurs chances de développement agri-

<sup>1</sup> Avant la révolution, le commerce entre la France et les provinces autrichiennes était considérable. Une balance assez égale de l'importation et de l'exportation donnait environ 60 millions de francs. Mais, depuis la perte des Pays-Bas, l'Autriche n'est plus limitrophe de la France, qui recevait annuellement de ces riches provinces 8 millions de francs de toiles, et 4 millions de bestiaux. De son côté, la France n'a plus ces belles colonies qui importaient en Autriche 46 millions environ de leurs produits.

cole, industriel, commercial. Mais sur ces questions comme sur toutes autres, ses idées étaient absolues.

Une fois convaincu de la bonté intrinsèque d'une mesure, il ne se préoccupait ni des races, ni des coutumes, ni des sentiments, ni des intérêts, ni même des droits des étrangers <sup>1</sup>.

Voici ce qu'il écrivait à ses ministres : « Le commerce » autrichien paye annuellement 24 millions de florins » pour marchandises étrangères, d'où il suit qu'il serait » épuisé sans les mines. Afin de favoriser la produc- » tion du pays et de réprimer la mode, j'ai prohibé les » marchandises étrangères. Je sais que cela a causé de » la rumeur parmi les négociants, mais je ne puis ac- » corder qu'un délai pour réexporter les objets étran- » gers qui sont dans le pays. Souverain d'un grand » empire, je dois embrasser d'un coup d'œil l'en- » semble de mes états, sans écouter chaque fois les » cris de quelques provinces qui ne connaissent qu'elles- » mêmes. *Le bien des particuliers est une chimère, et » je le sacrifie au bien général..... »*

En 1784, il soumit au droit de 60 pour 100 l'introduction des produits des fabriques étrangères : c'était presque les prohiber. Quatre ans après l'adoption d'une telle mesure, il se fabriquait pour 44,000,000 de florins de marchandises de plus qu'avant sa publication. Mais pour contraindre l'industrie nationale à soutenir, par de nouveaux efforts, la concurrence étrangère, il eût fallu réduire promptement ce droit énorme.

<sup>1</sup> CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*.

Une des circonstances qui causèrent à Joseph le plus de joie, ce fut de voir deux navires, chargés pour le compte de deux négociants viennois, descendre le Danube, passer à Semlin, toucher à Belgrade, et continuer vers la Mer Noire.

Il chercha à développer le commerce hongrois. Les ports de Fiume, de Zengh<sup>1</sup>, de Carlopago<sup>2</sup> étant trop éloignés pour le transport des grains, des vins, des peaux, l'Empereur traita avec la Porte et obtint, en 1784, la libre navigation du Danube et celle de la Mer Noire jusqu'aux Dardanelles, ainsi que l'exemption des péages pour les marchandises sous pavillon autrichien, à la charge seulement de payer 3 pour 100 de la valeur. Dès 1786, exemptée de tout droit, dotée même d'une prime par décret impérial, une compagnie italienne transportait les grains hongrois jusqu'à l'embouchure du Danube : là des vaisseaux venus de Fiume et de Trieste conduisaient ce blé à Gènes et à Marseille. Cette entreprise prospéra d'abord, mais bientôt la guerre de Turquie l'eut ruinée. Aujourd'hui de nombreux bateaux à vapeur sillonnent, en tout sens, le Danube, si désert il y a peu d'années.

Longtemps la portion du littoral de l'Adriatique qui, sur une ligne de 30 milles, s'étendait de l'Italie à l'Illyrie vénitienne, et de celle-ci à la Dalmatie, fut le théâtre de tout le commerce maritime de l'Autriche :

<sup>1</sup> Au seizième siècle, cette ville avait été comme la place d'armes des Uskoks.

<sup>2</sup> Creusé par ses ordres, en 1782.

Trieste en était le principal entrepôt. Quand, vers la fin du quatorzième siècle, cette ville, après bien des vicissitudes et bien des changements de maîtres, passa sous la domination autrichienne, son commerce grandit à l'ombre du repos dont elle jouissait enfin. Les empereurs encouragèrent ses premières tentatives. Déclarée, en 1717, port franc par Charles VI, Trieste commença à donner de l'ombrage à Venise, et son commerce prospéra à mesure que s'affaiblissait celui de la République. Voulant lui procurer une extension plus grande encore, Joseph II établit, en 1780, une Compagnie des Indes Orientales. Équipés par elle, cinq vaisseaux portèrent aux Indes des métaux travaillés, du verre, de la toile, de la cire, des objets d'ébénisterie, et en rapportèrent du coton, de la soie, du thé, de la porcelaine, de l'ambre, de l'opium, de l'ivoire, des épices. Mais en 1783, tandis que ces bâtiments revenaient chargés de thé, les Anglais et les Hollandais qui en furent informés, abaissèrent tout à coup, de 25 pour 100, le prix de cette denrée, et la Compagnie se trouva ruinée.

Trieste, en 1782, avait pris part au commerce du Levant; bientôt elle envoya un vaisseau sur les côtes occidentales de l'Afrique; ce bâtiment revint avec une riche cargaison.

En perdant la Belgique, l'Autriche a perdu aussi le grand commerce qu'elle entretenait avec la Hollande.

Sous le règne de Joseph, la fabrication des toiles de lin et de chanvre fit de rapides progrès. De ces labo-

rieux foyers, l'activité se communiquait à tous les autres.

Des négociants probes et intelligents se trouvaient-ils dans l'embarras? l'Empereur, arrivant à leur secours, leur prêtait des sommes considérables. C'est à lui personnellement que d'habiles mécaniciens, d'ingénieurs industriels, durent leur succès.

Au reste, les immenses richesses minérales de l'Autriche sont, pour la prospérité de ses fabriques, un inappréciable avantage. En 1770, le produit seul des mines de fer était évalué à quarante millions de florins, et en 1782, selon Nicolai, ce travail nourrissait cinq cent mille personnes. Sous ce rapport, l'Autriche est un des pays du globe les plus favorisés; non-seulement elle possède dans son propre sol toutes les productions du règne minéral, et avec assez d'abondance pour sa consommation, mais encore elle y trouve la matière d'une exploitation considérable. On peut comparer pour leur pureté, l'or de Transylvanie, l'argent et le cuivre de Hongrie, le mercure d'Idria, aux plus belles productions de l'Asie et de l'Amérique. La Galicie entière, la Transylvanie, tout le nord de la Hongrie reposent sur une vaste couche de sel<sup>1</sup>. Pour les ouvrages fins, l'acier de Saltzbourg et de Styrie

<sup>1</sup> Aux termes d'un traité conclu avec la Russie, en 1816, il a été convenu que la Galicie en fournirait annuellement au royaume de Pologne 450 quintaux, à raison d'un thaler 20 gros le quintal, pris sur les lieux. L'Autriche en fournit de même à la Suisse orientale, et pourrait en approvisionner l'Europe, comme elle approvisionne de fer une grande partie de l'Allemagne, de la Pologne et de la Russie.

est fort recherché, comme celui de Hongrie pour les ouvrages plus grossiers. L'étain de Bohême, le zinc de Dollach en Illyrie, la calamine de Carinthie, l'antimoine et l'alun de Hongrie, le cobalt, le salpêtre de Galicie, de Styrie et des bords de l'Adriatique, le sel de Glauber <sup>1</sup>, la serpentine, l'albâtre, le porphyre, le granit, des marbres <sup>2</sup> de toutes couleurs, des diamants, des cristaux, des pierres précieuses, cette terre généreuse livre tout à l'homme. On ne connaît dans l'Europe qu'une seule mine d'opales, elle se trouve, en Hongrie, à Cservenitsa (Vorosvagas). Et encore, en plus d'une contrée de ce vaste empire, combien l'apathie des habitants ne laisse-t-elle pas de trésors enfouis dans les entrailles de la terre !

Ses eaux minérales, les plus abondantes du monde, n'ont pas moins de quinze cents sources diverses.

Charles VI et Joseph II sont les empereurs qui ont donné les meilleurs soins à la création et à l'entretien des routes. On doit à Charles celle qui conduit de Carlstadt à Fiume.

Quant aux moyens de communication par eau, les vastes fleuves qui sillonnent, en tous sens, le territoire autrichien, n'offrent pas autant d'avantages qu'au premier aspect on serait tenté de le croire : tour à tour à sec, ou subitement grossies par la fonte des neiges, les rivières sorties des Alpes ne per-

<sup>1</sup> Trouvé, en 1794, dans un marais près de Bude.

<sup>2</sup> On a découvert, il y a quelques années, en Tyrol, un marbre blanc, égal, dit-on, pour la finesse du grain, à celui de Carrare.

mettent qu'une navigation incertaine et périlleuse; celles de Croatie, d'Esclavonie, d'Illyrie sont, en certains endroits, hérissées de rochers et d'arbres; sur les rivières de Dalmatie, la navigation n'est pas encore praticable; quant à celles de la Hongrie méridionale et du nord de la Galicie, leurs fréquents débordements entretiennent sur les rives de nombreux marécages. De plus, entre tous ces cours d'eaux, séparés par des chaînes de montagnes, nuls points de jonction, nulles correspondances.

Quant à son organisation militaire, la monarchie autrichienne renferme en elle-même tous les éléments d'une excellente armée. Diversité des qualités morales et physiques de ses peuples, civilisation beaucoup plus avancée chez les uns que chez les autres, telles sont les circonstances qui produisent des sujets éminemment appropriés à chaque spécialité de service. En outre, grâce à l'abondance de ses produits naturels, le pays fournit bien au delà de ce qu'exigent l'équipement et l'entretien des troupes de toutes armes.

Dans les guerres contre Louis XIV, Léopold I<sup>er</sup>, assisté des secours d'une partie de l'Empire, ne put mettre sur pied, en 1673, que. . . . . 60,000 h.  
 en 1690, . . . . . 97,000

Sous son successeur, et contre le même ennemi, le prince Eugène, en 1705, commandait. . . . . 132,244

Dans la guerre de la succession de Pologne, en 1735, Charles VI avait. . 150,000



En 1738, contre les Turcs. . . . .	161,185
Pour résister aux efforts combinés de la France et de la Prusse, Marie-Thérèse, en 1745, arma. . . . .	272,008
Durant la guerre de Sept Ans, la force ordinaire de ses troupes était de. . . . .	200,000
En 1779, Joseph soutint ses prétentions sur la Bavière avec. . . . .	244,000
Ce prince, au moment de la guerre contre la Porte, éleva ses forces à. . . . .	321,558
En 1788, il opposa aux Turcs <sup>1</sup> . . . . .	364,000

Depuis longtemps on se plaignait des enrôlements irréguliers et de vexations nombreuses. L'Empereur mit un terme à ces abus. « Je ne connais que deux » manières de conduire les militaires, » disait-il, « l'honneur et la fermeté. »

C'est lui qui introduisit la conscription militaire dans ses états, et, dans l'armée, cet ordre, cette économie, devenus depuis l'un des traits caractéristiques des troupes autrichiennes. Sous ce dernier rapport, les sages conseils de Lascy lui furent très-utiles.

Mais, chose singulière, dans un empire dont les légions combattirent si vaillamment sur tant de champs

<sup>1</sup> Après la paix de Sistow, au commencement du règne de l'empereur François II, l'effectif de l'armée fut ainsi déterminé :

Pied de guerre. . . . .	384,000
Pied de paix. . . . .	287,840

C'est le maréchal Daun qui donna aux régiments l'uniformité de manœuvres.

de bataille, la qualité personnelle était plus considérée que le grade. Ainsi, Marie-Thérèse, fixant les rapports d'étiquette hiérarchique entre le civil et le militaire, décida que les secrétaires et teneurs de livres des ministères impériaux auraient la prééminence sur les capitaines. A la même époque, Frédéric sanctionnait la prétention d'un simple enseigne, prenant le pas sur le conseiller de légation, comte de Schwérin <sup>1</sup> !

Tandis que l'empereur d'Allemagne marchait, sans relâche, dans la voie des réformes, l'Europe commençait à jouir des douceurs d'une paix générale.

Sous le sceptre d'un conquérant qui avait su s'arrêter, la Prusse cicatrisait ses blessures ; et, dans la paix, Frédéric se montrait non moins grand que dans la guerre. Roi par le génie comme par la naissance ; il partageait avec Voltaire la monarchie intellectuelle du dix-huitième siècle. Mais l'un organisait une nation, et l'autre démolissait une société.

En Russie, une femme qui mérita le surnom de *Grand*, continuait l'œuvre de Pierre I<sup>er</sup>, en étendant, de plus en plus, l'influence de la même politique. Trop fière pour tolérer l'odieux despotisme à l'aide duquel l'Angleterre savait rendre les guerres maritimes plus profitables à son commerce que la paix même, Catherine proclama, en 1780, les principes tutélaires

<sup>1</sup> *Recherches sur l'état actuel de la monarchie autrichienne.*

de la *Neutralité armée* <sup>1</sup>. Deux passions remplissaient sa vie : l'amour et la gloire.

Sur le trône de Charles XII, Gustave III, vainqueur de l'aristocratie, et tourmenté d'éclats chevaleresques, supportait impatiemment le repos. En attendant l'illustration des armes, il encourageait les lettres, favorisait l'agriculture, réparait les désastres du commerce, et chaque jour lançait au colosse russe un regard de défi. Mais ses plus redoutables ennemis n'étaient pas au dehors : incessamment autour de lui veillaient d'implacables animosités. Tout homme qui abaissa les grands ne doit plus déposer la cuirasse ni l'épée.

Sous l'administration bienfaisante du comte André de Bernstorff, digne imitateur, au pouvoir, de son oncle, Jean-Hartwig-Ernest, le moins étendu des trois royaumes scandinaves, le Danemark florissait. Rentré aux affaires après la chute de Struensée, et une dernière fois en 1784, lorsque le Prince Royal prit les rênes du gouvernement, ce sage ministre éleva sa patrie à un degré de prospérité jusqu'alors inconnu. Sans secousse, sans réaction, il opérait dans l'État d'importantes modifications. A sa voix, les laboureurs affranchis obtinrent la liberté personnelle; d'odieux monopoles, pour faire place à un système de finances régénérateur, disparurent. Énergique défenseur des droits des Neutres, il ouvrait aux vaisseaux danois l'immensité des mers, et au commerce national, toutes les sources de prospérité. Plus tard, lorsque l'Europe

<sup>1</sup> L'Empereur accéda à cet acte, le 9 octobre 1781.

en armes se précipitera sur la France, Bernstorff, inébranlable devant les prières comme devant les menaces, refusera tout concours à la Coalition <sup>1</sup>.

Quant à la Pologne, mutilée, haletante, le présent n'avait pour elle que des calamités, l'avenir des menaces. A sa tête, gémissait toujours Stanislas-Auguste, une de ces pauvres natures de rois qui savent survivre à leur nation.

Vers le Midi, Léopold devenait pour l'heureuse Toscane une ère nouvelle. Aimé du peuple, haï des grands, il se préparait, par le bonheur d'un petit État, au gouvernement d'un vaste empire.

Au delà des Pyrénées, l'Espagne semblait prête à rentrer dans le mouvement général de la civilisation européenne. Un traité honorable venait de lui rendre quelques rayons de son ancienne splendeur.

Province anglaise, le Portugal ne s'appartenait plus à lui-même : avec le marquis de Pombal, sa nationalité avait disparu.

Si l'on examine les républiques d'alors, on les voit calmes ; le repos y remplaçait la grandeur. Venise, resserrée dans son étroit territoire, et toute occupée à maintenir le despotisme incontesté d'un sénat ombrageux <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Il reste de lui diverses productions diplomatiques. Au premier rang, on doit placer l'*Exposé des principes de la cour de Danemark touchant la Neutralité* (1780), et la *Déclaration aux cours de Vienne et de Berlin* (1792).

<sup>2</sup> SÉGUR, *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse*, et *Tableau politique de l'Europe, depuis 1786 jusqu'en 1796*.

s'éteignait peu à peu au bruit des fêtes. Ainsi que Venise, protégée par la France, Gènes la *Superbe* devait à l'industrie du peuple sa prospérité, comme autrefois sa splendeur à l'épée de la Noblesse.

A force de vertus commerciales, la Hollande retardait sa ruine politique. Le patriotisme, cette richesse suprême des nations, vivait toujours au cœur de ses probes enfants; la génération actuelle garde intact ce dépôt sacré.

A Berne, le Sénat se faisait pardonner un peu de hauteur par la reconnaissance de sujets heureux. Genève, lice ouverte à toutes les hardiesses de l'esprit humain et *Champ d'asile* des philosophes, jouissait d'une liberté qui parfois avait ses orages : mais la foudre ne grondait pas encore.

En pleine possession d'une prospérité paisible, les villes Hanséatiques goûtaient sagement le bonheur d'être oubliées de leurs puissants voisins <sup>1</sup>.

L'aspect général des sociétés européennes était donc pacifique, rassurant, prospère. Le géant qui allait pétrir l'Europe comme une cire flexible, le conquérant qui bientôt aurait le droit de dire : « Mes devanciers, » Cyrus, Alexandre, César, Charlemagne, » élève encore inconnu d'une école militaire, solitaire parmi ses condisciples, s'interrogeait en silence, et regardait l'avenir.

La France portait en ses flancs une révolution imminente. Mais sur un sol ébranlé par tant de volcans

<sup>1</sup> LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle.*

prêts à s'ouvrir, retentissaient encore les accents d'une insouciance joie. Nation et gouvernement, tous, le sourire aux lèvres, la joie au front, s'avançaient, en chantant, au grand combat de 89.

Obstinément frivole <sup>1</sup> dans une extrême vieillesse, M. de Maurepas, en habits de fête, semblait courir vers Mirabeau, non pour s'appuyer sur Hercule, mais pour le narguer. Jamais antique monarchie n'avait marché plus gaiement à ses propres funérailles.

Cependant, alarmé des innovations de Joseph dans l'ordre ecclésiastique, Pie VI ne cessait d'en appeler de l'Empereur à l'Empereur lui-même. La correspondance entre Rome et Vienne devenait active.

Mais Joseph défendait ses prétentions avec chaleur. A l'entendre, par cela même qu'il était souverain, n'était-il pas, selon les Conciles, l'Évêque du dehors ? Et, à ce double titre, le plein droit de changer tout ce qui n'était que discipline ne lui appartenait-il pas ?

Quant aux Israélites, à l'égard desquels le Saint-Siège blâmait sa tolérance, Joseph opposait le Pape à

<sup>1</sup> Lorsque le bruit d'un traité de commerce et d'alliance éventuelle avec les États-Unis commença à se répandre, lord Stormont, ambassadeur d'Angleterre, vint tout ému s'en plaindre à M. de Maurepas ; et, pour donner plus d'autorité à ses paroles, il ajoutait que cette nouvelle avait été dite dans les carrosses du Roi. — « Et moi, » répondit M. de Maurepas, « je vous assure que le contraire a été dit dans » les carrosses de la Reine. »

« Avec M. de Mauropas, je cause, avec M. de Vergennes, je négocie, » disait le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Paris. Il y mourut en 1804.

lui-même, lui rappelant que, dans les états de l'Église, au sein de Rome, les Juifs pratiquent publiquement leur religion ; il lui citait les siècles de piété fervente, où le Saint-Siège était généralement regardé comme le centre de l'unité, et où néanmoins les évêques, sans enfreindre aucun principe, accordaient des dispenses.

Voyant toutes ses remontrances inutiles, le Pape espéra qu'une entrevue avec le chef de l'Empire terminerait ces fâcheux débats. Il comptait sur l'ascendant de son éloquence, et sur le phénomène inouï d'un souverain pontife à Vienne.

Ce voyage rencontra, dans la famille et dans le conseil de Pie VI, une vive opposition : les cardinaux le trouvaient apostoliquement louable, mais impolitique ; le cardinal de Bernis surtout représentait tout ce qu'aurait d'humiliant pour le chef suprême de la religion, une démarche inutile. Mais d'avance, l'âme du saint vieillard était résignée à tout.

Joseph déclarait ses décisions inébranlables : le 27 février 1782, bravant les rigueurs de la saison, malgré le fardeau des ans, Pie VI, après avoir supprimé<sup>1</sup> la Bulle qui dit : *Ubi Papa, ibi Roma* ; après avoir entendu la messe au maître-autel de Saint-Pierre, et invoqué l'assistance divine, se mit en route.

En ce moment, le comte du Nord, grand-duc de Russie, était à Rome. Plein de déférence, il accom-

<sup>1</sup> Afin de laisser au Conclave, en cas de mort, la faculté de s'assembler.

pagna le Pape à son carrosse. Alors le monde vit, pour la première fois, un souverain pontife, salué des hommages d'un prince schismatique, aller, en suppliant, vers le successeur de ces Césars si souvent humiliés au Vatican. Aux yeux du vulgaire, la foudre semblait avoir changé de maître.

Le Vice-Régent de Rome, Marcucci, et le prélat Contarini, archevêque d'Athènes, accompagnaient le Saint-Père.

Atteint d'une ophthalmie, Joseph n'avait pu venir jusqu'aux confins de ses états au-devant du voyageur sacré; un gentilhomme porta ses excuses.

Le 22 mars, l'entrevue eut lieu à quelques milles de la capitale. Puis les deux souverains firent leur entrée, à Vienne, dans la même voiture, au bruit du canon et de toutes les cloches.

Ainsi s'accomplissait la prédiction, faussement attribuée à saint Malachie, archevêque d'Armagh <sup>1</sup>, prédiction <sup>2</sup> qui désignait Pie VI sous le nom de *Pèlerin apostolique*.

Lors de l'arrivée du Saint-Père à Vienne, un illustre enfant de Rome, Métastase, chargé de gloire et d'années, touchait à son heure suprême : Pie VI, qui l'avait toujours honoré d'une estime particulière, lui fit porter, par le nonce Garampi, sa bénédiction.

<sup>1</sup> Né, en 1094, dans cette ancienne capitale de l'Irlande, fondée, dit-on, par saint Patrick, en 490.—Après avoir reçu son dernier soupir, à Clairvaux, saint Bernard a écrit la vie de saint Malachie.

<sup>2</sup> Le livre où elle figure fut composé en 1590.



On entoura le souverain pontife de respects et d'hommages.

En reconnaissance de son heureuse arrivée, un *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du palais.

L'Empereur communia des mains du Pape.

Le dimanche de Pâques, assisté des cardinaux Migazzi et Bathyani, l'un archevêque de Vienne, l'autre primat de Hongrie, Pie VI célébra une messe pontificale, et, couronné de la tiare, au bruit de l'artillerie des remparts, du haut d'une splendide estrade sur la grande place, donna solennellement sa bénédiction.

Il habitait les appartements de Marie-Thérèse ; chambellans, gentilshommes, gardes d'honneur, toute une cour l'entourait, le cernait même.

Mais aucune de ses espérances ne se réalisa.

Écouté avec froideur<sup>1</sup>, surveillé de si près qu'il ne pouvait recevoir personne sans que l'Empereur en fût informé, humilié d'un vain cérémonial et d'une vénération illusoire, profondément affligé de l'inflexibilité de Joseph, Pie VI néanmoins ne regrettait pas une démarche qui à ses yeux était devenue un devoir.

Même en sa présence, la réforme ne s'arrêta point : plusieurs couvents de Lombardie cessèrent d'exister ; l'évêque de Goritz, qui hésitait à publier l'*Édit de To-*

<sup>1</sup> Par une inexplicable irrévérence, M. de Kaunitz, à qui le Pape fit l'honneur de tendre la main, la lui serra comme entre égaux, et ne l'entretint que de beaux-arts.

*lérance*, appelé à Vienne, y reçut une sévère réprimande ; bientôt l'archevêque de Vienne lui-même fut disgracié et contraint à quitter son siège.

Plein de tendresse pour la mémoire de Marie-Thérèse, Pie VI alla prier au pied de son mausolée. Certes la grande impératrice ne lui eût pas infligé de telles douleurs, et l'ombre auguste dut compatir aux afflictions du saint Pontife.

Après un mois de séjour à Vienne, il reprit tristement le chemin de ses états.

L'Empereur avait voulu accorder au neveu du Pape le diplôme de prince : « Non, Sire, » répondit Pie VI, « cette faveur n'est point acceptable ; on pourrait me soupçonner d'avoir confondu les intérêts de ma famille avec ceux du pontificat. »

Augsbourg, célèbre dans l'histoire par cette Diète de 1530 où fut présentée la formule de foi luthérienne due à Mélancthon ; par l'*alliance* de 1534 entre François I<sup>er</sup> et les princes allemands luthériens contre Charles-Quint et les Catholiques ; par l'*Intérim*, formulaire provisoire que Charles-Quint présenta à la Diète de 1548, en attendant qu'un Concile eût définitivement statué sur la doctrine générale ; par la seconde paix de religion entre les Catholiques et les Luthériens, en 1555 ; par la *Ligue catholique* d'Augsbourg en 1608, contrepartie de l'*Union évangélique* d'Auhausen <sup>1</sup>, et enfin par la fameuse *Ligue*, que le plus redoutable ennemi de Louis XIV, le prince d'Orange, stathouder de

<sup>1</sup> Village de Bavière, sur la Wœrnitz.

Hollande, avait préparée et organisée, en 1686, entre les deux branches de la Maison d'Autriche (l'Empire et l'Espagne), la Suède, la Saxe, la Bavière, les Cercles de Souabe et de Franconie, etc. ; Augsbourg, théâtre de tant d'événements mémorables et divers, vit, pour la première fois, un Pape dans ses murs : les Protestants firent à Pie VI un accueil plein de déférence.

L'année suivante, Joseph, après être venu conférer à Florence avec le grand-duc, reparut à Rome. Ce second voyage a été diversement interprété : si l'on en croit Caraccioli <sup>1</sup>, l'Empereur avait promis au Pape de lui rendre sa visite, et tenait parole. Si l'on consulte Bourgoing (*Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*), Joseph, loin de vouloir s'entendre avec le Saint-Siège, n'aspirait qu'à une rupture, et à doter l'Empire du patrimoine de Saint-Pierre. Il s'en serait même formellement expliqué avec le chevalier d'Azara, alors ambassadeur d'Espagne à Rome, lequel, malgré ses opinions philosophiques, aurait vivement combattu ce projet et ramené l'Empereur à des idées plus saines. Cédant à ses instances et aux prières du cardinal de Bernis, Joseph accepta alors l'indult qu'offrait le Pape pour la nomination à l'archevêché et aux bénéfices consistoriaux de la Lombardie. Il fut stipulé, par un concordat, que les nominations aux hauts bénéfices et aux offices ecclésiastiques, réservées à Rome, appartiendraient au duc de Milan et de Man-

<sup>1</sup> *Vie de Joseph II.*

toe, et que le Pape délivrerait la bulle d'institution. Ainsi le Souverain Pontife dut abandonner la nomination des évêques d'Italie au prince qui n'avait pas même épargné le couvent où il était venu conférer avec lui <sup>1</sup>.

Dès son retour, l'Empereur ayant appris que des Protestants avaient insulté des Catholiques, rendit une ordonnance répressive de ce délit, non pour venger telle ou telle religion, mais pour châtier la violation des consciences, la perturbation du repos public.

A cette occasion, il défendit d'injurier en chaire aucune secte, comme un fait entièrement contraire à la conduite des Apôtres, qui, dans l'histoire même de la Passion, ne se permettaient pas la moindre imprécation contre les Juifs.

Vers cette époque, pour répandre le nouvel esprit du gouvernement, des Protestants fondèrent l'université de Bonn.

Personnellement étranger à toutes prétentions littéraires, Joseph encouragea constamment les sciences et les arts utiles : durant un règne de peu d'années, il concourut, plus qu'aucun autre souverain de l'Europe, à leur avancement.

Profondément touché de tous les témoignages d'amitié délicate que lui donnait Joseph, jamais Mozart, malgré l'offre d'un traitement plus considérable ail-

<sup>1</sup> CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*.

leurs, malgré les instances de Frédéric, ne voulut le quitter. C'est que l'Empereur comprenait le grand artiste. Métastase, Casti<sup>1</sup> lui avaient voué le même attachement.

Non content d'améliorer les universités existantes, il en fonda de nouvelles dans les provinces qui n'en avaient pas. Sous sa bienfaisante impulsion, naquirent des bibliothèques publiques, des chaires de médecine, de chirurgie, de physique, d'histoire naturelle, des laboratoires de chimie, des observatoires. Par ses ordres, des savants autrichiens allèrent étudier en Amérique toutes les branches des sciences naturelles.

Jusqu'alors la censure des livres avait exclusivement appartenu aux ecclésiastiques ; fâcheux système, qui faisait descendre la religion des hauteurs sublimes d'où elle plane sur l'humanité ; l'Empereur confia cette dif-

<sup>1</sup> Casti succéda à Métastase, comme *Poeta Cesareo*. L'Empereur le rencontrant un jour : « Le grand-duc de Russie va arriver ici, lui » dit-il, faites-moi des paroles, l'abbé. — Qui fera la musique ? » répond celui-ci. « Elle est déjà toute faite, car j'ai rencontré Saliéri » plus tôt que vous. — Comment, » s'écria Casti avec colère, « voilà » certainement la première fois que cela est arrivé ! Savez-vous ce » que je ferai ; je mettrai sur la scène un seigneur de village qui veut » donner une fête, ou un *impresario*, qui dira : *primo la musica, e poi le parole*. Ce sera là le titre de ma pièce ; j'en avertis Votre » Majesté, et le public la regardera quand on annoncera l'opéra. — » A la bonne heure, » dit l'Empereur en riant, « allez votre train. »

Établi à Paris, depuis 1798, l'auteur des *Animaux parlants* sollicita l'honneur d'être présenté au Premier Consul. « Hé bien, monsieur » l'abbé, » lui dit Bonaparte de prime abord ; « êtes-vous toujours démocrate ? — Plus que jamais, » répondit le vieux poète ; « c'est par » là que commencent les grands hommes. »

ficile mission à des hommes de lettres éclairés, en leur laissant une grande latitude.

Mais pour faciliter l'accomplissement de ses réformes, Joseph, plus que tout autre souverain, aurait eu besoin de vivre en paix avec l'Europe. Malheureusement d'ambitieux projets, éclos avant maturité, une politique extérieure, habile dans sa prévoyance, mais aventureuse dans ses actes, ne l'entraînèrent que trop souvent en de fausses voies, et, au dehors comme au dedans, compromirent son autorité.

Depuis longtemps un ardent désir le tourmentait : affranchir sa Maison du traité de la Bavière. C'est sous l'empire de cette préoccupation qu'en 1781 il fit un second voyage en France. Le comte de Falkenstein y revenait avec des préventions peu favorables : à son départ, il avait laissé dans l'esprit de Louis XVI les mêmes répulsions. Mais cette fois tout se passa autrement : au lieu d'une froide réserve, Joseph trouva prévenances, épanchements intimes, amitié ; la Reine, secondant les vues du ministère, exerça sa gracieuse influence sur son frère comme sur le Roi. Charmé d'un tel accueil, l'Empereur, qui jusqu'alors avait désiré voir l'Angleterre, n'accepta pas l'invitation de Georges III ; il revint à Vienne, plein de confiance dans le bon vouloir de la France, et plus impatient que jamais de briser d'odieuses entraves, d'effacer le *Traité* de novembre 1715.

Quelques détails, à ce sujet, ne seront pas superflus.

Après cette lutte héroïque de quatre-vingts ans, où

les Provinces-Unies avaient conquis sur l'Espagne leur indépendance, non contentes de ce glorieux triomphe, elles contraignirent Philippe IV, par la paix de Munster, à priver ses dix provinces fidèles des avantages commerciaux dont leur situation géographique les avait dotées. L'article 14 du traité fermait les bouches de l'Escaut du côté des États-Généraux. Ce n'était là, il est vrai, qu'une confirmation de l'ancien droit d'écluse, qui assujettissait tout bâtiment étranger entrant dans ce fleuve à rompre son chargement et à le remettre à des navires zélandais; mais la République, en ne permettant à aucun bâtiment étranger l'entrée de l'Escaut, étendit le droit extraordinairement.

Les secours de la France n'avaient pas peu contribué à l'affranchissement du nouvel État, qui, à peine debout, commença à craindre l'agrandissement de sa puissante amie. Ce fut alors qu'on décida que les Pays-Bas catholiques resteraient entre les mains de l'Espagne, comme barrière, pour la Hollande, contre la prépondérance française. Cette mesure devint une base du droit public.

Plus tard, la paix d'Utrecht ayant donné ces provinces à la branche survivante autrichienne, ce ne fut pas en vertu du droit de succession que l'Angleterre et les États-Généraux les lui conférèrent; le principe qui présida au partage de la monarchie espagnole fut l'intérêt général de l'Europe. L'Autriche ne devint propriétaire des Pays-Bas que pour maintenir l'équilibre du monde politique.

A peine les États de Brabant et de Flandre conurent-ils l'onéreux traité de la Barrière, que, se récriant, avec indignation, ils adressèrent leurs doléances à l'empereur Charles VI. Un tel traité n'était-il pas à la fois humiliant et ruineux ? Déclarés, en quelque sorte, sujets de la Hollande, ils voyaient leur subside engagé à la République comme un domaine ou un revenu fixe. Or, n'était-ce pas là une grave atteinte à leurs libertés et prérogatives, puisque, d'après la Constitution, leur vote décidait librement de ce subside ?

Touché de ces représentations, l'Empereur sollicita et obtint des États-Généraux, le 22 décembre 1718, quelques adoucissements. En 1719, il fut mis en possession des pays rétrocédés par la France. Quant à la cession des limites de la Flandre, promise aux États-Généraux, elle éprouva de nouvelles difficultés ; l'exécution en fut suspendue. Depuis, toutes les conférences, à ce sujet, demeurèrent infructueuses. Néanmoins, dans quelques contrées, les États-Généraux parvinrent à se mettre en possession des nouvelles limites ; ailleurs, les choses restèrent sur l'ancien pied.

Bientôt, dans la guerre pour la succession d'Autriche, les Français s'étant emparés de toutes les places de la Barrière, la cour de Vienne trouva là un prétexte plausible pour se refuser au paiement du subside stipulé par le traité, en faveur des Hollandais.

Durant les négociations qui précéderent la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, on avait touché cette question, et l'Impératrice-Reine admit les Hollandais dans



les places autrichiennes où ils avaient tenu garnison avant les hostilités. Mais, en même temps, elle déclara que, les événements de la guerre et la démolition des places qui formaient la Barrière ayant changé l'état des Pays-Bas, elle refuserait de payer le subside, tant qu'on n'aurait pas pourvu à la sûreté commune par le rétablissement des places. Elle attendrait aussi que les puissances maritimes eussent également coopéré à la conclusion d'un traité de commerce, appuyant cette dernière prétention sur l'art. 26 du traité de la Barrière, et sur l'art. 5 du traité de Vienne de 1731, dispositions dont ces puissances avaient jusqu'alors éludé l'exécution.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, les Hollandais étaient rentrés dans les places de la Barrière. Mais, quant aux autres différends, l'extension des limites de la Flandre, et le payement du subside, les conférences tenues à Bruxelles, en 1652, entre les représentants des trois puissances, n'amenèrent aucun accord. L'Impératrice-Reine persistait inébranlablement dans ses principes. « Entendez-vous avec moi sur le rétablissement des places de la Barrière ; partagez-en la » dépense ; consentez un traité de commerce et de tarif » sur un pied équitable : c'est seulement à ce prix que » j'accéderai à la demande des Hollandais. »

Tel était le langage de Marie-Thérèse aux puissances maritimes.

Mais elle s'arrêtait là. Se gardant bien de porter les choses à l'extrême, l'Impératrice avait constamment

résisté à son fils, qui déjà voulait qu'on expulsât des Pays-Bas les garnisons hollandaises, et qu'on en fît avec l'humiliant traité.

Dans son impatience, Joseph ne songeait pas que ce même traité, dont s'offensait la Maison d'Autriche, avait néanmoins pour elle un grand avantage; car, tant qu'il durerait, les Français ne pourraient envahir les Pays-Bas sans attirer contre eux les forces de l'Angleterre et de la Hollande. Il est juste d'ajouter qu'aux yeux de l'Empereur l'alliance avec la France était indestructible. Cette conviction, le prince de Kaunitz l'exprimait ainsi dans une conférence avec le comte de Wassenaer, plénipotentiaire des Provinces-Unies : « L'Empereur ne veut plus entendre parler de la Barrière, parce qu'en fait elle n'existe plus. Tout traité qui n'a plus d'objet doit être sans effet. Le traité de la Barrière était dirigé contre la France : nos relations actuelles avec cette puissance le rendent inutile, et nous donnent une barrière sûre à la place d'une chimère. » — M. de Wassenaer lui ayant fait observer qu'ici-bas tout est sujet à changement, le Prince lui répliqua : « Les relations que la Maison d'Autriche a établies résultent d'un système fixe et prémédité ; elles doivent durer au moins cent ans. Si, dans le cabinet de Versailles ou dans celui de Vienne, il se rencontrait un ministre assez insensé pour vouloir les rompre, loin d'y parvenir, il serait envoyé aux Petites-Maisons. L'Empereur agit dans vos intérêts, et vous n'avez rien à craindre ni de lui ni de la France. »

Malgré l'aplomb de cette prophétie, en moins de sept années l'indissoluble alliance fut dissoute, et les Pays-Bas insurgés brisèrent la domination autrichienne.

Les choses en étaient encore là, en 1781, lorsque la guerre entre l'Angleterre et la Hollande parut à l'Empereur une circonstance favorable à l'exécution de ses desseins.

Ordonnant donc la démolition de toutes les places fortes des Pays-Bas, il comprit dans cette mesure les places de la Barrière, et enjoignit aux Hollandais de les évacuer. Or, à cette époque, les États-Généraux n'étaient pas en position de recourir à l'Angleterre, comme puissance garantie du traité; forcés donc leur fut de déférer à la sommation impériale. L'évacuation eut lieu en janvier 1782.

Enhardi par cette facilité, l'Empereur alla plus loin; s'affranchissant des traités de 1715 et 1718, il crut pouvoir, à son tour, imposer le rétablissement des limites de la Flandre, telles que les avait déterminées la convention de 1664 entre l'Espagne et les États-Généraux.

Il fallait une occasion; on en saisit une assez singulière. Un soldat hollandais, de la garnison de Liefkenshoek, fort situé sur l'Escaut, étant mort, on l'enterra à Doële, village appartenant à l'Autriche. Aussitôt, un détachement de la garnison de Gand vint exhumer le cadavre et le jeta dans le fossé du fort. Le 4 novembre 1783, un nouveau détachement, parti de Bruges, enleva les forts hollandais de Saint-Donat,

de Saint-Paul et de Saint-Hiel. Un autre fort, dès le commencement de l'année suivante, le vieux Lillo, situé près du nouveau Lillo, station du navire qui interdisait l'entrée de l'Escaut, fut pris par la garnison d'Anvers.

Les États-Généraux s'étant plaints de ces violences, « l'Empereur, » leur répondit-on, « ne reconnaît d'autres limites que celles convenues en 1664; à ses yeux, le règlement de 1718 est sans valeur. »

Cependant, au mois d'avril 1784, des conférences s'ouvrirent à Bruxelles.

Joseph, élevant ses prétentions, demandait<sup>1</sup>, outre le rétablissement des anciennes limites : 1° la démolition de certains forts, conformément au traité de Westphalie; — 2° la suppression du navire de garde hollandais, placé devant le fort Lillo, tout le territoire qui borde l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à Saffinguen, lui appartenant; — 3° la restitution de plusieurs villages que la République s'était appropriés comme dépendant de Bois-le-Duc, tandis qu'ils appartenaient au Quartier d'Anvers; — 4° la restitution de l'abbaye et du village de Postel; — 5° la renonciation aux prétentions de souveraineté élevées par les Hollandais sur huit villages appelés *terres de rachat*, et sur onze autres nommés *les bancs* de Saint-Servais, ainsi que sur la terre d'Argenteau, le tout dans le voisinage de Maëstricht; — 6° la cession de Maëstricht et du comté de Wronhoven, avec le Quartier d'Outre-Meuse hollandais,

<sup>1</sup> *Tableau sommaire des prétentions de l'Empereur.*

suivant l'article 18 du traité d'alliance conclu le 5 avril 1673, entre Charles II, roi d'Espagne, et les Provinces-Unies; — 7° enfin, le payement de certaines sommes dues soit au souverain, soit aux sujets des Pays-Bas.

De leur côté, les États-Généraux réclamaient : 1° les arrérages du subside stipulé par le traité de la Barrière; — 2° les frais de réparations de la citadelle de Namur et d'autres forteresses; — 3° diverses sommes prêtées à la Maison d'Autriche, et hypothéquées sur des domaines en Silésie.

Mais alarmés des dispositions menaçantes de l'Empereur, ils invoquèrent, en même temps, la médiation de la France; des troupes s'avancèrent de Bréda à Maëstricht.

On discutait à Bruxelles les prétentions respectives, quand tout à coup la question changea de face. Le 23 août 1784, Joseph déclara se désister de toutes réclamations, si ses sujets obtenaient l'ouverture ainsi que la libre navigation de l'Escaut, et s'il leur était permis de commercer directement avec les Indes. C'était là, ajoutait-il, son *ultimatum*. Dès lors, il considérait l'Escaut comme libre; toute opposition serait, à ses yeux, une déclaration de guerre.

L'Empereur avait compté sur l'effroi de la République; son attente fut déçue. Les États-Généraux repoussèrent hautement sa demande, comme destructive de leur indépendance et de leur sûreté, comme diamétralement opposée à l'article 14 de la paix de Westphalie ordonnant la fermeture de l'Escaut, et à l'ar-

ticle 5 du traité de Vienne de 1734, qui, en abolissant la Compagnie d'Ostende, abolissait aussi tout commerce des Pays-Bas autrichiens aux Indes.

En même temps, leur vice-amiral Reynst reçut l'ordre de s'établir, avec une escadre, à l'embouchure de l'Escaut, et d'interdire le passage à tout bâtiment impérial et flamand.

Dans ces circonstances, la République avait le plus grand intérêt à se ménager la protection de la France. Mais le cabinet de Versailles crut devoir différer la signature du traité d'alliance jusqu'à l'entière décision de différends qui pouvaient entraîner la Hollande dans une guerre avec un autre allié de Louis XVI.

Cependant, le 5 octobre, un brigantin impérial, sorti d'Ostende pour remonter l'Escaut, fut saisi par les Hollandais, à l'embouchure de ce fleuve, et conduit à Flessingue. Le 8, à Saffinguen, le navire de garde arrêta aussi un brigantin impérial d'Anvers, et, sur son refus de rétrograder, le força, à coups de canon, d'amener.

Cette résistance étonna l'Empereur.

Loin de s'y attendre, il avait répondu au prince de Kaunitz, qui lui conseillait les précautions nécessaires, en cas d'attaque : « Ils ne tireront pas. »

Joseph était en Hongrie, quand il reçut les dépêches de Bruxelles. Le premier ministre les lui avait laconiquement envoyées avec ces trois mots : « Ils ont tiré ! » Telle même avait été jusqu'alors sa sécurité, que les Pays-Bas se trouvaient dépourvus de troupes, de munitions, de magasins.

Aussitôt les conférences de Bruxelles furent rompues. L'ambassadeur impérial, baron de Reischach, quitta La Haye; un corps d'armée marcha contre les Provinces-Unies.

De chaque côté on s'efforça d'intéresser les autres puissances à sa querelle. Joseph déclarait, aux diverses cours, son intention d'affranchir ses états d'une servitude surannée, odieuse aux Pays-Bas autrichiens, contraire aux intérêts généraux de l'Europe. Il ajoutait qu'une fois l'Escaut libre, Anvers serait déclaré port franc.

Les Hollandais se préparèrent à une vigoureuse défense. Ils avaient demandé à Frédéric son brave général de Moellendorf. Mais ce prince ne pouvait l'envoyer sans se compromettre. D'après son conseil, la République appela le comte de Maillebois. Pour mieux stimuler la France, elle eut l'air, ou tenta peut-être même de renouer avec l'Angleterre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que bientôt les dispositions du cabinet de Versailles se modifièrent. D'abord, il s'était borné à interposer ses bons offices pour prévenir la guerre. Mais cette fois il sembla embrasser hautement la cause des Hollandais. Deux armées d'observation furent formées, l'une en Flandre, l'autre sur le Rhin.

On attribua cette résolution au comte de Vergennes. Dans un conseil de cabinet, tenu le 7 novembre, il avait énergiquement démontré qu'abandonner les Hollandais, c'était les contraindre à se jeter de nouveau dans

les bras de l'Angleterre ; c'était perdre le fruit de tant de soins pris pour les attacher aux intérêts de la France.

Louis XVI, espérant ramener son beau-frère à des sentiments pacifiques, lui écrivit deux lettres de sa propre main, et lui fit remettre, le 17 novembre 1784, la déclaration suivante :

« L'amitié sincère qui attache le Roi à l'Empereur,  
» et les vœux que Sa Majesté forme pour le maintien  
» de la tranquillité publique, lui font un devoir de  
» s'expliquer sans réserve avec Sa Majesté Impériale,  
» sur le différend qui s'est élevé entre ce monarque et  
» les Provinces-Unies. Le Roi hésite d'autant moins à  
» exprimer sa façon de penser sur cet important objet,  
» que la pureté de ses principes et de ses intentions ne  
» peut être révoquée en doute.

» Sa Majesté, en employant, à la demande des deux  
» parties, ses bons offices pour concilier l'Empereur et  
» les Provinces-Unies, s'est abstenue d'articuler au-  
» cune opinion sur le fond des premières prétentions  
» de Sa Majesté Impériale. Le Roi se prescrit encore le  
» même silence : mais l'intérêt qu'il prend à la gloire  
» de l'Empereur, l'autorise à lui faire observer que ses  
» premières prétentions et la demande de l'ouverture  
» de l'Escaut ne sauraient être considérées sous le  
» même point de vue. Les Hollandais, en résistant à  
» cette dernière demande, n'ont fait que soutenir un  
» droit qu'ils exercent sans trouble depuis près d'un  
» siècle et demi, qui leur est assuré par un traité so-  
» lennel, et qu'ils regardent comme le fondement de



» leur prospérité et même de leur existence. Il semble  
» résulter de là que le refus des États-Généraux ( qui  
» ne porte que sur un objet de compensation ) ne de-  
» vait avoir d'autre effet que de ramener la négociation  
» entamée à Bruxelles, ce qui est énoncé dans le tableau  
» sommaire, et d'établir une discussion dont le résultat  
» devrait naturellement dépendre des titres respectifs.

» Le Roi désirerait d'autant plus que cette marche  
» fût adoptée, qu'elle pourrait conduire à des arran-  
» gements équitables.

» En suivant une marche opposée, il est à craindre  
» que l'Empereur n'excite une inquiétude générale,  
» et que la plupart des puissances ne se croient dans  
» le cas de prendre les précautions et les mesures que  
» les événements pourront exiger de leur part. Le Roi  
» lui-même ne pourrait se dispenser d'assembler des  
» troupes sur ses frontières. D'ailleurs, dans aucune  
» hypothèse, Sa Majesté ne pourrait être indifférente  
» au sort des Provinces-Unies, et les voir attaquer dans  
» leurs droits et dans leurs possessions. Sa Majesté le  
» peut bien moins aujourd'hui qu'elle est au moment  
» de consommer avec la République une alliance dont  
» les bases étaient arrêtées avant les derniers différends.

» Si des considérations si importantes peuvent dé-  
» terminer l'Empereur à suspendre toutes démonstra-  
» tions hostiles, pour n'écouter que la voix de la mo-  
» dération et de l'humanité, le Roi lui renouvelle l'offre  
» de son entremise entre lui et les Provinces-Unies,  
» pour parvenir à un accommodement juste. Sa Ma-

» jecté s'y portera avec d'autant plus de zèle, qu'en  
» suivant le mouvement de ses sentiments personnels  
» pour l'Empereur, elle aura la satisfaction de con-  
» courir à éteindre, dans son principe, le feu d'une  
» guerre dont les suites seraient incalculables. »

Par une bizarre coïncidence, au moment même où la guerre semblait imminente entre l'Autriche et les États-Généraux, un frère de l'Empereur, l'électeur de Cologne, renouvelait son traité de subsides avec la Hollande. Il est vrai que la clause de n'employer les troupes électorales ni contre l'Empereur, ni contre l'Empire, ni contre la Maison d'Autriche, y était insérée; mais l'Électeur s'engageait aussi à n'assister aucun État en guerre avec la Hollande.

Spectatrices indifférentes de ce débat, les autres puissances se tenaient immobiles. La Russie seule manifesta son zèle pour les intérêts de l'Empereur.

Le 21 décembre 1784 et le 7 mars 1785, son ministre à la Haye communiqua deux notes où, à titre d'amie et d'alliée de Joseph, Catherine pressait instamment les États-Généraux de donner à ce monarque toute satisfaction légitime.

Cependant le prince de Kaunitz, craignant par-dessus tout une rupture avec la France, engageait Joseph à accepter la médiation de Louis XVI.

Bientôt des conférences s'ouvrirent à Versailles, entre le comte de Vergennes, le comte de Mercy, ambassadeur de l'Empereur, et MM. de Berkenrode et Brantzen, ministres de la République.

Le ministère français dirigea toute la négociation.

L'Empereur persistait à demander que la liberté de l'Escaut ne fût pas regardée comme un des objets en litige, mais qu'on se bornât à l'examen de ses autres prétentions. Cédant à la fin sur ce point, il exigeait qu'on lui remit Maëstricht et un district considérable sur la Meuse.

Mais les États-Généraux se refusant à cette cession, et la puissance médiatrice se déclarant pour eux, les conférences allaient être rompues, quand le comte de Mercy déclara que, si l'on donnait à l'Empereur une satisfaction éclatante pour l'affront essuyé par son pavillon sur l'Escaut, ce prince se contenterait d'un modique arrondissement de territoire, et d'une somme d'argent, tant pour ses prétentions, qu'en réparation des dommages causés par les inondations <sup>1</sup>.

Désérant aux instances de M. de Vergennes, les États-Généraux envoyèrent à Vienne deux députés, interprètes des excuses de la République; c'étaient le comte de Wassenaër de Twickel et le baron de Leyden. Joseph les recut fort bien, interrompit, avec obligeance, leurs excuses, et leur tint un langage pacifique.

Après de longs débats, il fixa la somme à dix millions de florins de Hollande, et le 24 septembre comme terme fatal qui déciderait de la guerre ou de la paix.

<sup>1</sup> Pour garantir leurs places fortifiées de la Flandre contre les attaques des Impériaux, les Hollandais avaient eu soin de les mettre sous l'eau. Ces inondations, en embrassant une grande étendue de terrain, avaient causé des préjudices considérables aux sujets autrichiens des Pays-Bas, préjudices dont l'Empereur demandait la réparation.

Ce moment approchait : grand se trouva l'embarras des plénipotentiaires hollandais qui n'étaient autorisés à accorder que huit millions. D'un autre côté, les commissaires impériaux étaient liés par des ordres formels. La négociation se serait donc arrêtée, si la cour de Versailles, menacée d'avoir à opter entre un ancien allié auquel le Roi était uni par les nœuds du sang, et un nouvel allié auquel des intérêts majeurs l'engageaient à s'attacher plus étroitement encore <sup>1</sup>, n'eût offert de payer les deux autres millions.

De telles propositions ne se refusent pas. Le 20 septembre, on fut d'accord sur les préliminaires; et, le 8 novembre suivant, sous la garantie de la France, le traité définitif se conclut à Fontainebleau.

Joseph renonçait à la libre navigation de l'Escaut, au delà de son territoire, comme à ses prétentions sur Maëstricht et sur ses dépendances. Mais il obtenait les forts Lillo et Liefkenshoëk. Les limites de la Flandre hollandaise furent tracées d'après les conventions de 1664. Les Provinces-Unies avaient demandé le renouvellement du traité de 1731 qui interdisait aux Flamands le commerce des Indes; Joseph s'y refusa positivement, et sa volonté triompha.

Tel fut le dénoûment, tout pécuniaire, d'une contestation qui avait menacé le repos de l'Europe.

Frédéric avait prévu ce résultat : « Vous verrez, » dit-il au marquis de Bouillé, « que Vergennes finira

<sup>1</sup> Le but du cabinet de Versailles, dans cette alliance avec la Hollande, était d'affaiblir la puissance anglaise dans l'Inde.

» par forcer la sérénissime République à s'accommoder  
» avec mon frère Joseph, en lui donnant pour boire. »

Immédiatement après ce traité, la France et la Hollande conclurent leur alliance depuis longtemps projetée.

Il entra dans la politique de Joseph de resserrer de plus en plus son intimité avec la Russie. Ce prince y travailla sans relâche. Le jour où tomba le comte de Panin, l'influence prussienne avait disparu avec lui ; l'ascendant de l'Empereur alla toujours grandissant à Saint-Pétersbourg.

Les deux cours n'avaient pas signé de traité, parce que Catherine demandait la signature de deux Minutes, comme entre souverains d'un rang égal, et que Joseph ne voulait rien céder d'une préséance jusqu'alors incontestée, qu'il tenait des Électeurs, et dont il leur devait compte. La Tzarine insista longtemps. Comme pourtant il fallait en finir, on décida, sur sa proposition, qu'au lieu d'un acte en règle les articles respectivement convenus seraient signés sous forme de lettre.

Joseph et Catherine contractèrent ainsi une sorte d'alliance défensive, avec garantie mutuelle de leurs états, mais en termes généraux, sans fixer le mode ou la quantité des secours, ni la durée de l'alliance.

Une fois sûre de l'Autriche, Catherine fut bientôt maîtresse de la Crimée. Le 9 janvier 1784, la Porte lui céda cette belle contrée <sup>1</sup> et le Kouban.

<sup>1</sup> C'est ainsi que tour à tour occupée par les *Tauri*, par les Grecs, par Mithridate, par les Alains, par les Goths, par les Huns, par Jus-

Fière d'une telle dépouille, encore exaltée par la brillante campagne de 1770, Catherine se voyait déjà effaçant la Turquie de la carte d'Europe, et plaçant elle-même, sur sa tête, dans Sainte-Sophie délivrée, la couronne de Constantin.

Cependant la France observait, avec une attention inquiète, l'intimité de l'Autriche et de la Russie. Elle savait leurs arrangements secrets contre sa vieille alliée, la Porte. Chargé d'affaires par *intérim*, M. Barthélemy avait remis au cabinet de Vienne une note<sup>1</sup>, exhortant l'Empereur à empêcher, autant que possible, la réunion de la Crimée et du Kouban aux états de Catherine.

Joseph semblait partager les mêmes idées.

« Je vous assure, » disait-il à M. de Breteuil, « que » je ne m'épargne pas à répéter à Catherine II tout ce » qui doit l'éloigner du désir d'une guerre avec la » Porte. Mais cette femme a une tête peu commune, » et que rien n'arrête.

« Il est vrai, » ajoutait l'Empereur, « que souvent » l'inconséquence fait l'office de la raison. Par exemple, » quand j'ai vu le peu d'ensemble de son projet de » *Neutralité armée*, je me suis permis de lui mander » que les puissances maritimes qui étaient si intéres- » sées à donner de la force à ce projet, n'armant pas » pour le protéger vigoureusement, il était impossible

tinien, par les Khazares, les Petchenègues, les Polovtzes, les Tartares du Kaptchak, les Génois et par Mahomet II, la Crimée, cette ancienne *Chersonèse Taurique*, arriva, de siècle en siècle, entre les mains de Catherine II.

<sup>1</sup> En date du 44 juin 1783.

» qu'elle se flattât de voir le succès de sa bonne idée.  
 » L'Impératrice, au lieu de convenir de cette vérité,  
 » m'a répondu fièrement que, si les puissances mari-  
 » times ne savaient pas mettre toutes leurs forces à  
 » soutenir et à affermir l'indépendance des mers, elle  
 » ne tarderait pas à avoir seule cent vaisseaux de ligne,  
 » qui feraient respecter son code maritime par toutes  
 » les nations.

» Deux ans après cette rodomontade, » disait encore  
 l'Empereur, « Catherine l'avait assez oubliée pour appe-  
 » ler dans une de ses lettres la *Neutralité armée*, la  
 » *Nudité armée*. »

L'Empereur, malgré cette critique franche ou simu-  
 lée des projets de Catherine, avait répondu à la note  
 du roi de France : « Dans la supposition où, malgré  
 » tous mes soins et tous mes efforts, la guerre vien-  
 » drait à s'allumer entre la cour impériale de Russie  
 » et la Porte Ottomane, je ne saurais me permettre, en  
 » des cas possibles, d'en abandonner les suites aux  
 » hasards des événements qui pourraient, de façon ou  
 » d'autre, lui devenir funestes, ou au moins être très-  
 » préjudiciables, etc. »

Si Joseph avait voulu n'être pas clair, assurément  
 son intention fut bien remplie. Aussi, la cour de Ver-  
 sailles, peu satisfaite de cette sorte d'énigme, insista-  
 t-elle auprès de lui <sup>1</sup>.

Dans ce nouvel office, après s'être énergiquement  
 élevé contre le *monstrueux* système d'accroissement,

<sup>1</sup> Vers la fin d'août.

d'acquisition ou de compensation, le Roi rappelait à l'Empereur « que leur heureuse union n'avait pas » moins pour base *la conservation de la propriété publique* que celle de leurs couronnes. »

En même temps, M. de Vergennes proposait à Louis XVI d'amener le roi de Prusse à des explications sur ses vues par rapport au Levant, et d'établir, dans la prévision de certaines éventualités, un concert d'opérations entre ce prince et la France <sup>1</sup>. »

Ces appréhensions n'étaient que trop fondées; car Joseph, depuis longtemps, convoitait la Moldavie et la Valachie. Catherine, il est vrai, s'était opposée à l'exécution de ce projet; mais elle eût volontiers abandonné à l'Empereur les provinces au delà du Danube. Or, cet agrandissement, le cabinet de Versailles ne pouvait le tolérer. Aussi des officiers français du Génie étaient-ils allés fortifier les places turques du Danube; les plus pressantes instances avaient stimulé la résistance du Grand Seigneur aux invasions des Russes et des Autrichiens.

Ayant échoué, à Londres, dans une proposition de ligue pour la défense de l'empire ottoman, la France avait enfin fermé les yeux sur l'acquisition de la Crimée par la Russie. Mais, en même temps, empêcher l'Autriche de s'enrichir des dépouilles de la Turquie devint le but de tous ses efforts. Ce fut alors qu'on la vit menacer l'Empereur de se réunir, contre lui, aux rois de Prusse et de Sardaigne.

<sup>1</sup> FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française.*



C'étaient vraiment de singulières relations que celles de la France et de l'Autriche ! Alliés, les deux cabinets avaient sans cesse la défiance au cœur, la menace à la bouche. C'est qu'en effet les intérêts étaient contraires, et qu'entre nations il n'y a d'alliance durable que celle des intérêts.

Le ferme langage du cabinet de Versailles arrêta Joseph. La sûreté de ses états d'Italie, d'un moment à l'autre, compromise ; la faiblesse des Pays-Bas, dont il avait démantelé les places fortes ; le refus de concours de l'Angleterre, toutes ces considérations l'emportèrent sur l'ambition : l'Empereur n'insista plus. Cette fois, il resta fidèle à l'esprit traditionnel de sa Maison : en effet, un des traits caractéristiques de la politique autrichienne, c'est la persévérance ; comme sa grande habileté, c'est de savoir attendre. « Le monde, » a dit Machiavel, « appartient aux flegmatiques. »

N'ayant pu réaliser, en 1778 et 1779, le projet de réunir la Bavière à ses vastes possessions, le cabinet de Vienne tendait au même but par un échange libre contre les Pays-Bas. A l'aide d'une telle acquisition, l'Autriche, sans sortir de chez elle, eût dominé, depuis les frontières de la Pologne et de la Turquie, jusqu'au Rhin et à la Méditerranée.

Préparant ce succès de longue main, Joseph avait eu soin d'entretenir, à Munich, l'influence acquise durant les négociations de Teschen.

Mais Frédéric épiait sans cesse la cour de Vienne. Depuis longtemps il avait placé dans son cabinet un

portrait de Joseph, en disant : « C'est un jeune homme » qu'il ne faut pas perdre de vue. »

Au mois de janvier 1785, le duc de Deux-Ponts l'informa de l'étrange proposition que lui avait faite l'envoyé de Russie, comte Romanzow; proposition déjà mise en avant auprès de l'électeur palatin, à Munich, par le comte de Lehrbach, envoyé de l'Empereur.

Dans cette singulière combinaison, le duc, en échange de toute la Bavière, du Haut-Palatinat, des principautés de Neubourg, de Sulzbach et du landgraviat de Leuchtenberg, devait recevoir les Pays-Bas autrichiens et le titre de roi. C'était une surface de sept cent quarante-huit lieues carrées, traversée par le Danube, limitrophe à la fois des états héréditaires, et ouverte du côté du Cercle de Souabe, dont la septième partie était autrichienne; le reste appartenait à quatre-vingts seigneurs.

« Une couronne, Monseigneur, » avait dit le ministre russe au prince, « brille d'un assez grand éclat pour » faire disparaître l'inégalité qu'on pourrait trouver » dans cet échange. D'ailleurs, votre résistance serait » inutile, parce que, tout en désirant que vous sous- » criviez à cette convention, si vous vous y refusez, » on l'exécutera sans votre aveu. »

Cette spoliation, décorée du titre d'échange, devait se consommer sous la garantie de la France et de la Russie; nulle mention de la Prusse ni de l'Empire.

Pour se décider, le prince avait huit jours.

La forme valait le fond.

Sonnant aussitôt l'alarme, le vieux Frédéric s'adresse aux cours de Saint-Pétersbourg et de Versailles.

Catherine répond, par l'intermédiaire du prince Dolgorouki, son ministre à Berlin, « qu'en faisant faire » au duc de Deux-Ponts cette proposition d'échange » qui lui avait paru convenable pour les deux parties, » son idée avait été que l'acceptation devait dépendre » de leur libre arbitre. »

Docile aux conseils de Frédéric, le duc en appelle à la France, à la Prusse, à la Russie, comme garantes du traité de Teschen. En même temps, les États de Bavière adressent d'énergiques remontrances contre le traité d'échange.

Allant plus loin, Frédéric accuse Joseph d'infraction aux constitutions de l'Empire; il reproche au cabinet de Versailles de s'être laissé influencer par l'offre du Luxembourg et de Namur; il annonce que ses derniers moments seront consacrés à défendre, contre la tyrannie de son chef, les libertés du Corps Germanique.

Étonné de cette énergique résistance, Joseph voit que de longtemps la Bavière ne sera pas autrichienne.

D'abord il garde un morne silence; puis, déclarant que l'échange aurait pu se faire légalement, sans violer les constitutions de l'Empire, par suite d'un mutuel accord, il proteste contre toute idée d'avoir jamais voulu arracher au duc de Deux-Ponts son consentement; jamais, non plus, il n'avait autorisé la démarche

du ministre russe. Catherine, pour ménager la fausse position de l'Empereur, confirme ce langage; à l'en croire, si elle a ordonné au comte Romanzow de suggérer l'idée d'un échange, elle n'a eu en vue qu'un arrangement avantageux aux deux parties; mais le duc de Deux-Ponts ayant résisté, jamais elle n'a songé à aller plus loin. La France, enchantée du nouvel échec de son allié, fait une réponse semblable.

Cependant, averti par cette dernière tentative du cabinet de Vienne, Frédéric, fidèle à son grand rôle, veut assurer l'avenir de l'Allemagne.

Dès le mois de mars de la même année, il communique le plan d'une nouvelle ligue germanique aux électeurs de Saxe et de Brunswick-Lunebourg, qui l'adoptent. Par un article secret, les contractants s'engagent solidairement à empêcher toute incorporation de la Bavière dans la monarchie autrichienne.

Bientôt neuf cours d'Allemagne, les ducs de Saxe-Weimar et Gotha, de Deux-Ponts et de Mecklembourg, la Maison de Hesse, l'évêque d'Osnabruck, les princes d'Anhalt, le margrave de Bade et l'électeur de Mayence lui-même, archichancelier de l'Empire, accèdent au traité.

La *Confédération des princes germaniques* annonce son objet dans le préambule même. Purement défensive, elle veut le maintien constitutionnel des droits de l'Empire, droits fondés sur les lois et traités; ostensiblement c'est une sauvegarde pour l'Empire dans les jours de danger; mais, à vrai dire, ce

n'est qu'une digne opposée à l'envahissant cabinet de Vienne.

Joseph ne se méprit pas sur le but réel de l'association.

Telle fut la dernière campagne de Frédéric contre la Maison d'Autriche.

Un an après, le 17 août 1786, ce grand homme cessa de vivre.

On a dit de lui que, tout en immortalisant un règne, il n'avait pas créé de nation. Ce sont là de ces vaines paroles qui prouvent dans leurs auteurs une fort incomplète connaissance de l'homme, des lieux, des circonstances. Quiconque a vu la Prusse, non dans les livres ou dans les pamphlets, mais chez elle-même; dans son admirable armée, dans ses vigoureuses institutions municipales, dans son système administratif si simple, si actif, si loyal; dans son profond respect de la légalité; dans cette dignité individuelle si bien comprise et si bien pratiquée; dans son enseignement philosophique si libre et si élevé; dans ces liens affectueux qui existent entre le souverain et le plus humble habitant des campagnes.... pour celui-là, il existe en Prusse une puissante organisation nationale.

Certes, tous ces biens ne viennent pas de Frédéric seul; mais, plus que personne, il a agrandi et consolidé l'édifice. Chère au peuple, son image est dans toutes les chaumières, parce qu'avant tout Frédéric fut accessible au peuple et le protégea dans la paix, comme il l'avait glorifié et défendu dans la guerre.

Le plus compétent des juges en fait de gloire et de génie, Napoléon se complaisait à honorer cette impérisable mémoire. Aussi, en 1810, à l'époque de ses plus douloureux revers, la Prusse mutilée trouvait-elle encore, à travers ses patriotiques ressentiments, de la gratitude pour le conquérant qui, laissant reposer un moment ses aigles victorieuses, venait saluer, tête nue, dans le caveau de Postdam, l'ombre du grand Roi!

Frédéric mort, un vide immense se fit dans la famille des princes d'Europe : on succède à de tels hommes, on ne les remplace pas.

Le nouveau monarque affecta de suivre une politique contraire, des principes entièrement opposés. L'Angleterre s'était de plus en plus détachée de l'Autriche : Frédéric-Guillaume se tourna vers le cabinet de Saint-James. Une ligue anglo-prussienne avait toujours été le rêve favori du comte de Hertzberg<sup>1</sup> ; ce ministre, devenu maître du cabinet, saisit l'occasion.

Quelques avances furent faites à Louis XVI. Un con-

<sup>1</sup> Serviteur dévoué de son pays pendant un demi-siècle, M. de Hertzberg prit une très-grande part aux principaux événements du règne de Frédéric. Sous Frédéric-Guillaume II, ses efforts contribuèrent au rétablissement de la tranquillité en Hollande, au maintien de l'équilibre en Europe, et au congrès de Reichenbach. Une vanité extrême et beaucoup d'entêtement s'alliaient en lui à de brillantes qualités.

Retiré des affaires, il écrivait, en 1794, au Roi, relativement au nouveau partage de la Pologne : « J'avoue que, selon mes idées, c'est » la plus grande faute politique que les trois Cabinets puissent faire, » et surtout la Prusse. Le titre, dont les trois puissances se servent

cert entre l'Angleterre, la Prusse et la France, semblait la seule barrière capable de contenir l'Autriche. Mais ces ouvertures ne trouvèrent à Versailles qu'une froide politesse; évidemment on éludait. Ce fut une faute.

Dès lors, le cabinet de Berlin rechercha d'autant plus l'Angleterre. D'accord avec elle, il travailla à saper l'ascendant que la France, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, exerçait sur les affaires des Provinces-Unies.

Frédéric avait sagement refusé de s'immiscer dans les démêlés intérieurs de la Hollande : son successeur, entraîné par sa nouvelle alliance et par un ressentiment de famille, engagea la lutte; des troupes prussiennes allèrent comprimer le parti opposé au Stathouderat et à la Maison d'Orange.

Quel était le véritable caractère de ces troubles? Était-ce une question d'indépendance ou de liberté? La nation avait-elle à se passionner dans la querelle? Non, sans doute; car ce n'était qu'un duel entre le Patriciat hollandais et le Stathouderat. D'un côté, on

» pour partager la Pologne, est si odieux et si décrié, qu'il fera tou-  
» jours un tort infini à la réputation des trois souverains, et que leurs  
» noms en seront à jamais flétris dans l'histoire; je ne sais même  
» comment le concilier avec leur religion et leur conscience. »

« Il fut un temps, » lui répondit le Roi, « où vous remplissiez un  
» devoir en me soumettant votre opinion sur les affaires que je confiais  
» à votre zèle. Aujourd'hui que votre carrière diplomatique est finie,  
» je vous eusse tenu compte de la discrétion qui m'eût épargné des  
» conseils dont je ne fais cas qu'autant que je les demande. »

Ce ton sec et dur porta un coup funeste à la santé de l'ancien ministre.

voulait étendre son influence; de l'autre, on tendait à ériger la glorieuse Maison d'Orange en dynastie monarchique et constitutionnelle, héréditairement dépositaire du pouvoir exécutif.

En moins de vingt jours, la révolution stathoudérienne fut consommée.

Avec le parti républicain tomba l'influence française.

Au reste, le cabinet de Versailles perdit plus alors que son ascendant en Hollande : il ébranla lui-même sa propre considération en Europe. Malgré sa formelle déclaration à Londres, qu'il soutiendrait la constitution hollandaise de toutes ses forces, il recula devant la menace contraire du gouvernement anglais, et arrêta tout à coup ses préparatifs de guerre <sup>1</sup>.

Après avoir compromis les patriotes, en les encourageant, on les abandonnait. Cette faiblesse s'entachait de déloyauté.

« La France vient de tomber, » dit Joseph; « je » doute qu'elle se relève. » Amère prophétie, que l'événement sembla d'abord vérifier. Mais depuis, combien de splendides revanches !

Le 15 avril 1788, une alliance étroite avec la Grande-Bretagne et la Prusse fut signée à La Haye, à Berlin.

Malgré tous ces traités, le Stathoudérat ne vécut pas au delà du commencement de 1795; la triple alliance elle-même tomba sous les coups de la révolution fran-

<sup>1</sup> *Convention de Versailles* du 27 octobre 1787.



çaise, mais après avoir exercé une puissante influence sur les affaires générales de l'Europe.

Joseph avait ouvert un asile dans les Pays-Bas au parti républicain, sans embrasser ouvertement sa cause. Cette réserve lui semblait nécessaire dans un moment où peut-être il allait avoir besoin de toutes ses forces à l'autre extrémité de son empire. Car déjà Catherine s'apprêtait au démembrement de la Turquie, et Joseph comptait bien ne pas assister, l'arme au bras, à un semblable événement.

Telle avait été, de tout temps, l'idée fixe de cette princesse; soit ardente de conquêtes, que l'acquisition de la Crimée n'avait fait qu'irriter. Déjà l'un de ses petits-fils s'appelait *Constantin*, l'autre, *Alexandre*; la Crimée était redevenue la *Tauride*; Akhtiar, *Sévastopol*; Kazlow, *Eupatoria*; Caffa, *Théodosie*. Des agents russes parcouraient la Grèce en l'excitant aux armes.

Comme pour voir de plus près ses futurs domaines, Catherine entreprit, le 18 janvier 1787, un voyage dans les provinces méridionales de l'empire, avec son favori le comte Momonoff et mademoiselle Protasoff qui ne la quittaient jamais, le grand écuyer Narischkin, le grand chambellan Schouwaloff, les comtes Czernischeff et d'Anhalt, le comte de Ségur, ambassadeur de France, le comte de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche, et M. Fitz-Herbert, ambassadeur d'Angleterre. Le spirituel et brillant prince de Ligne, qui avait été porter à Joseph l'itinéraire de la Tzarine, rejoignit à Kiev le cortège impérial. Cette course triomphale et

romanesque, à travers des villes improvisées, au milieu de palais enchantés, de jardins créés en une nuit, de populations transportées à grands frais ; ces brillants escadrons, ces flottes, ces féeriques illuminations, ces hospodars de Valachie, ces rois détrônés du Caucase, tous ces princes suppliants à ses pieds, tant de fastueux mensonges ou de féeriques merveilles multipliés par Potemkin sous les pas de sa souveraine, enivrèrent Catherine. Aussi, quand la fameuse inscription grecque de Cherson : « C'est ici le chemin qui conduit à Byzance, » frappa ses regards, la Tzarine, datant déjà, par la pensée, ses ukases de Constantinople, ne put-elle contenir un cri d'orgueil et d'enthousiasme.

A Kanév, en descendant le Borysthène sur des galères non moins splendides que celles de Cléopâtre, Catherine reçut les hommages de ce Poniatowski que son cœur avait aimé, dont sa volonté avait fait l'apparence d'un roi, et que son ambition découronnait lentement, sans regret du passé, sans un seul remords venu du cœur.

Par les ordres de Stanislas, la rive droite du fleuve, illuminée, resplendissait de feux, et une multitude d'escadrons polonais déployaient leur mâle magnificence. Mais pour l'amant oublié, mais pour le faible monarque qu'on allait sacrifier, l'accueil fut froid, il n'y eut pas un sourire ; Stanislas n'obtint même point, de celle qui autrefois lui avait donné un trône, quelques heures de plus à Kanév.

En la quittant, cette précaire royauté courut à la rencontre de Joseph II; elle espérait gagner sa bienveillance, et désarmer ainsi le redoutable voisin qui déjà venait de manifester quelque intention d'étendre la frontière de Galicie.

Bien accueilli par l'Empereur, Stanislas en reçut les plus favorables assurances. L'idée d'un nouveau partage fut hautement repoussée; Joseph déclara même qu'il s'opposerait à toute semblable tentative de la part d'autres puissances.

Mais devant les calculs de la politique, qu'allaient bientôt devenir de telles promesses?

Trop faible pour n'être pas crédule, le roi de Pologne se retira plein d'espoir.

Une visite, bien autrement importante que celle de Stanislas, eut lieu près du village de Kaidaok : Joseph venait traiter en personne la question d'Orient<sup>1</sup>. Une simple calèche de voyage, c'était là tout le train de l'empereur d'Allemagne; toute sa suite, un officier général et deux domestiques. Quel contraste avec le magnifique appareil dont Stanislas enveloppait sa nullité!

Quand la Tzarine voulut présenter le comte de Ségur à l'Empereur : « Madame, » lui répondit Joseph, « je ne suis ici que le comte de Falkenstein, et c'est moi » qui dois être présenté au ministre de France. »

Chaque matin, il venait au lever de la Tzarine, se mêlant avec les autres invités, et attendant, comme

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives, lettre E.

eux, que cette princesse parût. Dans la journée il parcourait tous les environs du lieu où l'on s'était arrêté.

Pendant la dernière partie de ce voyage, Joseph, que l'esprit élégant, les façons brillantes et le loyal caractère de M. de Ségur avaient captivé, l'entretenait volontiers tête à tête, en de longues promenades, de Constantinople, de ses vues politiques, de celles de Catherine.

« Ce prince <sup>1</sup>, dans ses conversations, me montra qu'il était peu disposé à seconder l'ambition de Catherine. La politique du Roi à cet égard lui semblait fort sage. « Constantinople, » me disait-il, « serait un objet » de jalousie et un sujet de discorde, qui rendra toujours impossible l'accord des grandes puissances » pour un partage de la Turquie. »

« Je le trouvai très-peu frappé du progrès des établissements russes : « J'y vois, » disait-il, « plus d'éclat » que de réalité. Le prince Potemkin est actif, mais » plus propre à commencer de grands travaux qu'à » les finir. Au reste, tout paraît facile quand on prodigue l'argent et la vie des hommes. Nous ne pourrions tenter, en Allemagne ni en France, ce qu'on » hasarde ici sans obstacle. Le maître ordonne, des » milliers d'esclaves travaillent. On les paye peu ou » point; on les nourrit mal; ils n'osent laisser échapper un murmure; et je sais que, depuis trois ans, » dans ces nouveaux gouvernements, la fatigue et l'in-

<sup>1</sup> SÉGUR, *Mémoires, souvenirs et anecdotes.*

» salubrité des marais ont fait périr cinquante mille  
» hommes sans qu'on les plaignît, et même sans qu'on  
» en parlât. »

« Un autre jour, l'entretien étant tombé sur le prince Potemkin : « Je comprends, » me dit-il, « que, malgré » ses bizarreries, cet homme singulier ait pris et con- » servé un grand ascendant sur l'Impératrice. Il a une » volonté forte, une imagination vive. Par là il lui est » non-seulement utile, mais nécessaire ; car vous con- » naissez les Russes, et vous conviendrez qu'il serait » difficile de trouver parmi eux un autre homme ca- » pable de contenir et de comprimer un peuple encore » si âpre, si récemment en contact avec la civilisation, » et une cour trop longtemps accoutumée aux conju- » rations. »

Vers la fin du voyage, Joseph, qui, dans le charme de l'intimité, s'arrêtait volontiers sur les affaires de Constantinople, sur ses propres vues, sur les desseins de Catherine, disait à M. de Ségur :

« Vous voilà content, je l'espère : M. de Bulgakoff » et M. de Herbert vont présenter à la Porte des pro- » positions convenues avec vous. Ne croyez-vous pas » à présent la paix probable ? »

« Monsieur le comte, lui répondis-je (car il se fâchait » sérieusement lorsqu'il m'arrivait, par distraction, de » l'appeler Sire ou Votre Majesté), tout dépend de la » manière dont l'Impératrice elle-même considère ces » propositions, et du ton avec lequel elles seront pré- » sentées ; peut-être ne les regardera-t-elle que comme

» de bons matériaux préparés pour un manifeste. Je  
» crains que la vue de ses forces, rassemblées sur  
» mer et sur terre, n'ait dissipé dans son esprit la  
» crainte des obstacles que pourraient rencontrer ses  
» vues d'agrandissement.

» Tout est prêt, et dès qu'elle le voudra, sous pré-  
» texte que les Turcs tardent à la satisfaire sur les  
» griefs dont elle se plaint, une partie de ses troupes  
» peut attaquer Oczakoff et Akerman. Ces places sont  
» incapables de résister longtemps, et on les prendra  
» facilement. En même temps, une autre partie de son  
» armée, embarquée sur la flotte de Sébastopol, peut  
» opérer une descente sur la côte située entre Constan-  
» tinople et Varna <sup>1</sup>, insulter ainsi la capitale de l'em-  
» pire ottoman, et peut-être même s'en emparer, si  
» la terreur saisissait l'esprit superstitieux des Mu-  
» sulmans.

» Les Turcs, au contraire, ne possédant plus la  
» Crimée, devraient, avant de pouvoir attaquer les  
» Russes, traverser la Bulgarie, la Bessarabie, la Mol-  
» davie, la Valachie, la Nouvelle-Servie, où une  
» armée disciplinée subsiste avec peine. D'ailleurs,  
» cinquante mille Russes suffiraient pour les arrêter,  
» soit au Bug, soit au Dniester. Je ne vois qu'un  
» obstacle politique qui puisse faire hésiter cette prin-  
» cesse, et vous savez mieux que moi jusqu'à quel  
» point elle peut redouter cet obstacle. »

<sup>1</sup> C'est devant cette ville, en 1444, que Ladislas VI, roi de Hon-  
grie, vaincu par Amurath II, perdit la vie.

« Je vous entends fort bien, répliqua l'Empereur ;  
» ma condescendance, à l'époque de la conquête de  
» la Crimée, vous fait craindre que je ne seconde en-  
» core de nouvelles vues d'agrandissement. Vous vous  
» trompez, et je désire sincèrement conserver la paix.  
» La possession de la Crimée par les Russes n'avait  
» nul inconvénient pour moi ; son seul résultat était  
» de rendre les Turcs plus pacifiques, en leur ôtant  
» tout moyen de commencer une guerre offensive.

» D'ailleurs, j'y trouvais d'immenses avantages ;  
» d'abord, celui de mettre mes propres états à l'abri  
» de toute attaque des Turcs, par la crainte que leur  
» donneraient les troupes et les vaisseaux russes de la  
» Crimée, prêts à les prendre à revers ; de plus, la  
» certitude de détacher la cour de Pétersbourg de celle  
» de Berlin, et d'ôter à celle-ci un allié puissant.

» Voilà réellement ce qui m'a déterminé à faire  
» céder à Catherine la Tauride par la Porte. Mais au-  
» jourd'hui tout est bien différent : je ne souffrirai  
» point que les Russes s'établissent à Constantinople.  
» Le voisinage des turbans sera toujours moins dan-  
» gereux que celui des chapeaux. Au reste, ce dessein,  
» formé par l'imagination exaltée de l'Impératrice,  
» ne peut se réaliser, et, ne lui fallût-il même qu'un  
» ukase pour se rendre maîtresse de Constantinople,  
» et pour y faire couronner son petit-fils Constantin,  
» elle ne saurait s'y maintenir contre toutes les forces  
» des Ottomans relégués dans l'Asie-Mineure, et contre  
» plusieurs grandes puissances qui embrasseraient leur

» cause. D'ailleurs, il lui faudrait, dans ce cas, dé-  
» garnir de troupes tout son empire, en abandonner  
» la moitié, et en changer la capitale. »

« Je crois en effet, » repris-je, « qu'on peut se tran-  
» quilliser sur l'existence de Constantinople, dont la  
» conservation importe autant à la cour de Vienne  
» qu'à celle de France; mais il est difficile, en même  
» temps, d'après les préparatifs immenses dont nous  
» sommes témoins, de ne pas être alarmé sur un autre  
» projet beaucoup plus vraisemblable, celui d'étendre  
» les limites russes jusqu'au Dniester. Si ce dessein  
» s'exécutait, il entraînerait inévitablement une guerre  
» très-nuisible à nos intérêts.

» Ce que j'espère, ajoutai-je, c'est que la sagesse  
» de l'Empereur et son amitié pour le Roi l'engageront  
» à continuer ses négociations pacifiques, et à prendre  
» tous les moyens nécessaires pour prévenir une rup-  
» ture. Il me semble que le Roi a le droit d'y compter;  
» car, dans le temps de l'invasion de la Crimée, il n'a  
» engagé les Turcs à céder cette presque île à la Russie  
» que dans le dessein de faire une chose utile à la  
» tranquillité et aux intérêts politiques de son beau-  
» frère et de son allié. »

« J'y fais ce que je puis, » me dit l'Empereur; « mais,  
» vous le voyez vous-même, cette femme est exaltée;  
» il faut que les Turcs cèdent sur les points en contes-  
» tation. Comment, s'ils provoquent Catherine par un  
» refus, empêcher qu'elle ne se dédommage par la  
» prise de quelques villes? Elle a des troupes nom-



» breuses, sobres, infatigables. On les mène où l'on  
» veut. Vous voyez le peu de cas qu'on fait ici de la  
» vie et de la peine des hommes. A huit cents lieues  
» de la capitale, ils tracent des routes, creusent des  
» ports, bâtissent sur des marais, construisent des  
» palais, et plantent des jardins anglais au milieu des  
» déserts; tout cela sans paye, sans lit, parfois sans  
» vivres, et toujours sans murmure.

» L'Impératrice est le seul souverain de l'Europe  
» qui soit réellement riche. Elle dépense beaucoup,  
» partout, et ne doit rien; son papier vaut ce qu'elle  
» veut. Si la fantaisie lui en prenait, elle ferait de la  
» monnaie avec du cuir. L'Angleterre est écrasée sous  
» une montagne de papier. La France vient de faire  
» la confession publique du malheureux état de ses  
» finances; et moi je puis à peine être au pair des  
» dépenses que viennent de me coûter mes colonies  
» en Galicie, et les nouvelles forteresses que j'y ai  
» fait construire. »

« Je lui répliquai que tous ces embarras trop réels  
» étaient des raisons de plus pour redoubler d'efforts,  
» afin d'éviter de se voir entraîné dans une guerre dis-  
» pendieuse.

» Comme nous revînmes à différentes reprises sur  
» le même sujet de conversation, je m'attachai à lui dé-  
» montrer que la puissance colossale des Russes avait  
» encore plus d'élévation que de bases solides.

« Voyez, » lui disais-je, » tout ici a plus d'éclat  
» que de réalité; tout s'y commence, rien ne s'y

» achève. Le prince Potemkin abandonne, avec  
 » promptitude, ce qu'il entreprend avec ardeur ; au-  
 » cun de ses projets n'est mûri ni suivi. Il vous a fait  
 » poser, à Ekaterinoslaff <sup>1</sup>, la première pierre d'une  
 » capitale qu'on n'habitera point, d'une église grande  
 » comme Saint-Pierre de Rome, et où l'on ne dira  
 » peut-être jamais la messe. Il a choisi, pour fonder  
 » cette nouvelle cité de Catherine, une montagne  
 » d'où l'on a une très-belle vue, mais qui est totale-  
 » ment privée d'eau.

» Kherson, mal placée, a coûté vingt mille hommes ;  
 » elle est entourée de marais pestilentiels. Les vais-  
 » seaux ne peuvent y entrer chargés.

» Depuis six ans, les steppes sont plus déserts  
 » qu'ils ne l'étaient. La Crimée a perdu les deux tiers  
 » de sa population. Caffa <sup>2</sup> est ruinée et ne se relèvera  
 » pas. Sébastopol <sup>3</sup> seule est déjà un établissement  
 » imposant ; mais il faudra encore beaucoup de temps  
 » pour qu'on y voie une véritable ville.

» On s'est efforcé de tout parer, de tout embellir,  
 » de tout vivifier momentanément aux yeux de l'Im-  
 » pératrice ; mais Catherine étant une fois partie,

<sup>1</sup> « J'ai fini, » dit Joseph, à cette occasion, « une grande affaire, en  
 » un jour, avec l'impératrice de Russie : elle a posé la première pierre  
 » d'une ville, et moi la dernière. »

<sup>2</sup> Sur le détroit qui joint les Mers Noire et d'Azow. En 1475, Mahomet II l'avait enlevée aux Génois ; les Turcs l'abandonnèrent aux Russes en 1770.

<sup>3</sup> Ville importante, port excellent construit, en 1786, sur l'emplacement du village tartare d'Akhfiar.

» tous les prestiges disparaîtront avec elle de ces  
» immenses contrées.

» Je connais le prince Potemkin. Son coup de théâ-  
» tre a eu lieu, la toile est baissée; il va s'occuper  
» d'autres scènes, soit en Pologne, soit en Turquie.  
» L'administration, et tout ce qui exige de la suite,  
» est incompatible avec son caractère : la guerre  
» même, s'il la commençait, lui pèserait bientôt; et  
» s'il avait une fois gagné le grand cordon de saint-  
» Georges, nous le verrions aussi prompt à rechercher  
» la paix qu'il montre d'ardeur pour la rompre. »

« Je conviens de tout cela, » me disait l'Empereur;  
« on nous a menés d'illusions en illusions. Ce qui est  
» intérieur ici a de grands défauts; mais l'extérieur a  
» autant de réalité que d'éclat. Le soldat, le paysan  
» esclave, sont des outils dont on se sert pour abattre  
» ce qu'on veut. La noblesse asservie ne connaît d'au-  
» tre loi que la volonté de sa souveraine, d'autre but  
» que sa faveur. Elle commande; les troupes se  
» lèvent, les vaisseaux sont lancés. Il n'existe en  
» Russie aucun intervalle entre l'ordre, quelque ca-  
» pricieux qu'il soit, et son exécution. Si un Charles XII  
» était à la tête de cette nation, il porterait, avec six  
» cent mille hommes, la terreur jusqu'aux extrémités  
» de l'Europe. »

Durant cette course féerique, qu'une femme seule  
pouvait concevoir et une autocrate réaliser, combien  
le brillant cortège n'eut-il pas à saluer d'illustres dé-  
bris, de nobles souvenirs, d'ambitieuses espérances!

Les côtes de la Chersonèse Tauride consacrées à Hercule et à Diane ; les ruines de Théodosie (Caffa), que les Tartares, au temps de sa prospérité, appelaient *Kerim-Stambouly*, la Constantinople de Crimée, et à qui Catherine rendit son nom, mais non sa splendeur ; la presqu'île de Kertch, cette Panticapée<sup>1</sup> où mourut l'héroïque et malheureux athlète de l'indépendance antique contre la tyrannie de Rome, Mithridate ; tant d'autres lieux consacrés par l'histoire ou la mythologie ; et enfin, pour clore cette poétique pérégrination par un souvenir profondément russe, Pultawa, où le génie civilisateur triompha du génie guerrier.

Singulier voyage, qui montrait les deux plus puissants despotes de l'Europe s'entretenant, avec une effusion philosophique, du rétablissement des Républiques grecques !

Ce fut vers l'embouchure du Dniepr, dans la Mer Noire, à Kherson, que l'Empereur apprit la menaçante fermentation des Pays-Bas. Il n'en continua pas moins à accompagner la Tzarine, examinant tout avec le plus grand soin : productions du pays, vestiges antiques, positions militaires.

Mais à Kisikerman les deux souverains se séparèrent, et l'Empereur revint promptement à Vienne.

<sup>1</sup> Fondée, croit-on, par les Milésiens, au sixième siècle avant Jésus-Christ.

---

## LIVRE CINQUIÈME.

La guerre déclarée par les Turcs à la Russie ; par Joseph aux Turcs. — Entrée en campagne. — Revers des Autrichiens. — Le grand vizir envahit le Banat de Temeswar et les provinces autrichiennes. — Retraite de Joseph. — Landon et le prince de Cobourg reprennent l'avantage. — Belgrade capitule. — Altération de la santé de Joseph ; douleurs physiques ; inquiétudes morales. — Proclamation de l'indépendance des Pays-Bas. — Retraite des troupes impériales ; confédération belge. — Troubles de Hongrie. — Attitude hostile du nouveau roi de Prusse Frédéric-Guillaume. — Révolution de France. — Progrès de la maladie de Joseph. — La couronne de Saint-Étienne rendue aux Hongrois ; fin des troubles de Hongrie. — Derniers moments de Joseph ; sa mort.

A la veille de l'incendie qui semblait près d'éclairer les rives du Bosphore, la France multipliait ses démarches pour éloigner la guerre.

Son ambassadeur près de la Porte, M. de Choiseul-Gouffier, avait joint ses efforts à ceux du comte de Ségur. Peut-être même sans l'assassinat d'un courrier envoyé par M. de Ségur, cette négociation eût-elle réussi. Ce malheureux portait au comte de Choiseul un plan de conciliation dressé par les deux habiles diplomates, et personnellement agréé de la Tzarine, quoique combattu par le prince Potemkin.

Au milieu de circonstances aussi délicates, la bonne intelligence entre la France et la Russie subsistait toujours. Comme témoignage de complète neutralité, le cabinet de Versailles rappela même, de Constanti-

nople, les officiers français employés à l'instruction militaire des Turcs. De son côté, Catherine se montrait touchée de ces procédés; aussi quand la France, irritée contre la Prusse et l'Angleterre, au souvenir de la Hollande, voulut former une quadruple alliance entre elle, la Russie, l'Autriche et l'Espagne, la Tzarine approuva-t-elle ce projet; c'est d'ailleurs que vinrent les obstacles.

Cependant l'Angleterre ne cessait d'exciter le Divan aux premières hostilités; elle espérait faire réclamer sa propre médiation pour revenir à la paix. Par là, son influence eût détruit l'influence française à Constantinople, comme à Pétersbourg.

Cédant à ces suggestions, menacée par les deux cours impériales, la Porte venait de prendre un parti énergique: au lieu d'attendre la guerre, elle la déclara fièrement à la Russie. M. de Bulgakoff fut transféré aux Sept-Tours; une escadre turque vint bombarder Kinbourn.

Catherine ne s'attendait pas à une pareille vigueur. Surprise, et pour gagner du temps, cette princesse offrit de traiter sous la médiation de la France. Mais, activant ses préparatifs, elle requit de l'Empereur les secours stipulés par le traité d'alliance.

La position de Joseph devenait embarrassante. Récomment il avait apprécié, par lui-même, les vastes acquisitions de la Russie, et les développements rapides de cette puissance naguère barbare. Déjà il se repentait d'y avoir concouru sans réclamer un équivalent. A ses

yeux, ce désintéressement n'était plus qu'une très-grave imprudence; la réparer aux dépens des Turcs lui semblait donc un parti fort sage. Mais, d'un autre côté, l'intimité toujours croissante de la Prusse et de l'Angleterre, les efforts de la France pour s'opposer au démembrement de l'empire ottoman, les troubles des Pays-Bas qui réclameraient peut-être bientôt l'emploi de toutes ses forces, ces diverses considérations maîtrisaient son ardeur. Avant de se jeter dans la guerre, il hésitait. Temporiser n'était guère dans son humeur : telle fut pourtant la marche qu'il dut d'abord adopter.

Néanmoins, ses préparatifs de guerre furent continués, de nombreux trains d'artillerie couvrirent le Danube et de forts mouvements de troupes eurent lieu vers les confins de la Turquie. L'internonce autrichien déclara même au Grand Seigneur que, si la Russie était attaquée, Joseph marcherait immédiatement à sa défense; il offrait aussi la médiation de son maître.

Enfin le sort en fut jeté : le 10 février 1788, Joseph publia sa déclaration de guerre.

Le roi de Prusse venait de proposer à l'Empereur sa médiation; voici la remarquable réponse de Joseph :

« Monsieur mon frère,

» C'est avec le plus grand regret que je me vois  
» forcé de prier Votre Majesté de renoncer à être mé-  
» diateur dans les différends survenus entre moi et la  
» Porte Ottomane.

» L'épée est tirée, et certes elle ne rentrera pas dans  
» le fourreau que je n'aie obtenu pleine satisfaction et  
» que je ne sois remis en possession de ce qu'on a en-  
» levé à ma Maison.

» Votre Majesté est monarque, et, en cette qualité,  
» elle n'ignore pas les droits de la royauté. Mon entre-  
» prise contre les Osmanlis est-elle donc autre chose  
» qu'une tentative légitime pour rentrer en possession  
» de provinces que les temps et les événements mal-  
» heureux ont détachées de ma couronne?

» Les Turcs, et peut-être ne sont-ils pas les seuls,  
» ont pour maxime de reprendre, dans des temps op-  
» portuns, ce qu'ils perdirent dans des temps de mal-  
» heur. Pourquoi n'userais-je pas de représailles!

» La maison d'Hohenzollern, pour arriver au point  
» d'élévation où elle se trouve, a-t-elle usé d'autres  
» principes? Albert de Brandebourg consulta-t-il la con-  
» venance des états voisins, lorsqu'il arracha le duché  
» de Prusse à l'Ordre dont il faisait partie<sup>1</sup>?

» Feu votre oncle ne prit-il pas à ma mère la Silésie,  
» dans un moment où, entourée d'ennemis, elle n'eut  
» d'autre soutien que sa grandeur d'âme, l'amour de  
» son peuple?

» Qu'ont donc fait ces cabinets qui prônent tant  
» aujourd'hui leur équilibre européen? Quel équiva-  
» lent ont-ils donné à l'Autriche pour les possessions  
» qu'elle a perdues dans le cours de ce siècle?

» Mes prédécesseurs ont été forcés de céder l'Es-  
! L'Ordre Teutonique.



» pague, lors de la paix d'Utrecht; les royaumes de  
» Naples et de Sicile, par celle de Vienne; quelques  
» années plus tard, Belgrade et la Silésie; ensuite  
» Parme, Plaisance et Guastalla, par la paix d'Aix-la-  
» Chapelle; et, un peu avant, Tortone et une partie  
» de la Lombardie.

» Et, durant ce siècle de pertes, l'Autriche a-t-elle  
» fait quelque acquisition importante? Il est vrai qu'elle  
» eut sa part de la Pologne; mais la Prusse en eut  
» meilleure portion que moi. J'espère que mes motifs  
» pour faire la guerre à la Porte paraîtront concluants  
» à Votre Majesté, qu'elle ne méconnaîtra pas la légi-  
» timité de mes prétentions, et qu'elle ne sera pas  
» moins mon amie, quand même je germaniserais quel-  
» ques centaines de milliers d'Orientaux.

» Votre Majesté peut être sûre, au reste, que, dans  
» les mêmes circonstances, j'admettrai, même contre  
» moi, les principes que je professe aujourd'hui.

» Je me recommande à la continuation de votre  
» amitié, et suis, avec beaucoup d'estime,

» De Votre Majesté l'ami et bon frère,

» JOSEPH. »

Ce langage était clair. Le monarque prussien n'insista pas; d'ailleurs, il lui convenait peu de s'expliquer davantage. Les choses en restèrent avec l'Empereur aux simples rapports de convenance. Mais Frédéric-Guillaume resserra, de plus en plus, sa liaison avec l'Angleterre. A dater de cette époque, le comte de

Hertzberg, qui, sans être premier ministre, dirigeait toute la politique extérieure, se sentant à l'aise, usa pleinement de cette liberté.

Pour entraver l'ambition de Catherine et l'humilier, il favorisa un réveil d'indépendance en Pologne; pour sauver l'empire ottoman, il menaça la cour de Vienne d'une invasion en Bohême, et fomenta les troubles des Bays-Bas et de Hongrie.

Cependant deux cent mille Autrichiens et deux mille canons étaient prêts à entrer en campagne. Combinant leurs opérations, les alliés devaient attaquer toute la frontière turque, depuis le golfe Adriatique jusqu'à la Mer Noire.

L'année précédente, Oczakow <sup>1</sup> était tombé au pouvoir de Catherine. Pressé d'utiliser cette importante conquête, Potemkin réunit sur le Bog la principale armée russe. Un autre corps devait se joindre, dans la Bukowine, aux Autrichiens commandés par le prince de Cobourg. Enlever Choczim, et opérer ensuite, avec les deux grandes armées, sur le Sereth, le Pruth <sup>2</sup> ou le Dniester, c'était là le rôle de ces forces combinées. Afin d'assurer l'ensemble des opérations, d'autres corps furent disséminés en Transylvanie, dans le Banat, dans l'Esclavonie, dans la Croatie. Sur la Mer

<sup>1</sup> Près de cette ville sont les ruines d'*Olbia*, ancienne colonie milésienne.

<sup>2</sup> Doublement célèbre par l'échec de Pierre le *Grand*, en 1711, et par l'habile traité de Catherine avec les Turcs, qui tenaient le Tzar enveloppé sur les bords du fleuve.

Noire, une flotte devait concourir au succès de la campagne.

L'Empereur, qui venait d'entraîner le pacha de Scutari à la révolte, se flattait de pousser aussi les Vénitiens à des hostilités.

Au commencement de mars, accompagné du maréchal de Lascy, il s'était rendu à l'armée.

Le 25 avril, Szabatch fut emporté d'assaut, et la navigation de la Save ouverte; Joseph disposa tout pour le siège de Belgrade.

La fortune semblait sourire aux vœux des deux cours impériales; mais ce sourire était trompeur. L'Angleterre et la Hollande ayant interdit à leurs marins le service russe, la flotte qu'attendait la Mer Noire ne put être équipée.

Tandis que Catherine rêvait déjà son entrée triomphale à Constantinople, elle se vit tout à coup menacée dans sa propre capitale. Le chevaleresque Gustave III osait attaquer, corps à corps, sa redoutable voisine. Les troupes russes durent précipitamment rétrograder; le prince de Cobourg ne reçut donc que dix mille hommes. Vainement Joseph avait compté sur la coopération des Vénitiens; la République resta neutre; pour racheter sa rébellion, le pacha de Scutari massacra les officiers autrichiens placés dans ses troupes, et traita avec le Sultan; un instant ébranlés, les pachas voisins se raffermirent dans le devoir.

C'était alors qu'il eût fallu redoubler d'efforts; malheureusement Joseph perdit dans l'inaction un temps

précieux, et ne se décida qu'à la fin à commencer le siège de Belgrade.

L'Empereur avait adopté le système des cordons : les perçant sur plusieurs points, le grand vizir, You-souf-Pacha, à la tête d'une armée rassemblée de bonne heure en Bulgarie, et dont une série de succès partiels avait fortifié le moral, s'avança fièrement vers Belgrade. Délivré des Russes, c'était contre les Autrichiens qu'il concentrait ses efforts.

A son approche, Joseph s'est retiré derrière la Save : l'actif Yousof-Pacha jette des ponts sur le Danube, défait un corps posté sur les hauteurs de Mehadia, répand la terreur dans les comtés voisins, court ravager les frontières du Banat, et bientôt menace la Hongrie. La terreur se répand au loin. Vienne va-t-elle donc revoir, sous ses murs, l'étendard de Mahomet? Où est l'homme appelé Jean qui arrêtera ces flots de barbares?

Déjà, pour l'Empereur, il s'agit, non plus de conquérir les provinces d'Abd-Ul-Hamid, mais de n'être pas conquis, mais de se défendre.

Tant de revers avaient démoralisé l'armée; une maladie épidémique désolait ses rangs. La population et les finances étaient épuisées. A Vienne même, le peuple, exaspéré par la cherté des vivres, murmurait hautement.

En Hongrie, l'état des esprits ne se montrait pas plus rassurant : c'était comme un terrible écho des Pays-Bas. Indignés de réformes qui limitaient leurs

antiques privilèges, les magnats frémissaient d'impatience devant cette occasion de les ressaisir : sous prétexte de défendre le pays, ils demandaient à armer leurs vassaux.

Joseph n'était pas né pour la guerre. Brave de sa personne, affrontant la mort, actif<sup>1</sup>, dur à la fatigue, il manquait néanmoins de ce sang-froid militaire, de ce calme dans l'action, de ce coup d'œil prompt et sûr qui ne se rencontrent que chez certaines natures faites pour le commandement.

Cette campagne en fut l'incontestable preuve.

Les circonstances devenaient fort graves. Laissant trente mille hommes à Semlin, l'Empereur, avec quarante mille, alla soutenir Wartensleben et la Hongrie.

Jusqu'alors un vieux général, l'honneur de l'armée autrichienne, Laudon, était resté sans emploi : l'Empereur lui donne l'armée de Croatie; la nation et l'armée applaudissent; de Vienne à la frontière, le voyage de Laudon est une marche triomphale. Symbole de victoire, le feld-maréchal arrive et bat, le même jour, l'ennemi sous les murs de Dubitza, s'empare de cette place, traverse la Save, défait, près de Berbir, le corps d'observation du pacha de Travarnick, pénètre en Bosnie, investit Novi-Bazar, repousse une division turque qui était venue l'attaquer, et, après deux assauts, entre dans la place.

<sup>1</sup> « Sa toilette, » écrivait un de ses compagnons de voyage, en 1779, « est celle d'un soldat; sa garde-robe, celle d'un sous-lieutenant; sa » récréation, le travail; sa vie, le mouvement perpétuel. »

Pendant le prince de Cobourg et Soltikoff assiégeaient Choczim. La famine, le feu des batteries dévoient la ville. Mais l'intrépide gouverneur savait qu'en prolongeant sa défense, il paralysait l'ennemi pendant toute la campagne. Digne de lui, son héroïque garnison fit des prodiges : ces braves sortirent de leurs monceaux de ruines avec tous les honneurs de la guerre.

De nouveaux revers attendaient l'Empereur.

Ayant réuni quatre-vingt mille hommes, pour agir offensivement contre les Turcs, il avait assis son camp près de Karansébès<sup>1</sup>, point militaire important, puisqu'il défend la *Porte de fer*.

Les Turcs, couvrant la Valachie, avaient pris position en face des Autrichiens. Tout était disposé pour les attaquer, tout semblait promettre aux Impériaux la victoire. Déjà les généraux étaient venus prendre les derniers ordres de l'Empereur dans sa tente.

Inquiet du résultat, Joseph s'adresse au maréchal de Lascy, et lui demande s'il répond du succès. « Sire, » dit le maréchal, « le succès est probable, mais je ne puis le garantir. »

Ces paroles, si simples, si naturelles, alarment Joseph. Il renonce à l'attaque, renvoie les généraux à

<sup>1</sup> Ce serait là, si l'on en croyait les Transylvains, qu'Ovide aurait connu l'exil : *cara mia sedes*, devenue, par corruption, Karansébès, tel est leur titre à cette prétention. Une telle étymologie en vaut beaucoup d'autres, qui ont tout doucement fait leur chemin. Mais les *Tristes* et les *Épîtres pontiques* ne permettent pas d'enlever à la Scythie l'honneur de sa rude hospitalité.

leurs quartiers, et décide la retraite; il ira prendre position derrière la ligne de la Temès.

On forme donc des colonnes parallèles; celles d'infanterie au centre, celles de cavalerie sur les flancs, et les bagages dans les intervalles. C'était au milieu de la nuit. Elles commençaient à s'ébranler, quand le maréchal voit que l'ordre de se replier n'a pas été adressé aux piquets de la gauche de l'armée: pour les attendre, il arrête brusquement les troupes. Le commandement de *halt!* est répété. Ce mot de *halt!* les colonnes d'équipages le prennent pour *Allah!* cri d'attaque des Turcs. « Nous sommes attaqués! » ce bruit court dans l'ombre. Aussitôt les équipages voulant s'éloigner en toute hâte, les chevaux de peloton partent au trot et au galop. Abusée par le bruit et les ténèbres, l'infanterie croit à une charge de l'ennemi; de toutes parts on fait feu, les troupes se fusillent avec furie. L'erreur ne fut reconnue qu'au jour.

On a dit que l'Empereur, marchant à l'avant-garde, fit mettre en batterie dix pièces de canon, et tirer sur le prétendu ennemi. S'élançant de sa voiture, et montant à cheval, il s'efforça de rallier les fuyards au passage d'un pont; mais vainement, il fut entraîné par eux, puis séparé de sa suite.

Dans cette triste mêlée, dix mille hommes furent tués ou blessés. Meurtrie par elle-même, l'armée se retira dans la position désignée <sup>1</sup>.

Avec plus de décision, Joseph, acceptant toutes les

<sup>1</sup> *Voyage du maréchal duc de Raguse en Hongrie, etc., t. 1<sup>er</sup>.*

chances de la guerre, eût attaqué; et, certes, la Valachie lui eût coûté moins cher qu'une désastreuse retraite qui ébranla le moral de ses troupes, et affaiblit le prestige du commandement suprême.

Cet échec néanmoins ne causa pas, grâce à deux heureuses circonstances, tout le mal qu'on aurait pu craindre: Fabris arrêta les Turcs aux défilés de la Transylvanie; et Yousouf, ne voulant pas s'engager dans la saison des pluies, s'éloigna du Banat. Après avoir jeté une imposante garnison dans Viplanka, le Grand Vizir marcha vers Belgrade, suivi de l'Empereur, qui reprit son ancienne position de Semlin <sup>1</sup>.

Cette campagne coûtait à l'Autriche trente mille hommes tués en détail, sans avoir eu l'honneur d'attacher leur nom à quelque grande bataille; la peste en avait dévoré quarante autres mille. Les seuls trophées étaient la prise de Szabatch, de Choczim, de Dubitza, de Novi-Bazar.

Malade, l'âme navrée, Joseph rentra à Vienne, le 19 décembre 1788.

<sup>1</sup> « J'espère, Sire, » écrivait à l'Empereur le prince de Ligne, « que le mois de septembre réparera les malheurs du Banat et les non-succès de la Bosnie.

» Pouvait-on croire que cet empire musulman, délabré, eût pu mettre l'empire russe dans un tel péril? Le plan des Turcs était fort beau; car, si le roi de Suède avait attaqué, trois semaines plus tôt, ou plus tard, et si le Capitan-Pacha avait réussi, comme il devait, à écraser, avec sa forêt de mâts qui couvrait le Liman, les pauvres bateaux de pêcheurs et les galères de cuisine qui formaient toute la flotte de notre romanesque navigation du Borysthène, le Roi serait arrivé à Pétersbourg, et le Pacha à Kherson. »



Il se plaignit à Catherine de la lenteur des généraux russes, et du défaut de concours. L'excuse de cette princesse était dans l'imminence même du danger qu'elle avait couru.

Telle fut la présomptueuse confiance de Gustave, que, d'avance, il invita les dames de Stockholm à un bal à Pétershoff, au *Te Deum* dans la cathédrale de Saint-Pétersbourg.

Cette guerre si imprévue n'était-elle qu'un acte d'audace inconsidérée, un accès d'ambition fébrile? Jaloux d'imiter Mouschin-Pouskin et Markoff, ses prédécesseurs, le ministre russe, André Razoumowski, fomentait, en Suède, le mécontentement des nobles, et cherchait à les exciter contre leur roi. Gustave souffrait impatiemment ces menées. Il ne voyait pas non plus, sans humeur, le gracieux accueil fait par Catherine au général Sprengporten, son auxiliaire dans la révolution de 1772, et qui depuis avait embrassé le service des Hollandais d'abord, des Russes ensuite. Sprengporten travaillait même à insurger la Finlande suédoise.

Gustave se résolut à une éclatante vengeance.

Avant même la déclaration de guerre des Turcs à la Russie, déjà son ministre à Constantinople avait conclu, avec la Porte, un traité d'alliance offensive. Depuis Charles XII, l'épée d'un roi de Suède était, aux yeux des Turcs, une sorte de talisman. Gustave reçut des subsides considérables; la Prusse lui avança des fonds; l'Angleterre promit une escadre.

Il fit ses préparatifs.

Razoumowski ayant demandé compte de ces armements : « Compte de mes actions ! » lui répondit fièrement Gustave, « je n'en dois à aucune puissance étrangère. » Et le ministre russe reçut aussitôt l'ordre de quitter Stockholm ; mais, sous divers prétextes, il sut différer son départ.

Avant que son projet n'eût transpiré, Gustave était en Finlande, avec trente-six mille hommes, et sa flotte menaçait Cronstadt.

L'alarme se répandit dans Saint-Petersbourg ; les jeunes princes de la famille impériale furent envoyés à Moscou. On ramassait, on exerçait à la hâte, jeunes ou vieux, les domestiques de la ville. Dans cette grave conjoncture, Catherine soutint dignement son grand caractère.

En même temps, un secrétaire de la légation suédoise remettait, au ministère russe, cette inconcevable note :

« . . . . . C'est sous ces circonstances que le Roi » s'est rendu en Finlande à la tête de son armée, et » qu'il demande une réponse catégorique et définitive, » qui décidera de la paix ou de la guerre. Voici à quel- » les conditions le Roi propose la paix à l'Impératrice : » 1° Que le comte Razoumowski soit puni d'une » manière exemplaire, pour toutes les intrigues qu'il » a fomentées infructueusement en Suède, et qui ont » troublé l'amitié, la confiance et la bonne harmonie » qui subsistaient entre les deux empires, afin que

» ses pareils soient à jamais dégoûtés de se mêler des  
» affaires intérieures d'un empire indépendant.

» 2° Que, pour dédommager le Roi des frais que les  
» armements que Sa Majesté a été forcée de faire lui  
» coûtent, et qu'il n'est pas juste que ses peuples sup-  
» portent, l'Impératrice cède au Roi et à la couronne de  
» Suède, à perpétuité, toute la partie de la Finlande et  
» de la Carélie, avec le gouvernement et la ville de  
» Kexholm <sup>1</sup>, tels qu'ils furent cédés à la Russie par la  
» paix de Nistadt et d'Abo, en rétablissant la frontière  
» à Systerbeck.

» 3° Que l'Impératrice accepte la médiation du Roi  
» pour lui procurer la paix avec la Porte Ottomane, et  
» qu'elle autorise Sa Majesté à offrir à la Porte la ré-  
» trocession entière de la Crimée, et le rétablissement  
» des frontières d'après le traité de 1774; ou, si Sa  
» Majesté ne peut engager la Porte à la paix à ces con-  
» ditions, qu'elle puisse offrir à cette puissance le ré-  
» tablissement de ses frontières, telles qu'elles étaient  
» avant la guerre de 1768; et, pour sûreté de ces  
» offres, que l'Impératrice désarme, au préalable, sa  
» flotte, rappelle ses vaisseaux déjà sortis dans la Bal-  
» tique, retire ses troupes des nouvelles frontières, et  
» permette au Roi de rester armé jusqu'à la conclusion  
» de la paix entre la Russie et la Porte.

» Le Roi attend un *oui* ou un *non*, et ne peut ac-  
» cepter la moindre modification sans compromettre la  
» gloire et l'intérêt de ses peuples.

<sup>1</sup> Ou Korel-Gorod, fondée par les Suédois, en 1295.

» C'est ce que le soussigné a l'honneur de déclarer,  
 » par ordre du Roi, à son Excellence M. le Vice-Chan-  
 » celier, et qu'il supplie ce ministre de bien vouloir  
 » mettre au plus tôt sous les yeux de l'Impératrice, pour  
 » qu'il puisse faire promptement parvenir la réponse  
 » au Roi son maître.

» A Saint-Pétersbourg, ce 1<sup>er</sup> juillet 1789.

» G. DE SCHLAF, F,

» Secrétaire de légation, comme seul appartenant à la  
 » Mission du Roi à la Cour Impériale de Russie. »

N'était-ce pas là l'injonction du Grand Seigneur à quelque humble hospodar! Catherine s'en indigna. « Quel langage! » s'écria-t-elle. « Quand le roi de » Suède serait à Moscou, je saurais lui apprendre ce » que peut une femme comme moi, sur les débris » d'un grand empire. »

Le 17 juillet 1789, à la hauteur de l'île de Hogland, les escadres russe et suédoise se rencontrèrent; l'action fut sanglante. Des deux côtés on perdit un vaisseau, et l'on s'attribua la victoire. Légèrement blessé, l'amiral Greig<sup>1</sup> continua à tenir la mer, tandis que le duc de Sudermanie regagnait les ports de Suède.

Malheureusement pour Gustave, un incident imprévu l'arrêta court devant Frédérickshamn, place

<sup>1</sup> Catherine avait envoyé à son amiral le cordon de Saint-André. Greig répondit : « Cette décoration ne se donne qu'à une naissance » illustre ou à de grandes actions; je ne possède point l'une, je n'ai » pas encore fait les autres. Je garde, avec respect, mon cordon; » mais je ne le porterai que lorsque je l'aurai mérité. »

frontière de la Russie finlandaise. Il se préparait à livrer l'assaut, quand les troupes, maîtrisées par leurs officiers, refusèrent de marcher. Tous déclarèrent que, sans le consentement de la nation, ils n'entreprendraient pas une guerre offensive.

De tels scrupules n'avaient pas retenu les vainqueurs de Narwa!

Ici Gustave manqua de fermeté. S'il eût aussitôt fait un exemple sévère, au cri d'*en avant!* il entraînait l'armée, et, peut-être, en peu de jours, eût-il réalisé ces menaçantes paroles prononcées devant le Conseil d'État : « Si le sort favorise les armes de mon peuple, » je n'épargnerai, parmi tous les monuments de l'insolence des Russes, que la statue de Pierre le *Grand*, » pour graver et éterniser, sur son piédestal, le nom » de Gustave. »

Nulle victoire n'aurait valu pour Catherine cette défection, dont le vrai but était le rétablissement, avec l'assistance de la Russie, du gouvernement aristocratique tel qu'il existait avant 1720. Prompte à en profiter, la Tzarine requit, au nom des traités, l'assistance du Danemark. Amie de la paix, mais fidèle avant tout à ses engagements, cette puissance arma une escadre, et le prince royal, suivi du prince Charles de Hesse, s'embarqua pour la Norwége.

Réduit à se défendre, Gustave trouvera des ressources dans son courage, et dans le danger une illustration personnelle.

A peine sur le trône, ce prince avait dit : « Pour

» caractériser un règne, il faut une guerre; » paroles remarquables, mais d'une vérité relative.

Passionné pour la gloire, et sans apprécier la différence des temps et des circonstances, les yeux toujours fixés sur les mâles images de Gustave Wasa, de Gustave-Adolphe<sup>1</sup>, le descendant de ces grands hommes oublia trop le sage avis de Frédéric. En le félicitant sur l'heureux rétablissement, par lui-même, de sa propre autorité : « Jouissez de vos succès, » lui écrivait ce monarque, « travaillez à rétablir dans votre pays » l'ordre et la paix : mais songez bien qu'aujourd'hui, » lorsqu'il existe trois ou quatre grandes puissances » qui peuvent chacune mettre sur pied trois ou quatre » cent mille hommes, un roi de Suède ne doit plus » prétendre à la gloire des armes et des conquêtes. »

Voilà l'épisode imprévu qui avait laissé aux Autrichiens presque tout le fardeau de la campagne contre les Turcs.

Pour Catherine, elle ne pouvait montrer à l'Europe qu'un trophée, mais il fut brillant : la prise d'Oczakov.

En résumé, les Turcs avaient été battus à Kinbourn, et repoussés de la Crimée. Trois fois vaincu, le Capitán-Pacha avait vu anéantir sa flotte; Oczakov et son territoire, l'île de Bérísan, Choczim, la Moldavie, étaient enlevés au Grand Seigneur; ses troupes avaient

<sup>1</sup> C'est en parlant de Gustave-Adolphe que l'empereur Ferdinand II avait eu l'imprudencé de dire : « Ce roi de neige ne tardera pas à » fondre, puisqu'il ose se mesurer avec le Jupiter de l'Europe. »

On sait comment le *roi de neige* ébranla l'Olympe de ce Jupiter, et éteignit la foudre entre ses mains.

évacué la Valachie. Battus plusieurs fois, les Tartares du Kuban erraient dispersés.

Quant aux Autrichiens, maîtres, comme on l'a vu, de Dubitza, de Szabatch et de Novi-Bazar, ils avaient expulsé les Turcs du Banat; Gustave venait d'être chassé de la Finlande russe. Le résultat définitif de la campagne n'était donc pas désavantageux aux deux cours impériales.

Durant l'hiver, Joseph, quoique s'affaiblissant de jour en jour, prépara, sans relâche, la campagne suivante : elle s'ouvrit au mois de mars.

Gazi-Hassan était mort de douleur dans son camp. Déjà le nouveau Grand Vizir, ayant laissé sur le Bas-Danube un corps d'observation, avait traversé le fleuve à Ruschuk, suivi de quatre-vingt-dix mille hommes. Il se hâtait vers Hermanstadt pour s'enfoncer dans cette Transylvanie où peu de mois auparavant les Turcs s'étaient vus arrêtés. Rompre la ligne des Autrichiens, et porter la guerre au cœur même des États héréditaires, c'était une grande idée. Mais le sabre d'un muet l'anéantit tout à coup. Abd-ul-Hamid IV étant mort, Sélim III, son successeur, rappela le Grand Vizir. Condamné à l'exil, le général disgracié se rendait, sans murmure, à ce nouveau poste, lorsqu'en route il fut décapité.

Son remplaçant, le pacha de Widdin, n'était que présomptueux et téméraire.

La fortune ne tarda pas à favoriser les alliés.

Le prince de Cobourg et ce Souwarow, depuis si

fameux, avaient opéré leur jonction. Vainqueurs à Fochzani, ils marchent au-devant de la grande armée turque, et remportent à Rimnick un éclatant triomphe, qui vaut à Souwarow le surnom de *Rimnickski*.

L'aigle autrichienne avait ressaisi la victoire.

Au début de la campagne, Laudon s'est emparé de Berbir. Appelé à la tête du grand corps d'armée qui s'était rétabli et renforcé, il part de Semlin, laisse Clairfayt à Méhadia, pour couvrir le Banat de Temeswar, et, le 3 septembre, investit Belgrade. Maître des faubourgs le 30, il complète la troisième parallèle. Le gouverneur lui demande une trêve de quinze jours : « Pas de quinze heures ! » répond Laudon. Trois jours après, la garnison se rend prisonnière.

Ranimé par cette glorieuse nouvelle, Joseph sembla s'arracher un moment des bras de la mort. Quittant son lit de douleur, il alla entendre le *Te Deum* chanté dans l'église de Saint-Étienne. La capitale retentissait d'hymnes d'allégresse; les fêtes durèrent trois jours. Ayant détaché de son grand costume l'ordre de Marie-Thérèse, dont les diamants valaient 24,000 ducats, l'Empereur l'envoya à Laudon, avec le titre de généralissime, et tous les pouvoirs confiés jadis au prince Eugène.

C'est de Belgrade que l'intrépide et spirituel prince de Ligne adressait, le 18 octobre, au comte de Ségur, cette lettre qui le peint si bien :

« Nous voici dans ce rempart de l'Orient, dont nous



» n'avons pas ouvert les portes avec des doigts de rose,  
» comme l'Aurore, mais avec des doigts de feu. La har-  
» diesse et la promptitude du passage de la Save, la  
» rapidité de la marche et l'entrée dans les lignes du  
» prince Eugène, l'audace de la reconnaissance faite  
» jusqu'à la palissade, tout cela est l'ouvrage de quinze  
» jours, et c'est vraiment digne des plus beaux temps  
» du maréchal Laudon : il nous montait la tête et dé-  
» montait celle des Turcs ; je ne démontais que leurs  
» canons. Il a attaqué Belgrade sur la rive droite de  
» la Save, et moi sur la rive gauche, où j'étais l'aigle  
» de ce Jupiter dont je portais la foudre.

» La prise de la forteresse a été assurée par celle de  
» la ville, qui est due à la plus brillante, la plus éclairée  
» et la plus active des valeurs, à celle du comte de  
» Brown, digne neveu du maréchal Lascy.

» J'ai fait, pendant cette superbe et vigoureuse en-  
» treprise, une diversion avec ma flotte sur le Danube ;  
» et ensuite, pour réparer la perte de quelques jours et  
» de beaucoup d'hommes à l'attaque du chemin cou-  
» vert, je redoublai le feu de mes batteries, et j'en éta-  
» blis une nouvelle dans une île, à cent cinquante toises  
» de la forteresse qui capitula tout de suite.

» Je voyais, avec un grand plaisir militaire et avec  
» une grande peine philosophique, s'élever dans l'air  
» douze mille bombes que j'ai fait lancer sur ces pau-  
» vres infidèles. J'entendais leurs cris d'effroi ; car ceux  
» des blessés étaient étouffés par le feu et la mort.

» Écartons ces objets d'horreur. J'ai parlé assez long-

» temps au colonel de dragons ; c'est maintenant au  
» grand prêtre du temple de la Paix que je m'adresse.  
» Quelle source de réflexions ! A peine le mot *capitu-*  
» *lation* avait été prononcé, que dix mille vaincus se  
» mélaient déjà avec autant de vainqueurs ; la férocité  
» faisait place à la douceur, la fureur à la pitié, la ruse  
» guerrière à la bonne foi, l'acharnement à la bienveil-

» lance.  
» On prenait du café, on vendait, on achetait.

» Le Turc, loyal dans ses marchés, fixait un prix,  
» livrait ses précieux effets cachés dans les casemates,  
» allait à ses affaires, et, sans empressement, recevait  
» son argent, quand par hasard il rencontrait un ache-

» teur.  
» Philosophes, sans le savoir, les riches propriétaires  
» fumaient sur les débris de leurs maisons et de leurs  
» fortunes. Osman-Pacha, le sot gouverneur de Bel-  
» grade, fumait, au milieu de sa cour rangée en céré-  
» monie, comme s'il commandait encore, et comme s'il  
» ne s'attendait pas à rencontrer un Capidgi-Bachi pour  
» lui demander, de la part du sultan Sélim, ce qu'il n'a  
» pas, sa tête ; car elle était déjà perdue à notre pre-

» mier coup de canon.  
» La beauté et la variété des couleurs riches et  
» tranchantes des Janissaires, nos bonnets de grenadiers,  
» leurs turbans, nos cuirassiers, les Spahis,  
» point abattus quoique battus, leurs superbes armes,  
» leurs chevaux fiers comme eux, leur air ferme et  
» jamais bas, malgré le malheur, les rives du Danube

» et de la Save, bordées de ces figures pittoresques,  
» récréaient les yeux et réjouissaient l'âme.

» On était seulement un peu attristé de voir em-  
» porter, par terre et par eau, les cadavres d'hommes,  
» de chevaux, de bœufs et de moutons, qui, pendant  
» le siège, n'avaient pas pu être enterrés. On sentait à  
» la fois le mort, le brûlé et l'essence de roses ; car il  
» est extraordinaire d'unir, à ce point, le goût volup-  
» tueux à la barbarie.

» Le Maréchal a demandé, pour moi, la croix de  
» Commandeur de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse ;  
» l'Empereur me l'a déjà envoyée. On dit qu'ils ont été  
» contents de ma promptitude, et surtout de l'effet de  
» ma dernière batterie, qui a décidé les Turcs à capituler.

» Je vous aurais écrit pendant le siège ; mais j'avais  
» peur que ma lettre ne devînt posthume, et je ne vou-  
» lais pas vous dire ce qui se passait dans ma tête,  
» avant de savoir si on me la laisserait sur les épaules.  
» Adieu, l'ami de mon cœur. »

Cependant Russes et Autrichiens luttèrent d'avan-  
tages. En Bessarabie, à Tobac, Potemkin écrase le  
conquérant de l'Égypte, ce grand-amiral Hassan-Pacha  
qui tue lui-même sa fortune dans le commandement  
d'une armée de terre. Bender se rend à discrétion ;  
Akkermann, célèbre depuis par les conférences <sup>1</sup> de  
1826, Kilia-Nova <sup>2</sup>, Isatsa, sont emportés. Ismail est

<sup>1</sup> Entre les commissaires russes et turcs, pour confirmer la paix  
de Boukharest.

<sup>2</sup> Bourg et forteresse de la Turquie d'Europe, en Bessarabie, à

investie : sept mois elle résistera, pour tomber enfin sous le fer sanglant de Souwarow <sup>1</sup>, et ne plus se relever.

De son côté, le prince de Cobourg prend Boukarest. Forçant les gorges de la Valachie, Hohenlohe s'est emparé de Rimnick et de Krajowa <sup>2</sup>. Semendria <sup>3</sup> et Kladova sont aux mains de Laudon ; ne pouvant assiéger Orschova <sup>4</sup>, défendue par sa situation insulaire sur le Danube, il la bloque.

Sélim se voit ainsi enlever toute la ligne des forteresses qui protégeaient sa frontière. Naguère isolées les unes des autres, les trois grandes armées alliées s'avancent ensemble, comme à marches forcées. Encore une campagne, et peut-être une dernière victoire prouvera-t-elle que les Turcs n'étaient que campés en Europe !

Du fond de ce palais, où l'exilait la maladie, et qu'il ne devait plus quitter vivant, Joseph suivait, avec bonheur, la marche triomphante de ses troupes.

Ces succès, gages de succès futurs, commençaient à lui rendre quelque calme. Non qu'il se bercât d'illu-

l'embouchure du Danube. On l'appelle *Nova* pour le distinguer de l'ancien Kilia, situé vis-à-vis dans une île du Danube.

<sup>1</sup> Cette ville florissante comptait de 20 à 30,000 habitants, avant le sac de trois jours auquel l'impitoyable Souwarow la condamna. Il lui en reste aujourd'hui 43,000 environ.

<sup>2</sup> Dans la petite Valachie, près de la rive gauche du Schyl.

<sup>3</sup> Ou Smedreno, chef-lieu du sandschat du même nom, au confluent de la Jessova ou de la branche occidentale de la Morawa avec le Danube.

<sup>4</sup> Sur le Danube, à 40 lieues au-dessous de Belgrade.

sions pour lui-même. Son avenir à lui, il le savait court, il en mesurait l'étroit horizon... Mais l'avenir de la patrie lui apparaissait brillant, et ce reflet de gloire réchauffait le flambeau d'une vie prête à s'éteindre.

Eh bien, toutes ces promesses de la victoire, tous ces rêves enivrants, s'évanouirent !... Il fallut y renoncer ; en échange, une douloureuse série d'infortunes, et des fautes bien cruellement expiées !

Un grand changement s'était opéré dans les relations de la Prusse avec la Pologne. M. de Hertzberg, se préparant un auxiliaire contre la Russie, s'efforça de rendre au sentiment national toute son énergie. Catherine avait osé proposer aux Polonais une alliance offensive et défensive contre la Turquie : cette offre fut repoussée, le Conseil Permanent aboli, ainsi que la Constitution dont Catherine s'était déclarée garante ; la Diète demanda, à grands cris, l'évacuation des troupes russes.

Irritée de tant d'audace, la Tzarine voulait d'abord soutenir par la violence l'œuvre de la violence ; mais le comte de Ségur, M. de Cobenzel et le prince de Nassau parvinrent à la calmer, en lui représentant qu'une telle précipitation profiterait au roi de Prusse ; que ce prince entrerait en Pologne ; que toute la nation monterait à cheval, et que ce serait, pour les armes de la Suède et de la Porte, une utile diversion.

Catherine se rendit à ces raisons. Voulant dissiper les alarmes répandues en Pologne par le marquis

de Lucchesini, elle affecta même assez d'indifférence sur le sort de sa Constitution; seulement, afin de ne pas compromettre la sûreté de l'armée du maréchal Romanzoff, elle maintint ses troupes dans l'Ukraine.

Les Polonais espéraient une ligue avec la Prusse, la Suède et le Brabant.

En peu de mois, tout, dans cette noble contrée, avait changé de face. Redressant fièrement la tête, ses valeureux fils avaient repris le costume national; de toutes parts, ils couraient aux armes. Naguère environné de courtisans, l'ambassadeur russe restait abandonné dans son palais, tandis que la solitude de Stanislas-Auguste était devenue un quartier général.

Au milieu de cet enivrement universel, un seul Polonais n'avait pas foi dans l'affranchissement: c'était le Roi. Se rappelant le partage, il ne voyait, dans la suspecte sympathie du roi de Prusse, qu'un but, s'agrandir, prendre Dantzick et Thorn; il calculait que bientôt la malheureuse Pologne payerait de ses débris la funeste réconciliation de ses trois oppresseurs. Prince malheureux, qui sut toujours pleurer sa patrie et jamais la défendre<sup>1</sup>!

C'est ainsi que Frédéric-Guillaume et le cabinet anglais exploitaient, contre les deux cours impériales,

<sup>1</sup> « Sire, » lui disait un jour une femme ayant le droit de lui parler en toute liberté, « Votre Majesté est le plus aimable des hommes et » le plus insupportable des rois. »

les saintes illusions d'un peuple magnanime<sup>1</sup>. Leur influence éloigna aussi de la Suède les troupes danoises.

En même temps, l'infatigable Hertzberg fomentait les mécontents de la Hongrie, attisait l'incendie des Pays-Bas, et négociait, avec la Porte, une alliance offensive qui ne tendait à rien moins qu'à enlever aux deux cours, non-seulement toutes les conquêtes de la guerre actuelle, mais encore la Crimée et les dépouilles de la Pologne.

Dans cette crise, Joseph aurait pu se tourner, avec quelque confiance, vers le cabinet de Versailles.

M. de Vergennes, en effet, avait emporté au tombeau ses antipathies contre l'alliance autrichienne. Son successeur, M. de Montmorin, montrait des dispositions bien différentes : il y avait réaction dans le cabinet vers l'Autriche. Mais le mouvement de l'opinion publique était tout autre ; plus que jamais la nation repoussait le traité de 1756. Or, déjà, à cette époque, c'était une prépondérante puissance que l'opinion publique. Les États-Généraux venaient d'être convoqués ; le drame immense de la révolution française commençait.

<sup>1</sup> Tout le monde a lu et relu ce brillant, ce dramatique tableau où la Pologne et Sobieski, où les mœurs chevaleresques et les vertus guerrières de cette nation, héroïque comme son roi, revivent avec tant de puissance et de vérité, où l'on assiste avec une émotion toujours croissante au martyr et comme aux funérailles d'un grand peuple.

Les considérations par lesquelles M. de Salvandy termine son bel ouvrage sont de l'ordre le plus élevé. Voir pièces justificatives, lettre F.

De ce côté, l'Empereur dut donc attendre; au lieu d'assistance, des vœux stériles, et bientôt peut-être aussi la guerre.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les Pays-Bas; suivons cette lutte entre un peuple loyal, mais justement irrité, que d'intempestives réformes entraînent à la révolte, et qui proclame son indépendance, parce qu'une main imprudente a blessé ses mœurs, ses sympathies, ses convictions. Or, de tous les patrimoines de l'homme, celui-là s'aliène le plus difficilement, car il ne relève que de la conscience.

Après avoir soumis ses états allemands et hongrois au niveau d'une réforme absolue, Joseph voulut étendre le même système aux Pays-Bas. Cette uniformité entre les diverses parties d'un grand empire était un besoin de son esprit; il y voyait une importante simplification des rouages administratifs, beaucoup d'économies, et, pour ses sujets, des avantages considérables.

Là, comme toujours, ses intentions étaient pures et loyales : mais il les appliqua d'une manière désastreuse. Son amour du bien lui coûta de magnifiques provinces.

La paix d'Utrecht avait remis les Pays-Bas à la Maison d'Autriche, sous l'expresse condition d'en maintenir la constitution, les lois, les coutumes. Charles VI, alors empereur, s'y engagea; Marie-Thérèse suivit cet exemple. Sous son règne, quelques changements eurent bien lieu, tant pour la forme de la représen-



tation du Brabant, que dans la répartition de l'impôt; mais ces changements, l'approbation des États les avait légitimés. Joseph, en montant sur le trône impérial, reconnut, confirma même les privilèges des Pays-Bas.

Nul pays en Europe n'annonçait une plus florissante prospérité. Calme, activité, richesse, tels étaient les signes infaillibles d'un parfait accord entre le génie des habitants et leurs institutions. La population s'élevait à deux millions d'âmes. Le revenu était considérable. Ces belles provinces liaient l'Autriche aux puissances maritimes; c'était son plus ferme rempart contre la France.

Profondément moral, le peuple belge était profondément religieux. L'Empereur commença par abolir certaines processions, des confréries et des pèlerinages, trop nombreux peut-être, mais chers à la foi commune, consacrés par le temps, et identifiés avec le caractère national. Plusieurs couvents et abbayes, ainsi que la fameuse société des Bollandistes, furent supprimés, les offrandes proscrites, des statues ou images dépouillées de leurs ornements.

Un règlement disciplinaire très-minutieux fut imposé à tous les Chapitres de chanoinesses. Le costume même n'y était pas épargné.

Dès le 12 novembre 1781, les Gouverneurs-Généraux avaient adressé aux tribunaux, aux magistrats et à l'Université de Louvain, une dépêche portant que « quoique l'Empereur fût dans la ferme intention de

» protéger et de soutenir invariablement la religion  
 » catholique, Sa Majesté avait jugé néanmoins qu'il  
 » était de sa charité d'étendre, à l'égard des Protes-  
 » tants, les effets de la tolérance civile qui, sans exa-  
 » miner la croyance, ne considère dans l'homme que  
 » la qualité de citoyen. »

Aux termes de cette dépêche, la religion catholique demeurait dominante ; partout néanmoins où il se trouverait assez de Protestants pour subvenir aux dépenses du culte, l'exercice en serait libre ; les Protestants pourraient donc bâtir des temples dans les emplacements approuvés par les magistrats, et sous la condition que ces édifices n'offriraient aucune apparence extérieure d'église, et qu'il n'y aurait ni clochers, ni cloches, ni sonneries ; les Protestants seraient admis à la bourgeoisie, aux métiers, aux grades académiques des arts, du droit, de la médecine, dans l'Université de Louvain, et à la possession des emplois civils, par voie de dispense.

Dans le plan des *Séminaires Généraux*, l'Empereur ne dissimulait pas son intention de « substituer à la  
 » théologie catholique les sciences, la physique, la  
 » chimie, l'agronomie, l'économie politique, et à  
 » l'éducation monastique, à l'égoïsme des couvents,  
 » l'enthousiasme de la patrie et l'attachement à la  
 » monarchie autrichienne, d'écraser l'hydre ultramon-  
 » taine, d'établir le règne des lumières<sup>1</sup>. »

Aussitôt les États Provinciaux, les évêques, les

<sup>1</sup> CANTU, *Histoire universelle*, tome XVII.

séminaristes et l'Université de Louvain, « principale-ment fondée (ce sont ses propres expressions) pour servir de boulevard et de soutien à la foi catholique, » adressèrent à l'Empereur de vives réclamations.

Ce fut toute une organisation nouvelle que subit l'instruction publique. Détruisant les séminaires diocésains, et les écoles annexées aux couvents, Joseph établit à Louvain, le 1<sup>er</sup> décembre 1786, un séminaire général pour tous les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Des prêtres étrangers, affranchis de la surveillance des évêques, et choisis par l'Empereur, en avaient la direction. De Louvain, l'Université fut transférée à Bruxelles. Les étudiants, c'était facile à prévoir, se soulevèrent; le premier emploi de la force eut lieu contre eux. L'archevêque de Malines, remplissant en cela un double devoir, comme catholique et comme dignitaire de l'Église, s'était hautement opposé à toutes ces mesures; il fut mandé à Vienne pour se justifier. L'évêque de Namur fut déposé et exilé; d'autres prélats reçurent de sévères réprimandes. Le Nonce du Pape, coupable de s'être associé aux mêmes sentiments, reçut l'ordre de partir aussitôt.

N'était-ce pas jeter un bien provoquant défi aux résistances?

Le 1<sup>er</sup> juin 1787, une ordonnance, en supprimant le Conseil et le Secrétariat d'état, avec tous les conseils et corps émanés des constitutions nationales, bouleversa toutes les formes du gouvernement. On les

remplaçait par un Gouvernement-Général chargé de toutes les affaires politiques et administratives.

Un autre édit du même jour renversait l'ordre judiciaire, cassait les tribunaux, annulait toutes les justices patrimoniales, et créait de nouvelles cours hiérarchiquement subordonnées à la Cour Souveraine de Bruxelles.

Enfin, une troisième ordonnance, du 12 mars, dépouilla de leur nationalité les Pays-Bas. Déclarés n'être plus qu'une province de la monarchie autrichienne, ils furent divisés en neuf Cercles, Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Tournay, Mons, Namur, Luxembourg, Limbourg. A la tête de chacun d'eux on mit un Intendant, avec des Commissaires nommés par la cour et ne relevant que d'elle.

C'était fouler aux pieds la *Joyeuse-Entrée*, cette antique charte promulguée dans Bruxelles, lors de l'entrée de Philippe le Bon, et que les Ducs de Brabant et de Limbourg devaient toujours, avant leur inauguration, solennellement confirmer sous la foi du serment.

La grande charte des privilèges du Brabant, dit l'Anglais Shaw, dans son *Essai sur les Pays-Bas-Autrichiens*, est nommée la *Joyeuse-Entrée*, parce que le souverain, en prenant les rênes du gouvernement, fait serment de gouverner conformément à cette charte sur laquelle sont fondés le bonheur et la sûreté de ses sujets. La *Joyeuse-Entrée* peut être regardée comme un traité entre le prince et la nation. Les droits et les privilèges réservés au peuple y sont formellement sti-

pulés, ainsi que les conditions auxquelles le peuple consent à obéir, et le souverain à régner. Dans ce grand contrat de liberté, les droits des États de la province sont assurés; la constitution des cours et des tribunaux est fixée; les magistratures et les grands offices de l'État sont spécifiés; les lois comme les privilèges de tous les citoyens, attentivement énumérés. On n'a même omis ni leurs amusements ni leurs exercices. A la fin de cet acte, une clause bien remarquable porte que « si le souverain enfreint un seul » des articles de la *Joyeuse-Entrée*, en tout ou en partie, en quelque manière que ce soit, ses sujets ne » seront tenus de lui faire aucun service ni de lui » prêter aucune obéissance dans les choses de son be- » soin, jusqu'à ce que le Prince ait réparé et redressé » l'entreprise. »

Rédigé en vieux flamand, le texte renferme, suivant l'observation du Président de Nény, plusieurs passages obscurs qui souvent ont fait naître, au sein des États, des prétentions nullement motivées.

Tous les privilèges contenus dans cette *Joyeuse-Entrée* s'étendirent au duché de Limbourg, depuis la conquête de cette province, en 1288, par Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, et la réunion des deux pays.

Ceux de la Flandre étaient particulièrement fondés sur le traité conclu, le 6 juin 1706, entre le duc de Marlborough et les députés des États-Généraux des Provinces-Unies d'une part, et les États de Flandre de l'autre. Ce traité porte que, « sur la lettre

» qu'il a plu à S. A. Monseigneur le prince et le duc  
» de Marlborough et à LL. RR. Messeigneurs les États-  
» Généraux des Provinces-Unies, d'écrire à l'Assem-  
» blée des Députés des États de Flandre, il a été un-  
» niment résolu de reconnaître la souveraineté de  
» S. M. Charles III (depuis Charles VI, empereur), à  
» qui l'assemblée se soumet comme ses bons et fidèles  
» sujets, dans la confiance que Sa Majesté conservera  
» à cette province tous ses privilèges, coutumes et  
» usages, tant ecclésiastiques que séculiers, et que Sa  
» Majesté, comme comte de Flandre, ne souffrira point  
» que rien soit altéré ou diminué en l'un ou l'autre  
» d'iceux ; et qu'elle voudra bien agréer et approuver  
» la direction de ladite province, de ses chefs-collèges,  
» pays, villes, châtellenies, métiers subalternes et vil-  
» lages, et généralement de tous départements et dis-  
» tricts ressortissant d'icelle. »

Cette capitulation, comme toutes celles accordées aux villes de la Belgique autrichienne, a été ratifiée par l'art. 20 du traité de la Barrière (15 novembre 1715). A son inauguration, le souverain faisait le serment dans les propres termes de ce traité.

La capitulation de Gand (1<sup>er</sup> janvier 1709, entre le duc de Marlborough et les députés hollandais) a déterminé, avec plus de détails, les conditions générales du traité de 1706. Elle statue : « (art. 1<sup>er</sup>) que la reli-  
» gion catholique, apostolique et romaine sera conser-  
» vée, continuée et exercée en son entier, dans toutes  
» les églises et autres lieux de la ville, districts et

» diocèse de Gand, en toutes les formes et manières  
» accoutumées; (art. 2) que le Concile de Trente, reçu  
» dans la ville et diocèse, sous les limitations et res-  
» trictions des Princes souverains du pays et de leurs  
» Conseils, y sera aussi observé comme du passé;  
» (art. 3) que l'évêque moderne et ses successeurs en  
» dignité, l'évêché, le diocèse, l'église et le chapitre  
» de la cathédrale, les abbés, abbayes, prieurés et  
» tous autres chapitres, cloîtres, églises, hôpitaux,  
» béguinages, la chambre, les tables et les écoles des  
» pauvres et d'autres séminaires, fondations, lieux  
» pieux et communautés de l'un et de l'autre sexe,  
» pareillement tous les ecclésiastiques, tant réguliers  
» que séculiers, en général et en particulier, présents  
» et futurs, seront maintenus en toutes leurs prémi-  
» nences, juridictions, immunités, privilèges, béné-  
» fices, exemptions, dîmes, droits, dignités, maisons,  
» biens meubles et immeubles, et tous autres, tels  
» qu'ils pourraient être, en quelque lieu qu'ils soient  
» situés, comme aussi tous les vases, peintures et or-  
» nements, et toutes autres choses destinées au culte  
» divin, et servant tant dedans que dehors les églises  
» et processions publiques et autrement; (art. 48) que  
» la ville de Gand et banlieue, les châtellemes et pays  
» du Quartier et Département de la même ville, seront  
» maintenus et conservés en toutes leurs prémi-  
» nences, coutumes, libertés, privilèges, possessions,  
» biens, directions, juridiction, union, dépendances,  
» ressort et autres droits; (art. 45) que le Conseil de

» Flandre demeurera et continuera sa résidence en la  
» ville de Gand, avec les avocats, procureurs et autres  
» suppôts; (art. 16) que dans cette ville, banlieue,  
» châellenie et pays, ne seront établis autres juges de  
» justice que ceux y étant d'ancienneté. »

Dans les anciennes formules de serment que prêtait le Prince à son inauguration, tant au Chapitre qu'aux États et au Magistrat, les privilèges du Hainaut se trouvaient relatés en termes généraux. L'ainée des chanoinesses du Chapitre de Sainte-Waudru, adressant la parole au Comte ou à son représentant, déclarait, dans la formule de réception, « au nom des Dames du  
» Chapitre, très-humbles filles et oratresses du Souve-  
» rain, le recevoir à abbé et à seigneur et prince du  
» pays et comté de Hainaut. »

Cet acte de réception était suivi des serments que le Comte prêtait successivement au Chapitre, aux États et au Magistrat de Mons. Assez étendues, les formules portaient, en somme, « qu'il garderait, protégerait et  
» défendrait le Chapitre et ses membres, le pays et  
» ses habitants en général, la ville de Mons et ses  
» bourgeois en particulier; qu'il garderait, observerait  
» et maintiendrait les chartes, privilèges et coutumes  
» du Chapitre, les franchises et privilèges de la ville  
» de Mons, et qu'il assurerait aux habitants du Hai-  
» naut le droit d'être jugés par la Cour souveraine de  
» Mons, avec raison et justice, selon les lois, coutumes  
» et chartes de la Cour et du pays, et aux bourgeois



» de Mons, celui d'être jugés par les Échevins de Mons  
» en premier ressort, et par la Cour souveraine en  
» appel, selon le cas. »

Les trois États, composés des Pairs, Prélats, Prévôts, Doyens et Ecclésiastiques, des Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barons et Nobles, et des Députés des villes, promettaient « d'obéir au Comte et de le  
» servir, sauf les privilèges, franchises et libertés des  
» églises et du pays. »

La ville de Mons, représentée par les Mayeurs, Échevins, Conseil, bourgeois, manants et habitants, promettait et jurait simplement « d'obéir au Comte et  
» de le servir. »

Les privilèges de la province de Namur étaient également exprimés dans la formule de serment que le Comte ou son représentant prêtait à son inauguration : il y jurait « qu'il garderait les églises et leurs  
» supôts, les nobles féodaux, oppidants, commu-  
» nautés, veuves et orphelins des ville, pays et comté  
» de Namur, en leurs droits, coutumes et usages an-  
» ciens et louables. »

Ces privilèges avaient été formellement assurés, ou plutôt confirmés, par un acte de la duchesse Marie, du mois de mai 1477, dans lequel cette princesse, « tant pour elle que pour ses successeurs, comtes et  
» comtesse de Namur, confirme, loue, ratifie et ap-  
» prouve tous les privilèges, droits, franchises, sta-  
» tuts, coutumes et usages dont les Namurois ont joui  
» et usé jusqu'à présent. »

De leur côté, les Prélats, Nobles et Députés des villes et communautés, représentant les trois membres des États, juraient « d'être au comte de Namur, vrais, » féaux et fidèles sujets. »

Comme ceux de Namur et de Hainaut, les privilèges de la province de Luxembourg figuraient dans la teneur du serment, par lequel le Duc ou son représentant promettait et jurait « de protéger, défendre et » garantir les trois louables États, comme ses vassaux » et sujets, et de les confirmer, conserver et maintenir » dans tous leurs anciens droits, privilèges, libertés, » bonnes usances et louables coutumes. »

Les trois États juraient également « d'être soumis, » obéissants, loyaux, dévoués et fidèles vassaux et » sujets, et d'observer et accomplir fidèlement tout ce » qui avait été précédemment juré et promis aux Ducs » par leurs prédécesseurs. »

Ces privilèges étaient, aux yeux des Belges, le fondement et la garantie de leurs droits et de leur liberté; droits et liberté auxquels l'Empereur donna comme une nouvelle sanction, dans son diplôme du 12 janvier 1781, en confirmant entre les mains de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Albert de Saxe-Teschen son mari, le Gouvernement-Général des provinces belgiques, que l'impératrice Marie-Thérèse, par ses lettres du 20 août 1780, leur avait conféré.

Entre autres stipulations, ce diplôme porte « que » ces princes sont chargés de surveiller tout ce qui re- » garde la justice et la police, en faisant administrer et

» maintenir l'une et l'autre par ses conseillers, justiciers et officiers, selon les formes établies<sup>1</sup>. »

De toutes parts s'élevèrent des plaintes ; Joseph n'en tint aucun compte.

Bientôt on vit le Gardien des Capucins de Bruxelles banni, parce qu'il n'envoyait pas ses novices à la nouvelle école. Chaque grande abbaye vacante fut mise en commende.

L'Ordre du clergé, exclusivement représenté en Brabant par des abbés, comprit que, peu à peu, son exclusion des États serait consommée.

Le mécontentement allait toujours croissant : or, quand les poudres sont prêtes, d'une étincelle sort l'explosion.

Un événement, peu grave en apparence, alluma l'insurrection. De Hordt, négociant de Bruxelles, impliqué dans un procès criminel qui s'instruisait à Vienne, fut conduit aux prisons de cette ville, infraction évidente au privilège des Brabançons, d'être jugés par leurs compatriotes et dans leur pays.

Alors précisément les États de Brabant étaient convoqués pour le vote des subsides annuels. Prenant fait et cause en faveur du prévenu, ils déclarèrent, le 17 avril 1787, « qu'après une telle violation de la *Joyeuse-Entrée*, ils ne pouvaient pas, sans manquer au plus saint des devoirs, accorder de fonds. »

Le 26, les États remirent à l'archiduchesse Christine

<sup>1</sup> DEWEZ, *Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César*, tome VI.

et au duc de Saxe-Teschen, un acte contenant, en neuf articles, les griefs du pays, avec la demande de les redresser.

Allant plus loin, le Conseil de Brabant cassa, le 8 mai, tous les nouveaux tribunaux.

Berceau de l'insurrection, le Brabant en devenait le foyer.

Il invita les autres États à former une confédération, en réclamant la garantie des puissances étrangères, celle de la France en particulier. Le mouvement se généralisa; la cocarde nationale fut arborée.

Dans ce menaçant conflit, la position des Gouverneurs-Généraux était fort embarrassante. Contraires tous deux à ces téméraires innovations, et en prévoyant toutes les conséquences, assisteraient-ils impassibles à la démolition de l'autorité impériale?

En vain ils cherchaient à retenir le comte de Belgiojoso; le ministre plénipotentiaire objectait les ordres de son maître, et persistait dans leur exécution.

Le 30 mai 1786, un violent tumulte avait éclaté à Bruxelles. Les Gouverneurs-Généraux, pour calmer l'orage, suspendirent l'exécution des édits contraires à la Constitution, éloignèrent toutes les personnes qui avaient provoqué le ressentiment des États; ils promettaient, auprès du souverain, une active et bienveillante intervention. Néanmoins les États, en attendant la ratification de l'Empereur, suspendirent le paiement de tout impôt.

On a vu que la première nouvelle de ces événe-

ments était allée, le 28 mai 1787, trouver Joseph sur les bords du Dniéper. D'abord elle le préoccupa peu. Mais bientôt ayant appris le progrès des troubles, il s'était hâté de quitter l'Impératrice.

A Vienne, toute la gravité du mal lui fut révélée. Sa surprise devint extrême ; mais les concessions des Gouverneurs-Généraux l'indignèrent. Les rappelant, ainsi que le comte de Belgiojoso, il enjoignit aux États de lui envoyer, par une députation, l'exposé de leurs griefs et de leur conduite.

« Mon Chancelier de Cour et d'État m'a présenté  
» vos remontrances datées du 22 juin dernier, » leur  
écrivait-il, « et je veux bien encore, sur leur contenu,  
» vous dire, par les présentes, que mon intention n'a  
» jamais été de renverser la constitution de mes pro-  
» vinces belgiques, et que toutes les dispositions dont  
» j'ai chargé mon Gouvernement-Général tendent uni-  
» quement, et sans la moindre apparence d'un intérêt  
» personnel, au plus grand avantage de mes fidèles  
» sujets des Pays-Bas, sans que j'aie voulu priver par  
» là les Corps de la nation de leurs anciens droits,  
» privilèges et libertés. Toutes mes démarches vous  
» doivent convaincre de la vérité de cette assertion, si  
» vous êtes encore capables de leur rendre la justice  
» qui leur est due.

» Je ne me suis occupé de quelques réformes dans  
» l'administration de la justice, que sur les instances  
» multipliées d'un grand nombre de requêtes, ten-  
» dantes toutes à obtenir une procédure moins longue

» et moins dispendieuse. Les intendances n'avaient  
» d'autre but que de veiller à l'exécution des lois, et  
» à ce que les personnes obligées, par état, à les faire  
» observer, remplissent leur devoir.

» A l'égard de plusieurs anciens privilèges, je n'ai  
» pensé qu'à réformer, du gré même des intéressés,  
» les abus nuisibles qui peuvent s'y être glissés, par  
» le laps des temps, contre le but de leur concession  
» primitive. Loin donc de prévoir de l'opposition, et  
» surtout une résistance aussi audacieuse, je devais  
» m'attendre au concours empressé et reconnaissant  
» des États. Je veux bien, en bon père, en homme  
» qui sait compatir à la déraison, et qui sait beaucoup  
» pardonner, n'attribuer encore ce qui est arrivé et ce  
» que vous avez osé, qu'à des malentendus ou à de  
» fausses interprétations de mes intentions, données et  
» répandues par des personnes plus attachées à leur  
» intérêt privé qu'au bien général, et qui n'ont rien à  
» perdre.

» Quoi qu'il en soit, je veux bien que l'exécution  
» des nouvelles ordonnances en question reste présen-  
» tement en suspens; et lorsque L. A. R. mes Lieute-  
» nants et Gouverneurs-Généraux, conformément aux  
» intentions que je leur ai fait connaître en dernier  
» lieu, se seront rendues à Vienne avec les députés  
» des différents États, pour me représenter, de vive  
» voix, leurs griefs, et apprendre mes intentions, qu'ils  
» trouveront toujours calquées sur les principes de  
» l'équité la plus parfaite, et uniquement tendantes

» au bien de mes sujets, nous conviendrons ensemble  
» des dispositions à faire pour le bien général, selon  
» les lois fondamentales.

» Mais si, contre toute attente, cette dernière dé-  
» marche de ma bonté envers vous était méconnue au  
» point que vous vous refusiez à me venir porter vos  
» plaintes, vos craintes, vos doutes, et à m'entendre  
» avec confiance, et que vous continuiez vos excès  
» honteux et vos démarches inexcusables, alors, ne  
» vous en prenez qu'à vous-mêmes de toutes les mal-  
» heureuses conséquences qui en résulteront; ce qu'à  
» Dieu ne plaise<sup>1</sup>. »

En même temps, trente à quarante mille hommes marchèrent vers les Pays-Bas.

Durant l'absence du duc et de la duchesse de Saxe-Teschen, l'administration passa provisoirement entre les mains du commandant militaire, comte de Murray.

Le 17 juillet 1787, les États de toutes les provinces s'étaient assemblés à Bruxelles : ils résolurent d'obéir aux injonctions de l'Empereur.

Un mois après, trente députés parurent devant lui. Leur chef tint un langage respectueux, dévoué, mais ferme; tous les griefs furent articulés.

Pendant cette lecture, Joseph, vivement irrité, se contenait à peine. Voici sa réponse par la bouche du comte de Cobenzel : « Ce ne sont pas de vaines paroles » qui peuvent faire cesser le déplaisir extrême que

<sup>1</sup> Dépêche datée de Vienne. Dewez, *Histoire générale de la Belgique*, etc., tome VI.

» me donne la conduite de mes provinces belgiques ;  
» les faits seuls me démontreront si vos protestations  
» sont sincères. J'ai chargé le prince de Kaunitz de  
» vous remettre, par écrit, certains articles dont l'exé-  
» cution doit précéder toute délibération. Pour réta-  
» blir tout dans l'ordre convenable, et mettre un terme  
» à l'interruption du commerce, il faut une obéissance  
» prompte, entière. Je vous prouve, tous les jours,  
» que le bonheur de mes sujets est l'unique but de  
» mes actions. Je ne songe nullement à renverser  
» votre Constitution ; soyez-en bien convaincus, puis-  
» que, malgré tous vos attentats, avec de tels motifs  
» d'indignation, et armé de tant de forces, je vous  
» réitère l'assurance que je maintiendrai vos libertés.»

Après ces paroles, l'Empereur demanda à connaître les députés par leurs noms, voulut qu'on les lui présentât, fit ensuite le tour du cercle, et leur dit : « Actuellement, messieurs, la cérémonie est terminée. Vous n'êtes plus députés ; nous sommes tous citoyens ; vous voudrez bien me regarder comme tel. Je serai bien aise de m'instruire, et vous ne serez pas fâchés de m'entendre. Lorsqu'on m'a parlé, on ne m'a jamais trouvé déraisonnable. Venez me voir, le jour et en tel nombre que vous désirerez, vers onze heures ; ce que nous dirons les uns et les autres ne tirera pas à conséquence ; chacun de nous sera parfaitement libre. » Et il les quitta avec bienveillance.

Cependant les promesses officielles faites à la dépu-



tation auraient pu, sans les conditions, calmer les esprits. Mais imposer le rétablissement de toutes les innovations, la révocation de toutes les mesures adoptées par les États et le payement des subsides, c'était là une clause peu conciliante.

De son côté, il est vrai, l'Empereur s'engageait aussi, en cas d'obéissance immédiate, à réintégrer les anciens tribunaux, à renoncer aux intendances, à maintenir les abbayes dans leurs privilèges, et à n'établir ni l'impôt territorial de quarante pour cent, ni la conscription militaire. Mais, en de tels procès, une transaction n'est pas possible.

On se prépara donc à la résistance.

Tout à coup, un décret impérial ordonna de tout remettre sur l'ancien pied. Sauf l'établissement du Séminaire Général à Louvain, et la translation de l'Université à Bruxelles, la Constitution, si chère aux Pays-Bas, était relevée, la *Joyeuse-Entrée* confirmée.

La guerre avec les Turcs fut, pour beaucoup, dans cette modération.

La tranquillité semblait revenue, quand, au mois d'octobre 1788, les États furent convoqués; il s'agissait de voter les subsides. Ceux du Hainaut, irrités de la destitution du duc d'Artemberg, leur Grand-Bailli, et le Tiers-État du Brabant, c'est-à-dire Anvers, Louvain et Bruxelles, les refusèrent. Or, comme dans cette dernière province le consentement des deux premiers Ordres ne se donnait qu'avec cette clause, à *condition que le Tiers-État suive, et pas autrement*, le subside ne

fut point accordé. Pour éviter ce résultat, la Noblesse et le Clergé n'avaient fait aucune démarche auprès du Tiers-État.

Vivement irrité, l'Empereur, par une dépêche aux États de Brabant, en date du 7 janvier 1789, révoqua toutes les concessions faites à cette province, et l'amnistie qui couvrait les individus impliqués dans les derniers troubles; il se déclarait affranchi de la *Joyeuse-Entrée*.

Le coup porta; car les États du Brabant annoncèrent leur soumission à tous les ordres émanant de la souveraineté impériale.

Désarmé par cette prompte déférence, Joseph retint l'effet de ses menaces; le Brabant ne fut pas frappé. Mais dans le Hainaut, l'assemblée, envahie par des commissaires royaux et par la force armée, fut dissoute. Pour la province, plus de privilèges; on destitua les employés récalcitrants.

Le comte de Trautmansdorff avait remplacé le comte de Murray.

Une assemblée extraordinaire des États du Brabant fut convoquée, en juin 1789. Le ministre leur fit les quatre propositions suivantes : 1° Rétablir le Tiers-État sur ses anciennes bases, c'est-à-dire le composer de toutes les villes et communes, tel enfin qu'il était avant qu'Anvers, Louvain et Bruxelles se fussent exclusivement attribué le droit de le représenter; 2° accorder, comme en Flandre, des subsides permanents; 3° convenir que, dans toutes les délibérations des États, la

majorité de deux Ordres ferait loi; 4<sup>e</sup> déclarer que le Conseil de Brabant (ou Cour Souveraine), qui, en vertu de la *Joyeuse-Entrée*, scellait toutes les ordonnances concernant le Brabant et le Limbourg, ne pourrait refuser de sceller et promulguer toute loi qui ne serait pas évidemment contraire à cette loi fondamentale; que, si ce conseil croyait devoir faire des représentations, il les porterait au pied du trône, par l'intermédiaire du Gouvernement-Général, et qu'ensuite il se soumettrait, sans difficulté, à la décision suprême de l'Empereur.

Des troupes entouraient le lieu des séances.

Mais, à moins de s'immoler elle-même, et de s'immoler sans gloire, l'assemblée ne pouvait souscrire à de semblables conditions. « Non, » s'écriaient les députés, « nous ne violerons point une constitution que nous » avons juré de maintenir! » Ils refusèrent.

Le même jour, cassant les États et le Conseil de Brabant, le comte de Trautmansdorff attribua leurs fonctions au Grand Conseil de Malines, et déclara la *Joyeuse-Entrée* anéantie.

C'était dans l'existence politique du pays une révolution complète. Cependant il n'éclata point de troubles; l'agitation ne montait pas encore à la surface.

Deux mois environ plus tard, un édit impérial rétablit les séminaires épiscopaux. Le Séminaire Général de Louvain existait toujours; mais il était permis aux jeunes théologiens d'étudier dans les uns ou dans l'autre. Cet adoucissement fut accueilli en silence.

Dans la vie des peuples, comme dans la nature physique, de temps à autre, au milieu d'invisibles fermentations, se manifeste un calme menaçant et solennel; mais tout à coup l'ouragan éclate, s'élançe.... Et malheur alors aux voyageurs égarés!

L'émeute n'est souvent que le premier cri d'une révolution. L'une de ces périodes, les Pays-Bas l'avaient déjà franchie; ils marchaient à l'autre. Le mécontentement avait pris de la consistance; il s'organisait.

Ses principaux chefs, le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, dont Joseph avait dit : *l'Archevêque doit plier ou casser*, le duc d'Arenberg, beaucoup de députés des États du Brabant, se retirent à Bréda, s'y constituent en Assemblée, et adressent à l'Empereur une énergique remontrance.

Au nom de la province de Brabant, ils réclament leurs antiques privilèges; en cas de refus, c'est à *Dieu et à leur épée* qu'ils en appellent.

En même temps des milliers de volontaires courent aux armes; l'Évêché de Liège et la Généralité ressemblent à un vaste camp; tout respire la guerre.

Dès la fin d'octobre, les insurgés, quittant le territoire de la République, se portent sur Turnhout. Le général Schroeder, avec trois mille Autrichiens, y attaque Van der Meersch, général des patriotes, il est battu, et les vainqueurs répandent un manifeste. Van der Noot l'a signé, en se qualifiant d'*Agent du peuple brabançon*.

Avocat distingué de Bruxelles, c'est lui qui avait engagé le Tiers-État à refuser le subside. Condamné pour crime de haute trahison, il s'était réfugié en Angleterre. De là, n'ayant pu intéresser le cabinet britannique à la cause de ses compatriotes, il s'était rendu à Berlin. Après n'avoir obtenu de Frédéric-Guillaume que de vagues assurances, Van der Noot vint en Hollande, où il put résider sous un nom supposé. Ce fut son influence qui prépara le mouvement décisif de Bréda.

Cependant le comte d'Alton, commandant général des forces autrichiennes, prenait ses mesures. A peine instruit de la marche des patriotes sur Turnhout, il déclara que tout village qui prendrait part à la révolte serait incendié, et tint parole. Parcourant le pays de Campine, la flamme à la main, le général d'Arberg força Van der Meersch à chercher un asile sur les terres de la Généralité.

Le Brabant semblait comprimé. Alors s'alluma l'insurrection en Flandre.

Gand était au pouvoir d'une garnison autrichienne. Le 13 novembre 1789, les patriotes se présentent devant la place; la garnison se bat avec acharnement : mais, le 16, les habitants s'unissent aux patriotes, et les Autrichiens sont chassés. Aussitôt les États de la province s'assemblent; ils brisent tout lien d'obéissance à l'Empereur. La Flandre entière en fait autant; le 30, ses États demandent la réunion au Brabant.

Un moment on put croire à un retour pacifique : rentré dans le Brabant à la tête de 5,000 hommes, Van der Meersch, maître de Diest et de Tirlemont, avait pris position sur la route de Bruxelles à Liège. Le comte d'Alton lui fit offrir un armistice ; on le fixa à dix jours.

De son côté, M. de Trautmansdorff s'efforçait de calmer les populations. Révoquant l'édit du 18 juin, il déclara la *Joyeuse-Entrée* rétablie : amnistie entière fut proclamée ; on l'étendait même à toutes les provinces des Pays-Bas.

Mais les événements devinrent plus forts que cette tardive condescendance.

Une insurrection ayant éclaté à Bruxelles, les bourgeois se jetèrent sur la garnison autrichienne. Forcé de capituler, le général d'Alton se retira vers Namur, abandonnant caisse militaire, artillerie, armes, munitions. C'était le plus rude échec de cette guerre. Trautmansdorff s'éloigna le même jour. Le lendemain, les canons autrichiens annonçaient, captifs, l'indépendance de Bruxelles.

Une fois la retraite commencée, les Impériaux ne s'arrêtèrent plus. Malines fut évacuée : Van der Meersch occupa Louvain.

Le 18, eut lieu à Bruxelles l'entrée solennelle des États de Brabant : ils signèrent, le lendemain, leur union avec ceux de Flandre. Le même acte attribuait à un Congrès l'exercice de la souveraineté. En sept jours, les États du Hainaut, de Namur, la Gueldre

autrichienne et le Limbourg eurent envoyé leur accession.

Enfin, le 7 janvier 1790, des députés de toutes les provinces insurgées s'étant assemblés à Bruxelles, on y signa l'Acte d'Union qui constituait la République des Provinces-Unies-Belgiques.

Le gouvernement était déposé aux mains d'un Congrès. Le cardinal de Malines fut nommé président; l'avocat Van der Noot, premier ministre; Van Eupen, secrétaire de l'Union.

Le commandement en chef des troupes appartenait à Van der Meersch; un étranger, le baron de Schœnfeld, les commandait en second.

Le Congrès envoya des députés à Londres et à Berlin; il importait de faire promptement reconnaître la nouvelle République.

Jusqu'au dernier moment, soit obstination d'un esprit prévenu, soit plutôt que toute la vérité ne lui fût pas dévoilée, Joseph avait compté sur une issue bien différente.

La nouvelle de cette révolution l'atterra. Fondant en larmes: « On m'a trompé! » s'écria-t-il; « oui, les rapports de Bruxelles m'ont trompé! »

Essayant des voies de conciliation, il fit partir, en toute hâte, le comte Philippe de Cobentzel, avec pleins pouvoirs de révoquer les derniers édits, et de rendre aux Pays-Bas leurs privilèges. Mais il n'était plus temps. En arrivant à la frontière, M. de Cobentzel trouva les insurgés maîtres de toutes les provinces,

sauf le Luxembourg. Le Congrès allait édifier une nouvelle constitution; on ne daigna pas même accueillir l'envoyé impérial.

Désespéré de perdre un des plus beaux fleurons de ses couronnes, humilié d'être ainsi vaincu par ses propres sujets, et prévoyant quel serait, vers l'Orient, le contre-coup d'une telle défaite, Joseph n'avait rien à attendre de la Russie, rien de la France engagée dans sa grande lutte de 89.

Loin d'assister l'Autriche, Frédéric-Guillaume triomphait d'une détresse, en partie son ouvrage; car, si ce prince n'avait gardé, de la politique du grand Frédéric, que sa vieille haine pour l'Autriche, du moins conservait-il ce dépôt intact.

Liée à sa cause par la communauté d'intérêts, l'Angleterre ne témoignait pas pour l'Empereur plus de sympathie.

Du côté de la Hollande, mêmes dispositions; et ses ressentiments étaient bien légitimes. La République voyait donc, avec plaisir, cette redoutable Maison d'Autriche battre en retraite. Sous tous les rapports, une Belgique indépendante lui convenait mieux qu'une Belgique autrichienne.

Plus d'une fois l'ambition de Joseph avait alarmé les États de l'Empire; ils restèrent sourds à la voix de leur chef, non sans éprouver cette joie secrète que donne aux faibles l'abaissement des forts.

Un seul souverain, en Europe, éleva la voix en faveur de l'Empereur; mais ce souverain était le père de



la grande famille chrétienne. Pie VI, qui certes avait à se plaindre, adressait néanmoins aux évêques des Pays-Bas un bref touchant.

Pour les amener doucement à son but, sans les choquer, il justifie leur conduite antérieure; n'était-ce pas, en quelque sorte, leur faire une leçon indirecte? « Nous savons, » dit-il, « que vous n'avez eu aucune part active à cette révolution, et que toujours vous vous êtes souvenus que votre devoir est de concilier une juste obéissance à l'autorité avec l'obligation pastorale de maintenir la religion intacte. Il nous est également connu que les États de cette nation, pendant tout cet espace de temps, n'ont jamais été animés par des sentiments de révolte, mais que, sans se départir du juste respect dû à César, sans cesser d'applaudir à *ses intentions justes*, ils n'ont point eu d'autre but que de demander qu'on fit cesser des nouveautés qui semblaient avoir été introduites contre sa volonté expresse, quoique sous son nom, et qui blessaient les droits, usages et statuts de la nation. Nous savons qu'ils se sont toujours bornés à désirer, de la part du monarque, une déclaration claire, simple et sincère, qui pût calmer leurs craintes, ramener et rétablir, dans ces contrées, la confiance et la tranquillité.

« Eh bien, » continue le pontife, « ce que vous avez si justement, si instamment désiré, ce que les États ont imploré avec tant de pressantes prières, voilà que César vous l'accorde aujourd'hui; il vous l'ac-

» corde pleinement, de son propre mouvement; il pré-  
 » vient lui-même vos vœux. Oui, il nous a informé  
 » qu'il avait déclaré, sans restriction quelconque, qu'il  
 » laissait aux évêques l'entier et le plein exercice de  
 » leurs droits, tant par rapport aux séminaires épis-  
 » copaux qu'aux matières ecclésiastiques, de sorte que  
 » tout va être remis dans le premier état. Il nous a en  
 » outre assuré qu'il avait déclaré, sans restriction,  
 » laisser saufs et intacts les droits des Ordres de l'État  
 » et du peuple, en rétablissant, dès ce moment, dans  
 » leur premier état, leurs privilèges, coutumes, etc.,  
 » avec promesse d'oublier le passé, même *tout ce qui*  
 » *a pu excéder les bornes du devoir.*

» Les causes de ces grands troubles n'existant donc  
 » plus, il semble que les troubles eux-mêmes doivent  
 » cesser, et ce sera un jour bien heureux, bien conso-  
 » lant pour nous, que celui où le plus ardent de nos  
 » vœux sera exaucé.

» Vous donc qui êtes si distingués par votre science,  
 » qui êtes si recommandables par vos vertus, pourriez-  
 » vous ignorer que c'est l'une des obligations de votre  
 » sacré ministère, de réconcilier les sujets avec leur  
 » prince, et de les rappeler à l'obéissance? Employez  
 » donc tout votre zèle à conseiller aux États et au peuple  
 » de traiter avec le ministre du souverain, pour réta-  
 » blir, de la manière la plus solennelle, une paix vraie  
 » et durable dont puissent se réjouir et l'Église et l'État.  
 » Inculquez dans les esprits que, pouvant obtenir, sans  
 » aucune ambiguïté, tout ce qu'ils doivent désirer, la

» paix est sans doute préférable à la guerre; et puisse  
 » le Dieu tout-puissant éloigner toujours les calamités  
 » de ces florissantes contrées! »

Le vénérable pontife termine ainsi :

« Que les dissensions cessent; que les peuples,  
 » fidèles et soumis, prêtent à leur prince l'obéissance  
 » qui lui est due; que le prince à son tour aime ses  
 » peuples comme ses enfants, qu'il les reçoive à bras  
 » ouverts au moment de leur retour vers lui. Que les  
 » droits de l'Église demeurent saufs et intacts; que  
 » les droits des peuples soient maintenus dans leur  
 » pureté; que les études reprennent leur célébrité dans  
 » l'Université de Louvain; qu'enfin l'on voie renaître,  
 » dans toutes ces provinces, l'obéissance, l'amour, la  
 » joie, la paix et la tranquillité! Voilà ce que nous  
 » vous demandons avec instance, ce que nous nous  
 » promettons de vos soins, de votre prudence, de votre  
 » piété, c'est-à-dire que les enfants prêtent une oreille  
 » attentive à la voix pressante, aux tendres sollicita-  
 » tions de leur père <sup>1</sup>. »

Mais ce bref, si profondément évangélique, n'obtint aucun résultat. Arrivant au milieu des triomphes de l'armée patriote, la voix du souverain pontife fut couverte par les cris de victoire.

A une autre extrémité de son empire, de semblables épreuves menaçaient Joseph.

<sup>1</sup> DEWEZ, *Histoire générale de la Belgique*, etc., tome VI. —  
 SCHÖELL, *Histoire abrégée des traités de paix*, etc.

La Hongrie est, au sein de la monarchie autrichienne, un État à part, ayant son chef, ses lois, sa constitution, et ne se rattachant ni par sa langue, ni par son origine, à aucune population européenne.

Les Romains ayant conquis ce vaste territoire, ce sol fertile où se trouvent, en abondance, quatre grands bienfaits providentiels, le blé, le vin, le fer et l'or<sup>1</sup>, le divisèrent, à l'orient, en Dacie; à l'occident, en Haute-Pannonie, avec le Danube pour séparation, depuis Bude jusqu'à Belgrade. Vainqueurs à leur tour, au quatrième siècle, les Goths disparurent bientôt devant les Huns, dont l'empire dura plus d'un siècle. C'est à Bude que la main de Dieu vint chercher Attila, pour labourer le champ du vieux monde; c'est à Bude qu'elle le ramena en 453, pour mourir.

Suivant un vieux récit, dans la nuit même de ce mémorable événement, l'empereur Marcien, qui préparait un effort suprême contre Attila, vit, en rêve, un arc brisé : cet arc, c'était la domination des Huns.

Avec le conquérant s'était anéanti son empire. Sur les débris campèrent successivement Ontourgours, Koutrigours, Bulgares, Khazars, Avars, jusqu'au jour où Charlemagne arracha à ces derniers toute la Haute-Pannonie.

Enfin, vers le milieu du huitième siècle, après tant de haltes guerrières et diverses dans l'ancienne Hunnie, une peuplade tartare (les Hunnugares ou Oungri), sous la conduite d'Arpad, vint définitivement pren-

<sup>1</sup> De là le proverbe : *Extra Hungariam non datur vita.*

dre possession du sol. Ce sont les Hongrois de nos jours.

Singulière destinée ! Après avoir habité, en commun avec les Turcs, les contrées que baigne l'Irtisch <sup>1</sup>, ils s'en étaient éloignés ensemble. Parvenus aux rives du Volga, ils s'y arrêtrèrent un moment, comme pour reprendre haleine, et se séparèrent, les uns marchant vers le Caucase et l'Asie-Mineure, les autres, les Magyares, allant réclamer l'héritage de leurs ancêtres, les Huns... Puis, cinq siècles plus tard, ils se rencontraient en Europe, face à face, sur les deux rives du Danube : les Turcs, avant-garde de l'Islamisme ; les Hongrois rempart de la Chrétienté.

Mais avant de s'élever à ce rôle héroïque, les Magyares avaient longtemps étendu leurs ravages en Europe. Leur dernier duc, Étienne I<sup>er</sup>, embrassant le Christianisme, reçut, du pape Sylvestre, le titre de Roi Apostolique, et une bienfaisante civilisation, fille de l'Évangile, ne tarda pas à changer la face du pays.

Sous lui, le pouvoir de la noblesse fut, sinon restreint, du moins contenu. Quelques villes étendirent leurs privilèges et obtinrent même le droit de représentation à la Diète. Sous ce dernier rapport, on peut

<sup>1</sup> *Irtis*, le plus grand affluent de l'Obi, ou plutôt sa branche principale. Sorti des monts Altaï, dans le Dzungarie, il traverse le lac Dzaïssang, arrose le gouvernement de Tomsk, dans la Russie d'Asie, le N. du Turkestan indépendant, le S. du gouvernement de Tobolsk, et, après une course de 6,900 kilomètres environ, va se jeter dans l'Obi, au-dessous de Zamorovo.

considérer Étienne comme l'involontaire fondateur du tiers état en Hongrie. Quant à réformer le régime féodal<sup>1</sup>, il ne s'en préoccupa nullement.

Contrairement aux idées modernes de fusion et d'unité, Étienne voyait, dans la diversité même des populations sous ses ordres, une force pour l'autorité royale<sup>2</sup>.

Dans ces âges que nos dédains modernes qualifient de barbares, mais où la sainteté du serment n'était pas effrontément foulée aux pieds, l'amende punissait l'homicide, le bourreau tranchait la main du parjure. C'est que chez ces âmes croyantes et guerrières, la vie était moins estimée que l'honneur.

En 1222, sept années après la conquête, par les barons anglais, de la *Grande Charte* sur Jean-Sans-Terre, les Magnats hongrois, à l'autre extrémité de

<sup>1</sup> Les comtes et barons, possesseurs des grands domaines, avaient deux sortes de vassaux nobles, les *chevaliers terriens*, *milites prædiales*, qui tenaient des fiefs dans leur mouvance, et les *chevaliers servants*, *milites servientes*, soldés pour marcher à la guerre. *Législation d'ÉTIENNE*, chapitres XIII, XIV et XV.

<sup>2</sup> Ce principe, ainsi que le fait observer M. le baron de Langsdorff dans son remarquable travail sur la Hongrie (*Revue des Deux Mondes*, 4<sup>er</sup> juin et 4<sup>er</sup> août 1848), ce principe s'est transmis, de règne en règne, aux derniers successeurs de saint Étienne. Ainsi, un ambassadeur de France ayant insisté, devant François II, sur les avantages que l'unité de population procurait à son gouvernement : « Mes peuples, » lui répondit l'Empereur, « sont étrangers l'un à l'autre, » c'est pour le mieux; ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps; je me sers des uns pour contenir les autres; je mets des Hongrois en Italie, des Bohémiens ou des Italiens en Hongrie; » chacun garde son voisin. Au contraire, vous, quand la fièvre vient, » l'accès vous prend tous et le même jour. »

l'Europe <sup>1</sup>, remportaient un triomphe de même nature en obtenant d'André II, à son retour de Palestine, la *Bulle d'Or* <sup>2</sup>.

Ne pouvoir être arrêtés qu'après avoir été régulièrement appelés en jugement et condamnés; n'être soumis qu'à l'autorité légitime du Roi, après son couronnement; n'être jamais troublés dans la jouissance de leurs biens; être affranchis de toute dîme, impôt, rente, taxe quelconque, sans autre obligation que le service militaire pour la défense et dans l'intérieur du royaume; pouvoir légalement, légitimement et sans encourir aucune accusation de haute trahison, résister à toutes tentatives contre leurs privilèges <sup>3</sup>, telles étaient les quatre prérogatives fondamentales que la *Bulle d'Or* décernait aux nobles hongrois.

Mais quelle différence dans les résultats! En Angleterre, la liberté devint le bien de tous, et la nation siégea dans le Parlement; tandis qu'en Hongrie, toute vie politique, tous privilèges furent concentrés dans la Noblesse. Elle seule constituait le *peuple* hongrois; hors d'elle, il n'y eut qu'une misérable *populace* assujettie à l'impôt, *misera contribuens plebs*.

<sup>1</sup> THOUVENEL, *La Hongrie et la Valachie*.

<sup>2</sup> Ainsi appelée, parce que cet acte fut scellé d'un sceau de ce métal.

<sup>3</sup> « Si quelque successeur de roi voulait jamais attenter aux droits » consacrés par la présente déclaration, chaque noble peut résister à » son autorité légitimement, sans encourir aucune accusation de » haute trahison. »

Cette clause, si fertile en rébellions, fut définitivement abolie dans la Diète de 1687.

Les historiens hongrois placent André, le *Hiérosolymitain*, au rang de leurs plus grands rois <sup>1</sup>.

En 1304, la dynastie des Arpades s'étant éteinte, au commencement du quatorzième siècle, en la personne d'André III, dit le *Vénitien*, la nation, c'est-à-dire quaranté mille Nobles ressaisirent le pouvoir de choisir eux-mêmes leur chef, et élurent, dans les plaines de Rakoch, Charobert (Charles-Robert) d'Anjou, fils du roi de Naples, que d'abord ils avaient repoussé, quand le Pape le leur proposait pour roi; tant à leurs yeux le droit d'élection devait rester plein

<sup>1</sup> Voici le jugement bien différent qu'en portait, en 1778, un ancien censeur royal, Sacy.

« . . . . .  
 » Il (André) avait signalé son arrivée dans la Palestine par des  
 » massacres; son retour en Hongrie le fut par les soins qu'il donna  
 » au gouvernement. Il affermit l'ancienne constitution de l'État, rap-  
 » pela les anciennes lois, en créa de nouvelles; mais ce décret, tant  
 » vanté par l'histoire, ne mérite pas tous les éloges qu'elle lui a don-  
 » nés. En le parcourant d'un œil philosophique, on rencontre, à chaque  
 » ligne, ce préjugé féroce qui persuade aux Grands qu'eux seuls mé-  
 » ritent l'attention des législateurs, et qu'on ne doit songer à la con-  
 » servation du peuple qu'autant qu'il est utile à la Noblesse.

» André ne s'y occupe que du bonheur et de la sûreté des gentils-  
 » hommes. Il les appelle exclusivement *servientes patriæ*, *serviteurs*  
 » de la patrie: comme si le marchand qui l'enrichit, le laboureur qui  
 » la nourrit, n'étaient pas aussi ses serviteurs. Partout il oublie que  
 » la bêche est aussi noble que l'épée, et qu'il est au moins aussi beau  
 » de nourrir le genre humain que de le détruire. Il s'ôte à lui-même  
 » et à ses descendants le pouvoir d'arrêter un gentilhomme, avant de  
 » l'avoir cité et convaincu en justice; mais l'homme du peuple demeure  
 » exposé à tous les abus de l'autorité souveraine.

» André exempte ensuite les Nobles et les gens d'Église de tous les  
 » impôts de quelque nature qu'ils soient. Le Roi s'engageait encore à  
 » n'exiger d'aucun Noble l'hospitalité dans ses voyages, à moins d'y  
 » être convié.



et intact! On se rappelle comment Rodolphe de Habsbourg avait habilement légué à une autre époque le soin d'enfermer la Hongrie dans la frontière de l'Autriche.

Sous Charobert et sous son fils Louis I<sup>er</sup>, surnommé le *Grand*, la Hongrie atteignit son plus haut degré de puissance. Monté sur le trône hongrois en 1342, le second de ces monarques français régnait, en même temps, sur la Pologne, la Moldavie, la Valachie, les provinces turques de la rive droite du Danube; son empire s'étendait entre les trois mers intérieures de l'Europe.

» Il jura d'observer ce décret, permit à ses sujets de prendre les  
» armes contre lui s'il osait jamais l'enfreindre, et en fit une chaîne  
» durable pour lier les mains de ses successeurs; dans la suite, on  
» força les rois, à leur couronnement, de jurer à haute voix qu'ils  
» l'observeraient dans toute sa rigueur.

» Ce prince, qui avait porté la guerre si loin de ses états, ne put  
» les défendre lorsqu'ils furent attaqués par les Tartares, en 1233.  
» Les ravages qu'ils commirent alors ne furent que le prélude de ceux  
» qu'ils devaient commettre dans la suite.

» La Hongrie place André au rang de ses plus grands rois. Les  
» historiens, ou par crainte, ou par intérêt, vendaient leur plume aux  
» Nobles, et le peuple ne voyait les rois que par les yeux des histo-  
» riens; il n'est donc pas étonnant qu'on ait tant célébré un roi qui  
» s'était dépouillé de ses droits en faveur de la Noblesse.

» Mais lorsque l'on considère qu'André sacrifia plusieurs millions  
» d'hommes au bonheur de quelques milliers; lorsqu'on se rappelle  
» qu'il abandonna ses états pour aller, sans sujet, tremper ses mains  
» dans le sang des Sarrasins; enfin, lorsque l'on songe avec quelle  
» indifférence il reçut l'assassin de la Reine, ces réflexions affaiblis-  
» sent beaucoup l'estime que l'on avait conçue pour lui. »

Au point de vue purement historique, il serait facile de relever dans ce passage plus d'une erreur: mais j'expose l'opinion de l'auteur sans la discuter.

*Histoire générale de Hongrie, depuis la première invasion des Huns jusqu'à nos jours. (Paris, 1778.)*

Après bien des vicissitudes, tour à tour gouvernée par des rois allemands, polonais, bohêmes, morcelés par le sabre des Turcs, la Hongrie<sup>1</sup> retrouva sa splendeur, en trouvant un grand homme : glorieux fils de Jean Huniade, Mathias Corvin, c'est la Hongrie indépendante et victorieuse.

Quant à l'émancipation politique de la Bourgeoisie, les deux rois de la Maison d'Anjou et Mathias Corvin, monarques éclairés, énergiques, lui vinrent constamment en aide. Mais, après eux, ce mouvement salutaire se ralentit, s'arrêta, et peu à peu les villes perdirent leurs laborieuses, leurs légitimes conquêtes.

Louis, second successeur de Mathias, ayant péri, en 1526, sur le champ de bataille de Mohacz<sup>2</sup>, l'Archiduc Ferdinand I<sup>er</sup>, beau-frère de ce prince, avait ceint la couronne de Hongrie. Depuis lors, elle n'est pas sortie de la Maison d'Autriche.

L'hérédité, il est vrai, ne fut pas d'abord complètement obtenue; les premiers princes autrichiens se contentaient de faire nommer, de leur vivant, leurs fils rois de Hongrie; pas immense vers le but désiré, puisque le droit d'élection existait encore. C'est en 1687, vers la fin de son règne seulement, que l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, maître de Bude par la victoire de Sobieski sur les Turcs, débarrassé de tout ennemi

<sup>1</sup> Voir Pièces justificatives, lettre G.

<sup>2</sup> En 1687, les Hongrois et les Impériaux, commandés par Charles IV de Lorraine, prirent, sur le théâtre même de ce désastre, une éclatante revanche.

intérieur par la mort de Tékéli, fit proclamer, à la célèbre diète de Presbourg, l'hérédité dans sa Maison. Le même jour fut abolie la clause du décret d'André II qui autorisait la résistance des Nobles contre toute atteinte à leurs privilèges.

Mohacz avait été le tombeau de la nationalité et de l'indépendance hongroises. Désormais une ère nouvelle a commencé. Le roi de Hongrie ne sera plus un prince national, mais un souverain étranger, avec d'autres États, avec des intérêts différents, quelquefois opposés. Aussi la méfiance entre-t-elle dans les Diètes; on cherche des garanties, on se rattache à tout ce qui peut constater une vie indépendante, indigène; le seul étranger qu'on tolère, c'est le souverain.

Sous les monarques autrichiens, la Hongrie eut peu de relâche avec les Turcs, et moins encore avec les partis intérieurs.

Mais, par une sorte de compensation, ces princes accordèrent aux villes une protection constante, jusqu'au jour où Léopold I<sup>er</sup>, réunissant, en un seul Code, toutes les lois hongroises, assura ainsi l'existence politique des cités et leurs droits.

En retour de l'hérédité, la royauté devait bien aux États quelques concessions : la plus importante fut l'organisation du Conseil, connu sous le nom d'*Excelsum Concilium locum tenentiale hungaricum*.

Le contrat politique était établi. Marie-Thérèse, dont le nom se rattache à tant de bienfaits, travailla, de 1741 à 1780, à cimenter un contrat d'affection et

de reconnaissance. Au début de son règne, menacée des plus graves périls, mais confiante comme une grande âme devant un grand peuple, elle avait, par un touchant appel, rallumé l'enthousiasme chevaleresque des Hongrois, ému les cœurs, rallié les esprits, dissipé la discorde. C'est à ces loyaux sentiments que la Maison d'Autriche devait son salut. Loin de reculer devant une telle dette, Marie-Thérèse ne songea plus qu'à s'acquitter. Ne se bornant pas à accueillir les plaintes des États, elle rechercha sans cesse tout ce qui pouvait accroître le bien-être du pays, ménager l'ombrageuse fierté nationale, et rendre la domination étrangère aussi hongroise que possible. C'est à elle que la Hongrie doit presque tous ses établissements d'instruction publique. Sa bienveillance pour l'habitant des campagnes fut vraiment maternelle; un code protecteur, l'*Urbarium*, vint régler les rapports si compliqués entre les seigneurs et les paysans, entre les propriétaires ruraux et les colons, et en contenant les uns, mettre un terme à l'oppression des autres.

Aussi, dans toute la Hongrie la mémoire de Marie-Thérèse est-elle bénie et vénérée.

Malheureusement ce touchant accord entre le Souverain et la Nation finit avec elle.

En 1767 et 1773, avant la promulgation de l'*Urbarium*, et n'étant pas encore seul sur le trône, Joseph avait visité la Hongrie. Ce fut durant l'un de ces voyages qu'un paysan lui remit un placet ainsi conçu :

« Très-clément Empereur,

» Emploi de la semaine :

» Quatre jours de corvée. Le cinquième est destiné  
» à la pêche, le sixième à la chasse, le tout au profit  
» du seigneur. Le septième appartient à Dieu.

» Jugez, Empereur très-juste, si je peux payer la  
» taille et les autres impôts. »

C'est à cette classe de Hongrois que Joseph voua son paternel appui.

Mais, en voulant briser, d'un seul coup, des chaînes séculaires, relever, en un jour, tant d'existences abattues, et refaire brusquement une société nouvelle, que d'animosités puissantes Joseph n'allait-il point soulever ! Quels obstacles n'allaient pas se dresser devant lui !

A son avènement, pour ne pas s'astreindre par un serment à maintenir la Constitution, il avait refusé de se faire couronner. Bientôt même, sans le concours des États, l'Empereur introduisit de notables changements dans l'administration. Aussitôt, de nombreuses, de véhémentes réclamations s'élevèrent. Joseph, selon sa coutume, n'en tint pas compte et persista. Ainsi, au lieu de l'antique division territoriale en Comitats, division nouvelle en dix Cercles, ayant à leur tête des Commissaires Royaux investis de pouvoirs illimités ; suppression de toutes franchises communales et locales ; abolition des congrégations, des lois et juridic-

tions spéciales, jusqu'alors assurées aux villes libres et aux districts particuliers; levée, sans le concours des États, de contributions publiques; changement et augmentation d'impôts; anéantissement, par un simple édit royal, de tous les privilèges de la Noblesse; conscription militaire inexorable, à main armée; bouleversement de la justice; création de trente-huit tribunaux de première instance, pour juger les causes criminelles et civiles; au-dessus d'eux, cinq cours d'appel; au sommet de l'édifice, la Table Septevirale: telle fut la révolution tout à coup imposée à la Hongrie.

Si profonde était la foi de Joseph en l'infaillible efficacité de ces réformes, qu'il ne permit ni attaques, ni critiques: « Pour les bien juger, » disait-il, « on » doit les voir en action; pourvu qu'on ne dispute pas » avec moi, l'avenir me donnera raison. »

Aussi, durant ses dix années de règne, pas une diète ne fut-elle convoquée.

Là ne s'arrêta point l'imprudent novateur: dominé lui-même, et comme fasciné par une passion d'unité, de nivellement, qui n'admettait ni droits individuels, ni droits collectifs, ni coutumes inviolables, il voulut que la langue allemande, non moins que la Maison d'Autriche, régnât en Hongrie. Cette dernière blessure au sentiment national fut terrible; comme en une seule âme, toutes les âmes se confondirent indignées, se révoltèrent.

Bientôt l'application du nouveau système mécontenta aussi ceux-là même en faveur desquels la réforme

était conçue : la rigueur du recrutement et l'énormité des prestations en nature exigées pour la nourriture des troupes, soulevèrent une ardente exaspération.

D'actifs émissaires, parcourant les campagnes, peignaient Joseph sous les plus noires couleurs. A les entendre, c'était un despote fantasque, un impitoyable ennemi du peuple; pas un paysan, même le plus humble, n'allait être à l'abri de ses violences, de sa rapacité. A de tels griefs s'en joignait un autre plus amer encore, grief de tous les jours, grief permanent, le nouvel impôt foncier. Pour les Nobles, c'étaient autant d'actes tyranniques, de spoliatrices iniquités, de flagrantes atteintes à la Constitution. Déjà la main sur leurs glaives, les Magnats réclamaient fièrement leurs privilèges, l'habit national, et, dans les actes publics, le langage de la vieille patrie.

En Hongrie, comme dans les Pays-Bas, l'étranger soufflait aussi le feu de la discorde.

Tant de blessures morales devenaient de terribles auxiliaires pour la maladie qui minait l'infortuné monarque.

« Vouloir le bien, » s'écriait-il souvent avec douleur, « et recueillir la haine! la haine de ceux-là » même pour lesquels je lutte! »

Certes, il avait lieu de gémir, mais non droit de s'étonner : car le bien, on ne le fait qu'à ce prix. Rois, Assemblées, simples citoyens, tout ce qui pousse l'humanité en avant rencontre d'inexorables ressentiments, d'aveugles vengeances, et la calomnie, cette

dernière ressource de toutes les mauvaises causes, cette lâche jouissance de tous les mauvais hommes.

Mais, pour réussir dans cette rude tâche, il ne suffit pas de *vouloir le bien*, il faut savoir le faire.

Aussi était-ce à lui surtout que Joseph devait s'en prendre de ses poignantes afflictions. Là, comme ailleurs, le calme, la conciliation, ces grandes qualités du réformateur, lui manquèrent. En préparant peu à peu les esprits, en se servant des Hongrois même pour modifier la Hongrie, en sachant semer et attendre, il eût infailliblement obtenu de l'action du temps des résultats que la seule action du pouvoir ne saurait conquérir. Dans le monde politique comme dans le monde végétal, rien ne mûrit, rien ne fructifie que ce qui a germé.

Sur ces entrefaites, après sa glorieuse campagne, le vainqueur de Belgrade était revenu à Vienne. Joseph accueillit Laudon comme un père.

Ne ressaisissant que par intervalles la plénitude de son existence, l'Empereur régla, avec son vieux général, la campagne prochaine; il retrouvait toute son énergie pour préparer des triomphes auxquels il ne savait que trop ne devoir plus assister.

Le commandement général de l'armée de Croatie fut confié au baron de Vins, tandis que Laudon irait inspecter la Moravie, la Bohême, la Silésie autrichienne, et visiter les forteresses.

Voulant terminer la guerre en une campagne, l'Empereur mettait l'armée sur un pied formidable.



Mais, de jour en jour, l'horizon politique s'obscurcissait davantage. Une guerre avec la Prusse semblait inévitable. Cette puissance, fortifiée par une longue paix, soutenue de tous les ressentiments qu'elle avait su fomenter contre l'Autriche, et, par-dessus tout, encore animée du génie militaire de son grand roi, se présentait bien redoutable dans la lice. Et si la chance des batailles tournait en sa faveur, que de désastres pouvaient sortir d'une première défaite ! Effarée entre tant d'ennemis, où l'Aigle d'Autriche arrêterait-elle son vol ?

A de tels soucis venaient se joindre les rapides progrès d'une hydropisie de poitrine. Mais chez Joseph, l'énergie morale semblait tout dompter : jamais en lui le corps n'ébranla l'âme <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « J'avais demandé à l'Empereur une audience ; mais on m'assura que ce Prince, très-gravement malade, ne pouvait recevoir personne. Cependant il se rappela sans doute les bontés dont il m'avait honoré en Crimée, et le désir qu'il m'avait témoigné d'éclaircir un mystère qui piquait sa curiosité, relativement à la nature des rapports intimes qui existaient, disait-on, entre Catherine II et le prince Potemkin, rapports auxquels on attribuait la constance inébranlable de leur affection réciproque ; aussi, contre l'attente générale, il me permit de le voir.

» Je me rendis donc à son palais, où je le trouvai debout, mais si cruellement changé, qu'il me fut impossible de ne pas reconnaître que sa fin était inévitable et prochaine.

» L'Empereur m'accueillit avec une extrême bonté ; il s'entretint longtemps avec moi des affaires de la Russie, et surtout de la guerre de Suède.

» Comme, pendant son voyage en Tauride, il m'avait maintes fois reproché d'oublier son *incognito*, et de lui donner les titres de Sire et de Votre Majesté, j'avais pris tellement l'habitude de lui complaire

Aussi, nullement préoccupé de ses souffrances physiques, et ne songeant qu'à faire face aux dangers qui entouraient son trône, l'Empereur mourant essayait-il de fermer les blessures que lui-même avait ouvertes. L'unique remède, c'était de révoquer des mesures dont l'injonction avait été si funeste.

Plusieurs des Édits infligés aux Pays-Bas furent donc rapportés, et les États rendus aux provinces. Mais il était trop tard. Une fois en possession de sa propre souveraineté, un peuple ne l'abdique pas devant les concessions d'un maître étranger vaincu.

sur ce point, que, sans m'en apercevoir, je l'appelai sans doute plusieurs fois Monsieur le Comte, dans le cours de cette conversation. Il le remarqua et me dit en riant : « Vous êtes un singulier homme ; en » Crimée, vous vous obstinez toujours à me nommer Sire, et, à » Vienne, vous ne voulez absolument parler qu'au comte de Fal- » kenstein. »

» Reprenant ensuite son sérieux, il se plaignit des obstacles opposés à la Quadruple Alliance. « Elle aurait prévenu, » me dit-il, « bien » des malheurs. Vos ministres ont trop craint la guerre ; si elle avait » eu lieu, vos Parlements n'auraient pu refuser de l'argent au Roi, » et l'ardeur française se serait jetée dans les camps. Au reste, qui » pourrait savoir ce qui serait arrivé ? Une folle générale semble s'être » emparée de tous les peuples ; ceux du Brabant, par exemple, se » révoltent parce que j'ai voulu leur donner ce que votre nation de- » mande à grands cris. » Alors il s'arrêta, se tut, et resta quelques instants plongé dans une sombre rêverie.

» Les troubles de Louvain l'affectaient alors tellement qu'il ne put résister au chagrin que lui donnèrent leurs progrès.

» Croyant ne pas lui déplaire en l'aidant à sortir de ces tristes réflexions, je lui demandai s'il ne daignerait pas me charger d'une lettre pour la Reine sa sœur. « Elle est en ce moment, » lui dis-je, « dans » une situation bien critique, entourée de partis qui se choquent et se » combattent. Votre Majesté, éloignée de cette atmosphère de troubles et de passions, pourrait lui donner quelques conseils salutaires. »

D'un autre côté, les Hongrois obtinrent satisfaction. Joseph, non content de se refuser au couronnement, avait même fait enlever et transporter à Vienne la couronne de saint Étienne, si pieusement gardée au château de Presbourg : téméraire outrage fait à l'orgueil national. Réduit à fléchir, l'Empereur promit son couronnement pour l'année suivante.

En attendant, et afin de se faire précéder parmi eux d'un gage auguste, il rendit aux Hongrois cette couronne, objet du culte populaire. C'était leur rendre la vieille patrie, avec tous ses souvenirs de religion, de gloire, d'indépendance. Jamais retour ne fut célébré

« Moi, vous charger d'une lettre! » me répondit-il; « vous n'y pensez pas. Je vois qu'arrivant de Russie, vous ignorez l'état d'effervescence et de désordre où vous allez trouver votre pays : partout le peuple est en armes; partout les uns croient voir arriver des brigands, les autres pillent les châteaux. Il n'y a plus de police, parce que chacun prétend la faire à son gré. Au moindre soupçon, un voyageur est arrêté; vous pouvez l'être, et si l'on trouvait sur vous une lettre de moi, je ne sais trop ce qui vous arriverait. »

« J'espère, Sire, » repris-je, « que les rapports parvenus à Votre Majesté sont exagérés. Cependant, si vous croyez que votre lettre courrait le risque d'être compromise, ne pouvez-vous au moins, faire parvenir verbalement, par moi, au Roi et à la Reine, ce que vous jugerez utile pour eux dans de si graves circonstances? »

« Eh! quels conseils, » répliqua l'Empereur avec un peu de brusquerie, « quels conseils voulez-vous que je leur donne, lorsque je les vois entourés de gens qui leur persuadent qu'avec un régiment, une compagnie de gardes du corps, quelques acclamations et des cordes arborées au milieu d'une orgie, on peut arrêter et anéantir une révolution? Je les plains; mais je ne pourrais leur indiquer, de si loin, d'autre moyen, pour se tirer d'un si mauvais pas, que beaucoup de prudence et de fermeté. S'ils en ont, tout s'arrangera peut-être; s'ils en manquent, je n'ai rien à leur dire. »

*Séaux, Mémoires, souvenirs et anecdotes.*

avec plus d'enthousiasme; partout, sur le passage de cette amie vénérée, retentissaient des chants d'allégresse, s'élevaient des arcs de triomphe. A Bude, on l'exposa dans la cathédrale aux regards du peuple. Transférée, la nuit, dans la chapelle du palais, deux officiers la gardaient, le sabre en main; toute la ville était illuminée.

Ne s'arrêtant pas là, Joseph rétablit la Constitution telle qu'elle était à son avènement.

C'est dans cette même langue hongroise, naguère proscrite par lui, qu'il signa sa défaite.

Sur une nation loyale, sensible, généreuse, le succès de pareilles mesures était certain. En peu de jours des ressentiments lentement amassés s'adoucirent; la Hongrie, heureuse et libre, allait se montrer reconnaissante. Joseph n'eut pas le temps de jouir de ce consolant spectacle. La mort saisissait sa victime.

Ce prince était fortement organisé, et la plus austère tempérance régla toujours sa conduite. Mais de bonne heure le travail et une activité dévorante avaient miné sa santé. La campagne de 1788 le frappa d'incurables atteintes. Respirant, dans le Banat, les miasmes pestilentiels des marais, partageant toutes les fatigues du soldat, couchant sur la terre, autocrate, ministre, général à la fois, il expédiait lui-même, et de sa main, toute son immense correspondance. Jamais homme ne prit plus ses devoirs au sérieux.

Dès le mois de décembre, son état avait inspiré de très-vives inquiétudes. Cependant l'art et les soins

semblaient triompher du mal; mais pour consolider cette apparente convalescence, il eût fallu du repos. Or, le repos était impossible à Joseph. « Je vois bien, » disait-il un jour, « que, pour me reposer, il me faudra »  
» cesser de vivre. »

Son médecin insistant : « Je suis si accoutumé au » travail, » lui dit l'Empereur, en soutenant à peine sa plume, « qu'il me serait beaucoup plus pénible » de ne rien faire, alors surtout que les intérêts de » mes sujets exigent toute mon attention. »

Et malgré les plus pressantes prières, malgré de cruelles souffrances, il continua.

C'est la révolution des Pays-Bas qui lui porta le dernier coup.

Peu de temps avant d'expirer, il disait au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué; Gand pris a été mon » agonie, et Bruxelles abandonné, ma mort. Quelle » avanie pour moi !.... quelle avanie ! Il faudrait être » de bois pour que cela ne fût pas... Allez aux Pays- » Bas; faites-les revenir à leur souverain, et si vous » ne le pouvez pas, restez-y. Ne me sacrifiez pas vos » intérêts; vous avez des enfants. »

L'âme navrée, il disait un jour : « On a ordonné » des prières publiques pour le rétablissement de ma » santé. Je le sais; mais je sais aussi que la plus » grande partie de mes sujets ne m'aiment pas. A quoi » donc peuvent servir des prières que le cœur ne dicte » point, et même qu'il dément ? »

Plainte amère, malheureusement trop fondée ! Oui ,

l'Empereur disait vrai : il n'était pas aimé, parce que ses actes avaient mal servi ses intentions.

Vers le milieu de février, sentant approcher sa fin, Joseph voulut savoir le temps qui lui restait à vivre : « Quel que soit l'événement, » ajoutait-il, « je suis » prêt. »

M. de Quarin lui ayant avoué avec franchise <sup>1</sup> que la science était impuissante, et qu'il ne lui restait que peu de jours à souffrir : « Vous l'avez entendu, n'est-ce » pas? » dit-il, sans s'émouvoir, au prince de Kaunitz.

Congédiant ses autres médecins, il ne garda auprès de lui que M. de Quarin et son confesseur.

Ensuite, il écrivit à l'archiduc Léopold, son frère, en le pressant de venir, et réclama les secours de l'Église.

Toute la cour accompagna le Viatique jusqu'à la salle qui précédait la chambre où le chef de l'Empire allait solenniser le néant des grandeurs humaines. L'abattement était sur tous les visages. De vieux généraux, représentants de cette armée si chère à Joseph, versaient des larmes ; la foule des serviteurs éclatait en sanglots. Seul, le mourant se montrait calme : c'est avec le recueillement et la pieuse résignation d'un Chrétien qu'il reçut le Viatique et l'Extrême-Onction.

Ce même jour, 17 février, l'Empereur écrivit, de sa propre main, à ses deux sœurs, et le lendemain au prince Potemkin, en lui recommandant les intérêts de l'Autriche, en l'invitant à traiter de la paix, même

<sup>1</sup> Pour n'avoir pas craint de lui dire une telle vérité, M. de Quarin fut créé baron ; 40,000 florins récompensèrent ses soins.

en son nom. Il appelait sur son successeur l'amitié de la Tzarine.

Après une crise violente, son médecin le trouva préparant en faveur de plusieurs officiers un travail d'avancement. Comme il lui représentait les dangers d'une semblable fatigue : « Mon cher Quarin, » lui répondit Joseph, « ne m'avez-vous pas, vous-même, » annoncé qu'il ne me reste que quelques jours à » vivre, et, encore, qu'un moment peut terminer ma » vie? Eh bien, d'un moment aussi dépend l'ave- » nir de ces braves militaires qui ont si bien mérité » le grade auquel je les élève. Mon frère n'a pas eu, » ainsi que moi, l'occasion d'apprendre à les con- » naître. »

L'Empereur avait voulu voir encore une fois l'archiduchesse Élisabeth, qu'il chérissait en père.

Princesse de Wurtemberg, et sœur de la grande-duchesse de Russie, c'était lui-même qui l'avait choisie pour compagne à son neveu chéri, l'archiduc François. La jeune princesse lui avait voué une tendresse filiale.

En se rendant à cette dernière visite : « Au moins, » disait-elle au curé de Laxembourg qui l'exhortait à la résignation, « si j'étais assurée de le précéder dans » le tombeau! J'avoue que, depuis sa maladie, je de- » mande au ciel de me retirer du monde avant qu'il » le quitte. »

Tristes vœux qui ne devaient être que trop tôt exaucés!

L'entrevue fut déchirante. Joseph, craignant que la pâleur de son visage et l'altération de ses traits ne produisent sur la jeune princesse une trop violente impression, a fait fermer les fenêtres de sa chambre; une seule bougie, placée loin du lit, l'éclaire.

Mais à peine l'archiduchesse est-elle entrée dans ce lieu funèbre, déjà semblable à un tombeau; à peine a-t-elle entendu la voix tremblante de son oncle s'arracher avec efforts d'une poitrine brisée, que ses forces l'abandonnent : elle tombe sans connaissance; on l'emporte.

Bientôt elle rentre. Alors Joseph, dominant sa propre émotion, la conjure, au nom de l'enfant que renferme son sein, de subir avec fermeté cette nouvelle épreuve. « La seule chose qui me rende mon état actuel bien pénible, » ajoute-t-il, « c'est que vous » approchez du terme de votre grossesse. Je vous » quitte, mais nous nous retrouverons pour ne plus » nous quitter. »

Lui donnant ensuite sa bénédiction, ils se séparèrent.

Mais ce n'était pas assez des poignantes sollicitudes du monarque; l'homme devait épuiser toutes les infortunes.

Joseph savait l'accouchement de l'archiduchesse très-prochain. Pendant la nuit du 18 février, il envoya, d'heure en heure, prendre de ses nouvelles; le 19, on n'eut plus qu'une terrible réponse à lui faire. Tant d'émotions avaient avancé le terme marqué



par la nature : la princesse, en donnant le jour à une fille, expira.

Le confesseur de Joseph se chargea de la triste mission. A cette nouvelle, l'Empereur resta quelques instants comme anéanti. Puis, élevant au ciel ses yeux humides de larmes : « O Dieu ! » s'écria-t-il, « que ta » volonté soit faite ! »

Peu après, ayant aperçu le comte de Rosenberg, il lui fit signe d'approcher. « Hélas ! » lui dit-il avec une indéfinissable expression de douleur, « ce que je » souffre est incroyable ! Je me croyais préparé à » porter toutes les angoisses qu'il plairait au ciel de » m'envoyer ; mais cet affreux malheur surpasse tout » ce que j'ai jamais enduré. »

Après ce dernier assaut, toute son énergie reparut. La veille de sa mort, il donna encore quatre-vingts signatures, et dicta des réflexions qu'il envoya au prince de Kaunitz, avec un billet lui exprimant son estime et sa reconnaissance. « Je regrette, » y disait-il, « de ne pouvoir plus profiter de vos sages conseils. » Je vous embrasse, et vous recommande, en ce moment de danger, ma patrie qui fut toujours ma » première affection. »

Adressant ensuite ses adieux à l'armée, Joseph fit publier l'ordre du jour suivant :

« Je me croirais coupable d'ingratitude, si, au moment de quitter la vie, je ne témoignais à mon armée » toute ma satisfaction pour sa fidélité, sa bravoure, » sa discipline inébranlables.

» La gloire et le bien-être de mes troupes ont tous  
» jours été les principaux objets de mes soins.

» La dernière campagne a comblé mes vœux les  
» plus ardents, et la renommée de mes troupes s'est  
» répandue dans toute l'Europe. Cette renommée, elles  
» la soutiendront : j'en emporte la certitude; c'est ma  
» consolation à mes derniers moments.

» Je n'ai point voulu descendre dans la tombe sans  
» avoir donné à mon armée ce témoignage public de  
» mon affection, ni sans lui avoir exprimé le vif désir  
» qu'elle montre à mon successeur et à l'État la  
» même fidélité qu'à moi.»

Faisant alors appeler toute sa Maison, l'Empereur remercia individuellement ses serviteurs. Quoique tous fussent déjà compris dans son testament, il gratifia chacun d'eux de cent ducats.

Prêt à s'éteindre, son dernier souffle se tournait encore vers le devoir. Se rappelant que le prince de Cobourg était malade, Joseph envoya, par une estafette, au prince de Hohenlohe, l'ordre de se rendre à Boukarest, afin de remplacer, au besoin, le général en chef.

Il remit au Chancelier d'État un écrit de sa main, pour tirer de son trésor particulier un million de florins, avec ordre de les placer à intérêt, au profit de l'Institut consacré, par lui, aux braves défenseurs de la patrie, et voulut aussi que, pendant quatorze jours, à compter de sa mort, la paye du soldat fût doublée.

Puis, après avoir ordonné les préparatifs de la pompe funèbre de l'archiduchesse, réglant ses propres funérailles, l'Empereur recommanda expressément qu'on le plaçât auprès de sa mère. Préoccupé de la santé des autres, il fit immédiatement ouvrir le caveau qui l'attendait, pour que les miasmes insalubres d'un lieu rarement aéré, n'incommodassent personne.

La veille de sa mort, il reçut encore ses ministres. « Je meurs, » dit-il au feld-maréchal Laudon, « avec » la certitude consolante que vous serez le protecteur » de mon armée. Donnez-moi votre main : bientôt je » ne jouirai plus du plaisir de la presser dans la » mienne.

Tournant ensuite un regard attendri vers la France, où tant d'épreuves, tant d'outrages, et une si affreuse catastrophe attendaient sa sœur bien-aimée : « Je n'i- » gnore point, » dit Joseph, « que les ennemis de » ma sœur Antoinette ont osé l'accuser de m'avoir fait » passer des sommes considérables : près de paraître » devant Dieu, je déclare que cette inculpation est » une horrible calomnie ! »

S'étant fait apporter la princesse nouvellement née, il la prit entre ses bras, et la bénit en disant : « Chère, » chère enfant ! vrai portrait de ton aimable, de ta » vertueuse mère... ! Qu'on l'emporte, » ajouta-t-il, « car ma dernière heure est venue. »

L'agonie commençait. Durant deux heures encore néanmoins, il soutint, en chef de l'Empire, une entrevue avec son neveu.

Ensuite Joseph demanda son confesseur, qui commença la prière : « Dieu ! nous te louons. » L'interrompant, « Seigneur, toi qui seul as connu mon cœur, » s'écria le mourant, « c'est toi que je prends à témoin ! » Oui, toutes mes entreprises n'ont eu d'autre but que le bien et l'avantage des sujets dont tu m'avais confié le soin ! Que ta volonté soit faite ! »

Et il écouta la prière avec calme et recueillement.

Le maréchal de Lascy, le prince de Dietrich, le comte de Rosemberg, le baron de Storck et le confesseur ne l'avaient pas quitté durant cette nuit suprême. Vers quatre heures du matin, après un court sommeil, l'Empereur les retrouvant autour de lui : « Vous êtes encore ici ! » leur dit-il d'un ton reconnaissant. Alors il prit un peu de bouillon que lui présenta le baron de Storck, et demanda de nouveau son confesseur qui, s'approchant du lit, lut encore des prières. A ces mots : *Nous nous reposons sur la Foi, l'Espérance et l'Amour*, l'Empereur répéta le mot *Foi* très-haut, celui d'*Espérance* plus posément, mais bien articulé, et celui d'*Amour* avec la plus grande ferveur.

« Arrêtons-nous là, » dit-il alors, « ce livre ne me servira plus. Je vous en fais présent ; conservez-le pour l'amour de moi. »

Bientôt sa vue s'éteignit : mais sa raison restait tout entière.

On l'entendit encore dire : « Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mes devoirs. »

Puis, se retournant sur le côté, il respira fortement et mourut <sup>1</sup>, le 20 février 1790.

Il avait quarante-neuf ans.

Ainsi finit Joseph, avec ses éminentes qualités, dues au plus généreux naturel, avec ses défauts, fruit d'une éducation trop minutieusement tendue, et de sa jeunesse trop comprimée.

<sup>1</sup> Voici l'article 16 de son testament : « J'ordonne que le présent » écrit, contenant mes dernières volontés, soit rendu public après ma » mort; et je prie ceux à qui, contre mon intention, je n'aurais pas » rendu une pleine justice, de me pardonner, soit comme chrétiens, soit » par humanité. Je les prie de réfléchir qu'un monarque sur son trône, » ainsi que le pauvre dans sa chaumière, est homme, et que tous deux » sont sujets aux mêmes erreurs. »

Il avait lui-même dicté son épitaphe : « Ci-gît Joseph II, à qui rien » ne réussit. » Celle de Charles XII n'eût pas été moins juste : *Hic stat qui nunquam stetit.*

Très-âgé, le comte de Haddik fut si ému des adieux de Joseph, qu'on le rapporta chez lui sans connaissance; depuis ce moment, il ne quitta plus son lit, et le fidèle vieillard mourut peu de jours après son souverain.

Dans sa profonde douleur, le prince de Ligne écrivait, dès le lendemain, à Catherine II : « Il n'est plus, madame, le prince qui faisait » honneur à l'homme, l'homme qui faisait le plus d'honneur aux » princes. Ce génie ardent s'est éteint comme une lumière dont l'en- » veloppe était consumée, et ce corps si actif est entre quatre plan- » ches qui l'empêchent de se remuer. Après avoir accompagné ses » restes précieux, j'ai été un des quatre qui l'ont porté aux Capu- » cins. Hier, je n'aurais pas été en état d'en rendre compte à Votre » Majesté Impériale. Joseph II est mort avec fermeté, comme il a » vécu, et c'est avec ce même esprit méthodique qu'il a fini et com- » mencé. Il a réglé le cortège qui devait accompagner le Saint-Sacre- » ment qu'on portait à son lit de mort. Il s'est levé pour savoir si » tout était comme il l'avait ordonné. Quand le coup le plus accablant » pour lui, le dernier coup du sort (la mort de l'Archiduchesse), mit » le comble à ses malheurs, il demanda : « Où mettez-vous le corps » de cette princesse? » On lui répondit : « A la chapelle. » — « Point du

Sur une table, dans son cabinet, on trouva quelques lettres écrites la veille de sa mort, toutes empreintes

» tout, » dit Joseph, « c'est ma place, on serait obligé de la déranger : » mettez-la dans un autre endroit où elle soit exposée tranquillement. »

» Ces détails me donnent de la force; je ne croyais pas pouvoir » continuer un tel récit. Il choisit et régla les heures pour les prières » qu'on lui lisait. Tant qu'il le put, il en lut aussi lui-même quelques- » unes, et en accomplissant ses devoirs de chrétien, il avait l'air » d'arranger son âme, comme il avait voulu tout arranger lui-même » dans son empire. . . . .

» . . . . . » A-t-on répandu quelques larmes quand j'ai été administré? » dit » l'Empereur à madame de Chanclos, qu'il vit un instant après. « Oui, » répondit-elle; j'ai vu, par exemple, le prince de Ligne tout en pleurs. » — « Je ne croyais pas valoir tant que cela, » dit l'Empereur, presque gaiement.

» Du reste, madame, le dirai-je, à la honte de l'humanité? j'ai vu » périr quatre grands souverains : on ne les regrette qu'un an après » leur mort, on espère les six premiers mois, et l'on gronde les six » autres. Cela se passa ainsi quand Marie-Thérèse mourut. On sent » bien peu la perte que l'on fait. Les curieux, les indifférents, les » ingrats, les intrigants, s'occupent des nouveaux règnes. Ce n'est que » dans un an que le soldat dira : « Joseph II a essayé bien des coups » de canon à la digue de Beschania, et des coups de fusil dans les » faubourgs de Sabatch; il a imaginé des médailles pour la valeur. » Le voyageur dira : « Quels beaux établissements pour les écoles, les » hôpitaux, les prisons et l'éducation! » Le manufacturier : « Que » d'encouragements! » Le laboureur : « Il a labouré lui-même. » L'hé- » rétique : « Il fut notre défenseur. » Les présidents de tous les départe- » tements, les chefs de tous les bureaux diront : « Il était notre pre- » mier commis et notre surveillant à la fois. » Les ministres : « Il se » tuait pour l'État, dont il était, disait-il, le premier sujet. » Le malade » dira : « Il nous visitait sans cesse. » Le bourgeois : « Il embellissait » nos villes par des places et des promenades. » Le paysan, le domes- » tique diront aussi : « Nous lui parlions tant que nous voulions. » Les » pères de famille : « Il nous donnait des conseils. » La société dira : » « Il était sûr, aimable, il racontait plaisamment; il avait du trait dans » la conversation, on pouvait lui parler avec vérité sur tout. »

*Mémoires, etc.*

d'une touchante sérénité. L'une d'elles, en français, tracée d'une main déjà bien affaiblie, était adressée à cinq dames de la plus haute distinction : les princesses François et Charles de Lichtenstein, et les comtesses de Clary, de Kinsky, de Kaunitz. Depuis longtemps leur société lui était devenue une douce habitude. Voici cette lettre :

« Aux cinq dames qui ont eu la bonté de m'ad-  
» mettre dans leur société.

» Il est temps que je vous dise un éternel adieu,  
» et que je vous témoigne la gratitude dont me pénè-  
» trent la condescendance et la douceur que vous  
» m'avez montrées pendant un si grand nombre d'an-  
» nées. Il n'est pas un seul de ces jours dont le sou-  
» venir ne me soit cher. L'idée d'une telle séparation  
» est l'unique acte de résignation qui coûte à mon  
» cœur. Plein de confiance dans les bontés de la Pro-  
» vidence, je me soumets entièrement à ses décrets.  
» Conservez ma mémoire, et souvenez-vous aussi de  
» moi dans vos prières. Mon écriture vous fera juger  
» de l'état où je suis. Adieu, encore une fois. »

Ne pouvant déjà plus tenir une plume, il dicta le jour même de sa mort, pour le maréchal de Lascy, les lignes suivantes :

« Vienne, le 18 février.

» Mon cher maréchal Lascy, l'impossibilité seule  
» qui m'empêche de tracer ce peu de lignes de ma  
» main tremblante, m'engage à me servir d'une main  
» étrangère. Je vois approcher, à grands pas, le mo-

» ment qui doit nous séparer. Je serais bien ingrat si  
» je sortais de ce monde sans vous réitérer ici, mon  
» cher ami, tous les sentiments de reconnaissance que  
» je vous dois, à tant de titres, et que j'ai eu le plaisir  
» de faire valoir vis-à-vis de toute la terre. Oui, si je  
» suis devenu quelque chose, je vous le dois, car vous  
» m'avez formé, vous m'avez éclairé, vous m'avez  
» fait connaître les hommes, et, outre cela, toute l'ar-  
» mée vous doit sa formation, son crédit et sa consi-  
» dération.

» La sûreté de vos conseils dans toutes les circon-  
» stances, cet attachement personnel pour moi, qui ne  
» s'est jamais démenti dans aucune occasion, petite ou  
» grande, tout cela fait, mon cher maréchal, que je ne  
» puis assez vous réitérer mes remerciements. J'ai vu  
» couler vos larmes pour moi : celles d'un grand homme  
» et d'un sage sont une belle apologie. Recevez mes  
» adieux. Je vous embrasse tendrement. La seule  
» chose que je regrette de quitter dans ce monde,  
» c'est ce petit nombre d'amis dont certainement vous  
» êtes le premier. Souvenez-vous de moi, de votre  
» plus sincère ami et affectionné,

» JOSEPH. »

D'une taille moyenne, mais bien proportionnée, agile et adroit dans tous les exercices du corps, Joseph pouvait supporter les plus rudes fatigues. Sa démarche était celle d'un homme qui n'a pas de temps à perdre. Il avait les traits fortement prononcés, le nez aquilin,



le front haut, le regard vif et perçant, une physionomie très-expressive, et, comme son glorieux ancêtre, Rodolphe de Habsbourg, l'air pensif; mais dans la conversation il s'animait : son sourire alors devenait charmant. Telle était la beauté de ses yeux, que les dames inventèrent une couleur nouvelle, en l'appellant *Bleu des yeux de l'Empereur* : *Das Kaiser-Augenblau*. Sa parole était facile et insinuante. Tout en lui révélait une profonde instruction. Il savait quatre langues à merveille et deux autres passablement. Aimant les confidences, il était discret, quoique se mêlant de tout. Éminemment doué de cette franche gaieté autrichienne qui, sans effort, saisit le côté plaisant des choses, Joseph trouvait, dans son humeur enjouée, un adoucissement à bien des peines : avec elle, il consolait les pauvres et les malades, qui recevaient ses fréquentes visites. Accueilli comme un ange consolateur dans ces tristes réduits de la misère et de la souffrance, l'Empereur y donnait lui-même des prescriptions médicales, avec des bons sur sa cassette particulière. Un incendie, une inondation, un tremblement de terre menaçaient-ils la vie des hommes, Joseph accourait, exposant sa sienne avec une admirable intrépidité. En 1775, il faillit d'être enseveli sous les décombres d'un bâtiment qui s'écroulait, une autre fois dans les eaux du Danube.

Chaque jour, en passant de ses appartements à son cabinet de travail, l'Empereur rencontrait vingt, trente, jusqu'à cent individus, mal vêtus, hommes ou femmes

du peuple ; il causait amicalement avec eux , les encourageait , prenait leurs mémoires , et y répondait le lendemain à la même heure. Si dans le nombre se trouvaient des plaintes injustes , des inculpations mal fondées , il les couvrait d'un secret absolu. Plein de bonté envers tous ses serviteurs , il les récompensait généreusement.

Avare du bien de l'État , généreux du sien , frugal , simple dans ses goûts , sa cour , sauf quelques représentations officielles , avait , toute l'année , l'aspect d'un couvent ou d'une caserne. Joseph soumit inflexiblement sa vie à d'austères habitudes. Aussi , bien que la société des femmes lui fût chère , jamais , par un attachement coupable , il n'offensa la morale ; jamais les séductions de la grâce ou de la beauté n'influencèrent ses décisions. La seule idée d'une Pompadour le révoltait ; la tendre La Vallière elle-même n'eût point subjugué son cœur.

Insensible aux plaisirs frivoles , à toutes ces jouissances du luxe , dans lesquelles l'égoïsme et la vanité tiennent tant de place , la musique était son délassement favori. Il détestait les combats d'animaux et ces plaisirs sauvages qui commencent par endurcir l'homme et finissent par le dépraver. Un théâtre de cette espèce existait à Vienne : comme l'Empereur défendit de le reconstruire , on l'accusa d'y avoir fait mettre le feu pour en abolir l'usage.

Joseph avait horreur de l'impiété ; jamais il ne toléra une plaisanterie sur les choses saintes.

Rencontrant, le 17 mai 1788, au milieu du pont Léopold, un prêtre qui portait le saint Viatique, l'Empereur descendit de cheval, et s'agenouilla sur le pavé pour recevoir sa bénédiction.

Rempli d'un juste dédain pour les grandes naissances qu'un mérite personnel ne soutenait pas, Joseph ne considérait dans l'homme que l'homme même. Le savoir, l'intelligence, la probité surtout, telles étaient à ses yeux les seules vraies supériorités. A la vue d'une prétention ne reposant que sur un titre, il levait les épaules.

« Je n'estime pas ceux qui achètent la noblesse, » disait un jour ce prince à Casanova<sup>1</sup>. « Et ceux qui » la vendent, Sire? » répliqua l'artiste.

Cette liberté de langage, Joseph l'admettait volontiers; il semblait même en savoir gré.

Dans son respect sincère pour la nature humaine, il regardait toute tentative de corruption comme un attentat contre l'œuvre de Dieu. Aussi ne fit-il jamais de l'or qu'un usage pur, irréprochable. Il savait que le plus grand crime du pouvoir, c'est de dépraver les cœurs, de fausser les consciences, et qu'avilir les hommes, c'est blasphémer.

<sup>1</sup> D'un caractère fier et élevé, il voyait la plus haute compagnie de Vienne. Un soir, à la table du prince de Kaunitz, on parlait de Rubens et de ses talents comme grand peintre et diplomate. Un des convives ayant dit : « Rubens était donc un ambassadeur qui s'amusa de la » peinture? — Votre Excellence se trompe, » répartit Casanova, « c'était un peintre qui s'amusa à être ambassadeur. »

Toujours fidèle à cette noble conviction, Joseph s'est fait, en cela, un rôle à part, une gloire à lui.

Les pauvres l'avaient surnommé leur père! c'était là une sainte couronne d'empereur.

Malheureusement de si précieuses qualités ne produisirent pas, à beaucoup près, tous les fruits qu'elles semblaient promettre; et déjà l'on a vu pourquoi; car le progrès, si désirable qu'il soit en lui-même, est soumis à des lois providentielles; d'avance, et d'en haut, une date, une échéance lui sont assignées : hors de ces lois suprêmes, pas de réalisation possible. Ainsi que l'a dit Bossuet dans son grand et souverain langage : l'homme s'agite, mais Dieu le conduit.

Il y a donc témérité extrême à vouloir brusquement devancer les temps, à prétendre changer, dans le cercle étroit d'une vie d'homme, entre un matin, en quelque sorte, et un soir, le long travail de la race humaine, ses lents et successifs enfantements à travers les siècles; à croire qu'on va transformer immédiatement en réalités ses idées personnelles, uniquement parce qu'elles semblent possibles, et quels que soient d'ailleurs les obstacles qu'opposeront l'esprit, les mœurs, les croyances des peuples<sup>1</sup>. Cette téméraire confiance, Joseph l'eut au plus haut degré. Trop souvent, sans tenir compte de leur état actuel, il mesura les nationalités sur un idéal, et ses réformes sur des types

<sup>1</sup> KOHLRAUSCH, *Histoire d'Allemagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1838.*

abstrait; il voulait des intelligences libres, et néanmoins interdisait à l'intelligence sa foi propre, ses phénomènes intimes, ses pratiques traditionnelles. Erreur d'autant plus funeste, opiniâtré d'autant plus tenace que plus généreuse était son intention. Aussi que de fois son amour du bien n'eut-il pas le malheur de ressembler aux brusques écarts d'un despotisme irréfléchi et sans ménagements!

Autre défaut toujours très-grave, mais plus encore chez un réformateur : Joseph manqua de méthode : « Sa tête, » selon l'expression de Frédéric, « était un » magasin où les dépêches, les projets, les décrets, » étaient entassés confusément. » Il avait débuté par un tel déluge d'ordonnances, qu'en 1786, le Conseil de Flandre crut devoir lui adresser quelques représentations, en lui rappelant que, durant cinquante années de règne, Charles-Quint en avait moins rendu que lui en cinq ou six. Dans ce pêle-mêle d'idées, comment établir l'ordre, la concordance, l'harmonie?

Là fut l'écueil de son gouvernement intérieur.

Quant à sa diplomatie, quant à sa politique extérieure, donner à l'Autriche, en l'agrandissant, soit par des échanges, soit par des conquêtes, l'unité géographique dont elle manquait; s'emparer de la Moldavie et de la Valachie, ou tout au moins de la Servie et de la Bosnie (car le partage de la Pologne<sup>1</sup> était un re-

<sup>1</sup> Cet acte inique, on ne saurait trop le répéter, a été la mort de

doutable précédent, une incessante menace contre la Turquie), et, selon une heureuse, une pittoresque expression <sup>1</sup>, tourner hardiment son empire de l'Occident vers l'Orient : telle fut la pensée de Joseph, surtout dans les dernières années de son règne.

Mais ce but, il ne put l'atteindre qu'en partie : la patience, d'éclatantes victoires et le temps lui manquèrent.

Certes, c'eût été pour l'Autriche une glorieuse destinée que de devenir un jour le plus ferme rempart de l'indépendance européenne contre la Russie. Mais, avant de l'obtenir, elle aurait bien des fois sur sa route rencontré la France.

M. de Vergennes avait su contenir ces ambitieuses velléités. Ce sage ministre, Louis XVI l'opposait, comme un obstacle, à l'Autriche, à la Russie, à sa propre faiblesse <sup>2</sup>. Mais sa mort débarrassa trop tôt Joseph d'une incommode surveillance, et les troubles politiques de la France vinrent en aide à l'Empereur, qui dès lors se rapprocha de plus en plus de la Russie.

tout système d'équilibre, et comme le sinistre précurseur de ces grands déchirements, de ces transformations violentes, de ces dislocations de peuples qui depuis ont tant ébranlé l'Europe.

<sup>1</sup> M. SAINT-MARC GIRARDIN, *Souvenirs de voyages et d'études*.

<sup>2</sup> La gloire de Vergennes, c'est d'avoir rendu à sa patrie plus de considération au dehors qu'elle n'en avait obtenu depuis la paix de Ryswick. — LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*.

Malgré l'audace de ses réformes et son ardente soif d'innovations, Joseph n'aimait pas certains philosophes; comme homme et comme monarque, leurs doctrines lui inspirèrent une constante répulsion. A ses yeux, Diderot, Helvétius, d'Holbach, etc., étaient pour les princes de pauvres conseillers, pour les peuples de tristes instituteurs. Jamais il ne courtisa les hauts et puissants suzerains du monde encyclopédique. Voltaire lui-même, que des flatteurs couronnés comblaient d'hommages, qu'enivraient tant de royales adulations, Voltaire n'obtint de sa part ni sourire ni avances; l'empereur d'Allemagne osa passer près de Ferney sans s'y arrêter un moment.

Aussi, de ce côté, ne trouva-t-il ni acclamations, ni enthousiasme; de part et d'autre, on se regardait assez froidement.

Mais où il rencontra d'actifs, d'implacables ennemis, ce fut dans le vaste camp des privilèges, des monopoles, de la bureaucratie, de ces abus de toute espèce, jusqu'alors séculièrement paisibles, et que châtaient tout à coup un bras d'autant plus puissant qu'il frappait de haut, avec un sceptre d'empereur.

D'une extrémité de l'Empire à l'autre, ils irritèrent les mécontentements, envenimèrent la haine, organisèrent les résistances. Aussi, quand d'imprudentes mesures vinrent troubler les peuples, tout était prêt. Un Souverain qui, par la dignité de son être moral,

pour son infatigable dévouement au devoir, avait honoré le trône, fut dénoncé, combattu comme un tyran farouche, et plus rigoureusement puni du bien qu'il avait fait que de ses torts mêmes <sup>1</sup>. Ces ennemis l'ont poursuivi jusqu'au tombeau.

Mais la mémoire de ce prince est sous la sauvegarde de l'impartiale postérité, qui, en déplorant de nombreuses erreurs, en condamnant de déplorables fautes, n'en a pas moins inscrit le nom de Joseph parmi les noms dignes de respect, de reconnaissance.

Pourquoi cela ? pourquoi, malgré les jugements sévères qu'il a trop souvent mérités, le fils de Marie-Thérèse inspire-t-il une sympathie profonde ? C'est que, sous cette pourpre impériale trop souvent agitée par l'ambition, on sent néanmoins toujours battre un cœur sensible, humain, généreux ; c'est que le maître d'un immense empire, en voyant ses plus humbles sujets, croyait à ses semblables, et regardait leur bonheur comme un dépôt confié à ses soins par la Providence.

Au milieu d'une des places publiques de cette capitale où mourut Marc-Aurèle, apparaît la statue équestre <sup>2</sup> de Joseph : l'empereur François II éleva cet hommage à l'oncle qui l'avait tant aimé.

<sup>1</sup> SÉGUN, *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, et Tableau politique de l'Europe, depuis 1786 jusqu'en 1796.*

<sup>2</sup> Due au talent d'un habile artiste, le baron de Zauner.



Sur le piédestal, on aurait pu graver cet amer et triste adieu de l'infortuné monarque à la vie : « Je ne » regrette point le trône ; un seul souvenir pèse sur » mon cœur : c'est qu'après toutes les peines que je » me suis données, j'ai fait peu d'heureux et beau- » coup d'ingrats ! »

FIN.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### A.

Duclos était bien informé ; voici comment il s'exprime :

« Madame de Pompadour fut si enchantée de se voir rechercher directement par l'Impératrice, qu'elle la regarda, sinon comme son égale, du moins comme une amie dont elle résolut de servir les projets, à quelque prix que ce fût. Elle connaissait trop l'opposition du ministère pour y recourir.

» Le comte de Bernis, qui lui devait les commencements de sa fortune, et dont cette affaire pouvait achever l'élévation, lui parut le seul homme qu'elle pût consulter et prendre pour guide ; mais elle éprouva de sa part plus de contrariété que de tout autre. Aux raisons politiques il joignit l'intérêt de l'amitié. Il lui fit observer qu'il ne s'agissait pas ici de ces traités qui ne roulent que sur de légers objets, mais du renversement total d'un système qui subsistait depuis Philippe II, et faisait la base de toute la politique ; combien il était dangereux de choquer l'opinion publique, ne fût-elle qu'un préjugé ; qu'une alliance entre les deux premières puissances de l'Europe annoncerait la servitude des autres ; que, dès cet instant, le Roi devien-

draît suspect au Corps Germanique qui l'avait jusqu'ici regardé comme protecteur de sa liberté. Sur quel titre se porterait-il désormais pour garant du traité de Westphalie? L'Impératrice n'avait d'autre objet que d'attaquer en sûreté le roi de Prusse, de nous engager nous-mêmes dans sa querelle, et de nous faire supporter les frais de la guerre, qui ne sont jamais fournis que par la France et l'Angleterre. Le Roi se verrait donc forcé à une guerre de terre qu'il voulait éviter. Si les succès en étaient malheureux, quels reproches n'aurait-elle pas à se faire, comme Française, et à essayer du Roi? »

( *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV.* )

---

## B.

Le document qui va suivre mérite une sérieuse attention; Frédéric y parle du partage de la Pologne, avec cette triste franchise de la force qui ne se préoccupe guère du droit :

« Le hasard fit que, dans ce temps-là, le prince Henri, frère du Roi, rendit visite, à Stockholm, à la reine de Suède, sa sœur. L'impératrice de Russie, qui dans sa jeunesse avait connu ce prince à Berlin, demanda qu'il eût la permission de se rendre à Pétersbourg; c'était une chose qu'on ne pouvait refuser honnêtement. Le prince passa donc en Russie (9 décembre 1770), et, avec l'esprit qu'il a, il gagna bientôt de l'ascendant sur celui de l'Impératrice, et lui persuada de s'ouvrir au Roi son frère. La

lettre de l'Impératrice était accompagnée d'un long mémoire, lequel contenait les conditions de paix qui devaient servir de base à la négociation qu'on voulait entamer.

» Après un préambule qui annonçait la plus grande modération, l'Impératrice demandait aux Turcs la cession des deux Cabardies, Azoff et son territoire, l'indépendance du Khan de la Crimée, le séquestre, pour vingt-cinq années, de la Valachie et de la Moldavie, pour l'indemniser des frais de la guerre; la libre navigation sur la Mer Noire, une île dans l'Archipel, pour servir d'entrepôt au commerce des deux nations; une amnistie générale pour les Grecs qui avaient embrassé le parti des Russes, et, avant toutes choses, que le sieur Obreskoff fût élargi des Sept Tours.

» Des conditions aussi énormes auraient achevé de cabrer la cour de Vienne, peut-être même l'auraient-elles portée aux résolutions les plus violentes, si on les lui avait communiquées. Cette raison empêcha le Roi de lui en donner la moindre connaissance.

» Ce prince préféra les voies de la douceur, les plus sûres pour ne choquer personne. Il s'expliqua amicalement avec l'Impératrice de Russie, sans la contredire. Mais pour qu'elle sentît elle-même la difficulté qu'il y aurait à faire consentir le Grand Seigneur à l'indépendance des Tartares, il lui représenta les obstacles presque invincibles que la cour de Vienne mettrait à ce que la Russie, en possédant la Valachie et la Moldavie, devint sa voisine, et que l'île dans l'Archipel donnerait de la jalousie et de l'envie à toutes les puissances maritimes; et il conseilla à l'Impératrice de limiter ses prétentions aux deux Cabardies, à la ville d'Azoff avec son territoire, et à la libre navigation

dans la Mer Noire. Il ajouta que ce n'était par aucun sentiment de jalousie de l'agrandissement de l'Impératrice qu'il s'expliquait ainsi, mais dans l'unique vue qu'au moyen de ces adoucissements l'on pût parvenir à éviter que d'autres puissances, en prenant part à cette guerre, ne la rendissent générale; d'ailleurs les Turcs étaient déjà convenus de deux points, celui d'accorder l'amnistie aux Grecs et celui de relâcher le sieur Obreskoff.

» Ces représentations, quoique fort modérées, parurent faire quelque peine à l'Impératrice; elle donna à connaître qu'elle ne s'était pas attendue à rencontrer des oppositions de la part de son meilleur allié, et, comme elle continuait d'insister sur son projet, à quelques petites restrictions près, le Roi se vit dans la nécessité de le communiquer (1774) à la cour de Vienne. S. M. accompagna cette pièce de tous les adoucissements dont elle était susceptible, et pour ne point effaroucher le prince Kaunitz, il lui fit insinuer que ce n'était pas le dernier mot de la cour de Russie, qui sans doute était disposée à se relâcher sur les articles qui rencontreraient le plus de difficulté.

» Les précautions que le Roi prenait étaient d'autant plus nécessaires, que la cour impériale ne cachait plus ses projets, et que tous les mouvements qu'on voyait en Hongrie annonçaient une prochaine rupture avec la Russie. La cour de Vienne était décidée à ne pas souffrir que le théâtre de la guerre s'établît au delà du Danube; elle espérait même qu'à la faveur d'une médiation armée, elle pourrait forcer les Russes à restituer aux Turcs la Moldavie et la Valachie, et de plus à les faire désister de l'indépendance des Tartares qu'ils demandaient. Dans cette vue, des troupes d'Italie, de la Flandre et de l'Autriche,

avaient marché en Hongrie. L'envoyé de l'Empereur s'était même expliqué, sur ce chapitre, assez positivement avec le Roi : il était allé jusqu'à demander qu'au cas que les Russes fussent attaqués toute autre part qu'en Pologne, la Prusse demeurât neutre; ce qui lui fut nettement refusé. Le prince de Kaunitz se flattait, à la faveur de ce plan, d'agrandir la Maison d'Autriche, sans qu'elle eût la peine de faire des conquêtes; il comptait bien que la Porte payerait cette assistance, en cédant à l'Impératrice-Reine les provinces qu'elle avait perdues par la paix de Belgrade.

» En même temps que Vienne était remplie de projets, et la Hongrie de troupes, un corps autrichien entra en Pologne et s'empara de la seigneurie de Zips, sur laquelle la cour avait des prétentions; mais ces troupes occupèrent encore des seigneuries sur lesquelles jamais les Empereurs n'avaient eu de droits. Une démarche aussi hardie étonna la cour de Pétersbourg, et ce fut ce qui achemina le plus le traité de partage qui se fit dans la suite entre les trois puissances. La principale raison était celle d'éviter une guerre générale toute prête à éclore; il fallait, outre cela, entretenir la balance des pouvoirs entre de si proches voisins, et comme la cour de Vienne donnait suffisamment à connaître qu'elle voulait profiter des troubles présents pour s'agrandir, le Roi ne pouvait se dispenser de suivre son exemple et d'en faire autant. L'Impératrice de Russie, irritée de ce que d'autres troupes que les siennes osaient faire la loi en Pologne, dit au prince Henri que, si la Cour de Vienne voulait démembler la Pologne, les autres voisins de ce royaume étaient en droit d'en faire autant.

» Cette ouverture se fit à propos; car après avoir tout examiné, c'était l'unique moyen qui restât d'éviter de nou-

veaux troubles et de contenter tout le monde. La Russie pouvait s'indemniser de ce que lui avait coûté la guerre avec les Turcs, et, au lieu de la Valachie et de la Moldavie, qu'elle ne pouvait posséder qu'après avoir remporté autant de victoires sur les Autrichiens que sur les Musulmans, elle n'avait qu'à choisir une province de la Pologne à sa bienséance, sans avoir de nouveaux risques à courir : on pouvait assigner à l'Impératrice-Reine une province limitrophe de la Hongrie, et au Roi, ce morceau de la Prusse polonaise qui sépare ses états de la Prusse royale; et, par ce nivellement politique, la balance des pouvoirs entre ces trois puissances demeurait à peu près la même.

» Néanmoins, pour s'assurer davantage de l'intention de la Russie, le comte de Solms fut chargé d'examiner si ces paroles échappées à l'Impératrice avaient quelque solidité, ou si elles avaient été proférées dans un moment d'humeur et d'emportement passager. Le comte de Solms trouva les sentiments partagés sur ce sujet. Le comte Panin, qui avait fait déclarer, au commencement des troubles de la Pologne, que la Russie maintiendrait l'indivisibilité de ce royaume, sentait de la répugnance pour ce démembrement; il promit néanmoins de ne s'y point opposer, si l'affaire passait au conseil. Mais l'Impératrice était flattée de l'idée qu'elle pourrait sans danger étendre les limites de son empire; ses favoris et quelques ministres qui s'en aperçurent se rangèrent de son sentiment, de sorte que le projet de partage passa à la pluralité des voix. On annonça au Roi de Prusse la résolution qui venait d'être prise, comme un expédient qu'on avait imaginé pour le dédommager des subsides qu'il avait payés à la Russie.

» Le comte Panin, en communiquant au comte de



Solms les choses que nous venons de rapporter, exigea comme un préalable, que le Roi sondât les sentiments de la cour de Vienne, au sujet de ce partage. Sur cela, le Roi en fit l'ouverture au baron de Swieten, en l'assurant que la Russie ne témoignait aucun mécontentement de ce que les Autrichiens avaient pris possession de Zips, et que Sa Majesté, pour donner des preuves de son amitié à LL. MM. Impériales, leur conseillait de s'étendre dans cette partie de la Pologne selon leur bienséance, ce qu'elles pouvaient faire avec d'autant moins de risque, que leur exemple serait imité par les autres puissances voisines de ce royaume. Cette ouverture, toute cordiale qu'elle était, ne fut point accueillie par la cour de Vienne comme on s'en était flatté. Le prince Kaunitz était trop préoccupé du projet qu'il se préparait à mettre à exécution; il trouvait plus d'avantage dans l'alliance des Turcs, qu'il ne croyait en pouvoir espérer d'une alliance avec la Russie. Il répondit donc sèchement que, si sa cour avait fait occuper quelques parcelles de la Pologne sur les confins de la Hongrie, ce n'était pas à dessein de les garder, mais uniquement pour obtenir justice sur quelques sommes que la Maison d'Autriche réclamait de la République, et qu'il n'avait pas imaginé qu'un objet d'aussi peu de valeur pût faire naître l'idée d'un plan de partage dont l'exécution serait hérissée de difficultés insurmontables, à cause qu'il était autant qu'impossible d'établir une égalité parfaite entre les différentes portions des trois puissances; qu'enfin, un tel projet ne pouvant servir qu'à rendre la situation embrouillée de l'Europe plus critique encore qu'elle ne l'était, il déconseillait à Sa Majesté Prussienne d'entrer dans de telles mesures. Il ajouta, d'un air d'indifférence,

que sa cour était prête à évacuer les districts que ses troupes avaient occupés, si les autres puissances en voulaient faire autant. Ces derniers mots étaient comme un reproche tacite aux Russes qui avaient des armées en Pologne ; ils visaient également le Roi, qui avait tiré un cordon de troupes depuis le pays de Crossen jusqu'au delà de la Vistule, pour garantir ses états de la peste qui faisait alors en Pologne de grands ravages.

» Dans une affaire de cette nature, il ne fallait pas se laisser décourager par des bagatelles. On pouvait prévoir que la cour de Vienne changerait de sentiment aussitôt que la Russie et la Prusse seraient bien d'accord ensemble, parce que les Autrichiens préféreraient d'avoir part à ce partage, au risque de tenter les hasards de la guerre contre aussi forte partie. Ajoutez à cela que l'Impératrice-Reine, n'ayant d'allié que la France, ne pouvait alors nullement compter sur des secours. Pour profiter de combinaisons aussi favorables, le Roi résolut de pousser l'affaire du partage ; il observa le silence envers la cour de Vienne, pour lui laisser le temps de réfléchir. En même temps, le comte de Solms fut chargé d'informer les Russes que les ouvertures du traité de partage avaient été faites à Vienne, et que, quoique le prince de Kaunitz eût évité jusqu'alors de s'expliquer sur ce sujet, on pouvait néanmoins prévoir qu'il y donnerait volontiers les mains, aussitôt que les deux autres puissances seraient convenues de leurs intérêts réciproques. Il se servit de ce motif pour accélérer la conclusion de cette affaire, parce qu'il n'y avait pas un moment à perdre.

» Peut-être que la lenteur et la paresse habituelles des Russes auraient encore traîné la conclusion du traité en

longueur, si la cour de Vienne n'eût servi le Roi sans le vouloir. Tous les jours elle faisait naitre par sa médiation de nouvelles difficultés pour la paix ; souvent elle chicanait avec aigreur les Russes sur leurs énormes prétentions, et s'expliquait d'un ton despotique sur les articles de la paix qu'elle rejetait, favorisant les Turcs en tout ce qui dépendait d'elle. Mais les mouvements qui se faisaient dans l'armée de Hongrie achevèrent de rendre les Autrichiens suspects à la cour de Pétersbourg. Dans ce même temps, une rumeur se répandit dans le public que les Impériaux négociaient un traité de subsides à Constantinople ; cette dernière nouvelle donna l'alarme au conseil de Pétersbourg, et le Roi, qui communiquait aux Russes tous les avis propres à découvrir les intrigues des Autrichiens, parvint enfin à tirer la cour de Pétersbourg de cette léthargie dans laquelle elle était plongée. L'impératrice de Russie sentit le besoin qu'elle avait d'être assistée par Sa Majesté : elle jugea que pour s'assurer de ce prince il fallait lui procurer des avantages, de sorte que le comte Panin déclara au comte de Solms qu'il n'attendait que le projet de partage, pour entrer avec lui en conférence sur ce sujet.

» Ce projet s'expédia bien vite à Pétersbourg (14 juin) ; il donnait carte blanche à la Russie de choisir en Pologne, selon sa convenance, telle province qu'elle jugerait à propos de prendre en possession. Le Roi demanda, pour sa part, la Pomérellie, le district de la Grande-Pologne en deçà de la Netze, l'évêché de Varmie, les palatinats de Mariembourg et de Culm, en laissant le champ libre aux Autrichiens pour accéder à ce traité s'ils le jugeaient à propos. Tous les arrangements qui se prenaient à Berlin comme à

Pétersbourg n'empêchaient pas le prince Kaunitz de continuer d'aller son train. Il était plus arrogant que jamais ; il accrochait , par mille difficultés que sa médiation lui fournissait , la négociation de la paix avec les Turcs ; il rejetait surtout l'article des cessions de la Valachie et de la Moldavie , que les Russes exigeaient de la Porte , fier des offres que lui faisait le Sultan , et croyant que le nombre des troupes assemblées en Hongrie pouvait en imposer aussi bien aux Prussiens qu'aux Russes , il fit déclarer au Roi que les conditions de paix proposées par la Russie étaient diamétralement opposées aux intérêts de la monarchie autrichienne , qu'elles tendaient à renverser l'équilibre de l'Orient , et qu'au cas que la cour de Pétersbourg ne voulût pas les modérer , Leurs Majestés Impériales seraient forcées de prendre part à cette guerre ; qu'elles se flattaient que , dans ce cas , le Roi observerait une parfaite neutralité , d'autant plus que ses engagements avec la Russie se bornaient à la Pologne , dont les Autrichiens respecteraient le territoire.

» On voyait bien que la cour de Vienne ne voulait absolument pas que les Russes devinssent ses voisins. D'une part , elle craignait qu'un nombre de Grecs répandus en Hongrie ne s'attachassent à cette puissance par religion ; d'autre part , elle aimait mieux être voisine de l'Empire affaibli des Turcs que de l'Empire formidable de la Russie. La situation où le Roi se trouvait entre ces deux cours impériales était embarrassante ; s'il consultait ses intérêts , il ne devait ni souhaiter , ni employer ses forces pour accroître la puissance des Russes , qui n'était que trop formidable. Ces raisons , d'autre part , étaient contre-balançées par des engagements solennels , qui obligeaient ce

prince d'assister l'Impératrice, son alliée, dans toutes les occasions où elle serait attaquée par l'Impératrice-Reine; ou il fallait remplir ces engagements, ou il fallait renoncer aux fruits qu'on espérait d'en recueillir. De plus, le parti de la neutralité était plus dangereux pour la Prusse que celui de soutenir son alliée : les Autrichiens et les Russes se seraient battus, puis en s'accommodant ils auraient pu faire la paix aux dépens du roi. Ce prince aurait perdu toute considération : personne ne se serait fié à sa bonne foi; et après la paix, il serait demeuré isolé; ce qui serait indubitablement arrivé, si le Roi avait suivi un plan aussi défectueux.

» Sa Majesté ne balança point : elle se détermina à remplir ses engagements avec la Russie, et, pour adoucir en même temps la cour de Vienne, elle la flatta de l'espérance qu'il ne serait pas impossible de fléchir l'impératrice de Russie, et de faire changer les vues qu'elle avait sur la Valachie et sur la Moldavie; mais en ajoutant que si c'en venait à une rupture entre les deux Impératrices, Sa Majesté ne pouvait se dispenser d'assister celle de Russie, avec laquelle elle était en alliance. Pour donner plus de poids à cette déclaration, l'on augmenta et remonta toute la cavalerie; les ordres donnés pour cet effet s'ébruitèrent promptement et partout. Ces mesures vigoureuses, prises si à propos, firent impression sur la cour de Pétersbourg; on profita de son contentement pour l'engager à sacrifier une partie de ses prétentions sur la Valachie au bien commun de la paix.

» Il était difficile de traiter avec les Russes, parce qu'ils n'entendent rien à l'art de la négociation. Ils ne pensent qu'à leurs intérêts, et ne tiennent aucun compte de celui

des autres, comme on le va voir. Le contre-projet du traité de partage de la cour de Pétersbourg arriva alors à Berlin; il était singulièrement conçu : tout l'avantage en était pour la Russie, tous les risques pour la Prusse. On accordait, à la vérité, la plus grande partie du terrain de la Pologne que le Roi avait demandé; mais l'acquisition des Russes était au moins d'une étendue double de celle-là. On avait inséré surtout dans ce traité un article très-onéreux pour Sa Majesté : on demandait que la Prusse assistât de toutes ses forces la Russie, au cas qu'elle fût attaquée par les Autrichiens; mais, supposé que l'Impératrice-Reine déclarât la guerre au roi de Prusse, ce Prince n'avait aucun secours à attendre de la Russie avant que la paix avec les Turcs fût conclue. Des conditions aussi peu proportionnées n'étant pas acceptables, elles donnèrent lieu à quelques explications; on fit un résumé de tous les engagements de la Prusse avec la Russie. Il résultait de ce recensement que tout était en faveur de l'Impératrice, et rien en faveur du Roi; toutefois, on ajouta que Sa Majesté avait résolu de satisfaire à tout ce qu'on pouvait prétendre d'elle raisonnablement, le Roi se reposait sur l'équité comme sur la modération de l'impératrice de Russie, qui voudrait bien sacrifier quelques parties de ses conquêtes, pour prévenir une guerre qui menaçait dans peu de devenir générale, d'autant plus que la Moldavie et la Valachie servaient de prétexte aux Autrichiens pour embrouiller de plus en plus les affaires, et que dans des circonstances aussi critiques que les présentes, il était de la dignité d'une aussi vaste monarchie que celle de la Russie, d'avoir moins d'égard à ses intérêts qu'au bien public. On proposa en même temps que, pour

indemniser la Prusse de tous les dangers qu'elle pourrait s'attirer par une nouvelle guerre, dont on ne pourrait prévoir quelles seraient les suites, la Russie voulût bien ajouter la ville de Danzig, située au milieu de la Poméranie, au partage de la Pologne dont le Roi devrait se mettre en possession.

» Ces représentations, comme il arrive d'ordinaire, ne firent pas tout l'effet qu'on en devait attendre. Cependant, à force de réfléchir sur les raisons qu'on lui avait exposées si clairement, l'impératrice de Russie voulut bien restreindre les propositions de paix qui se trouvaient incompatibles aux intérêts d'autres puissances; elle s'engagea donc en conséquence à restituer aux Turcs, après la paix, les conquêtes qu'elle venait de faire entre le Dniester et le Danube. La cour de Berlin communiqua promptement cette heureuse nouvelle à celle de Vienne; on vit pour la première fois paraître le prince Kaunitz avec un visage serein; son astuce et son orgueil s'humanisèrent, les esprits se calmèrent, et l'inquiétude et la jalousie que les grands succès des Russes avaient données à la cour impériale, disparurent, du moment qu'elle n'eut plus à craindre d'avoir cette puissance pour voisine de ses états.

» La Porte fut aussitôt informée des bonnes dispositions où se trouvait la cour de Pétersbourg. Les Turcs, dégoûtés de la guerre, à force de malheurs qu'ils avaient essayés, inclinaient fortement à la paix. La dernière campagne des Russes n'était qu'une suite de triomphes; ils avaient conquis la Crimée, et une bataille décisive qu'avait gagnée le maréchal de Romanzow sur la fin de l'année, avait mis le comble à la prospérité de leurs armes. Dans des circonstances aussi désespérées, la nouvelle arriva à Constan-

tinople que les plus grands obstacles à la paix étaient levés; les Turcs résolurent alors de leur côté, pour faciliter la pacification générale, de rendre la liberté au sieur d'Obreskoff, détenu jusqu'alors aux Sept-Tours. Le relâchement <sup>1</sup> de ce ministre était un préalable que l'Impératrice avait exigé, sans lequel elle ne voulait entendre à aucune négociation.

» Quoique toutes les cours fussent en action, la lenteur et l'irrésolution des Russes traînaient en longueur la conclusion du traité de partage; la négociation s'accrochait principalement à la possession de la ville de Danzig : les Russes prétendaient qu'ils avaient garanti <sup>2</sup> la liberté de cette petite république. Ce n'étaient proprement que les Anglais, jaloux des Prussiens, qui protégeaient la liberté de cette ville maritime, et qui encourageaient l'impératrice de Russie à ne pas consentir aux demandes de Sa Majesté Prussienne. Il fallait néanmoins que le Roi se déterminât; et comme il était évident que le possesseur de la Vistule et du port de Danzig assujettirait cette ville avec le temps, on jugea qu'il ne fallait pas arrêter une négociation aussi importante pour un avantage qui proprement n'était que différé; ce qui fit que Sa Majesté se relâcha de cette prétention. L'on reçut, après bien des longueurs (12 janvier 1772), l'ultimatum de la cour de Pétersbourg. Les Russes insistaient toujours sur les secours considérables qu'ils demandaient aux Prussiens, en cas que les Autrichiens leur déclarassent la guerre; quelque choquantes que fussent ces inégalités, quelque dispropor-

<sup>1</sup> « La leçon *le relâchement* se trouve dans le manuscrit de 1775 : » celui de 1779 porte *la détention*. »

<sup>2</sup> Le mot *garanti* manque dans l'autographe.



tionnés que fussent des secours que deux alliés se doivent au fond réciproquement, comme on savait que l'Impératrice-Reine se trouvait dans des dispositions plus favorables et plus pacifiques que par le passé, on négligea des considérations qui cessaient d'être importantes, pour conclure un traité qui dès lors devenait avantageux, et l'on promit aux Russes les secours dont dès lors il ne pouvait plus être question.

» Après que tant d'obstacles eurent été levés, cette convention secrète fut enfin signée (17 février) à Pétersbourg : les acquisitions prussiennes furent telles que nous les avons rapportées, à l'exception des villes de Danzig, de Thorn, et de leur territoire. Par ce partage, la cour de Pétersbourg acquit en Pologne une lisière considérable le long de ses anciennes frontières, depuis la Dwina jusqu'au Dniester. On fixa le temps de la prise de possession au mois de juin. On convint d'inviter l'Impératrice-Reine à se joindre aux deux puissances contractantes, afin de participer à ce partage. La Russie et la Prusse se garantirent leurs acquisitions, et promirent d'agir de concert à la Diète de Varsovie, pour obtenir pour tant de cessions le consentement de la République. Le Roi promit encore, par un article secret, d'envoyer vingt mille hommes de son armée en Pologne, pour se joindre aux Russes, au cas que la guerre devint générale ; de plus, Sa Majesté s'engageait à se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche, supposé que ce secours ne fût pas suffisant ; on convint aussi que les subsides prussiens cesseraient d'être payés, aussitôt que leur corps auxiliaire aurait joint l'armée russe. On ajoutait, par un autre article, que Sa Majesté serait

autorisée à retirer ses troupes auxiliaires, si, en haine de ces secours, elle était attaquée par les Autrichiens dans ses propres États; si telle chose avait lieu, la Russie promettait de lui envoyer six mille hommes d'infanterie et quatre mille Cosaques, et même de doubler ce nombre aussitôt que les circonstances le permettraient. La Russie s'engageait aussi d'entretenir une armée de cinquante mille hommes en Pologne, afin de pouvoir assister le Roi de toutes ses forces, après que la guerre avec les Turcs serait terminée; et enfin elle promit de continuer cette assistance jusqu'à ce que, par une pacification générale, elle pût procurer aux Prussiens un dédommagement convenable. On joignit à tous ces articles une convention séparée, pour régler l'entretien réciproque des corps auxiliaires.

» Cet ouvrage, qui servait de base aux projets qui devaient s'ensuivre, étant terminé, il restait à persuader la cour de Vienne de se joindre aux deux puissances contractantes. Trois partis se formaient dans cette cour, dont chacun pensait différemment : l'Empereur aurait voulu regagner en Hongrie les provinces que sa maison avait perdues par la paix de Belgrad. L'Impératrice sa mère, qui n'avait plus cette énergie et cette fermeté dont elle avait tant donné de marques dans sa jeunesse, et qui commençait à s'adonner à une dévotion mystique, se reprochait le sang que ses guerres passées avaient fait répandre; elle détestait la guerre, et voulait conserver la paix à quelque prix que ce fût. Le prince Kaunitz, doué d'un jugement droit, qui voulait accorder les intérêts de la monarchie avec les penchants de sa souveraine, se trouvait par conséquent dans l'embarras d'opter entre la

guerre ou le partage de la Pologne, et craignait de plus que, s'il prenait ce dernier parti, l'union de la maison de Bourbon avec celle d'Autriche, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, n'en fût rompue. D'un côté, la cavalerie prussienne remontée si promptement lui donnait à connaître que le Roi avait pris un parti décisif; d'un autre, il voyait que ce prince ne désirait pas mieux qu'une pacification générale, et qu'il y travaillait avec ardeur.

» Enfin, le Roi dit à l'envoyé d'Autriche, dans une conférence qu'il eut avec lui, que Sa Majesté félicitait l'Impératrice-Reine de ce que, dans ce moment, elle avait le sort de l'Europe en ses mains, parce que réellement la paix ou la guerre dépendait, dans ces circonstances, du parti qu'elle allait prendre. Le Roi ajouta qu'il avait une si grande confiance dans la sagesse reconnue de cette grande princesse, qu'il ne doutait point qu'elle ne préférât la tranquillité générale de l'Europe aux troubles qui pouvaient survenir, et dont il était impossible de prévoir quelles en pourraient être les suites. Cet entretien, dont Van Swieten rendit compte à sa cour, produisit tout l'effet qu'on en pouvait espérer : le prince Kaunitz fut convaincu qu'il fallait renoncer à l'alliance des Turcs, comme à tous les projets qui étaient fondés sur ce préalable; il comprit également qu'il ne pouvait plus empêcher le partage de la Pologne, à moins d'attaquer, sans l'assistance d'aucun allié, la Prusse et la Russie en même temps. Cette chance était trop désavantageuse pour qu'un homme, pour peu qu'il fût prudent, voulût s'y hasarder : il ne lui restait donc d'autre parti raisonnable que celui de se joindre aux deux cours alliées, afin de participer au partage de la Pologne, et de soutenir, par ce moyen, un équilibre égal

entre ces trois puissances. Par suite de cette résolution, le baron Van Swieten fut chargé de proposer, au nom de sa cour, la signature d'un acte par lequel les trois cours promettaient d'observer une égalité parfaite dans le partage qu'elles feraient de la Pologne. Cette proposition, qui était juste, fut reçue sans empêchement, parce qu'elle devait aplanir toutes les difficultés qui avaient jusqu'alors causé tant d'embarras, et que c'était l'unique moyen d'éviter la guerre générale, qu'on avait eu de si fortes raisons d'appréhender. Cet acte fut signé sans délai (4 mars), et l'échange s'en fit tout de suite. »

» Ce traité conclu entre les cours de Berlin et de Vienne fut incessamment communiqué à celle de Pétersbourg. L'Impératrice reçut avec plaisir cette nouvelle importante; elle se voyait, par cette accession de l'Autriche, dégagée du fardeau d'une nouvelle guerre qu'elle aurait peut-être de la peine à soutenir. Elle suivit les conseils du Roi, qui l'exhortait à diminuer autant qu'il se pourrait le nombre de ses ennemis; aussi, peu après, la même convention fut signée à Pétersbourg par les deux cours impériales. On se pressa ensuite à niveler le partage des trois cours; ce qui avait été réglé entre la Prusse et la Russie fut aussitôt communiqué à l'Impératrice-Reine. La cour de Vienne ne s'oublia pas dans son contre-projet; son avidité d'agrandissement étendit ses vues sur une quantité de palatinats qui remplissaient l'espace depuis la principauté de Teschen jusqu'aux confins de la Valachie, et qui poussaient une pointe, par Belz, à une distance peu éloignée de Varsovie. Les pays enclavés dans cette démarcation, qui faisaient à peu près le tiers de la Pologne, étaient évidemment opposés à la convention que cette cour venait à peine de

signer avec les autres puissances. On trouva cette portion que les Autrichiens voulaient s'approprier, aussi énorme à Pétersbourg qu'on l'avait trouvée exorbitante à Berlin. Choqué de procédés aussi indécents, le comte Panin remit un mémoire raisonné au prince Lobkowitz, qui résidait à Pétersbourg en qualité de ministre d'Autriche, dans lequel il évaluait avec précision les partages des trois cours ; et il concluait que pour établir une égalité parfaite, il désirait que la cour de Vienne voulût bien renoncer à la possession de Léopol et des salines importantes de Wieliczka, afin que les portions fussent semblables et que personne ne pût se plaindre d'être lésé.

» La cour de Vienne continua d'insister sur la ville de Léopol et sur les salines de Wieliczka, qu'elle voulait posséder à toute force, en même temps que pour faciliter cette convention elle se désista des palatinats de Lublin, de Chelm et de Belz. Les choses étant dans ces termes, il fallait se hâter de conclure, si l'on ne voulait pas renoncer à tout partage. Dans cette occasion, trop d'exactitude à évaluer les différentes portions aurait fait naître des disputes interminables ; d'autres puissances auraient immanquablement profité de cette mésintelligence, et toutes les peines qu'on s'était données jusqu'alors, auraient été perdues. Dans cette persuasion, le Roi conseilla à l'impératrice de Russie d'accepter les conditions que la cour de Vienne annonçait être son ultimatum. Cette princesse comprit combien les moments étaient précieux, et, rien n'y mettant plus d'empêchement, la triple convention des cours contractantes fut signée par leurs ministres à Pétersbourg (5 août).

» Les acquisitions prussiennes et celles des Russes furent

articulées dans ce traité telles que nous les avons annoncées; ce qui devait tomber en partage aux Autrichiens, fut marqué depuis la principauté de Teschen jusqu'au delà de Sendomir et du confluent du San, en tirant une ligne droite au Bug, et de cette rivière à celle du Dniester, aux frontières de la Pococie et de la Moldavie <sup>1</sup>. Les trois cours se garantirent leurs possessions respectives; elles se promirent qu'elles agiraient de concert pour engager la république de Pologne à donner son consentement aux cessions qu'on lui demandait. La cour de Vienne, adoucie par tant d'acquisitions, promit d'employer ses bons offices, conjointement avec celle de Prusse, afin de disposer la Porte à recevoir les conditions de paix que la Russie lui avait proposées. Les trois cours fixèrent la prise de possession au premier jour du mois de septembre. On convint de remettre vers ce temps au roi de Pologne une déclaration concertée entre les trois cours, afin d'instruire la République des arrangements qu'on venait de prendre, et pour l'exhorter à la convocation d'une diète extraordinaire, afin qu'elle travaillât à l'entière pacification du royaume; c'était à cette diète que la Russie, l'Autriche et la Prusse se proposaient de présenter une déduction qui devait contenir les prétentions de chaque puissance avec les droits qu'elles se croyaient avoir sur ce qu'elles avaient pris en possession.

» Le Roi fondait ses prétentions sur la Pomerellie et sur une partie de la Grande-Pologne située en deçà de la Netze, sur ce que ces provinces, autrefois annexées à la Poméranie <sup>2</sup>, en avaient été démembrées par les Polonais.

<sup>1</sup> Probablement de la *Podolie*.

<sup>2</sup> Voyez l'*Exposé des droits de Sa Majesté le Roi de Prusse sur le duché de Pomérellie et sur plusieurs autres districts du royaume de Pologne*. Berlin, imprimé chez G. J. Decker, imprimeur du Roi, 1772, in-4°.

Il revendiquait la ville d'Elbing en vertu d'une prétention liquide et de l'argent que ses ancêtres avaient avancé sur cette ville à la République. On faisait des évêchés de Varsovie et des palatinats de Marienbourg et de Culm un équivalent de la ville de Danzig, capitale de la Pomerellie, laquelle demeurait libre. Nous ne voulons pas répondre de la validité de ces droits ni de ceux des Russes, encore moins de ceux des Autrichiens. Il fallait des conjonctures singulières pour amener et réunir les esprits pour ce partage, et il se fit pour éviter une guerre générale.

» Telle fut la fin de tant de négociations, qui demandaient de la patience, de la fermeté et de l'adresse. L'on parvint cette fois à préserver l'Europe d'une guerre générale qui était près d'éclater. Des intérêts aussi contraires que ceux des Russes et des Autrichiens étaient difficiles à concilier. Pour dédommager les Russes de leurs conquêtes, que les Autrichiens voulaient qu'ils restituassent à la Porte, il n'y avait d'autre moyen que de leur assigner des possessions en Pologne. L'Impératrice-Reine en avait donné l'exemple en faisant occuper par ses troupes la principauté de Zips; et pour que la balance se soutînt en quelque manière entre les puissances du Nord, il fallait de nécessité que le Roi eût part à ce partage. C'est là le premier exemple que l'histoire fournisse d'un partage réglé et terminé paisiblement entre trois puissances; sans les conjonctures où l'Europe se trouvait alors, les plus habiles politiques y auraient échoué; tout dépend des occasions et du moment où les choses se font. »

(Œuvres de FRÉDÉRIC LE GRAND, tome VI, *Mémoires de 1763 jusqu'à 1775.*) — Édition officielle; Berlin, MDCCCXVI.

## C.

« Si le voyage de l'Empereur en France a un but politique, » disait M. de Vergennes, « ce prince ne peut se proposer que deux objets : l'un d'engager Votre Majesté à resserrer les liens de l'alliance qui subsiste entre Elle et la Maison d'Autriche, et l'autre de la disposer à consentir gratuitement, ou moyennant certains équivalents, aux vues d'agrandissement que l'Empereur peut former aux dépens des Turcs. Ce sont là deux hypothèses qu'on peut envisager, et sur lesquelles il est de la fidélité des ministres de Votre Majesté d'éclairer votre religion.

» Par rapport à la première hypothèse, celle de resserrer les nœuds qui unissent Votre Majesté à la Maison d'Autriche, on ne peut se dispenser de représenter à Votre Majesté que cette alliance, bonne en elle-même, en ce qu'elle peut être considérée comme une plus grande sûreté d'un maintien de la tranquillité générale, ne rapporte à la France d'autre avantage que celui que lui donnerait un bon traité de paix, bien consolidé, et exécuté de bonne foi. Il ne s'agit, en effet, que de jeter un coup d'œil sur la situation topographique des principales puissances de l'Europe, pour reconnaître qu'il n'en est aucune autre qui ait possibilité ou intérêt de faire la guerre à Votre Majesté sur le continent.

» L'Angleterre, ennemie de cette monarchie, est suffisante, par elle-même, pour cette entreprise.

» Les États généraux sont au-dessous de la possibilité d'en concevoir le dessein, leur nullité est connue.



» Le roi de Prusse pourrait davantage; mais, en défiance contre la Maison d'Autriche, qu'il ne peut regarder que comme un ennemi forcément réconcilié, il ne s'embarquera pas, sans être provoqué, à envahir les possessions de Votre Majesté, qu'il ne pourrait conserver qu'avec risque de découvrir les siennes propres. D'ailleurs il ne pourrait nuire à Votre Majesté sans enfreindre le territoire autrichien; car ce serait une vision de supposer qu'il pourrait attaquer la France sur le Haut-Rhin.

» On ne fait pas mention ici de l'Espagne et de la Sardaigne; ce n'est pas de ce côté que la France doit redouter une guerre offensive.

» On ne peut donc établir l'utilité active de notre alliance avec Vienne, que sur la supposition d'une attaque possible du roi de Prusse contre la France dans les Pays-Bas. Mais l'injure serait commune à la Maison d'Autriche, et c'est dans ce cas seulement qu'elle est tenue de nous restituer les secours que nous nous sommes engagés à lui donner, même contre les Turcs, et que nous avons prodigués dans la dernière guerre.

» Si Votre Majesté examine la situation des différents États de l'Autriche, elle verra, au premier coup d'œil, le peu de proportion des engagements respectifs, et que les avantages en sont aussi réels pour cette Maison, qu'ils sont précaires et onéreux pour Votre Majesté, puisqu'elle peut être entraînée dans une ou plusieurs guerres pour la défense de son allié, sans que celui-ci soit peut-être jamais dans le cas de la payer de retour.

» Je n'examinerai pas, Sire, si cette Maison a toujours rempli avec fidélité les devoirs de son alliance avec Votre Majesté; si elle n'a pas plutôt cherché à en abuser pour

affaiblir la considération due à la couronne et l'opinion de la protection que Votre Majesté, à l'exemple de ses augustes ancêtres, est disposée à accorder aux princes d'Allemagne, pour les maintenir dans la possession de leurs justes droits.

» Il ne peut être question de récriminer contre un système que Votre Majesté a trouvé établi, et que Sa Sagesse lui a fait approuver. L'esprit de conquête n'animant point la conduite de Votre Majesté, l'alliance de Vienne peut paraître utile, en ce que, faisant une sûreté de plus à la conservation de la paix sur le continent, elle lui donne plus de moyens de veiller et de se mettre en mesure contre l'Angleterre, l'ennemi naturel et le plus invétéré de Sa gloire et de la prospérité de Son royaume.

» Mais si cette alliance est intéressante à conserver, elle veut être maintenue avec assez d'égalité, pour qu'un des alliés ne se croie pas en droit de tout exiger de l'autre, sans être tenu à lui rien rendre. C'est ce qui arriverait immanquablement, Sire, si Votre Majesté, prêtant l'oreille à des insinuations spécieuses, se portait à donner plus d'extension au traité de 1756, ou (ce que la cour de Vienne a paru désirer singulièrement) si Votre Majesté prenait l'engagement d'employer toutes Ses forces au soutien de l'alliance.

» Je dois avoir l'honneur de faire remarquer à Votre Majesté qu'Elle n'est plus en liberté de stipuler cette dernière clause, parce que le *Pacte de Famille* en renferme l'obligation, et que deux engagements de cette nature ne peuvent compatir ensemble.

» Il est à considérer, en second lieu, que, soit que la cour de Vienne Vous propose une augmentation de secours,

ou l'emploi de toutes Vos forces, ce ne peut être que dans la vue de se préparer plus de moyens pour écraser un jour le roi de Prusse, et avec lui, le parti protestant en Allemagne. On objectera que ces engagements étant purement défensifs, ils ne peuvent servir l'ambition de la Maison impériale; mais il est si facile de faire venir la guerre sans être matériellement l'agresseur, que Votre Majesté S'y trouverait entraînée contre Ses intérêts, toutes les fois qu'il conviendrait à la politique autrichienne de le faire.

» Le roi de Prusse, considéré par rapport à la morale, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager; mais, vu dans l'ordre politique, il importe à la France, peut-être plus qu'à toute autre puissance, de le conserver tel qu'il est. Placé sur le flanc des États autrichiens, c'est la frayeur qu'en a la Cour de Vienne qui l'a rapprochée de la France. Cette même frayeur la retient encore dans nos liens, et l'y retiendra aussi longtemps que son motif subsistera. Détruisons la puissance du roi de Prusse; alors, plus de digue contre l'ambition autrichienne. L'Allemagne, obligée à plier sous ses lois, lui ouvrira un accès facile vers nos frontières; et que pourrions-nous lui opposer, lorsque nous aurions sacrifié nos moyens et nos forces pour l'élever à un excès de puissance que nous ne serions plus en état de contre-balancer ?

» Quoique la Maison d'Autriche soit plus redoutable pour la France que le roi de Prusse, je n'en conclurai pas qu'il ne faut pas veiller sur l'ambition de celui-ci. Toute acquisition qui lui donnerait plus de puissance sur le Rhin doit intéresser la prévoyance de la France; mais, en le limitant de ce côté-là, il faut empêcher, autant qu'il est possible, qu'il ne soit entamé sur l'Oder et sur l'Elbe.

L'intégrité de la puissance actuelle du roi de Prusse contribue encore à la sûreté des établissements des princes de la Maison de Bourbon en Italie.

» Pour ce qui est de la seconde hypothèse, savoir, le consentement de Votre Majesté, soit gratuitement, soit au moyen de certains équivalents, à l'agrandissement de la Maison d'Autriche aux dépens des Turcs, j'ose représenter à Votre Majesté qu'il n'est point d'équivalent qui puisse compenser le préjudice que causerait à Votre Majesté tout accroissement de puissance de cette Maison, quand bien même elle céderait à Votre Majesté tous les Pays-Bas, et acquerrait des domaines dans une moindre proportion; la perte n'en est pas moins réelle, sans lui parler de celle de l'opinion, qui serait de toutes la plus regrettable. Votre Majesté ne pourrait posséder les Pays-Bas, sans réveiller la jalousie des Provinces-Unies, et sans les jeter entièrement dans les bras de l'Angleterre et de telle autre puissance qui jalouserait celle de Votre Majesté. Le roi de Prusse lui-même, qui, dans l'état actuel des choses, peut être considéré comme un allié naturel de la France, qu'elle retrouverait immanquablement si le système politique venait à changer, le roi de Prusse ne pourrait plus être envisagé sous ce point de vue. Voisin, par son duché de Clèves, de l'acquisition que Votre Majesté aurait faite, la défiance se substituerait infailliblement à la confiance qui semble devoir unir les deux monarchies.

» Si le malheur des circonstances forçait jamais Votre Majesté à entendre à un partage, Ses vues devraient être plus naturellement sur le Haut-Rhin. Les inconvénients politiques seraient infiniment moindres, et les avantages plus réels. Mais quand on réfléchit aux injustices criantes

qu'il faudrait commettre, une âme honnête ne peut s'arrêter sur ce projet. Celle de Votre Majesté n'est pas disposée à un sentiment si révoltant; si la justice était exilée de la terre, elle prendrait son asile dans le cœur de Votre Majesté.

» Les Pays-Bas, dans les mains de la Maison d'Autriche, ne sont point un objet d'inquiétude et de jalousie pour Votre Majesté; ils sont plutôt une sûreté de la conduite de cette Maison envers Votre Majesté, et un moyen de la contenir ou de la réprimer selon le besoin.

» La France, constituée comme elle l'est, doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. Plus d'étendue serait un poids placé aux extrémités qui affaiblirait le centre. Elle a en elle-même tout ce qui constitue la puissance réelle, un sol fertile, des denrées précieuses dont les autres nations ne peuvent se passer, des sujets zélés et soumis, passionnés pour leur maître et pour leur patrie. La gloire des Rois conquérants est le fléau de l'humanité : celle des Rois bienfaisants en est la bénédiction. C'est celle-ci, Sire, qui doit être le partage d'un Roi de France, particulièrement celui de Votre Majesté, qui ne respire que pour le bonheur du genre humain. La France, placée au centre de l'Europe, a droit d'influer sur toutes les grandes affaires. Son Roi, semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence, pour faire respecter les droits et les propriétés des souverains. Si, en même temps que Votre Majesté s'occupe avec assiduité à rétablir l'ordre intérieur de Ses affaires domestiques, Elle dirige Sa politique à établir l'opinion, que ni la soif d'envahir, ni la moindre vue d'ambition n'effleurent Son âme, et qu'Elle ne veut que l'ordre

et la justice, Son exemple fera plus que Ses armes. La justice et la paix régneront partout, et l'Europe entière applaudira avec reconnaissance à ce bienfait qu'elle reconnaîtra tenir de la sagesse, de la vertu et de la magnanimité de Votre Majesté. »

FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, tome VII.

---

#### D.

Le lecteur, je n'en doute pas, me saura gré de reproduire ici un extrait du remarquable ouvrage de M. Saint-Marc Girardin. Il s'agit d'une contrée doublement intéressante, et par les souvenirs antiques qu'elle réveille, et par les questions politiques qui se rattachent à son existence moderne.

#### XII.

.....

« C'est dans la guerre contre les Daces, c'est-à-dire contre les peuples qui habitaient la Transylvanie, la Valachie et la Moldavie, que Trajan bâtit le pont du Danube. Cette guerre des Daces est une époque importante dans l'histoire de l'empire romain. Une fois, en effet, que ses conquêtes l'eurent amenée sur les bords du Rhin et du Danube, en face des barbares, Rome n'avait plus qu'à les conquérir ou à être conquise par eux. Il fallait que la civilisation gagnât sur la barbarie ou la barbarie sur la civili-

sation. Le *statu quo* était impossible. Avancer ou reculer, telle était l'inévitable alternative. Avancer, jusqu'où cela devait-il aller? Rome, au midi, avait poussé jusqu'à l'Euphrate. Lui faudrait-il aller jusqu'à l'Indus? Elle avait, au nord, poussé jusqu'au Rhin et au Danube. Lui faudrait-il aller jusqu'à la Vistule et au Dniester? D'un autre côté, reculer, où cela devait-il s'arrêter? L'histoire a montré que la retraite une fois commencée ne s'est arrêtée ni aux murs de Rome, ni aux murs de Constantinople. Le nœud de l'histoire des empereurs depuis César jusqu'à Augustule est tout entier dans ce point : rendre la civilisation conquérante, afin qu'elle ne soit pas conquise.

» César est le premier qui ait compris cette nouvelle destinée du peuple romain, lequel, ayant vaincu tous les peuples civilisés, devait dès ce moment avoir affaire aux peuples barbares. Son génie avait deviné quelle devait être la nouvelle condition de Rome en dedans comme en dehors. C'est par cette divination qu'au dedans il fut empereur et qu'au dehors il fut le premier des Romains qui passa le Rhin et qui déchira, d'une main hardie, le rideau qui cachait le monde barbare au monde civilisé; par lui les deux mondes se montrèrent l'un à l'autre, et il ouvrit aux Romains une nouvelle carrière, celle de conquérants et de civilisateurs de l'Europe, sous peine, s'ils manquaient à leur vocation, d'être eux-mêmes conquis et abrutis. Tous les grands empereurs ont suivi ses leçons; tous ont été guerriers et conquérants; voyez Trajan. La philosophie même ne dispense pas alors de la nécessité des batailles; voyez Marc-Aurèle.

» Quand on descend le Danube de Vienne, où mourut

Marc-Aurèle après avoir vaincu les Marcomans, jusqu'à Séverin, où Trajan bâtit son pont dans la guerre contre les Daces, la vue du théâtre des guerres faites par ces deux grands hommes fait mieux comprendre l'histoire de l'empire romain à cette époque. Le danger n'est plus sur le Rhin et au Nord. Les victoires de César, de Drusus et de Germanicus ont arrêté le mouvement des barbares du Nord. La Gaule, devenue aussi romaine que l'Italie, sert de boulevard à l'Empire; les bords du Rhin sont civilisés; la Suisse, la Souabe, la Bavière sont peuplées de colonies romaines; sur le Danube, jusqu'à Ratisbonne au moins, la civilisation romaine a partout prévalu, et les barbares de ce côté sont repoussés ou anéantis. Mais à l'Orient, vers Vienne, le danger semble recommencer; les barbares frémissent avec plus d'impatience sur cette frontière de l'empire romain. Aussi c'est de ce côté qu'à partir de Trajan, se tournent les regards et les armes des empereurs. Comme c'est là qu'est le danger de l'empire, c'est là aussi qu'est la gloire et la force. Ainsi, nous voyons les légions de la Pannonie donner l'empire à Sévère, et, plus tard, celle de l'Illyrie le donner aux Auréliens, aux Probus, aux Dioclétiens. César avait tourné l'empire romain de la conquête du monde civilisé à la conquête du monde barbare, et c'était sur le Rhin qu'il avait porté ses efforts. Trajan porta la guerre sur le bas-Danube, parce que désormais c'était là qu'était la lutte entre la barbarie et la civilisation. C'est par là aussi que bien plus tard les barbares accoururent; c'est en passant le Danube que les Goths, chassés par les Huns, pénétrèrent dans l'empire romain.

» Il y a dans l'histoire de Rome des noms qui viennent de temps en temps retentir comme une menace. Tels sont



les noms des Brennus, des Arioviste, des Vercingétorix, des Hermann, des Marbod, noms étrangers et barbares qui font pour ainsi dire une trouée au milieu des beaux noms de Scipion, de Pompée et de César. Rome et ses historiens daignent à peine dire d'où viennent ces noms, et cependant, toutes les fois qu'ils paraissent, Rome tressaille comme si elle pressentait que quelques-uns de ces noms de barbares lui seront funestes tôt ou tard. Décébale, roi des Daces, est un de ces précurseurs des Alaric et des Attila.

» Je ne veux point, comme un des historiens de la Valachie, faire un portrait détaillé de Décébale. Cependant, quand on rassemble çà et là dans les historiens quelques-uns des traits de ce roi des Daces, on voit qu'il n'était pas si barbare qu'on pourrait le croire. Est-ce un barbare, celui qui, sous Domitien, vainqueur des légions romaines, exigeait que l'Empereur lui envoyât des artisans et des ouvriers en tous genres, dans les arts de la paix comme dans ceux de la guerre ? est-ce un barbare que celui qui, avant de commencer la guerre contre les Romains, cherchait jusqu'au fond de l'Asie l'alliance d'un autre ennemi de Rome, du roi des Parthes ? C'est Pline le Jeune qui, dans une de ses lettres à Trajan, nous a conservé ce fait, qui montre jusqu'où ce roi des Daces savait étendre les calculs de sa politique. Pline envoya à Trajan un nommé Callidromée, d'abord esclave de Labérius Maximus, puis fait prisonnier en Mésie par les Daces, envoyé en présent à Pacorus, roi des Parthes, puis fuyant les Parthes et arrivant à Nicomédie, où il travaille pendant longtemps chez des boulangers. Les aventures de quelques-uns de nos soldats français, jetés par la fortune à travers toute l'Europe,

ne sont pas plus extraordinaires que celle de cet esclave. C'est encore Pline le Jeune, dans une de ses lettres, qui nous donne la plus juste idée de cette guerre de Dacie, qui ne fut pas un triomphe perpétuel, mais qui eut ses vicissitudes et ses traverses. Caninius, un de ses amis, faisait un poëme sur la guerre des Daces; Pline l'encourage dans son entreprise : « Vous avez raison, lui dit-il, de » prendre ce sujet, il n'y en a point qui soit plus nouveau, » plus riche, plus étendu, plus poétique, et je dirais même » plus fabuleux, quoique toujours vrai. Vous aurez à » peindre des canaux creusés à travers des pays inconnus<sup>1</sup>, » des ponts jetés pour la première fois sur des fleuves » rapides, des camps placés au milieu des montagnes inac- » cessibles, un roi forcé de fuir, forcé de se tuer, mais » qui meurt avec tout son courage, et enfin deux triomphes : » l'un, qui fut le premier que Rome remportât sur les » Daces, et l'autre, qui fut le dernier, la victoire ayant » consommé la ruine de ce peuple. La difficulté, c'est » d'égaliser un pareil sujet. Vous aurez aussi quelque peine » à prendre pour faire entrer ces noms barbares dans vos » vers grecs, sans en rompre l'harmonie. » Et il lui donne le conseil d'adoucir quelque peu ces noms barbares, conseil bizarre et qui s'accorde bien peu avec nos idées d'aujourd'hui, où souvent, pour faire ce que nous appelons de la couleur locale, nous remettons en langage rude et barbare les noms que le temps a adoucis, et où nous disons Chlodwig au lieu de Clovis, et Ludwig au lieu de Louis,

<sup>1</sup> « Je lisais dans une description de la Porte de fer ou la grande cataracte du Danube, près d'Orschova, insérée, en 1842, dans la Gazette d'Augsbourg, que l'on trouvait sur la rive serbienne la trace d'un canal qui côtoyait les cataractes. C'est peut-être le canal qu'indique Pline le Jenne. »

afin de faire mieux comprendre les temps de la première race. Le poème de Caninius a été perdu, ou peut-être il n'a point été fait; car, lorsque je vois dans les lettres de Pline le Jeune tant de mentions d'ouvrages admirables, faits, il est vrai, par ses amis, et que je pense que, de tous ces beaux ouvrages, il n'en est aucun qui nous soit parvenu, je ne puis pas croire à tant de ravages de la part du temps. Je m'imagine, connaissant l'analogie de l'époque de Pline le Jeune avec la nôtre, qu'alors comme aujourd'hui les auteurs se communiquaient les esquisses de beaucoup d'admirables ouvrages qu'ils n'achevaient pas, se contentant des faciles éloges que leur valaient ces confidences privées. A défaut du poème de Caninius, à défaut aussi des historiens qui ne donnent guère de détails sur la guerre des Daces, nous avons un livre qui la raconte d'une manière frappante et expressive; je veux parler de la colonne Trajane. C'est là qu'est le récit de cette guerre, c'est là que Trajan a écrit sur le marbre ses bulletins, et, en véritable grand homme, ses bulletins font l'éloge des ennemis mêmes qu'il a vaincus. On voit, à suivre les pages de ce livre, l'indomptable énergie qu'ont montrée les Daces. On les reconnaît à leurs vêtements, qui sont encore ceux des paysans valaques. J'ai vu, dans les plaines de la Valachie et sur les collines de la Moldavie, les figures que j'avais vues en marbre sur la colonne Trajane. Cette pelisse de peau de mouton jetée sur les épaules du Valaque, ce pantalon léger qui, vers la cheville, est serré par des cordes et va finir dans des sandales de cuir, c'est là le manteau, c'est là le pantalon des Daces de Trajan. Voulez-vous, sans aller à Rome, connaître l'habillement des paysans valaques, allez au Louvre, et regardez les deux statues

de rois barbares qui sont dans la première salle de sculpture. Voilà les postillons avec lesquels je parcours les principautés, postillons souvent montés à poil comme les Daces de la colonne Trajane, ayant le même bonnet que les rois barbares du Louvre, et poussant, avec des cris que je crois aussi ceux des Daces, les huit chevaux quasi sauvages qui emportent à travers des plaines à perte de vue une très-légère calèche disparaissant avec ceux qu'elle porte au milieu du tourbillon de poussière qui s'élève sous le galop de notre attelage.

» A en croire la colonne, la guerre fut terrible. Il y a là des traits de désespoir qui témoignent de l'énergie des âmes que les Romains avaient à vaincre. Ainsi les Daces sont assiégés dans une ville; ils ne peuvent plus résister. Au lieu de se rendre, ils portent leurs trésors sur la place publique, les entassent en bûcher, y mettent le feu, qui se répand de là dans toute la ville, tueut leurs femmes et leurs enfants, et à la faveur de la confusion que fait l'incendie, s'échappent, emportant avec eux, sur leurs épaules, un vieillard et un enfant, c'est leur chef et son fils. Ils vont se réfugier dans une de ces nombreuses cavernes qui s'ouvrent dans les flancs des monts Carpathes. Les Romains les y poursuivent encore; alors ils placent au milieu d'eux un vase plein de poison, puis un jeune homme faisant la ronde donne à chacun une petite coupe de poison, petite, afin que chacun ait sa part. C'est ainsi qu'ils s'affranchissent du joug ennemi. Décébaie lui-même, quand il n'eut plus d'espoir, se donna la mort, et autour de lui ses chefs se tuèrent les uns les autres.

» La joie fut grande à Rome après la victoire; elle fut grande aussi dans le camp, et les soldats célébrèrent la

gloire de Trajan par ces chansons militaires dont l'histoire-Auguste nous a conservé quelques anciens exemples. Ces chansons militaires, appelées *ballistea*, se chantaient en dansant. C'est de ce mot des soldats que vient le *ballare* des Italiens, et c'est de cette danse des camps que viennent nos *ballets*. Il est singulier de voir comment, quand on remonte à l'origine de notre civilisation moderne, on trouve qu'en toutes choses c'est dans le peuple qu'elle a commencé. Nos langues modernes viennent du latin vulgaire et rustique, et non du latin des lettrés; le nom de nos ballets vient des rondes des soldats; nos vers mêmes, qui, soit les vers blancs des Italiens, soit nos vers rimés, n'ont plus de brèves et de longues comme les vers grecs et les vers latins, mais qui se comptent par pieds, sans autre règle prosodique que le nombre des syllabes, nos vers se rattachent à ces chansons militaires. Les soldats ne savaient pas la quantité et s'en souciaient peu, mais ils conservaient la mesure. Ainsi, quand les soldats de César chantaient en riant derrière son char de triomphe :

*Servate, Urbani, uxores;  
Mæchum calvum adducimus,*

ce qu'un vieil auteur français traduit de cette façon :

*Maris romains, gardez vos femmes,  
Nous amenons un grand .....*

la prosodie réclamait contre ces vers, où il n'y a presque que des longues; mais l'avis était bon. Les anciennes hymnes de l'Église, qui, ayant en vue le peuple, prenaient la langue du peuple, sont aussi des vers de ce genre; la mesure y est gardée, la quantité est omise, et, des deux règles de la poésie latine, c'est la plus facile, la plus vul-

gaire, celle que suivent le peuple et les soldats, qui reste en usage et qui devient le principe de la poésie des peuples modernes.

» C'est au commencement de sa seconde et dernière campagne contre les Daces que Trajan fit construire le pont dont j'ai visité les ruines. Il ne s'agissait pas ici d'un pont de campagne; Trajan voulut un pont durable, qui, faisant plain-pied entre les deux rives, témoignât hautement que l'empire romain était d'un côté comme de l'autre. Ce pont expliquait la politique de ce grand homme, car il mettait Rome dans une perpétuelle offensive contre les barbares, et cette offensive était le salut de l'empire romain. Quand le successeur de Trajan, Adrien, soit jalousie, soit timidité, fit rompre ce pont pour empêcher les barbares de passer dans la Mésie, il indiqua aussi par là sa politique. Il mettait Rome sur la défensive. Rome n'y gagna rien, car il lui fallut faire la guerre pour la Mésie comme elle l'eût faite pour la Transylvanie et pour la Valachie.

» Un pont sur le Danube, dans un endroit où il a plus de mille pas de large, cela paraît une merveille, et les temps modernes ne semblent pas avoir rien fait de semblable. Ce fut, en effet, une construction hardie; mais quand on voit les lieux et qu'on les considère avec quelque attention, la chose s'explique; seulement on admire d'autant plus le génie de l'architecte, Apollodore, qui a dû étudier avec soin le cours du fleuve avant de choisir cet emplacement. Au-dessous du village valaque de Séverin et du village serbien de Petislam, Apollodore a trouvé un endroit où le fleuve tourne doucement du Nord au Midi. Ce qui lui fait faire ce coude est une colline de médiocre hauteur avec un banc de sable à ses pieds. Comme ce détour

n'a rien de brusque, le courant n'est pas trop rapide, les eaux s'étendent et prennent de l'espace pour tourner commodément. C'est près de ce coude qu'Apollodore bâtit son pont. Le lieu était bien choisi aussi sous le rapport militaire. Plus haut, dans les montagnes de la Transylvanie, les défilés auraient commencé à l'issue même du pont, et l'armée n'aurait pu se former ni se préparer à la marche. Ici, au contraire, une plaine ouverte, point d'embûches possibles, et de là jusqu'aux montagnes une journée de marche tout au plus.

» Il ne reste de ce pont que deux piles qui soient visibles, l'une sur la rive serbienne, et l'autre sur la rive valaque. Sur la rive valaque, on remarque, en deçà de cette pile, les restes d'une suite d'arches assez basses qui continuaient le pont sur le rivage jusqu'au-dessus du niveau des hautes eaux. En 1834, le Danube étant fort bas, on apercevait les piles cachées ordinairement sous les eaux, et l'on vit comment elles étaient construites. On enfonçait dans le lit du fleuve des pilotis en carré, de la forme à peu près des piles que l'on voulait construire; puis on remplissait l'intervalle avec du mortier, et le tout formait un massif indestructible. On découvrit aussi à cette époque, dans le lit du fleuve, beaucoup d'armes, de cuirasses, d'épées et de pièces de monnaie, témoignage curieux de l'activité et du mouvement qu'il y a eu autrefois sur ces bords aujourd'hui déserts, et qui peut-être vont se ranimer, si la navigation du Danube triomphe des obstacles et des difficultés qui l'entravent, si la Valachie continue à se civiliser et devient de plus en plus européenne, si la Serbie prend son essor, et si surtout cet élan vers des destinées nouvelles n'est point interrompu par la guerre.

» Les environs du pont ont été fort peuplés, à en juger par les ruines qui sont sur le rivage. On montre, au delà du pont, des restes de bâtiments considérables. En deçà sont les ruines de Séverin, et, pour quiconque connaît l'Italie, il est impossible de ne pas voir qu'il y a eu là une ville romaine. Voici l'*arx* ou la citadelle; voici la brique romaine partout répandue dans la campagne et sur le rivage. Ce qui est curieux aussi, c'est le nom de cette ville, Séverin, conservé par le village qui est près des ruines. Saint Séverin est l'apôtre du Tyrol et de l'Illyrie. Je ne suis donc point étonné de trouver son nom sur cette rive, non plus que la tradition d'un évêché dans les environs. Le christianisme a dû aisément passer de la rive droite du Danube à la rive gauche. Les victoires de Trajan et les colonies romaines qu'il établit en Transylvanie, en Valachie et en Moldavie lui avaient frayé le chemin.

» Trajan, en effet, pour assurer la conquête de la Dacie, la peupla de Romains qu'il y appela de tous les points de l'empire. Nous ne concevons guère aujourd'hui ces transplantations de peuple par mesure administrative; nous ne concevons que des émigrations individuelles. Cependant la colonisation de Trajan réussit, et, chose remarquable, c'est cette province reculée, conquise la dernière par les Romains, qui a conservé le plus de traces de leur séjour. Je ne parle pas seulement des monuments romains qui se découvrent chaque jour dans ce pays; je ne parle pas des pierres votives trouvées à différentes époques à Galatz, à Jassy, à Czernetz; je ne parle même pas d'une ville qui a conservé le nom d'un empereur romain, Caracal, et où se font en ce moment des fouilles qui viennent de mettre au jour une statue antique. Ce ne sont là que



des témoignages matériels; il en est de plus précieux. Demandez à un paysan valaque qui il est, il ne vous répondra pas qu'il est Valaque, il vous dira qu'il est Romain (Roumi). C'est le nom qu'il se donne, et ce n'est point par vanité, ce n'est point par pédanterie; il ne sait pas ce que c'étaient que les Romains. Il s'appelle Romain, parce que c'est ainsi que s'appelaient ses pères, et que c'est le nom traditionnel de son pays. Consultez la langue, elle est toute latine; sur vingt mots, quinze sont latins; seulement c'est du latin corrompu, c'est le latin des soldats, des cultivateurs et des ouvriers transportés par Trajan dans le pays.

» Permettez-moi de finir par une réflexion politique cette causerie d'antiquaire.

» L'Europe semble, depuis plusieurs siècles, avoir oublié la Moldavie et la Valachie. Nous avons pu croire que les Valaques et les Moldaves étaient des Turcs ou des Slaves, et que nous n'avions rien à faire avec eux.

» Cependant, à consulter seulement les origines, la Valachie et la Moldavie font partie de la grande famille de l'Europe latine. Elles en portent le nom, elles en parlent la langue; leur sol en a conservé des monuments, et, sous ce rapport, elles n'ont pas plus mérité l'oubli des savants et des littérateurs, qu'elles n'ont, sous d'autres rapports, mérité l'oubli des publicistes. »

10 octobre 1836.

*Souvenirs de Voyages et d'Études.*

---

## E.

Le prince de Ligne, dans ses *Mémoires et Mélanges historiques et littéraires*, a déployé, avec toutes les grâces de son brillant esprit, et toute la richesse de son imagination, une singulière sûreté de coup d'œil politique. En se jouant, il traite et résout bien des questions morales, politiques, militaires. Mais telle est l'habitude de célébrer exclusivement en cet homme, aimable par excellence, le don de plaire, qu'on ne se préoccupe vraiment pas assez des sérieuses facultés de son intelligence. A force de sympathie pour sa personne, on se dispense d'être complètement juste envers son mérite; on fait avec lui comme certains voyageurs qui, charmés par la beauté d'un site, ou par la perfection d'un objet d'art, ne se préoccupent plus du reste; leur admiration reste en route.

J'ai cru devoir placer ici la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> de ses lettres à une dame française, la marquise de C.... L'une, la 4<sup>e</sup>, reproduit une scène du voyage, j'allais dire de l'*opéra-féerie* de Crimée; l'autre, la 5<sup>e</sup>, esquisse en traits rapides, mais avec un peu trop de prédilection peut-être, l'originale figure de ce prince de Nassau-Siégen, dont la vie commença par un procès, et qui, tour à tour volontaire à quinze ans, lieutenant d'infanterie, capitaine de dragons, voyageur avec Bougainville, amant, comme lui, de la reine d'Otaïti, vainqueur d'un tigre dans l'Inde, colonel d'infanterie en France, major général de l'armée espagnole, après avoir cent fois bravé la mort au siège de Gibraltar sur une des batteries flottantes du chevalier

d'Arçon, vice-amiral au service de Catherine, et avec des galères et des bateaux, brûlant ou brisant, sur la Mer Noire, en 1788, la flotte du Capitan Pacha, puis naturalisé et marié en Pologne, n'a, si l'on s'en rapporte à l'appréciation d'un juge sans prévention et parfaitement spirituel, le duc de Levis, « laissé, avec la plupart des qualifiés qui constituent les héros, que la réputation d'un aventurier, et eut, pendant sa vie, plus de célébrité que de considération. »

## QUATRIÈME LETTRE.

« De Barcziseraï, ce 1<sup>er</sup> juin 1787.

« Je crois encore rêver quand, dans le fond d'une voiture à six places, qui est un vrai char de triomphe orné de chiffres en pierres brillantes, je me trouve assis entre deux personnes, sur les épaules desquelles la chaleur m'assoupit souvent, et que j'entends dire, en me réveillant, à l'un de mes camarades : — J'ai trente millions de sujets, à ce qu'on dit, en ne comptant que les mâles. — Et moi vingt-deux, répond l'autre, en comptant tout. — Il me faut, ajoute l'un, au moins une armée de six cent mille hommes, depuis Kamtschatka jusqu'à Riga. — Avec la moitié, répond l'autre, j'ai juste ce qu'il me faut.

« Ségur vous mandera combien ce camarade impérial lui a plu. Ségur a plu, en revanche, beaucoup à l'Empereur. Ce monarque enchante tous ceux qu'il voit. Dégagé des soins de son empire, il fait le bonheur de ses amis par sa société. Il n'a eu qu'un petit moment d'humeur,

» l'autre jour, lorsqu'il a reçu des nouvelles de la révolte  
» des Pays-Bas. Tous ceux qui avaient des terres en  
» Crimée, comme tous les Mourza, et ceux à qui l'Impé-  
» ratrice en a donné, comme à moi, par exemple, lui ont  
» prêté serment de fidélité. L'Empereur est venu à moi,  
» et, me prenant par le ruban de ma Toison, il m'a dit :  
» Vous êtes le premier de l'Ordre qui ait prêté serment  
» avec des seigneurs à barbe longue. — Il vaut mieux, lui  
» dis-je, pour Votre Majesté et pour moi, que je sois  
» avec les gentilshommes tartares qu'avec les gentils-  
» hommes flamands.

» Nous passons en revue, en voiture, tous les états et  
» les grands personnages. Dieu sait comme nous les accom-  
» modons ! Plutôt que de signer la séparation de treize  
» provinces, comme mon frère George, dit Catherine II  
» avec douceur, je me serais tiré un coup de pistolet. —  
» Et plutôt que de donner ma démission, comme mon  
» frère et beau-frère, en convoquant et rassemblant la  
» nation pour parler d'abus, je ne sais pas ce que j'aurais  
» fait, dit Joseph II.

» Ils étaient aussi du même avis sur le roi de Suède,  
» qu'ils n'aimaient pas, et que l'Empereur, disait-il, avait  
» pris en guignon en Italie, à cause d'une robe de chambre  
» bleue en argent, avec une plaque de diamants. L'un et  
» l'autre convinrent qu'il a de l'énergie, du talent et de  
» l'esprit. — Oui, sans doute, leur dis-je en le défendant,  
» puisque les bontés qu'il m'a témoignées, et un grand ca-  
» ractère que je lui ai vu déployer, m'attachent à lui.  
» Votre Majesté devrait bien empêcher un libelle affreux  
» dans lequel on ose traiter comme un don Quichotte un  
» prince bon, aimable et doué de génie.

» Leurs Majestés Impériales se tâtèrent quelquefois sur  
 » les pauvres diables de Turcs. On jetait quelques propos  
 » en se regardant. Comme amateur de la belle antiquité  
 » et d'un peu de nouveautés, je parlais de rétablir les  
 » Grecs ; Catherine, de faire renaître les Lycurgue et les  
 » Solon. Moi, je parlais d'Alcibiade ; mais Joseph II, qui  
 » était plus pour l'avenir que pour le passé, et pour le  
 » positif que pour la chimère, disait : Que diable faire de  
 » Constantinople ? »

## CINQUIÈME LETTRE.

« Au camp sous Oczakow, ce 1<sup>er</sup> août 1788.

» C'est dans ma tente, sur le bord de la Mer Noire,  
 » pendant une nuit brûlante qui m'empêche de dormir, que  
 » je me retrace toutes les choses extraordinaires qui se  
 » passent sous mes yeux. Je viens de voir gagner quatre  
 » batailles navales à un volontaire qui, depuis l'âge de  
 » quinze ans, a su acquérir de la gloire par des aventures  
 » brillantes : brave et joli petit aide de camp d'un général  
 » qui l'employa beaucoup, lieutenant d'infanterie, capi-  
 » taine de dragons, courtois chevalier, vengeant les injures  
 » des femmes, en redressant les torts de la société ; quit-  
 » tant, pour faire le tour du monde, tous les plaisirs dont  
 » il est dédommagé un instant par la reine d'Otafi ; en  
 » Asie, tuant des monstres comme Hercule ; de retour en  
 » Europe, colonel d'un régiment d'infanterie française  
 » et d'un régiment de cavalerie allemande, sans savoir  
 » l'allemand ; chef d'une expédition, capitaine de vaisseau,  
 » presque brûlé et noyé au service d'Espagne, major gé-  
 » néral de l'armée espagnole, officier général au service

» de trois pays dont il ne sait pas la langue, et le plus  
 » brillant vice-amiral qu'ait jamais eu la Russie. On lui  
 » refuse l'existence qui lui est due, et il s'en est fait une  
 » en attendant que les lois lui accordent celle qui lui  
 » appartient.

» *Nassau-Siegen* par la naissance, est devenu *Nassau-*  
 » *Sieger* par ses exploits. Vous savez que *Sieger*, en alle-  
 » mand, signifie *vainqueur* en français. Il a été reconnu  
 » à Madrid ancien grand d'Espagne, sans s'en douter; en  
 » Allemagne, il est prince de l'Empire, quoique ses États  
 » aient été donnés à un autre. Si l'injustice ne l'en avait  
 » pas privé, il aurait dépensé pendant quelque temps, sur  
 » des sangliers et peut-être des braconniers, son caractère  
 » fougueux; mais son goût pour le danger l'aurait bientôt  
 » averti de ce qu'il pouvait valoir à la guerre.

» Quelle est donc sa sorcellerie? Son épée est sa ba-  
 » guette de sorcier; son exemple est son grimoire. Et puis,  
 » son épée est encore son interprète, car il s'en sert pour  
 » indiquer la ligne la plus courte, quand il s'agit d'atta-  
 » quer. Des yeux, quelquefois aussi terribles pour les amis  
 » que pour les ennemis, achèvent l'explication. Sa ma-  
 » nœuvre est dans son coup d'œil, son talent dans une  
 » expérience que son ardeur lui a fait chercher; sa science  
 » dans des ordres courts, concis et clairs, qu'il donne un  
 » jour de bataille, et qui sont toujours faciles à traduire  
 » et à comprendre; son mérite, dans la justesse de ses  
 » idées; ses ressources, dans un grand caractère bien pro-  
 » noncé, qu'on lit sur sa figure; et ses succès, dans un  
 » courage, sans égal, de corps et d'esprit. »

*Mémoires et Mélanges historiques et littéraires,*  
 tome I<sup>er</sup>. — *Sur la dernière guerre des Turcs.*

## F.

Après avoir retracé les divers âges de la Pologne jusqu'au règne du héros dont l'épée brisa le flot musulman, M. de Salvandy, arrivé aux fatales époques du dix-huitième siècle, termine ainsi :

« Quand il fallut donner un successeur à Auguste III (1763), les bataillons de l'étranger arrivèrent. La Czarine voulait pour roi Stanislas Poniatowski, et, cette fois, il n'était plus question de marchander la Pologne dans les comices, et de l'acheter. L'élection fut commandée les armes à la main. La Diète se tint, suivant un vieil usage (1764), sous le bouclier, mais sous le bouclier du Moscovite, du Cosaque, du Tartare, qui brandissaient leurs armes autour du Kolo. Par l'organe du courageux Mokranowski, le *liberum veto*, comme pour se réhabiliter à la dernière heure de la patrie, protesta contre cette nouveauté, conséquence et châtiment de toutes les fautes des siècles précédents. Vains efforts ! Stanislas Poniatowski fut roi ; il en porta du moins le titre ; et quand la Pologne voulut, à la voix des Czartoriski, déposer cette immunité funeste dont elle venait de faire un héroïque usage, on apprit (1766) avec étonnement que la Russie et la Prusse avaient pris le *liberum veto* sous leur sauve-garde. Il fallait que la République restât jusqu'au bout démantelée.

» La petite noblesse fit la faute immense de recourir à Catherine pour mettre ses vieilles institutions à l'abri des plans de réforme vers lesquels inclinait Stanislas. La Czarine embrassa la cause de ces républicains aveugles contre

le roi qu'elle leur avait imposé. En même temps elle dictait à la République, en faveur de la réforme et du schisme, des lois de tolérance tracées avec le glaive. Les grands, le clergé, tous ceux qui tenaient encore à l'intolérance par passion, et pensaient, dans de telles conjonctures, à opprimer leurs frères plus qu'à établir la concorde; tous ceux aussi qui comprenaient l'étendue des périls où cette intervention altière jetait la patrie, coururent aux armes. Aidée des vœux de la France, que Choiseul régissait alors, du génie de Dumouriez, du courage de Viomesnil, la confédération de Bar (1768) rendit de généreux combats. Mais à la longue elle fut vaincue; Joseph II se réunit à l'Impératrice et au grand Frédéric (1774) pour le partage des dépouilles, et tandis que la haute noblesse, résolue de constituer enfin la royauté sur de solides bases, recherchait les conseils de Jean-Jacques Rousseau, le premier démembrement valut à la Sémiramis du Nord les louanges de Voltaire.

. . . . .  
 . . . . .

» Hâtons-nous de dire que cette grande et terrible leçon ne fut pas perdue pour la Pologne. Le *liberum veto* cessa de désoler ce qui restait de la République. Les partis se pressèrent autour du faible Stanislas. Les grands ne furent plus seuls à comprendre que des institutions nées dans les forêts de la Sarmatie ne pouvaient défendre l'État chancelant au milieu de la force d'action et du mouvement ascendant développés chez tous les peuples par le principe d'égalité que le christianisme a déposé au sein des sociétés modernes. On comprit aussi que ce n'était pas assez de chercher des remparts dans une réforme politique; qu'il fallait demander à une réforme sociale des trésors et des



armées; et, le 3 mai 1791, une constitution basée sur l'hérédité du trône, l'abolition du *liberum veto*, la tolérance des divers cultes, l'émancipation de la bourgeoisie et l'affranchissement progressif des serfs, fut proclamée par Stanislas-Auguste, au milieu des pleurs de joie de cette malheureuse nation qui se croyait sauvée.

» Ainsi, partout l'ordre antique tombait devant l'esprit nouveau : en France, sous les coups de la faction populaire et de l'anarchie; en Pologne, sous l'influence bienfaisante de la noblesse, dans l'intérêt de l'ordre, dans le sens du pouvoir. Et, mystérieuse dispensation de la Providence! la réforme sanglante de la France a enfanté des richesses sans nombre, de la puissance, des lois, la liberté; la réforme de la Pologne ne produisit que les invasions et le partage.

» C'est que le temps de la sagesse même était passé pour les Polonais. Comme ces vieillards qui reconnaissent leurs égarements aux bords de la tombe, ils avaient porté le joug des passions de leur premier âge jusqu'à cette heure qui ne laisse plus de place à la réforme, qui ne permet que le repentir. Depuis les jours de Sobieski, toute tentative d'amélioration devait être stérile; la Pologne (1792) était condamnée à ne compter en Europe que par ses malheurs.

» Dans ses malheurs, elle a trouvé la gloire; elle n'a pu y retrouver la puissance et la vie. Vaincu au 3 mai par le cri national, le parti des vieilles lois vivait encore; il s'arma dans Targowice, et implora Catherine; confédération coupable à laquelle la Pologne a imputé toutes ses infortunes. La Pologne a eu tort; ce prétexte eût manqué à la Czarine, qu'il y avait toujours l'inévitable penchant du Nord vers le Midi, et l'éternelle inclination de la Russie à ras-

sembler sous ses lois les rameaux épars de la race slavonne. Quoi qu'il en soit, un second démembrement (1793) instruisit la République du sort que lui réservaient les alliés ; et la Diète de Grodno, sommée d'y adhérer, cria qu'on la déportât en Sibérie. Une lutte terrible s'engagea bientôt. Les Polonais recoururent à leur courage. Ils appelèrent les serfs (1794), le peuple entier aux armes. Tardifs efforts ! l'Ordre Équestre se trouva seul prêt à descendre sur les champs d'honneur, et l'exterminer fut pour Sowarow l'affaire de quelques batailles.

» Une loi n'avait pu réveiller les paysans de dix siècles d'esclavage ; un mouvement généreux n'avait pu donner une bourgeoisie à la Pologne.

» Nous ne redirons point les travaux du chef de cette grande guerre. Qui ne connaît Kosciusko ? Brave et tendre comme Jean Sobieski, un amour malheureux l'avait conduit dans les solitudes américaines, et il y rencontra les drapeaux de Washington. Une autre passion malheureuse, la patrie, le ramena. Après avoir vu grandir, tout à coup immortelle, la jeune liberté du Nouveau-Monde, il vit tomber, au milieu de toutes les républiques soudaines dont se hérissait l'Europe, la plus vieille république de l'univers. Laissé sur le champ de bataille de Macéjowice, on recueillit de sa bouche ce mot (11 octobre), ce soupir : « *Finis Poloniae.* » En effet, la dernière vivante des tribus guerrières de qui est issu le monde moderne, la Pologne, n'était plus ; mais il ne mourut pas avec elle. Le Tékéli de la constitution polonaise devait survivre à sa patrie, et la France accueillit son exil.

» Stanislas-Auguste abdiqua (1795) sa funeste royauté. Il alla vivre à Saint-Pétersbourg en captif, et le traité de partage

fut conclu. C'est au moment (1796) où la révolution française triomphait de toutes les coalitions des rois, que les rois frappèrent à mort un grand peuple, au milieu de la sage réforme qu'il tentait d'accomplir. Les successeurs de ces margraves de Brandebourg, qui prêtaient serment de fidélité à la République dans les Diètes; de ces Czars que Zolkiewzki détrônait au Kremlin; de ce Léopold que Jean III sauvait à Vienne et à Parkan, ces princes décidèrent que la Pologne serait rayée du rang des nations.

» La guerre alors ébranlait le monde. Les enfants désespérés de cette Pologne mise au néant cherchèrent les champs de bataille. La France tenait levé un drapeau qu'on appelait le drapeau de la liberté; ils y coururent.

» Semblables à ces guerriers scandinaves qui, ne vivant plus, combattent encore, et dont les ombres valeureuses cherchent jusque dans les nuages les périls et la gloire, les Polonais n'avaient plus le droit de porter ce nom, qu'ils l'illustraient (1808) encore par d'héroïques exploits. Nous tous qui les avons vus dans nos rangs, témoins de leur vaillance dans la victoire, de leur fidélité dans les revers, cette fraternité d'armes vivra éternellement dans nos cœurs. »

*Histoire de Pologne avant et sous le Roi Jean Sobieski.*

---

## G.

« Le souvenir de mes travaux passés et le sentiment  
» des forces qui me restent me firent concevoir le désir de  
» donner un nouvel intérêt à mon existence, d'ajouter à

- » mon instruction, et de satisfaire la curiosité que fait naître
- » en moi le mouvement qu'éprouve la société humaine,
- » chez laquelle chaque jour amène des changements, et
- » qui semble marcher vers une nouvelle destinée. »

C'est ainsi que M. le maréchal Marmont commence le récit de ses intéressants et très-instructifs voyages.

L'extrait suivant, relatif à la Hongrie, donne sur sa législation de précieux détails :

*Lois principales de la Hongrie.*

« La plus ancienne des lois fondamentales qui régissent la Hongrie est connue sous le nom de Bulle d'Or, est de 1222, et a été rendue par André II. Les principales dispositions de cette loi sont celles ci-après :

- » 1° Le Roi ou le Palatin doit solenniser chaque année <sup>1</sup>.
- » 2° Les Nobles ne peuvent pas être condamnés s'ils n'ont pas été cités régulièrement devant le tribunal.
- » 3° Les Nobles ne payent pas d'impôts, et ne sont pas soumis au logement des gens de guerre.
- » 4° Les Nobles qui n'ont pas de fils doivent laisser la quatrième partie de leur bien à leurs filles; ils peuvent disposer librement des trois autres parties; s'ils n'en disposent, les parents héritent, et, à leur défaut, le fisc.
- » 5° Les procès relatifs aux donations ne peuvent pas être jugés par les tribunaux des Comitats, mais seulement ceux relatifs aux dettes, aux dîmes, et les affaires criminelles.

<sup>1</sup> Art. 1<sup>er</sup>. *De la solennité du Saint Roi Étienne à célébrer annuellement :*

« Nous statuons qu'annuellement à la fête du Saint Roi nous serons tenu à rendre un jugement solennel à Bude, et si nous n'y étions présent, notre Palatin y sera.... »

» 6° La condamnation pour vol sur simple probabilité est abolie et défendue.

» 7° L'insurrection<sup>1</sup> se soutient par ses propres moyens, mais seulement sur le territoire de la patrie; hors du pays, le Roi doit la payer.

» 8° Le Palatin est le juge suprême; mais, pour la condamnation à mort et la perte des biens, la sentence doit être soumise au Roi.

» 9° La citation du *Judex curiæ* n'est bonne que devant la cour royale.

» 10° Le Roi doit récompenser les fils des pères morts à la guerre, ou qui ont rendu des services à l'État.

» 11° Le Roi, sans la Diète, ne peut pas donner aux étrangers des dignités.

» 12° Les veuves ne perdent pas leur dot par le crime de leurs maris.

» 13° Les gens de cour ne peuvent pas opprimer les paysans logeant chez eux.

» 14° Un Comte suprême qui abuse de son pouvoir perd son emploi.

» 15° Les officiers de la cour ne peuvent pas loger chez les Nobles.

» 16° Il est défendu de donner des dignités héréditairement.

» 17° On ne peut pas reprendre les donations faites.

» 18° Qui va au fils d'André n'est point coupable de haute trahison.

» 19° Les paysans et les étrangers sont seuls obligés de contribuer aux dépenses publiques.

<sup>1</sup> « L'insurrection, en Hongrie, veut dire la prise d'armes régulière ou la levée du Ban. » Voir pages 572, 573 et 578.

- » 20° La dîme doit être payée en nature.
  - » 21° Les Évêques ne sont point obligés de donner les dîmes aux chevaux royaux.
  - » 22° Les troupeaux de cochons du Roi ne peuvent pâturer dans les forêts des Nobles.
  - » 23° La monnaie doit rester au même titre que du temps de Bela 1<sup>er</sup>.
  - » 24° Les Juifs ne peuvent être pourvus d'emplois d'administration.
  - » 25° Les magasins de sel doivent être établis à la frontière.
  - » 26° Il n'est pas permis de donner des biens aux étrangers; on peut les reprendre à ceux qui en auraient reçu.
  - » 27° L'impôt de la mer, ou la douane, reste tel qu'il était sous Coloman.
  - » 28° Il n'est pas permis de résister à l'exécution légitime.
  - » 29° Les Comtes suprêmes ne doivent pas s'approprier les rentes royales.
  - » 30° Il n'est permis à personne d'occuper plusieurs dignités, excepté au Palatin, au Ban et aux Chambellans du Roi et de la Reine.
  - » 31° Il est permis de résister au Roi, s'il viole cette loi. »
- « Le IX<sup>e</sup> titre du I<sup>er</sup> livre du Code de Verbotzi détermine les privilèges ci-après pour les Nobles :
- » Les Nobles ne peuvent être condamnés et mis en prison sans avoir été légitimement cités devant leur tribunal, sans être défendus, excepté dans le cas de haute trahison ou de flagrant délit.

» Le Noble n'est subordonné qu'au Roi couronné légitimement, qui doit le juger suivant les lois hongroises.

» Il ne doit rien payer pour ses biens ; il n'est soumis à aucun travail pour le public ; mais il a le devoir de l'insurrection pour la défense de l'État ; il peut résister au Roi, quand celui-ci agit contre la Constitution. (Cet article a été abrogé par l'article 4 de la loi de 1687.)

» Les Prélats, les Barons du Royaume, les Magnats et les autres Nobles ont les mêmes prérogatives. »

« Loi de 1608. — Article 1. Le Roi ne peut convoquer, à la Diète, que les Prélats, les Barons du Royaume, les Magnats, les Nobles, les Villes royales et libres.

» Les Prévôts ont une voix avec leurs Chapitres ou Couvents. — Les Prévôts et Abbés possesseurs et privilégiés ont une voix séparée.

» Les Barons avec les Prélats et Magnats composent la Chambre haute ; le Palatin la préside.

» La Chambre basse est composée des Députés des Comitats, de ceux des villes royales, de ceux des pouvoirs des Magnats absents, ainsi que des veuves des Magnats et des Députés des arrondissements privilégiés, des membres de la Table royale, des Vice-juges suprêmes et Protonotaires ; le Président de la Table royale (Personal) la préside.

» Article 13. (Loi faite avant le couronnement.) Les habitants hongrois, bohémiens, esclavoniens et allemands ont le même droit d'État. Ils peuvent obtenir des emplois et acquérir des biens ; dans les villes, ils doivent être admis aux emplois sous peine de 2,000 florins d'amende, quand ils sont régulièrement élus. »

« Loi de 1635. — Article 40. Les Valaques perdent leurs privilèges et doivent payer comme les autres paysans. »

« Loi de 1687. — La loi de 1687, qui établit la succession au trône par droit de primogéniture dans la Maison d'Autriche, oblige chaque Roi, avant son couronnement, à donner sa déclaration royale. Cette déclaration renferme cinq points :

» 1° Le Roi confirme les lois, coutumes, privilèges et prérogatives, excepté le droit de résister au Roi.

» 2° La couronne doit être conservée en Hongrie par les Hongrois.

» 3° Le Roi doit restituer à la Hongrie les provinces qui lui appartenaient autrefois quand elles viennent en sa possession.

» 4° Si les trois lignes de Charles, Joseph et Louis, viennent à s'éteindre, les Hongrois auront la faculté d'élire librement un nouveau Roi.

» 5° Chaque Roi héréditaire doit remplir la même formalité.

» L'article 10 établit l'ordre des préséances entre les Magnats à la Diète : Palatin, président; *Judex curiæ*; le Trésorier et les six autres Barons du Royaume; le Capitaine de la garde hongroise, le Comte de Presbourg, les Conservateurs de la couronne, les Comtes suprêmes héréditaires, les autres Comtes suprêmes, les Conseillers nobles (le Gouverneur de Fiume, suivant la loi de 1807). »

« Loi de 1709. — Article 65. En cas de nécessité, les villes doivent armer et fournir une quantité déterminée d'infanterie, suivant l'ordre du Palatin. »

« Loi de 1715. — Article 8. 1° Chaque personne noble est obligée de concourir à l'insurrection pour la défense du pays, et d'apporter ses bannières, et le Roi peut exiger cette insurrection.



» 2° La Diète consent d'entretenir une armée régulière au moyen d'une contribution perpétuelle, mais qui sera déterminée par la Diète.

» 3° Cette disposition ne dispense pas de l'insurrection pour le cas de guerre flagrante, imprévue, et la nécessité; et dans ce cas aussi une partie de la Diète réunie suffit pour ordonner la levée des contributions. »

« Loi de 1723. — Art. 1<sup>er</sup>. La loi de 1723 confirme la Pragmatique Sanction; elle détermine que les femmes ont le droit de succéder à la couronne par droit de primogéniture; mais, en cas de degrés égaux dans la même ligne, les hommes ont la préférence.

» Art. 2. Cette succession de femmes est donnée aux descendants de Charles, de Joseph et de Léopold I<sup>er</sup>, mais seulement aux descendants légitimes, archiducals, catholiques romains; l'Empire est inséparable. Après l'extinction de ces trois lignes, les Hongrois obtiennent le droit d'élection d'un nouveau Roi.

» Art. 6. Les Nobles seuls sont obligés d'insurger; le Roi convoque l'insurrection.

» Art. 7. La Diète ne doit pas durer ordinairement plus de deux mois, excepté par la volonté du Roi, qui prolonge sa durée. Les Magnats qui ne peuvent y assister doivent envoyer un noble avec leurs pouvoirs. La discussion des matières doit être faite avec modération; les États doivent proposer à la fois au Roi des choses homogènes, et rester jusqu'à la fin de la Diète. Celui qui injurie paye 200 florins; qui bat, perd ses biens; celui qui tue, perd la vie.

» Art. 24. La Table septemvirale, ou Tribunal supérieur, est composée de vingt-deux membres; elle ne peut

juger qu'au nombre de onze, compris le Palatin, ou le *Judex curiæ* qui le remplace.

» Art. 25. La Table royale (Tribunal d'appel) est composée de vingt-trois membres; pour juger, il faut neuf membres présents.

» Art. 31. Les quatre Tables districtuales ou Tribunaux de première instance sont composées de six membres; pour juger, il en faut trois.

» Art. 56. Les Comtes suprêmes dirigent les affaires judiciaires et l'administration dans leurs comitats respectifs. Ils doivent convoquer, tous les trois ans, les gentilshommes et députés des villes et chapitres; une congrégation générale pour la nomination des officiers du comitat. Ils proposent quatre candidats pour chaque place. Les Vice-comtes et les autres officiers doivent être nobles, possesseurs dans le comitat et pas au service des seigneurs. La Congrégation générale fait les nominations.

» Art. 58. Les Congrégations générales des comitats doivent être publiques, et les délibérations doivent être écrites. Les Comtes suprêmes n'ont pas le droit de les modifier; les absents sont obligés comme les présents.

» Art. 97. Le Palatin est président du tribunal; il y a vingt-deux conseillers, prélats, magnats et nobles; pour une détermination, il faut douze voix avec le Président; en l'absence du Palatin, le *Judex curiæ* préside.

» Art. 98. Le Roi nomme les Conseillers, le Directeur de la Chancellerie, le Secrétaire, l'Enregistrateur, le Chef de l'expédition et le Protocoliste; les autres employés sont nommés par le Conseil. Les expéditions sont souscrites par le Président, le Directeur et un Secrétaire.

» Art. 101. Le Conseil royal hongrois (à Bude) ne dé-

pend que du Roi, qui ordonne par rescrits et des décrets ; sa correspondance avec les divers Gouvernements de la monarchie se fait par l'intermédiaire du souverain. »

« Loi de 1741. — Art. 2. La Chancellerie aulique hongroise (à Vienne) est indépendante et est ordonnée avec les autres Dicastères auliques. Le Roi y doit employer des Hongrois et quelques individus du Clergé.

» Art. 11. La Chambre aulique économique hongroise (à Bude) est indépendante de la Chambre impériale en Hongrie ; tout lui est subordonné à l'égard des revenus publics. »

« Loi de 1791. — La loi de 1791 détermine les dispositions suivantes :

» Art. 3. Le Roi doit se faire couronner dans les six mois qui suivent la mort de son prédécesseur : il a, en attendant, le droit de l'administration ; mais il ne peut pas faire des donations et ne peut accorder des privilèges.

» Art. 10. La Hongrie est indépendante et libre, ainsi que la Croatie, l'Esclavonie et le Littoral ; elle conserve la forme de son régime, sa constitution, ses dicastères, ses coutumes, et ne peut être gouvernée à la manière des autres provinces autrichiennes.

» Art. 12. Le pouvoir législatif ne peut être exercé que dans la Diète convoquée selon les lois, avec le Roi couronné. Le pouvoir des tribunaux est fixé. Le Roi seul peut exercer le pouvoir exécutif, mais seulement dans le sens des lois fondamentales ; ces actes sont nuls s'ils ne sont pas conformes à la Constitution hongroise.

» Art. 13. La Diète doit être convoquée tous les trois ans au moins. Le Roi a l'initiative des lois par ses propositions. La Diète propose des lois sous le titre de doléances,

et le Roi doit respecter ces propositions et leur donner cours.

» Art. 14. Le Conseil royal hongrois est le suprême Dicastère de la Hongrie. Il est seulement subordonné au Roi. Le Conseil a le droit de faire des représentations au Roi, s'il rend des ordonnances contre la Constitution, et le Roi doit les prendre en considération; les comitats et les autres juridictions doivent conserver leur autorité légitime.

» Art. 19. La contribution des gens non nobles, les subsides extraordinaires des Nobles, soit en argent soit en nature, ainsi que les levées forcées de soldats, ne peuvent être exigés que par la Diète.

» Art. 22. Le Conseil, avec la Chambre aulique, dirige les postes; l'organisation des tribunaux de mines et la législation dans cette matière appartiennent à la Diète, et l'administration au Roi.

» Art. 26. 1° Les Réformés ont l'exercice libre de leur religion.

» 2° Ils peuvent ériger des temples et des écoles.

» 3° Ils ne doivent pas aller aux processions des Catholiques.

» 4° Ils ne sont dépendants que de leurs ministres.

» 5° Ils peuvent ériger des écoles supérieures, mais avec le consentement du Roi; ils ont la censure des livres relatifs à leur culte.

» 6° Ils peuvent visiter les malades catholiques, comme les prêtres catholiques les malades protestants.

» 7° Ils ne payent rien aux prêtres catholiques.

» 8° Ils peuvent occuper tous les emplois, et être pourvus de toutes les dignités comme les Catholiques.

» 9° Ils ne jurent pas par le nom de Marie ni par celui des saints.

» 10° Leurs fondations doivent être respectées.

» 11° Les procès entre maris et femmes se font devant le comitat pour les Nobles, et devant les magistrats des villes pour les citoyens ; la dispense des troisième et quatrième degrés de parenté n'est pas nécessaire.

» 12° Qui envahit une propriété de la religion est puni de 100 florins d'amende.

» 13° Pour quitter la religion catholique et prendre la religion réformée, il faut le consentement du Roi.

» 14° En Dalmatie, Croatie et Esclavonie, les Protestants ne peuvent posséder des biens.

» 15° Le mariage, lorsque l'un des conjoints est catholique, est fait par le curé catholique ; si c'est le père qui est catholique, tous les enfants sont élevés dans la religion catholique ; si c'est la mère, les filles seulement.

» 16° Les procès du mariage mixte doivent être jugés par le Consistoire catholique, qui est composé de l'Évêque ou de son Vicaire général et de six ou sept assesseurs choisis par lui. — Il y a appel du consistoire à l'Archevêque, et ensuite au Primat. — Les Consistoires jugent les procès matrimoniaux, les causes de parjure et les affaires testamentaires, en raison des formalités ; enfin, les affaires de discipline ecclésiastique.

» 17° Les Protestants ne doivent pas observer les fêtes des catholiques, mais ils doivent cesser les travaux en public.

» Art. 27. Les Grecs non unis ont les mêmes droits que les Protestants ; ils peuvent occuper tous les emplois.

» Art. 35. L'*Urbarium*, ou la loi de Marie-Thérèse

en faveur des paysans, obtient une exécution provisoire. Le Seigneur ne peut punir les paysans que conformément à cette loi. Les paysans ne peuvent quitter leur Seigneur qu'après avoir payé leurs dettes publiques et privées. Ils peuvent vendre leurs maisons et les améliorations qu'ils y ont faites; mais si personne ne veut les acheter, elles restent au Seigneur. Ils doivent annoncer leur départ au 20 septembre pour pouvoir l'effectuer au 12 mars. Ils doivent être pourvus d'un certificat du Vice-comte et du Seigneur, qui constate qu'ils ont rampli toutes leurs obligations pour pouvoir être reçus par un autre Seigneur.

» Art. 38. Les Juifs ne sont que tolérés; ils ne peuvent demeurer dans les lieux où il y a des mines.

» Art. 58. La Croatie, la Dalmatie et l'Esclavonie sont aussi subordonnées au Conseil royal à Bude; le Ban y a voix et place. Les affaires de ce pays peuvent être traitées dans leurs assemblées particulières, mais avec la permission du Roi. »

« La Loi de 1792 détermine, Art. 10 : L'Archevêque et les Evêques grecs non unis obtiennent le droit de venir dans la Chambre des Magnats. »

« Loi de 1802. La diète offre douze régiments d'infanterie et dix de cavalerie, faisant soixante-quatre mille hommes. Les troupes sont entretenues au moyen de recrutements volontaires pour lesquels il est donné au Roi annuellement 200,000 florins, et aussi au moyen de levées forcées, ordonnées par la Diète. »

« Loi de 1808. Article 2. L'insurrection générale du Royaume doit être ordonnée par sa Diète. Cette insurrection se compose :

« 1° De chaque famille noble, un individu.

- » 2° Celui qui a 3,000 florins de rente vient à cheval.
  - » 3° Celui qui a moins de 1,000 florins vient à pied.
  - » 4° Celui qui a plus de 1,000 florins et moins de 3,000, s'il va à cheval, peut prétendre au fourrage.
  - » 5° Les gentilshommes pauvres de l'insurrection sont salariés.
  - » 6° Les Chapitres de chanoines doivent donner et entretenir un homme à cheval, et les chanoines payent selon leurs revenus.
  - » 7° Les Évêques, Abbés et Prévôts, et les monastères doivent donner un homme à cheval.
  - » 8° Les villes, un homme à cheval et des subsides suivant leurs revenus.
  - » 9° Les Jazyges et Cumaines, et les Haydouks, par 3,000 florins de rente, un homme à cheval.
  - » 10° De même les biens de la Couronne.
  - » 11° La Diète règle les subsides.
  - » 12° Le Palatin tient la caisse de l'insurrection. »
- « Loi de 1827. — Art. 4. Elle défend de changer la valeur de l'argent et la quotité de la contribution dans l'intervalle des Diètes. »

#### MANIÈRE DE POSSÉDER EN HONGRIE.

« Toutes les propriétés viennent de donations; elles ont été faites à titre de fief, et font retour à la Couronne, à l'extinction de la famille qui les a reçues.

» On fait des donations 1° pour des services rendus, et alors on n'exige point d'argent du donataire : c'est une donation pure; ou bien 2° on exige la valeur de la terre, et c'est une donation mixte.

» Le Roi fait des donations des terres de la Couronne : le Palatin et quelques Évêques et Prélats, sur quelques terres où ils ont le droit d'être donateurs ; ces derniers ont les mêmes prérogatives que le Roi.

» Il y a deux natures de fiefs : les fiefs mâles et femelles. Pour les premiers, le premier possesseur laisse à ses filles le quart du fief qui passe à la postérité ; les garçons héritent des trois quarts et partagent également ; leurs filles et celles de leurs successeurs n'ont aucun droit sur cette fortune, excepté des aliments. Dans un fief mâle et femelle, les partages sont égaux à tous les degrés de descendance. Le premier possesseur d'un fief mâle a le droit de le rendre mâle et femelle ; lui seul en a la faculté ; il le déclare, et ses enfants des deux sexes partagent également à perpétuité. Mais, quand la branche masculine s'éteint, les branches qui possèdent des biens qui leur sont venus par les femmes sont dépouillées, et leurs biens font retour à la Couronne.

» Une propriété fait retour à la Couronne quand la famille qui l'a reçue s'éteint, à moins que le Roi n'ait intervenu et autorisé la vente ; auquel cas la famille de l'acheteur est censée avoir reçu pour elle-même l'investiture du fief. Dans le cas où la Couronne rentre dans la possession, elle doit payer le prix de la vente et des impenses.

» En cas d'extinction probable d'une famille, c'est-à-dire du dernier possesseur, le Roi peut intervenir, et défendre toute vente du prêt sur les biens, sous peine de la perte des sommes données.

» Les majorats peuvent être institués, mais ils ne peuvent être formés que de biens achetés et non des biens



venus par héritage ou par le premier possesseur de donations reçues.

» Si une famille a vendu des biens d'héritage, qu'elle en ait acheté d'autres, elle ne peut fonder son majorat qu'après avoir racheté les biens d'héritage qu'elle a vendus. Il en est de même des fidéicommiss. Les biens venus par héritage ne peuvent être vendus à un étranger, si préalablement ils n'ont été offerts à tous ceux qui ont des droits d'héritage à quelque degré de parenté que ce soit. Les parents non susceptibles d'hériter peuvent faire l'offre d'achat. Dans le cas où le vendeur n'a pas rempli la formalité de l'offre de la vente envers ses héritiers ou parents non héritiers, et dans celui où il refuse celle qui lui a été faite, ils possèdent tous, eux et leurs descendants, le droit de retrait. Les voisins ont les mêmes droits de préférence que les parents. — Les ventes publiques en présence des Chapitres et des Juges supérieurs, ou des couvents, ou de la Chancellerie aulique hongroise, sont seules valables. Sans cette formalité, la vente ne serait considérée que comme gage.

» Pour qu'un acte de donation soit valable, il faut que le donataire soit Hongrois, ou qu'il ait reçu l'indigénat, qu'il soit noble, et qu'en outre il ait été mis en possession dans l'année par une Commission royale avec un membre du couvent ou du chapitre voisin. Il faut aussi que personne, excepté le fisc, n'ait un droit sur sa donation. Les droits sur une donation cessent 1° par l'extinction de la famille; 2° par le crime de lèse-majesté.

» Le Clergé possède des terres, et les villes libres en possèdent aussi; ni l'un ni les autres ne peuvent les aliéner ni ne peuvent en acheter de nouvelles. La fortune mobi-

lière des Prélats qui meurent se partage en trois parts : une pour leur famille, une pour le Clergé et l'autre pour le fisc. Ils peuvent disposer de tout avec la permission du Roi.

» Lors de la première transmission d'un fief reçu, les filles reçoivent le quart de la valeur; ce quart leur est payé en argent, à moins qu'elles ne soient mariées avec un homme qui ne possède pas de terres. Il en est de même quand elles ne sont pas mariées. Quand une famille est au moment de s'éteindre, et qu'une fille seule lui reste, il arrive quelquefois que le Roi ordonne la transmission de l'investiture au profit du mariage et des enfants de l'héritier, auquel cas les enfants qui en résultent sont nobles, quoique le père ne le soit pas.

» Par l'adoption, on peut transmettre sa fortune avec la permission du Roi, et aussi aux non nobles, qui deviennent nobles par cet acte de consentement du Roi. Le premier et le dernier possesseur peuvent seuls adopter; les autres ne peuvent le faire qu'avec le consentement de tous ceux qui ont le droit d'hériter. »

#### DE LA MANIÈRE DE POSSÉDER PARTICULIÈRE AUX PAYSANS.

« Il faut être noble pour posséder des terres en Hongrie; en conséquence, les paysans ne reçoivent les terres qu'ils cultivent qu'à titre de jouissance. Toutes les terres appartiennent aux Nobles <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « La Diète a rendu, en 1834, un décret qui autorise les paysans à vendre la jouissance de leur propriété, ce qui leur donne l'équivalent du droit de propriété, et leur assure la conservation des terres qu'ils cultivent. »

» Les terres des Seigneurs sont divisées en deux catégories : celles qui sont cultivées par les seigneurs eux-mêmes, et celles qui sont cultivées par les paysans. Ces dernières sont divisées en portions ; l'étendue de chaque portion varie suivant le Comitat. Le minimum est de seize jocks de terre et six de prairies, le maximum, de quarante de terres labourables et de vingt-deux de prairies ; ainsi le maximum est soixante-deux jocks et le minimum vingt-deux. Pour une portion, le paysan doit : 1° au seigneur, la neuvième partie de tous ses produits ; 2° cinquante-deux journées de travail, avec attelage, de cent quatre journées de travail d'un homme ; 3° un florin pour sa maison ; 4° au Clergé, la dixième partie des produits ; 5° à l'État, l'impôt en argent qu'il perçoit.

» Le seigneur lui donne des bois pour ses constructions, et du bois pour son chauffage. Quand la propriété est divisée, chaque maison qui s'y construit paye un florin au seigneur. Le paysan peut quitter ; en prévenant au 25 septembre, il est libre le 12 mars de l'année suivante. Il emporte avec lui sa fortune mobilière. Le seigneur peut renvoyer un paysan contre lequel il a des griefs ; mais il faut qu'il y soit autorisé par son tribunal. Il doit trouver un autre paysan pour remplacer celui qui le quitte, et ne peut faire cultiver pour son compte direct les terres que celui-ci a abandonnées.

» Le paysan peut transmettre à un autre paysan sa propriété avec l'assentiment du seigneur, qui admet celui qui le remplace, et touche de celui-ci le prix de la maison. Le paysan peut acquérir de nouvelles portions, en y mettant les cultivateurs qu'elles exigent.

» Les paysans partagent, hommes et femmes, également,

et les propriétés ou portions sont divisées jusqu'à la huitième partie; au delà tout partage est défendu. Si une famille s'éteint, la portion originaire cédée revient au seigneur. Dans la catégorie ci-dessus, à la mort du paysan, la moitié des terres revient au seigneur, l'autre moitié peut être l'objet de dispositions testamentaires. Les biens mobiliers se partagent également entre les héritiers. »

ORGANISATION DES TRIBUNAUX, ET MANIÈRE DONT  
LA JUSTICE EST RENDUE.

« A. *Deux paysans ont un procès.* Ils s'adressent à leur seigneur, qui, assisté du juge des Nobles de l'arrondissement, d'un assesseur et de deux témoins, juge.

» Si les paysans sont de différents seigneurs, le demandeur s'adresse au seigneur du défendeur. — Appel au comitat. Le tribunal du Comitat est présidé par un Vice-comte, et les juges des nobles du comitat (il y en a cinq ou six par Comitat, autant que d'arrondissements). Appel du Comitat à la Table royale, à Pesth. — Appel au Tribunal septemviral.

» B. *Deux nobles ont un procès.* — Jugement du juge des Nobles avec un assesseur, ou bien jugement du Vice-Comte avec un juge des Nobles et un assesseur. Appel au Comitat. — Appel à la Table royale, et ensuite au Tribunal des Sept. Ainsi, il y a juge des nobles avec assesseur, Tribunal du Vice-Comte avec un juge des Nobles et un assesseur, Tribunal du Comitat, enfin appel à Pesth.

» En outre, il y a quatre Tribunaux de district situés à Tyrnau, Guns, à Éperies et Debretzin, qui jugent les procès concernant les biens situés en différents comitats, et

de mille florins jusqu'à l'infini. L'appel est à la Table royale. — Pour les mêmes procès, il y a aussi une Table judiciaire en Croatie pour la Croatie et l'Esclavonie. Pour le crime de lèse-majesté, et pour certains cas particuliers, la Table royale est le tribunal de première instance.

» C. *Dans les villes.* — Les citoyens nomment les magistrats et les sénateurs qui forment leurs conseils. Ils dirigent, au Tribunal, les affaires des citoyens. L'appel est au Trésor ou au *Personal*; les villes des montagnes à la Chambre des mines et du Trésor. — Le Tribunal du Personnel se compose d'assesseurs qu'il a choisis et qu'il préside. Celui du Trésor est composé de sénateurs des villes qui lui sont subordonnées; appel au tribunal des Sept. Les districts des Jazyges et des Cumaines ont leurs Magistrats propres. Ils appellent aux Tribunaux des quatre districts, de là au Palatin. — En Croatie et en Esclavonie, au lieu de la Table royale, il y a une Table banale présidée par le Ban. Appel à la Table des Sept.

#### JUSTICE CRIMINELLE.

» Le seigneur seul peut ordonner la punition de vingt-cinq coups de bâton, ou trois jours de prison, ou de travaux; avec son tribunal, il peut en ordonner quatre-vingt-dix-neuf, ou moins de trois ans de prison.

» L'appel est ouvert dans la hiérarchie des tribunaux. Pour cent coups de bâton, ou la mort, ou trois ans de prison, la confirmation doit avoir lieu par les tribunaux supérieurs, et l'approbation du Roi pour l'exécution à mort. Cependant il y a des seigneurs qui jugent à mort par privilège du Roi, et qui sont investis du droit de *jus*

*gladio*. Mais le nombre en est peu considérable. — Le Palatin peut rendre exécutoire la sentence des tribunaux inférieurs, quand la tranquillité du pays l'exige, même pour les condamnations à mort. En ce cas, le jugement est sans appel et exécuté dans les vingt-quatre heures. — Les Nobles sont jugés par le Comitât. Appel au tribunal de la Table royale et aux Sept. Les citoyens sont jugés par les Magistrats de leurs villes, avec appel au tribunal de la Table royale et aux Sept.

#### ADMINISTRATION.

» Les Comtes suprêmes et les membres du Comitât sont les administrateurs du Comitât. Les impôts pour l'administration sont à leur disposition; ils rendent compte de leurs opérations à la Diète du Comitât, qui s'assemble quatre fois l'an. L'administration royale est confiée, pour les affaires publiques, au Conseil de lieutenance, qui donne ses ordres aux Comtes suprêmes; à la Chambre aulique, qui donne ses ordres aux administrateurs des douanes, au commissaire général du royaume et aux magistrats des villes.

» Tous les emplois d'officiers du Comitât, y compris les Vice-Comtes, sont remplis par l'élection des Comitâts. Ils exercent pendant trois ans. Les Comtes suprêmes, les membres de la Table royale et du tribunal des Sept, les *Judices curiæ*, sont nommés à vie par le Roi.

» Les Évêques, Archevêques et Prélats, Chanoines, sont nommés par le Roi, excepté les nominations seigneuriales, qui sont en petit nombre.

» Le Palatin est nommé par les États sur une liste de

quatre candidats présentés par le Roi, deux candidats catholiques et deux protestants. Les deux Conservateurs de la couronne sont nommés de la même manière.

» Les dix millions d'habitants qui existent en Hongrie sont divisés par race de la manière suivante :

Hongrois. . . . .	4,500,000	} 10,000,000
Havaques. . . . .	3,800,000	
Valaques. . . . .	900,000	
Allemands.. . . .	800,000	

Ils sont divisés ainsi par la religion :

Catholiques romains. . . . .	4,500,000	} 10,000,000
Grecs unis. . . . .	800,000	
Grecs non unis. . . . .	1,200,000	
Réformés luthériens. . . . .	1,200,000	
Réformés calvinistes. . . . .	2,300,000	

( *Voyage du Maréchal Duc de Raguse en Hongrie, etc.*, tome I<sup>er</sup>). »

1° Les Ducs de Hongrie ont été :

De 884 à 889, Almus.

889— 907, Arzab.

907— 947, Zoltau.

947— 972, Torus.

972— 997, Geisa.

997—1000, Étienne.

2° Rois de Hongrie, successeurs des Ducs :

De 1000 à 1038, Étienne I<sup>er</sup>.

1038—1040, Pierre I<sup>er</sup>.

- 1041—1041, Samuel.  
 1041—1044, Pierre II.  
 1044—1046, Pierre III.  
 1046—1060, André I<sup>er</sup>.  
 1060—1063, Bela I<sup>er</sup>.  
 1063—1074, Salomon  
 1074—1077, Geisa I<sup>er</sup>.  
 1077—1095, Ladislav I<sup>er</sup>.  
 1095—1114, Kolomann.  
 1114—1131, Étienne II.  
 1131—1141, Bela II.  
 1141—1160, Geisa II.  
 1160—1162, Étienne III.  
     1162, Ladislav II.  
     1162, Étienne IV.  
 1162—1173, Étienne V.  
 1173—1196, Bela III.  
 1196—1204, Emmerich.  
 1204—1205, Ladislav III.  
 1205—1235, André II.  
 1235—1270, Bela IV.  
 1270—1272, Étienne VI.  
 1272—1290, Ladislav IV.  
 1290—1301, André III.

3° Rois de Hongrie de différentes Maisons , selon leur ordre chronologique :

- De 1301 à 1304, Wenzel, de Bohême.  
 1304—1307, Othon, de Bavière.  
 1307—1342, Charles I<sup>er</sup>, de Naples.  
 1342—1382, Louis I<sup>er</sup>.



- 1382—1384, Marie I<sup>re</sup>.  
 1385, Charles II, de Naples.  
 1385—1387, Marie II.  
 1387—1437, Sigismond.  
 1437—1439, Albert.  
 1440—1442, Élisabeth.  
 1443—1444, Wladislas I<sup>er</sup>.  
 1444—1457, Ladislas V.  
 1457—1490, Matthias I<sup>er</sup>.  
 1490—1516, Ladislas II.  
 1516—1526, Louis II.  
 1526—1527, Jean de Zapolga.

4° Rois de Hongrie de la Maison d'Autriche :

- De 1527 à 1563, Ferdinand I<sup>er</sup>.  
 1563—1576, Maximilien.  
 1576—1608, Rodolphe.  
 1608—1619, Matthias II.  
 1619—1637, Ferdinand II.  
 1637—1657, Ferdinand III.  
 1657—1705, Léopold I<sup>er</sup>.  
 1705—1711, Joseph I<sup>er</sup>.  
 1711—1740, Charles II.  
 1740—1780, Marie-Thérèse.  
 1780—1790, Joseph II.  
 1790—1792, Léopold II.  
 1792, François I<sup>er</sup>.  
 1835, Ferdinand I<sup>er</sup> (I<sup>er</sup> comme Empereur  
 d'Autriche).

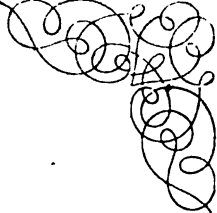
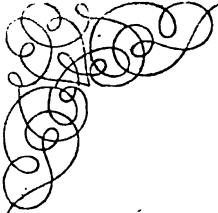


# TABLE.

---

INTRODUCTION. . . . .	4
LIVRE I. Mort de l'empereur Charles VI. — Avènement de Marie-Thérèse. — Prétentions de diverses puissances sur la succession de la Maison d'Autriche. — Guerre de 1744 à 1748. — Naissance de Joseph II. — Son éducation. — Victoires de Frédéric; situation critique de Marie-Thérèse; son courage. — Couronnement de l'électeur de Bavière à Francfort. Ses revers, sa mort. — François-Étienne de Lorraine devient empereur. — Paix de Dresde en 1745, et d'Aix-la-Chapelle en 1748. — L'Autriche se détache de l'Angleterre. — Alliance de 1756 entre l'Impératrice-Reine et Louis XV. — Guerre de Sept ans. — Traité d'Hubertsbourg. . . . .	159
— II. Mort de François I <sup>er</sup> . — Déjà roi des Romains, Joseph prend le titre d'empereur. — Sa mère lui laisse la direction des affaires militaires. — Son voyage en Italie. — Ses deux entrevues de Neustadt et de Neiss avec Frédéric. — Partage de la Pologne. — Guerre pour la succession de la Bavière. — Paix de Teschen. — Visite de Joseph à la Tzarine, en Lithuanie; son arrivée à Saint-Pétersbourg. . . . .	225
— III. Mort de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. — Contestations relatives à sa succession. — Guerre entre Joseph II et Frédéric. — Efforts de l'Impératrice-Reine pour le rétablissement de la paix. — Médiation de la France et de la Russie. — Paix de Teschen. — Tendances de la cour de Vienne à s'éloigner de la France et à se rapprocher de l'Angleterre. — Voyage de l'Empereur à Pétersbourg. — Fin de l'influence prussienne en Russie. — Nomination de l'archiduc Maximilien à la coadjutorerie de Cologne et de Munster. — Maladie et mort de Marie-Thérèse. . . . .	289

<b>LIVRE IV. Avènement de Joseph. — Son système de gouvernement. — Ses réformes. — Aspect général de l'Europe. — Démêlés de l'Empereur avec la Hollande; Traité de Fontainebleau. — Joseph se rapproche de plus en plus de la Russie. — Ses projets sur la Turquie; opposition de la France. — Nouvelle tentative, par Joseph, d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas; opposition de Frédéric. — Confédération Germanique. — Le pape Pie VI à Vienne. — Mort de Frédéric. — Second voyage de l'Empereur en France. — Voyage de Joseph avec la Tzarine en Crimée; Stanislas Poniatowski à Kanev. — Insurrection des Pays-Bas. — Retour de Joseph à Vienne. . . . .</b>	<b>337</b>
<b>— V. La guerre déclarée par les Turcs à la Russie; par Joseph aux Turcs. — Entrée en campagne. — Revers des Autrichiens. — Le grand vizir envahit le Banat de Terneswar et les provinces autrichiennes. — Retraite de Joseph. — Landon et le prince de Cobourg reprennent l'avantage. — Belgrade capitule. — Altération de la santé de Joseph; douleurs physiques; anxiétés morales. — Proclamation de l'indépendance des Pays-Bas. — Retraite des troupes impériales; confédération belge. — Troubles de Hongrie. — Attitude hostile du nouveau roi de Prusse Frédéric-Guillaume. — Révolution de France. — Progrès de la maladie de Joseph. — La couronne de Saint-Étienne rendue aux Hongrois; fin des troubles de Hongrie. — Derniers moments de Joseph; sa mort.. . . .</b>	<b>425</b>
<b>PIÈCES JUSTIFICATIVES. . . . .</b>	<b>519</b>



**HISTOIRE**  
DE  
**JOSEPH II**

EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

PAR  
**M. CAMILLE PAGANEL,**  
ANCIEN DÉPUTÉ ET CONSEILLER D'ÉTAT.

---

DEUXIÈME ÉDITION.



**PARIS.**

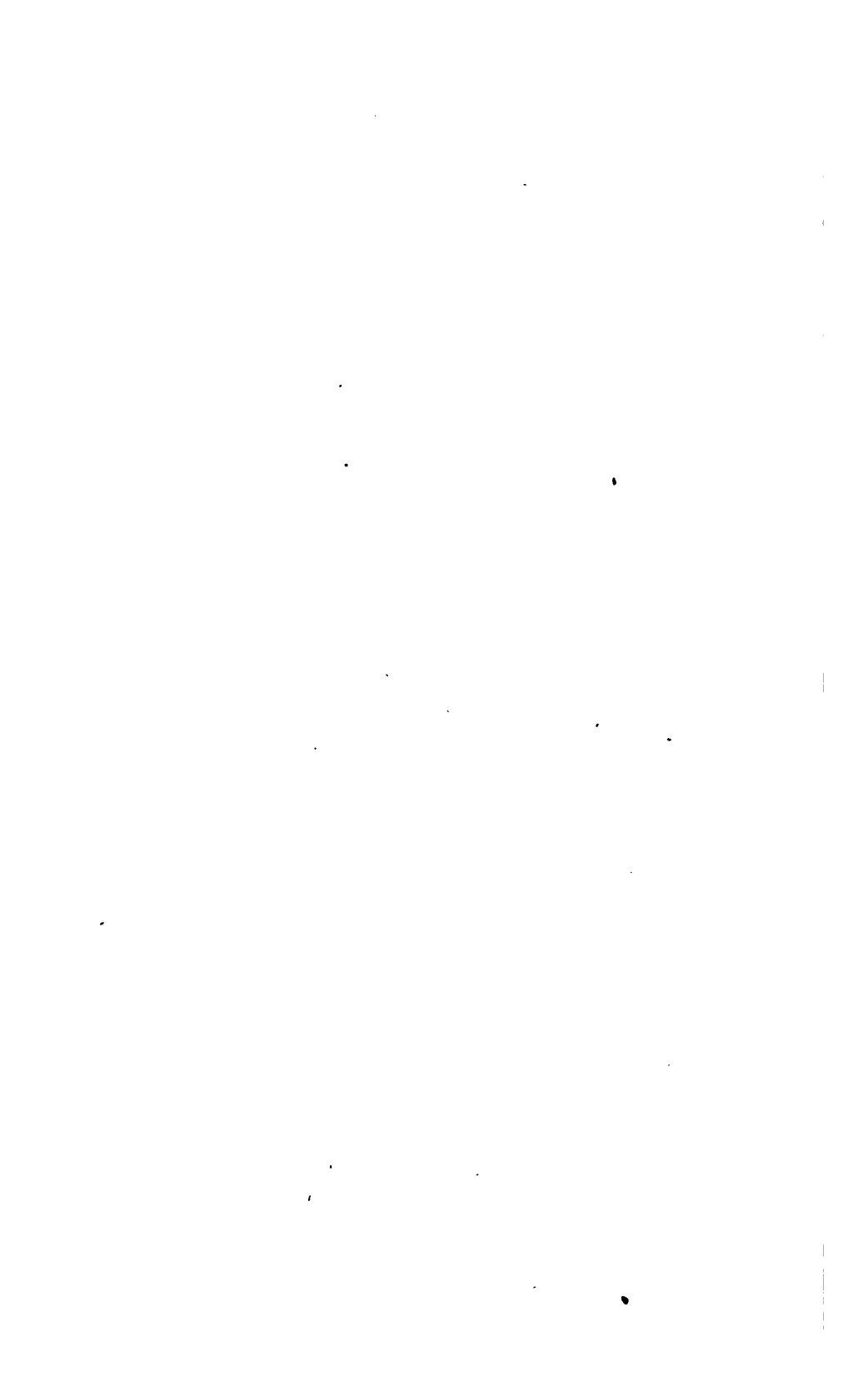
**PLON FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,**

36, RUE DE VAUGIRARD.

---

1853





12

1



EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

---

DICTIONNAIRE  
**DE CONVERSATION**

A L'USAGE DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES,

ou

COMPLÉMENT NÉCESSAIRE DE TOUTE BONNE ÉDUCATION,

PRÉLUÉ SOUS LA DIRECTION

**De M. W. DUCKETT,**

Rédacteur en chef du *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*.

AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPAUX COLLABORATEURS A CE GRAND OUVRAGE.

Ouvrage adopté par la maison nationale de Saint-Denis.

10 volumes in-12, ornés de 1,200 vignettes et de 25 cartes  
géographiques coloriées. — 35 fr.



